GRADUATE THEOLOGICAL UNION
1962

Property of
GSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

QUATORZIÈME ANNÉE

TOME NEUVIÈME

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.
1968

CSaT

BR
840
R46
v.9
1923

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 1922

ARTICLE PREMIER.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Eglise de France.*

La Société publie en outre une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs, bienfaiteurs, titulaires et associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres bienfaiteurs paient une cotisation annuelle de 50 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 30 francs, réduite à 25 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans le premier trimestre de l'année. Cette cotisation est rachetable à 500 francs.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 30 francs, rachetable à 500 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc.

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres titulaires et associés, domiciliés à l'étranger, sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser une somme supplémentaire de trois francs pour les frais de poste.

59272

ARTICLE 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres élus tous les cinq ans par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

ARTICLE 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

ARTICLE 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

ARTICLE 7.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ARTICLE 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Histoire Ecclésiastique de la France [1]

MEMBRES TITULAIRES

S. Ém. le cardinal Louis-Ernest Dubois [2], archevêque de Paris; rue Barbey-de-Jouy, 32, Paris.

S. Gr. Mgr Jean-Victor-Émile Chesnelong [359], archevêque de Sens; rue de l'Ecrivain, 12, Sens (Yonne).

S. Gr. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai; à Cambrai (Nord).

S. Gr. Mgr Jean-Augustin Germain [281], archevêque de Toulouse; place du Salin, 11, Toulouse (Haute-Garonne).

S. Gr. Mgr Martin Izart [282], archevêque de Bourges (Cher).

S. Gr. Mgr de La Villerabel [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. Gr. Mgr Leynaud [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral Pierre, 28, Alger (Algérie).

S. Gr. Mgr Bardel [283], évêque de Séez (Orne).

S. Gr. Mgr Alfred Baudrillart [31], évêque d'Himéria, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue de Vaugirard, 74, Paris, VIe. — M. F.

S. Gr. Mgr Bessière [284], évêque de Constantine et d'Hippone; Constantine (Algérie).

S. Gr. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. Gr. Mgr Jules-Marie-Louis de Carsalade du Pont [4], évêque de Perpignan, *membre du Conseil;* Perpignan (Pyrénées-Orientales).

S. Gr. Mgr Jean Castel [444], évêque de Tulle (Corrèze).

S. Gr. Mgr Pierre Chatelus [374], évêque de Nevers; à Nevers (Nièvre).

S. Gr. Mgr Charles de Cormont [5], évêque d'Aire et de Dax; maison de l'Ave Maria, Dax (Landes).

S. Gr. Mgr Adolphe Duparc [494], évêque de Quimper (Finistère).

S. Gr. Mgr Jean Giray [457], évêque de Cahors (Lot).

1. Les membres fondateurs et les membres bienfaiteurs de la Société sont désignés, à la fin de l'alinéa, par les initiales M. F. ou M. B.

S. Gr. Mgr Georges GRENTE [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).

S. Gr. Mgr Eugène JULIEN [290], évêque d'Arras; rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).

S. Gr. Mgr Eugène-Stanislas LE SENNE [448], évêque de Beauvais; à Beauvais (Oise).

S. Gr. Mgr Pierre MARCEILLAC [368], évêque de Pamiers; à Pamiers (Ariège).

S. Gr. Mgr Alfred MÉLISSON [497], évêque de Blois (Loir-et-Cher).

S. Gr. Mgr MIGNIEN [487], évêque de Montpellier (Hérault).

S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PELT [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).

S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PENON [335], évêque de Moulins; à Moulins (Allier).

S. Gr. Mgr Charles RUCH [10], évêque de Strasbourg; à Strasbourg (Bas-Rhin).

S. Gr. Mgr Charles-Paul SAGOT DU VAUROUX [291], évêque d'Agen (Lot-et-Garonne).

S. Gr. Mgr Joseph-Marie TISSIER [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

AIGRAIN (René) [315], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques »; rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).

AILLOT (P.) [11], professeur au grand séminaire; rue Paul-Cabet, 12, Dijon (Côte-d'Or).

AIMOND (Le chanoine Ch.) [261]; école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).

ALBE (L'abbé Edmond) [12], chanoine titulaire de la cathédrale; Cahors (Lot).

ALBON (Le marquis d') [13]; rue de l'Université, 41, Paris, VIIe.

ALLEMANG (Le R. P. Georges) [360]; rue de Wanzenau, 1, Strasbourg - Robertsau (Bas-Rhin).

ALLOING (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la « Semaine religieuse »; rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).

ANNAT (J.) [334], directeur de la « Revue historique et archéologique du Béarn et du pays Basque », curé de Gan (Basses-Pyrénées).

ANTOINE DE SÉRENT (Le R. P.) [16]; rue Sarrette, 25, Paris, XIVe.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paul d') [17], archiviste de la Moselle; rue Mazelle, 35, Metz (Moselle).

ARDANT (Henri) [262], inspecteur des finances; rue Bouchut, 16, Paris, XVe.

ARNAUD (L.) [378]; curé de Guyancourt, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

ARNOULT (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris, XVIe.

ARQUILLIÈRE (L'abbé Henri-Xavier) [20], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique

de Paris, *membre du Conseil;* rue Lacoste, 3, Saint-Mandé (Seine).

Arrivot (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris, VIIIe.

Aubert (L'abbé) [325], curé de Menneville, par Neufchâtel (Aisne).

Audard (Ernest) [25], professeur au petit séminaire; rue de la Scellerie, 69, Tours (Indre-et-Loire).

Auguste (L'abbé) [26]; rue Vélane, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

Autin (Albert) [294], professeur agrégé au lycée, docteur ès lettres; rue Marengo, 20, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Auvray (L'abbé Louis) [394], professeur d'histoire; institution de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Azaïs (Dr Joseph) [28]; Saint-Pons (Hérault).

Babin (Le Rév. dom) [248], prieur de Cogullada; Apartado, 92, Zaragoza (Espagne).

Bail (Paul) [263]; rue Saint-Honoré, 181, Paris, Ier.

Barante (Le baron de) [256]; rue du Général-Foy, 22, Paris, VIIIe.

Barre de Davéjean (Le marquis Henri de) [401]; poste restante à Modane (Savoie).

Barthélemy (L'abbé F.) [29]; rue Vieille Intendance, 9, Béziers (Hérault).

Bascoul (Louis) [30], curé-doyen de Saint-Charles; place Saint-Charles, 1, Nîmes (Gard).

Batiffol (Mgr Pierre) [264], chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, *membre du Conseil;* rue Cujas, 2, Paris, Ve.

Baudouï-Salze (Paul-L.) [257]; à la Baume, villa Eliana, Montpellier (Hérault).

Becdelièvre (De) [33]; rue de Grenelle, 42, Paris, VIIe.

Beaucorps (Charles-René-Marie de) [317], archiviste-paléographe; Latingy, par Pont-aux-Moines et rue Saint-Pierre-Lentin, 1, Orléans (Loiret).

Bérard (Charles) [365], agent de la Compagnie navale de l'Océanie; Papeete, Tahiti, (Océanie).

Berry (A.-G.) [333], libraire; Shaftesbury Avenue, 212, Londres W. C. 2. (Angleterre); Agence de librairie, rue de Lille, 7, Paris, VIe.

Besnard (Pierre) [265], peintre-verrier; rue Saint-Georges, 45, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Beyssac (Jean) [34]; quai de la Bibliothèque, 15, Lyon (Rhône).

Blanchet (Pierre) [49]; avenue de l'Opéra, 26, Paris, Ier.

Blazy (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

Blouet (Jules) [485], supérieur du grand séminaire de Coutances; à Coutances (Manche).

Bodet (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-Lautize (Deux-Sèvres).

Boudinhon (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

Boulanger (H.) [326], curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, par Lillebonne (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (Le comte) [52], *membre du Conseil;* rue de Villersexel, 7, Paris, VIIe.

Boulliau (L'abbé F.) [51], vicaire général honoraire, supérieur du grand séminaire de Blois; rue de Berry, Blois (Loir-et-Cher).

Bremond (L'abbé Henri) [500]; rue Méchain, 7, Paris, XIVe.

Bricon (Joseph) [53], professeur à l'école de théologie; Séez (Orne).

Brochard (Louis) [54], second vicaire de Saint-Martin des Champs; rue des Vinaigriers, 25, Paris, X^e^.

Broglie (La duchesse de) [361]; rue Chateaubriand, 27, Paris, VIIIe. — M. B.

Brutails (Auguste) [415], de l'Académie des inscriptions, archiviste de la Gironde, *membre du Conseil;* rue d'Aviau, 13, Bordeaux (Gironde).

Bucaille (Victor) [56]; rue de Vaugirard, 68, Paris VIe. — M. B.

Burlet (Le chanoine J.) [57], professeur au grand séminaire; Leysse (Savoie).

Calendini (L'abbé Louis) [58], curé doyen de Changé-lés-le-Mans (Sarthe).

Calendini (L'abbé Paul) [268], curé doyen de Ballon (Sarthe). — M. F.

Camman (Léon) [59], ancien notaire; cours National, 14, Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Carreyre (Jean) [60], professeur au grand séminaire; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

Carrière (Victor) [61], docteur en théologie, *secrétaire général;* rue de Rivoli, 212, Paris, Ier. — M. F.

Celier (Le comte Léonce) [437], archiviste aux Archives nationales; avenue de Breteuil, 70, Paris, VIIe.

Chalandon (Mlle) [451], étudiante d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon; à Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain).

Chalbos (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Etienne-du-Mont; rue Descartes, 30, Paris, V^e^.

Chapelier (Le chanoine Ch.) [63]; rue des Frères-Simon, 7, Saint-Dié (Vosges).

Chardavoine (Le R. P. Eutrope) [64]; directeur de l'« Annuaire pontifical catholique »; rue Saint-Didier, 5, Paris, XVIe.

Chardon (L'abbé) [391]; curé de Fougerolles, par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

Chatelain (Émile) [66], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil;* rue de la Sorbonne, 17, Paris, V^e^.

Chatton (L'abbé) [475]; rue de Strasbourg, 163, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Chenesseau (L'abbé G.) [461], chanoine honoraire d'Orléans; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret).

Chénon (Émile) [269], professeur à la Faculté de droit de Paris, *membre du Conseil;* rue des Écoles, 30, Paris Ve. — M. B.

Cherel (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

Chesnau (L.) [440], curé de Saint-Gervais, près Blois (Loir-et-Cher).

Chevalier (Le chanoine Ulysse) [68], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil;* rue des Clercs, 3, Romans (Drôme).

Civrays (L'abbé Théophile) [70], maître de conférences à la Faculté des lettres; rue Donadieu-de-Puycharic, 12, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer [71], professeur à l'école de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Clément (Le chanoine Maurice) [258], archiviste-paléographe, vicaire général de Paris; boulevard des Invalides, 39, Paris, VIIe.

Clergeac (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général d'Auch; à Auch (Gers).

Collinet (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit; place Malesherbes, 3, Paris, XVIIe.

Coste (Pierre) [483]; rue de Sèvres, 95, Paris, VIIe.

Cozon (Lucien) [445]; quai Gailleton, 23, Lyon (Rhône).

Cristiani (L'abbé Léon) [444]; docteur ès-lettres, professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres; rue Hénon, 65, Lyon (Rhône).

Dagens (Jean) [481], agrégé des lettres, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, professeur de première au lycée de Tulle; rue du Trech, 22, à Tulle (Corrèze).

Dansac (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris, VIIIe.

David (Dr Joseph Pierre) [376], prêtre; Seminarjum Duchowue, Ul. Podzamcze, 8, Krakôw (Pologne).

Delaborde (Le comte Henri-François) [341], membre de l'Académie des inscriptions, professeur à l'École des chartes, *membre du Conseil*· rue de Phalsbourg, 14, Paris, XVIIe.

Delahaye (L'abbé) [77], aumônier de l'hospice de Pontchaillou; Rennes (Ille-et-Villaine).

Delaporte (Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

Delaunay (L'abbé Louis) [79], licencié ès lettres et en philophie, maître de conférences aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Delègue (René) [80], professeur au lycée; rue Villeneuve, 29, La Rochelle (Charente-Inférieure).

Demathieux (Eugène) [446], second vicaire à Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 33, Paris, XVIe.

Desjoyeaux (Claude-Noël) [298]; rue du Bac, 108, Paris, VIIe.

Deslandres (Paul) [243], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue des Saints-Pères, 81, Paris, VIe.

Destrez (Le R. P. Jean) O. P. [299]; avenue du Château, 31, Bellevue (Seine-et-Oise).

Desvernay (La comtesse) [420]; à Chenevaux, par Néronde (Loire).

Deveille (L'abbé L.) [458]; professeur à l'Institution des Chartreux, maître de conférences à la Faculté catholique des lettres de Lyon; rue Pierre-Dupont, 58, Lyon, (Rhône).

Digard (Georges) [84], archiviste-paléographe, professeur à l'Institut catholique de Paris; rue Galliéni, 35, Versailles (Seine-et-Oise).

Doublet (Georges) [85], agrégé des lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de première au lycée de Nice, villa Minerve, rue du Soleil, 24, Nice (Alpes-Maritimes).

Dubarat (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

Dubly (Henry-Louis) [443]; rue de Dammartin, 58, Roubaix (Nord).

Dubruel (Marc) [478], S. J. Ecole supérieure d'agriculture du Sud-Ouest, Purpan, Toulouse (Haute-Garonne).

Dufourcq (Albert) [88], professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris, VIIe. — M. F.

Dugon (Robert) [337]; château d'Andelarre, par Vesoul (Hte-Saône).

Du Hamel (Le comte) [495], professeur à la Faculté libre de droit d'Angers; rue du Quinconce, 28, Angers (Maine-et-Loire).

Duhomme (Henri) [340], curé de Londinières (Seine-Inférieure).

Duleau [89], libraire; Margaret Street, 34-36, Cavendish Square, Londres.
[Le Soudier, boulevard Saint-Germain, 174, Paris.]

Durieu de Lacarelle (Le comte Étienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier) — M. F.

Durr (Ph.) [90], libraire à Genève (Suisse).

Eudeline (Le chanoine Paul) [452]; rue de la Petite-Cité, 6, Evreux (Eure).

Eygun (François) [352]; élève à l'École des chartes; rue de l'École Polytechnique, 19, Paris, Ve.

Fagniez (Gustave) [91], de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président;* rue de Paris, 111, Meudon (Seine-et-Oise). — M. B.

Favé (Le chanoine Paul) [93]; Maison Notre-Dame, Blosseville-Bonsecours, par Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

Fliche (Augustin) [408], professeur agrégé à la Faculté des lettres; rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault). — M. F.

Fontaine (Léon) [95]; rue Dombasle, 38, Paris, XVe.

Fournier (L'abbé Édouard) [96], aumônier du Val-de-Grâce; rue de la Santé, 7, Paris, Ve.

Fournier (Paul) [97], de l'Académie des inscriptions, *vice-président;* avenue de Breteuil, 71, Paris, XVe.

Gallerand (Jules) [318], professeur au petit séminaire; rue du Bourg-Neuf, 109, Blois, (Loir-et-Cher).

Gallot (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris, XVIIe.

Garin (L'abbé) [100], curé de Saint-Pierre et de Saint-Paul; rue de Paris, 108. Ivry (Seine).

Genot (J.) [399], curé de Saint-Jean-Mirabel, par Figeac (Lot).

Ginot (Émile) [438], conservateur de la Bibliothèque municipale; rue de la Tranchée, 16, à Poitiers (Vienne).

Girard (André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

Giraud (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, aumônier du Prytanée militaire; La Flèche (Sarthe).

Gobion (Pierre) [106]; rue Saint-Augustin, 22, Paris, IIe.

Gourlin (Jules) [108], curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

Goyau (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue de la Pompe, 36, Paris, XVIe. — M. F.

Granier (Le chanoine M.) [484], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Denis; Montpellier (Hérault).

Gratien (P.) [111], O. M. C.; boulevard du Montparnasse, 130, Paris, XIVe.

Grivelet (Le R. P. Symphorien) [303], S. O. C.; abbaye de Tamié, par Mercury-Gemilly (Savoie).

Gruas (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

Grumel (L'abbé) [113]; institution Notre-Dame de la Villette, à la Ravoire (Savoie).

Gry (Mgr) [463], recteur des Facultés catholiques de l'Ouest; rue Lafontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire).

Guichard (L'abbé Clément) [272] Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Hérault).

Guilday (Le Rev. Pierre) [329], docteur ès sciences morales et historiques (Louvain), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, D. C.; Catholic University of America, Washington, D. C. (États-Unis d'Amérique).

Guimbaud (L'abbé Hubert) [492], ancien professeur; Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne).

Guiraud (Jean) [409], agrégé de l'Université, directeur de *La Croix, membre du Conseil;* passage Landrieu, 3 *bis*, Paris, VIIe.

Hamon (Auguste) [472], S. J., docteur ès lettres; rue de la Vieille-Église, 2, Versailles (Seine-et-Oise).

Héliand (Le vicomte d') [488]; rue de l'Éperon, 9, Vitré (Ille-et-Vilaine).

Hélot (Albert-Joseph) [116], professeur; rue Davioud, 22, Paris, XVe.

Heurtevent (Raoul) [428], docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Vire; à Vire (Calvados).

Huard (Le chanoine Max) [405], vicaire général de Verdun, chancelier de l'évêché; Verdun (Meuse).

Huchet (L'abbé Albert) [120], licencié ès lettres, professeur à l'institution Sainte-Marie; rue de Dun, 38, Bourges (Cher).

Humbert (L'abbé Auguste) [122]; rue de Grenelle, 14, Paris, VIIe.

Humbert (Raymond) [123], curé de Saint-Jean-de-Couz, par Saint-Thibaud (Savoie).

Imbart de la Tour (Pierre) [124], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 25, Paris, XVIe.

Jacquet (L'abbé L.) [125], curé de Vierzon-St-Célestin (Cher).

Jacquin (Le R. P.) [126], des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université de Fribourg; Convict Albertinum, (Suisse).

Jaschke (R.) [127], libraire; 26 High Street, New Oxford St., Londres, W. C. 2.

Jérôme (Le chanoine) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Joachim (G.) [474], professeur agrégé au lycée, directeur de la *Revue d'Alsace;* rue Charles-Grad, 12, Colmar (Haut-Rhin).

Joly (Henri) [128], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* avenue de l'Observatoire, 22, Paris, V^e.

Jordan (Édouard) [129], professeur à la Sorbonne, *membre du Conseil;* rue de Varenne, 48, Paris, VIIe. — M. F.

Jouanolou (L'abbé J.) [130]; rue Eugène-Ténot, 36, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Jouen (Le chanoine) [252], vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; rue des Minimes, 2, Rouen (Seine-Inférieure).

Jurien de la Gravière (La baronne) [356]; boulevard Raspail, 51, Paris.

Kirsch (Mgr) [132], professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, Fribourg (Suisse).

Labande (L.-H.) [134], archiviste de la principauté de Monaco; rue du Tribunal, 10, Monaco.

Lacger (Le chanoine Louis de) [135], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Albi (Tarn).

Lachèvre (Frédéric) [305]; rue de Sontay, 6, Paris, XVIe. — M. F.

Lacour-Gayet (Georges) [136], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Jacob, 46, Paris, VIe

Ladame (Le chanoine) [253], supérieur du petit séminaire; rue Saint-André, 33, Reims (Marne).

La Gorce (Pierre de) [138], de l'Académie française et de

l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Joseph-Bara, 4, Paris, VIe.

LAFUMA (Émile) [469]; quai de la Tournelle, 27, Paris.

LAGARDE (L'abbé de) [489], professeur; Institution libre de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

LA MARTINIÈRE (Jules de) [139], archiviste du Morbihan; rue Thiers, 29, Vannes (Morbihan).

LA MONNERAYE (Le comte Henry de) [464]; château du Fouilloux, à Saint-Germain-le-Fouilloux, par Laval (Mayenne).

LA MONNERAYE (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire à l'Institut d'histoire de la ville de Paris, *secrétaire-archiviste;* avenue de Suffren, 145, Paris, XVe. — M. B.

LAMOTHE (Rev. Arthur) [140]; St. Francis Xavier Rectory; Little Falls, Minnesota (États-Unis d'Amérique).

LANDROT (Marcel) [455], curé de Châteauneuf, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

LAPEYRADE (Le chanoine Firmin-Joseph) [142], curé de Bourg-la-Reine; boulevard Carnot, 8, Bourg-la-Reine (Seine).

LAPEYRE (L'abbé) [387], professeur au petit séminaire; Villenave-d'Ornon (Gironde).

LARDÉ (Georges-Louis-Fernand), [143], archiviste-paléographe, docteur en droit, *membre du Conseil;* rue Martial-Grand-Champ, 1, Clamart (Seine). — M. B.

LASCHENAIE (Le comte de) [144]; château du Roucas-Blanc, Marseille (Bouches-du-Rhône).

LASTEYRIE DU SAILLANT (Le comte Charles de) [407], archiviste-paléographe, professeur à l'École des sciences politiques, député de la Corrèze; rue Bayard, 4, Paris, VIIIe.

LAUDAT (L'abbé A). [453], directeur de l' « Information populaire par l'affiche et le tract »; rue des Archives, 77, Paris, IIIe.

LAUGARDIÈRE (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

LAURENT (Eugène) [246], curé de Pure, par Carignan (Ardennes).

LAURENT (L'abbé M.) [379], curé de Saint-Médard; rue Daubenton, 39, Paris, V^e^.

LAVAQUERY (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès-lettres; rue de Villejust, 37 *bis*, Paris, XVIe.

LA VIEUXVILLE (Gaston de) [493], avocat; Saint-Cast (Côtes-du-Nord).

LE BRAS (Gabriel) [482], professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Strasbourg; Strasbourg (Bas-Rhin).

LECOMTE (Maurice) [148]; rue des Entrepreneurs, 3, Paris, XVe.

LEGENDRE (L'abbé) [254], curé de Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

LEGRAND (Théodoric) [320], bibliothécaire de la Cour des Comptes; boulevard Péreire nord, 8 *bis*, Paris, XVIIe.

Le Helloco (L'abbé Pierre) [150], docteur en théologie et en philosophie, licencié ès lettres, secrétaire de l'Université catholique de l'Ouest; rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

Le Jollec (Yves-Marie) [151], recteur de Saint-Mathieu; rue du Chapeau-Rouge, 33, Quimper (Finistère).

Leman (L'abbé Auguste) [247], docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lille, boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Lepetit (L'abbé) [274]; au grand collège Sainte-Marie, La Maladrerie, Caen (Calvados).

Lesne (Mgr Émile) [153], recteur de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Letouzey (Léon) [154], libraire-éditeur, *membre du Conseil;* boulevard Raspail, 87, Paris.

Letouzey (Victor) [209]; avenue Galois, 28, Bourg-la-Reine (Seine).

Levesque (Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris.

Lévesque de Neuvillette (L'abbé) [350]; rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

Lévy-Schneider (L.) [157], professeur à l'Université de Lyon; quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Lieutier (L'abbé Paul) [158], missionnaire diocésain; rue Nitot, 19, Paris, XVIe.

Louis (Le chanoine Modeste) [441] supérieur du grand séminaire de Meaux; rue de Châge, Meaux (Seine-et-Marne).

Luzu (Roger) [306], archiviste-paléographe; rue Gounod, 9, Paris, XVIIe.

Mac Kee (J. R.) [161], prêtre de l'Oratoire; The Oratory, South-Kensington, London, S. W. (Angleterre).

Maillé (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris, VIIe. — M. B.

Maitre (Léon) [454], archiviste honoraire de la Loire-Inférieure; place des Enfants-Nantais, 2, Nantes (Loire-Inférieure).

Malley (L'abbé Th.) [275]; boulevard St-Germain, 39, Paris, V^{e}.

Marboutin (Raoul) [276], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen; curé de Dolmayrac, par Agen (Lot-et-Garonne).

Marcel (Le chanoine Louis) [412], supérieur honoraire du petit séminaire de Langres; rue Chambrulard, 6, Langres (Haute-Marne).

Marchal (L.) [162], professeur au grand séminaire; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Marty (Le chanoine) [349], directeur du Prêt-Revues catholiques; Perpignan (Pyrénées-Orientales). (*Deux souscriptions*).

Martin (L'abbé A.) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille; Marseille (Bouches-du-Rhône).

Mater (André) [163], avocat à la Cour; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 130, Paris, VIIIe.

Mathorez (Jules) [164], inspecteur des finances, membre du Comité des travaux historiques, *trésorier;* boulevard Flandrin, 92, Paris, XVIe.

Maubourguet (Jean) [459], diplômé d'études supérieures, professeur au Collège; Sarlat (Dordogne).

Maugars (C.) [414], aumônier des religieuses de l'Immaculée-Conception et de l'Institut des Sourds-Muets; rue Gouverneur, 88, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Maurin (L'abbé) [165]; rue Louis-Blanc, 15, Cette (Hérault).

Mollat (L'abbé Guillaume) [168], professeur d'histoire à la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg; avenue de la Marseillaise, 26, Strasbourg (Bas-Rhin).

Mollière (L'abbé Humbert) [169], professeur à l'Institution Notre-Dame des Minimes, directeur du « Bulletin historique du diocèse de Lyon »; rue des Macchabées, 11, Lyon (Rhône).

Mounet (L'abbé) [422], vicaire à Coursan (Aude).

Musy (Antonin) [331], ancien conservateur des titres au Crédit Lyonnais; rue Berbisey, 23, Dijon (Côte-d'Or).

Nail (L'abbé Émile) [175], directeur de l'Institution Notre-Dame; La Flèche (Sarthe).

Netzer (Henri) [176]; rue des Beaux-Arts, 5, Paris, VIe.

Odelin (Mgr Henri-Louis) [178], vicaire général de Paris; rue Oudinot, 12, Paris. VIIe.

Pagès (L'abbé) [382], curé doyen de Salvagnac (Tarn).

Paillet (L'abbé Jean) [479], curé de Villeneuve-au-Chemin (Aube).

Pange (Le comte Jean de) [307], archiviste-paléographe; square de Messine, 9, Paris, VIIIe.

Papion du Chateau (Le Baron Amédée) [308], industriel, maire de Cherveux, logis de Vauvert, à Cherveux (Deux-Sèvres).

Paquier (Jules) [179], docteur ès lettres, curé de Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin, 1, Paris, Ve.

Parinet (Le chanoine) [442]; archiprêtre de Bourganeuf (Creuse).

Pasquier (L'abbé Émile [332], docteur en théologie; externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

Péreire (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; faubourg Saint-Honoré, 35, Paris, VIIIe.

Perret (Le chanoine E.) [460], aumônier de Notre-Dame de Sion; rue Courteville, 55, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Petit (Daniel) [185], curé de Béguey (Gironde).

Piétresson de Saint-Aubin (P.) [406], archiviste de l'Aube; rue Charles-Delaunay, 45, Troyes (Aube).

Piolet (Le R. P.) [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris, VIIe.

Poccard (Jean-Frédéric) [309], archiprêtre de Bozel (Savoie).

Poirier (Adolphe) [188], licencié ès lettres, professeur au petit séminaire; Chavagnes-en-Paillers (Vendée).

Pommeret (L'abbé H.) [189], docteur ès lettres, professeur à l'École Saint-Charles; Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Poulin (Le chanoine L.) [190], curé de la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris, IX°.

Pouliot (Maurice) [310], vice-secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest; rue Saint-Denis, 6, Poitiers (Vienne).

Prieur (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique cathédrale Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

Prioux (Mme Paul) 362]; square de Luynes, 1, Paris, VIe. — M. B.

Prou (Maurice) [480], de l'Académie des inscriptions, directeur de l'École des chartes, *membre du Conseil;* rue Madame, 75, Paris, VIe.

Prunel (Mgr Louis) [191], docteur ès lettres, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; rue Saint-Placide, 33, Paris, VI°.

Raffin (Louis) [192], premier vicaire à Saint-Louis-d'Antin; rue du Havre, 5, Paris, VIII°.

Rennard (L'abbé Joseph) [467], curé de Case-Pilote (Martinique).

Renou (L'abbé) [373], professeur d'histoire au grand séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

Rhein (André) [193], archiviste-paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

Rochetaillée (La baronne Camille de) [342]; rue Chateaubriand, 29, Paris, VIIIe. — M. F.

Roserot de Melin (L'abbé Joseph) [278], archiviste-paléographe, ancien élève de l'École française de Rome, aumônier à l'armée du Rhin; secteur postal 77.

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste du Puy-de-Dôme; rue Fontgième, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rouleau (L'abbé Jules) [439], professeur; rue du Trésor, 9, Paris, IVe.

Rouquette (L'abbé J.) [198], directeur de la « Revue historique du diocèse de Montpellier »; rue Ferdinand-Fabre, 18, Montpellier (Hérault).

Rousset (Maurice) [411], archiviste-paléographe, archiviste départemental de la Meuse; rue du Bourg, 29, à Bar-le-Duc (Meuse).

Roux (Adolphe) [255], ingénieur; rue du Rocher, 4, Paris, VIIIe.

Rouziès (Urbain) [322], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques »; rue de Fleurus, 31, Paris, VI°.

Sabatier (Paul) [351], professeur d'histoire de l'Église à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg; rue de l'Observatoire, 18, Strasbourg (Bas-Rhin), et La Maisonnette, par Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche).

SABLAYROLLES (L.) [433]; Mézerville, par Sables-sur-l'Hers (Aude).

SABRIÉ (L'abbé J.-B.) [199], docteur ès lettres, curé doyen de Saint-Barthélémy; Cahors (Lot).

SAINTE-VALIÈRE (Maurice de) [200], ancien capitaine du génie; boulevard Haussmann, 80, Paris, VIIIe. — M. F.

SAINT-VICTOR DESPETIS (Joseph) [426]; rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault).

SALVINI (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue d'Alsace-Lorraine, 12, Poitiers (Vienne).

SARRÈTE (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie; avenue Maréchal-Joffre, 54, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

SAUTEL (Joseph) [203], professeur d'histoire au collège Saint-Joseph; rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, Avignon (Vaucluse).

SAUVAGE (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières-Saint-Julien, Caen (Calvados).

SÉVESTRE (L'abbé Émile) [429], chargé de cours à l'École pratique des Hautes Études; rue de la Clef, 52, Paris, V^e, et à Carquebut, par Blosville (Manche).

SICARD (Le chanoine Augustin) [205], curé de Saint-Pierre-de-Chaillot, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 33, Paris, XVIe.

SIGURET (Marcel) [206], docteur en théologie, vicaire à la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris, IXe.

SIMONNET (André) [369], auditeur à la Cour des Comptes; rue Cambon, 13, Paris, Ier.

SOL (L'abbé Eugène) [207], curé de Notre-Dame; rue Saint-Georges, 23, Cahors (Lot).

STECHERT [208], libraire; rue de Condé, 14, Paris, VIe.
(*Deux souscriptions.*)

STERN (Jacques) [413]; avenue Gabriel, 24, Paris, VIIIe.

TAINE (L'abbé René) [212], aumônier militaire à Neuf-Brisach (Haut-Rhin).

TALLEZ (Paul) [213], professeur au petit séminaire; rue Dessoles, 40, Auch (Gers).

THIRION (L'abbé Victor) [215]; rue Saint-Honoré, 21, Versailles (Seine-et-Oise).

TOURNIER (Le chanoine Clément) [217], curé-doyen de Notre-Dame-la-Daurade, directeur de la « Revue historique de Toulouse »; Toulouse (Haute-Garonne).

TRILHE (Le chanoine Robert-Auguste) [218], professeur à l'Institut catholique, promoteur de l'Officialité; rue Sainte-Anne, 8, Toulouse (Haute-Garonne).

TYLER (Royall) [313]; quai de Bourbon, Paris, IVe.

UBALD D'ALENÇON (Le R. P.) [449], O. M. C.; rue de la République, 46, Bry-sur-Marne (Seine).

URBAIN (Le chanoine Charles) [220], docteur ès lettres; rue de Chaillot, 41, Paris, XVIe.

VACOSSIN (L'abbé) [222], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue de Beaume, 47, Paris, VIIe.

VALOIS (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris, VIe. — M. B.

VALUY (L'abbé) [432], vicaire à Feurs (Loire).

VAN AUTRYVE (L'abbé L.) [470]; rue de l'Église, 33, Tourcoing (Nord).

VANEL (J.-B.) [226], chanoine titulaire; avenue de la Bibliothèque, 3, Lyon (Rhône).

VERDUNOY (Le chanoine J.) [357], curé de Saint-Michel; rue Saumaise, 41, Dijon (Côte-d'Or).

VILLEMAGNE (Le chanoine Augustin) [279], curé de Castelnau-le-Lez, par Montpellier (Hérault).

PAPION DU CHATEAU [308], maire de Cherveux (Deux-Sèvres).

VILLENEUVE (Mme Henry de) [229] rue de Rivoli, 212, Paris, Ier. — M. F.

VIOLLET (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du mariage chrétien », rue de Gergovie, 86, Paris, XIVe.

VILLIEN (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris, directeur du « Canoniste contemporain »; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris, VIe.

VUILLARD (L'abbé P.) [456]; rue de la Vieille-Église, 2, Versailles (Seine-et-Oise).

VUILLERMET (L'abbé Pierre) [234], directeur au grand séminaire de Belley; Belley (Ain).

WELTER (L'abbé J.-Th.) [237]; avenue du Roule, 30, Neuilly (Seine).

WELVERT (Eugène) [238], conservateur honoraire aux Archives nationales; rue Lavoisier, 9, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

ZEILLER (Jacques) [435], directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études; rue du Vieux-Colombier, 8, Paris, VIe.

MEMBRES ASSOCIÉS

ABBAYE DE FARNBOROUGH 260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre).
[Abbé : Rme dom Cabrol.]

ABBAYE DE SAINT-MARTIN [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne).
[Bibliothécaire, dom Chauvin].

ABBAYE DE SAINT-MAURICE [37]; Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg).

ABBAYE DE SOLESMES [38], de l'ordre de Saint-Benoît; Solesmes par Sablé (Sarthe).

ABBAYE D'HAUTECOMBE [417], de l'ordre de Saint-Benoît; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie).
[Bibliothécaire, dom Buenner.]

Archives de l'État de NEUCHATEL [18] (Suisse).

Archives départementales de la DORDOGNE [377]; Périgueux (Dordogne).
[Mlle Delbos, libraire à Périgueux.]

Archives départementales de l'ALLIER [347]; Moulins.

[Archiviste, M. Max Fazy; rue Michel-de-l'Hôpital, 4, Moulins (Allier).]

Archives départementales de Seine-et-Oise [293]; rue Neuve, 12, à Versailles.
[Archiviste, M. Lesort.]

Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg [35] (Suisse).

Bibliothèque communale d'Abbeville [36] (Somme).
[Bibliothécaire, M. Macqueron.]

Bibliothèque de la Faculté de Droit [366]; rue Saint-Jacques 127, Paris, V°.

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin [39]; rue des Augustins, 7, Enghien (Belgique).

Bibliothèque de la ville d'Angers [496]; Angers (Maine-et-Loire).
[Conservateur, M. Saché].

Bibliothèque de la ville de Bordeaux [446]; rue Mailly, 3, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque de la ville de Rouen [336] (Seine-Inférieure).

Bibliothèque de la ville de Versailles [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).
[Conservateur, M. Hirschauer].

Bibliothèque de l'Ecole française de Rome [338]; Rome (Italie).
[E. de Boccard, correspondant; rue de Médicis, 1, Paris, VI°.]

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue de Vaugirard, 74, Paris, VI°.
[Bibliothécaire, M. Langlois.]

Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris, VI°.
[Conservateur, M. Dehérain.]

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Aix [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).
[Bibliothécaire, M. Fleury.]

Bibliothèque de l'Université de Caen [42]; Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
[Berger-Levrault, correspondant.]

Bibliothèque de Saint-Louis-des Français [346]; à Rome (Italie).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).
[Bibliothécaire M. Dubrulle.]

British Museum [499].
[Correspondant, Edouard Champion-British, quai Malaquais, 5, Paris, VI°].

Couvent des Rédemptoristes [392]; Faulquemont (Limbourg-Hollandais).
[Bibliothécaire, M. Quittelier].

Grand Séminaire de Metz [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle).
[M. le Supérieur.]

Grand Séminaire de Poitiers [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne).
[Bibliothécaire, M. Barritault.]

Grand Séminaire de Rennes [353]; faubourg de Brest, 73, Rennes Ille-et-Vilaine).
[M. le chanoine Pinault.]

Grand Séminaire de Strasbourg [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin).
[Bibliothécaire, M. Gass.]

Grand Séminaire de Versailles [195]; rue du Maréchal Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise).
[M. le chanoine Robert.]

Grand Séminaire du Mans [83]; avenue Léon-Bollée, 158, Le Mans (Sarthe).
[Mgr Florent-Deshayes.]

Le Périodique Lorrain [363]; rue de Viller, 28, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
[M. le Directeur.]

Library Union theological Seminary [427]; 120th Street Broadway, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).
(*Deux souscriptions.*)

Musée Calvet [174]; Avignon (Vaucluse).

Œuvre de l'Encouragement des Études Supérieures dans le Clergé [250]. — M. F.
[M. Edouard Jordan, rue de Varenne, 48, Paris, VIe.]

Prêt-Revues Chartrain [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loire).

Saint Patrick's Seminary [425]; Menlo Park, Cal. (Etats-Unis d'Amérique).

Séminaire de droit canonique de la Faculté de droit de Paris [344]; place du Panthéon, 10, Paris, V^e^.
[Directeur, M. Paul Fournier.]

Séminaire Français [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486]; musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471]; Guéret (Creuse).

HILDUIN

ET LA PREMIÈRE TRADUCTION DES ÉCRITS

DU PSEUDO-DENIS

Vers l'an 758, le pape Paul Ier envoyait à Pépin le Bref un certain nombre d'ouvrages grecs, parmi lesquels se trouvaient très vraisemblablement les écrits du Pseudo-Denis l'Aréopagite[1]. Au siècle suivant, en septembre 827, les légats de Michel le Bègue, empereur de Constantinople, remettaient à Louis le Débonnaire, pendant leur ambassade de Compiègne, un second manuscrit du *Corpus Dionisiacum*[2], conservé encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 437 du fonds grec[3]. A cette époque, grâce à l'activité de Chalcidius et de Cicéron, de Cassiodore, d'Epiphane, de Rufin et de Boëce, un certain nombre d'auteurs grecs sont déjà traduits, en plus ou moins grande partie; par exemple : Didyme l'Aveugle, Origène, Eusèbe, saint Basile, saint Jean Chrysostôme et d'autres. Des traductions gréco-latines de certains écrits logiques d'Aristote, du *Timée* de Platon, de l'*Isagoge* de Porphyre vont commencer à circuler. Mais exception faite pour Epiphane, Grégoire de Nysse, et peut-être pour quelques autres, l'Occident septentrional du IXe siècle ne semble pas avoir connu les originaux grecs de toutes ces traductions. Le texte grec de Denis, au contraire, va se multiplier. Les bibliothèques occidentales en possèdent encore aujourd'hui, pour la période du IXe au Xe siècle, au moins sept copies[4]; et à l'époque où le texte grec d'Aristote

1. *Monumenta Germaniæ historica, Epist,*. t. III, p. 529.

2. *Rescriptum Hilduini abbatis ad serenissimum imperatorem Ludovicum*, dans *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. V, p. 330; *Migne, P. L.*, t. CVI, col. 16, B-C.

3. H. Omont, *Manuscrit des œuvres de saint Denys l'Aréopagite* dans la *Revue des Etudes grecques*, t. XVII (1904), p. 230-236.

4. G. Turturro, dans une étude parue dans le *Bessarione*, série III, vol. IV, 1908, p. 93 et s. : *Il Trattato* Περὶ θείων ονομάτων.

ne sera connu que de très rares hellénistes, celui de Denis se trouvera dans un grand nombre de monastères. Mais en fait, ce sera surtout par l'intermédiaire des traductions latines que les écrivains du moyen âge entreront en contact avec les doctrines de l'Aréopagite. L'existence des traductions de Scot Erigène, de Jean Sarrazin, de Robert Grossetête, de Thomas Gallus ne soulève en elle-même aucune difficulté. Mais avant Scot Erigène existait-il une version totale des œuvres de Denis et dont Hilduin serait l'auteur? C'est à l'étude de ce problème que le présent travail est consacré. L'analyse directe de la lettre de Louis le Pieux à Hilduin, de la réponse de ce dernier, et de la Passion de Denis : *Post beatam ac salutiferam*, nous permettra, croyons-nous, d'apporter à cette question une réponse affirmative.

Hilduin, abbé de Saint-Denis de Paris, appartient à cette période de ferveur intellectuelle à laquelle on a donné le nom de Renaissance du IXe siècle. Cet élan de l'esprit, imprimé par Charlemagne, se soutint dans certains milieux, pendant trois ou quatre générations. Hilduin est de la seconde. Disciple d'Alcuin, il comptera à son tour parmi ses disciples Hincmar de Reims. Ses contemporains le tiennent en grande considération; Walafried Strabon l'appelle, non sans hyperbole, *magnus Aaron*, et Raban Maur lui envoie vers 830 son commentaire du *Livre des Rois*. De cet homme qui exerça à son époque une si réelle influence, nous ignorons et le lieu et la date de naissance. Nous savons seulement qu'issu d'une vieille famille franque, il eut trois frères dont l'histoire n'a guère conservé que les noms : Wilgrin, Bernard et Gérold[5]. C'est à la fin de 814, ou au début de 815, qu'il devint abbé de Saint-Denis, en remplacement de Waldon[6]. Après quelques années d'un gouvernement qui ne semble pas avoir été très prospère[7], le roi Louis le Pieux l'appela à la cour en 819, ou selon d'autres historiens en 822, pour remplir les fonctions d'archichapelain, on dirait aujourd'hui

a donné une liste d'un grand nombre de manuscrits grecs de Denis conservés en Occident.

5. *Gallia christiana*, t. VII, col. 351; t. II, col. 1456.

6. *Gallia christ.*, t. VII, col. 351.

7. Simson, *Jahrbücher der frankischen Reiches unter Ludwig dem Frommen*, Leipzig, 1874-1876, t. I, p. 84.

de ministre du Culte. C'est en cette qualité, qu'Hilduin dut prendre une part active au Concile de Paris (825) qui adopta dans la question des images le parti des Orientaux contre celui de Rome. Quoique ni les actes du Concile, ni aucun autre document de l'époque n'en disent mot, le fait de cette participation ne saurait être sérieusement discuté; de plus il n'est pas douteux qu'Hilduin se rangea à l'avis du roi Louis et si en 827, ce sont précisément les écrits de Denis qu'apportent à la cour les légats de Constantinople, il est bien probable que l'attitude de l'abbé de Saint-Denis n'est pas étrangère à cette attention diplomatique.

Trois ans après cette seconde ambassade de Michel le Bègue, Hilduin ayant appuyé la révolte de Lothaire et de Pépin contre Louis[8], perd avec sa charge de chapelain, la direction des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Médard et de Saint-Germain, et le roi l'exile au monastère de la Nouvelle-Corbie de Saxe[9]. Cet exil, d'ailleurs, dura peu de temps. Rentré en faveur grâce à l'intervention reconnaissante d'Hincmar auprès de l'empereur, Hilduin va désormais se consacrer, à partir de 832, surtout, à son monastère de Saint-Denis. Il continue la restauration et l'agrandissement de l'église; il réforme ses religieux, tandis que Louis le Pieux se débat de plus en plus au milieu de difficultés intérieures toujours croissantes. Trahi, puis détrôné, l'empereur est remis en liberté le 28 février 834; le 1er mars, son autorité est rétablie dans la basilique même de Saint-Denis, en attendant qu'au jour anniversaire de sa délivrance, une assemblée imposante d'évêques et d'abbés lui rende à Metz solennellement la couronne[10]. C'est à cette époque, vers 835[11], que Louis le Pieux voulant donner un témoignage public de sa reconnaissance, écrit à l'abbé Hilduin pour lui demander

8. *Opus Thegani*, chorepiscopi Trevirensis, ad ann. 830, n° XXXIV, dans *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 80; *Vita Ludovici Pii*, *ibid.*, p. 110, n° XLIV; *Chroniques de Saint-Denys sur les Gestes de Louis le Débonnaire*, *ibid.*, p. 152, n° XVI.

9. *Vita Ludovici*, *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 111, n° XLV.

10. Voir en particulier les *Annales Bertiniani*, *De Gestis Ludovici Pii*, dans *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 195 sq.

11. Cette date n'est pas absolument certaine, quoique très probable. En effet, la suscription de cette lettre : « Chludowicus divina repropitiante clementia imperator augustus », est celle des diplômes impériaux après la restauration de 834. Avant cette date,

d'élever en actions de grâce à l'illustre patron de son monastère un grand monument littéraire digne du disciple de saint Paul; et l'empereur en trace lui-même les lignes générales.

« Nous voulons te demander, ainsi parle-t-il à l'abbé de Saint-Denis, de rassembler en un corps pour en former un texte suivi, tout ce que nous apprennent (sur Denis) les histoires grecques connues par des traductions, *d'extraire de ses livres écrits en sa langue maternelle et expliqués en notre langue, sur l'ordre de notre autorité, par ton zèle sagace et le labeur des traducteurs, ce qui sera utile à notre but* (d'insérer) aussi (dans cette Vie) ce que tu as trouvé dans les manuscrits latins, en y joignant ce qui est contenu dans le Livret de la Passion et ce que tu as découvert dans les plus anciennes chartes du cartulaire de l'Eglise de Paris, son saint siège[12]. » Comme il ne rentre pas dans le but du présent travail d'étudier la formation de l'aréopagitisme et de rechercher pour elles-mêmes les sources de l'écrit d'Hilduin,

nous trouvons cette suscription : « Chludowicus divina ordinante providentia imperator augustus ». (Cf. *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 593, note *a*). La variante de certains manuscrits (Cf. *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. V, Pars prior, p. 326, *b*) qui n'est d'ailleurs pas exceptionnelle (Cf. *Hist. des Gaules, ibid.*, p. 593, 597, 604, etc.) ne modifie en rien la valeur critique de cette remarque. De plus, le roi fait expressément allusion à la cérémonie du 1er mars 834 : « ... ante prescriptum altare per merita et solatium domni ac piissimi patris nostri pretiosi Dionisii virtute divina reerecti et restituti sumus » (Cf. *Mon. Germ. hist., ibid.*, p. 326-327). Cette lettre fut donc écrite certainement après 834. Il est en outre très vraisemblable que le roi n'a pas attendu bien longtemps pour donner ce témoignage public de sa reconnaissance; ce qui, d'ailleurs, répondait aux intérêts de sa politique.

12. *Mon. Germ. historica Epist.*, t. V, p. 326. « Idcirco, venerabilis custos ac cultor ipsius provisoris et adjutoris nostri, domni Dionisii, monere te volumus, ut quidquid de ejus notitia ex grecorum hystoriis per interpretationem sumptum, *vel quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis et auctoritatis nostrae jussione ac tuo sagaci studio interpretumque sudore in linguam nostram explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum*, quaeque etiam in latinis codicibus jam inde habes inventum, adjuncta ea quæ in libello passionis ipsius continentur, necnon et illa quae in tomo cartis vetustissimus armario Parisiacae ecclesiae, sacrae videlicet sedis suae, prolatas inveneras et obtutibus sollertiae nostrae serenitatis ostenderas secundum quod rerum, causarum etiam et temporum, convenientiam noveris, in corpus unum redigas atque uniformem textum exinde componas ».

nous ne retiendrons de cette lettre que le passage relatif aux œuvres de Denis, passage imprimé en italique dans notre traduction. En admettant la valeur de ce témoignage de Louis le Pieux, nous aboutissons, me semble-t-il, aux conclusions suivantes : *a*) *avant* 835, date très probable de notre document, il existe une version des écrits du pseudo-Denis faite du grec en latin : *ex libris ab eo patrio sermone conscriptis... in nostram linguam explicatis; b*) Cette traduction a été faite sur l'ordre de Louis le Pieux; or, comme ce dernier commença à régner en 814, nous pouvons admettre pour l'instant que la version de Denis fut élaborée entre les années 814 et 835. Nous verrons ultérieurement s'il est possible d'apporter sur ce point d'autres précisions; *c*) Pour ce qui concerne l'étendue de ce travail, on serait tenté de croire à première vue qu'il s'agit seulement d'une traduction d'extraits dyonisiens; mais le texte bien compris nous invite à conclure à une version totale : c'est de cette version totale qu'Hilduin devra faire des extraits pour les insérer dans sa Vie de Denis; *d*) L'auteur de la traduction n'est pas désigné clairement et les termes employés par Louis le Pieux : *ac tuo sagaci studio interpretumque sudore* présentent quelque obscurité. Ce serait sans doute prêter au style de l'empereur plus de finesse qu'il ne comporte que de vouloir trouver entre ces deux membres de phrase une certaine opposition, de manière à rapporter le travail de version proprement dit à des traducteurs autres qu'Hilduin, pour ne réserver à celui-ci qu'un rôle d'encouragement et de soutien moral. Il est en effet invraisemblable que l'abbé de Saint-Denis connaissant le grec, n'ait pas pris une part directe à cette première traduction; il me paraît plus exact de conclure que cette version de Denis est l'œuvre de plusieurs traducteurs travaillant sous la direction morale et intellectuelle d'Hilduin : au début du XIIIe siècle, la plupart des traductions dionysiennes de Robert Grossetête seront elles aussi, des œuvres en collaboration. Quand désormais nous parlerons de la version d'Hilduin, il faudra donc l'entendre dans le sens que nous venons d'indiquer.

La lettre de Louis le Pieux ne devait pas rester longtemps sans réponse. Hilduin nous dit lui-même, dans son rescript *Exultavit cor meum in Domino*, l'empressement avec lequel il rédigea ses *Areopagitica*. Ce document, qu'on peut dater

approximativement de 835, est remarquable par sa précision; il nous fait assister au travail d'Hilduin et de ses collaborateurs dans la composition de cette seconde Passion de saint Denis. Hilduin dut commencer par rassembler ses sources grecques et latines, — hagiographiques et liturgiques; et reprenant l'ordre même des indications de l'empereur, il énumère en détail chacune de ses sources : c'est d'abord la *lettre du chronographe grec Aristarque à Onésiphore*, qu'Hilduin envoie à Louis le Pieux[13]. Cette lettre raconte la conversion, l'ordination et la prédication de saint Denis; dans l'épître de ce dernier à Polycarpe et à Apollophane, on trouvera, ajoute Hilduin, des renseignements sur la période de sa vie qui a précédé sa conversion. Comme sources, l'abbé signale encore les *Actes des Apôtres*, le *Dialogue de Basile et de Jean*[14], l'*Epître de saint Ambroise aux habitants de Verceil*[15], un *Sermon de saint Augustin*[16], les *Livres de Denis écrits en grec*, le *Libellus antiquissimus Passionis*[17], la *Conscriptio Visbii* du cartulaire de Paris[18] et des *missels de l'Eglise gallicane*[19].

Après cet inventaire, Hilduin eut à faire la traduction de quelques-unes de ses sources grecques : du martyrologe de Constantinople peut-être, en tout cas de la lettre d'Aristarque dont l'abbé de Saint-Denis possède le texte dans sa langue

13. *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. V, p. 329, 25.

14. Saint Jean Chrysostome, *De sacerdotio*, liv. IV, ch. iv, *P. L.*, t. XLVIII, 669.

15. *Ed. des Bénédictins*, II, 1028, epist. 63, § 22; *P. L.*, t. XVI, 1196.

16. *Ed. des Bénéd.*, V, 711, serm. 150, ch. I, § 2; *P. L.*, t. XXXVIII, 808.

17. Sur le *Libellus antiquissimus passionis*, il faut lire la belle dissertation de Léon Levillain, *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, LXXXII, 1921, p. 5-117. L'auteur aboutit à cette conclusion intéressante et très motivée : « Comment ne pas voir ce qui est l'évidence même? Le *libellus passionis* que Louis le Pieux lisait avant que le *Post beatam ac salutiferam* n'ait été écrit et qu'Hilduin transporte dans cet ouvrage, n'est que le *Gloriosae* déformé pour les besoins de la thèse aréopagitique; il apparaît comme la rédaction de premier jet que l'abbé Hilduin allait corser à l'aide de ses documents grecs et latins et de la *conscriptio Visbii* » (p. 39-40). Nous aurons l'occasion de reprendre ce sujet dans une note assez étendue que nous consacrerons bientôt à la formation de l'aréopagitisme.

18. *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. V, p. 330, 17; 336, 32.

19. *Ibid.*, p. 330, 20.

originale[20]. Comme travail préliminaire à la composition proprement dite de la Vie et de la Passion de Denis l'Aréopagite, il restait encore à opérer un discernement à l'intérieur de ces documents. Dans ces différents matériaux rassemblés et traduits, Hilduin devait choisir ce qui pouvait rentrer dans le cadre de son œuvre; or, c'est une œuvre essentiellement biographique et non point précisément théologique que lui demandait le roi. L'abbé de Saint-Denis n'aura donc pas à présenter une étude doctrinale des écrits de l'Aréopagite; de ces livres il ne retiendra que les renseignements biographiques qu'ils contiennent et les indications nécessaires pour donner quelque idée de l'activité intellectuelle du converti de saint Paul. Mais ce discernement n'était possible qu'après lecture de ces écrits. Cette lecture, Hilduin l'a faite sans aucun doute. Il nous le dit lui-même dans un texte de première importance, que les historiens n'ont guère remarqué, et qui va nous apporter pour résoudre le problème que nous étudions, des éléments nouveaux et décisifs. « Nous avons appris, écrit Hilduin à Louis le Pieux, à connaître ces œuvres que Denis rédigea en sa langue maternelle, et les destinataires pour qui il les composa, par la lecture que nous avons faite de ces ouvrages, sur votre ordre et avec la grâce de Dieu. Ceux qui le désireront, en trouveront dans nos coffrets une traduction exécutée sur votre commandement. Quant à l'original de ces livres écrits en grec, apportés à Compiègne par l'économe de l'Eglise de Constantinople et les autres légats de Michel, il nous fut remis en présent la veille même de la fête de saint Denis[21]... » L'analyse de la lettre de Louis le

20. *Mon. Germ. hist.*, *Epistolæ*, t. V, 329, 18 sq. Précédemment, (Cf. *ibid.*, 329, 10) l'abbé de Saint-Denis avait demandé indulgence à l'empereur pour ses travaux de traduction; mais remarquons que les considérations d'Hilduin sur le caractère de ces versions ne s'appliquent pas, dans son esprit, à la traduction des écrits de Denis, déjà terminée avant la composition des *Aréopagitica*.

21. *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. V, 330, 1 sq. « Ceterum de notitia librorum ejus, quos patrio sermone conscripsit, et quibus petentibus illos composuit, lectio nobis per Dei gratiam et vestram ordinationem, cujus dispositione *interpretatos* scrinia nostra eos petentibus reserant, satisfecit. *Autenticos* namque eosdem libros, greca lingua conscriptos, quando echonomus ecclesiae Constantinopolitanae et ceteri missi Michaelis legatione publica ad vestram gloriam Compendio functi sunt, in ipsa vigilia sollemnitatis sancti

Pieux à Hilduin nous avait déjà permis de conclure à l'existence d'une traduction des écrits de Denis vers 835; le rescrit de l'abbé de Saint-Denis, en corroborant ce premier témoignage, ne laisse subsister aucun doute sur ce point : avant le travail de Scot Erigène (vers 860), il existait une version des livres de l'Aréopagite dont le monastère sandionysien possède même un exemplaire. Sur l'auteur de cette traduction, notre document ne nous apporte aucune nouvelle donnée explicite; mais il est bien clair que ce traducteur n'est autre qu'Hilduin lui-même qui a lu personnellement les écrits de l'Aréopagite; nous conservons donc la conclusion émise plus haut. Mais par contre, ce rescrit de l'abbé de Saint-Denis nous permet de déterminer avec plus de précision la date de cette version. Nous remarquons en effet qu'Hilduin ignore le manuscrit envoyé par le pape Paul Ier à Pépin le Bref, vers l'an 758.

C'est du manuscrit grec apporté par les légats de Michel le Bègue, en 827 au mois de septembre, à Compiègne, et déposé à Saint-Denis le 8 octobre de la même année[22], qu'il s'est servi pour sa traduction. C'est donc entre 828 et 835 que fut élaborée la première version du *Corpus Dionysiacum*. De plus, on peut légitimement supposer, me semble-t-il, que pendant les années 828-830, Hilduin qui se trouvait alors à la cour de l'empereur, engagé dans de très graves actions politiques et diplomatiques, n'eut guère le temps de s'adonner à pareil travail. Par contre, depuis la fin de l'année 830 — date du retour de la Nouvelle-Corbie — jusqu'aux environs de 835, l'activité d'Hilduin est essentiellement monastique et, si je puis m'exprimer ainsi, dionysienne. Hilduin

Dionisii pro munere magno suscepimus... » Dans ce texte, le terme *autenticos* s'oppose évidemment au mot *interpretatos*, et signifie l'original des livres de Denis, qui a servi de base à la traduction d'Hilduin, et qui n'est autre, comme nous l'avons dit, que le ms. 437 de fond grec de la Bibliothèque nationale. Quand l'*Histoire littéraire*, t. V, p. 425, dit que l'empereur de Constantinople avait envoyé les livres de Denis non dans leur langue originale, mais déjà traduits, elle se trompe manifestement, induite en erreur sans doute par le texte ambigu de la *Chronique de Saxe* : « Inter cetera munera *detulerunt* imperatori *libros* Dionysii Ariopagitae, ab eo conscriptos de Ierarchia, id est, sacro principatu, petente ipso Lodowico de graeco in latinum *translatos*. » (*Hist. des Gaules*, t. VI, p. 220).

22. Townsend, *The great schoolmen of the Middle ages*, New-York, 1920, p. 38, a confondu sans aucun doute ces deux dates.

transforme et agrandit son église; il réforme ses moines; il compose le Livret de la Passion de saint Denis. C'est à cette époque et dans ce cadre que très probablement il faut placer la traduction des ouvrages de Denis l'Aréopagite.

En résumé, de l'analyse objective de la lettre de Louis le Pieux à Hilduin et du rescrit de l'abbé de Saint-Denis, nous pouvons conclure que certainement entre 828 et 835, et très vraisemblablement entre 831 et 835, Hilduin, sur l'ordre du roi, et assisté de plusieurs collaborateurs, traduisit du grec en latin les écrits du Pseudo-Denis. Parmi les historiens qui ont étudié Hilduin d'une façon spéciale, un certain nombre semblent ignorer complètement cette première version des œuvres de l'Aréopagite : l'*Histoire littéraire*[23], Foss[24], Schrœrs[25], n'en disent mot. Bien plus, Manitius[26] affirme qu'Hilduin n'a pas pu lire les ouvrages de Denis; leur lecture, dit-il, était impossible avant l'époque de Scot Erigène, car elle requérait une connaissance du grec bien différente de celle que pouvaient posséder les théologiens de la cour. Mais c'est là une raison générale et *a priori* qui perd toute valeur devant les témoignages précis et formels que nous avons analysés et dont Manitius semble ignorer totalement la teneur. N'est-il pas, au contraire, de meilleure critique de raisonner ainsi : Hilduin a traduit les écrits de Denis; les documents certains et non suspects nous garantissent le fait de cette traduction; c'est donc qu'il connaissait le grec — d'une façon qu'il restera à déterminer par la comparaison de sa version avec l'original dont il s'est servi. D'ailleurs, abstraction faite de cette version, nous pouvons recueillir quelques indices qui témoignent que l'abbé de Saint-Denis avait une certaine connaissance du grec. Il a traduit, nous l'avons vu, certaines sources utilisées par lui dans sa Passion de Denis et il nous expose même quelques traits caractéristiques de ces versions[27]; à chaque instant, dans ses

23. *Hist. littéraire*, vol. IV, 610-613.

24. Foss, *Realencyklopädie*, VIII, 73, art. HILDUIN; voir du même auteur : *Ueber den Abt Hilduin von St Denis und Dionysius Areopagita*, Berlin, 1886.

25. SCHROERS, Wezter und Welte's *Kirchenlexikon*, V, 2089-90, art. HILDUIN.

26. MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 326.

27. *Mon. Germ. hist.*, *S. Epist.*, t. V, p. 329, 1.

lettres à Louis le Pieux et aux fidèles de l'Eglise catholique, il parle en homme qui a manipulé en connaisseur, des manuscrits grecs[28]. Les critiques qu'il adresse à Grégoire de Tours n'auraient guère de sens s'il est lui-même dans cette ignorance[29]. De plus il suffit de lire attentivement les documents pour deviner chez l'abbé de Saint-Denis, ce sentiment fait à la fois de naïf orgueil et d'ironie, commun aux hellénistes du IXe siècle. Comme Scot Erigène, comme Anastase le Bibliothécaire, Hilduin prend plaisir à parler des livres grecs qu'il possède ou qu'il a lus, et auxquels il renvoie ceux qui oseraient contredire ou simplement voudraient contrôler ses affirmations sur Denys l'Aréopagite[30]. Notons enfin que la connaissance du grec dans ce milieu et à cette époque n'est pas chose absolument inouïe. Eginhard dit de Charlemagne qu'il savait le grec suffisamment pour le comprendre, sinon pour le parler correctement[31]; ce chroniqueur lui-même n'en ignore pas les éléments[32], Paul diacre enseigne le grec à l'école du Palais[33]; et on pourrait citer d'autres contemporains d'Hilduin qui ne sont pas totalement ignorants de cette langue. A Saint-Denis, plus que partout ailleurs, n'avait-on quelque raison d'apprendre le grec[34]? En fait, nous avons vu plusieurs fois au cours de ce travail l'intérêt qu'on prenait

28. *Mon. Germ. hist.*, *ibid.*, p. 328, 39; 329, 25; 330, 4; 325, 24. etc.

29. *Mon. Germ. hist.*, *ibid.*, ch. 11, 12. Plus tard, Anastase le Bibliothécaire adressera le même reproche à Grégoire de Tours; car c'est lui sans doute qu'il veut désigner dans ce passage de sa lettre à Charles le Chauve : « Nec mirum, si quisquam doctorum erga plurima occupatus, *nec Graecorum scripta rimatus*, aliter senserit... » (*P. L.*, t. CXXIX, 737 D).

30. *Mon. Germ. hist.*, *Epist.*, t. V, p. 329, 25, etc. A son tour, Scot Erigène renvoie ceux qui seraient mécontents de son travail, au manuscrit grec dont il s'est servi pour sa traduction : « At si, aut superflua quaedam superadjecta esse, aut de integritate graecae constructionis quaedam deesse arbitratus fuerit, recurrat ad codicem graecum, unde ego interpretatus sum... » (*P. L.*, t. CXXII, 1032 C).

31. Eginhard, *Vita Karoli Magni* dans *Hist. des Gaules*, t. V, p. 99. n° XXV; Poetae Saxonici *Annales Caroli Magni*, liv. V, dans *Hist. des Gaules*, *ibid.*, p. 176.

32. *Hist. des Gaules*, *ibid.*, p. 95, 100, etc.

33. *Ibid.*, p. 849, *Versus Petri Grammatici.*

34. Les remarques de L. Delisle sur ce point s'appliquent aussi bien au IXe s. que postérieurement. « Le culte que les moines de Saint-Denis, écrit-il, rendaient à leur patron fut pour eux une occasion de ne pas entièrement négliger un genre d'études auquel

dans ce monastère à l'étude de la langue qu'avait parlée et écrite Denis l'Aréopagite. Par conséquent, même en négligeant les témoignages positifs analysés plus haut, la raison de Manitius serait encore insuffisante pour enlever à Hilduin le mérite de la première traduction des œuvres de Denis. Ce mérite, d'ailleurs, d'autres historiens, tels que Saint-René-Taillandier[35], Hipler[36], Ghellinck[37], le lui reconnaissent.

Dans l'étude de la question qui nous intéresse actuellement, nous ne possédons pas comme seuls documents la lettre de Louis le Pieux et la réponse d'Hilduin. Les fragments d'écrits dionysiens insérés par ce dernier dans ses *Areopagitica* vont nous permettre maintenant d'entrer à l'intérieur même de notre problème et d'en préciser certains aspects. Les chapitres IX-XVII de la Passion *Post beatam ac salutiferam* d'Hilduin sont consacrés à l'activité littéraire du Pseudo-Denis[38]. Or, à la première lecture de ces extraits, nous pouvons nous rendre compte que l'abbé de Saint-Denis connaissait du patron de son monastère tous les écrits que nous en connaissons nous-mêmes. Il mentionne en effet la *Hiérarchie céleste*

on ne songeait même pas dans la plupart de nos monastères du moyen âge. Le grec pouvait-il être ignoré dans une maison qui avait la prétention de se rattacher à saint Denis l'Aréopagite? Les moines de Saint-Denis tenaient à ne pas paraître complètement étrangers à la connaissance de la langue qu'avait parlé leur patron ». (*Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 204-205). Sur l'étude du grec, à cette époque, on trouvera de très utiles notations dans les articles de M. Tougard, *De l'Hellénisme dans les écrivains du moyen âge*, *Lettres chrétiennes*, t. III. L'abbaye de Saint-Denys n'était pas la seule à s'intéresser à cette étude; le monastère irlandais de Bangor était un « ardent foyer d'hellénisme ». Notker de l'abbaye de Saint-Gall écrit à un de ses correspondants : « Salutant te Ellenici fratres. » Que l'on entende ce terme, dit Tougard, des moines grecs ou des moines hellénistes, ce sera toujours un curieux témoignage de la connaissance du grec dans l'abbaye de Saint-Gall, à la fin du IXe siècle.

35. SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, *Scot Erigène et la philosophie scolastique*, Paris-Strasbourg, 1843, p. 73.

36. HIPLER, *Kirchenlexikon*, art. DIONYSIUS, t. III, col. 1795.

37. GHELLINCK, S. J., *Le mouvement théologique du XIIe siècle*, Paris, 1914, p. 71. M. GRABMANN, dans son article : *Ps.-Dionysius Areopagita in lateinischen Uebersetzungen des Mittelalters*, paru dans les *Beiträge zur Geschichte des christlichen Altertums und der Byzantinischen Literatur*, Festgabe Ehihard, 1922, rapporte simplement les opinions contradictoires de Ghellinck et de Manitius, sans émettre aucun avis personnel.

38. *Patr. Lat.*, t. CVI, col. 28-38.

avec quinze chapitres, la *Hiérarchie ecclésiastique* avec sept chapitres, les *Noms divins* qu'il semble confondre avec la *Théologie symbolique* et dont il nous donne le titre de chacun des livres, et enfin la *Théologie mystique*[39]. Mais pour une biographie, la correspondance d'un personnage est plus précieuse que des traités de spéculation, et il est bien manifeste qu'Hilduin s'arrête complaisamment sur les épîtres de Denis. Bien qu'il ne parle que d'une lettre à Caius, le résumé qu'il en donne correspond au contenu de nos quatre épîtres actuelles adressées au même destinataire; il cite encore les épîtres à Dorothée, à Sosipater, à Polycarpe, à Démophile, à Tite et à l'apôtre Jean[40]. A cet ensemble d'écrits qui ont tous pour auteur le Pseudo-Denis, Hilduin ajoute le texte intégral d'une onzième lettre, celle à Apollophane[41], qui nous raconte la discussion survenue entre Denis et ce dernier, au moment de l'éclipse d'Héliopolis, pendant le crucifiement de Notre-Seigneur. Nous reviendrons ailleurs plus longuement sur l'inauthenticité de cette lettre; nous nous contenterons ici d'émettre quelques considérations pour délimiter avec rigueur les données du problème soulevé par cette épître à Apollophane. Avant Hilduin, personne ne semble avoir connu cette lettre. Les sources grecques utilisées par l'abbé de Saint-Denis n'en disent rien. Elle ne se trouvait pas dans le manuscrit grec apporté par Michel le Bègue et dont Hilduin se servit pour sa traduction des écrits du pseudo-aréopagite[42].

39. *Patr. Lat.*, t. CVI, ch. IX, X, XI et XII.
40. *Patr. Lat.*, t. CVI, col. 32-37.
41. *Patr. Lat.*, t. CVI, col. 34.
42. Bien qu'il manque actuellement plusieurs cahiers dans le manuscrit 437 de la Bibl. nat., et que nous n'ayons plus le début et la fin du recueil des Lettres, il nous paraît cependant absolument certain que l'épître à Apollophane n'y était pas originairement contenue. Elle s'y serait trouvée à la place assignée dans les *Areopagitica* par Hilduin qui suit exactement l'ordre même du manuscrit, par conséquent immédiatement après l'épître à Polycarpe à laquelle son contenu la rattache étroitement; la disparation du cahier initial et final aurait donc laissé subsister quand même cette huitième lettre de Denys. De plus, si cette épître eût réellement fait partie du Recueil des Lettres, il serait inconcevable que Scot qui s'est servi du même manuscrit qu'Hilduin, ne l'eût pas traduite à son tour, comme les autres écrits de Denis. Il ne l'a pas fait; il nous dit même explicitement qu'il n'a traduit que dix lettres. Je me permets donc de ne pas partager sur ce point l'avis de M. Omont (*Revue des Etudes grecques*, 1904, p. 236), et il me paraît certain

Personne, d'ailleurs, n'a jamais vu le texte grec de cette épître. Maxime le Confesseur et Jean de Scythopolis, qui écrivirent au VIIe siècle, des *Scholies* sur chacune des œuvres de Denis, n'en ont pas sur cette lettre à Apollophane. Anastase le Bibliothécaire ne l'a pas trouvée non plus dans les manuscrits de Rome et de Constantinople; au XIIe siècle, Jean Sarrazin l'ignore; un peu plus tard Robert Grossetête qui collationnera un certain nombre de manuscrits grecs des œuvres du Pseudo-Denis, ne découvrira pas ce document, pas plus que Guillaume Morel au XVIe siècle; et il n'est pas douteux que Fabricius sur ce point comme sur tant d'autres ait été induit en erreur quand il mentionne l'existence de cette lettre dans certains manuscrits grecs[43].

Les autres sources actuellement connues des *Areopagitica* sont également muettes sur l'épître à Apollophane. Naturellement, saint Jean Chrysostôme, dans le *Dialogue de saint Basile et de saint Jean*, n'y fait aucune allusion. Ce n'est pas non plus dans la *Vie de saint Denis* par Méthode, à supposer qu'il l'ait connue, qu'Hilduin a trouvé mention de cette lettre[44]. De même, nous ne trouvons aucune allusion à ce

que ce manuscrit grec n'a jamais contenu le texte de l'épître à Apollophane.

43. FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, 1735, IV, 379-80.

44. Hincmar de Reims écrit à Charles le Chauve (Cf. *Hist. des Gaules*, t. VII, p. 548) au sujet de la *Vie de Denys*, traduite par Anastase le Bibliothécaire : « Lecta B. Dionysii passione a Methodio, Constantinopolim Roma directo, graece dictata, et ab Anastasio utriusque linguae perito et undecumque doctissimo, apostoticae sedis bibliothecario, latine conscripta sicut in Praefatione sua narrat, recognovi his quæ ibi scripta sunt, ea quae in adolescentia legeram consonare, videlicet par quos et qualiter gesta martyrii B. Dionysii sociorumque ejus ad Romanorum notitiam, indeque ad graecorum pervenerint. » On interprète quelquefois cette lettre en ce sens qu'Hincmar aurait eu connaissance dans sa jeunesse de l'œuvre de Méthode, ce qui pourrait permettre de conclure que le maître d'Hincmar, Hilduin, « domni et nutritoris mei » possédait cet ouvrage et que par conséquent il aurait pu l'utiliser pour la composition de sa Passion de Denis. Mais, n'est-ce pas peut-être tirer de ce texte plus qu'il ne contient? Dans cette lettre de 876, il est dit simplement : *a*) qu'Hincmar a lu la traduction de l'ouvrage de Méthode par Anastase le Bibliothécaire; *b*) il reconnaît que cette *Vie de Denis* concorde avec ce qu'il a lu sur ce sujet quand il était jeune. Et rien de plus. Hincmar ne dit pas, notons-le bien, qu'il a reconnu la Vie de Méthode; il établit une comparaison entre le

sujet dans les documents latins utilisés par l'abbé de Saint-Denis.

Après Hilduin, aucun écrivain ne parlera des sources originales de notre lettre. Au IXe siècle, Michel Syngel raconte l'incident de l'éclipse de soleil d'Héliopolis, non pas d'après la lettre à Apollophane, mais en citant textuellement des extraits de l'épître à Polycarpe[45]. Suidas reproduit Syngel[46], en grande partie; de plus dans la liste des écrits de Denis qu'il nous a laissée, il n'est fait aucune mention de cette huitième lettre (à Apollophane). Quant à Siméon Métaphraste, il ne parle même pas de l'événement relaté dans l'épître à Polycarpe, la septième du Pseudo-Denis.

Comme les panégyristes et les hagiographes, les traducteurs et les commentateurs postérieurs n'auront jamais la bonne fortune de trouver le texte grec de l'épître à Apollophane; il n'y aura, durant tout le moyen âge aucune traduction nouvelle de cet écrit[47].

contenu du panégyrique de Méthode et le contenu d'un autre écrit qu'il a lu dans sa jeunesse. Hincmar veut dire tout simplement, me semble-t-il, que cette traduction d'Anastase le Bibliothécaire ne lui a fourni aucun renseignement absolument nouveau, et qu'il y retrouve ce qu'il connaissait déjà. Quel est cet écrit qu'il a lu dans sa jeunesse? Les *Areopagitica* d'Hilduin? il les a certainement connus; ou la Passion *Gloriosae* qui a plus d'un point commun avec le discours de Méthode? C'est possible; en tout cas, de ce texte d'Hincmar, nous ne pouvons conclure qu'Hilduin a connu l'écrit de Méthode dont il ne dit rien d'ailleurs, dans l'énumération de ses sources.

45. *Patr. grecque*, t. IV, col. 628c-629 A; *Patr. grecque*, t. III, col. 1080 A-1081 C, avec quelques coupures.

46. *P. G.*, t. IV, col. 608-612. Suidas cite Michel Syngel (col. 612 B); il raconte l'évènement d'Héliopolis, d'après les mêmes textes que ce dernier (col. 608 C-609 B); il donne la liste des écrits de Denis (col. 609 C-612 A) et ne mentionne que dix lettres.

47. On parle quelquefois de plusieurs traductions de la lettre à Apollophane. Le mot traduction est inexact dans notre cas; il est même probable qu'il ne peut s'appliquer au récit d'Hilduin. Mais y a-t-il eu au moyen âge plusieurs textes de cette lettre, différents de celui d'Hilduin? Le P. Halloix, dans sa *Vita Dionysii* (Douai, 1638-1698), affirme que Scot aurait traduit 11 lettres et par conséquent celle d'Apollophane. Durantel (*Saint Thomas et le Pseudo-Denys*, Paris, 1919, p. 36) parle d'une version de Sarrazin, et de fait on trouve dans l'édition des œuvres de Denys le Chartreux, Tournai, 1912, t. XVI, le texte de Scot (p. 592) et celui de Sarrazin (p. 587). En réalité il y a méprise. Il ne s'agit ni de traductions, ni même d'adaptation d'Hilduin. C'est le texte de ce

Aucun doute ne peut donc subsister sur l'inauthenticité de ce document; et finalement, nous nous trouvons en présence de ce fait : Après Hilduin, aucun écrivain grec ou latin ne connaît le texte original de cette huitième épître du Pseudo-Denis à Apollophane; avant Hilduin personne ne la mentionne. La conclusion semble bien s'imposer; mais avant de la formuler en termes explicites, notons que le récit proprement dit de l'événement d'Héliopolis est commun aux deux lettres adressées à Polycarpe et à Apollophane. En outre, le détail concernant l'âge de Denis à l'époque de l'éclipse, raconté d'une façon indépendante par Maxime le Confesseur[48] et par Hilduin nous fait supposer qu'il existait une

dernier reproduit *intégralement*, sauf le premier membre de phrase, ce qui a fait croire aux historiens qui n'ont lu que l'*incipit* qu'il s'agissait de versions différentes. Au lieu de *Nunc ad te mihi sermo dirigitur* (Hilduin), on lit dans un autre texte : *Jam nunc mihi ad te oratio*, et dans un troisième : *Nunc mihi sermo ad te dirigitur*. Les autres variantes proviennent de mauvaises lectures que nous croyons inutile de reproduire ici. C'est une de ces lectures défectueuses que signale Albert le Grand dans son Commentaire de la lettre à Apollophane (Ed. Borgnet, t. XIV, p. 1026). Avant saint Thomas, il n'y a donc qu'un seul texte de cette épître. Moins souvent reproduit que les œuvres de Denis, cet écrit circulait néanmoins au moyen âge. Je ne signale que les manuscrits de la Bibl. nat. de Paris que j'ai eu entre les mains : ms. 15.630, fol. 182; ms. 2.376, fol. 111; ms. 17.341, fol. 306; ms. 1.619, col. 1.069-1.070.

48. C'est à l'occasion de l'épître de Denis à saint Jean l'Evangéliste et non de l'épître à Polycarpe, que Maxime est amené à nous rapporter cette tradition sur l'âge de Denis; et voici par quelle suite de considérations. Denis, dit Maxime, avait environ 90 ans quand il écrivit à saint Jean. En effet, Notre Seigneur commença à prêcher en l'an 15 du règne de Tibère; sa prédication dura trois ans et quelques mois; Notre-Seigneur fut donc crucifié en l'an 18 du règne de Tibère; c'est par conséquent à cette date que se produisit l'éclipse de soleil d'Héliopolis. Tibère avait encore six ans à régner puisqu'il gouverna vingt-trois ans. Mais saint Jean fut relégué à l'île de Pathmos vers la fin du règne de Domitien, règne qui dura quinze ans et cinq mois. Entre la fin de ce règne et l'an 18 du règne de Tibère, il s'écoula une période de soixante-quatre ans. A supposer donc qu'au moment de l'éclipse de soleil, Denis eût vingt-cinq ans, puisqu'il était encore étudiant, dit Maxime, il avait par conséquent quatre-vingt-dix ans environ quand il écrivit à saint Jean. (Cf. *P. G.*, t. IV, col. 57A C ; *Scholia in Epist.* X. Cf. aussi *Analecta bollandiana*, t. XXIX, 1910, p. 310. Hilduin dans son épître à Apollophane parle aussi des vingt-cinq ans de Denis (*P. L.*, t. CVI, col. 33 C). C'est à dessein que je n'entre pas ici dans les discussions qui eurent lieu, au sujet de ce passage de Maxime, entre Cordier et Lansel, partisans

tradition, peut-être écrite, attribuant vingt-cinq ans à Denis en l'année du crucifiement de Jésus. S'appuyant à la fois sur l'épître à Polycarpe et sur le témoignage de cette tradition, Hilduin aurait-il composé lui-même cette lettre à Apollophane, pour « mieux faire connaître les gestes de Denys[49] »? Cette lettre serait-elle aussi un produit de l'officine qui fonctionnait sous Hilduin au monastère de Saint-Denis et qui a donné le *Libellus Passionis*, le *Post beatam*, le *Post beatam ac salutiferam*, les *Miracula sancti Dionysii*, et les *Gesta Dagoberti*[50]? Nous n'en avons pas la certitude absolue, mais tout ce que nous avons dit rend cette hypothèse extrêmement probable.

En dehors de cette lettre à Apollophane qu'il a sans doute composée lui-même, Hilduin connaissait donc de Denis l'Aréopagite tous les écrits parvenus jusqu'à nous; mais les a-t-il tous traduits? L'analyse de la lettre de Louis le Pieux et du rescrit de l'abbé de Saint-Denis nous avait incliné vers une opinion positive; la lecture des *Areopagitica* nous confirme dans cette vue. Ce n'est pas en effet des « extraits » de ces livres qu'Hilduin nous présente dans sa Passion *Post beatam ac salutiferam*, mais des résumés des « abbreviationes ». Les chapitres IX-XVII des *Areopagitica* ne constituent pas seulement le premier *florilegium* dionysien, mais encore et surtout le premier *compendium* : ce qui suppose qu'Hilduin avait lu les livres dont il donnait une vue d'ensemble et sur lesquels il portait certains jugements. Mais pour les lire, il devait au moins se les traduire à lui-même. Par les seules ressources de la critique interne, nous sommes donc amenés à conclure avec la plus grande vraisemblance que la traduction d'Hilduin s'étendait à tous les écrits de Denis. Mais de cette version totale, que nous reste-t-il en fait? Les *Areopagitica* d'Hilduin contiennent, avec les titres des chapitres, un long fragment de la lettre à Démophile[51] comprenant le récit de la vision de Carpus[52], et le texte com-

de l'authenticité de l'épître à Apollophane, et Le Nourry qui en rejette l'attribution à Denis. Nous y reviendrons ailleurs.

49. *P. L.*, t. CVI, col. 33 A.

50. L. Levillain, art. cité, *Bibl. Ecole des Chartes*, 1921, p. 58.

51. *P. L.*, t. CVI, 34, ch. XV.

52. *P. L.*, t. CVI, 35. On trouve dans Nilus, moine du mont Sinaï, mort aux environs de 490, un récit presque semblable (*P. L.*,

plet de la dixième épître adressée à Jean l'Evangéliste[53]. De l'avis unanime des historiens, ce serait là, avec les quelques citations d'Hincmar de Reims, tout ce qui aurait survécu de la traduction de l'abbé de Saint-Denis. L'ensemble de cette œuvre d'Hilduin aurait donc disparu. C'est, du moins, ce qu'on répète de génération en génération depuis Saint-René Taillandier, qui écrivit à ce sujet dans son ouvrage sur *Scot Erigène et la Philosophie scolastique* : « Il paraît certain que l'auteur des *Areopagitica* traduisit les œuvres de Denys. Toutefois, sans qu'on en sache le motif, cette traduction resta obscure et méprisée; il n'en est question nulle part (p. 73). » Ghellinck ne connaît aussi de la version d'Hilduin que ce qui est contenu dans la Passion *Post beatam ac salutiferam.*

En réalité, la traduction des écrits de Denis par Hilduin, malgré l'oubli dans lequel la fit tomber très tôt le travail similaire de Scot Erigène, nous est parvenue dans son intégrité, sous une forme anonyme, il est vrai, mais indubitablement authentique. Le dépouillement méthodique des manuscrits dionysiens, dont nous préparons le catalogue, nous a permis de découvrir la première version des écrits de l'Aréopagite dans le ms. 15645 de la Bibliothèque nationale de Paris, et dans le ms. 756-57 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Cette découverte est la plus solide corroboration des résultats auxquels nous avait amené l'analyse objective des documents[54].

P. G. Théry, O. P.

t. LXXXIX, 297 D-300 C) (Cf. Stiglmayr, *Die Eschatologie des Pseudo-Dionysius*, dans *Zeitschr. für kathol. Theologie*, 1899, p. 18, n° 1).

53. *P. L.*, t. CVI, 37, ch. XVI.

54. Avant d'entreprendre la publication de ce texte, de grande importance pour l'histoire des versions de Denis, et du courant dionysien au moyen âge, en même temps que pour l'activité intellectuelle du IXe siècle, nous consacrerons prochainement dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain une étude sur l'authenticité de cette œuvre et sur les différents problèmes qui s'y rattachent.

LA RÉACTION CONTRE LE RATIONALISME

DE 1542 à 1553

I. Les progrès du rationalisme de 1542 à 1553. — II. Vue d'ensemble de la réaction apologétique; Calvin contre le rationalisme. — III. Aristote favorise-t-il l'incrédulité? (thèses de Ramus et de Galland). — IV. Postel : le rationalisme chrétien.

I

Il serait difficile de fixer les origines du mouvement rationaliste français, mais il est incontestable qu'il se développa prodigieusement au XVIe siècle. La source principale de cette renaissance de la libre pensée, c'est l'engouement pour les choses italiennes qui suivit les guerres d'Italie. A partir de 1520 le nombre des étudiants français qui vont au-delà des Alpes s'accroît prodigieusement. Ils en rapportent l'humanisme, mais aussi la doctrine prêchée à Padoue et à Bologne par Pomponazzi († 1525) et ses élèves. Dans la même période les Italiens viennent très nombreux en France et y apportent les germes des mêmes hérésies.

Il est important de connaître les points essentiels du rationalisme padouan pour suivre l'épanouissement de l'incrédulité française. La question la plus discutée est celle de l'immortalité. Les uns enseignent après Averroès que l'âme est unique pour toute l'humanité et suppriment ainsi l'immortalité personnelle; les autres, à la suite d'Alexandre d'Aphrodisias, professent qu'elle meurt avec le corps. Tous nient la création, disent que le monde est éternel et restreignent le rôle de la Providence au monde céleste. Ils mettent ainsi Aristote, dont ils se réclament, en opposition avec les théologiens et aggravent l'antinomie entre la raison et la foi. Pomponazzi philosophe ne croit pas à l'immortalité, ni aux miracles, ni à la Providence; Pomponazzi chrétien y croit ou feint d'y croire. Dès lors, par une réaction curieuse, tandis que les partisans de la philosophie padouane, Dolet par exemple, se prévalent de cette antinomie pour rejeter la révélation, les croyants se prennent à douter de la valeur de la

raison et se réfugient soit dans le fidéisme, comme P. Bunel, soit même dans le pyrrhonisme, croyant mettre ainsi la foi à l'abri des attaques de la raison.

On trouve des preuves que ces idées pénètrent en France à partir des environs de 1530. Pour ne citer que les plus connues, Rabelais s'attaque violemment aux miracles — même à ceux de l'Evangile — dans ses deux premiers livres, et Des Périers, plus violent encore, s'en prend à la révélation et à la personne même de Jésus-Christ dans son *Cymbalum mundi* (1538). Mais c'est à partir de 1542 surtout que le rationalisme français prend de l'extension. A cette date Francesco Vicomercato inaugure la chaire de philosophie du Collège de France et pendant vingt ans il va y exposer les idées les plus hétérodoxes de l'averroïsme padouan sur l'âme, la création, la Providence, les miracles. Si nous en croyons le médecin Jean Fernel, il y a même à Paris des matérialistes qui professent que l'âme est la fleur périssable de la matière organisée. Il nous a laissé un portrait fort vivant de ces incrédules dans le *De abditis rerum causis* (1548). C'est, je crois, à cette dernière catégorie qu'il faut rattacher Etienne Dolet dont on connaît la fin tragique (1546). La même année Rabelais publiait son *Tiers livre* et quelques années après (1548 et 1552) le *Quart livre*, où l'on peut relever, à s'en tenir uniquement aux hérésies padouanes, plusieurs pages contre l'immortalité ou tout au moins une profession de foi qui semble averroïste. Dans le même temps le pyrrhonisme se développe. Mellin de Saint-Gelais y fait allusion dans son *Advertissement sur les jugements d'astrologie* (1546) et cette même année Rabelais crayonne une charge vigoureuse du nouvel académicien dans la personne du philosophe Trouillogan[1]. Deux ans plus tard Omer Talon donne l'histoire et la formule du pyrrhonisme dans son *Academia*[2].

Dans le même temps les chefs des libertins spirituels, Poque et Quintin, descendant des Flandres, propagent leur mysticisme dissolvant de Valenciennes à Paris, en Normandie, sur

1. *Pantagruel*, III, XXIX.

2. Quelques années après la période qui nous occupe, un autre élève de Padoue, Arnould du Ferron développera à son tour le pyrrhonisme dans son commentaire sur le *Adversus Xenophanem, Zenonem et Gorgiam* (1557).

les frontières de l'Est, à Genève, à la cour de Marguerite à Nérac. En cette même année 1542, où Vicomercato commença d'enseigner l'averroïsme à Paris, Antoine Fumée dénonçait à Calvin, dans une lettre célèbre[3], le groupement parisien de « spirituels ». Pendant ce temps Servet élaborait en France même, à Vienne (1541-1553), son ouvrage capital, le *Christianismi restitutio*.

II

La réaction et l'attaque furent simultanées. Puisque les averroïstes et les alexandristes se réclamaient des meilleurs commentateurs d'Aristote et d'Aristote lui-même, il fallait dénoncer le scandale de l'aristotélisme enseigné officiellement dans les écoles : ce fut l'œuvre de Ramus. La séparation de la raison et de la foi avait amené les chrétiens à mépriser la raison comme ennemie de la croyance, les philosophes à dédaigner la foi comme privée de fondements, les nouveaux académiciens à dénier à l'une et à l'autre toute valeur démonstrative et à se réfugier dans le pyrrhonisme; il fallait donc proclamer à nouveau l'union de la raison et de la foi et rétablir du même coup la confiance en l'une et en l'autre : ce fut l'œuvre de Postel. Ces deux grands noms remplissent toute l'histoire de ces dix années. Nous y joindrons cependant Calvin, bien que les questions théologiques le préoccupent davantage que les discussions philosophiques, et nous signalerons auparavant leurs compagnons de lutte moins connus, mais assez nombreux.

Dès 1534, le vieux Budé signalait les progrès de l'incrédulité et les attribuait à l'engouement des philosophes pour le pyrrhonisme[4]. Trois ans plus tard Bruyerin Champier nous apprend que beaucoup d'Italiens sont venus prêcher l'averroïsme en France et qu'ils y ont un grand succès et de nombreux auditeurs[5]. Giovanni Ferrerio qui séjourna à Paris vers 1540 et y édita plusieurs opuscules contre les

3. A. L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. VIII, n° 1194.

4. *De transitu Hellenismi ad Christianismum*, pp. 137, 221, 146 (édit. des *Opuscula*, 1557).

5. *Averrohi collectaneorum de re medica*, préface, H³ (éd. de Lyon, 1542).

rationalistes padouans s'attaque surtout à Aristote et lui oppose sur la question de l'immortalité le *Songe de Scipion* (1539). C'est le même dogme que défend Gentien Hervet en rééditant (1544) le *De anima* de Philopon. La préface de ce volume et celle du *De Fato* d'Alexandre d'Aphrodisias réédité la même année sont fort curieuses. Elles dénoncent au roi les athées. Je ne crois pas cependant qu'il s'agisse de vrais athées; il est plus probable que ce sont seulement des partisans de l'averroïsme ou de l'alexandrisme. En 1547, François de Bouliers signale à Pierre de Paschal les théories des naturalistes qui prétendent substituer la nature à la Providence, et son correspondant, alors à Rome, lui répond par une apologie copiée dans le *De natura deorum*[6]. C'est aussi une apologie qu'entreprend en 1549 Guillaume Bigot, mais elle est incomplète. Il y traite seulement de l'homme et naturellement, de l'immortalité. C'est le *Christianae philosophiae praeludium*. La même année Gabriel de Puy-Herbault dans le *Theotimus* s'en prend aux mauvais livres, notamment aux romans italiens. Rabelais y est fort malmené. L'année suivante (1550) Charles de Sainte-Marthe dans un violent opuscule, *Méditation sur le psaume XC*, dénonce toutes les sortes d'incrédules : rationalistes, épicuriens, anabaptistes, disciples de Quintin, nouveaux ariens. Plus philosophique est le discours prononcé en 1552 par M.-A. Muret *Sur la dignité et la prééminence de la théologie*. Le seul titre indique qu'il est dirigé contre le principe fondamental de la philosophie de Padoue. Turnèbe dans son *Discours sur le Phédon* (1552) et Louis le Roy dans sa traduction du même *Phédon* (1553) dénoncent les progrès de cette école et lui opposent sur la question la plus controversée, l'immortalité, l'autorité de Platon dans ce célèbre dialogue.

On voit que les défenseurs ne manquent pas à l'orthodoxie. Mais passons à des noms plus connus.

Calvin, pendant ces dix années, est surtout occupé à combattre les libertins spirituels. Il voit avec épouvante renaître ces sectes extrémistes qui menacent les fondements mêmes du christianisme. Averti par les pasteurs de l'Est et du Nord, mis en contact avec Poque lui-même en 1542, renseigné

6. *Paschalii... epistolae in Italica peregrinatione exaratae*, Lugd. 1548, p. 113-118.

minutieusement sur les doctrines et la vie du groupe de libertins de Paris par Antoine Fumée (1542), il lance contre eux la *Briefve instruction contre les anabaptistes* (1544), *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituels* (1545) et le *Traité des scandales* (1550), sans compter les lettres dont la plus connue est celle qu'il adressa à Marguerite en 1545. Quant à Servet, on sait comment il le combattit.

Mais il était aussi hostile au rationalisme qu'au mysticisme hétérodoxe. Jusque dans l'*Institution chrétienne*, dirigée pourtant principalement contre le catholicisme, on peut suivre le travail du réformateur pour adapter son apologétique au danger du rationalisme grandissant, surtout les chapitres qui traitent de questions mises en doute par les padouans.

Sur le dogme de la Providence, il les avait déjà attaqués dans sa première édition. Ce sont eux en effet qui, à la suite d'Averroès, font de Dieu « un Dieu oisif et ne se mêlant de rien ». Ceux d'entre eux qui admettent une Providence restreignent du moins son action : ils « lui ont assigné à gouverner ce qui est par dessus le milieu de l'air, abandonnant le reste à fortune ». Ils ont en effet remplacé Dieu par la fortune des stoïciens : « Quant est des choses qui adviennent ordinairement outre le cours de nature, combien y en a-t-il qui estiment plutôt la fortune y dominer pour agiter et démener les hommes çà et là que la Providence de Dieu, pour les bien gouverner[7]. » Contre eux il soutient que la Providence est non seulement générale, mais encore particulière. Il est vrai qu'il fait une concession aux rationalistes padouans en avouant que la raison ne peut établir que la Providence générale, la seconde étant du ressort de la foi. — En 1550 il reprend ce chapitre sans y ajouter grand chose, mais le simple déplacement qu'il lui fait subir est fort significatif. Dans les éditions antérieures (1536, 1539, 1541) la Providence n'est étudiée qu'en fonction de la prédestination, sous un angle théologique par conséquent. En reportant cette étude au premier livre, dans celle des attributs divins, et en séparant la question de la Providence de celle de la prédes-

7. *Institution chrétienne*, édit. Lefranc, ch. VIII, p. 502; édit. de 1539, p. 38 (*Opera*, édit. Brunswick, I, p. 889).

tination, Calvin la plaçait sur le terrain philosophique. Il refait, avec peu de changement, si ce n'est avec un ordre plus clair, la critique du hasard des épicuriens, de la nature des péripatéticiens, du *fatum* des stoïciens et insiste sur la providence particulière[8].

Calvin, en 1536, ne s'était point arrêté à considérer la création du monde. Le Dieu créateur n'est pour lui que le « Dieu conservateur et gouverneur perpetuel » de l'univers et des hommes. En 1550, il passe de Dieu à la création, comme il est normal. Et la création, Calvin ne la conçoit pas autrement que dans le récit de Moïse, mais c'est contre les philosophes qu'il la défend. Il rappelle l'argument du *De natura deorum* et des péripatéticiens contre la création dans le temps[9] : « Ne soyons point troublés en cet endroit de la moquerie des gaudisseurs, qui s'émerveillent pourquoi Dieu ne s'est plutôt avisé de créer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infini, qui pouvait faire beaucoup de millions d'âges, demeurant cependant oisif : et qu'il a commencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne sont point encore accomplis depuis la création du monde, lequel toutefois déclinant à sa fin, montre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ni même expédient, d'enquêter pourquoi Dieu a tant différé : pour ce que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut il défaudra cent fois au chemin : et aussi il ne nous sera point utile de connaître ce que Dieu (non sans cause) nous a voulu être celé... Par quoi un bon ancien jadis répondit fort bien à un de ces moqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandait, à quel ouvrage s'appliquait Dieu devant qu'il créât le monde. Il

8. Ed. de 1553, I, XVI, XVII. Les éditions suivantes amplifient encore cette étude. Calvin s'est toujours préoccupé de la Providence; on trouvera dans ses opuscules deux autres traités : *De la Providence de Dieu en général* (*Opuscules*, p. 1296-1312) et *Réponse de J. Calvin aux calomnies et argumens d'un qui s'efforce par tous moyens de renverser la doctrine de la Providence secrète de Dieu* (*Opusc.*, p. 1776-1822). Ce dernier ouvrage traite surtout de la prédestination.

9. *De natura deorum*, I, 9. Calvin énonce ici sous sa forme populaire — très courante au XVIe siècle — l'objection des averroïstes à la création dans le temps : la notion d'acte pur appliquée à l'être divin ne permet pas, selon eux, de croire qu'il ait jamais été en puissance de créer. Il a dû produire le monde de toute éternité.

bâtissait (dit-il) l'enfer pour les curieux[10] ». Ainsi répond Calvin aux averroïstes, et il demande aux fidèles de ne point aventurer « leur curiosité hors du monde » et de croire que non seulement Dieu a créé le monde, mais qu'il l'a créé dans le temps et non de toute éternité.

Pour la première fois aussi, il introduit une étude sur l'immortalité de l'âme[11]. Dans les premières éditions, il n'étudiait pas ce dogme si ce n'est à l'article du *Credo* relatif à la résurrection de la chair[12]. Mais il supposait l'immortalité acceptée. Dans les nouvelles éditions (1550 et suivantes), il ajoute, à propos de la création de l'homme, plusieurs pages sur l'essence et l'immortalité de l'âme[13]. Sur le premier objet, il s'attaque plutôt aux panthéistes et platoniciens qui font de l'âme « un sourgeon de la substance de Dieu[14] ». Mais sur l'immortalité, c'est aux padouans qu'il s'en prend, « lesquels volontiers tireraient par façon oblique ce dicton d'Aristote, tant pour abolir l'immortalité des âmes que pour ravir à Dieu son droit. Car sous ombre que les vertus de l'âme sont instrumentales pour s'appliquer d'un accord avec les parties extérieures, ces rustres l'attachent au corps comme si elle ne pouvait subsister sans icelui ». Lui-même pourtant subit l'influence padouane. Il reconnaît que l'immortalité ne peut se prouver que par l'Ecriture et que « ce serait folie de vouloir apprendre des philosophes quelque certaine définition de l'âme, vu que nul d'entr'eux, excepté Platon, n'a jamais droitement affirmé l'essence immortelle d'icelle. Les autres disciples de Socrate en parlent bien : mais c'est en suspens, pour ce que nul n'a osé prononcer d'une chose dont il n'était pas bien persuadé[15] ».

10. I, XIV, 1; texte de la trad. de 1561, p. 42 v°, vérifié sur le latin de l'édit. de 1550 (II, 6). — La réponse est fréquente au XVIe siècle. Elle est prise à saint Augustin (*Confessions*, XI, 12). Il va sans dire que saint Augustin ne se contente pas de cette boutade pour répondre à Cicéron.

11. Edit. de 1550, II, 6-7, 17-18; édit. de 1559 et suiv., I, XV.

12. En 1542 il avait publié contre une secte d'anabaptiste la *Psychopannichie*.

13. I, XV. Les citations qui suivent sont copiées sur la traduction de 1561 et vérifiées sur le texte latin de 1550.

14. I, XV, 4, contre les manichéens et Servet; voir aussi I, V, 5, contre l'âme universelle des platoniciens.

15. I, XV, 5 et 6.

III

C'est en 1543 que Ramus inaugura sa campagne contre Aristote. Mais ses *Dialecticæ institutiones* (1543) dirigées uniquement contre le syllogisme aristotélicien ont trompé les historiens de la philosophie sur le vrai sens de son attaque. Jusqu'ici on n'a vu en Ramus que l'adversaire de la scolastique et il s'en faut de peu que certains n'en fassent à ce titre un libre penseur. C'est oublier une partie de son œuvre, la plus petite, il est vrai, et la moins connue. Etant donnée la tournure de plus en plus irréligieuse que prenait la philosophie d'Aristote chez ses commentateurs, Ramus eût été bien peu avisé de ne pas exploiter ce scandale contre Aristote lui-même. Il n'y manqua point.

Devenu professeur au collège de Presles, en 1545, il y débuta par l'explication du *Songe de Scipion*. Ses *prælectiones* sont surtout philologiques et ne contiennent que peu d'allusions aux idées rationalistes. Rétablir le texte, recourir à Platon pour l'expliquer, est le souci continuel du commentateur. C'est ainsi qu'il expose et développe longuement le syllogisme du *Phèdre : quod seipsum movet æternum est; animus autem seipsum movet; animus igitur æternus est*. Mais il reproche à Platon d'avoir mis le principe du mouvement de l'âme dans l'âme elle-même, comme si elle était éternelle, et non en Dieu.

Une fois seulement, il me semble viser les averroïstes : « Bien que cette idée (que l'âme est l'image de Dieu) soit attribuée à Aristote par ses interprètes, contre lesquels s'indigne Thémistius, quelles monstrueuses opinions professent ceux qui enseignent qu'il n'y a qu'un seul esprit de Dieu vivant dans l'univers, que les âmes des hommes ne sont rien, rien non plus les démons, rien les esprits célestes des anges, que seule subsiste cette force divine simple et unique qui s'étend au ciel et à la terre, comme le Dieu de Virgile :

> **Principio cœlum ac terras camposque liquentes**
> **Spiritus intus alit totamque infusa per artus**
> **Mens agitat molem et magno se corpore miscet**[16].

16. *Aen.*, VI, 724-727. Ramus, *Praelect.*, p. 31. L'allusion à la

Cet esprit unique du monde, c'est le principal article de l'averroïsme qu'enseignait Vicomercato dans son *De anima rationali* (1543). Ramus n'insiste pas et s'il est difficile de croire qu'il ne visait pas en ces lignes les averroïstes de Paris, on ne peut dire à coup sûr si elles sont une revanche sur Vicomercato. D'autant plus que certaines formules font songer au panthéisme autant qu'à l'averroïsme. En tout cas, le choix du sujet de son cours me paraît à lui seul fort significatif.

Plus tard il s'enhardit contre Aristote. Comment, s'écriait-il, comment des chrétiens supporteront-ils que les commentateurs d'Aristote défendent ses mensonges, appellent ironiquement Moïse « romancier égyptien », traitent les chrétiens tantôt d'ignorants et d'âmes simples, tantôt de gens chicaniers, criminels et fous[17]? Dans une autre préface, il reproche à ceux qui commentent la *Physique* d'Aristote de professer « une physique qui enseigne l'impie infinité et éternité » du monde, et à ceux qui suivent sa *Métaphysique* que leur enseignement « est rempli des mêmes impiétés et d'autres beaucoup plus honteuses[18] ». Il s'étonne que dans ces conditions « les savants, même chrétiens, témoignent plus de foi à Aristote qu'à Moïse et au Christ » et il espère que bientôt « les chrétiens auront honte et regret d'une si abominable théologie ». C'est que jusqu'ici Aristote a eu des commentateurs, il n'a jamais eu de critiques. Nos pères en usaient avec plus de liberté : en acceptant la doctrine du Lycée, ils la rectifiaient à l'occasion. Aujourd'hui, ajoutait-il en 1551, Ramus seul a eu le courage de dénoncer Aristote et, chose étonnante, il a été « noté comme impie pour avoir mis les âmes chrétiennes en garde contre les impiétés du Stagirite ». La même année, Omer Talon proclamait Aristote « le père des athées et des fanatiques[19] ».

négation des démons, qui se trouve à la phrase précédente, vise la doctrine padouane (cf. *De Incantationibus*, de Pomponazzi).

17. *Præfatio physica prima;* édit. des *Collectan. præfat.*, p. 73. Cette préface est en tête des *Scolarum physicarum libri octo* (1565).

18. *Præfatio physica secunda;* édit des *Collectan. præfat.*, p. 82. Cette préface est en tête des *Scolarum metaphysicarum libri quatuordecim* (1566).

19. *Præfatio septima in Paradoxa; ibid.*, p. 140. O. Talon se flatte aussi, dans sa *Première préface de la philosophie morale*, de com-

Le 1er mars 1551, Pierre Ramus publia une apologie de sa méthode pédagogique et de ses programmes qui, en réalité, est une justification de sa campagne contre Aristote. Il y attaque franchement la morale et la métaphysique du philosophe : « J'aimerais mieux, dit-il, que cette science (la morale) fût enseignée aux enfants d'après l'Evangile et par un théologien savant et pieux que d'après Aristote par un philosophe. L'enfant apprendra d'Aristote beaucoup d'impiétés et il est à craindre qu'il les oublie trop tard : que le fondement du bonheur est dans l'homme; que l'homme est sa propre fin; que toutes les vertus sont au pouvoir de l'homme qui peut les avoir par nature ou les acquérir par ses efforts; que Dieu ne coopère point à ses œuvres, si grandes, si saintes soient-elles; qu'il n'y a point de Providence ni de justice divine; que les âmes sont mortelles, au moins de l'avis d'Aristote et que par conséquent le bonheur de l'homme se termine à notre vie[20] ». Tous les Pères, continue-t-il, ont lutté contre la philosophie des gentils et spécialement contre celle d'Aristote, et nous, par une étrange inconséquence, non seulement nous ne rejetons pas la doctrine de ce philosophe, mais nous en faisons le fondement de notre religion et mes *Aristotelicæ animadversiones* ont été accusées d'affaiblir la théologie en combattant l'autorité d'Aristote[21]. Aussi Ramus, s'il enseigne *l'Ethique* de son adversaire à ses élèves du collège de Presles, selon les prescriptions de l'Université, prend des libertés avec les programmes quand il s'agit de ses « erreurs impies », et « ce n'est pas par la philosophie d'Aristote qu'*il* établit la doctrine chrétienne, mais par la doctrine chrétienne qu'*il* corrige la philosophie d'Aristote[22] ».

Le débat est large et l'attaque de belle envergure : c'est tout l'aristotélisme padouan alors enseigné par Vicomercato qui est mis en suspicion. Galland, l'ami et le collègue de

battre en la personne d'Aristote « la philosophie des païens et des gentils » (*Ibid.*, p. 86)

20. *P. Rami Veromandui pro philosophica Parisiensis Academiæ disciplina* (Paris, 1551), p. 40.

21. *Ibid.*, p. 41. — Sur l'émotion que les attaques de Ramus causèrent à la Sorbonne et notamment à Périon et à Ant. Govéan, voir de belles pages de l'*Academia*, de O. Talon (1548), reproduites par Waddington, *De P. Rami vita*, p. 17-24; *Academia* (éd. des *Collectanæ præfat.*), p. 126-133.

22. *Pro philosophica disciplina*, p. 45.

Vicomercato au collège de France, et qui s'était fait le champion de la philosophie du Lycée, lui répondit cette même année 1551, au mois de mai, par une longue apologie d'Aristote[23]. Sur les quatre parties qui la composent, deux défendent le philosophe du reproche d'irréligion.

« L'aristotélisme et l'Evangile sont absolument contraires », dit Ramus[24]. Sans doute, répond Galland : il y a deux morales, celle des philosophes et celle de Jésus. Elles sont différentes, mais non contraires. L'une, fille de la raison, « connaissant la faiblesse de l'homme, mais non la source de ses péchés, soutient l'homme et l'habitue à la vertu. Elle a appris aux païens les devoirs de la vie domestique, publique et civile; elle nous apprend à refréner nos désirs et nos passions, en sorte que, conduits par la seule nature, même sans l'Evangile, nous pouvons pratiquer la justice, la tempérance, la force ». La morale chrétienne est comme le couronnement de celle que nous venons de définir. La concupiscence, source perpétuelle du péché et résultat de la chute originelle, la volonté de Dieu fondement de l'obligation morale, le devoir d'aimer Dieu et son prochain, le salut éternel comme fin et but de la vie morale nous seront d'autant plus faciles à croire que ces dogmes n'altèrent point la beauté de la philosophie. Cette morale religieuse, c'est évidemment au prêtre de l'enseigner. Bien loin d'y contredire, Galland nous apprend qu'il a un aumônier attitré et gagé pour l'expliquer à ses élèves le dimanche : « mais qu'il l'enseigne, comme tu le veux, à l'exclusion de la morale d'Aristote, qu'il recommande les devoirs envers Dieu et la piété en passant sous silence les vertus civiques, à aucun prix je ne le supporterai[25] ». Ce serait confondre deux domaines séparés, celui de la foi et celui de la raison, l'Evangile et la philosophie.

Aristote, dit encore Ramus, a mis le souverain bien de l'homme dans l'exercice des vertus que la raison lui montre comme bonnes, en sorte que l'homme a en lui-même, et en lui

23. *P. Gallandii... Pro schola parisiensi contra novam academiam P. Rami oratio*, Paris, 1551.

24. Aristotelica cum Evangelio pugnare ex diametro existimasti (*Pro schola parisiensi*, fol. 41 v°).

25. *Ibid.*, fol. 41 v°-43.

seul, le principe du bien et le pouvoir de le réaliser. Qu'y a-t-il là d'impie? « La nature, guide souverain de l'homme en cette vie[26], a déposé en nous des étincelles, des germes de vertus que nous développons par un exercice assidu, de sorte que nous pouvons par nos seules forces devenir vertueux. » Il s'agit toujours, bien entendu, de la vertu morale et civique, telle que l'ont pratiquée les païens, et non des vertus surnaturelles qui supposent la grâce et que ni Aristote ni aucun des philosophes anciens n'ont soupçonnées.

Non seulement donc Aristote n'est pas immoral, mais il n'est pas impie. Car ce bonheur qu'il propose à l'homme comme idéal, il nous dit quelque part que ce sont les dieux qui le donnent. Comment donc le traiter d'athée? Ailleurs, et à plusieurs reprises, il confesse et loue la Providence divine[27]. Enfin au sujet de l'immortalité, il n'est pas vrai de dire qu'il proclame que l'âme finit avec le corps. Galland recueille à son tour tous les textes d'Aristote d'où l'on a cru pouvoir inférer qu'il supposait l'immortalité de l'âme intellective, du νους ou *mens;* et il invoque le témoignage de Théophraste, Averroès, saint Thomas, Bessarion, Cicéron même. Pourtant, il ne faut pas se méprendre sur l'immortalité reconnue par le philosophe : « c'est à sa façon qu'Aristote a dit l'âme immortelle, non à la manière dont le disent nos saintes lettres et nos théologiens. » Il ne laisse subsister de l'âme aucune faculté, mais le *mens* seul[28]. Mais quel est ce *mens?* Est-il unique comme le voulait Averroès ou multiple comme le veulent les théologiens? Puisque Galland avoue que l'immortalité d'Aristote diffère de celle de ces derniers, n'est-ce pas qu'il l'interprète d'après Averroès? C'est jouer sur les mots. L'apologiste ne sauve Aristote du reproche de matérialisme qu'en en faisant un averroïste. Cela lui permet

26. Natura enim optima vivendi dux (*Ibid.*, fol. 45).

27. *Ibid.*, fol. 46-47. L'auteur cite de nombreux textes d'Aristote. — Remarquer cependant que, p. 51, voulant donner un exemple de l'antinomie entre la raison et la foi, il dit que les philosophes assujettissent Dieu, pour le gouvernement du monde, à la nécessité des lois, ce qui est l'averroïsme, tandis que les théologiens le font libre : « illi volunt Deum non necessario movere cœlum; quod philosophi inquiunt, Deum necessario movere cœlum dicimus ».

28. *Ibid.*, p. 48 v°. On aura remarqué que la position de Galland en face de ce problème est exactement celle de Vicomercato dans son *De anima rationali.* Il cite les mêmes autorités.

de conclure que son adversaire calomnie Aristote quand il prétend en faire un impie et quand il dit que les penseurs catholiques doivent le combattre. Sans doute aux premiers siècles de l'Eglise, les Pères s'apercevant que « la science et les démonstrations philosophiques détournent de la croyance à l'Evangile qui n'use pas de ces démonstrations », les Pères donc condamnèrent Aristote comme tous les auteurs païens. Mais depuis, il est devenu — telles ces ruines des temples païens dont on a bâti nos cathédrales — le fondement de l'édifice évangélique. Et des attaques intempérantes comme celles des *Animadversiones* et du *Pro Philosophica... disciplina* où Aristote est traité d'impie sont regrettables et condamnables[29].

Ramus, du reste, n'a-t-il pas à se reprocher le même péché dont il charge Aristote et ses commentateurs? Il se propose, ainsi que son « frère » Omer Talon, de remplacer le péripatétisme par la nouvelle Académie. C'est bien le pire choix qu'il pût faire. S'il renonçait à la doctrine du Lycée, que ne s'est-il attaché à la noble secte des stoïciens, autrefois si florissante? Mais le pyrrhonisme! « Toutes les autres sectes, même celle d'Epicure, s'appliquent à sauvegarder quelque religion; tandis que l'Académie s'efforce de détruire dans l'esprit des hommes toute croyance, religieuse ou autre; elle a entrepris contre les dieux la guerre des Titans. Comment croirait-il en Dieu, celui qui ne tient rien pour certain, qui passe son temps à réfuter les idées d'autrui, refuse toute créance à ses sens, ruine l'autorité de la raison... Si ce qu'il expérimente et touche presque de la main, il ne le croit pas, comment aura-t-il foi en l'existence de la nature divine, si difficile à concevoir? » Ramus — notre Arcésilas, comme l'appelle Galland — et son ami l'auteur de l'*Academia*, ne peuvent avoir qu'un but : attaquer l'Evangile après avoir ruiné toute philosophie. Que si eux-mêmes n'osent le faire, qui sait si leurs élèves ne renouvelleront pas contre Dieu la tentative des Géants? Pour avoir prêché le pyrrhonisme, Ramus et Talon méritent tous les châtiments[30].

29. *Ibid.*, p. 50.
30. *Ibid.*, fol. 64 v°-65, 72 v°.

IV

Mais le grand adversaire des nouveaux péripatéticiens aussi bien que du pyrrhonisme naissant, ce fut Guillaume Postel[31]. Il y a, en vérité, plusieurs personnages en Postel : un athée[32], prétend-on, dans sa jeunesse, un fou dans sa vieillesse, un hérétique poursuivi par l'Inquisition et un prêtre pieux presque jusqu'à l'extase[33], un explorateur qui a parcouru tout l'Orient, un linguiste et un hébraïsant; il est si divers et si contraire à lui-même que tous l'ont tiré à eux, ceux-là du moins qui se sont donné la peine — car c'est un travail pénible — de le lire. Les autres répètent à tour de rôle qu'il rêva, après Raymond de Sebonde, d'expliquer tous les dogmes, et qu'il prêcha la mission de la mère de Jeanne qui devait, seconde Eve, régénérer le monde. Mais il y eut aussi en lui un esprit très vif. Nul n'a vu avec plus de clarté l'incrédulité grandissante, nul n'en a distingué plus nettement les causes ni combattu avec plus de courage les docteurs. Il ne lui manqua qu'un peu d'équilibre pour être un génie[34].

31. Voir sur Postel E. Picot, *Les Français italianisants*, I, p. 313 324; P. Ravaisse, *Un ex-libris de G. Postel*, dans *Mélanges Picot*, I, 315-335 (excellents résumés); Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 190-191; Weill, *De G. Postelli vita et indole* (1892), donne une bibliographie plus complète; Morhoff, *Polyhist.*, II, I, XI, p. 20.

32. H. Estienne rapporte que Postel lui a dit à lui-même « à Venise en la place de Realte qu'une bonne religion devrait estre composée de la religion chrestienne, de la turquesque et de la judaïque » (*Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, XIV). Et comme cette thèse est à peu près celle de l'*Heptalomeres*, G. Patin prétend, d'après Naudé, que Postel aurait servi de secrétaire à quatre personnages qui se réunissaient à Venise toutes les semaines deux fois pour discuter de religion, et que ses papiers seraient tombés entre les mains de Bodin, qui en a fait l'*Heptalomeres* (voir Chauviré, *Heptalomeres*, introduction, p. 2). Postel était à Venise en 1537-1538, en 1547-1549 et en 1554.

33. « Disoit ordinairement la messe avec une extraordinaire dévotion, si qu'on l'a veu souvent, mesme au cœur de l'hyver, disant la veille de Noël la messe de minuict, la fumée sortir de sa teste chenue, lorsqu'il s'apprestoit à la consécration, tant il avoit l'esprit tendu à ce grand mystère » (Florimond de Raemond, *Naissance et progrès de l'hérésie*, p. 227).

34. E. Picot termine le récit de sa vie par cette phrase : « Si ce fut un fou, ce fut un fou de génie » (*loc. cit.*).

Dès ses premiers ouvrages, il nomme ses adversaires. Ce sont d'abord les Italiens et surtout Pomponazzi. Dans son premier livre *De orbis terræ concordia* (1542)[35], exposant en faveur de l'immortalité un texte d'Aristote, il s'arrête tout à coup : « Et cependant, dit-il, ce bon Pomponazzi a faussé ce texte qui l'accablait, en mettant une interrogation!... O Italie, tu nourris de ces monstres d'hommes qui, non contents d'être impies, versent encore leur venin aux autres et avec ce poison pénètrent dans les cours des princes et promettent l'impunité au crime là précisément où on le commet tous les jours! » Si c'est l'Italie qui a engendré les Pline et les Lucrèce, ils ont aujourd'hui bien des frères : « Ils sont comme des dieux pour les courtisans et les demi-savants de nos jours »; d'où la corruption morale de nos cours où règne l'ambition. Nul doute que Postel vise ici la cour de France où les Italiens sont si nombreux et si influents. Pomponace est le seul philosophe qui, avec ses élèves, ait méconnu la différence qui sépare l'homme des animaux, dit-il dans le même livre[36]. Et encore cette apostrophe à propos d'un texte de la Bible dont les libertins se servent contre le dogme de la Providence : « Ainsi, ce texte n'a pas de valeur pour les impies qui, « avides de ce qui peut chatouiller leurs oreilles », détournent tout à leur sens. Tel ce charlatan de Pomponazzi, qui avait faussé des témoignages d'Aristote, de Galien et d'Averroès pour prouver que l'âme est mortelle. O siècles[37]! » C'est Pomponazzi encore qu'il vise quand au chapitre XX, il relève la formule de ce « philosophe lucrétien », de ce « Satan damné », que « la vertu est à elle-même sa fin et sa propre récompense ». C'est contre Pomponazzi enfin qu'est écrit tout le chapitre VII sur l'existence des démons. Et comme il vient d'y faire allusion à des prodiges arrivés dans l'ancienne Rome, il élève tout à coup sa grosse voix : O Romains, je m'adresse à vous

35. *Quatuor librorum de orbis terræ concordia liber I. G. Postello Barentonio math. reg. authore.* Excudebat ipsi authori Petrus Gromorsus sub Phœnicis signo juxta scolas Remenses. — Le livre n'a pas de date, mais, dans la préface du *De Alcorani et Evang. concordia* publié en 1543, il parle de ce livre comme fait l'hiver précédent en six mois. E. Picot propose aussi 1542.

36. *Ibid.*, ch. XX, fol. 114, 131 v°, 133.

37. *Ibid.*, ch. I, fol. 9.

encore (en exceptant toutefois les bons), parce qu'il est certain qu'il y a, et il y a toujours eu en Italie, des hommes comme Pomponace, cet athée qui a voulu faire croire qu'il n'y a pas de substances séparées (du corps) et qui, en faussant les dires des philosophes, a tâché de persuader la mortalité des âmes à un pontife avide de nouveauté. O Rome, tu n'as jamais manqué de monstres »!

Parmi les Français, dès 1543, il dénonce aussi les protestants. Ce sont eux qui font douter de Dieu, car si Dieu, se dit-on, a laissé se tromper si longtemps son Eglise, comment peut-il être Dieu et comment l'Eglise peut-elle être vraie? Voilà, en effet, une réflexion qu'ont dû faire bien des protestants. Mais, il s'en prend surtout à ceux d'entre eux qui ont passé au parti libertin : « C'est une habitude générale de convaincre les hommes qu'il faut vivre dans l'impiété, et de même que les brutes, se laisser aller à ce qui est défendu. Quelques-uns même ont fait de leur impiété une profession publique. Je n'en veux d'autre preuve que le détestable traité des *Trois prophètes*, le *Cymbalum mundi*, le *Pantagruel*, et les *Nouvelles isles* dont les auteurs étaient autrefois les chefs du parti luthérien[38]. »

Les cicéroniens aussi lui sont antipathiques. Cette année même Dolet leur chef, est emprisonné à la Conciergerie. Il s'excuse donc, dans sa préface, de n'être pas cicéronien. « Ceux-ci, dès qu'ils ouvrent un livre, crient que c'est du mauvais latin, qu'on ne doit pas le lire, parce qu'on n'y trouve pas l'air de Cicéron, de César ou de Tite-Live ». Mais vraiment, n'y a-t-il de latin que celui de Cicéron et se flattent-ils eux-mêmes de si bien l'imiter qu'ils lui ressemblent? Au surplus, il ne veut pas diffamer une science qu'il ne saurait atteindre, mais « les jugements faux et dangereux de certains qui, s'appliquant seulement au choix des mots, toujours étudiant, comme dit saint Paul, sans jamais arriver à connaître la vérité, semblent nés pour déchirer, blâmer, dénigrer les écrits des autres ». Pour lui, il considère la doctrine plus que la forme : « *satis latine, si satis vere*[39] ».

38. Traduction Chenevière, *op. cit.*, p. 60 : *Alcorani seu legis Mahometi et Evangelistarum concordiæ liber in quo de calamitatibus orbi christiano imminentibus tractatur....* Parisiis, Gromorsus, 1543, p. 72.

39. *Alcorani... et Evangel. concordiæ lib.*, prœmium, non paginé.

Dès son premier livre aussi, il indique sa méthode de combat. Le grand résultat de la philosophie padouane a été de séparer la raison et la foi. Les philosophes chrétiens en ont pris leur parti, les protestants exaltent la foi au détriment de la raison. Mais Postel a vu tout de suite le danger d'un pareil système : « L'un affirme qu'on peut tout savoir, l'autre refuse son assentiment à toutes les vérités, un troisième déclare que tout est douteux, quelques-uns préfèrent renoncer à leur nature d'homme que de déclarer vrai ce qui est manifeste. » Pour lui, il va démontrer la doctrine spiritualiste et même certains mystères chrétiens par la raison et non par la foi. Aussi n'est-ce pas pour les croyants qu'il écrit, encore qu'ils doivent bien se persuader que Dieu, auteur de la raison, ne nous donne rien à croire qui ne puisse s'enseigner rationnellement. Mais ceux qui n'ont pas la foi, pour qui le critérium de la vérité n'est pas le même que pour nous, comment les convaincre? « Comment mettre fin aux discussions,... si la raison n'est pas établie juge du vrai et du faux et arbitre entre les adversaires? Nous avons sucé la vérité avec le lait, nous chrétiens, et beaucoup parmi nous se sont laissé persuader que nos dogmes sont indémontrables, qu'ils sont des axiomes et des principes premiers comme ceux de la géométrie. » S'il en était ainsi, ils seraient connus du monde entier et il n'y aurait pas plus besoin de Révélation pour la religion que pour les mathématiques. Qu'il lui soit donc permis de les transmettre par la raison aux nations. Aux premiers siècles, Dieu faisait des miracles en faveur de son Eglise; maintenant qu'elle vieillit, et que c'est à peine si elle n'est pas détruite, c'est par la raison qu'il la faut propager[40].

On n'attend pas de nous que nous analysions dans le détail le *De orbis terræ concordia*. S'il est intéressant comme témoin de l'état d'esprit français en 1542 et comme indice de la méthode inaugurée par Postel, il est beaucoup moins original pour sa doctrine. Les principaux problèmes discutés dans l'école padouane y sont repris tout au long. Sur la question de l'âme, Postel s'allie à Vicomercato pour prêcher une espèce d'averroïsme. Cette idée, indiquée seulement dans

40. *De orbis terræ concordia lib. I*, ch. I, fol. 4 v°; proœmium, A^{ij}, A^{iij}.

le *De concordia*, deviendra chez Postel un système. Ne pouvant vaincre l'averroïsme, il l'amalgame à la théologie et assimile l'intellect agent à la lumière qui frappe nos yeux, ce qui est la comparaison de Thémistius lui-même, ou encore au Verbe, « à la lumière qui illumine tout homme venant en ce monde ». Mais il s'attaque à Pomponazzi pour réclamer l'immortalité, conséquence de la nature du *mens*, proclamée par l'autorité des philosophes, même d'Aristote, réclamée par notre instinct de justice et notre besoin de félicité[41].

Les chapitres III, IV, V, traitent de la création. On y trouve réfutées toutes les raisons apportées par Vicomercato dans le *De principiis rerum naturalium*. Faut-il en conclure que ce dernier avait déjà répandu ses idées? Cela paraît peu probable, puisque c'est l'année même où il prend la chaire de philosophie du Collège de France. Mais sans doute l'averroïsme était courant alors à Paris. Postel ne nomme personne du reste et semble traiter ce problème de plus haut qu'il ne le fera dix ans plus tard. Quoi qu'il en soit, il propose l'amour pour déterminer Dieu à agir et résoudre l'antinomie entre la puissance qui suppose le monde créé dans le temps et la notion d'acte pur appliquée à Dieu, qui le suppose éternel. Et que faisait Dieu avant de créer? C'est l'objection que Velleius faisait à Cotta dans le *De natura deorum*[42]. Postel leur répond qu'en Dieu il n'y a pas de temps, ni par conséquent de changement, puisque le changement suppose succession. Puis il établit la création *ex nihilo* sur ce que dans l'hypothèse d'Aristote, on serait obligé d'admettre que le monde se crée lui-même.

Enfin, il prend soin, en traitant des miracles, d'établir la supériorité des miracles faits par Jésus et ses disciples sur ceux que racontent les auteurs profanes[43]. Ils dépassent toutes les forces naturelles, dit-il, et sont faits en faveur de ceux qui en sont l'objet, tandis que ceux que l'on prête à Apollonius, à Simon le Magicien, ou ceux que raconte Apulée sont ou bien explicables par la magie ou inutiles aux hom-

41. *De Orbis terræ concordia lib. I*, p. 114-119; p. 129-135 (contre Pomponazzi).
42. On a déjà trouvé cette objection plus haut, relevée par Calvin.
43. Il y consacre une partie du ch. VIII, p. 75 à 79.

mes. Quoi qu'il faille penser de cette distinction, il est indéniable que c'est bien ainsi que la question se posait depuis Pomponazzi, et qu'en cherchant à donner des vrais miracles la même explication que des faux ou aux faux la même créance qu'aux vrais, ce philosophe ruinait l'un des fondements de l'apologétique[44]. Mais surtout, il ne serait peut-être pas téméraire de voir dans l'insistance de Postel la preuve de la renaissance de la philosophie de Celse.

Quand ce livre parut, Postel était déjà en fuite. Son intervention en faveur du chancelier Poyet l'avait perdu. D'autre part, sa doctrine était suspecte. Si l'averroïsme de ses premiers ouvrages ne choquait pas à cette époque, sa prétention renouvelée de R. Lulle, de Nicolas de Cues, de Raymond de Sebonde, de rendre compte de tous les mystères de la religion, était plus généreuse que prudente et faussait la notion de la foi. Il ne revint que neuf ans plus tard, en 1551, après avoir fait un second voyage en Orient et surtout un long séjour à Venise. Est-ce là qu'il a vu de près les partisans des doctrines padouanes? ou si ces doctrines sont si répandues à Paris qu'elles l'épouvantent, ou si, logé au collège des Italiens, il a occasion de les étudier plus sérieusement? Toujours est-il qu'à peine arrivé il recommence la lutte, non plus cette fois contre les rationalistes italiens, mais contre ceux de Paris.

Le premier livre qu'il publia[45] est un essai sur la création et semble viser directement les théories contenues dans le *De auscultatione* et le *De Principiis rerum naturalium* de Vicomercato. Cette page, par exemple, n'est-elle pas un résumé très précis du livre — du cours plutôt — de Vico-

44. Je ne cite que pour mention les deux livres suivants de Postel : *De rationibus Spiritus Sancti* (in-8°, Paris, 1562). Ce premier livre est une reprise du *De orbis concordia*. On peut en dire autant du *De sacrarum Apodixion seu Euclidis christiani libri duo*, in-8°, Paris, 1543. Le premier livre pose des axiomes dont l'auteur tire dans le second une démonstration plus méthodique que celle de ses deux volumes précédents — selon lui — des vérités dont nous venons de parler.

45. *Abrahami patriarchæ liber Iezirah sive formationis mundi. — Vertebat ex hebræis et commentariis illustrabat 1551 ad Babylonis ruinam et corrupti mundi finem Gul. Postellus, restitutus*, Parisiis. Vœneunt ipsi authori sive interpreti G. Postello. In scholis Italorum. La préface est signée : *G. Postellus restitutus et jam 6 mensem verae vitæ agens*, et datée du 1er juillet 1552.

mercato. : « C'est pourquoi Aristote *et ceux qui le suivent* ont donné un enseignement mauvais jusqu'ici, parce que, sous prétexte que Dieu agit de toute éternité et est immuable, ils ont voulu l'enchaîner de toute éternité dans la nécessité, à ce point qu'il aurait créé le monde éternel comme lui. Car Aristote et ses disciples,... en faisant le monde coéternel à Dieu, font Dieu malheureux, puisque sa puissance lui est une nécessité. » N'est-ce pas les padouans encore qu'il vise, lorsqu'il parle de ceux qui, pour ne pas accepter la théorie des idées de Platon, arrivent à nier Dieu lui-même. Mais Vicomercato lui-même a reconnu dans son *De Anima rationali* le danger de l'aristotélisme. Postel a soin de relever cet aveu : « Il y en a beaucoup, dit-il, parmi ses partisans, qui confessent que cet auteur et ses raisonnements — même les meilleurs — sont pleins de venin, et qu'on ne doit point appuyer les vérités religieuses des raisons humaines ni surtout de celles d'Aristote[46]. »

Il fallait quelque courage à Postel pour dénoncer la tyrannie d'Aristote et les dangers de sa doctrine. Postel l'a si bien senti qu'il a écrit un volume exprès pour justifier ses attaques contre le philosophe. Après avoir rappelé que c'est au nom d'Aristote qu'on nie l'immortalité et la Providence, il ajoute[47] : « Beaucoup en sont venus à ce point d'impiété que ce qu'ils n'osaient professer eux-mêmes publiquement à cause de la sévérité des lois, ils ont bien osé le faire sous son nom au point que ces dernières années ce damné de Pomponazzi a osé, à la honte de l'Italie,... s'efforcer de prouver par Aristote que les âmes sont mortelles. Et cette bête féroce est devenue si puissante dans son impiété qu'*il y a à Paris des partisans de sa doctrine qui vont jusqu'à se*

46. *Satisfactio pro suo... conatu*, p. 72.

47. Il me faut citer en entier ce texte très important : Ad hæc eo impietatis profecti sunt multi ut quod publice ipsi non auderent ob legum severitatem, sub ipsius nomine ausi sint profiteri : ut proximis istis annis perditissimus quidam nebulo Pomponacius, cum summo Italiæ probro ausus sit, scriptis etiam summis pontificibus oblatis et tantum non suasis, conari ut ex Aristotele demonstraret mortales esse animos. Et ita illa bellua invaluit in ea impietate ut etiam in gloria ponant *quidam Parisiis ejus doctrinae interpretes se Perreti aut Pomponatii esse discipulos* (*Satisfactio pro suo in Aristot. conatu*, p. 79). *Il Peretto* est le nom donné familièrement à Pomponazzi à cause de sa petite taille.

faire gloire d'être les disciples de Peretto, c'est-à-dire de Pomponazzi. »

Postel trouva pour l'attaquer une jolie ruse : il traduisit d'abord, puis expliqua et réédita le livre du pseudo Justin : *Eversio falsorum Aristotelis dogmatum*[48]. Et de même que les nouveaux aristotéliciens se cachaient derrière Aristote pour prêcher la mortalité des âmes et l'éternité du monde, il trouvait de bonne guerre de s'abriter derrière l'autorité de l'apologiste pour attaquer le philosophe. Il ceignit donc les armes du martyr, se couvrit du bouclier de la foi comme lui et s'attaqua au même adversaire. Car « de même qu'autrefois presque tous les germes d'hérésie sont sortis d'Aristote, de même aujourd'hui la troupe des athées y a sa source ».

Or, il se trouve que le livre apocryphe de saint Justin, réédité par Postel, est composé de trois séries de propositions qui, dans leur ensemble, sont la réfutation des deux premiers livres du *De Auscultatione* d'Aristote et du second livre *Du Ciel*. Mais, précisément, c'est sur ces livres que s'appuyaient les padouans pour professer l'éternité du monde; ce sont ces livres qu'avait réédités et commentés Vicomercato deux ans auparavant, en soutenant dans ses commentaires cette hérésie. Il est difficile de ne voir là qu'une coïncidence[49].

Seulement en même temps que les ennemis de la foi lui sont plus connus, leur méthode aussi le gagne. C'est à cette époque, en effet, qu'atteint son plein développement la doctrine rationaliste que nous avons vu s'esquisser dans le *De Orbis concordia* et que j'appellerais — si les termes ne semblaient contradictoires — le rationalisme chrétien. D'autres, quelque trente ans auparavant, en voyant renaître la philosophie antique, avaient essayé de la christianiser, de faire la fusion des morales antique et chrétienne, et Lefèvre d'Etaples qui s'y était appliqué avait appelé ce mélange « la phi-

48. Paris, 1552, in-16.

49. La première série de textes réfutés est celle où Aristote établit que rien ne vient de rien et que le monde n'a ni commencement ni fin. La seconde série attaque la fortune, à laquelle Vicomercato a consacré plusieurs pages. La troisième traite de la nécessité du mouvement éternel en Dieu, du mouvement du ciel et de la corruption des éléments.

losophie chrétienne ». Postel, lui, a vu d'un coup d'œil génial que désormais commence le règne de la raison, et il va chanter l'hymne de la nouvelle puissance et tâcher à la baptiser. Déjà, en 1542 et en 1547, il avait proclamé que le règne de l'autorité était fini et que commençait celui de la raison, même en matière de théologie. Mais nulle part encore, il n'avait exposé son système avec cette ampleur[50].

D'abord, il n'admet pas qu'on doute de la raison : la pire hérésie, c'est le pyrrhonisme; il faut croire à deux choses au moins, à ses sens et à sa raison, l'idéalisme absolu renversant toute base de la science et toute possibilité de discussion. Cette foi à la réalité des perceptions et à la raison est plus nécessaire que la croyance à Dieu et à la Providence. Car la raison aussi est chose sacrée[51] : « Ce qui est contraire à la raison est nécessairement contraire à Dieu. Dieu de toute éternité a décidé... que la droite raison serait pour nous loi éternelle[52]. » Ainsi, ce n'est plus Aristote ou Platon qu'il faut prendre pour règle du vrai, mais « ce qui est conforme à la raison, voilà ce qu'il faut accepter[53] ». Car la raison universelle est aussi infaillible que l'Eglise elle-même[54], et « de même que Dieu a donné à son Eglise le pouvoir de lier et de délier, de même Dieu a donné ce pouvoir à la raison humaine et ratifie dans le ciel ce que l'homme,

50. On le trouve cependant aussi exposé assez longuement dans une curieuse dissertation adressée « viro bono et sapienti Petro Francisco Giambullario, inter ædis D. Laurentii mystas canonico et Academico claris. Florent. », et intitulé : *De Summa veritatis basi in triplici ratione posita.* Elle est imprimée à la suite du *De Etruriæ originibus* (1551), p. 222-224. Postel y analyse les moyens dont nous disposons pour arriver au vrai. Le plus simple est la foi. Mais la foi doit céder à l'intelligence : si credunt discipuli, postea intelligunt. La troisième voie (intuition?) est réservée aux anges et Adam seul parmi les hommes en a joui.

51. Quod rationi repugnat, Deo repugnet necesse est. Deus autem ab æterno instituit... ut recta ratio pro lege æterna haberetur (*Satisfacio... pro suo in Aristot. conatu*, p. 73, cotée par erreur 81 [1552]). (*De Etruriæ origin.*, p. 7, [1551]). On se souvient que O. Talon venait de publier son *Academia* (1548).

52. Il propose du reste de modifier en ce sens la définition traditionnelle de la foi par saint Paul : « Fides est certa rei a sensibus remotæ per rem cognitam notio et constans assertio ».

53. Veritas quæ sit æternæ rationi consentanea recipiatur (*Satisfactio*, p. 74).

54. *Satisfactio... pro suo in Aristot. conatu*, p. 75 v°.

roi de l'univers, a décidé sur terre ». Dieu, en effet, n'est-il pas à la fois le Dieu de la raison et de l'autorité? Il faut donc qu'elles s'accordent! Ou plutôt, elles se cèdent le tour. Jusqu'ici le monde a vécu de l'autorité d'Aristote, représentée par la Sorbonne; le temps est venu où l'homme va par la raison régner sur le monde. Voilà précisément l'œuvre à laquelle il est destiné, lui Postel : restaurer la philosophie entière sur ce principe que la raison est supérieure à l'autorité et qu'il lui appartient de régir l'univers[55]. De pareilles théories, si elles ne manquent ni de hardiesse, ni même de témérité, marquent au moins une vue très juste des tendances du siècle aux environs de 1552 et un effort hardi pour y adapter le dogme.

Henri Busson,
Docteur ès lettres.

55. *Satisfactio...*, p. 73 et 76, fin.

VARIÉTÉS

AUTOUR DU « GÉNIE DU CHRISTIANISME »

La genèse du *Génie du Christianisme* a jusqu'ici sollicité les recherches en fonction de Chateaubriand lui-même : la sincérité de sa conversion, l'*Essai sur les Révolutions* préludant en quelque manière déjà à l'apologétique de « l'enchanteur », voilà ce qui a intéressé les érudits. — Cependant il y aurait lieu d'étudier plus minutieusement qu'on ne l'a fait encore, les sentiments religieux des Anglais que Chateaubriand a fréquentés à Londres, d'examiner si Chateaubriand n'a pas pu être au moins encouragé dans son dessein apologétique par certains courants de l'opinion religieuse anglaise. — Voici à cet égard deux documents, qui me paraissent significatifs. Etant datés l'un du 11 mars 1800, l'autre de 1801, ils sont, à vrai dire, postérieurs à la conversion d'une bonne partie du *Génie* (1799). Mais les intentions qu'ils expriment ou reflètent sont de celles qui ne naissent pas tout d'un coup : l'un est un projet de défense du Christianisme, destiné à ranimer en France l'esprit religieux; l'autre est un sujet mis au concours par l'Université de Cambridge.

1° Le projet se trouve dans une liasse de manuscrits appartenant à la Bibliothèque de la Faculté de Théologie libre de Lausanne, et portant ce titre : « *Copies de lettres de divers mystiques inconnus.* » La liasse est cataloguée T. P. 1136 C.

A Londres, ce 11 mars 1800.

MONSIEUR,

Persuadé de l'intérêt que vous prenez à la diffusion des vérités de l'évangile, et à l'accomplissement du royaume de Notre-Seigneur, je m'empresse à vous communiquer une mesure qui, dans ce moment, occupe quelques âmes bienfaisantes dans ce pays, et dont l'objet est d'avancer en France les intérêts de la religion, par le moyen de la presse, le seul qui dans ce temps de guerre puisse servir à cet objet impor-

tant, dans cette nation; la presse y ayant puissamment contribué à la propagation des principes d'athéisme, nous osons espérer qu'employée au service de la religion ses efforts seront couronnés par des bénédictions divines, et vaudront à la croix de nouveaux trophées sur les puissances de l'enfer, qui, dans ce moment, semblent triompher dans ce malheureux pays.

Notre plan est principalement fondé sur la probabilité que la circulation des livres religieux serait libre en France, et son premier but est d'exciter l'attention des Français sur la révélation divine et de leur donner sur ses principes et ses preuves des idées plus nettes qu'ils n'ont été accoutumés d'avoir; nous les croyons très ignorants en religion, et sommes persuadés que tout ouvrage sur cette matière seroit imparfait s'il n'est accompagné de l'Ecriture même, ce qui nous engage à faire imprimer en langue française une édition assez considérable du nouveau Testament, précédé d'une préface assez longue qui contiendra une défense du Christianisme avec une réponse à toutes leurs objections. De cette façon ils auroient l'évangile pur de sa source; et si la préface attiroit leur attention, ils auroient le livre pour commencer pendant la chaleur de leur zèle. Le nouveau Testament est dans ce moment le livre le plus nécessaire en France, et l'édition que nous nous proposons d'en publier seroit précédée des évidences. Les déistes liroient l'ancien Testament avec plus de profit après le nouveau qu'avant; et comme les frais de l'impression seroient diminués, la circulation seroit étendue en proportion. La préface seroit composée par un ou deux théologiens de ce pays-ci, aussi distingués par leur savoir que par leur piété, et seroit dictée par un esprit doux et conciliateur; on auroit soin d'y éviter toute expression injurieuse et de l'adapter à la situation actuelle du peuple François, eu égard à la religion; elle feroit 80 à 100 pages in-12 et contiendroit autant de matière qu'il seroit possible. On y appuieroit plus sur les évidences intrinsèques que sur les extérieures, et on s'étayeroit de preuves de la réalité et force desquelles le lecteur seroit à portée de juger par l'usage du nouveau Testament. Telle est l'esquisse de notre projet, et comme pendant la guerre nous ne pouvons pas correspondre directement avec la France nous désirons d'agir par la médiation d'autres personnes aussi vivement pénétrés que nous de l'importance de l'objet, et qui soient dans une situation à en essayer l'exécution.

Si nous vous proposons de coopérer avec nous, nous n'entendons aucunement vous engager à entrer dans les dépens,

bien que nous soyons convaincus de vos dispositions libérales. Nous en ferons tous les frais, et vous prions seulement de vouloir nous indiquer des personnes en France que nous pourrions charger de la distribution et circulation d'où dépend principalement son utilité. Espérant donc que vous tâcherez d'ouvrir une correspondance avec des personnes zélées dans ce pays-là (auxquelles vous communiquerez notre plan, sans leur dire qu'il a été formé dans ce pays-ci, de peur que des préjugés politiques n'en entravent l'exécution et nuisent à son utilité; car la politique n'entre pour rien dans notre projet, qui n'a été conçu que par des motifs purement spirituels); nous attendrons le résultat de vos efforts d'après lequel nous prendrons nos arrangements. Nous souhaiterions fort que sa publication soit aussi grande que possible afin d'exciter l'attention d'un nombre considérable de personnes, il seroit même à souhaiter qu'elle produisit en quelque façon une controverse. Peut-être quelque libraire de Paris ou de quelqu'autre grande ville auroit-il envie de se procurer le manuscrit pour le publier à ses risques, dans ce cas il seroit de son intérêt d'en publier autant d'exemplaires que possible, ce qui rempliroit parfaitement notre but, l'essentiel étant la circulation de l'ouvrage, qu'il soit imprimé ici ou en France.

Vous sentirez sans doute si bien l'importance de l'objet et de quel secours il pourra être à l'agrandissement du royaume de Notre-Seigneur; considération à laquelle tout autre doit céder, que vous aviserez sérieusement aux moyens de son exécution; conférez là-dessus avec des personnes qui aiment notre Sauveur avec la même sincérité et par vos recherches vous serez mis en état, à former un plan pour la distribution, et à choisir des correspondants en France qui s'intéressent à notre projet et prient pour la prospérité de Sion; je vous confie donc cette affaire comme à un vrai disciple de Notre-Seigneur crucifié, dont il vous importe d'avancer la gloire, et pour l'accroissement du royaume duquel vous priez continuellement.

Je dois vous observer que ce projet n'est encore connu qu'à quelques individus, et qu'il n'a point encore été soumis à la considération de la Société des Missions; il lui sera proposé à la première occasion, et je ne doute pas qu'il ne reçoive son approbation. Si l'on en fait imprimer une édition considérable les frais seront très grands; mais quelques grands qu'ils puissent être, ils seront supportés avec satisfaction, si vous nous faites entrevoir la probabilité de réussir; je pense que l'on pourra en faire tirer 5 à 10.000 exemplaires; nous

serons charmés, moi et mes coopérateurs, d'apprendre sur ceci vos sentiments, et vous pourrez être persuadé que nous ne manquerons pas à déférer à votre avis relativement au plan et à son exécution.

Etant avec respect et affection, Monsieur, votre

Joseph HARDCASTLE.

2° L'Université de Cambridge, en 1801, mit au concours le sujet suivant : « Pourquoi, depuis plusieurs siècles, les sciences et les beaux-arts n'ont-ils été en vigueur que dans les contrées du globe où le Christianisme est établi? » Le bibliothécaire de l'Université de Cambridge me confirme ce renseignement, en me transcrivant le texte latin de la question posée : *Quid sit causa, cur jam per plura sæcula scientia et liberales artes non nisi in christianis populis floruerint?*

A. CHEREL,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

BULLETIN CRITIQUE

Henri Berr. — *L'histoire traditionnelle et la synthèse historique.* — Paris, Alcan, 1921. In-16 de x-146 pages (dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*).

En 1911 M. Berr publia *La Synthèse en histoire*. Cet ouvrage, qui fut remarqué, provoqua diverses réflexions, auxquelles l'auteur répondit par des articles de revue. Augmentés d'une préface, quatre de ces articles constituent le volume dont il est présentement rendu compte.

Dans la préface M. Berr dit ce qu'il pense de l'histoire, et sa pensée peut être condensée dans les propositions suivantes. L'histoire est l'étude des faits humains du passé. — L'histoire, qui prend ses racines dans la petite curiosité, a besoin du souci, élémentairement scientifique, de l'exactitude absolue; et s'épanouit dans la grande passion de savoir. — L'histoire est une science; et, comme toutes les sciences, après avoir établi des faits particuliers, elle doit en dégager du général. — Pour atteindre ce but, l'histoire doit avoir une « théorie qui guide le travail ».

Dans le premier chapitre, l'auteur retrace la vie de Philippe Tamizey de Larroque (1826-1898). A propos de ce laborieux et consciencieux érudit, M. Berr montre les dangers de l'érudition, qui cultive un canton plus ou moins étroit de l'histoire, et qui isole celle-ci de toutes les recherches voisines; mais il ajoute très justement que, comme Tamizey de Larroque, les bons érudits accomplissent une tâche indispensable en préparant les matériaux nombreux et solides dont a besoin la science historique. Les érudits établissent des faits particuliers, dont l'historien tirera du général.

M. Louis Halphen, professeur à l'Université de Bordeaux, crut que M. Berr voulait rapprocher des faits semblables afin d'en « tirer des lois de répétition ». Il protesta (1) aussitôt; et, après avoir justement remarqué que « le lot des contingences est ordinairement trop considérable dans tout enchaînement de faits pour qu'on ait chance de voir une situation

1. Dans la *Revue de synthèse historique*, octobre 1911, p. 122.

se répéter identique », à la théorie de M. Berr il opposa la sienne. Pour M. Halphen l'histoire consiste, d'abord, à formuler « une suite d'hypothèses suggérées par le hasard des documents », puis, « par une méthode sévère, à restreindre chaque jour davantage le champ des quelques hypothèses que ces documents nous autorisent à former ». M. Berr répliqua qu'il ne cherchait pas à établir en histoire des lois de répétition, mais qu'il fallait distinguer les changements *fortuits* et les changements *orientés*. Comme M. Halphen lui reprochait aussi de mélanger l'histoire et la sociologie, M. Berr précisait que la sociologie étudie seulement « un des éléments constitutifs de l'histoire, l'élément proprement social », tandis que l'histoire cherche à « déterminer les causes qui interviennent dans tous les faits humains ». Cet exposé des objections de M. Halphen et ces réponses de M. Berr constituent le second chapitre du livre.

M. Xénopol (1847-1919), professeur à l'Université de Jassy, fut non seulement un historien de la Roumanie, mais encore et surtout un théoricien de l'histoire[1]. Il fit à M. Berr des objections[2], plus philosophiques dans la forme, mais dans le fond semblables à celles formulées quelques mois plus tôt par M. Halphen.

La pensée de M. Xénopol peut se résumer ainsi. La connaissance causale est la reproduction mentale des ressorts réels qui poussent les phénomènes à se manifester. — Parce qu'elle est connaissance causale, la science est le reflet de l'univers dans notre esprit. — Tous les phénomènes se répartissent en deux groupes : *les faits de répétition* (telle quantité d'hydrogène, unie à telle quantité d'oxygène dans telles conditions, a donné, donne et donnera telle quantité d'eau) et les *faits de succession* (Louis XV fut roi de France après Louis XIV). — Les sciences qui étudient les faits de répétition arrivent à formuler des lois; les sciences qui étudient les faits de succession ne peuvent arriver à ce résultat. — L'histoire est une science, parce qu'elle prouve des faits et reproduit ainsi la réalité; mais, les faits considérés par elle ne se reproduisant plus jamais, l'histoire peut parfois dégager des *séries* de phénomènes, mais elle ne peut pas formuler des lois. — Dans les faits humains du passé on constate des répétitions qui peuvent être exprimées par des lois; mais ces lois relèvent de la socio-

1. *Les Principes fondamentaux de l'histoire* (Paris, 1899). Après avoir été remanié, cet ouvrage fut réédité sous le titre : *La Théorie de l'histoire* (Paris, Leroux, 1904).

2. Dans la *Revue du mois*, février 1912.

logie, qui étudie la statistique humaine et non pas le développement.

M. Berr répliqua en distinguant trois sortes de causalité. D'abord la causalité brute ou *déterminisme* « est la conviction que tout phénomène est lié à d'autres phénomènes naturels ». Puis la causalité *légale* consiste à « préciser l'antécédent constant, le caractère dominateur, auxquels sont liés tel phénomène conséquent, tel caractère subordonné ». Enfin la causalité profonde, explicative, par laquelle « il y a *du nouveau* et non seulement de *l'autre* ». Et M. Berr ajoute : « La science de l'histoire me paraît caractérisée à la fois par la distinction rigoureuse des causalités diverses et par l'étude de leur étroite relation. »

En répondant à M. Xénopol, dans le troisième chapitre du présent livre, M. Berr a exprimé des idées qu'il convient d'examiner. La causalité brute existe en histoire, puisque les faits sont liés entre eux comme les anneaux d'une chaîne. La causalité profonde existe aussi. La Révolution de 1830, par exemple, eut des causes efficientes (mécontentement d'une partie de la nation; émeute à Paris) et des causes finales (désir des uns de réaliser une certaine politique; désir des autres de détrôner la branche aînée des Bourbons au profit de la branche cadette). Par contre la causalité légale n'existe pas en histoire. Combinés ensemble, l'hydrogène et l'oxygène donnent toujours de l'eau; mais, depuis qu'ils sont sur terre, bien qu'ils soient psychologiquement les mêmes, les hommes produisent sans cesse des faits historiques nouveaux. Pourtant, à propos de cette causalité légale, il faut remarquer deux choses. D'abord — et dans son livre M. Berr insiste plusieurs fois sur ce point — les lois naturelles ne sont peut-être pas aussi absolues qu'on le croit communément. En second lieu, si l'historien ne peut pas formuler des lois, il arrive pourtant à des conclusions générales. Si, par exemple, l'on compare les Révolutions de 1830, de 1848 et de 1870, on voit que, malgré des traits particuliers, elles ont toutes trois des éléments communs (mécontentement d'une partie de la nation; faiblesse du pouvoir; audace des révolutionnaires; acceptation du fait accompli). Les faits historiques ne se répètent pas comme les faits astronomiques ou chimiques; et pourtant l'histoire se répète dans ses traits les plus généraux. C'est que l'histoire est faite par l'homme, qui, quel que soit son degré de civilisation, quelles que soient les circonstances, est moralement toujours le même. M. Berr a donc raison de dire (p. 41) : « Dans la recherche des causes, il n'y a qu'une voie légitime pour

dépasser le pur phénoménisme, c'est la voie psychologique. »

Dans le quatrième et dernier chapitre M. Berr retrace la vie de Paul Lacombe (1834-1919); et, en parcourant l'œuvre abondante, diverse et inégale de cet historien, il montre quelles furent sa conception de la vie, sa philosophie de l'histoire, et sa théorie de synthèse historique. Ce dernier point retiendra seul ici notre attention.

Lacombe remarque fort justement que l'histoire est « un amas de faits hétérogènes », et qu'il y a « urgence à alléger l'esprit humain d'un fardeau qui devient écrasant ». Pour obtenir cet allègement, il faut s'intéresser seulement aux *faits significatifs* et surtout rechercher le *lien* qui unit ces phénomènes. Or, en cherchant ce lien, il ne faut pas oublier, d'une part, que la psychologie fournit les constantes de l'histoire, et, d'autre part, qu'à côté de cette influence interne, agissent en même temps « les agences extérieures ». Enfin, pour Lacombe, le but ultime de l'histoire serait de découvrir les véritables mobiles de chacun des personnages.

Composée de morceaux primitivement indépendants, la nouvelle œuvre de M. Berr manque un peu de netteté et d'unité; mais elle est dominée par ces deux idées, à savoir que l'histoire est une science, et que toutes les sciences ne s'occupent du particulier qu'en vue du général. Ce livre est assez dur à lire; mais, étant plein de remarques justes, de distinctions utiles et d'aperçus ingénieux, il honore son auteur et apporte profit aux lecteurs.

Maurice Rousset.

Ch. Boyer. — *Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin.* — Paris, Beauchesne, 1920. In-8° de 225 pages.

Ce livre est une étude de psychologie intellectuelle et religieuse. Comme elle s'applique à la formation de saint Augustin, elle prend une importance singulière. Les conséquences lointaines de la solution qu'on donne à ce problème, apparaissent au premier regard. Si le docteur de la Trinité et de la grâce a été imbu d'abord et jusqu'au fond de sa pensée de néo-platonisme, auquel il a ensuite ajusté, tant bien que mal le christianisme, comme un apport ultérieur et adventice, le reproche qu'on lui a fait d'avoir déformé la religion du Christ, prend consistance; et l'immense influence qu'il a eu sur le

moyen âge s'est exercée au profit d'un christianisme adultéré. De fait, des historiens de toutes nuances ont bien senti la portée de cette question et bien souvent ont conclu au gré de leurs idées préconçues. Jusqu'à ces derniers temps, on avait accepté, sauf quelques réserves, l'autobiographie que saint Augustin nous a laissée dans ses *Confessions*. Des études récentes, au contraire, tendent à transformer les idées traditionnelles sur le sens de sa conversion. Ce ne serait pas au christianisme qu'il se serait converti tout d'abord, au moment de son baptême (386), mais au néo-platonisme, et sur ce point les *Confessions* nous induisent en erreur. Ce serait seulement vers l'an 400 qu'Augustin aurait placé définitivement dans son esprit l'autorité de l'Eglise au-dessus de la philosophie néo-platonicienne. Cette conception cherche à s'étayer surtout sur les *Dialogues*. C'est dans ce sens que Harnack, Loofs, Louis Gourdon, W. Thimme et tout récemment M. Prosper Alfaric ont orienté leurs conclusions. Le problème méritait d'être repris avec une méthode aussi rigoureuse et objective que possible, pour donner à chacun des documents qui nous renseignent sur l'évolution augustinienne leur vraie signification. C'est ce but qu'a poursuivi M. Boyer, et il est permis de dire qu'il l'a atteint de la façon la plus convaincante.

Il établit d'abord, par des analyses très fines, la place que le christianisme tenait dans l'âme d'Augustin jusqu'à sa rencontre relativement tardive (il avait 32 ans) du néo-platonisme. Il dessine les contours et mesure la profondeur de l'empreinte chrétienne que Monique mit dans son âme, empreinte que la crise des passions ne parviendra pas à effacer complètement, puisqu'à défaut de notions précises sur la foi, le nom du Christ surnage toujours au-dessus de ses inquiétudes de pensée et de son désarroi moral. L'*Hortensius* éveille en lui la passion de la recherche de la vérité, et son élan, au lieu de se tourner du côté des philosophes, se dirige vers l'étude des saintes Ecritures. Mais il ne les comprit pas. Il n'était pas préparé à les comprendre. Il se tourne vers le manichéisme qui lui paraissait présenter du problème du mal une solution plus satisfaisante pour la raison. Cependant, le prestige manichéen fut assez prompt à s'évanouir.

C'est alors qu'il vint à Milan et qu'il subit l'influence d'Ambroise. Il commence à comprendre, en écoutant l'évêque de Milan, le sens des Ecritures. Peut-être ne l'eût-il pas si bien goûté si Ambroise n'eût appliqué largement à l'ancien Testament la méthode allégorique : l'idée de Dieu se trouvait ainsi purifiée des anthropomorphismes qui avaient choqué Augustin

à son premier contact avec la Bible. Il fut ainsi amené à croire à l'origine divine des Ecritures et à juger l'autorité de l'Eglise nécessaire à leur sauvegarde et à leur interprétation. Il retrouvait ainsi peu à peu, selon l'heureuse expression de M. Boyer, « la foi de Monique », avant même d'avoir rencontré Plotin.

Cependant, M. Boyer s'est trouvé en face d'oscillations assez étranges dans la pensée d'Augustin, au moment où il possède déjà la foi catholique. « Par suite de son adhésion, dit M. Boyer (p. 74), il possédait sur les questions essentielles des réponses d'autorité. Mais la vérité reçue de la sorte, en bloc et sur garantie extérieure, ne satisfaisait qu'avec une disproportion cruelle les aspirations dont il vivait depuis de si longues années. C'est vers la vérité vue, sue, contemplée, que l'a mis en marche l'*Hortensius*..., et c'est la vérité incomprise, simplement crue, qu'il vient d'accepter. » C'est à ce moment que lui tombent entre les mains « les livres des Platoniciens ». Ils vont lui donner l'intelligence de la foi; mais ce que cherchait dans Plotin saint Augustin, pénétré déjà par ses convictions chrétiennes, c'est avant tout l'éclaircissement des affirmations d'Ambroise. On ne peut contester l'influence de Plotin sur la pensée augustinienne; mais on aperçoit que les Ennéades ont été dans beaucoup de leurs parties, des formes de pensée qui ont permis à Augustin de s'expliquer à lui-même certains dogmes sans qu'il eût besoin de les infléchir ou de les déformer pour les ajuster aux catégories alexandrines de l'Un et de son Verbe ou de la nature du mal. Il n'est donc pas vrai « qu'il se soit fait chrétien parce qu'il était néo-platonicien. Il serait plus vrai de dire qu'il est devenu néo-platonicien parce qu'il était chrétien. Mais ces formules sont simplistes. La vérité est que le fils de Monique est redevenu chrétien parce que certaines évidences, groupées autour du fait de l'Eglise, se sont imposées à son esprit, et qu'il a ensuite accepté beaucoup d'idées néo-platoniciennes parce que ces idées lui ont paru à la fois justes et lumineuses en elles-mêmes, et en accord dans leurs conclusions, avec sa foi » (p. 119).

Tels sont les résultats qui se dégagent des longues et pénétrantes analyses de M. Boyer. Si l'on ajoute que la force de son argumentation transparaît dans une ordonnance lumineuse des matériaux et qu'elle se manifeste dans une langue sobre, limpide et exacte, on comprendra que ce travail soit une contribution de premier ordre à l'étude de la pensée augustinienne.

H.-X. Arquillière.

Joseph PERRIN. — *Le martyrium de saint Savinien, premier évêque de Sens.* (*Bull. de la Soc. arch. de Sens*, Tome XXXI, An. 1917). — Sens, 1921. In-8° de 572 pages, pl.

Poursuivant une rigoureuse mise au point des traditions de l'Eglise de France, Mgr Duchesne, après examen des Actes de saint Savinien, avait déclaré dans ses *Fastes épiscopaux* que ce saint et ses compagnons, fondateurs de l'église de Sens, n'y avaient pas été honorés avant le IXe siècle. Il jugeait donc sans fondement la croyance à un culte qui aurait suivi immédiatement leur mission et leur mort héroïque (IIIe siècle, début du IVe). Selon lui, le culte n'avait pris naissance qu'après 847, date à laquelle les moines de Saint-Pierre-le-Vif avaient identifié, sans preuves, des sarcophages qu'ils venaient de découvrir, avec ceux de saint Savinien et de ses compagnons. Plus récemment, M. Augustin Fliche, éditeur et critique de la plus ancienne vie de saint Savinien, confirmait les conclusions de Mgr Duchesne. Emu dans sa piété pour les traditions locales, M. Joseph Perrin a demandé aux documents archéologiques les preuves que, décidément, refusent les vieux textes. Il a mis au service de la cause qu'il défend — et qu'il sépare entièrement du problème de l'apostolicité de l'église de Sens — une science des antiquités chrétiennes et un talent de dialecticien vraiment remarquables, mais, quelle que soit la richesse et l'ingéniosité de son argumentation, il ne nous présente pas de preuves décisives.

Cette légèreté à identifier des reliques — voire même cette fraude intéressée — dont Mgr Duchesne accuse les moines de Saint-Pierre-le-Vif, M. Perrin les en lave, grâce aux éléments nouveaux qu'il a puisés dans un manuscrit des *Chroniques de Sens* rédigé au début du XVIe siècle par Pierre Bureteau, célestin du couvent de Sens, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz (ms. n° 1176). Bureteau y a inséré une relation contemporaine de fouilles opérées en 1068, lors de la reconstruction de l'église Saint-Savinien, où M. Perrin a discerné le récit de la translation antérieure de 847. Il le juge très digne de nous inspirer confiance. C'est Wénilon en personne qui conduit les fouilles, guidé par un vieux moine, dont il a recueilli les témoignages. Des membres éminents du clergé, l'abbé Anastase, le chorévêque Audrade, saint Adon de Ferrières sont là, qui confirment la reconnaissance des

reliques opérée par l'archevêque, dont le geste d'investigation répond aux sentiments de piété générale alors renaissants pour la mémoire des martyrs, obscurcie pendant les invasions barbares.

L'analyse des documents archéologiques, que les chroniqueurs nous ont gardés ou que renferme encore la crypte de Saint-Savinien, constitue l'essentiel de la thèse de M. Perrin. Clarius rapporte deux inscriptions qui concernent un certain Tetulfus (pour Teodulfus).

HIC POSITUS EST TETULFUS
ANTE SEPULCHRUM MARTYRUM
FABRICATOR HUJUS ECCLESIÆ

CALCATOR MUNDI JACET HAC TITULPHUS HARENA
CORPORE CONTECTUS SIDERA MENTE TENET

Après une étude minutieuse du nom de Tetulfus et des conditions matérielles où sa tombe avait été aménagée, M. Perrin fait de lui le fondateur de l'église mérovingienne, dont Wénilon ne vit que les ruines au IXe siècle, et le contemporain de sainte Théodechilde, petite-fille de Clovis, fille de Thierry Ier et fondatrice de Saint-Pierre-le-Vif. Il aurait été un familier de cette vertueuse princesse et du poète Fortunat dont le distique ci-dessus révèle si bien l'inspiration et la technique. Tetulfus a donc vécu avant les premières années du VIIe siècle, date de la mort du poète. L'église mérovingienne, son œuvre, serait du VIe siècle.

Une troisième inscription, conservée par Bureteau, nous donne les noms des martyrs ensevelis dans la crypte. *A paucis ministris christianis ibi positi sunt martyres Dei, secundo Kalendas Januarii, sanctus Savinianus, sanctus Potentianus, sanctus Eodaldus.* Elle constitue le *titulus* d'une translation des saints Savinien, Potentien et Eodald, qui ne peut être confondue avec celle qu'opéra Wenilon, ni avec la déposition primitive des martyrs. Elle dut être faite en une circonstance exceptionnelle, qui n'est autre que le nouvel aménagement du *martyrium* par Tetulfus. Jusqu'à la translation de 847, selon les chroniqueurs, les restes des martyrs reposaient dans des caisses de plomb. M. Perrin croit que ces caisses étaient, à leur tour, abritées par les petits sarcophages de pierre aujourd'hui vides, qu'il a retrouvés dans le mur de la crypte.

Trois autres inscriptions complètes[1] mais celles-là conser-

1. Il existe une quatrième inscription. Incomplète, elle comporte seulement ces quatre mots : *Anno ab incarnatione Christi...*

vées dans la crypte permettent à l'auteur de remonter d'inductions en inductions — parfois bien hardies — jusqu'à la confession primitive, de l'époque des martyrs.

Nous ne pouvons pas le suivre dans l'analyse très serrée qu'il a donnée de la plus importante

HUJUS EDIS IN RECEPTACULO AM-
BIUNTUR TUMULATI CHRISTI MARTI-
RES MERITO SAVINIANUS ET POTENCI-
ANUS AC EODALDUS. CORPUS AUTEM SE-
ROTINI IN ALTERA BASILICA SED
IN ISTO CIMITERIO EST POS [ITUM]

pour démontrer que le lapicide qui l'a gravée au XIe siècle ne fit que reproduire — sans doute parce que le temps l'avait dégradé — « le *titulus* des martyrs tel que l'avaient rédigé les auteurs de la déposition antérieure, quand les corps saints purent être réunis et présentés aux suffrages des fidèles dans un caveau unique et dans un même hypogée ». Le *titulus*, « témoignage irréfragable » de la *vindicatio* des martyrs sénonais, ne peut provenir, selon M. Perrin, que de la *memoria* romaine d'âge constantinien.

Les deux autres inscriptions qui seraient aussi des répliques de textes bien plus anciens révèlent l'origine même des traditions de l'église sénonaise :

FELIX AGER ET INCLITUS
VALDE PULCHER ET CANDIDUS
ROSEO SANGUINE MARTYRUM
FELICITER CONSECRATUS
ORACIONUMQUE MUNERE DIGNE ADORNATUS

P[ER] FLORES ROSEI SANGUI-
NIS SUMPSERUNT CORONAS
VICTORIAE MARTIRES CHRISTI
SAVINIANUS ET POTEN-
CIANUS CUM MULTITUDI-
NE INGENITI ET IBI TUMULATI
SUNT PR[I]DIE K[A]L[ENDAS] JANU[A]RIAS

De nouveau, nous avons là, associés, les noms des deux principaux apôtres Savinien et Potentien, qualifiés de martyrs. Ils ont souffert et ont été ensevelis « avec une grande multitude » d'autres martyrs, victimes, sans doute, d'une de ces persécutions générales qui frappèrent le monde chrétien à ses débuts. Leurs restes avaient été déposés dans un champ, l'*ager martyrum*, qui devint ensuite un lieu de prières et dans lequel

s'élevèrent les basiliques. S'il est impossible de faire avec certitude de ce même lieu le témoin de leur mort héroïque, on peut du moins, aidé des traditions locales et des résultats des fouilles, croire que la plupart la souffrirent tout près de là, dans les arènes qui, jusqu'à nos jours, ont été appelées « champ des chrétiens » et où sainte Colombe fut mise à mort.

D'après les Actes, saint Savinien mourut la tête brisée près de l'autel de l'église du Sauveur. La pierre qui, selon la tradition, fut éclaboussée de son sang subsiste encore aujourd'hui. M. Perrin l'identifie avec la dalle quadrangulaire constituant l'assise de l'autel de Tetulfus que l'on découvrit en 1068 et que l'on exposa à la vue des fidèles, ce qui suppose qu'à cette époque elle était déjà considérée comme une relique insigne. Et l'auteur, revenant à l'étude des documents archéologiques connus par la seule description des chroniqueurs, interprète en faveur de l'ancienneté du culte sénonais la découverte, faite en 1068, des riches peintures de l'hypogée qui n'avaient pu être exécutées qu'en l'honneur de saints particulièrement vénérés, ainsi que la mise au jour, en cette même année, d'un grand nombre de cercueils remplis d'ossements qui, visiblement placés le plus près possible des tombes des martyrs, attestaient le culte dont les fidèles les entouraient. Enfin, prenant acte de l'existence reconnue alors sous l'hypogée mérovingien, de « fondations encore plus antiques, sur lesquelles il reposait », M. Perrin y voit les restes de la confession primitive, de l'époque des martyrs. Cette confession avait été creusée dans le cimetière des premiers chrétiens sénonais. Elle avait bénéficié de la protection que les Romains accordaient à tout lieu funèbre en vertu du *jus sepulcri* et si, plus tard, quand l'Eglise victorieuse prescrivit de n'élever des sanctuaires que sur les tombes de martyrs reconnus, le culte de saint Savinien et de ses compagnons continua d'y être en honneur, c'est parce qu'ils y reposaient certainement. Cette dernière partie de la thèse de M. Perrin nous a semblé bien fragile.

On peut louer, au contraire, la solidité de l'étude archéologique consacrée à la basilique capétienne de Saint-Savinien élevée en 1068 par le maire Baudouin et sa femme Petronilla, un des rares édifices que l'on puisse dater certainement du XIe siècle.

Des planches fort intéressantes illustrent l'ouvrage, en particulier les photographies des inscriptions de la crypte, qui sont publiées ici pour la première fois.

André Courtet.

Baron Joseph du Teil. — *Un amateur d'art au XVe siècle. Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'Or. — L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer.* — Avec une préface de M. Frédéric Masson, de l'Académie française. — Paris, A. Picard, 1920. In-8° de XVIII-111 pages.

La figure de Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, est largement éclipsée par celle de son homonyme, l'opulent cardinal de Saint-Marc. Elle n'en mérite pas moins de retenir l'attention.

Religieux bénédictin, Guillaume fut successivement prieur de Sermaize, abbé de Saint-Thierry à Reims, abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer. Evêque, il occupa l'un après l'autre les sièges de Verdun (1437), de Toul (1448) et de Tournai (1461). Diplomate au service de la maison d'Anjou, de Charles VII, puis des ducs de Bourgogne, il fut envoyé en mission auprès du Concile de Bâle, du roi Louis XI, des papes Eugène IV, Nicolas V et Pie II, de l'empereur Frédéric III. On le trouve mêlé très intimement aux affaires de la succession de Lorraine et de la cession du duché de Luxembourg et du comté de Chiny à Philippe le Bon, ainsi qu'aux préparatifs de ce prince pour la croisade contre les Turcs. Chancelier de l'ordre de la Toison d'Or pour lequel il a fait composer un office et écrit son célèbre ouvrage intitulé *La Toison d'Or*, il a été associé aux plus fastueuses des fêtes qui aient ébloui les regards de la cour de Bourgogne à l'apogée de sa splendeur.

L'ouvrage de M. du Teil signale à peu près tout cela; mais qu'on n'y cherche pas d'études sur l'action épiscopale de Fillastre, sur l'administration de ses abbayes, sur ses idées politiques et son influence au Conseil privé de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, sur le sens et la portée du rôle qu'il a joué dans ses diverses ambassades. L'auteur a bien fouillé quelques archives; mais le loisir lui a manqué pour étendre son enquête et pour chercher dans les manuscrits des bibliothèques des renseignements complémentaires[1]. Averti par les comptes de Saint-Bertin des absences de l'abbé, il se méprend souvent sur leur but. Il ignore même totalement certaines missions des plus importantes, comme l'envoi de son

1. Voir ci-dessous, p. 105.

héros à la diète de Mayence (1454), où il tint tête pendant plusieurs jours au fameux avocat Grégoire Heimburg, et à celle de Mantoue (1459), au cours de laquelle Pie II espérait amener l'union de tous les princes de la chrétienté contre les Turcs.

Le mérite du livre de M. du Teil est ailleurs, dans l'étude très fouillée qui aboutit à mettre en lumière la naissance de Fillastre, descendant direct du cardinal de Saint-Marc, et dans les chapitres consacrés à « l'amateur d'art ». On lira avec intérêt la description des œuvres admirables dont sut s'entourer l'évêque de Tournai. On s'arrêtera surtout aux portraits qui nous restent de lui, à la tour de Saint-Bertin, aux reliquaires de saint Bertin et de saint Momelin, au rétable d'argent dont l'attribution est savamment discutée par l'auteur, au mausolée enfin, œuvre unique et si belle que Guillaume, après l'avoir reçue des Della Robbia, eut scrupule de le faire édifier dans son église abbatiale. Non content de disserter avec érudition de ces beautés, M. du Teil a voulu mettre son lecteur à même de juger de leur splendeur. Les gravures hors texte qui ornent son ouvrage, d'ailleurs luxueusement imprimé, achèvent de faire de ce livre lui-même une œuvre d'art.

Mais si ce livre est un monument dressé à l'honneur de Fillastre, c'en est un aussi, hélas, à la mémoire de son historien. En des pages émues, M. Frédéric Masson retrace la carrière du savant qui a écrit *Rome, Naples et le Directoire*, et de l'homme de bien qui a été le secrétaire général de la ligue anti-esclavagiste depuis sa fondation par le cardinal Lavigerie. On retiendra de sa belle préface que le baron du Teil appartient à l'histoire de l'Eglise de France, mieux que par ses ouvrages, par sa vie même.

E. VANSTEENBERGHE.

Abbé F. CHARBONNIER, docteur ès-lettres. — *La poésie française et les guerres de religion* (1560-1574). *Etude historique et littéraire sur la poésie militante depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la mort de Charles IX*. — Paris, E. Champion, 1920. In-8° de xv-538 pages.

Les guerres de religion ont eu leur littérature, disons mieux : leur poésie. Poésie de haine, de combat et de ruines, qui en est le reflet, l'ombre, le tableau. Commencées avec la conju-

ration d'Amboise (mars 1560), elles prennent fin à l'édit de Nantes (15 avril 1598) et se partagent en trois périodes. La première, va des origines à la mort de Charles IX : c'est la période proprement religieuse : les différences doctrinales, en s'accusant au colloque de Poissy, ont rendu impossible toute entente dogmatique; les protestants essaient de conquérir le pouvoir, sauvegarde de leur liberté confessionnelle. Le règne de Henri III (1574-1589) marque la deuxième période : les protestants sont à demi-vaincus, mais les concessions du roi à leur égard partagent les catholiques en ligueurs et royalistes, et ceux-ci, unis aux politiques, voulant aussi mettre un terme à la misère du pays, font campagne en faveur de la tolérance religieuse. Cette idée, impossible aux partis, s'affirme néanmoins dans la troisième période et dicte à Henri IV l'édit de Nantes, qui reconnaissait aux huguenots la liberté de conscience et du culte. De ces trois périodes, si différentes d'aspect, la première seule a retenu M. Charbonnier : le champ d'études était d'ailleurs assez vaste, et il a suffi à son intention de « montrer comment, dès le milieu du XVIe siècle, la poésie française, jusque-là esclave de l'imitation antique, s'était dégagée des entraves qui risquaient de compromettre son libre développement » (p. XI). Et c'est en quoi « les guerres de religion, si déplorables à tant d'égards, ont contribué à la formation de notre génie national » (p. 472).

Force historiens que le souci de l'inédit condamnent à des recherches sans fin dans les archives négligent trop souvent d'interroger les poètes. Serait-ce que ceux-ci sont d'âme plus résonnante et craindrait-on qu'ils ne donnent pour des valeurs objectivement réelles les impressions peut-être fortuites de leur sensibilité? Pas seulement cela. Chroniqueurs ou mémorialistes, voire épistoliers, si les prosateurs du XVIe siècle commencent de nos jours à bénéficier d'éditions critiques, il n'en va pas ainsi des témoins du passé qui servirent la poésie. Ronsard mis à part, les poètes de son école sont à peine connus, quelques-uns même insoupçonnés. Jodelle, Vauquelin de La Fresnaye, Du Bartas, Passerat, Jacques Grévin, Chandieu, Jean de La Taille, Florent Chrestien, P. du Rosier, combien encore pourrait-on citer parmi leurs contemporains, tous oubliés aujourd'hui. Et cependant, à défaut de génie, ces *minores* ont écrit une œuvre collective dont les chants, spontanément jaillis de la conjoncture, composent une littérature documentaire pleine de verve et d'information pittoresque. N'y pas recourir, sous prétexte que la fièvre des événements a pu gâter leur inspiration, serait s'interdire d'étudier à fond

les contrastes religieux entre les partis, on méconnaîtrait la nuance exacte des sentiments qui se partageaient en ces temps l'âme française. Peu importe leur talent. Versificateurs pour la plupart, s'ils ont moins de ressources verbales, plus de vers puérils, souvent prosaïques et sans couleur, parce que le défaut d'imagination leur interdit en quelque sorte de travailler sur leur propre vision, oserait-on mettre en doute la sincérité de leurs sentiments et ne doit-on pas y rechercher plutôt un témoignage de leur bonne foi? Mais il faut une docte critique pour opérer cette reconnaissance, et la poésie, cette gaie science de nos pères, se prête davantage aux commentaires sans érudition.

C'est pourquoi il convient d'accueillir avec gratitude ce livre, qui est une thèse de doctorat, de M. Charbonnier. Si la conclusion est d'ordre littéraire, l'étude historique, qui en constitue les prémisses, s'étend sur plus de 300 pages, et cette étude fournit à notre connaissance des guerres civiles un apport documentaire trop précieux pour qu'il soit permis de s'en désintéresser ici. Ce qui constitue en effet, de l'angle où je me place, l'importance du livre de M. Charbonnier, c'est l'étude, semée d'abondantes citations, des pamphlets en vers de l'époque, présentée dans l'ordre chronologique, en faisant de l'histoire politique elle-même l'auxiliaire de la poésie et de la critique. Ainsi, grâce à un choix des plus judicieux, s'est tissée une trame poétique, je ne dis pas idéale, des événements de l'époque qui, par la variété des aspects, le développement, les rapports établis entre les œuvres et les hommes laisse l'impression d'une manière d'histoire de France en vers, quelque chose comme la « Légende » ou les « Châtiments » du XVIe siècle. Toute l'activité d'alors y reparaît : nous y voyons se refléter les idées et les passions qui troublèrent les contemporains, idées et passions dépouillées de leurs conditions accidentelles, transfigurées et enrichies de tout leur sens.

Nous sommes en 1560. L'organisation politique du protestantisme a donné l'essor aux ambitions religieuses du parti. A la lutte armée s'accorde une guerre de plume. Et de suite les opinions religieuses et les préoccupations morales séparent les poètes en deux camps. La lutte est âpre, l'antagonisme implacable. D'un côté les protestants bafouent le pape, les Jésuites, les couvents, ils raillent le culte des saints, tournent en dérision les cérémonies de la messe, insultent à la présence réelle. Ces attaques ne restent pas sans réponse. Elles excitent la verve de Ronsard, d'ordinaire lente à s'émouvoir. Le poète relève cette contradiction propre à la secte de proclamer le

libre examen et de réclamer pour ses adeptes seuls le monopole des croyances.

Les autres ne sont rien sinon grosses bêtes,
Gros chaperons fourrés, grasses et lourdes têtes.

Mal venus étaient les huguenots de se poser en paladins de vertu. Ne constatait-on pas, dans les communautés calvinistes, les mêmes vices, les mêmes désordres que chez les catholiques. Aussi Ronsard pouvait-il leur dire :

Mais montrez-moi quelqu'un qui ait changé de vie
Après avoir suivi votre belle folie!
.....Pas un n'a changé
Le vice dont il fut auparavant chargé!

M. Charbonnier aurait pu signaler à ce propos la déviation morale, et bien faite pour impressionner, qui, dès la première guerre de religion, avait incliné la masse des nouveaux convertis à la Réforme vers la confiscation à leur profit des biens de leurs adversaires. Honoré Henry n'a garde de taire cette immoralité :

Je narrerais aussi comment la grand'finance,
Les grands trésors cachés, meubles et marchandises
Des pauvres Lyonnais, sont vollés et prises
Par leurs concitoyens tenant la part contraire[1].

Les catholiques nourrissaient bien d'autres griefs contre les protestants. Et ce n'était pas seulement parce que ceux-ci faisaient échec à l'autorité royale. Qui ne connaît ces vers de Ronsard sur le sac et le pillage des églises :

On a fait des lieux saints une horrible voirie,
Un assassinement et une pillerie,
Si bien que Dieu n'est sûr en sa propre maison.

On se rappelle les lettres de la reine-mère à Condé lui demandant sa protection, lettres rétractées le lendemain, mais qui décidèrent Condé à lever des troupes déjà prêtes à la guerre civile. Le zèle de la gloire de Dieu qui semble l'animer à ce moment l'amènera bientôt à trahir le pays en cédant le Hâvre à la reine d'Angleterre, en échange d'un secours d'hommes et d'argent (traité de Hamptoncourt, 20 septembre 1563). De nos jours encore on s'efforce d'embrouiller, d'atténuer tout au moins, des responsabilités certaines. Les contemporains cependant ne faisaient pas mystère de ce « honteux marché ».

1. *Commentaires des guerres civiles de notre temps, d'Honoré Henry, secrétaire de la ville et cité d'Avignon*, 1565. Bibl. nat., Rés. Ye 1022.

Il suffit, pour s'en convaincre, de relire l'*Epître de Monsieur le prince de Condé à la reine* (1562). L'anonyme huguenot qui versifia cette lettre l'avoue avec une rare inconscience. « Jamais affirmation plus nette n'était sortie de la bouche des protestants. »

Ils se plaignent qu'avons appelé les Anglois...
Pourquoi nous ont-ils mis en telle extrémité?
L'avons-nous fait plus tôt qu'en la nécessité?[2].

Cent autres faits sont ainsi recueillis, mis en ordre, éclairés. La place manquerait pour en noter les répercussions littéraires. Il faut se résigner à prendre un raccourci. En général, hors du terrain des idées dogmatiques ou morales, la polémique s'attaque de préférence aux personnages de premier plan. Chaque parti a ses têtes de Turc. Les catholiques ont Condé, Coligny, l'Hospital; les protestants François de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, surnommé le « Tigre ». Violentes, cyniques, voire grossières, attaques ou ripostes excitent et mettent à vifs papistes et huguenots. Chaque faction en est vite arrivée au degré de saturation des haines[3]. Ici on veut l'abolition de la papauté, là c'est l'extermination des hérétiques qu'on réclame... Cependant, à la fin de chaque guerre, le peuple, las de souffrir, aspire à la paix. Mais les poètes, interprètes de ces sentiments, sont d'inspiration moins hardie. Est-ce pour cette raison que les misères matérielles du pays sont accusées dans cet ouvrage d'un trait moins vigoureux? M. Charbonnier s'est plu à montrer le désarroi politique et religieux de la nation. Ses emprunts à la poésie contemporaine n'évoquent que d'une façon générale, le plus souvent à l'aide de titres bibliographiques, les souffrances de la population rurale, cette grande masse saignée à blanc par les reîtres[4]; il est évident aussi que la détresse du clergé comme encore les coupes sombres pratiquées à cette époque dans la propriété

2. *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 136-140.

3. M. Charbonnier écrit à plusieurs reprises (p. 207, 254) que les deux partis rivalisaient de *vandalisme*. C'est évidemment fanatisme qu'il faut lire.

4. Las! que c'est grand'pitié de voir la tourbe épesse,
Des chétifs laboureurs, accablés de tristesse,
Fuitifs et vagabons, traîner leur pauvre bien,
De crainte du soudard qui ne leur laisse rien.

Ainsi commence la *Déploration de la France sur les calamités des dernières guerres civiles* (1568), de P. du Rosier, gentilhomme boulonnois. M. Charbonnier s'était proposé d'étudier cette pièce poétique dans la troisième partie de son livre (cf. p. 294, n° 2), où je l'ai vainement cherchée. Lacune regrettable, puisque selon lui, « P. du Rosier mériterait de figurer à côté de Ronsard, s'il avait publié beaucoup d'œuvres » semblables.

ecclésiastique n'y font nullement écho[5]. Ce n'est point diminuer l'importance des conclusions du livre que le reconnaître. De telles omissions décèleraient plutôt sur certains points l'insuffisante documentation de l'*Histoire de France* de Lavisse dont l'auteur a suivi de très près le récit. Cette réserve faite — et peut-être, en chicanant un peu, relèverait-on çà et là un parti-pris trop résolu d'être juste milieu[6], — nous recommandons l'ouvrage, si scrupuleusement documentaire de M. Charbonnier, à tous les amis du seizième siècle.

Victor Carrière.

Albert de Meyer. — *Les premières controverses jansénistes en France* (1640-1649). — Louvain, Van Linthout, 1917. In-8 de xxiii-574 pages.

On lira avec un grand plaisir et une utilité non moins grande ce travail, dont c'est pour moi une vive satisfaction de reconnaître la haute valeur. Il s'étend de 1640, date de la publication de l'*Augustinus*, à l'année 1649, où commencent les discussions sur les cinq propositions et où la controverse janséniste prend en France une orientation nouvelle.

L'auteur parle des Jansénistes, comme de leurs adversaires, sans parti-pris, et fait remarquer avec une impartialité qui

5. M. Ch. cite bien un quatrain de Ronsard relatif à l'aliénation du patrimoine ecclésiastique, mais je crains qu'il n'en ait pas saisi tout le sens Quand Ronsard dit à Charles IX :

Il ne faut point piller
De Christ le patrimoine,
Ni du sien dépouiller
Le prêtre, ni le moine.

c'est à tort qu'on verrait dans ces vers une allusion à la réforme du clergé (p. 368-369); le poète y dénonce l'abus des aliénations du bien d'église, abus tel qu'un autre contemporain a pu écrire : « On ne saurait dire qui de Charles ou des huguenots affligea davantage l'état ecclésiastique. » P. Masson, *Histoire de Charles IX*, dans *Archives curieuses*, éd. Cimber et Danjou, t. VIII, p. 346.

6. M. Charbonnier met à la charge des catholiques le massacre de Vassy (p. 54, n. 3). Il y a longtemps cependant qu'Ernest Lavisse et M. Bourrilly ont lavé le duc de Guise de toute « violence préméditée », et la lettre du luthérien Jean Brentz, divulguée depuis par M. Noël Valois, ne déplace-t-elle pas les responsabilités en accusant formellement les calvinistes d'avoir commencé la lutte : *calvinianos tumultum incepisse* (N. Valois, *Vassy;* cf. *Revue*, t. VI, 1920, p. 344-350). L'intention d'attribuer à chaque parti sa part aurait dû ne pas faire oublier à l'auteur le massacre des catholiques de Montpellier, massacre accompli par les protestants le 20 octobre 1561, c'est-à-dire quatre mois avant Vassy (L. Guiraud, *La Réforme à Montpellier;* cf. *Revue*, t. VI, 1920, p. 177-184).

ne se dément pas les qualités et les défauts des uns et des autres. Il n'est pas de ceux qui, dans leurs jugements sur les hommes et sur les choses, s'en rapportent aveuglément au P. Rapin ou à G. Hermant. Avec une critique éclairée, il montre en quoi ils ont péché l'un et l'autre et la part de confiance qu'ils méritent[1]; de même, il estime à leur juste valeur les ouvrages plus récents de Mgr Fuzet et de Mgr Ricard, qui ont suivi trop servilement Rapin et dont les conclusions sont dépourvues d'autorité; M. l'abbé Maynard lui-même est convaincu d'une étrange légèreté[2].

M. de Meyer a voulu remonter aux sources; il a fouillé, à Paris, à Rome et à Milan, les archives publiques ou privées; il a étudié par lui-même tous les auteurs (et ils sont légion) qui ont pris part aux querelles théologiques, tant sur la question de la grâce que sur la morale et la pratique des sacrements; il a donné au moins un coup d'œil aux plus obscurs, dont quelques-uns même ne figurent pas dans la bibliographie pourtant si complète du P. Sommervogel. Ses connaissances théologiques lui ont permis de relever avec exactitude les erreurs des uns et des autres et de faire la part des exagérations où l'esprit de parti les a entraînés, comme son impartialité fait bonne justice des maladresses, des contradictions et des violences de langage partout où il les rencontre.

L'analyse des différents ouvrages publiés au cours de la controverse tient une large place dans la thèse de M. de Meyer, et c'est peut-être par là que celle-ci sera le plus utile aux travailleurs. Quand ils voudront se reporter eux-mêmes à ces écrits, leur tâche en sera singulièrement facilitée : à ce point de vue, l'analyse de l'*Augustinus*, en particulier, est une merveille de clarté.

M. de Meyer, est-il besoin de le dire? ne donne pas dans les erreurs des Jansénistes; mais il ne peut s'empêcher de défendre ces théologiens contre certaines imputations calomnieuses. Par exemple, il ne croit pas qu'ils soient des partisans secrets du calvinisme, ni qu'ils soient responsables de la plupart des erreurs modernes. Et même, sur la pratique des sacrements, il reconnaît qu'à Port-Royal, au temps de la direction de Saint-Cyran, les religieuses communient tous les dimanches, toutes les fêtes, tous les jeudis et autres jours de

1. Puisque l'occasion s'en présente, rappelons que l'édition de l'*Histoire du Jansénisme* de Rapin, donnée par l'abbé Domenech, a besoin d'être revue sur le manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal.

2. Il est juste de dire qu'éclairé par les critiques de M. Gazier, Mgr Fuzet avait changé d'avis et qu'il avait conseillé, mais vainement, à Mgr Ricard d'abandonner le point de vue auquel il se plaçait.

dévotion, et qu'aux messes conventuelles qui se disent tous les jours, il y a quelques religieuses qui communient.

M. de Meyer montre à plusieurs reprises la politique intervenant dans la querelle théologique et ne servant qu'à l'envenimer, et nous n'apprenons pas sans surprise que le nonce Bagni demanda à la cour de Rome de donner ordre aux supérieurs des communautés religieuses de forcer leurs docteurs à opiner dans le sens de Nicolas Cornet, ce qui montre que, dès cette époque, la liberté des suffrages n'était plus entière dans les délibérations de la Sorbonne.

Malgré l'étendue de ses recherches, on peut regretter que M. de Meyer n'ait pas connu certains écrits qui auraient pu appuyer utilement ses conclusions, tels qu'un travail de M. Coste, des Lazaristes, sur les rapports de Vincent de Paul et de Saint-Cyran, ou l'étude de M. A. Gazier sur Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld, ou encore la biographie de la Mère Angélique parue sous le pseudonyme de Guillaume Dall[3].

Puisqu'il recherchait les antécédents du jansénisme, j'aurais désiré qu'il remontât un peu plus haut qu'il n'a fait, jusqu'aux débats touchant la prémotion physique. Il aurait, je crois, tiré profit du livre du P. Bereur, dit Ludovicus a Dola, provincial des Capucins de Bourgogne, dont il existe à la bibliothèque Mazarine un exemplaire rarissime : *Disputatio quadripartita de modo conjunctionis concursuum Dei et creaturae*, Lyon, 1634, in-4°. J'en dirai autant de l'opuscule de Campanella intitulé : *De Praedestinatione*, qu'on trouve à la suite de son traité *De Gentilismo non retinendo*, et encore d'un écrit de Launoi : *Syllabus rationum quibus causa Durandi de modo conjunctionis concursuum Dei et creaturae defenditur, et inofficiosa quorumdam recentiorum censura repellitur*, Paris, 1636.

Mais ne nous montrons pas trop exigeant. Remercions plutôt M. de Meyer d'avoir donné un modèle de discussion aussi savante et à laquelle sa constante modération ajoute encore plus d'autorité. Toutefois ne prenons pas congé de lui sans signaler, à la suite de son volume, une notice fort instructive sur la *Théologie morale des Jésuites*, trop souvent confondue avec la *Morale pratique des Jésuites*, et qui est la principale source des *Provinciales*[4].

3. Il serait intéressant de savoir pourquoi et comment cet ouvrage, publié en 1893 par la librairie académique Perrin et Cie, a été presque aussitôt retiré du commerce, si bien qu'il est aujourd'hui d'une grande rareté.

4. Indiquons aussi une heureuse correction apportée à un texte de G. Hermant (édition Gazier, t. I, p. 391, l. 1), où il faut lire : *animé*, et non arrivé.

L'impression qui se dégage de la thèse de M. de Meyer, c'est que, si la passion et l'esprit de parti ne s'en étaient pas mêlés, il eût été facile de clore de bonne heure la controverse, qui s'est prolongée jusqu'en plein XVIIIe siècle, pour le plus grand dommage de l'Eglise de France. Tel était l'avis du cardinal de Lugo, dont notre auteur rapporte tout au long le jugement sur le livre *De la Fréquente Communion*.

Ch. URBAIN.

Hervé POMMERET. — *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution*, 1789-1799. *Essai d'histoire politique d'un département breton*. — Paris, Champion, 1921. In-8° de XXIII, 524 pages.

Quelle fut l'attitude politique de la population d'un département breton en présence des vicissitudes des pouvoirs publics pendant la période révolutionnaire? L'étude de cette question fait le sujet du livre de M. Pommeret. Il offre une histoire des partis; les événements n'y sont rappelés que dans la mesure où ils doivent être présents à l'esprit du lecteur pour comprendre les mouvements des idées. Ces mouvements, en apparence confus, ne pouvaient être discernés que par l'examen approfondi d'une énorme quantité de textes. Ces textes, à leur tour, fournissaient une masse de petits faits dont aucun n'était négligeable, mais dont l'abondance fatiguerait l'attention si une main habile ne les avait rigoureusement ordonnés.

Les idées essentielles se dégagent donc nettement. Une surtout s'impose; c'est que l'esprit public, c'est-à-dire le souci des affaires de l'Etat, n'existe que dans une élite restreinte, élite que le peuple, pris dans son ensemble, ne suit pas. Aux élections de 1791 ne vote qu'un cinquième des électeurs, au plébiscite de 1793 un sixième. En 89, les paysans — élément capital dans ce département surtout agricole — se laissent entraîner par l'élan d'enthousiasme qui emporte ses conseillers préférés, les curés et recteurs. Mais, à peine la Constitution civile a-t-elle divisé le clergé, qui en majorité lui résiste, que l'attachement aux prêtres persécutés rejette la masse rurale dans une inaction civique plutôt hostile au pouvoir.

Mais, d'autre part, il est échappé à M. de Meyer quelques lapsus. Ainsi, p. 117, il faut : *Gilles*, au lieu de Jules Thibaud; p. 163 et 556 : *Clapéran*, et non Capéran; p. 492, 500 et 560 : *Laubardemont*, au lieu de Lambardaumont et Laubardaumont.

A vrai dire cette inaction est presque de l'apathie. Même dans les districts du pays gallo et dans celui de Rostrenen, où la chouannerie sévit avec intensité à partir de l'an III, les chouans ne constituèrent jamais que des poignées d'hommes. Leur audace et l'énergie de leurs chefs, surtout après le 18 fructidor, purent seules les rendre dangereux.

Au contraire, dans les milieux bourgeois et un peu instruits, on ne cessa de s'intéresser à la politique. Les rôles de premier plan sont joués d'abord par les gens de robe et par les ecclésiastiques; ces derniers, dans plusieurs assemblées primaires, vont juqu'à remplir l'office de secrétaires. Tout ce monde était en feu; en 1790, certains ex-privilégiés se laissaient gagner eux-mêmes. Quatre causes principales contribuèrent, suivant M. Pommeret, à tout changer : 1° la Constitution civile, qui éloigna de la Révolution près des trois quarts des curés et recteurs; 2° l'inévitable charge des contributions, dont on s'était naïvement flatté qu'elles seraient moins lourdes que les impôts abolis; 3° la guerre avec ses conséquences économiques; 4° le manque de programme du parti patriote.

Les idées républicaines, même après le 10 août, ne se manifestaient nettement qu'à Guingamp et dans ses environs. Dès le mois de juin 1792, les notabilités des communes rurales de ce district rédigeaient, pour l'envoyer au roi, une adresse menaçante, lui reprochant de « fatiguer depuis quatre ans le meilleur peuple de l'univers en ne se servant de son autorité que pour enrayer les rouages d'une constitution qui doit faire le bonheur de tous les Français ». La conclusion était impérieuse et hardie : « Sire, changez de conduite ou abdiquez le trône. » Exception, certes, mais éclatante et grave, néanmoins les administrateurs et presque tous les fonctionnaires restèrent jusqu'au bout fidèles au roi comme à un organe essentiel de la constitution qu'ils désiraient maintenir. Seulement, quand la République eut été proclamée, ils se rangèrent sans protestation au nouvel ordre de choses. Plus tard, à la veille du Coup d'Etat de Brumaire, toute véritable doctrine avait disparu. Il existait bien encore un parti patriote, mais la composition n'en était plus la même qu'en 1790; les acquéreurs de biens nationaux y avaient remplacé les prêtres. Entre les éléments disparates, la communauté d'intérêts, non de sentiments et d'idéal, désormais, formait le lien, lien frêle, qui ne devait pas résister au choc d'un homme sans scrupules et qui consentirait à satisfaire tous les intérêts.

Que, d'autre part, ce même homme travaillât à restaurer la paix religieuse en satisfaisant les consciences, il détachait du

parti contre-révolutionnaire les âmes sincères, indifférentes aux questions de gouvernement, qu'avaient découragées les maladresses de la Constitution civile puis indignées les vexations antichrétiennes des Jacobins. L'intelligent despotisme de Bonaparte avait la partie belle. M. Pommeret soutient cette idée qu'il ne faut pas opposer trop absolument la chouannerie à la Révolution. Il parle « des progrès invisibles, du cheminement obscur du régime nouveau ».

En résumé, de véritable esprit public on n'en voit nulle part en dehors des deux premières années de la Révolution; très vite, sauf dans le domaine religieux, l'idéal s'est affaissé. « Les patriotes, conclut M. Pommeret, jugeant les événements uniquement d'après leurs rapports avec leurs intérêts personnels, avec la même facilité qu'ils avaient accepté la monarchie constitutionnelle, ont accepté la république démocratique, puis la république bourgeoise, attestant par leurs enthousiasmes successifs leur indifférence à l'égard des formes de gouvernement pourvu qu'elles sauvegardent leurs privilèges. »

A côté de ces idées générales, établies très fortement, il y aurait beaucoup d'observations judicieuses et relativement neuves à relever dans ce bel et très bon ouvrage. Signalons l'importance des renseignements biographiques donnés en note et aussi les passages relatifs aux « chambres littéraires » qui furent dans la plupart des petites villes les prototypes des chambres de correspondance, lesquelles, à leur tour, ont donné des clubs et sociétés populaires.

Dans l'étude de tant de questions délicates, qui ont coutume d'exciter encore de vives passions, M. Pommeret a gardé un absolu sang-froid. Tout en déplorant les erreurs des assermentés, il ne se croit pas obligé de les traiter tous comme de vilaines gens et méprisables. Il reconnaît qu'il y eut parmi eux des hommes honnêtes et n'hésite pas à rendre hommage au courage de ceux qui, à l'exemple de l'évêque Jacob, résistant aux fantaisies matrimoniales de Le Carpentier, préférèrent la prison à l'apostasie. Le mérite de l'impartialité dans une conviction ferme est toujours grand et procurera beaucoup de sympathies à un ouvrage dont ce n'est pas trop dire que de prétendre qu'il n'en avait encore pas été publié, sinon d'aussi soignés et importants, du moins d'aussi intéressants sur la Révolution en Bretagne. Que M. Pommeret, docteur ès-lettres avec mention très honorable, continue ses recherches et publications historiques, c'est un souhait qu'on ne peut s'empêcher d'exprimer en fermant cet essai sur l'*Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord*.

H. WAQUET.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Abbé Henry Dubrulle. *Suppliques du pontificat de Martin V* (1417-1431). Lille, 1922. In 8° de 172 pages.

Avec la sûre érudition qu'on lui connaît, M. Dubrulle vient d'ajouter un volume aux publications déjà nombreuses qu'il a tirées des archives romaines. Le présent recueil était destiné à servir d'appendice au *Bullaire de la province de Reims*, en préparation. On saura gré à l'auteur d'avoir consenti à en faire profiter dès maintenant les travailleurs. Sans doute, on n'y trouvera qu'un choix de suppliques; mais ce choix est assez large , puisqu'il comprend 213 numéros; il est aussi des plus judicieux, à en juger par l'intérêt que présentent les documents reproduits. A côté de désastres matériels et moraux bien compréhensibles après une longue période de guerre et de schisme, ces textes révèlent, comme le fait remarquer M. Dubrulle, le généreux élan qui pousse les fidèles à relever de leurs ruines les édifices religieux, les couvents et les maisons hospitalières, ainsi qu'un ardent désir de vertu dont témoigne la part considérable faite à la réforme franciscaine. Deux tables des noms propres faciliteront la consultation de cette précieuse collection. Une autre table indiquant l'objet même des suppliques n'eût pas été moins utile [1].

E. Vansteenberghe.

Saint Vincent de Paul. *Correspondance, entretiens, documents.* I. Correspondance, tome III (août 1646-mars 1650), in-8° de 649 pages et un fac-similé; tome IV (avril 1650-juillet 1653), in-8° de 630 pages et un fac-similé; tome V (août 1653-juin 1656), in-8° de 659 pages et un fac-similé. Edition publiée et annotée par Pierre Coste, prêtre de la Mission. Paris, Gabalda, 1921 et 1922.

Nous devons à l'éditeur toutes nos excuses de notre trop long retard, car ces volumes, qu'a suivis, depuis, un tome VI, sont d'un aussi vif intérêt et aussi fournis de renseignements de tout ordre que les précédents.

Le tome III correspond en notable partie à une période de troubles pour la France : ce sont les premières années de la Fronde; la reine et Mazarin (les frondeurs répandent le bruit que la reine et son ministre sont liés par un mariage secret, ajoutant cette calomnie que Vincent de Paul avait béni ce mariage) plient devant le peuple

1. Au n° 6, ne pas confondre le cardinal de Saint-Marc avec l'évêque de Tournai, son fils.

soulevé et qui dresse des barricades, et se retirent ensuite à Saint-Germain-en-Laye; saint Vincent crut de son devoir de demander à la reine le renvoi de son ministre, il échoua; sa démarche fut mal interprêtée d'autre part par les adversaires du ministre, les soldats pillèrent Saint-Lazare, et il dut vivre plusieurs mois hors de Paris, visitant ses maisons dans la région de l'Ouest et une partie du Sud-Ouest. En même temps le Jansénisme se répand, le livre de *la Fréquente Communion* éloigne les âmes de l'Eucharistie; les nouvelles erreurs atteignent des professeurs de l'Université, des sujets même appartenant aux ordres réguliers (Cf. la lettre 1056, p. 348 suiv., d'Alain de Solminihac). Dans l'intérieur de la congrégation de la Mission, les épreuves ne manquent pas, soit à Madagascar, d'où Charles Nacquart annonce la mort prématurée de son compagnon de voyage, M. Gondrée; soit en France, où les Bénédictins de Saint-Maur emploient tous les moyens, même les mauvais, pour empêcher les Lazaristes d'occuper le séminaire de Saint-Méen, au point qu'on mit les fers aux pieds de M. P. de Beaumont, qui avait commis le crime d'obéir aux ordres de son supérieur et de son évêque.

D'autre part, le fondateur de la Congrégation continue ses efforts afin d'obtenir l'approbation des constitutions; il lutte afin que cette approbation respecte son Institut tel qu'il l'a fondé : « Nous ne sommes pas religieux, répète-t-il à maintes reprises, et n'avons pas l'intention de l'être » (p. 347), et « le Saint-Père ne nous a point érigés en état religieux, ains de clercs séculiers. Il s'ensuit que nous ne sommes point dans un état de religion, attendu même que nous déclarons qu'encore que nous fassions ces vœux simples, nous n'entendons pas être religieux, mais demeurer toujours dans le clergé » (p. 247).

Un homme curieux d'anecdotes noterait (p. 87, note 8), le cas de ce jeune Nicolas Semaux, qui reçoit la prêtrise avant ses vingt-un ans.

Quelques lapsus : p. 314, *eruditionem*, il faut traduire sans doute par instruction; p. 391, une phrase de la lettre de l'évêque du Puy manque de quelques mots; p. 511, notes déplacées. p. 518, l. 23, « positoire », c'est sans doute *pétitoire;* p. 559, n., lire psaume CIV; p. 575, l. 22 « réparer les voies », ne serait-ce pas plutôt *préparer?*

Le tome IV ajoute aux informations que nous possédions déjà de nouveaux éléments : c'est, en la question du Jansénisme, des efforts auprès du pape Innocent X; des lettres de saint Vincent à l'évêque de Luçon, aux évêques Pavillon, d'Alet, et Caulet, de Pamiers; les dangers que courent les missionnaires envoyés en Irlande et exposés aux persécutions du gouvernement anglais; les difficultés que présente la réforme de l'abbaye de Longchamp, pitoyablement déchue de son ancienne ferveur; mais surtout c'est l'état navrant où se trouvent Paris et les provinces de l'Est : à Bethel les soldats du roi traitent les habitants comme des ennemis, pillent, battent, rompent bras et jambes aux marchands sur les grands chemins, les empêchant ainsi de ravitailler les marchés, abattent les arbres fruitiers, massa-

crent, violent, les pauvres sont réduits à manger la chair des animaux crevés; à Paris la situation n'est guère moins affreuse comme le montrent spécialement deux lettres du 21 juin 1652 : « On donne chaque jour du potage à 14 ou 15 mille, qui mourraient de faim sans ce secours. Et en outre on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents » (p. 402). « On va retirer du même danger les religieuses de la campagne que les armées ont jetées dans Paris, dont les unes sont sur le pavé, d'autres logent en des lieux de soupçon... » (p. 406. Cf. en outre p. 531, notes).

Parmi les agents de relèvement, saint Vincent mentionne la Compagnie du Saint-Sacrement.

A côté de ces tableaux douloureux, telle lettre est charmante de fraicheur et de bonhomie, comme celle qui raconte la visite du neveu de Lambert aux Couteaux (qui fut très étonné de ne pas rencontrer à Paris son oncle qu'il ignorait être en Pologne depuis longtemps), ou d'admirable prudence, comme celle (1297) à M. Ph. Le Vacher sur la conduite à tenir envers les esclaves.

Menues observations. P. 208, l. 15, « provigner », le sens n'est pas proprement multiplier, mais de faire prendre racine pour la formation de ceps plus jeunes et plus vigoureux, comme on fait quand on provigne la vigne; p. 634, l. 11, « errant » : je pencherais pour « erant »; p. 400, n° 1, Hallier est l'auteur d'un traité *De sacris electionibus et ordinationibus*, qui demeure de première valeur.

Le tome V contient de nouvelles déclarations de saint Vincent sur la question des vœux. Cf. tout spécialement la lettre 1842 (février 1655) : (la congrégation) « déclare par l'acte d'approbation de Mgr l'archevêque de Paris, qu'encore qu'elle fasse ces vœux simples de pauvreté, chasteté, d'obéissance et de stabilité, elle n'entend pas pour cela être censée une religion, mais au contraire d'être toujours du corps du clergé » (p. 320). Vers cette même époque la mission de Madagascar ne donne pas que des consolations, les blancs et les représentants de la Compagnie des Indes ne donnent pas le concours que les missionnaires désirent et réclament; en Pologne, l'invasion étrangère compromet l'œuvre des missionnaires envoyés de Paris. En même temps, à l'intérieur de l'Institut, saint Vincent lutte contre les tendances de quelques-uns au relâchement et aux mondanités; de là une lettre virulente (1857) à M. Ozenne contre l'assistance aux banquets. L'état de l'Eglise en France l'incite à en faire peser la lourde responsabilité sur « la mauvaise vie des ecclésiastiques » (lettre 2027).

Les canonistes constateront une fois de plus que la bulle *In caena Domini* n'était « pas reçue en France ». Les historiens des séminaires connaissent la lettre 2019, sur le peu de succès des petits séminaires, « car les enfants que l'on prend avant qu'ils soient en âge de faire un choix de vie sont changeants » : que d'Instituts récents paraissent d'une autre opinion!

A propos de l'âge de saint Vincent, voir la lettre 1867 du 27 avril 1655, où le saint dit : *annum ago septuagesimum quintum*. Les

lecteurs de Bossuet ont fait un rapprochement piquant entre l'exorde de l'oraison funèbre de Henriette de France « Celui qui règne dans les cieux », et un passage de la lettre 1939, qui en paraît comme un premier jet. Et afin de détendre l'esprit, on lira avec un sourire amusé la lettre 1760 : « ... On nous menace ici d'une éclipse de soleil, la plus maligne qui soit arrivée depuis plusieurs siècles... » (p. 166); heureusement, « M. Cassandieux » (le chanoine Gassendi, l'astronome célèbre) rassura M. Vincent et lui fit comprendre, un peu plus tard « que cette éclipse n'est point à craindre ».

Menus lapsus. P. 437, n. 3, il faut lire Champigny-sur-Veude (et non pas « sur-Deule »); p. 576, l. 11, lire, je pense, diœcesis *Trecorensis* (et non Trecovensis).

C'est se répéter que d'affirmer de nouveau le soin et le succès avec lequel M. Coste continue son œuvre.

A. Villien.

Cardinal Dominique Ferrata. *Mémoires. Ma nonciature en France.* Paris, Action populaire, 1922. In-16 de 631 pages.

Un mot d'abord sur l'origine de ce livre dont le titre suffit à révéler le puissant intérêt. Il n'est qu'un fragment, mais un fragment important d'un ouvrage plus étendu.

Tout le monde sait que, après avoir joué un rôle diplomatique considérable, sous le pontificat de Léon XIII, le cardinal Ferrata a été le premier secrétaire d'Etat que choisit Benoît XV en montant sur le siège de Saint-Pierre. Personne n'ignore non plus qu'il n'occupa sa haute charge que durant quelques semaines. Lorsqu'il mourut, le 16 octobre 1914, il laissait en manuscrit, des Mémoires rédigés en italien, que son frère l'avocat Nazzareno Ferrata, avec les hauts encouragements de Benoît XV qui daigna en accepter la dédicace, se résolut à publier. L'édition parut en 1920 à Rome, à la librairie Cuggiani (dépôt chez Desclée), en trois volumes in-8° de 439, 535 et 427 pages. Le premier de ces volumes raconte les évènements auxquels Mgr Ferrata fut mêlé, de 1879 à 1882, en sa qualité d'auditeur à la nonciature de Paris; les trois missions temporaires dont il fut, ensuite, successivement chargé, à Berne, pour le règlement de certains problèmes de politique religieuse entre le saint-siège et la Confédération helvétique; et, enfin, sa nonciature à Bruxelles, de 1885 à 1889. Les deux autres ont pour objet sa nonciature en France, au temps de la politique dite du « ralliement » (1891-1896). Pour nous, Français, ils sont nécessairement les plus captivants de tout l'ouvrage. Et c'est d'eux que *l'Action populaire* a eu la bonne idée de nous offrir la traduction dans le fort in-16 que nous avons là, sous les yeux. Son contenu est de nature à lui attirer beaucoup de lecteurs.

Qui se rappelle, en effet, la multiplicité et la gravité des évènements religieux qui ont marqué la nonciature de Mgr Ferrata à Paris. Ils ont tous, à l'époque, vivement passionné les catholiques français : procès de Mgr Gouthe-Soulard, déclaration de cinq car-

dinaux, suppléments aux catéchismes, discussions sur le monopole des pompes funèbres, vote de la loi sur les Fabriques, vote de l'impôt sur les Congrégations. Au point de vue politique, il s'est aussi, alors, passé en France des faits d'un intérêt de premier ordre, l'assassinat du président Carnot, par exemple, la démission de Casimir-Périer, et l'élection de Félix Faure. Or, c'est de tous ces incidents et d'autres encore que les *Mémoires* de Mgr Ferrata nous apportent le récit. Et, sur chacun d'eux, ils nous donnent des lumières nouvelles. On a là, les impressions d'un témoin qui bien des fois a aussi été un acteur et qui, par conséquent, est merveilleusement placé pour être bien renseigné et pour nous bien renseigner.

Est-ce à dire que le livre est le dernier mot de l'histoire sur la période tumultueuse qui nous occupe? Est-ce à dire qu'il ne s'y trouve pas, çà et là, soit sur les personnes, soit sur les choses des appréciations qui appelleraient quelque discret correctif, et à l'optimisme desquelles tout le monde ne voudrait pas souscrire? Pour bien lire l'ouvrage, il faut se souvenir par qui il a été écrit. Ce n'est point assurément, un journaliste : c'est un homme d'église et un diplomate auquel son double caractère impose nécessairement une double réserve, c'est le serviteur, en outre, d'une certaine politique, de la nécessité et de la sagesse de laquelle il est, du reste, personnellement convaincu, mais qui lui dicte forcément ses jugements en même temps qu'elle lui inspire sa conduite. Des documents historiques pourront, sans doute, être produits qui rectifieront ses impressions parfois un peu idéalisées et, malgré son extrême finesse italienne, pas toujours suffisamment nuancées. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que, bien qu'il soit forcément unilatéral, le témoignage de Mgr Ferrata n'en est pas moins d'une haute valeur. On pourra, sur certains points, en contester la portée objective. Ce qu'on ne contestera pas, c'est sa sincérité. Ce qu'on ne contestera pas non plus, c'est la conscience, la dextérité et le dévouement absolu que l'auteur des *Mémoires* a apportés au service de la politique de conciliation du grand pape Léon XIII.

Louis Marcel.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Fascicules XLV-L. Tome V., col 1-1536. Paris, Letouzey, 1922. In-4°.

Voici six nouveaux fascicules de cette publication, dont l'importance apparaît plus clairement chaque jour, aussi bien pour qui étudie les origines de la liturgie et du culte que pour l'archéologue ou l'historien d'art.

Dom H. Leclercq, dont la puissance de travail est infinie, a encore écrit la plupart des articles, secondé par dom Fehrenbach, dom Wilmart, et par le vénérable dom Cabrol, qui a signé deux notices

(Epiclèse et Fêtes chrétiennes). Je ne puis que mentionner certaines rubriques qui intéressent particulièrement les lecteurs de la revue : encens et encensoir, épiscopat, ère, évangéliaires, avec un essai de classement des plus intéressants, expansion du christianisme, fêtes chrétiennes, fibules. Une notice sur les faux, faux actes de martyrs, fausses vies de saints, faux diplômes, fausses chroniques, fausses inscriptions, faux trésors, m'a paru fort savoureuse. Notons encore l'excellent article sur saint Etienne, son martyre, la vision du prêtre Lucien et l'invention de 415, dont l'influence fut considérable sur l'histoire des relations de l'Occident et de l'Orient : Lucien et l'évêque de Jérusalem, Jean, s'étaient montrés très généreux dans le partage des reliques du saint; les églises d'Occident oublièrent leurs querelles avec l'Orient et réclamèrent leur part; le culte de saint Etienne se répandit très rapidement, en Gaule notamment, où presque toutes les anciennes cathédrales furent dédiées au premier martyr.

M. A.

Almanach catholique français pour 1923. Préface de S. Gr. Mgr A. Baudrillart. Paris, Bloud et Gay, 1923. In-8° de 560 pages, fig. Prix 5 francs.

On éprouve à feuilleter un almanach bien fait un plaisir varié comme les questions elles-mêmes qu'il envisage. C'est une sorte de film qui ressuscite devant nous les impressions et les souvenirs de l'année qui finit et sur celle qui vient ouvre à l'imagination des perspectives toutes neuves.

Voici la quatrième fois que paraît *l'Almanach catholique français*, et c'est une quatrième réussite. Résumant en 560 pages la matière de plusieurs almanachs spéciaux, il offre aux lecteurs qui sans doute seront légion, plus d'un genre d'intérêt. Il est pittoresque dans son illustration pourtant très documentaire, attrayant par les multiples sujets traités, pratique par la forme toujours concise et simple sous laquelle chaque question se présente.

Nulle part cependant la solidité de l'information n'est sacrifiée à la recherche d'une présentation agréable. *L'Almanach catholique* se lit avec plaisir certes, mais avec autant et plus de profit encore.

En même temps que des renseignements religieux proprement dits, il renferme une série de notes sociales et juridiques d'un grand intérêt pratique et l'on peut même dire doctrinal. Littérature, musique, arts, techniques diverses, le sport et les voyages, n'ont pas été davantage négligés; toutes ces matières, d'ailleurs envisagées du point de vue catholique comme il convient.

Une série de minutieuses éphémérides passent en revue les grandes étapes et faits de l'année écoulée. Il faut les lire. Vous y apprendrez mille choses nouvelles, ou je me trompe fort, quelles que soient la fidélité de vos souvenirs et l'ampleur de votre information.

L'histoire ecclésiastique tient une place de choix dans maintes de ces courtes et pertinentes notices. Voici par exemple des commen-

taires sobres et précis sur « les quelques livres à lire parus dans l'année écoulée » (p. 119-124), plus loin des pages d'éphémérides, trois seulement (p. 327-329), mais très remplies, qui constituent une chronologie bibliographique où se trouve condensé tout ce que le public catholique doit connaitre du mouvement d'histoire religieuse au cours de l'année 1921-1922. A propos des centenaires, des pélerinages, des canonisations, que d'intéressants coups d'œil sur le passé religieux de notre pays!

Dans une éloquente et spirituelle préface, Mgr Baudrillart avertit le lecteur que le cadre de *l'Almanach catholique français* paraît définitivement fixé. De fait les contours de l'ouvrage sont nets et les retouches ou modifications que le temps apportera fatalement, seront sans doute légères. Dès maintenant, les collaborateurs sont de choix, les objets d'études nombreux et utiles.

Pour le bon renom du catholicisme français dont l'œuvre féconde se découvre sans effort à la lecture de *l'almanach*, nous souhaitons à celui-ci, la plus large diffusion. Sur les œuvres et les hommes de l'Eglise de France, il porte un magnifique témoignage, tout en restant « le plus impartial document ».

J. de La Monnerayr.

ARCHEOLOGIE

Marcel Aubert. *Noyon et ses environs*. Paris, Laurens, s. d. In-12 64 pages, fig.

Paul Gruyer. *Les Calvaires bretons*. Paris, Laurens, s. d. In-12 de 64 pages, fig. « Les Visites d'art. Memoranda ».

Emporter des souvenirs de voyage sous forme de photographies commentées par un texte précis et sûr : tel est le désir de beaucoup de touristes pressés qui veulent plus qu'un guide et moins qu'une monographie. C'est à ce véritable besoin de notre curiosité moderne que répond la création de la collection des *Memoranda* éditée chez Laurens, collection qui vient d'autant plus à son heure que la pénurie ou le mauvais tirage des cartes postales d'après-guerre privait les archéologues et les simples amateurs des documents indispensables pour fixer leurs souvenirs.

M. Marcel Aubert, l'érudit conservateur de la sculpture au Musée du Louvre, nous entraine à sa suite dans la visite d'une région qu'il connait particulièrement bien, le Noyonnais, où les ravages de la guerre ont laissé partout des ruines d'autant plus affreuses que le caractère du pays était plus empreint de charme délicat. Le cœur de l'archéologue n'est pas de pierre comme les monuments qu'il décrit. Cette sensibilité qui, pour ne pas s'afficher en phrases déclamatoires, n'en est pas moins profonde, n'apparaît-elle pas dans le choix même des photographies insérées dans cet opuscule?

L'illustration débute en effet par une vue générale de Noyon,

datée du printemps de 1914. Avec le Mont-Renaud pour toile de fond, la cathédrale, intacte, semble émerger des vergers en fleur. Nous tournons la page et voici la grande ruine tragique de 1918, où dans le mortel silence de la ville abandonnée, les soldats, qui la visitèrent alors, n'entendaient, comme à Reims, comme à Soissons, comme à Saint-Quentin, comme dans tant d'autres églises, hélas! que le bruit poignant des pierres détachées des voûtes, s'abattant sur les décombres!

Une excellente notice historique et archéologique de la cathédrale précède une visite rapide de Noyon et des environs, dans ces villages où les églises ruinées de Tracy-le-Val, bien connue des archéologues, de Quesny, de Lassigny, etc... sont comme les stations trop nombreuses d'un douloureux chemin de croix.

Dans la même collection, M. Paul Gruyer a édité les *Calvaires bretons*. Nulle part, ailleurs qu'en Bretagne, ne s'élevèrent plus nombreux ces calvaires dont quelques-uns, montés sur un massif de maçonnerie décoré de bas-reliefs, forment de véritables petits monuments. Il était donc intéressant de les grouper dans une étude d'ensemble — si brève fut-elle — comme le chanoine Abgrall avait fait pour les ossuaires bretons dans le volume du *Congrès archéologique de Brest et Vannes* (1919). Rappelons en outre qu'un article du *Bulletin monumental* (1902) avait été déjà consacré aux croix et aux calvaires du Finistère. L'auteur insiste avec raison, dès le début, sur la transformation de la vieille Armorique païenne en Bretagne chrétienne. Là, comme dans bien d'autres pays, mais d'une manière encore plus particulière, le nouveau culte se substitua à l'ancien de manière très progressive, sans heurter les coutumes locales. C'est ainsi, que de nombreux dolmens furent surmontés d'une croix. Mais de quelle époque datent ces croix? C'est ce qu'il eût été intéressant de pouvoir déterminer. D'après les photographies qui nous sont présentées, ces croix ne paraissent pas bien anciennes. L'auteur décrit ensuite les plus célèbres calvaires, ceux de Guimiliau (1581-1588), Plougastel (1602-1605), Saint-Thégonnec (1610), Pleyben (1650), et signale le déclin de la vogue de ces monuments auquel le zèle pieux des paroissiens préféra au XVIIIe siècle les « Mise au tombeau ».

Jean VALLERY-RADOT.

Elie POIRÉE. *Sainte Cécile*. Paris, Laurens, s. d. In-12 de 64 p., fig. (L'Art et les Saints).

Cæcilia Metella, Sainte Cécile! deux femmes appartenant à la vieille famille patricienne, l'antique gens *Metella*, qui avait déjà compté à l'aube de l'histoire romaine, une reine, Caia Metella Tanaquil! Quel contraste n'y a-t-il pas entre la jeune vierge courant au martyre et celle pour les restes de laquelle l'orgueil patricien éleva, sur la voie Appienne, le fastueux mausolée dont

> La ruine est encore assez haute...
> Pour couvrir une armée en marche de son ombre.

Rome, seule, peut offrir de tels sujets de méditation. En évoquant, au début du petit livre qu'il a consacré à sainte Cécile, l'antique famille de la martyre, M. Elie Poirée convie le lecteur à ce rapprochement.

Le titre de la collection à laquelle se rattache l'étude de cet auteur, semble indiquer qu'une part au moins égale doive être accordée à la représentation des saints dans l'art et à leur biographie. Sans doute, les 42 illustrations de la plaquette donnent une idée suffisante de l'iconographie de la sainte, et c'est ainsi qu'en feuilletant les pages nous passons du grave et fier profil conçu par Donatello à la Sainte-Cécile de Raphaël qui, de la terre, semble entendre déjà les célestes concerts. A l'émouvante statue de Maderno, succède le bas-relief rouennais de Clodion dont les gracieuses figures penchées sur le corps de la sainte apparaissent telles que des nymphes travesties en pleureuses pour la circonstance. C'est une histoire de l'art en raccourci pivotant autour du même sujet. Il nous semble que cette partie de l'opuscule méritait mieux qu'une simple énumération de noms d'artistes.

Ces réserves faites, nous nous hâtons de louer la jolie présentation de ce petit livre d'une lecture attachante et facile. A la suite de la biographie bien connue de la sainte, citons le passage où l'auteur nous rappelle qu'on retrouva en 821 le corps de la jeune martyre absolument intact. En 1559, la terre romaine, d'où l'on exhumait alors tant de belles antiques, rendit encore dans le même état prodigieux d'intégrité, ce corps que la tombe n'avait su profaner et dont s'inspira Maderno pour exécuter la célèbre statue conservée à Sainte-Cécile au Transtévère. Signalons pour finir le point de départ inattendu qui fit de sainte Cécile la patronne des musiciens. Peut-être un simple mot omis dans la première antienne des Laudes, le 22 novembre, est-il à l'origine de cette légende? Cette omission permettait en effet de croire que sainte Cécile s'accompagnait de l'orgue, quand elle priait ou chantait. La suite se devine aisément, lorsqu'on sait avec quelle naïveté les caractéristiques des saints étaient forgées au Moyen âge.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIE

François BARON. *Le Cardinal Pierre de Foix le vieux* (1386-1464) *et ses légations.* Amiens. Yvert et Tellier, 1920 (-1922). In-8° de 205 pages (Extrait de *La France franciscaine*, t. III, IV et V).

Cet ouvrage fut la thèse du chartiste François Baron (1912), mort depuis à la guerre. Pierre de Foix naquit en 1386. Il était le quatrième fils d'Isabelle de Foix et d'Archambauld de Grally, comte de Foix en 1398. Il entre tout jeune aux Cordeliers de Morlaas et fait ses études à Toulouse. Dès 1409, ce fils de famille est nommé par Alexandre V, évêque de Lescar, ville dont il détient le siège jusqu'en 1422. Il est créé cardinal par Jean XXIII. En 1431 il reçoit le titre épiscopal d'Albano, et en 1450 celui d'Auch.

Son grand mérite est d'avoir amené la cour d'Aragon à l'obédience de Martin V, d'avoir soumis Avignon au pape Eugène IV en 1433 et de s'être montré, étant légat de cette possession pontificale, un organisateur et un « père de la patrie ». Après avoir fait son testament le 3 août 1464, il mourut en cette ville d'Avignon, le 13 décembre de la même année, et fut enterré avec son habit de franciscain chez les Frères Mineurs d'Avignon qui possédaient déjà la dépouille de Laure de Noves.

Louis Pastor avait déjà signalé l'œuvre de Pierre de Foix en Aragon dans son *Histoire des Papes*, trad. Furcy-Renaud, t. I, 2e éd., Paris, Plon, 1901, p. 288-290.

Au tirage à part de cette excellente biographie, on n'a malheureusement ajouté aucune table d'aucune espèce.

P. Ubald d'Alençon.

Chanoine Joseph Grente. *La bienheureuse Jeanne de Valois (saincte Jehanne de France), d'après les procès canoniques.* — S. l. [Paris, impr. Bascle], 1922. In-12 de 200 pages, avec 2 planches.

Présenté au public par NN. SS. les archevêques de Paris et de Bourges et par Mgr l'évêque d'Agen, sur la demande de qui il a été écrit, ce livre est destiné principalement à « rappeler l'attention et la dévotion des fidèles » sur la malheureuse fille de Louis XI, l'épouse répudiée de Louis XII, la sainte fondatrice de l'Annonciade, et, par voie de conséquence, à faciliter la reprise et le succès de son procès de canonisation, commencé en 1775, mais interrompu depuis la Révolution française.

M. le chanoine Grente a entendu faire œuvre non seulement de « vénération pieuse », mais aussi « d'érudition ». De fait, il a consulté les dossiers de l'Annonciade aux Archives départementales du Cher, les pièces des procédures de béatification et de canonisation (dont une notable partie est imprimée depuis longtemps), les recueils de documents publiés par M. René de Maulde. Surtout, — au moins jusqu'à l'époque du divorce — il a suivi de très près et, en général, fidèlement résumé le livre bien connu de ce dernier auteur : *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry* (Paris, Champion, s. d. In-8 de 483 pages). On peut même regretter qu'il n'ait pas marqué plus d'indépendance à l'égard de son prédécesseur, en cherchant au moins à éclaircir les difficultés que celui-ci avait indiquées sans les résoudre. Il aurait été, par exemple, d'un très grand intérêt, pour l'histoire de la fondation de l'Annonciade, de préciser la date des premières relations de la bienheureuse avec le P. Gabriel-Maria (Gilbert-Nicolas), date sur laquelle une des sources les plus importantes, le « Manuscrit de l'Annonciade de Bourges » fournit des éléments chronologiques impossibles à concilier (De Maulde, p. IX-X et n. 2 de la page X). M. le chanoine Grente accepte (p. 117), sans la discuter, la date de 1504, énoncée pour la profession religieuse de Jeanne par M. de Maulde (p. 442-443), lequel ne formule pas les

motifs pour lesquels il la préfère à celles de 1502 ou de 1503, proposées par d'autres auteurs. Énumérant le personnel de la petite cour de la duchesse à Bourges (p. 399), M. de Maulde cite « Jeanne de Bourbon, fille de Guy de Bourbon, qui fut gouverneur de Berry en 1484 », et il s'en réfère seulement à la médiocre *Histoire de Jeanne de Valois* de Pierquin de Gembloux, publiée en 1840; sans chercher davantage à identifier Guy et Jeanne, qui ne figurent ni l'un ni l'autre, même parmi les bâtards, dans la filiation connue des Bourbon (voir notamment l'*Histoire généalogique...* du P. Anselme), M. le chanoine Grente fait du premier un comte de Montpellier, lui accordant ainsi un titre que l'on chercherait vainement dans les documents de l'époque.

On regrette aussi que M. Grente n'ait pas entrepris l'examen critique, à peine esquissé sur quelques points de détail par M. de Maulde, des documents transcrits dans le *Summarium* et autres recueils des procès canoniques; il y a là des témoignages de dates et de valeurs très diverses, entre lesquels des distinctions s'imposent assurément. La bibliographie est sobre, mais on n'y remarque pas de lacune importante : cependant, la page (104) consacrée au rosaire et aux antécédents de la bulle du 8 mai 1479 aurait pu se référer utilement au bon ouvrage du R. P. Mortier sur les *Maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (Tome IV, Paris, 1909, p. 626-648).

La partie vraiment neuve du livre de M. Grente est celle qui concerne les dernières années de la vie de la bienheureuse, depuis son divorce. On y trouve des renseignements beaucoup plus abondants que dans l'ouvrage de M. de Maulde sur la vie spirituelle de Jeanne, sur la fondation de l'Annonciade, sur la règle de cet ordre et sur les pratiques de dévotion qui y furent en honneur : les dix Vertus ou Plaisirs de Marie, le chapelet de la Compassion de Notre-Dame et, déjà, le Sacré-Cœur; on y trouve aussi le texte et la traduction française de la bulle d'Alexandre II qui reproduit et approuve la règle de l'Annonciade.

Ce livre est, en somme, un bon ouvrage de vulgarisation, qui se lit agréablement et dans lequel on peut seulement regretter quelques inexactitudes de détail, qu'il serait aisé de faire disparaître lors d'une nouvelle édition.

André Lesort.

Pierre Bliard. *Le Père Loriquet. La légende et l'histoire.* Paris, Perrin, 1922. In-16 de VI-227 pages.

Le Père Loriquet, recteur du pensionnat de Saint-Acheul, a-t-il jamais écrit, comme on l'a prétendu, comme beaucoup de braves gens se le laissent encore persuader, que « Napoléon n'était qu'un marquis, lieutenant général au service de S. M. Louis XVIII, dont il conduisait à Vienne les armées »? Ç'eût été bien énorme, mais, quand la passion politique s'en mêle, la crédulité humaine est, on le sait, infinie. L'affaire, avec les questions secondaires qui s'y rattachent, méritait d'être traitée à fond. Après avoir raconté la vie

longue et agitée du fameux jésuite, son historien aborde l'examen du livre dont tant de gens ont cru pouvoir parler sans l'avoir ni lu ni vu, le *Cours d'histoire à l'usage de la jeunesse*. Il montre, répondant à toutes les accusations d'Hippolyte Passy, de Michelet, de Claretie et de M. Aulard, que la phrase incriminée ne se trouve dans aucune édition, que les adversaires du P. Loriquet se contredisent généreusement les uns les autres, que, si le recteur de Saint-Acheul ne professait nulle tendresse pour la Révolution et Bonaparte, il n'a, du moins, jamais rien écrit qu'on puisse, à la suite de Michelet, juger « absurde, insultant » pour la France.

Cette discussion critique est habile et probablement irréfutable. A la rigueur, ce qui reste qu'on pourrait reprocher au P. Loriquet, c'est d'avoir, détestant de grand cœur tout ce qui sentait plus ou moins la Révolution, pêché dans certains cas par omission volontaire. Mais, parmi ceux qui le vouent à l'universel mépris, qui donc a le droit de lui jeter la première pierre? C'était un excellent religieux; il ne mérita jamais l'étrange et disgracieuse renommée qu'on lui a faite. Son nom n'en restera pas moins — telle est la force de la légende — comme un nom commun. On dira toujours « un Loriquet », car il y aura toujours, de tous les bords, des gens disposés, sous les plus beaux prétextes, à fausser l'histoire. Mais, en bonne justice, rien n'autorise à placer dans cette peu sympathique troupe le P. Loriquet lui-même.

H. Waquet.

Victor Bucaille. *Denys Cochin*. Paris Bloud et Gay, 1922. In-12 de 48 pages (Collection des *Pages actuelles*).

Cet opuscule est la reproduction de l'article nécrologique publié, par l'auteur, dans le *Correspondant*, au lendemain de la mort de l'homme éminent dont le nom lui sert de titre. Très évidemment, il n'est que la promesse d'un ouvrage plus développé. Par ses rares et multiples talents comme par le noble usage qu'il en a fait, M. Denys Cochin mérite, assurément, plus qu'une rapide esquisse, fût-elle comme celle-ci écrite d'une plume éloquente et bien renseignée. Le bon français, le grand chrétien, l'élégant écrivain, l'habile orateur politique et le curieux de philosophie scientifique qu'il a été auront certainement, tôt ou tard, leur biographie détaillée. On lira, en attendant, avec plaisir l'ébauche que nous donne ici de ce futur travail, M. Victor Bucaille; elle est de quelqu'un qui ayant approché de près M. Denys Cochin l'a à la fois bien compris et beaucoup aimé.

Louis Marcel.

Chanoine Thomassin. *Mgr Joseph Chapelier* (1834-1921). Saint-Dié, impr. Sutter, 1922. In-16 de VIII-130 pages.

Ce volume pourrait avoir comme sous-titre : « Un demi-siècle de l'histoire du diocèse de Saint-Dié ». Mgr Chapelier fut curé de Plombières de 1868 à 1875, et très remarqué par Napoléon III. Devenu vicaire général, un veto gouvernemental, sous l'épiscopat de Mgr Sonnois, le relégua à la cure de Neufchâteau jusqu'au jour où il fut

choisi pour remplacer Mgr Marchal à la présidence de l'Œuvre de Saint-François de Sales qu'il dirigea de 1901 à 1914. Retiré à Neufchâteau, dont il avait été vicaire et archiprêtre, il s'éteignit doucement le 30 décembre 1921.

A côté de cette belle figure, « mélange de grandeur et de simplicité », M. Thomassin a su esquisser maints portraits de prélats et de curés vosgiens, rappeler de multiples anecdotes et faire revivre cinquante ans et plus de notre histoire diocésaine.

L. Lévêque.

Abbé V. Gellon. *Trois précurseurs du renouveau catholique. Lacordaire, l'abbé Perreyve, Frédéric Ozanam.* Avignon, Aubanel, 1922. In-16 de 184 pages.

Ce n'est pas à proprement parler une biographie. M. l'abbé Gellon se propose plutôt de reconstituer la physionomie de ces trois grands chrétiens, pour notre édification et surtout pour celle de la jeunesse. Il a parfaitement réussi. Son enthousiasme, qui semblerait exagéré dans une œuvre purement historique, convient à merveille au but qu'il se propose, et les âmes dont il s'efforce de reproduire les traits sont de celles à qui vont instinctivement notre admiration et notre sympathie. Les nombreuses citations que M. l'abbé Gellon extrait de leurs œuvres rendent ces pages extrêmement vivantes.

Auguste Viatte.

HISTOIRE LOCALE

Georges Rocal. *Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord.* Préface de M. Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne. Toulouse, Guitard-Marqueste, 1922. In-8° de IV-222 pages.

Avec soin, avec discernement, avec sympathie, M. Rocal a recueilli les superstitieuses coutumes du Périgord. Son livre, qu'on ne peut résumer, contient dix chapitres, dont voici les titres : Le mariage. — La naissance. — Remèdes dévotieux. — Remèdes rituels. — Remèdes magiques. — Les animaux. — Les récoltes. — Les fêtes chrétiennes. — Répulsion ou confiance. — La mort.

Parmi les faits nombreux et authentiques dont l'ouvrage est bourré, j'en citerai seulement deux. D'abord, le désir de limiter la natalité est beaucoup plus ancien qu'on ne croit généralement; et, à ce sujet, par ignorance de moyens plus perfectionnés et plus pratiques, les paysannes périgourdines recoururent et recourent encore à des procédés magiques fort curieux (p. 44). En second lieu, on redoute en Périgord (p. 163) un être mystérieux, puissant et malfaisant nommé l'Aversier. C'est tout simplement le diable. Quant au mot *aversier*, il dérive du vocable latin *adversarius* si souvent employé dans la liturgie catholique.

Ce livre ne fait pas seulement connaître la mentalité et les pratiques des paysans périgourdins; il a aussi une portée générale, puisqu'il rend possibles d'instructives comparaisons avec les coutumes d'autres

pays. L'auteur lui-même, d'ailleurs, a souvent noté de curieuses ressemblances entre les usages du Périgord et ceux du Limousin.

Certaines personnes reprochent au clergé d'entretenir la superstition et d'en profiter; et, par ses romans intitulés *Jacquou le Croquant* et *Le Moulin du Frau*, M. Eugène Le Roy a propagé cette opinion. Après avoir observé non pas seulement la surface, mais aussi le fond des choses, M. Rocal arrive sur ce point à des conclusions très différentes.

En cette matière deux faits capitaux dominent tout : d'une part, le paysan a plus de confiance dans le sorcier que dans le prêtre; d'autre part, souvent à ceux qui le consultent, le sorcier prescrit de faire dire des messes ou de demander au prêtre un acte cultuel comme une bénédiction ou la lecture d'un évangile. Le clergé sait cela. Il sait aussi que, si certains, en développant leur raison, arrivent à se débarrasser de la superstition, souvent aussi beaucoup de ces raisonnables perdent la foi chrétienne en même temps que la superstition. Pour conserver son influence sur la population et pour ne pas hasarder la foi des fidèles, le clergé, sauf dans des cas graves, n'attaque pas ouvertement les coutumes répréhensibles. Au prône et au catéchisme, curés et vicaires exposent la doctrine de l'Eglise, puis ils s'écartent et laissent faire les bonnes gens.

Le clergé périgourdin a raison de conserver son influence sur les populations; car, en fait, lui seul est capable d'élever un peu ces populations grossières au-dessus des préoccupations matérielles et d'apporter à ces hommes quelques éléments de spiritualité. Les médecins ont une influence politique; mais en matière sanitaire ils sont peu écoutés des paysans. Ceux-ci emploient maintenant les désinfectants prônés par les vétérinaires; mais dans ces praticiens ils ne voient que de nouveaux sorciers plus puissants que les anciens, et dans les ingrédients chimiques que des talismans plus efficaces. Les instituteurs ne sont pas sans influence; mais souvent leur bonne volonté se brise contre l'entêtement stupide et parfois dangereux des campagnards ignorants et routiniers. Le clergé, au contraire, a encore aujourd'hui une prise considérable sur la population, qui, malgré l'incroyance de quelques-uns et la superstition du plus grand nombre, a gardé cependant une foi profonde et naïve (voir la note de la p. 154). Cette autorité morale, les prêtres périgourdins l'emploient, d'une part, à canaliser et à épurer la superstition, et, d'autre part, à spiritualiser un peu leurs ouailles, qui sentent confusément que « non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei » (Matt. IV, 4).

Maurice Rousset.

Gaston Robert. *La seigneurie de l'Hôtel-Dieu de Reims*. Reims, L. Michaud, 1921. In-8° de 126 pages.

Ouvrage consacré aux trois domaines de Gomont, Quatrechamps (Ardennes) et Cauroy-lés-Hermonville (Marne). Nombreuses pièces justificatives depuis le XIIe siècle.

J. Massiet du Biest.

ORDRES RELIGIEUX

P. Sabatier. *A quelle époque sainte Claire obtint-elle du Souverain Pontife le « Privilège de la Pauvreté ». Avec une bulle solennelle, inédite*, d'Innocent III (*Privilège de San Paolo, près d'Assise, du 6 mai 1201*). Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1921. In-8° de 53 pages. Extr. du *Bolletino della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbra*. vol. XXIV, fasc. I-III, n°s 62-64.

Sainte Claire n'eut rien de plus cher que de vivre de pauvreté totale, sans revenus, à l'exemple de saint François. Ce fut là la grande pensée originale de sa vie spirituelle. A quelle date reçut-elle du Siège apostolique la permission de réaliser cette pieuse pensée? Est-ce seulement Innocent IV qui la lui donna? N'est-ce pas plutôt Grégoire IX, ou même Innocent III? M. Paul Sabatier, conservateur à ses heures, donne raison à Celano; il reconnaît que c'est bien Innocent III qui a concédé le « privilège de pauvreté » à sainte Claire d'Assise. Il publie le texte de cette concession d'après le *Firmamenta* de 1512, et il a raison d'en admettre l'authenticité.

On objecte que ce document fut connu seulement à une époque tardive. Cet argument est sans valeur. La *Legenda sanctae Clarae* qui est du XIIIe siècle dit nettement que ce fut Innocent III qui octroya ce privilège. Sainte Claire elle-même l'affirme dans son testament qui, au minimum, est un texte primitif. — Le document n'a pas de date! Mais il y a bien autre chose que la date d'omise, dans la reproduction du *Firmamenta*. Un « privilège » désigne alors une bulle solennelle. Or, une bulle solennelle comprend bien d'autres éléments que la date. — Enfin, ajoute-t-on, le nom d'Innocent III serait le fruit d'une mauvaise lecture. Alors l'erreur serait ancienne et répétée, car la gravure du *Firmamenta* accompagnant ces documents contient elle aussi ces mots : « *Innocentius III* ».

Les *Textus originales* de Quaracchi, 1897, p. 97-98, reproduisent seulement la concession de Grégoire IX qui n'est qu'une petite bulle et non un « privilegium ».

P. Ubald d'Alençon.

P. Gratien. O. M. C. *Le grand schisme et la réforme des Cordeliers à Saint-Omer* (1408-1409). Notes et documents (Extr. de *Franciscana*, t. V). Iseghem, Bureaux de la Franciscana, 1922. In-8° de 49 pages.

Le P. Gratien sait lire les pièces, en saisir l'importance, et en tirer ce qu'elles renferment. Il a très bien lu les dix-huit pièces originales, publiées par lui pour la première fois, et avec beaucoup d'art, il en a tiré une étude fort intéressante.

Ce travail nous reporte à la période la plus tourmentée du grand schisme, au moment où par la première soustraction d'obédience de la France, à l'antipape d'Avignon, il se fait comme un nouveau

schisme, dans le schisme même. L'antipape Benoît XIII regardé jusqu'alors dans son obédience (est-il besoin de le dire?) comme pape légitime, avait encouragé dans l'ordre de Saint-François la réforme de l'Observance. Il avait exempté les Observants de la juridiction ordinaire des Provinciaux, créé pour eux la juridiction nouvelle des vicaires, et investi de cette dignité frère Thomas de la Court.

Cette protection pontificale, qui d'abord avait été une force, devait devenir, au moment de la soustraction d'obédience, une cause de persécutions. Le couvent de Saint-Omer en fit l'expérience. Ce couvent appartenait aux Cordeliers. De graves désordres s'y étaient introduits. Le Provincial de France, Jean Guymonel, voulant les faire cesser y envoya comme gardien Jean Maquerel, un bon religieux et qui avait sa confiance. Celui-ci crut sans doute que le seul moyen d'arrêter le mal était de passer et de faire passer le couvent avec lui à l'Observance. Il s'adressa au Ministre général Jean Bardolin, qui le mit dans l'obédience du vicaire général Thomas de la Court. Il fut appuyé par l'évêque diocésain, par le duc de Bourgogne, Jean sans Peur et par le magistrat de la ville. Puis il chassa du couvent ceux qui ne voulaient pas accepter la réforme. Les plaintes de ces derniers, le mécontentement du provincial Jean Guymonel, l'irritation de l'Université de Paris, d'abord bienveillante, contre des protégés de Benoît XIII, avec lequel elle venait de rompre, déchaîna sur Maquerel et ses religieux une véritable tempête. L'Observance toute entière fut menacée de disparaître dans l'orage. Evêque, duc de Bourgogne, magistrat, Université de Paris, tout se tourna contre eux. On les appela des hypocrites et on les traita comme tels. Au moment où tout semblait perdu, un revirement complet se fit en leur faveur et toutes les sympathies leur revinrent. Le P. Gratien nous en donne la raison : ces bons religieux « lâchèrent Benoît XIII, auquel on leur reprochait d'obéir encore : ils se rangèrent du côté de l'Université qui dès lors les favorisa ». Pour expliquer cette attitude, le P. Gratien nous dit avec une bonhomie charmante « Primum est vivere ». Sans doute. Mais si Pierre de Luna eût été un vrai pape, l'axiome ne vaudrait rien. Bien que la soustraction d'obédience de la part de ceux qui l'avaient reconnu fut un manque de logique et un remède pire que le mal lui-même, puisqu'il faisait de l'Eglise de France une Eglise acéphale, les Observants pouvaient être excusés par le désarroi des esprits, et par la persuasion où l'on était qu'on amènerait ainsi l'obstiné Pierre de Luna à se démettre et à rendre la paix à l'Eglise.

Th. Malley.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Epigraphie du Pas-de-Calais (Pont-de-Briques, 1922, in-4°), t. V, fasc. VIII : *Cantons de Saint-Omer*, communes rurales, p. 465-591; *Supplément* à l'arrondissement de Saint-Omer, p. 592-662, par R. Rodière.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.

Tome XIII (suite), 1921. Saint-Omer, livr. 258-260, 1922.

E. Platiau : *Note sur une redevance féodale payée par l'abbaye de Saint-Bertin à Houlle*, p. 612-614. Il s'agit de la redevance annuelle de paires de bottes (XIIIe-XVe siècles). L'une d'elles, de cuir feutré, devait avoir une aune de long. Faut-il y voir une spécialité de fabrique du monastère?

R. Rodière : *Sceau d'Augustin de Pary, abbé de Saint-Augustin-lés-Thérouanne* (1642-1651), p. 615.

J. Deschamps de Pas : *Note sur les armoiries de Thérouanne*, p. 626. Armoiries communes à la ville et à l'évêché.

Abbé Delamotte : *Les seigneurs de Blendecques*, p. 628-636. Contestation des droits honorifiques à l'église, entre l'abbesse du lieu et le seigneur laïc.

Ch. Van Kempen : *Deux documents sur l'activité contre-révolutionnaire dans le Nord de la France en 1790*, p. 637-640. Instructions données de Turin par le comte d'Artois et les Condé en vue d'un soulèvement royaliste dans les provinces du Nord, et lettre de l'un des frères de Louis XVI (certainement le comte d'Artois), à Mgr de Conzié, évêque d'Arras, qui, avec Dom Joscio Dallennes, abbé de Saint-Bertin, était l'un des instigateurs de ce mouvement, resté sans suite, d'ailleurs. L'auteur se trompe en attribuant cette lettre au comte de Provence; le futur Louis XVIII n'avait pas encore émigré à cette époque, et ses opinions étaient modérées et constitutionnelles.

Chanoine Bled : *La réforme des Cordeliers à Saint-Omer*, p. 688-690. D'après l'étude du P. Gratien analysée ci-dessus, p. 103.

Abbé Vansteenberghe : *Le testament de Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin et évêque de Tournay*, p. 694-728. Ce grand prélat et protecteur des arts est mieux connu depuis la récente publication du baron du Teil (v. ci-dessus, p. 77). Mais le testa-

ment du personnage avait échappé jusqu'ici à toutes les recherches. M. l'abbé V. l'a retrouvé dans le ms. 753 de la bibliothèque de Saint-Omer, et il nous en donne le texte, précédé de commentaires fort intéressants et très étudiés. On y remarque la modestie du testateur, vertu qu'on ne lui connaissait guère jusqu'ici; — son attachement à la puissante abbaye dont il a en grande partie reconstruit l'église, et où il choisit sa sépulture; — son absence de rancune envers les chanoines de Verdun, Toul, Lille et Seclin, contre qui il a tant plaidé; — sa libéralité et sa munificence, déjà bien connues; — enfin sa générosité envers ses parents, plus nombreux qu'on ne le savait avant la découverte de ce testament. L'acte lui-même, et la façon dont il est présenté, ajoutent d'utiles détails à la biographie du prélat auquel l'art du xve siècle doit l'achèvement de la tour de Saint-Bertin, les panneaux du célèbre retable (aujourd'hui à Berlin, hélas!) et le tombeau fait par Luca della Robbia — sans compter le reste.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Tome XI, liv. 1. Boulogne, 1922.

Abbé Collet : *Les curiosités archéologiques de l'église d'Elnes*, p. 35-44. Portail roman, de 1144 environ. Statues de pierre et de bois, des xve et xvie siècles, notamment une Vierge, un saint Adrien et un saint coiffé d'une sorte de tiare et accosté d'un bœuf et d'un monstre. Les attributs conviennent à saint Sylvestre mais la statue est vénérée sous le nom de saint Blaise. L'auteur, d'accord avec dom Leclercq, voit dans la tiare un *camaurum*, coiffure épiscopale usitée en Italie au moyen âge, et en conclut que la statue représente réellement saint Blaise. On peut cependant douter que le *camaurum* ait été connu des tailleurs de pierre d'une vallée écartée, dans le nord de la France; et il vaudrait mieux conclure à une substitution du vocable de la statue.

Abbé Delamotte : *Les menées royalistes à Boulogne il y a cent ans*, p. 64-71. Episodes des Cent-Jours.

Nota. Les *Mémoires* publiés par l' « Académie d'Arras » (3e série, t. I, Arras, Guyot, 1921, in-8°, 296 p.) ne présentent aucun article intéressant l'histoire religieuse de la France, sauf les rapports sur les concours d'histoire, p. 207-216 et 255-260.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Annales du Comité flamand de France.
Tome XXXII, année 1921.

Volume consacré aux Compte-rendus des réunions tenues à Lille sous l'occupation allemande, d'avril 1916 à juillet 1917.

Abbé Paul Bayart : *Adam de La Bassée*, p. 8-12. Le *Ludus* du

chanoine lillois sur l'*Anticlaudien* d'Alain de Lille ne peut être antérieur à 1279. Ce n'est pas un drame liturgique, mais une fantaisie, une allégorie en vers latins, toute farcie de chants liturgiques, populaires et polyphoniques.

Abbé Leman : *Un complot anti-espagnol aux Pays-Bas en* 1632, p. 19-21. Conspiration fomentée par le doyen de Cambrai François Carondelet soutenu par Richelieu, pour « cantonner » les Pays-Bas.

Mgr Lesne : *Les origines d'Elnone*, p. 22. Bruno Krusels a condamné trop sommairement la plus ancienne biographie de saint Amand. Ecrite quelque cinquante ans après la mort du saint, elle mérite en général créance; tandis que son testament est une pièce suspecte.

C. Looten : *Le poète Dunkerquois Michel de Swaen*, p. 28-30. Etude sur « le plus distingué des poètes de langue flamande qu'ait produit notre région », le traducteur du *Cid* (1694) et l'auteur d'un poème en 50 chants sur *La vie et la mort de N.-S. J.-C.*

Em. Theodore : *Les objets d'art religieux conservés dans les églises rurales de l'arrondissement de Lille et mis en sûreté à l'évêché de Lille pendant la guerre de* 1914-1918, p. 47-107. Ce « modeste mémorial d'un épisode de l'histoire du diocèse de Lille » est en réalité un fort beau recueil de 29 photographies de statues, croix, calices, monstrances, reliquaires, etc., dont plusieurs remontent au XIIIe siècle. Chaque reproduction est accompagnée d'un texte explicatif et d'une bibliographie.

Paul Denis du Péage : *Inventaire des dossiers concernant les Emigrés du Nord aux Archives nationales*, p. 109-170. Plus de 2.000 noms, parmi lesquels beaucoup de membres du clergé et du tiers.

Bulletin du Comité flamand de France. Année 1921.

A. Lescroart : *L'église de Wormhoudt de* 1580 à 1616, p. 373-379. Exposé sobre et précis de destructions successives dues aux gueux, aux évènements militaires, à l'incendie, et d'admirables efforts de reconstruction. Le cas de Wormhoudt ne fut pas unique. Peut-on souhaiter que l'auteur entreprenne l'histoire de la désolation des églises de Flandre au XVIe siècle?

Jean Chocqueel : *Un « dépôt d'art » à Bergues sous la Révolution*, p. 280-387. Raconte la destruction et la dispersion des tableaux et manuscrits de l'abbaye de Saint-Winoc et des couvents de Bergues. Le gardien Delorge emploie des tableaux pour boucher des fenêtres privées de carreaux, ou des planchers, « mais le vent enlève les toiles »; le citoyen Vernimmen envoie des manuscrits au pilon et réserve les psautiers en parchemin pour faire des gargousses. Depuis que cet article a été écrit, la belle collection des treize grandes toiles d'Elias qui fut octroyée à l'église Saint-Jean-Baptiste de Dunkerque a été détruite dans l'incendie de cette église.

Année 1922.

Chanoine Looten : *La Renaissance au* XIX*e siècle et l'agonie d'une Société de rhétorique*, p. 17-27. Il s'agit de la société des Spaderyken de Bailleul, fondée en 1542.

Emile Gavelle : *Les influences flamandes et la Renaissance française. Le maître de la Visitation de Troyes*, p. 42-58. Cherche à montrer, par les caractères mêmes des œuvres dont il présente la reproduction, qu'il y eut à Troyes un *Atelier de la Visitation* bien distinct de *l'Atelier de sainte Marthe*, et que le maître en fut un flamand, peut être Nicolas Haslin.

J. Peter : *Les dommages de guerre dans le département du Nord pendant la Révolution*, p. 59-71. Cette étude aussi documentée que suggestive fait ressortir « l'impuissante sollicitude de la Convention, la résignation du Directoire et l'indifférence du Consulat et de l'Empire vis-à-vis des sinistrés ».

Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai.

Tome XXI, Seclin-Lille, 1921.

Edm. Leclair : *Le corps de Jean Levasseur, son inhumation à Lille en* 1793, p. 82-87. L'état de conservation de ce corps provoqua en pleine Révolution un culte populaire qui ne fut arrêté que par l'intervention de la troupe et l'affichage du rapport d'un maître en chirurgie. Cette curieuse histoire tire son principal intérêt du fait que Levasseur, mort en 1644, est le mayeur de Lille qui consacra la ville à Notre-Dame de la Treille.

Chanoine A. Bontemps : *Busigny, Nord, a-t-il eu autrefois deux paroisses?* p. 89-93. Non, contrairement aux affirmations du chanoine Reusens dans son *Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai*, et de Aug. Longnon dans ses *Pouillés de la Province de Reims*.

T. L. et G. R. : *La société populaire de Fournes-en-Weppes*, p. 93-98.

T. L. et E. L. : *La guillotine à Lille*, 1792-1794, p. 99-111. Texte de 50 condamnations.

Th. Leuridan : *Les minutes notariales*, p. 115-162. Texte de 30 actes du XVIIIe siècle, parmi lesquels des testaments de curés, des baux de dîmes, un règlement d'arbalétriers.

X. : *Le culte de l'Immaculée-Conception dans la région de Lille*, p. 171-175. Notes recueillies dans des missels des XIIe, XIIIe et XVIe siècles.

X. : *Troubles à l'église Saint-Maurice de Lille en* 1795, p. 175-178. Procès-verbaux des troubles provoqués par les discussions entre prêtres fidèles et prêtres assermentés.

Tome XXII, 1922.

Chanoine A. Bontemps : *L'abbaye de Flines, notes complémentaires pour son Histoire*, p. 5-14. Le patient chanoine Bon-

temps a retrouvé au Tribunal de Valenciennes deux registres aux vêtures et aux sépultures dont l'historien de l'abbaye, Mgr Hautcœur, regrettait la disparition.

Edm. Leclair : *Le Carême et les médecins de Lille aux* XVIIe et XVIIIe *siècles*, p. 32-37. Les dispenses générales de carême étaient demandées par la municipalité. Le Magistrat de Lille prenait toujours l'avis du corps médical. Toujours aussi l'évêque de Tournai répondit favorablement aux requêtes.

Th. Leuridan : *Un coutumier paroissial d'Annœulin*, p. 39-54. Cet intéressant coutumier permet de revivre au jour le jour et par le détail, la vie paroissiale dans un village de la France wallonne au milieu du XVIIIe siècle.

Les Facultés catholiques de Lille. Années 1920-1921.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans le Nord* (1791-1792), pp. 576-579. Publie un important « Mémoire sur le clergé du département du Nord pendant la Révolution » adressé à l'abbé Barruel par M. Desplancq, professeur royal de théologie à l'Université de Douai, après lecture de son *Histoire du clergé pendant la Révolution*.

Revue du Nord. Tome VIII, Lille, 1922.

Z. W. Sneller : *Le développement du commerce entre les Pays-Bas septentrionaux et la France jusqu'au milieu du* XVe *siècle*, p. 5-32.

F. Ganshof : *Les « homines de generali placito » de l'abbaye de Saint-Waast, d'Arras*, p. 119-135. Important pour l'histoire des institutions. Rectifie l'interprétation de Waitz et de Flach en montrant que « l'*alodium* n'est pas toujours une propriété entièrement libre, appartenant à son occupant, mais en réalité une propriété faisant partie d'un grand domaine appartenant le plus souvent à une église ».

E. Vansteenberghe.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens. Tome LXIII (an. 1920). Abbeville. F. Paillart, 1922, in-8°.

Baron de Bonnault d'Houet : *Les débuts du Jansénisme dans le diocèse d'Amiens*, p. 1-59. Détails curieux sur l'étrange personnage que fut Jean Labadie. Cet ancien jésuite, fort intelligent, fort instruit, quoique déséquilibré, avait obtenu de l'évêque d'Amiens, Mgr de Caumartin, un canonicat à la collégiale de Saint-Nicolas. En compagnie d'un de ses amis, André Dabillon, il se livra dès

1641 dans la cathédrale et dans les autres églises d'Amiens à des prédications qui eurent un succès énorme. Mais des propositions hétérodoxes ne tardèrent pas à réveiller l'esprit calviniste, à rallumer des passions religieuses encore mal éteintes. Les Picards, ceux d'alors tout au moins, quoi qu'en dise l'auteur de l'article, avaient la tête chaude; ils en avaient même la réputation à une époque où cependant l'aménité et la tolérance n'étaient pas choses communes. Au sortir des sermons s'élevaient de violentes discussions. La grande charité déployée par Labadie et son compagnon dans une violente épidémie de peste qui sévissait alors, augmentait encore l'enthousiasme de leurs partisans que leurs adversaires traitaient de *Labadiens*. On voyait nombre de gens pratiquant la pénitence publique; quantité de chapelets furent jetés et retrouvés dans la Somme. On parle de séditions et de meurtres. Le P. Le Juge, de la compagnie de Jésus, chargé de réfuter en chaire les erreurs des prédicateurs le fit avec une intempérance de langage renouvelée du temps de la Ligue. Le résultat fut le contraire de l'apaisement. L'évêque voulut rétablir la paix en exigeant des deux partis une rétractation. Lui-même publia une justification de sa conduite, qui provoqua aussitôt une violente réponse anonyme. Ce libelle injurieux pour l'évêque, composé probablement chez les Capucins, fut répandu à profusion surtout par les Jésuites. L'affaire alla jusque devant le pape et devant Mazarin... L'évêque d'Amiens fut un des onze qui, en 1651, supplièrent le pape de surseoir à la condamnation des cinq propositions d'Arnaud. Et M. de Bonnault ajoute, d'après le P. Rapin : « On sait comment Innocent X y répondit par la condamnation du 31 mars 1653, mais cette fois notre évêque eut le grand mérite d'obéir. » A sa mort, en effet, arrivée le 27 novembre 1652, il avait abjuré la nouvelle doctrine. Quant à Labadie, chassé par arrêt de la cour (1644), il embrassa le protestantisme et s'en fut mourir misérablement à Altona en Danemark (1674).

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie

Année 1922, n°s 1 à 3. Amiens, Yvert et Tellier, 1922, in-8°.

Georges Durand : *La musique de la cathédrale d'Amiens avant la Révolution*, p. 329-457. Cette notice a été composée à l'occasion d'une audition donnée le 30 juin 1922, dans la cathédrale d'Amiens, d'œuvres des anciens maîtres de musique de cette église. Elle est divisée en trois parties principales : l'organisation; le chant; les maîtres et les musiciens les plus remarquables.

I. — On ne trouve pas trace de l'organisation du chant dans la cathédrale d'Amiens avant le XIe siècle; mais telle qu'elle se présente alors, elle se rattache aux traditions des anciennes basiliques mérovingiennes et carolingiennes. Au XIIIe siècle, époque à laquelle encore tout le monde chantait ou devait chanter, le chœur se composait des chanoines, des chapelains, des vicaires et des enfants de chœur ou *petits vicaires*. Il était placé sous la haute direction du

Chantre, qui était devenu un des dignitaires de l'église. En 1218, l'évêque Evrard de Fouilloy, celui qui jeta les fondements de la cathédrale actuelle, institua au-dessus de la dignité de Chantre celle de Préchantre. Au XIVe siècle, les enfants de chœur, fort négligés par le Préchantre et le Chantre, qui en avaient la charge, furent placés sous la direction d'un maître pour les surveiller et leur enseigner la musique. Après la guerre de Cent ans, les revenus de l'église ayant diminué, on affecta aux vicaires un certain nombre de chapelles, dont ils prirent le nom de *chapelains vicariaux*. Les simples vicaires à gages et les chapelains vicariaux, pourvus d'une éducation musicale plus complète, formaient avec les enfants de chœur, et sous la direction du maître de ceux-ci, le corps de musique de la cathédrale. La maîtrise des enfants de chœur, qui ne semble avoir jamais reçu, comme ailleurs, le nom de *psallette* ou de *manécanterie*, était soumise à peu près au même régime que les institutions du même genre existant dans les autres cathédrales ou églises majeures. Différents documents ont fourni à l'auteur des renseignements intéressants pour son histoire.

II. — Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le chant grégorien semble avoir régné à peu près sans partage. Il est probable qu'au XIVe siècle, avec l'organisation du corps de musique, dut commencer l'usage de la musique polyphonique. On voit déjà figurer des « *libri organici* » dans l'inventaire du trésor de 1347. La musique de la cathédrale d'Amiens devint bientôt et se maintint jusqu'à la Révolution une des premières de France. Des inventaires du mobilier de la maison de la maîtrise aux XVIe et XVIIe siècles contiennent de très précieuses indications sur son répertoire; on y trouve notamment des œuvres de Jean Lupi, de Roland de Lassus, de Philippe de Monte, de Claudin Lejeune, de Ducaurroy, de Jean de Bournonville, etc., comptant tous parmi les plus grands maîtres de l'école franco-flamande.

III. — Le plus ancien maître connu des enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens est Jacques Balochart (1422). La notice renferme des renseignements biographiques intéressants, sur lui et sur ses successeurs parmi lesquels on peut relever des noms illustres, tels que Jehan Mouton (1500), Jean de Bournonville (1619), Arthus Auxcousteaux (1633), Jean Cathala (1656), Esprit-Joseph Antoine Blanchard (1734).

Octave Thorel : *Le mal Monseigneur Saint-Jean-Baptiste au XVIe siècle à Amiens*, p. 474-495. Ce mal Saint-Jean n'est autre que l'épilepsie, pour laquelle saint Jean-Baptiste était souvent invoqué.

Adrien Huguet : *L'ambassade du duc de Verneuil en Angleterre. Son débarquement au Hourdel*, 1665, p. 496-510. Précautions très sévères prises à l'égard de l'ambassade, retour de Londres, où une peste épouvantable désolait la ville, lors de son débarquement au Hourdel.

Société d'émulation d'Abbeville.

Bulletin trimestriel. An. 1921. Abbeville, Lafosse, [s. d.], in-8°.

De la Farelle : *A propos du procès du chevalier de la Barre*, p. 403-415. Sous ce titre, l'auteur a réuni un certain nombre de détails inédits ou peu connus sur la Barre et sur quelques personnages qui tiennent à lui à des titres divers.

Année 1922. Abbeville, F. Paillart, [s. d.], in-8°.

Adrien Huguet : *Inventaire des ornements de l'église Saint-Martin de Saint-Valery en* 1616, p. 43-61. Cet inventaire d'assez basse époque ne présente rien de bien original. On peut toutefois y relever un moule à faire des plombs ou enseignes au profit de l'église, et une assez nombreuse garde-robe pour une statue de Notre-Dame de Liesse, parmi laquelle le mot « *severondel* » qui paraît avoir intrigué les commentateurs de l'inventaire, est synonyme de gouttière (voy. Ducange, art. *Superundatio*), et doit signifier tout simplement un dais d'étoffe placé au-dessus de la statue. Enfin on est un peu surpris de ne pas voir de chasublerie figurer dans cet inventaire.

Ph. des Forts : *La date du clocher de Citernes*, p. 62-66. Ce clocher tout en briques et pierres est d'une architecture assez singulière. A l'aide d'une jumelle, M. des Forts, vient d'en découvrir la date (1544), inscrite sur une des ouies de l'étage supérieur.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Annuaire de l'Aube. 1922, 2e partie. Troyes, J.-L. Paton.

Abbé Arthur Prévost : *L'église de Vaudes*, p. 3-33 (2 pl. et fig.). Monographie sommaire d'une intéressante église de campagne.

Lucien Morel-Payen : *Table décennale des noms d'auteurs, des articles, des gravures, etc., parus dans la deuxième partie de l'Annuaire de l'Aube de* 1911 à 1921, p. I-X.

La Revue catholique.

Semaine religieuse du diocèse de Troyes, 58e année (1921).

U. B. : *Le partage des vêtements du Christ*, 15 avril, 20 mai. D'après le mystère d'Arnoul Gréban remanié par Jean Michel : la Passion nostre Saulveur Jhesu Crist, XVe siècle.

59e année (1922).

A. Prévost : *Titres des évêques de Troyes après la Révolution*, 27 janvier. Les trois évêques qui se succédèrent sur le siège de

Troyes de 1802 à 1825, reçurent le titre d'évêque de Troyes, de Châlons-sur-Marne et d'Auxerre.

A. Prévost : *Le chanoine Rougeot, de Mussy*, 31 mars. Chanoine et archiprêtre de Notre-Dame de Paris de 1832 à 1840.

A. Prévost : *Les sous-doyens* [*dans l'ancien diocèse de Troyes*], 14 juillet.

U. B. : *Confrérie de Sainte-Tanche*, 29 septembre, 6 octobre. Règlement de la confrérie érigée à Lhuitre (Aube), entre 1716 et 1718. Litanies de Sainte-Tanche.

Nota. La Société académique de l'Aube n'a rien publié en 1921.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

135e vol. (année 1920-1921), Reims, Monce 1921.

H. Jadart : *Un enlumineur rémois, Alphonse Lesueur, et le manuscrit des Offices de Saint-Remi, son œuvre principale* (1855-1887), p. 161-166.

R. Druart : *L'iconographie rémoise de la guerre*, rapport suivi d'un *catalogue descriptif*, p. 235-344, dans lequel les peintures et les estampes représentant la Cathédrale tiennent une grande place.

Almanach Matot-Braine

Des trois départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1922-1923. En vente chez l'éditeur, à Reims.

Chanoine A. Frezet : *La découverte du Corps de saint Albert de Louvain à Notre-Dame de Reims*, p. 129-141. Relation de la découverte, faite le 26 septembre 1919 dans le chœur de la cathédrale de Reims, d'un tombeau contenant des ossements que M. Deneux, architecte en chef des monuments historiques, reconnut pour être ceux de saint Albert, assassiné aux portes de Reims par des chevaliers allemands, le 24 novembre 1922; une crosse et des débris de sandales furent trouvés dans le même cercueil. On croyait jusqu'ici que le corps de saint Albert avait été remis à l'archiduc d'Autriche Albert VI en 1612; il y avait eu erreur sur les ossements qui furent alors déposés dans l'église des Carmélites de Bruxelles. Une commission instituée par S. E. le cardinal Luçon, s'est réunie à Reims les 10 décembre 1920 et 18 août 1921, et a approuvé les raisons d'ordre archéologique qui avaient entrainé la conviction de M. Deneux. Le crâne porte un large trou et des entailles faites par les épées des allemands. Ces précieuses reliques ont été remises à un délégué de S. E. le cardinal Mercier. Trois photographies représentent le crâne vu sous deux aspects et la crosse.

A. Baudon : *Epigraphie sparnacienne. Notes et souvenirs*, p. 258-272. Le Musée d'Epernay conserve un certain nombre d'inscriptions

dont plusieurs méritent notre attention : l'épitaphe de J. Chamlat, abbé de Saint-Martin d'Epernay (1528), une pierre de fondation du couvent des Ursulines (1649) et l'épitaphe de sœur Parchappe, supérieure de ce couvent (1726), enfin une pierre de fondation provenant de l'abbaye d'Argensolles (1786) et la pierre tombale de Marguerite de Châteauvillain, abbesse (1351), qui est reproduite dans le texte.

H. Bourguignat : *Les cloches de l'église Saint-Charles de Sedan*, p. 379-399. Les Allemands ont enlevé toutes les cloches des monuments civils et religieux de Sedan. A l'occasion de la consécration solennelle des quatre nouvelles cloches à l'église Saint-Charles par le cardinal Luçon (3 juillet 1921), l'auteur fait l'histoire des cloches de l'église de 1726 à 1921. Deux clichés reproduisent le portail de l'église et la seconde cloche.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome VIII (suite). Langres, 1922.

Chanoine Marcel : *Une page de l'histoire du bâtiment à Langres au* XVIIIe *siècle. La reconstruction de l'hôpital Saint-Laurent et de sa chapelle* (1769-1775), p. 229-252, 261-309. Etude minutieuse, touchant la réédification d'un vieil hôpital de Langres bâti dès 1201 et tout dernièrement désaffecté. De cette étude, il résulte qu'au XVIIIe siècle, Langres était exceptionnellement bien outillé pour construire et qu'il a alors beaucoup et artistement construit.

Chanoine Marcel : *Une pieta langroise*, p. 253-255. Simple note sur une pieta de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle qui orne, dans la banlieue langroise, la maison d'habitation d'un moulin dit « Moulin Grados » et qui, iconographiquement paraît s'apparenter à plusieurs des pieta de l'école troyenne, décrites par MM. Koechlin et Marquet de Vasselot.

Annales de la Société d'histoire de Chaumont.

Tome V, Chaumont, 1922.

Maurice Mouton : *A propos de découvertes archéologiques sur l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins de Chaumont*, p. 36-40. Le couvent des Capucins de Chaumont fut fondé en 1598. Sur son emplacement s'élève, aujourd'hui, le théâtre de la ville. La découverte qui vient d'y être faite est celle d'une ardoise tombale portant le nom de Jean II de Gondrecourt qui y avait peut-être été inhumé.

C. Richier : *Etymologie et histoire du mot « Chaumont »*, p. 41-44. Entre les diverses étymologies qui ont été données du nom du chef-lieu préfectoral de la Haute-Marne, M. Richier adopte celle qui le fait dériver de *Calvus mons*, mont chauve. *Grammatici certant!...*

Mlle Valdan : *Compte-rendu de fouilles faites à Aizanville* (1918-

1919), p. 45-52. Le village d'Aizanville, au cant. de Chateauvillain, est tout plein de souvenirs soit historiques, soit légendaires de sainte Libère, sœur, dit-on, de sainte Germaine, de Bar-sur-Aube et de sainte Radegonde, de Montheries. Les fouilles qui ont été faites récemment, sur divers points de son territoire, ont mis à jour plusieurs intéressants objets qui tendraient à faire croire qu'il s'y trouvait d'importantes habitations à l'époque gallo-romaine.

Louis MARCEL.

ARDENNES

Revue historique ardennaise.

21e année, tome XXI. Paris A. Picard, 1921.

Cette revue, momentanément suspendue, a clôturé la série commencée en 1894 par une Table générale, parue en décembre 1921. Elle est l'œuvre de M. Paul Laurent, archiviste honoraire des Ardennes, et embrasse jusqu'aux simples comptes-rendus; en l'absence de toute bibliographie ardennaise d'ordre général et surtout d'un dictionnaire topographique des Ardennes, elle rend des services inappréciables. Elle comprend 96 pages et a fait l'objet d'une souscription spéciale. S'adresser à l'auteur, 15, avenue de Saint-Julien à Mézières.

Jean MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, tome XVI. Nancy, 1921.

Th. THOUVENIN : *Le pélerinage de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-du-Port*, p. 17-23.

Pierre BOYE : *Le roi Stanislas et le culte du Sacré-Cœur. L'autel de la cathédrale de Toul*, p. 39-54; 76-95. Efforts faits dans leur entourage, démarches tentées à la cour de Rome par Stanislas Leszczynski et sa fille Marie Leszczynska, pour étendre le culte du Sacré-Cœur, et pour obtenir dans le duché de Lorraine et en France l'office et la messe en l'honneur du Sacré-Cœur. Erection d'un autel sous ce vocable à la cathédrale de Toul par l'évêque, sous la pression et avec la collaboration de Stanislas et de la reine de France. Il ne fut terminé qu'après la mort du duc-roi, en 1768.

L. Germain DE MAIDY : *Un abbé de Saint-Mihiel non catalogué*, p. 74-75. Renier de Briey, 1283.

Le Pays lorrain et le Pays messin.

13e année, Nancy, 1921.

Emile BADEL : *Les trois papes lorrains*, p. 194-198; 272-274; 337- 340. Quelques détails rares et curieux sur saint Léon IX, le

bienheureux Etienne X et le bienheureux Urbain IV, les deux premiers originaires de Lorraine, le troisième ayant été évêque de Verdun.

La Semaine religieuse de Nancy et de Toul.

58e année, 1921, Nancy.

L. Jérome : *Une lettre inédite de saint François de Sales. L'évêque de Genève et les Clarisses d'Evian*, p. 94-99. Voir *Revue*, t. VII, 1921, p. 300.

L. Germain de Maidy : *Les emblèmes de la Sainte Vierge en la nef de la cathédrale de Nancy*, p. 154-156; 218-223. Essai d'explication de ces emblèmes (il y en a douze : olivier, rose, arche d'alliance, horloge, ciboire, porte ouverte, soleil, tour, lis, palme, étoile, couronne) dont plusieurs semblent étranges et même énigmatiques.

E. Martin : *La dévotion à la Sainte Vierge, dans le diocèse de Toul* (suite). Ch. VI. Chapelles et monastères dédiés à la Sainte Vierge, à l'époque moderne, en douze articulets, de deux à trois pages chacun.

L. Marchal.

MOSELLE

Académie de Metz. Années 1914-1920, Metz, 1921.

Th. Welter : *La haie mijessiotte de Saint-Quirin*, p. 59-65. Description et histoire d'un chêne visité par les pélerins qui se rendaient à la chapelle de Saint-Quirin, sise au dessus du village du même nom.

F. Welter : *L'escarmouche d'Audun-le-Tiche*, p. 7-148 (supplément]. Episode de la guerre de 1870 dans le nord du département de la Moselle.

Année 1920-1921. Metz, 1922.

Général Dennery : *Notice biographique sur le général baron d'Ismert* (1768-1826), p. 79-85. Soldat de la garde nationale, il défendit les Tuileries le 20 juin 1792 et sauva la vie du général Wittinghoff. Promu lieutenant de cavalerie pour ce fait d'armes, il prit part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et devint général en 1813.

N. Van Werveke : *Deo Verauduno. Les Verdun du Luxembourg*, p. 87-112. On découvrit en 1915 sur la hauteur du Wirtenberg, entre Mensdorf et Flaxweiler, dans le Luxembourg, une inscription latine dédiée à la divinité éponyme d'une localité appelée Veraudunum ou Virodunum, qui serait devenue plus tard Wirtenberg. Il y eut là aux temps préhistoriques et à l'époque gallo-romaine un groupe d'habitations, dont les vestiges nous ont été conservés. D'autres Virodunum se rencontrent dans les Luxembourgs belge et grand-ducal sous les formes actuelles Virton, Birden ou Bürden,

ou sous l'ancienne forme Bertenborn. Ce dernier vocable existait au XVIIIe siècle parmi les lieux-dits de Buschdorf et désignait le site d'un camp romain et auparavant gaulois, appelé aujourd'hui Helperberg.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XXX. Bar-le-Duc, 1921.

M. GROSDIDIER DE MATONS : *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges* (*vers* 950-1301) (1), p. 1-509. Histoire, puisée aux meilleures sources et divisée par règnes, des princes dont Bar-le-Duc fut la capitale et qui étendirent successivement leur domination jusqu'à Longwy, Briey, Pont-à-Mousson et au delà de la Moselle à l'est, Stenay, Varennes au nord, Bourmont, Lamarche, Châtillon-sur-Saône au sud. Les évêchés de Metz, Toul et Verdun comprenaient dans leurs territoires de nombreuses enclaves barroises. Le traité de 1301 brisa les ambitions des comtes de Bar et les réduisit au rôle de vassaux du roi de France pour le tiers de leurs Etats, qui fut dès lors désigné sous le nom de Barrois mouvant. L'auteur de ce remarquable ouvrage, qui fera autorité pour la période et la région étudiées, a surtout développé la narration du règne de Thiébaut II, sous lequel le comté de Bar atteignit son apogée de 1239 à 1291.

Edmond PERRIN : *Le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIIIe siècle*, p. 513-639. La collection Prost de la bibliothèque nationale renferme deux listes des nouveaux bourgeois admis à Metz au milieu et à la fin du XIIIe siècle. Ces textes ont été jusqu'ici négligés par les historiens. Leur éditeur les publie avec de savants commentaires et explique à leur aide comment s'acquérait le droit de bourgeoisie et comment était règlementé l'accès à cette situation privilégiée. Puis il cherche à déterminer l'attraction exercée par la ville de Metz à cette époque sur les campagnes avoisinantes. Aux deux listes de nouveaux bourgeois sont jointes une table des noms de lieux et une table des noms de personnes. Le mémoire offre un modèle à suivre pour qui veut éditer un document du moyen-âge.

Tome XXXI, Bar-le-Duc, 1922.

M. GROSDIDIER DE MATONS : *Les institutions du comté de Bar, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, p. 1-225. Seconde partie du mémoire analysé plus haut. Six chapitres sont consacrés à l'état du comté et du domaine, à l'administration du comté, à la féodalité barroise, au clergé, à la condition des personnes, aux affranchissements. Dans le chapitre où il traite des relations des comtes de Bar et du clergé,

1. Ce mémoire est une thèse de doctorat ès-lettres, publiée à frais communs par l'auteur, la Société des lettres de Bar-le-Duc, la Société d'histoire et d'archéologie de Metz. On donne ainsi l'exemple d'une de ces combinaisons au moyen desquelles peuvent se faire imprimer des livres de haute érudition.

l'auteur fait ressortir l'importance considérable acquise au moyen-âge par l'abbaye de Saint-Mihiel et l'accroissement de puissance que tirèrent les comtes de Bar de l'avouerie de l'abbaye. Quant aux trois évêchés de la région lorraine, il s'en fallut de peu que l'un au moins, celui de Verdun, ne perdit toute son indépendance et ne devint barrois entièrement. Le siège épiscopal de Metz fut occupé par six cadets de la maison de Bar de 927 à 1316. D'intéressants détails sont ensuite donnés sur l'administration des paroisses dans le Barrois au moyen âge. Quelques pièces justificatives bien choisies, telles que le traité de Bruges du 4 juin 1301, puis un index très complet des noms de personnes et de lieux, se référant aux deux parties du mémoire, enfin une carte du Barrois, pris dans sa plus grande extension vers 1650, terminent ce travail de tout premier ordre.

N. Dorvaux et P. Lesprand : *Cahiers de doléances des communautés du bailliage de Thionville en* 1789, p. 227-615. Cent vingt-quatre cahiers sont reproduits et il faut remarquer que la plupart présentent une rédaction originale. On a donné en outre le résumé des procès-verbaux d'assemblées et les noms des comparants, en s'assujettissant aux règles fixées par la commission centrale de publication des documents économiques relatifs à la Révolution instituée au Ministère de l'instruction publique.

Revue ecclésiastique de Metz. 28e année, Metz, 1921.

J. Pauly : *L'archiprêtre de Sarrebourg au* XVIIe *siècle, d'après quelques documents de l'époque* (*suite*), p. 368-381, 421-428. Continuation du mémoire signalé en 1920. Les principales sources consultées sont les visites épiscopales, qui témoignent avec autant d'exactitude que de sincérité de l'état matériel et moral des paroisses dans la partie méridionale du diocèse de Metz.

29e année, Metz, 1922.

N. D[orvaux] : *Les origines du Petit-Clairvaux à Metz*, p. 31-43. Il faut renoncer à faire remonter à saint Bernard en personne la fondation de ce couvent de Cisterciennes à Metz, puisqu'on trouve la mention du décès de la première prieure à la date du 5 juin 1330. L'auteur avertit qu'en 1631 une bulle du pape Urbain VIII érigea le prieuré en abbaye. Liste des prieures.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (*suite*). *Suppression des Chapitres : I. Gorze*, p. 159-176. L'illustre abbaye de Gorze avait encore en 1789 un abbé commendataire, jouissant de la mense abbatiale, bien que l'abbaye eût été convertie en chapitre à la fin du XVIe siècle. Des notices biographiques fort succinctes sont consacrées à chacun des six chanoines et des quatre clercs qui composaient le chapitre. Il est à noter que le doyen fut élu procureur de la commune de Gorze et le demeura jusqu'en 1791, bien qu'il eût refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé,

étant aussi curé de la paroisse. — II. *Mars-la-Tour.* — III. *Sainte-Agathe de Longuyon*, p. 255-265. État de ces deux chapitres à la veille de leur abolition; ils comptaient le premier un prévôt et quatre chanoines, le second un doyen et six chanoines.

Revue Saint-Chrodegang. 2e année, Metz, 1920.

A. Gastoué : *L'école messine de chant liturgique*, p. 110-119. Texte d'une conférence sur l'histoire de l'art musical à Metz au moyen âge. A l'époque de Charlemagne et de ses successeurs, l'école messine de chant grégorien fut en grand renom.

G. Thiriot : *L'Office de saint Gorgon, martyr, d'après les archives de la paroisse Saint-Gorgon de Metz*, p. 119-122, 147-150, 171-172. On donne les parties originales de l'office et du cérémonial de la fête du saint, telle qu'elle se célébrait en 1751.

J. Touba : *Acte d'engagement d'un organiste à Puttelange-les-Sarralbe* (1737), p. 172-173.

3e année, Metz, 1921.

J. Touba : *Contrat d'instituteur-chantre entre la commune d'Oriocourt et Charles Grandsire, régent d'école* (1759), p. 56.

G. Thiriot : *L'Office de saint Gorgon, martyr* (suite), p. 64-66. Achèvement de la publication de texte citée plus haut.

Les Cahiers lorrains. 1re année, Metz, 1922.

H. Carrez : *La vallée de la Moselle à l'époque gallo-romaine*, p. 9-11, 23-27, 40-41. Bonne mise au point de la plus ancienne période de l'histoire de la région messine.

G. Thiriot : *Où sont enterrés les parents de Bossuet?* p. 42-47. Ils ont été inhumés dans la chapelle du couvent des Dominicaines de Metz. L'auteur de la notice le prouve par le moyen d'un acte notarié de 1677 et d'une déclaration officielle des fondations à la charge du couvent rédigée en 1691. Il semble que Bossuet n'a jamais fait apposer l'inscription signalant la sépulture de ses parents, bien qu'il s'en soit réservé le droit dans l'acte notarié, dont il vient d'être question. L'auteur ajoute que, si l'on possède l'acte de décès du père de Bossuet, la date exacte de la mort de sa mère reste inconnue. La chapelle des Dominicaines reçut encore la dépouille mortelle d'une sœur de Bossuet qui mourut à Metz âgée de quatre-vingt ans.

P. Lesprand : *Cahiers de doléances et territoire de la Sarre*, p. 86-89. En 1789, soixante-sept communautés françaises d'habitants, qui furent plus tard annexées au pays prussien de la Sarre, rédigèrent des cahiers de doléances. Ils furent portés aux sièges de leurs baillages, à Boulay et à Bouzonville, qui ressortaient au parlement de Metz. Or des cinquante-cinq cahiers subsistants, qui ont été publiés intégralement à Metz en 1908, il n'en est que six dont les rédacteurs emploient la langue allemande. Plusieurs de ces cahiers témoignent d'un profond attachement à la France.

J. P. Kirch : *L'histoire des métiers à Sarreguemines*, p. 123-126. Sommaire d'un récit du développement des corporations dans cette ville sous l'ancien régime.

F. Guir : *Thionville pendant la guerre de Trente ans*, p. 126-128. Etat de la ville avant et après l'occupation française de 1643.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société des archéologues du Nord de la Meuse.

Année 1921. Montmédy.

P. Errard : *Les Institutrices de Delut*, p. 13-24. De 1824 à 1850 l'école des filles fut tenue par des religieuses. L'auteur consacre une notice à chacune d'elles; mais il ne dit pas à quelle congrégation elles appartenaient.

P. Errard : *Affranchissement des habitants de Colmey*, p. 25-28. En 1326 Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, affranchit les habitants de Colmey, et, en 1371, Wenceslas, son fils, confirma cet affranchissement. Ces deux actes sont publiés d'après une copie du XVIe siècle conservée au château de Martigny.

P. Errard : *Règlement pour les écoles primaires de Marville*, p. 59-64. Curieux document rédigé en 1809.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Année 1921. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Lucien Braye : *Les débuts de la Révolution à Bar-le-Duc; l'accapareur André Pellicier* (1737-1789), p. 129-154. En 1774, Turgot établit la libre circulation des grains à l'intérieur de la France. Ce système libéral profita un peu aux cultivateurs et beaucoup aux négociants; mais les citadins souffrirent de la nouvelle législation. La récolte de 1788 ayant été peu abondante et celle de 1789 semblant devoir être déficitaire, Necker supprima la liberté et réglementa le commerce et la circulation des grains. Malgré ces règlements, André Pellicier, minotier à Bar-le-Duc, continua d'acheter directement aux cultivateurs et de transporter les grains suivant les besoins de son commerce. Il provoqua ainsi deux émeutes à Ligny-en-Barrois (28 mars et 22 avril 1789). La pénurie des subsistances ayant causé une autre émeute à Bar-le-Duc (4 juin 1789), la municipalité de cette ville assembla les bourgeois dans l'église Saint-Etienne le 27 juillet. Mécontent de la cherté du pain, le populaire envahit l'église et hua le syndic de la ville. Aperçu dans l'assemblée, Pellicier fut saisi par la foule, assommé et son cadavre fut traîné à travers la ville. A la suite de cet événement, la juridiction prévôtale condamna trois accusés à être pendus et en envoya cinq autres aux galères. Et dès lors, pour assurer le main-

tien de l'ordre, la bourgeoisie de Bar-le-Duc établit, à côté de la municipalité, un comité permanent de trente-neuf membres et renforça la milice citoyenne.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun.
Tome XXXII (1921). Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

Chanoine Ch. Aimond : *Le catalogue des évêques de Verdun*, p. 115. Dès la fin du 1er siècle de notre ère, il y eut des chrétiens dans le nord-est de la Gaule. Au IVe siècle, le territoire verdunois fut détaché de la cité des Médiomatrices, et saint Saintin fut alors le premier évêque de Verdun. Ermenfroy, nommé aussi Godon, qui est cité en 627 au concile de Clichy, fut non pas chorévêque, mais évêque de Verdun. Le catalogue des premiers évêques de Verdun, dressé par Mgr Duchesne dans le tome III des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, l'emporte en certitude et en cohésion sur celui des églises de Trèves, de Metz et de Toul.

Chanoine Ch. Aimond : *Une journée mémorable au séminaire de Verdun*, p. 146-148. Le décret du 27 novembre 1790 enjoignait aux ecclésiastiques « fonctionnaires publics » de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Ce décret fut publié à Verdun le 13 janvier 1791. A cette date le grand séminaire de Verdun comptait un supérieur, deux directeurs et seize élèves. Dès le lendemain 14 janvier, à l'instigation de l'un des directeurs, M. Burlereaux, quatorze séminaristes quittèrent le séminaire. Quand l'évêque constitutionnel Aubry eut pris possession de la cathédrale (20 mars 1791), plusieurs d'entre eux émigrèrent et rejoignirent à Trèves Mgr Desnos, évêque insermenté de Verdun.

Chanoine Ch. Aimond : *Les Pouillés du diocèse de Verdun*, p. 161-163. Le plus ancien fut rédigé en latin vers 1600; il est surtout connu par une copie de 1642, publiée dans les *Pouillés de la province de Trèves* par MM. Longnon et Carrière. Cette publication signale une douzaine d'autres pouillés, de date postérieure, édités ou non. Un autre, resté inédit, que ces auteurs semblent n'avoir pas connu, fut rédigé en 1773. Ces documents montrent qu'avant la Révolution le diocèse de Verdun était beaucoup plus petit qu'aujourd'hui; il comptait seulement deux cents paroisses et quatre-vingts annexes. Le reste du département actuel de la Meuse faisait alors partie des diocèses de Toul, Metz, Trèves (Stenay, Montmédy), Reims et Châlons-sur-Marne.

Maurice Rousset.

VOSGES

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges
XCe-XCVIIe années, 1914-1921. Epinal, C. Pernot.

La Société d'Emulation des Vosges a repris, grâce au zèle de son président M. Philippe, ses travaux et ses publications.

Paul Boudet : *Le Chapitre de Saint-Dié en Lorraine, des origines au XVIe siècle.* Première partie : Histoire. Thèse soutenue le 28 janvier 1914 à l'Ecole des Chartes, p. I-XXXI-I-109.

Dans l'introduction l'auteur passe en revue les sources diplomatiques et narratives de l'histoire du chapitre et les travaux dont il a été l'objet.

Dans le chapitre premier, il étudie les origines du monastère, nie l'épiscopat nivernais de saint Dié, décrit l'évolution de la légende du saint fondateur au cours du moyen âge, montre Frédéric de Lorraine expulsant les moines et les remplaçant par des chanoines qui depuis lors y demeurèrent (960-1791).

Chapitre II. Le chapitre et les puissances laïques : les ducs de Lorraine sont les voués du chapitre, donc y trouvent une source de revenus, amoindrissent son temporel et méprisent ses droits; à côté d'eux, des sous-voués, seigneurs turbulents et imitateurs, ajoutent de multiples exactions à celles des ducs.

Chapitre III. Le chapitre et les autorités spirituelles : d'abord soumis immédiatement à l'évêque de Toul, le chapitre obtint de Léon IX le privilège d'être rattaché directement au saint-siège, d'où de nombreuses redevances dues à la cour de Rome.

Chapitre IV. L'organisation et la vie intérieure du chapitre : le grand-prévot, le doyen, le chantre, l'écolâtre, les officiers, les chanoines au nombre de 30. Sujet très vaste, simplement ébauché. Aucune question n'est traitée à fond.

Semaine religieuse du diocèse de Saint-Dié.

46e année, Saint-Dié. Cuny.

Chanoine Chapelier : *Quelques remarques sur la vie de saint Dié*, p. 80 à 172 passim. Critique très serrée du chapitre Ier de l'histoire du *Chapitre de Saint-Dié* de M. Boudet. Tandis que M. Boudet nie formellement, sans preuves nouvelles, l'épiscopat nivernais de saint Dié, M. Chapelier rappelle les arguments des deux écoles, les étudie avec objectivité, et conclut : « Rien ne nous autorise à biffer d'un trait de plume l'insertion de Déodat dans la liste épiscopale de Nevers... Ajoutons que l'opinion affirmative de l'épiscopat nivernais, moins fantaisiste que sa rivale, basée d'ailleurs sur des textes authentiques malheureusement imprécis, est généralement adoptée. »

La Révolution dans les Vosges.

10e année. 14 juillet 1921-14 avril 1922. Epinal, impr. Vosgienne.

Léon Schwab : *La perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution dans le district de Remiremont*, p. 9-16. Abolies en principe le 4 août 1789, elles devaient cesser d'être perçues le Ier janvier 1791; mais dans le district de Remiremont, elles sont aussi populaires que l'illustre chapitre de Dames, qui les perçoit; on a demandé à maintes reprises leur conservation, et le 17 novem-

bre 1791, le directoire de Remiremont constate que pour l'heure 62 % (soit 22.000 livres) du total des dîmes de 1791, a été recouvré et versé à la caisse du district.

Eugène MARTIN : *L'enseignement primaire dans les Vosges pendant la période révolutionnaire*, p. 17-33, 49-64, 115-132, 172-184 (à suivre). Etude impartiale, très fouillée et fort documentée sur les établissements scolaires et l'organisation des écoles (le règlement de germinal an III s'oppose formellement à la coéducation des sexes dans une école mixte), sur la surveillance des écoles et de la moralité par les pères de famille, sur le programme, les livres, la gratuité, sur l'action néfaste des parents dans la fréquentation de ces écoles, etc...

André PHILIPPE : *Un conflit à Liffol-le-Grand à l'occasion d'une élection de sages-femmes*, 1791, p. 202-216. Conflit entre la municipalité et le curé. Le directoire de Neufchâteau donne tort et raison aux partis.

Jean KASTENER : *La suppression des armoiries et sculptures du palais abbatial de Remiremont*, p. 195-202. En août 1793.

L. LÉVÊQUE.

ALSACE

BAS-RHIN

Archives alsaciennes d'histoire de l'Art.

Première année. Strasbourg, 1922.

P. PERDRIZET : *La Vierge aux bras étendus*, p. 1-29. La Vierge de Strasbourg, qui ornait autrefois les étendards de la ville, remonte aux Orantes. Les étendards ne datent que de la fin du XVe siècle et le tableau connu de la Vierge appartient à l'année 1508. Tous les originaux ont disparu.

R. FORRER : *Un dessin de Vierge sage de Martin Schœngauer*, p. 30-40. Deux dessins inédits, appartenant à la collection Forrer, à savoir une étude pour une draperie de sainte Ursule et une Vierge sage, fournissent le point de départ d'un travail sur les séries de Vierges sages et folles publiées par l'artiste alsacien.

K. F. PARKER : *Un dessin inédit de Hans Baldung Grien*, p. 41-52. L'auteur prouve qu'un dessin conservé au « Victoria and Albert Museum » de Londres était un projet de vitrail destiné au Mont-Sainte-Odile entre 1508-1512.

A. RIFF : *Un peintre strasbourgeois du XVIIIe siècle, Jean-Jacques Sorg*, p. 65-79. Sorg, converti protestant, est le premier d'une génération de peintres religieux. Il a laissé entre autres des portraits d'ecclésiastiques de l'époque révolutionnaire.

G. DELAHACHE : *Deux notes sur la cathédrale de Strasbourg au XVIIIe siècle*, p. 118. Reproduction des dessins ayant pour but de remplacer par des grilles les petites boutiques autour de la cathé-

drale (1772). Projet non exécuté de transformer la cathédrale en temple de la Raison.

Revue catholique d'Alsace.

XXXVIIe année. Strasbourg, 1922.

N. Delsor : *Mgr Félix-Michel Korum, évêque de Trèves*, p. 8-20. Souvenirs personnels sur ce grand alsacien et son rôle dans les questions contemporaines : responsabilité de la guerre, séparation ecclésiastique du territoire de la Sarre de l'évêché de Trêves, etc...

J. Lux : *L'abbé Octave Rasbaioye*, p. 21-27, 90-97. Auteur de différentes études sur l'établissement du protestantisme et la révolution à Wissembourg, la légende du pasteur Oberlin et la vie de la reine Marie Leczinska.

J. Lévy : *L'abolition des fêtes religieuses et l'institution des fêtes civiques dans la Haute-Alsace pendant la grande révolution*, p. 28-35. Relations contemporaines touchant la célébration des fêtes de la fondation de la République, de la Paix, et les pompes funèbres lors de l'assassinat des ministres français à Rastadt.

A. Kannengiesser : *Voyage en zig-zag à travers ma vie*, p. 36 ss. Six articles qui font suite à l'autobiographie de l'auteur.

J. Brauner : *L'abbé Bernard Saglio*, p. 74-81, 126-131, 292-299. Esquisse biographique d'une victime de la Terreur.

J. Armel : *Les premières applications de la constitution civile dans le district de Wissembourg*, p. 98-103, 460-471. Elections retardées des curés constitutionnels, installations dans les paroisses par des détachements militaires, difficultés partout.

A. Ingold : *Saint Clément Hofbauer et les neveux du P. de Géramb*. p. 111-115. Les neveux calvinistes du général et trappiste ont été baptisés par le saint.

G. Dussère : *Les aventures du curé-cantonal de Huningue pendant la guerre*, p. 145-151, 419-424. Souvenirs de l'exil à Soest.

E. Mangenot : *Sainte-Odile et les frères Baillard*, p. 152-158, 220-227, 313-327. Négociations et contestations qui ont précédée la vente du Mont-Sainte-Odile en 1850.

E. Collet : *Le Bischenberg. Son histoire à l'occasion du premier centenaire des Rédemptoristes d'Alsace*, p. 159-164, 328-333, 637-644. Organisation du couvent de Bischenberg et de la résidence de N.-D. des Trois-Epis, premières missions à Rosheim, Haguenau, Strasbourg, etc.

E. Longin : *Souvenirs d'un étudiant de l'Université de Strasbourg* (1783-93), p. 104-110). Détails sur l'application de la circonscription, les incarcérations, le bombardement de Kehl au début de la Terreur.

N. Delsor : *Le chanoine Isidore Beuchot*, p. 238-241. Auteur de monographies historiques intéressant l'histoire religieuse de l'Alsace.

J. Armel : *Les sources de l'histoire religieuse de l'Alsace pendant*

la Révolution, p. 317-322, 425-432. A noter que les archives des tribunaux du Bas et du Haut-Rhin ont été détruites par les Allemands.

J. Gass : *Le bienheureux Canisius et l'Alsace catholique*, p. 281-286, 343-347, 412-418, 604-614. Texte de la conférence faite à Strasbourg lors du quatrième centenaire de la naissance du Bienheureux.

Mgr Schickelé : *Les gobelins du chapitre de la cathédrale de Strasbourg*, p. 354. Détails intéressants sur la restauration récente des fameux gobelins qui ornaient au XVIIe siècle l'église métropolitaine de N.-D. de Paris.

J. Walter : *L'art en Alsace à travers les âges*, p. 616-625, 645-654. Conférence faite au premier congrès des étudiants catholiques français à Strasbourg.

P. Mury : *Les Jésuites en Alsace*, p. 704-715. Raconte les cinq dernières années du collège de Molsheim, d'après les Annales inédites, conservées au presbytère de Molsheim.

C. Oberreiner : *Le P. Michel Krust et l'affaire Lavalette*, p. 724-735. Le confesseur de la Dauphine avait opiné pour le renvoi du P. Lavalette à la Martinique et avait désapprouvé la soumission de la question au Parlement.

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg.

Tome XLI. Strasbourg, 1922.

Mgr Schickelé : *Les armoiries du chapitre de la cathédrale de Strasbourg*, p. 15-25. Les armoiries des chapitres de Strasbourg et de Metz sont venues compléter la série des armoiries des chapitres de l'église de France, qui ornent la rampe d'accès du chœur dans la basilique nationale de Montmartre. Correspondance et recherches des anciens blasons du grand-chapitre et du grand-chœur, dont les nouvelles armoiries constituent une combinaison.

M. Barth : *Beitrag zur Geschichte der Predigt im Elsass*, p. 26-30. Renseignements sur la prédication à l'église Saint-Etienne de Strasbourg en 1298,1445, le prône dominical à Bœrsch, 1539, les sermons à la cathédrale de 1683-1685.

J. Gass : *Le costume des chanoines de la cathédrale de Strasbourg sous l'ancien régime*, p. 48-52. La soutane rouge remontait à 1615. Description des différents costumes des chanoines comtes à la veille de la Révolution.

N. Paulus : *Johann von Bambach*, p. 52-61, 146-152. Contribution qui corrige et complète nos connaissances de la vie et des écrits de ce dominicain alsacien.

L. Pfleger : *Beitraege zur Geschichte des Katechetischen Unterrichts im Elsass zunaechst im Mittelalter*, p. 86-89, 117-122. L'enseignement du catéchisme existait dans l'église d'Alsace à l'issue du moyen âge, contrairement à l'affirmation protestante. Le pater, l'ave, le credo, le décalogue formaient les points principaux de cet enseignement. L'auteur reproduit le contenu d'un catéchisme du XVe siècle.

M. Barth : *Maria Lescinska und die Herz-Jesu-Verehrung im Elsass*, p. 171-174. La reine de France a favorisé le culte du Sacré-Cœur au couvent de la Visitation de Strasbourg et l'introduction de l'office du Sacré-Cœur dans le diocèse de Strasbourg.

J. Gass : *Pensions et traitements du clergé dans le département du Bas-Rhin en* 1791, p. 206-216. Payements effectués aux prêtres assermentés et insermentés, aux chanoines et religieux pensionnés.

M. Barth : *Mutter Franziska von Baden und die Gründung des Klosters Mariae Heimsuchung in Strassburg*, p. 246-252, 332-342. Esquisse biographique de la première supérieure de la Visitation de Strasbourg.

J. Gass : *Les Allemands dans le clergé constitutionnel du Bas-Rhin*, p. 279-282. Noms et paroisses de 86 Allemands intrus dans le clergé révolutionnaire.

N. Paulus : *Neu aufgefundene Werke zweier Strassburger Dominikaner des* XIV *Iahrhunderts*, p. 364-367. Le professeur Grabmann a retrouvé le commentaire des Sentences de Jean de Sterngasse, qui prouve que son auteur n'est point un disciple d'Eckhart, mais de saint Thomas d'Aquin. Le même a découvert dans la bibliothèque vaticane une « Somme » de Nicolas de Strasbourg, qui lui assigne une place respectable dans l'histoire de la scolastique.

J. Gass.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome 69, Belfort et Colmar, 1922.

C. Oberreiner : *Un alsacien chanté par les troubadours* (Gérard de Roussillon), p. 18-33, 322-332. Nouvel essai en vue de concilier les données historiques et les relations poétiques sur le fondateurs des couvents de Vézelay et de Pothières et d'établir sa généalogie alsacienne.

A. Gasser : *Le pélerinage de N.-D. de Thiérenbach*, p. 49-69, 89-104, 290-321, 351-366. Publications in extenso du manuscrit des « Mémoires » rédigés par le prieur D. Devillers (1729). Commentaires et notes de l'éditeur.

R. Reuss : *L'Alsace pendant la Révolution française;* correspondance à Fr. de Dieterich, p. 105-120, 239-254, 335-350. Renseignements sur les sentiments du cardinal de Rohan à l'égard de l'Assemblée provinciale et de la Commission intermédiaire, de 1787 à 1789.

E. Gasser : *Etude historique et monographique sur Massevaux* (suite), p. 239-302. Histoire religieuse de la commune.

Nota. Le *Elsass-Lothringisches Jahrbuch*, 1922, publié à Francfort par l'Association allemande des Alsaciens-Lorrains exilés, ne fournit aucune contribution pour l'histoire ecclésiastique du pays.

J. Gass.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

La Revue de Bourgogne. 1921-1922. Dijon, Darantière.

R. Schnerb : *La mission en Bourgogne du conventionnel Bernard de Saintes*, p. 372-378, 75-88, 268-273, 298-307, 505-519. Examen des principaux aspects de cette mission jusqu'au rappel de Bernard à Paris, le 23 germinal an II; avant tout, c'est une œuvre d'organisation révolutionnaire, fort réaliste, puisqu'elle sut adapter son action aux circonstances. « Même à l'égard des suspects, Pioche-Fer (c'est le surnom de Bernard) se montra, somme toute, modéré; même dans sa campagne de déchristianisation, sous des dehors extrêmement fougueux, il agit prudemment, posément. » Ce fut grâce à lui que la Bourgogne bénéficia d'un sort relativement paisible pendant la Terreur.

E. Fyot : *Les rues de Dijon : la rue du Bourg; la place Saint-Georges*, pp. 321-332. Détails sur l'ordre de Saint-Georges, fondé en 1390, à la suite du transfert en Bourgogne de reliques du saint. D'abord simple confrérie destinée à maintenir la pureté de la religion catholique et l'obéissance au souverain, l'ordre prit vers 1485 un caractère plus exclusivement militaire, sans cependant cesser d'être religieux, et émigra en Comté.

P. Perrenet : *L'abbaye de Fontenay en Bourgogne*, p. 434-453. Brève esquisse de l'histoire de cette abbaye fondée par saint Bernard en 1118. Vue d'ensemble sur le mouvement monastique en Bourgogne au moyen âge. La plupart des bâtiments de l'abbaye (terminés vers le milieu du XIIe siècle) sont encore intacts.

Mémoires de l'Académie de Dijon (N^lle série). 1922. Dijon, Jobard

H. Drouot : *Flavigny contre Dijon* (1589), p. 47-120. Episode de l'histoire de la Ligue en Bourgogne. Constitution du parlement royaliste de Flavigny sous la direction du président B. Fremyot.

M. Chaume : *Le sentiment national bourguignon de Gondebaud à Charles le Téméraire*, p. 195-308. Comment la Bourgogne des XIVe et XVe siècles se rattache à la Burgondie des temps mérovingiens et carolingiens. Indications synthétiques sur le rôle de l'Eglise en Bourgogne pendant le moyen-âge.

R. Moissenet : *La première page de l'histoire de la Maîtrise de la Cathédrale* (1895), p. 473-482. Souvenirs personnels du premier directeur de la Maîtrise.

A. Gasser et Ch. Faitout : *Histoire de la paroisse et du prieuré-cure d'Autrey-lez-Gray*, p. 483-684. I. Origines de la paroisse et du prieuré (Rapports avec les abbayes de Conques en Rouergue et de Saint-Etienne de Dijon). II. Histoire du prieuré et des prieurs. (Fort curieux. Long récit des interminables conflits survenus aux

XVIIe et XVIIIe siècles entre prieurs et curés). III. Biens et Revenus. IV. L'église et les chapelles, étude archéologique (l'église d'Autrey fut achevée au XIIIe siècle).

J. BILLIOUD : *Les Etats de Bourgogne.* Copieuse étude de 498 pages formant volume hors série.

Bulletin mensuel.

(annexé aux Mémoires de l'Académie).

C. OURSEL : *L'exposition des manuscrits à peintures de la bibliothèque de Dijon*, p. 71-77. Notices sur plusieurs mss. des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Citeaux.

A. CORNEREAU : *Fondation de la confrérie de Saint-Martin, patron des vignerons de Dijon*, p. 124-133. Lettres de Jean d'Amboise, évêque de Langres, du 28 octobre 1492.

A. JOLIET : *Les retables de Jacques de Baerze*, p. 141-145, autrefois à la Chartreuse de Champmol, près Dijon. Identification des personnages.

M. CHAUME.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

74e volume. Année 1920. Auxerre, 1921.

Charles PORÉE : *Les bâtiments de l'abbaye de Reigny et la vie monastique chez les Cisterciens*, p. 5-56. Abbaye qui reçut en 1123 la règle cistercienne avec Etienne de Toucy comme premier abbé. L'auteur étudie l'ensemble des bâtiments tel que nous permettent de le reconstituer les documents et des fouilles récentes. A l'aide du *Nomasticon cisterciense*, il ressuscite la vie des moines, dans les principaux offices et dans les détails de la vie journalière. A noter l'ingénieuse restitution de la primitive église, démolie au XVIIIe siècle, et de celle qui la remplaça à cette même époque. Cette dernière fut détruite au début du XIXe siècle, ainsi que la salle capitulaire et le cloître, par le propriétaire d'alors.

Georges LEMOINE : *Vieux papiers tonnerrois. Procès-verbaux de la franc-maçonnerie à Tonnerre de 1781 à 1790*, p. 61-103. A remarquer l'importance des pratiques religieuses chez les francs-maçons du XVIIIe siècle et le nombre d'ecclésiastiques qu'ils comptaient parmi eux.

Abbé PARAT : *Nouveau répertoire archéologique de l'Avallonnais*, p. 111-131.

Abbé H. VILLETARD : *Colbert, paroissien et châtelain de Seignelay*, p. 133-149. Intéressantes notes sur la vie de Colbert à Seignelay, sur son zèle à améliorer le sort des habitants du marquisat en y établissant des industries, en y stimulant la vie religieuse, en y répandant des aumônes. Du somptueux château où Colbert reçut Louis XIV, tout a été détruit par la Bande noire.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne.

Nouv. série, tome XLIV, 2e fascicule. Autun, 1921.

A. de Charmasse : *Origine du prieuré d'Aujoux au diocèse d'Autun*, p. 107-110. Etabli au sommet de la Montagne-Saint-Rigaud (comm. de Monsols, Rhône), on trouve ce prieuré mentionné dans plusieurs chartes de Cluny datant du début du xe siècle. Il fut éclipsé dans la suite par l'abbaye fondée à ses pieds.

R. Gadant : *Foire et fête du Beuvray*, p. 123-127. L'origine de la fête se rattache à l'évangélisation de saint Martin.

P. Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 129-198. Suite des notices de Fussey à La Baille.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône. IIe série, tome X. Chalon, 1922.

Extraits des procès-verbaux : A signaler les communications relatives à la dalle tumulaire de Calais de La Barre (commandeur du Temple de Chalon, † 22 août 1559), p. 11, et à Pontus de Tyard (date de naissance et provision en consistoire de l'évêché de Chalon), p. 33-34.

Pierre Besnard : *Les origines et les premiers siècles de l'Eglise chalonnaise* (fin), p. 41-118. Réimpression d'une étude parue dans cette *Revue* (t. V, 1914, p. 449-477); mêmes conclusions sous une forme légèrement différente.

Louis Armand-Calliat : *Note sur la chapelle de Saint-Martin de Tours à Mellecey (Saône-et-Loire)*, p. 139-148. Bon résumé de l'histoire des possessions tourangelles à Mellecey; étude envisagée surtout au point de vue archéologique.

Annuaire du département de Saône-et-Loire pour 1922-23.

(S. Siraud). Mâcon, 1922.

L. Lex : *Condamnés à mort des tribunaux révolutionnaires* (1793-1795), p. 441-449. En quelques pages l'auteur résume et corrige sur certains points de détail les travaux antérieurs de Paul Montarlot. Les victimes que peut rattacher au département de Saône-et-Loire leur naissance ou leur domicile sont au nombre de 88, dont 42 condamnées à Paris. Dans ce nombre figurent, en même temps que Gouttes, évêque constitutionnel, un prieur commendataire, un chanoine de Mâcon, deux curés, sept prêtres et une religieuse.

Pierre Besnard.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Fasc. 47, tome XIV, janvier-octobre 1922. Bourg.

Abbé Th. Charnay : *Les sépultures de l'église de Pérouges*, p. 5-14. Travail consciencieux d'après les fouilles et les registres de catholicité, intéressant pour la vie sociale de cette curieuse petite ville.

Chanoine Joly : *Saint-Sorlin* (suite), p. 15-22. La paroisse, les curés, l'église, tel est l'objet de cet article.

Abbé G. Renoud : *Le clergé de Belley pendant la guerre* (suite), p. 23-38. Ce second portrait est celui de l'abbé Louis-Eugène Foumey, vic. de Saint-Rambert, lieutenant porte-drapeau, mort en Lorraine pour la France.

Abbé S. Rochet : *Les prêtres de l'Ain pendant la Révolution* (suite), p. 39-46. Paroisse de Cuet-Montrevel.

Chanoines Rebord et Gavard : *Répertoire des ecclésiastiques du diocèse de Genève « a parte Franciae »* (suite), p. 47-56. Va de « Frère » à « Goyet ».

Chanoine Alloing : *Monseigneur Ireland* (suite), p. 57-69. L'auteur s'est attaché à dépeindre l'activité extraordinaire de Mgr Ireland, comme prêtre, évêque et archevêque, dans la fondation des œuvres diocésaines.

L. A. : *Lescheroux à la fin de la Révolution*, p. 81-90. Prêtres réfractaires, sonneries de cloches, fête républicaine.

Le Bugey. Tome IV, fascicule 16e. Belley. 1922.

M. de Seyssel : *Le Bugey, esquisse historique* (suite), p. 465-472. Quelques détails intéressants sur l'abbaye d'Ambronay et la prise de possession du Bugey par François Ier. On regrettera vivement la mort de l'auteur, survenue cet été dernier.

A. Dallemagne : *L'Hôtel-Dieu de Belley*, p. 487-536. Cette étude importante et très fouillée, illustrée de quelques vues et plans nous fait assister au développement de l'Hôpital de Belley et aux progrès de la charité dans cette petite ville de province.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain.

Tome LI, 1919-1921.

O. Morel : *La vie à Châtillon-les-Dombes, d'après les comptes des syndics* (1375-1500). Ce fascicule entier est consacré au commencement d'un travail important sur la vie sociale et religieuse à Châtillon aux XIVe et XVe siècles. L'auteur, archiviste de l'Ain, l'a extrait, avec une grande compétence des documents qu'il avait été appelé à classer. Il n'a paru encore que l'introduction, la vie bourgeoise et la vie communale. Par là, on se rend bien compte de ce qu'était la vie en Bresse sous la domination savoyarde.

Semaine religieuse du diocèse de Belley.
Année 1922. Tome L. Belley.

L'abbé Gorini, p. 138-140. — Le chapitre de Belley en 1351, p. 161-164. — Pâques d'autrefois à Montluel, p. 186-187. — Une société de prêtres à Ambérieu-en-Bugey, p. 245-247. — Un procès de dîmes à Monthieux, p. 269-271. — La dîme à Luthézieux, p. 317-319. — Une fête de confrérie à Hauteville aux siècles passés, p. 462-464.

Louis Alloing.

FRANCHE-COMTÉ

JURA ET DOUBS

L' « Académie de Besançon » a réduit ses publications à de maigres fascicules trimestriels qui ne sont guère que le compte-rendu de ses séances. Le volume annuel de la « Société d'émulation du Jura » est en cours d'impression et ne contient rien qui soit de nature à être signalé ici. La « Société d'émulation du Doubs » n'a rien produit.

Maurice Perrod.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 1921. Vesoul [s. d.].

L. Suchaux, Ch. Godard, G. Blondeau, etc. : *Galerie biographique de la Haute-Saône* (suite), p. 95-126. A noter les articles consacrés à Jacques Durand, théologal de Besançon, mort en 1614; à Jean Favel, dominicain, inquisiteur au diocèse de Besançon, évêque de Nazareth, mort en 1514, au bénédictin dom Anselme Ferron (1751-1816); à Jean-Baptiste Flavigny, curé de Vesoul, évêque constitutionnel de la Haute-Saône, mort en 1816. (A suivre).

Max Prinet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Questions historiques.

50e année, 1922. Paris, Plon.

Jean Guiraud : *Monseigneur Duchesne*, p. 130-150, 350-381. Cette vivante étude n'est pas seulement très objective. Un chaud courant de sympathie pour celui dont M. Guiraud a été l'élève et l'ami la traverse toute entière. Aussi nous révèle-t-elle, en certaines pages, un Duchesne presque inédit, pour ceux du moins qui n'ont connu que de réputation ou par quelques-uns de ses livres, l'illustre historien. Ce dénicheur de légendes, ce critique à l'ironie si redoutable, a la foi vive du breton et de lui il garde à travers la vie tous les amours, celui de la mer, celui du clocher, celui même des vieilles légendes du pays d'Arvor. M. Guiraud nous dit tout cela, dans son premier article, où nous suivons Mgr Duchesne, de Saint-Servan, où sa sœur est son premier maître d'école, au petit séminaire ou plutôt au collège de Saint-Charles de Saint-Brieuc, puis au grand séminaire, puis à Rome où il achève sa théologie. Son évêque, Mgr David, l'envoie à l'Ecole des Carmes, pour y préparer sa licence ès-lettres. L'abbé Duchesne y prend le goût de la langue et de la philosophie grecque. Ses talents attirent de plus en plus l'attention et il est envoyé à l'Ecole française de Rome, succursale récemment fondée de l'Ecole d'Athènes. Des missions en Grèce et dans l'Asie mineure d'où il rapporte nombre d'inscriptions, achèvent de lui révéler sa vocation. C'est à peu près toute l'histoire de la formation de l'homme et du maître.

Ce maître a été de son vivant très discuté. Si on lui rend aujourd'hui pleine justice, une réserve pourtant demeure à faire, et M. Guiraud n'a garde de l'oublier : « La théologie s'est vengée sur Mgr Duchesne du dédain qu'il lui a témoigné dans ses propos ironiques, et dans ses écrits. On a pu justement reprocher à son œuvre tout entière et plus particulièrement à son histoire ancienne de l'Eglise, de ne pas avoir fait une place suffisante à la pensée catholique, et à ceux qui l'ont représentée avec le plus d'éclat; d'autre part, sa culture théologique n'étant pas à la hauteur de sa science historique, il s'est compromis lui-même, le plus souvent même sans s'en douter, dans des difficultés de nature doctrinale que, mieux versé dans la théologie, il eût certainement évitées ». Dans un second article, c'est le savant déjà formé, le professeur et l'écrivain qui apparaît. Il s'avance comme appuyé au bras du cardinal Pitra et du commandeur de Rossi qui l'introduisent dans le sanctuaire de la science et le présentent à la gloire. S'il ne reste pas toujours en pleine communion d'idées avec l'un de ces deux illustres protecteurs, avec le cardinal Pitra, son cœur du moins leur est constam-

ment fidèle. Il édite le *Liber pontificalis*. Il montre que cette collection de vies de Papes n'a pas été rédigée, comme on le pensait, par Anastase le bibliothécaire, mais lui est antérieure de trois siècles. C'est sa thèse française de doctorat ès-lettres; la thèse latine est une dissertation sur Macarius Magnes.

Dès ce moment l'abbé Duchesne est classé dans le monde savant et y compte d'ardents protecteurs. Il y compte aussi des adversaires, alarmés par l'audace de sa critique. Mgr Dupauloup appuie et Mgr Freppel combat sa candidature à l'Université catholique de Paris. Il passe pourtant et attire autour de sa chaire une nombreuse jeunesse. En même temps qu'il professe l'histoire ecclésiastique il fonde le *Bulletin critique*. Son enseignement a un grand retentissement, mais il est aussi bien discuté. Encouragé par Mgr Freppel, l'abbé Darras dénonce à l'Index l'étude sur le *Liber pontificalis*. Rome soumet le livre à l'examen de trois théologiens et canonistes, qui formulent quelques réserves. Le livre pourtant n'est pas condamné. Presqu'en même temps, l'abbé Duchesne est pris à partie dans la *Revue des sciences ecclésiastiques de Lille*, par un vicaire de Saint-Philippe du Roule, l'abbé Rambouillet. Celui-ci l'accuse d'avoir mal compris les *Patres anteniceni* et leur doctrine sur la Trinité. M. Rambouillet n'eut pas le dernier mot. L'abbé Duchesne montra dans un savant écrit, qu'il n'avait pas dépassé les bornes, et que son contradicteur s'était trompé sur le sens des textes.

M. Guiraud nous dira dans d'autres articles la suite des combats et des honneurs réservés à l'abbé Duchesne. Il est à remarquer que ceux qui défendaient à Rome l'illustre historien défendaient surtout ses intentions, la sincérité de sa foi, son attachement à l'Eglise, toutes choses incontestables; le fâcheux effet qu'eût produit dans le monde savant la condamnation d'un tel homme, le préjudice grave qui en eût résulté pour l'Université catholique; ils n'entendaient pas toujours se porter garants de l'entière exactitude de ses théories, de la sûreté absolue de son coup d'œil. Sans le vouloir, M. Guiraud nous donne l'impression que ce coup d'œil était parfois en défaut, et qu'en gardant pour lui-même une foi vive, l'éminent professeur exposait peut-être parfois celle des autres.

Marc Dubruel : *La querelle de la Régale sous Louis XIV (1673-1676)*. Le premier heurt, p. 257 à 312. « Le droit de régale, maintenu par le concile de Lyon en 1274 dans les diocèses où il existait déjà ne pouvait être établi là où il n'existait pas, sous peine d'excommunication. Cependant, sous l'influence des légistes, Henri IV avait étendu ce droit à tous les évêchés de France. En 1673 une déclaration royale fit savoir que la Régale demeurerait ouverte dans tous les évêchés dont les titulaires n'auraient pas fait enregistrer leur serment de fidélité. Or, de tous les évêques, deux seulement résistèrent : Pavillon, évêque d'Alet, et Caulet, évêque de Pamiers. Cet incident est connu. Ce qui l'est moins ce sont les influences qui agirent sur

l'âme des deux évêques et les fixèrent dans une résolution inébranlable, ce sont les premiers épisodes de la lutte, et si je puis m'exprimer ainsi, les premiers coups de feu, c'est le rôle, au début de cette lutte, du confesseur du roi, le P. de La Chaize. Le principal mérite du P. Dubruel, c'est d'avoir mis ces points en lumière. L'influence qui s'exerça sur les deux évêques, fut celle de Jean du Perrier, théologal d'Albi, et de Louis du Vaucel, théologal d'Alet, deux hommes préoccupés avant tout de la liberté, de la dignité de l'Eglise, et qui la regardaient comme lésée par la déclaration du roi. Les premiers épisodes de la lutte furent la nomination par le roi d'un clerc du diocèse de Toulouse, Etienne La Gorée, au poste de trésorier de la cathédrale d'Alet, contre le gré de l'évêque, la nomination d'un autre clerc, Gaston de Foix, au poste de doyen de la même cathédrale, toujours contre le gré et les prohibitions de l'évêque. Le P. de La Chaize, esprit conciliateur, obligeant par nature, porté à « arranger les choses », eut surtout affaire à l'évêque de Pamiers, qu'il essaya de remettre dans les bonnes grâces du roi. Le service qu'il voulut rendre, et que Pavillon, ce semble, avait tout d'abord accepté, servit plus tard de thème d'accusation contre lui. Le P. Dubruel nous semble remettre les choses au point, et, avec discrétion pourtant, justifier le P. de La Chaize.

Th. Malley.

Revue des Sciences religieuses.

2e année, Paris. E. de Boccard, 1922.

Victor Martin : *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, en* 1595, p. 233-270. — L'auteur avait étudié l'an dernier les variations de la politique pontificale à l'égard de la France dès l'avènement de Henri IV. Cette politique, après les succès militaires du roi, devait aboutir sous Clément VIII, qui fut longtemps l'homme des Espagnols, à l'absolution du roi en 1595. La seconde partie de cette étude montre l'activité du premier ambassadeur du Saint-Siège, le cardinal Alexandre de Médicis. Reçu avec les plus grands égards par le roi qui fit enregistrer ses bulles malgré l'opposition du Parlement, il régularise la situation des laïques détenteurs d'évêchés ou d'abbayes; à l'égard des protestants, il inaugure une politique de douceur, et obtient ainsi des abjurations telles que celle de Sancy ou celle de la princesse de Condé. Il appuie la France à Rome et soutient Henri IV à Paris, et réussit à rétablir la paix entre la France et l'Espagne (1597). Sa légation en France avait amené un changement dans les esprits à l'égard de Rome.

Auguste Viatte.

Les Lettres.

Année 1922. 4e série. Tome II. 39, quai de la Marne, Joinville-le-Pont (Seine).

François Guédon : *Une idée de Mgr Isoard, évêque d'Annecy. L'Académie catholique*, p. 861-879. C'est en janvier 1887, que cette idée d'une académie catholique se présenta à l'esprit de Mgr Isoard. Trois mois plus tard, elle avait pris corps (toujours dans son esprit), il en parlait dans une lettre à Mgr Foulon, il esquissait un projet et le soumettait à Léon XIII. L'évêque d'Annecy constatait la grande influence des cinq classes de l'Institut, et surtout de l'Académie française en notre pays. Il se plaignait que les catholiques n'y fussent admis qu'à l'état d'exception et y demeurassent sans influence au milieu d'hommes à qui l'idée chrétienne était étrangère. Une académie catholique d'écrivains, historiens, orateurs, poètes, offrirait ce grand avantage de rapprocher des hommes qui rendraient des services beaucoup plus importants, s'ils pouvaient « échanger entre eux leurs idées et combiner leurs efforts, etc... etc... ». Le pape loua la pensée qui inspirait Mgr Isoard, mais il exprima le désir qu'on ajournât la question jusqu'à la réunion du Congrès catholique scientifique de Paris. Cette réunion n'eut lieu que l'année suivante. Elle était en somme internationale : les universités de Dublin, Louvain, Modène, Barcelone, y étaient représentées. Un académicien, le futur cardinal Perraud, présidait. L'évêque d'Annecy vit de suite que porté à ce tribunal, son projet avait peu de chance d'être adopté. Il essaya d'une autre combinaison, faire entrer dans son plan les trois archevêques de Paris, Lyon et Reims. L'archevêque de Lyon, sans blâmer ni louer, eut une attitude plutôt passive. Le cardinal Richard ne répondit pas. Mgr d'Hulst, consulté alors par l'évêque d'Annecy, dit toute sa pensée. Quand il l'eut dite, il ne resta plus rien dans l'âme de Mgr Isoard ni du projet, ni des espérances. Ce plan si beau et si brillant en théorie, paraît en effet peu pratique. D'ailleurs eût-il été vraiment avantageux pour l'Eglise d'enfermer dans un cénacle à part, ceux de ses fils qui la représentaient au sein des corps savants? Tout isolés qu'ils y fussent, ils n'avaient cessé d'y être entourés d'égards, d'y jouir d'une grande considération. Quelquelques-uns même d'entre eux, à commencer par Mgr Perraud, y possédaient une réelle influence.

Th. Malley.

Recherches de Science religieuse.

Tome XIII, 1922. Paris, 5, place du Président-Mithouard.

Marc Dubruel : *Une des sources principales de l'histoire de l'Eglise de France sous l'ancien régime*, p. 222-234. Dans cette étude documentaire, M. Dubruel, à l'occasion de son travail sur *La Que-*

relle de la Régale sous Louis XIV, nous présente quelques remarques suggérées par ses investigations au ministère des Affaires Etrangères de Paris. Il signale l'intérêt capital qui s'attache à la collection des volumes relatifs aux négociations des diplomates français accrédités auprès de la Cour de Rome pendant les pontificats d'Innocent XI, d'Alexandre VIII et d'Innocent XII. Cette collection ne compte pas moins de cent cinquante volumes. Ils contiennent « la série complète des lettres originales des agents français à Rome de 1675 à 1700, la suite correspondante des minutes des ordres de la Cour, un très grand nombre de lettres de différents personnages, une quantité de mémoires divers, quelques volumes de lettres originales de la Cour restituées par les ambassadeurs et ministres de France et quelques volumes de copies de la correspondance officielle ». La formation du dépôt des Affaires Etrangères date de cette époque. On commença de s'approprier les papiers des secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères à la mort de Lionne. Les papiers furent remis à Simon Armand de Pomponne, puis à son successeur intérimaire Jean-Baptiste Colbert, et enfin par lui au titulaire qui lui succéda, Colbert de Croissy. M. Dubruel étudie en détail le contenu, le classement et la nature des documents qui ont été réunis sous le ministère de M. de Pomponne et sous le ministère de M. de Croissy. Il résulte de cette savante étude qu'il y a un intérêt de premier ordre à consulter les documents sus-dits pour tous ceux qui étudient particulièrement les relations de l'Eglise et de l'Etat au XVIIe siècle. On ne peut que souhaiter de voir paraître bientôt le travail de M. Dubruel qui a utilisé de telles sources, parmi beaucoup d'autres, pour éclairer *La Querelle de la Régale sous Louis XIV*.

H.-X. ARQUILLIÈRE.

Analecta Bollandiana.

Tome XL. Paris, A. Picard, 1922.

Docteur Louis VERVAECK : *La découverte du tombeau de saint Albert de Louvain*, p. 155-170. On sait que saint Albert de Louvain fut inhumé en 1192 dans le chœur de la cathédrale de Reims, et que l'on a retrouvé au cours des travaux de restauration, le 26 septembre 1919, un tombeau qui a été reconnu par tout le monde comme étant celui du saint. Mais les restes de saint Albert passaient pour avoir été exhumés en 1612 et octroyés aux Carmélites déchaussées de Bruxelles, qui les apportèrent en France, en 1783, lorsqu'elles furent chassées par Joseph II, et les remportèrent sept ans plus tard, quand elles rentrèrent dans leurs couvents, et cela dans les conditions les mieux connues et les plus parfaitement garanties. Les reliques bruxelloises furent reconnues en 1905 par une commission dont faisait partie M. le docteur Vervaeck. On a demandé à ce spécialiste d'examiner aussi les restes trouvés à Reims et de déclarer lequel des deux corps paraissait être, d'après l'état des

ossements, celui de saint Albert, qui fut tué dans des circonstances décrites minutieusement par sa vie. D'un examen comparatif facile à suivre sur deux photographies, il résulte que le crâne trouvé en 1919 a reçu des blessures comme celles que décrit la vie, tandis que le crâne de Bruxelles est celui d'un homme plus âgé que n'était saint Albert; d'autres détails anatomiques cadrent mal avec la description donnée par le biographe. Il est donc certain que le corps découvert récemment est bien celui de saint Albert. Quant aux restes conservés par les Carmélites de Bruxelles, ce sont ceux d'Odalric, trente-septième archevêque de Reims, mort en 971. Cf. ci-dessus, p. 113.

R. Aigrain.

Revue d'Ascétique et de Mystique.

3e année. Toulouse, 9, rue Montplaisir. 1922.

R. Daeschler : *Un témoin de la tradition mystique, le P. Judde. (1661-1735)*, p. 225-248. Quelle fut, à l'égard de l'école mystique du P. Lallemand, l'attitude des dirigeants de la Compagnie de Jésus? Le R. P. Daeschler s'efforce d'élucider ce problème par l'exemple du P. Judde, qui fut instructeur des novices à Rouen, puis à Paris, et qui vécut de 1661 à 1735. Le P. Judde « prêche la transcendance de la loi intérieure sur les lois extérieures. La pratique intensive de l'oraison et l'exercice des vertus solitaires, voilà l'occupation du religieux selon son cœur ». Le religieux doit faire abnégation de tout amour-propre et suivre les conseils de la loi intérieure imprimée par le Saint-Esprit dans notre cœur. Ses guides seront l'*Imitation*, le *Chrétien intérieur*, et surtout saint Ignace. En résumé, « la doctrine semble bien être celle que le P. Lallemand expose sous le nom de deuxième conversion »; après une première période d' « effort laborieux suivant une méthode de plus en plus simple », le mystique en arrive à n'avoir plus d'action apparente, sinon celle de l'Esprit », et ses progrès sont « foudroyants ».

H. Bremond et F. Cavallera : *Ecole ignatienne et école bérullienne*, p. 301-311, 420-431. Dans le compte-rendu qu'il fit de l'*Histoire du sentiment religieux* de M. l'abbé Bremond, le P. Cavallera s'était efforcé de réfuter l'opinion du célèbre historien au sujet de la supériorité du bérullisme sur l'école ignatienne. Il avait surtout vengé cette dernière du reproche d'anthropocentrisme. M. l'abbé Bremond répond en affirmant que Bérulle fut plus exclusivement théocentriste, moins voisin de la « morale naturelle », et en montrant que « l'adhérence bérullienne, connaissance mystique, sous deux noms différents, c'est au fond la même chose ». Brièvement, le P. Cavallera maintient son point de vue; pour la question de l'adhérence seulement, il se rallie à l'interprétation de M. l'abbé Bremond, mais signale les dangers auxquels peut conduire la méthode bérullienne ainsi envisagée comme une pure « passiveté » de l'âme.

Auguste Viatte.

Études.

Tomes 170 à 173. Paris, 1922.

J. Lebreton : *Mgr Duchesne, historien des Origines chrétiennes* (t. 171, p. 385-406). « Mgr D. a inauguré à l'Institut catholique l'enseignement des Origines chrétiennes et il lui a donné un éclat qui depuis lors n'a jamais été égalé : c'est un devoir pour nous de lui adresser un dernier hommage ». Cet hommage très délicat du P. Lebreton n'enlève rien à l'indépendance de sa critique. Après nous avoir fait admirer le dévouement, la science et le talent de ce jeune prêtre, déjà très en vue, qui sacrifie de brillantes espérances pour servir l'Eglise, et qui ne craint pas d'engager la lutte sur un terrain où M. Renan régnait en maître, celui des origines chrétiennes, après nous avoir dit ses victoires, la position qu'il se fait en peu d'années dans le monde savant, après nous avoir montré toute l'importance du service rendu à l'Eglise, le P. Lebreton nous dit aussi, et non sans un regret, comment Mgr Duchesne dut abandonner le théatre de ses premiers triomphes et porter la lutte sur un autre point. Ses hardiesses avaient alarmé de bonne heure certains esprits. Dès 1877, Mgr Freppel déférait à l'Index un de ses ouvrages, qui d'ailleurs n'y fut pas mis, M. Icard défendait un peu plus tard aux élèves du Séminaire de suivre ses cours, le cardinal Franzelin, dans un long mémoire à Mgr d'Hulst le censurait assez sévèrement, le cardinal Newman protestait contre une traduction inexacte qui dénaturait sa pensée; enfin l'archevêque de Sens lui faisait donner un congé d'un an (le deuxième depuis qu'il enseignait à Paris). Dès lors, Mgr Duchesne, sans perdre de vue les origines chrétiennes, porte ses études sur d'autres points. De son premier travail, le P. Lebreton nous dit : « Dès l'introduction on sent un maître... Point d'érudition facile et d'emprunt, tout y est loyal et sûr, œuvre d'un esprit lucide, qui a étudié de très près les textes et qui rend clairement ce qu'il y a vu ». Cette œuvre magistrale a pourtant d'assez grandes lacunes. « Le regard de Duchesne, s'il est très lucide, très clairvoyant, est parfois peu profond... Il a peu d'attrait, et, par suite, peu d'attention, pour l'élément mystique de la religion ». Grave défaut pour l'historien d'une époque toute pénétrée d'influences surnaturelles. Il a peu d'intérêt pour les questions doctrinales et son œuvre en souffre... « Cette œuvre, solide et complète pour tout ce qui touche aux institutions, est gravement en déficit pour l'histoire des doctrines. Il ne paraît pas avoir soupçonné la portée de la théologie de saint Irénée. Son cours n'en dit pas un mot, son histoire de l'Eglise lui consacre quatre lignes et c'est pourtant l'œuvre capitale de la période anténicéenne! »

Adelard Dugré : *L'œuvre apostolique des Canadiens français de 1750 à 1860* (t. 171, 5 juin, p. 532-548, 20 juin, p. 661-675). Cette belle étude nous apprend ce que firent les Canadiens français pour conserver la foi catholique, comment ils la gardèrent, malgré des

obstacles presque insurmontables, comment ensuite ils aidèrent à la répandre aux Etats-Unis et jusque dans le sud de l'Amérique. Devenu maître du Canada en 1783, par le traité de Paris, le gouvernement britannique travaille tout d'abord à arrêter dans ce pays le recrutement sacerdotal. Pour cela, il s'oppose absolument à ce que l'évêque de Québec, le seul qu'eût alors l'Eglise canadienne, Mgr de Pontbriand qui venait de mourir, eut un remplaçant. Un chanoine, à qui le prélat avant de mourir avait délégué ses pouvoirs de juridiction, M. Briand, administra le diocèse, qui comptait en tout 65.000 âmes, mais n'avait plus au bout de trois ans que 138 prêtres. M. Briand parvint à gagner peu à peu la sympathie du gouverneur anglais, Sir James Murray. Avec son appui, il obtint, au bout de trois ans, la permission d'aller voir sa vieille mère, malade en Bretagne, et en même temps d'être sacré dans le plus grand secret, évêque de Québec. Le pape l'autorisa à se choisir un successeur avec future succession. Le nouvel évêque déploya une grande activité et ses successeurs l'imitèrent. Mais la liberté laissée aux Canadiens était bien précaire et en 1806, l'Angleterre faillit la reprendre. Le gouverneur du Canada, Sir James Craig, voulut confisquer les biens cédés autrefois par les rois de France aux Jésuites et aux Sulpiciens et en doter l'Eglise établie, en même temps, il projeta d'instituer au Canada un système complet et exclusif d'écoles protestantes. Il voulait aussi soumettre au roi d'Angleterre la nomination de l'évêque et des curés. L'évêque, Mgr Octave Plessis, tint bon et défendit énergiquement les droits de l'Eglise. Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre l'Angleterre et les Etats-Unis. L'évêque n'hésita pas à rappeler aux Canadiens, prêtres et fidèles, leurs devoirs de sujets anglais. Il fut si bien obéi qu'un revirement d'opinion se produisit à Londres, en faveur des Canadiens. Lord Bathurst lui reconnut officiellement son titre d'évêque catholique, avec un traitement personnel de mille louis, et le gouverneur Sherbrooke s'employa à faire reconnaître à Londres les vicariats apostoliques que l'évêque de Québec voulait détacher de son diocèse. Cependant la population canadienne avait cru dans des proportions prodigieuses. Rien qu'aux Etats-Unis, il a émigré, depuis 1850, deux millions de Canadiens. Il fallait des prêtres à ces Canadiens français. On leur en donna, qui les accompagnèrent, et qui restèrent avec eux. Des Etats-Unis, l'action apostolique des Canadiens s'étendit jusque dans l'Amérique latine. On voulut des religieuses Canadiennes à Quito, à Santiago. Elles firent merveille partout où on les appela. Aujourd'hui les Canadiens français envoient des missionnaires jusqu'en Afrique, et les catholiques de langue anglaise ne sont pas les derniers à leur rendre hommage.

Th. Malley.

Freiburger Diœzesanarchiv.

Tomes XLIX et L. Freiburg im Briesgau, 1921, 1922.

H. Ginter : *Zur Baugeschichte von Schuttern* (t. 49, p. 180-191). L'ancienne église bénédictine, maintenant paroissiale, n'a pas été

construite par un architecte tyrolien, mais bien par le Strasbourgeois J.-M. Schmiller. On peut même admettre que les plans ont été dressés par un architecte parisien. Les orgues ont été également construites par un Alsacien, Toussaint de Westhofen.

S. Friederich : *Die Propstei Oelenberg im Elsass als Residenz der Freiburger Jesuiten*, 1626-1773 (t. 50, p. 82-143). La prévôté des Augustins en Alsace a été réunie en 1626 au collège de Fribourg. Elle a subi toute sorte de pertes et de vexations pendant la guerre de Trente ans, mais a retrouvé sa prospérité économique au XVIIIe siècle. La propriété en a été revendiquée à tour de rôle par les Augustins et les Jésuites de la Province de Champagne, des influences politiques l'ont conservé au collège de Fribourg jusqu'à la Révolution. L'auteur aurait pu consulter encore les archives de l'ancienne province de l'Allemagne Supérieure, qui sont déposées aux Archives de l'Etat bavarois à Munich. Dans ces jugements sur les Jésuites français, il se laisse trop influencer par les documents allemands.

Sitzungsberichte der Bayerischen Academie der Wissenschaften.

Philosophisch-philologische und historische Klasse. 1921. 3 Abhandlung. Munich, 1922.

M. Grabmann : *Neuaufgefundene lateinische Werke deutscher Mystiker*, p. 1-68. Des notes marginales d'un manuscrit latin de la bibliothèque de Vienne, intitulé : *Questiones bone super Libros sententiarum*, ont permis à l'auteur de retrouver un couvent de Lilienfeld et dans la Bibliothèque vaticane, sous le nom « Johannis Teutonici, O. Pr. compilatio super quattuor libros Sententiarum », un commentaire des Sentences, jusqu'ici inconnu, de Jean de Sterngasse. Ce dominicain n'est point élève d'Eckhart, mais de saint Thomas, il n'est point allemand de Cologne, mais alsacien de Strasbourg. Des fragments de la « Catena aurea entium » du dominicain Henri de Herford († 1370), dont les meilleurs manuscrits se trouvent à la bibliothèque d'Erfurt, ont permis au professeur Grabmann de découvrir également dans la bibliothèque vaticane une « Somme philosophique du dominicain Nicolas de Strasbourg ». L'étude du manuscrit dont Grabmann reproduit le « Prœmium » prouve qu'on a eu tort de mettre ce dominicain alsacien au rang des plagiaires.

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.

Nouv. série, Tome XXXVII, livr. 1-3. Heidelberg, 1922.

K. Stenzel : *Notitia fundationis cellae Sancti Johannis prope Tabernas*, p. 180-216, 331-358. Le couvent des religieuses bénédictines de Saint-Jean des Choux près de Saverne a été fondé par l'abbaye de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, vers 1134. La plus ancienne relation de la fondation ne remonte qu'à 1377. Différentes copies en ont été imprimées par la *Gallia christiana*, Schœpflin, Grandidier, les *Monumenta Germaniae historica* (*Scriptores, XV*). M. Stenzel en

a retrouvé d'autres, et se propose de publier une édition critique du texte de la *Notitia fundationis*. Il fait précéder le texte d'une étude critique et historique sur la valeur des différentes copies, la fondation et les fondateurs, les couvents alsaciens et lorrains dépendants de l'abbaye de Saint-Georges (Lixheim, Vergaville, Granfthal).

Otto Winkelmann : *Neues von Hans Baldung Grien*. D'après le procès-verbal des séances de l'hôpital municipal de Strasbourg (1522, 13 novembre), Baldung Grien a peint pour la chapelle de l'établissement le buste de sainte Anne, ce qui lui valut de la confrérie des garçons charpentiers la jolie somme de 50 florins. Cette œuvre de l'artiste alsacien a disparu.

Historisches Jahrbuch.

Tome 52. Munich, 1922.

M. Buchner : *Das gefaelschte Karlsprivileg für St-Denis und seine Entstehung*, p. 12-28. La fausse charte qui fait de l'église de Saint-Denis l'église mère de toutes les églises de France, celle où les rois de France doivent être couronnés, et de l'abbé de Saint-Denis le primat de tous les prélats du royaume, dont l'assentiment est requis pour leur confirmation en cour de Rome, cette fausse charte, attribuée à Charlemagne (813), répond en réalité à la situation des années 1147 à 1149, c'est-à-dire à l'époque où Suger, abbé de Saint-Denis, était régent du royaume. Le faussaire a essayé de transformer l'influence prédominante de l'abbé Suger en situation juridique en faveur de l'abbé de Saint-Denis.

J. Gass.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Assemblée générale du 18 décembre 1922.

Suivant une tradition déjà bien établie, la Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu dans la salle G de l'Institut catholique de Paris, le 18 décembre 1922, à 5 h. 1/2 du soir, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, président.

Etaient présents : Mgr Batiffol, le P. Antoine de Sérent, M. l'abbé V. Carrière, le P. Chardavoine, MM. E. Chénon, P. Deslandres, A. Dufourcq, G. Fagniez, P. Gobion, J. Guiraud, Ed. Jordan, J. de La Monneraye, M. Lecomte, J. Mathorez, l'abbé Rouziès.

S'étaient excusés par lettre : MM. P. Besnard, P. Fournier, G. Goyau, G. Lardé, E. Lavaquery, L. Letouzey, L. Maître, M. Rousset, P. Sabatier, P. Vuillard.

S. Gr. Mgr Baudrillart déclare la séance ouverte et prononce l'éloge des membres de la Société décédés au cours de l'année. Il évoque tout d'abord la grande figure de S. Em. le cardinal de Cabrières et rappelle les encouragements que celui-ci prodiguait à notre œuvre. « Cet homme, qui dans sa personne et dans ses tendances, représentait toutes les traditions de l'ancienne France avec une distinction si achevée, était en même temps un esprit très ouvert. Il avait toujours soutenu les efforts du *Bulletin critique* et avait défendu ses rédacteurs contre des attaques injustifiées. Il était persuadé que la cause de la vérité ne gagne rien aux pieux mensonges et à la défense de positions réellement intenables aux yeux de la critique. Lui-même avait beaucoup lu et il était au courant d'une infinité de questions. Il avait vigoureusement soutenu la cause des bonnes études, d'abord comme directeur du collège de l'Assomption, à Nîmes, puis comme évêque. L'article que M. Augustin Fliche lui a consacré au mois d'octobre dernier est un juste hommage rendu par l'Université au « Cardinal des étudiants ». Il est mort il y a exactement un an, le 21 décembre 1921, entouré de la vénération de tous. »

Quelques mots sobres et émus suffisent à rappeler l'œuvre de Mgr Louis Duchesne, mort le 21 avril 1922, dont une notice de M. Aigrain a paru l'an dernier dans la Revue. « Mgr Duchesne avait consacré sa vie tout entière aux études qui ont motivé la création de notre Revue et de notre Société. C'était vraiment un fils de

l'Eglise et un homme de foi. L'Eglise, ajoute Mgr Baudrillart, se souviendra et nous nous souviendrons avec Elle, de l'immense labeur de Mgr Duchesne, de l'impulsion qu'il a donnée à la science historique et de l'honneur qui en a rejailli et sur l'Eglise et sur nous. »

Outre ces deux grandes pertes, la Société en a fait trois autres dans la personne de Mgr Lorain, puis de M. le chanoine Charpentier et enfin de M. l'abbé Delsuc.

« Louis-Augustin Lorain était né en 1850, dans le pays de Sancerre. Il avait été élevé au petit séminaire de Saint-Célestin, dans le diocèse deBourges; il avait terminé à Rome ses études ecclésiastiques et y avait pris le grade de docteur. Par un fait assez rare dans notre clergé, il commença sa carrière dans la diplomatie pontificale. Le souverain pontife Pie IX venait de désigner comme internonce à La Haye Mgr Capri qui avait besoin d'un secrétaire. A. Lorain lui fut présenté par l'une des plus nobles familles de Rome. Mgr Capri n'eut qu'à se louer de son collaborateur. Tout en restant prêtre, et même apôtre, au milieu de ce monde cosmopolite, il rendit d'éminents services à son chef. Celui-ci, rappelé à Rome, l'attacha à la Congrégation des Etudes dont il était chargé. Mais bientôt Mgr Capri mourait et, suivant l'usage, les abbés et prélats italiens de la Congrégation prenaient ombrage de la présence d'un étranger. M. Lorain se décida à revenir en France. A son passage à Paris, en janvier 1881, Mgr d'Hulst lui offrit une belle situation dans l'une des plus grandes institutions de la capitale. Augustin Lorain refusa, voulant retourner dans son pays. Il se montra un admirable prêtre, soit comme curé, soit comme directeur de patronage, soit comme aumônier de lycée. Il termina sa vie comme archiprêtre de Saint-Amand. Partout où il passa, sa connaissance des langues étrangères, ses études philosophiques, son goût pour l'histoire, firent de lui un défenseur des bonnes études, et c'est ainsi qu'il vint bien volontiers à notre société. Il mourut à la fin du mois de mai 1922. A ses funérailles concoururent toutes les autorités religieuses et civiles.

« M. le chanoine Charpentier était né à Alger en 1858; il descendait d'une famille gênoise naturalisée française sous Louis-Philippe. De bonne heure, il fut transplanté en Normandie. C'est là que le futur évêque de Carcassonne, M. Billard, le distingua et l'entoura de sa sympathie jusqu'aux jours lointains du sacerdoce. Retardé dans son ascension par des scrupules où se retrouvaient un peu les traditions jansénistes, il éprouva longtemps sa vocation. Pendant ce temps, il étudia et même il écrivit. Rapidement, il fit paraître des articles remarquables dans *le Correspondant*. Lorsque M. Billard fut nommé évêque de Carcassonne, il le prit pour secrétaire particulier, puis comme secrétaire, et enfin comme secrétaire général de l'évêché. C'était un érudit et un bibliophile. Il publia des études principalement consacrées au XVIIe siècle; il en réunit un certain nombre sous ce titre : *Figures et choses du temps passé*. Son ouvrage principal fut intitulé : *Un évêque de l'ancien Régime, Louis-Joseph de Grignan*. Deux autres écrits lui succédèrent : *Un page sous*

Louis XV, en collaboration avec le marquis de Lordat, et un opuscule : *Villars et les Etats du Languedoc*. Il fut un collaborateur assidu de la Société des arts et sciences de Carcassonne. Il aimait à faire les honneurs des richesses de ses collections et de sa bibliothèque. Il mourut après une longue et cruelle maladie, au mois d'août de cette année.

M. l'abbé Jules Delsuc était né à Salviac, dans le diocèse de Cahors, en 1853. Il avait été ordonné prêtre le 26 mai 1877. Après avoir été curé pendant quelques mois, il s'adonna à l'enseignement et cela jusqu'au jour où l'âge et la maladie l'obligèrent à prendre sa retraite. Il enseigna d'abord au petit séminaire de Montfaucon, puis il fut professeur de rhétorique à Paris, au collège de la rue de Madrid; enfin, il devint directeur de ce collège au moment où les Jésuites durent l'abandonner pour se conformer aux lois de proscription. C'était un esprit très cultivé. Je l'ai personnellement connu et apprécié; il était devenu l'ami intime de notre collègue, M. Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne. Marcel Dubois était une âme très généreuse et très noble que certains scrupules intellectuels retenaient sur les confins du catholicisme. Il causa intimement avec l'abbé Delsuc qui, peu à peu, le rapprocha, et, en l'absence de l'abbé Delsuc, éloigné de Paris, c'est moi qui eus le bonheur de ramener complètement mon ancien camarade de l'Ecole normale à la foi catholique. Mais jusqu'au bout, pendant la cruelle maladie qui le tenait immobile chez lui, sa pensée cherchait l'abbé Delsuc. M. l'abbé Delsuc s'était attaché à notre Société presque dès l'origine; il avait publié dans notre Revue un compte-rendu d'ouvrage en 1912. Il est mort au mois de février dernier, regretté de tous ses anciens élèves et collaborateurs ».

En terminant, Mgr Baudrillart salue M. Maurice Prou, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole des chartes, qui a bien voulu devenir membre de notre Conseil. « C'est un grand honneur pour notre Société, dit-il. M. Prou sait tout du moyen âge, le droit, la numismatique, l'histoire. Indépendamment de ses grands ouvrages, chacun de ses mémoires est un chef-d'œuvre achevé. M. Prou est véritablement le type du savant complet. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous apporter un concours actif et personnel ».

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, présente ensuite, en un substantiel rapport, le tableau de la vie de notre Société pendant l'année 1922. Tout d'abord, il précise les résultats de l'expérience tentée, non sans risques, à la suite des décisions de la dernière assemblée générale, relative à l'élévation du taux de la cotisation. Cette mesure, qui répartissait entre tous nos adhérents les charges financières de l'Association, notamment les frais d'impression de la Revue, avait pour but de lui assurer en même temps des ressources régulières plus abondantes que par le passé. A ne rien vouloir changer à l'ancien état de choses, on se condamnait à la stérilité, ou bien il fallait recourir inlassablement aux mêmes générosités, ce qui n'était ni digne ni raisonnable. Il n'était que juste d'ailleurs, que l'on

s'habituât à payer les choses leur prix. Et cette décision, votée à l'unanimité et sous la pression des besoins, n'avait pu sembler trop rigoureuse puisqu'elle ne laissait pas de tenir compte des maigres ressources d'une partie de nos adhérents, en réduisant la cotisation à 25 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre. Faire plus, c'est-à-dire : exiger moins, eût été impossible. C'est si vrai que les versements opérés au cours de l'année n'eussent pas été suffisants pour couvrir nos dépenses, sans la création parmi nous d'un comité d'entr'aide dont les cotisations, supérieures aux cotisations statutaires, ont heureusement assuré à notre association une recette supplémentaire , tout près de 1.500 francs.

L'augmentation de la cotisation allait réduire nos rangs : c'était prévu. La plupart des défections nous sont venues de récents confrères embrigadés au lendemain de la disparition de la *Revue du Clergé français*, et partant, mal affermis dans les voies austères de l'érudition. Ceux-là, et d'autres encore, sont au nombre de 36. Ajoutez à ce chiffre les vides causés par la mort de confrères auxquels notre président rendait un dernier hommage, c'est 41 membres qu'il faut soustraire des 341 que nous étions l'an dernier. Nous nous retrouverions donc aujourd'hui 300, si pour compenser cette sensible diminution, la Société n'avait rencontré de zélés propagandistes. L'excellente publicité de M. Jean Guiraud, dans *La Croix*, les démarches aussi pressantes que dévouées de M. Cristiani à Lyon, de M. Fliche à Montpellier, de M. Aigrain à Poitiers, de M. Rouziès et d'autres encore, ont donné d'utiles résultats. Et notre Société compte actuellement 348 membres.

Le bilan intellectuel n'est pas moins encourageant. M. le secrétaire général juge toutefois superflu de l'établir longuement. Qui de nous ne lit pas la Revue? Il convient cependant de rappeler l'article de M. l'abbé Degert, consacré au plan d'une réfection de la *Gallia christiana*. Ce travail amorce la publication collective qui, sous le titre d' « Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale » doit paraître au cours de 1925 en deux volumes à la librairie Letouzey. La Revue publiera ces articles, ceux de composition littéraire de préférence, au fur et à mesure de leur achèvement. L'œuvre avance normalement; beaucoup de manuscrits sont actuellement sur le point d'être terminés.

Une fois de plus, M. l'abbé Carrière sollicite les membres de la Société de fournir la Revue d'articles et mémoires originaux touchant les grandes questions d'histoire religieuse. Il annonce enfin l'apparition, au printemps prochain, dans la « Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France », de deux ouvrages importants, thèses de doctorat ès-lettres, l'un sur *Les sources et le développement du Rationalisme dans la littérature française de la Renaissance* (1533-1601), par M. l'abbé Henri Busson, l'autre sur *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes* (1515?-1570) et qui a pour auteur M. l'abbé Joseph Roserot de Melin.

La lecture achevée de ce rapport très vivant et optimiste avec

raison, M. le président remercie de son zèle heureux M. le secrétaire général et le félicite des résultats obtenus. M. Emile Chénon fait ressortir l'utilité et l'excellente présentation des récensions d'histoire provinciale.

M. J. Mathorez, trésorier de la Société, lit son rapport financier. Des difficultés sont survenues dans le recouvrement des cotisations; la cause doit en être cherchée dans le changement de trésorier. Et M. Mathorez sollicite de chacun un peu de bonne volonté pour que tout rentre dans l'ordre.

CAISSE DE LA SOCIETE

Exercice de 1922.

Recettes :

Cotisations des membres fondateurs	1.100	»
Cotisations des membres bienfaiteurs	500	»
Cotisations des sociétaires	8.827	85
Rachat de cotisation	400	»
Dons gratuits	415	»
Total des recettes	11.242	85
Reliquat de 1921	530	»
Ensemble	11.772	85

Dépenses :

Impression de la Revue	7.883	»
Expédition de la Revue	432	40
Impressions diverses	891	75
Frais de correspondance	220	»
Frais de trésorerie	231	65
Remise sur abonnements à M. Letouzey	67	10
Total des dépenses	9.725	90

Balance :

Ensemble	11.772	85
Dépenses	9.725	90
Excédent en caisse	2.046	95

Le rapport de M. Mathorez est approuvé à l'unanimité. Mgr Baudrillart se fait l'interprète de l'Assemblée pour remercier M. le trésorier de la bonne gestion des finances de la Société.

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection du remplaçant de

Mgr Duchesne dans le Conseil d'administration. Le Bureau avait proposé la candidature de M. Maurice Prou. Cette candidature a provoqué parmi les membres de la Société un mouvement d'adhésion qu'il est intéressant de signaler. 153 bulletins de vote ont été renvoyés à M. le secrétaire général. Plusieurs correspondants rappellent avec reconnaissance les leçons du maître reçues à l'Ecole des chartes, d'autres tiennent à proclamer ce qu'ils doivent à l'auteur du *Manuel de Paléographie*, à la science de l'historien des temps mérovingiens. M. Maurice Prou obtient l'unanimité des 16 votants présents à l'assemblée générale, qu'il faut ajouter aux 153 réponses des correspondants.

M. le Secrétaire général entretient l'assemblée d'une suggestion de MM. de Beaucorps et André Lesort, qui estiment trop élevé le taux de cotisation. Il conviendrait de le réduire à 25 francs et de rechercher l'équilibre du budget de la Société plutôt par l'augmentation du nombre de ses membres. M. Carrière rappelle qu'il a toujours préconisé cette manière de voir. Après un échange de vues, l'assemblée ne croit pas expédient de prendre actuellement en considération ces desiderata. Le chiffre de 30 francs constitue un extrême minimum dans la situation actuelle de la Société.

Il est procédé ensuite à la discussion des modifications proposées par le Bureau, dans le sens réclamé par l'expérience de ces dernières années, aux articles 3 et 4 de nos statuts.

Nous rappelons ici les termes de la dernière circulaire adressée à tous nos sociétaires en même temps qu'un bulletin de vote : « Les modifications à l'article 3 visent à prolonger, en les rendant permanents, les résultats obtenus cette année (1922) par la fondation d'un Comité d'entr'aide. Ce comité, créé en marge de la Société et dans le but de lui fournir un supplément de ressources, recevait des cotisations minima de 100 francs au titre de membre fondateur et de 50 francs au titre de bienfaiteur ou ami. L'incorporation de ce comité à notre Association établira parmi nos sociétaires une hiérarchie basée sur l'importance des cotisations. » En conséquence, le Bureau proposait le texte suivant :

La Société se compose de membres fondateurs, bienfaiteurs, titulaires et associés.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs, rachetable à 2.000 francs.

Les membres bienfaiteurs paient une cotisation annuelle de 50 francs, rachetable à 1.000 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 30 francs, réduite à 25 francs en faveur des membres de l'enseignement libre et rachetable à 500 francs.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 30 francs, rachetable à 500 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc.

Et la circulaire disait encore : « La modification à l'article 4

concerne le renouvellement annuel du Bureau. Limiter à une aussi courte période les pouvoirs de ses membres, c'était risquer de lui interdire toute initiative et toute vue à longue échéance pouvant déterminer une action féconde. » C'est pourquoi il convient que dorénavant « le Conseil choisisse un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans ». Enfin une dernière suggestion conseillait d'ajouter à l'article 4 l'alinéa suivant : « Deux commissaires aux comptes seront nommés tous les ans par le Conseil d'administration. »

Il est décidé que pour plus de régularité juridique les mentions du rachat à 1.000 et à 2.000 francs des cotisations de membres bienfaiteurs ou fondateurs ne figureront pas dans le nouveau texte. En outre, sur la proposition de M. Carrière, l'assemblée consent à ce que le terme « professeur » soit substitué à celui de « membre » de l'enseignement libre.

L'ordre du jour comportait une dernière rubrique : « Questions diverses ». M. le Secrétaire général fournit à l'assemblée quelques renseignements relatifs à l'impression de la Revue. Si la qualité du papier ou encore la netteté des caractères n'ont pas tout à fait répondu aux désirs de chacun, par contre, les prix demandés par notre imprimeur permirent de doubler un cap difficile. M. Guitard vient de faire de bonnes propositions concernant un nouveau papier et des caractères neufs. Les spécimens mis sous les yeux de l'assemblée obtiennent son approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la séance levée à 6 heures et demie.

Le secrétaire-archiviste :
J. DE LA MONNERAYE.

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé de LAGARDE [489], présenté par M. J. de La Monneraye.
M. Albert CHEREL [490], présenté par M. Levesque.
S. Gr. Mgr LEYNAUD [491], présenté par Mgr Baudrillart.
M. l'abbé Hubert GUIMBAUD [492], présenté par M. Carrière.
M. Gaston de LA VIEUXVILLE [493], présenté par M. Chénon.
S. Gr. Mgr Adolphe DUPARC [494], présenté par Mgr Baudrillart.
M. le comte DU HAMEL [495], présenté par MM. Civray et Delaunay.
Bibliothèque de la ville d'ANGERS [496], présentée par M. Civrays.
S. Gr. Mgr Alfred MÉLISSON [497], présenté par Mgr Baudrillart.
S. Gr. Mgr Joseph RUMEAU [498], présenté par Mgr Baudrillart.
BRITISH MUSEUM [499], librairie E. Champion.
M. l'abbé Henri BREMOND [500], présenté par M. Urbain.

Nos défunts.

M. Claude-Noël DESJOYEAUX, membre fondateur de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, mort à Paris le 17 janvier 1923.

M. Georges DIGARD, professeur d'histoire du moyen-âge à l'Institut catholique de Paris, mort à Versailles le 22 janvier 1923.

M. Georges LARDÉ, chargé de cours à la Faculté de Droit de Nancy, mort dans l'accident de chemins de fer de Port-à-Binson (Marne), le 18 février 1923.

NÉCROLOGIE

M. CLAUDE-NOEL DESJOYEAUX

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort si prématurée de M. Claude-Noël Desjoyeaux, décédé le 17 janvier 1923, dans sa trente-septième année. La science historique perd en lui un jeune talent plein de promesses, et la Société d'histoire ecclésiastique de la France un de ses membres fondateurs les plus dévoués.

Issu d'une ancienne famille forézienne, il avait fait ses premières études au collège Saint-Michel, à Saint-Etienne, études qu'il était allé poursuivre et compléter à la Faculté de droit de Paris, où il s'était fixé. A vrai dire, il eût volontiers répété l'allègre propos de Mgr Duchesne, qui l'honorait de son estime et de son amitié : « Nous sommes tous de vieux étudiants! » Car, il avait trouvé de bonne heure à l'Ecole pratique des hautes études, qu'il fréquenta pendant une dizaine d'années, jusqu'à sa mort, le foyer de science désintéressée et l'hospitalière demeure où tous les élans de la curiosité du passé trouvent à la fois pâture et méthode, dans la collaboration la plus franche et la plus élevée.

Esprit d'une curiosité multiple, sollicitée par toutes les formes de la vie intellectuelle, avide de tout connaître et sachant sur les objets les plus divers trouver le bon livre ou consulter la meilleure compétence, il avait débuté par quelques études d'histoire contemporaine. Les hautes et nombreuses relations qu'il avait dans la société parisienne lui avaient permis de satisfaire, dès le début de ses travaux personnels, son goût du document inédit. C'est ainsi qu'il publia, en 1909, dans *Le Correspondant*, son article fort remarqué sur *La question du drapeau*. C'était un acheminement vers une étude plus compacte, la seule que son trop court destin hélas! lui ait permis de faire paraître en volume : *La fusion monarchique, d'après des sources inédites* (Paris, Plon, 1913, in-8, 111-465 p.). M. Etienne Lamy avait dit au jeune auteur de *La question du drapeau :* « C'est une excellente introduction à une étude plus importante qu'il vous appartient de faire. » Notre regretté confrère s'était aussitôt mis à l'œuvre.

Il se rendait compte, d'ailleurs, de la difficulté d'écrire sur des faits tout récents, qui évoquaient des passions mal éteintes et dont les documents dispersés dans beaucoup de fonds privés n'étaient pas toujours d'un accès facile. Toute son ambition se bornait, comme

il le déclare lui-même, non pas à faire « une histoire définitive de la Fusion », mais à présenter « un exposé des négociations qui ont abouti à la réconciliation des deux branches de la Maison de France (Comte de Chambord et Comte de Paris), et qui devaient servir de préface à la restauration de la monarchie ». Pour accomplir cette tâche, il avait eu la bonne fortune de pouvoir puiser dans les mémoires, notes et correspondances du comte de Sugny, dans les archives privées du comte d'Haussonville, du duc de Broglie, du duc d'Audiffret-Pasquier, du comte de Chabannes La Palice, du vicomte de Meaux, du marquis de Beauvoir, pour ne citer que les principaux.

Peu après la publication de ce volume, un bon juge, M. le comte d'Haussonville, écrivait, le 20 février 1913, dans *Le Gaulois* : « Si l'on a recherché la vérité sans parti-pris, et si l'on a fait la part des torts et des fautes de chacun, on risque de mécontenter tout le monde et de n'avoir personne pour soi. Bravement, M. Claude Desjoyeaux a couru ce risque. J'espère cependant qu'il y échappera. Il me paraît impossible, en effet, qu'on ne rende pas justice à la conscience qu'il a apportée dans son travail, à l'exactitude de ses recherches, au scrupule avec lequel il a pesé les différents témoignages sur lesquels il s'appuie, au zèle qu'il a mis à les rassembler. Son œuvre est une œuvre de bonne foi. On en pourra discuter les conclusions. On ne saurait en contester les prémisses. »

Cependant, ces travaux n'étaient que la fleur annonciatrice de beaux fruits mûrs qu'on était en droit d'attendre. L'histoire contemporaine n'était pas le domaine où il s'était fixé. Son goût le plus prononcé le portait vers les questions religieuses, particulièrement vers l'histoire ecclésiastique du moyen âge. Et ses nombreux amis ne peuvent se rappeler sans mélancolie, sa conversation si vive, si variée, si plaisamment originale qui laissait transparaître les fortes connaissances archéologiques et liturgiques dont il était nourri. Le rite lyonnais, notamment avait en lui un défenseur des plus chaleureux et des mieux avertis.

Déjà ses patientes recherches allaient prendre corps. Mgr Baudrillart, notre éminent président, venait de lui confier un cours public à l'Institut catholique, sur « Les origines du sacre des rois de France ». Au mois de janvier dernier, il devait faire une conférence sur Agobard aux Facultés catholiques de Lyon, à la demande de Mgr Lavallée. De cet effort qui a occupé sa pensée plusieurs années, il ne reste malheureusement que des fragments épars, des notes nombreuses, de multiples feuilles volantes, *membra disjecta*, qui dans l'esprit de notre regretté confrère, avaient certainement une unité, une liaison, une coordination qui ont disparu avec lui.

Nous ne pouvons que nous incliner avec un respect attristé devant une destinée si brève et devant tant d'espoirs anéantis, en offrant à sa pieuse et vénérée mère et à sa chère et digne compagne l'hommage de nos communs regrets.

H.-X. ARQUILLIÈRE.

M. GEORGES LARDÉ

La Société d'histoire ecclésiastique et la Revue d'histoire de l'Eglise de France doivent un souvenir ému à la mémoire de Georges Lardé , mort tragiquement, le 18 février dernier, dans la catastrophe de Port-à-Binson. L'une et l'autre perdent en lui un collaborateur distingué : la Société un adhérent de la première heure, qui a même rempli les fonctions de secrétaire archiviste, de 1919 à 1921, avec autant de zèle que de conscience, ajoutons de dévouement à une cause qui lui était chère.

Georges Lardé, né à Paris en avril 1881, fixé à Clamart avec sa famille, vers 1893, fit, comme externe, toutes ses études classiques au lycée Michelet jusqu'au baccalauréat. Il y fut un excellent élève, probe, laborieux, attirant à lui l'estime et la sympathie, autant par les qualités du cœur que par celles de l'esprit; par celle-ci surtout, qui est partout et toujours le signe d'élection des bons élèves, son attachement à ses maîtres : vertu qui fut toujours, chez lui, comme un besoin de nature; témoin, par la suite, son attachement presque filial pour le vénérable M. Lelong de l'Ecole des chartes.

Le goût de l'histoire, qu'il manifestait dès le lycée, le conduisit naturellement sur les bancs de la Sorbonne, en même temps qu'à l'Ecole de droit; puis, quand il eut pris ses deux licences, à l'Ecole des chartes, où il tint, trois ans durant, la tête de sa promotion. Il en sortit avec le diplôme d'archiviste, mais, par suite d'une de ces défaillances dont les meilleurs ne sont pas préservés, avec le n° 2 seulement. Ce mécompte, qui lui enlevait les plus belles perspectives d'avenir, l'Ecole de Rome, l'accès direct à l'Enseignement supérieur, fut la première déception, la plus vivement ressentie, d'une carrière qui devait en compter plus d'une encore avant la fin tragique.

Mais Lardé était un de ces vaillants que les déboires stimulent au lieu de les abattre. Il avait une revanche à prendre. Il se mit vaillamment à préparer sa thèse de doctorat en droit, ayant choisi l'un de ces sujets qui révèlent les grands travailleurs et le goût des entreprises de longue haleine, *l'Histoire de la Capitation dans les pays de taille personnelle;* il réservait la suite (*...pays de taille réelle*) pour le doctorat ès-lettres. Docteur en 1906, sa récompense fut le prix de thèse que lui décerna la Faculté de droit de Paris.

Depuis lors, partageant son labeur entre ses recherches d'érudition aux archives nationales et dans les fonds des départements dont il publiait un premier fragment en 1920, *Une enquête sur les vingtièmes au temps de Necker;* la mise au point de sa thèse d'archiviste (*le Tribunal du Clerc de l'Empire romain à la Gaule franque*, 1920); la préparation de l'agrégation de l'histoire du droit

et le répétitorat de droit, Lardé s'était fait l'existence singulièrement remplie des grands laborieux. Le couronnement en fut en 1921, sa nomination comme chargé de cours à la Faculté de Nancy. des chartes, où il tint trois ans durant, la tête de sa promotion. Il en est sorti avec le diplôme d'archiviste, mais, par suite d'une

On comprend que ces habitudes de travail aient développé en lui le goût inné de la vie simple et retirée. Il la partageait avec sa vieille mère dans sa charmante maison de Clamart, donnant ses loisirs au jardinage et au travail manuel, le véritable délassement de l'esprit; heureux après, suivant la saison, de faire voir à ses amis un grand jardin entièrement bêché, sarclé, ensemencé de ses mains; puis, à l'automne, les produits de la récolte.

C'est la tendresse pleine d'attention et de sollicitude, qui l'unissait à sa mère, qui lui imposait, chaque semaine, ces allées et venues de Nancy à Paris où la mort l'attendait. Elles allaient prendre fin. Des amis cherchaient et allaient trouver pour lui, dans la banlieue de Nancy, la maison, le jardin, l'espace où la mère retrouverait les chères habitudes et les choses familières, quand la mort l'a devancé. La Providence avait fixé, à peine en son milieu, le terme d'une vie déjà remplie, qui ne laisse que de nobles exemples et le souvenir de cette vertu discrète et cachée où elle reconnaît les siens.

E. M.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans les séances des 13 et 20 octobre 1922, M. Paul Monceaux communique un long mémoire sur un groupe d'édifices chrétiens récemment découverts à Djemila, l'antique Cuicul (département de Constantine). Dans cet autre Timgad, on ne connaissait jusqu'ici en fait de monuments chrétiens qu'une église sommairement explorée en 1840. Des fouilles méthodiques, faites depuis 1913 par M. Ballu, ont fait découvrir, à côté de celle-ci, (dégagée complètement cette fois), trois autres édifices qui forment avec elle un ensemble : basilique, chapelle et baptistère. Les basiliques, de vastes proportions, sont, l'ancienne à trois nefs, la nouvelle à cinq. l'une et l'autre comportent une crypte qui s'étend sous l'abside. La décoration en mosaïques, ici et là, est abondante et riche. Le baptistère présente cette particularité que dans son enceinte est compris un établissement de bains à l'usage des néophytes. Cette accumulation de bâtiments chrétiens dans le faubourg d'une petite ville s'expliquerait par le développement du culte des saints locaux. Une inscription atteste au moins, que l'ancienne basilique du IVe siècle devenant insuffisante, l'évêque Cresconius fit élever, entre 410 et 420, les trois autres édifices.

Dans la séance du 10 novembre, M. Emile Mâle entretient l'Académie des fresques du couvent des Cordelières de Lourcine, qui

étaient consacrées à la vie de saint Louis. Ces fresques, qui dataient du début du XIVe siècle, avaient été très probablement peintes sur l'ordre de Blanche, fille du saint roi, et les sujets en avaient été certainement empruntés à la vie de saint Louis écrite par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite et de sa fille Blanche. Ces fresques, qui ont disparu depuis longtemps, ne nous sont connues que par une description de Peiresc accompagnée de quelques mauvais dessins. M. Mâle montre que les Heures enluminées par Jean Pucelle pour la reine Jeanne d'Evreux entre 1325 et 1328 nous ont conservé la copie de plusieurs de ces fresques, également reproduites dans quatre panneaux de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui détruits, mais connus par les croquis de Peiresc. Un vitrail de Saint-Denis, du XIVe siècle, dont le dessin se trouve dans Montfaucon s'inspirait encore de fresques de Lourcine, qui ont ainsi fixé, pour un demi-siècle au moins, l'iconographie de saint Louis.

Dans la séance publique du 17 novembre, M. René Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux du comte Robert de Lasteyrie, qui fut de nos fondateurs et l'un des maîtres des études d'architecture religieuse dans la France du moyen âge.

F. Renié.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie et Sources.

Albon (Le marquis d'). Cartulaire général de l'ordre du Temple (1119-1150). Fascicule complémentaire contenant la table des sommaires des actes et l'identification des noms de lieux. Paris, Champion, 1922. In-4°, 135 p.

Bossuet (J.). Œuvres oratoires. Edition critique de l'abbé J. Lebarq, revue et augmentée par Ch. Urbain et E. Levesque. Tome V (1666-1670). Paris, Desclée, 1922. In-8°, 686 p.

Bourdaloue. Œuvres complètes. Edition critique publ. par l'abbé Eugène Griselle. Tome II : Sermon pour tous les jours de Carême. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8°, lvi-383 p. Pr. 15 fr.

Chevalier (Le chanoine Ulysse). Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. LV). Paris, A. Picard, 1921. In-8°, 87 p.

Chevalier (Le chanoine Ulysse). Manuscrits et incunables liturgiques du Dauphiné. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, 24 p.

Chevalier (Le chanoine Ulysse). Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours. Tome VI. Préface. Tables. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1920. In-8°, xlviii-244 p.

Cochin (Claude). Cardinal de Retz. Supplément à la Correspondance. Paris, Hachette, 1920. In-8°, xii-328 p. Prix 30 fr.

Duine (F.). Catalogue des Sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du xiie siècle. Paris, Champion, 1922. In-8°, 63 p. Prix : 5 fr.

Duine (F.). Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne. Paris, Champion, 1922. In-8°, ix-292 p. Prix : 10 fr.

Rebord (Chanoine C.-M.). Administration diocésaine. Complément du « Dictionnaire du clergé » [du diocèse de Genève-Annecy]. Matériaux pour servir à la monographie des paroisses. En vente au Grand Séminaire, Metz, par Annecy (Haute-Savoie), 1921. In-8°, xx-490 p.

Rebord (Chanoine C.-M.). Administration diocésaine. Gerbe de notes et documents. Ordinations, consécrations d'églises et d'autels, conférences ecclésiastiques, lettres et mandements de nos évêques, immunités ecclésiastiques, hospice des prêtres pauvres et infirmes, « spolio », glane salésienne. En vente au Grand Séminaire, Metz (Tessy), par Annecy (Haute-Savoie), 1922. In-8°, 365 p.

Rebord (Chanoine C.-M.). Administration diocésaine. Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920. Analyses détaillées des visites de saint François de Sales, 1603-1618. Texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites. Notes et documents. Tome I. En

vente au Grand Séminaire, Metz, par Annecy (Haute-Savoie), 1922. In-8°, 486 p.

Richelieu (Cardinal de). Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V (1625-1626), publiés par Roger Gaucheron et Emile Dermenghem. Paris, Société de l'histoire de France, 1921. In-8°, 356 p. Pr. 15 fr.

Viard (Jules). Les Grandes Chroniques de France. Tomes I et II (époque mérovingienne). Edition définitive d'après les meilleurs manuscrits. Paris, Société de l'histoire de France, 1922. 2 vol. in-8°. Pr. 15 fr. chaque.

Histoire générale.

Aigrain (René). Pour qu'on lise les Pères. 1re série, Les Pères apostoliques. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-12, xvi-161 p. Pr. 7 fr.

Bricout (J.). L'éducation du Clergé français. Paris, Bloud, 1922. In-16, viii-128 p. Pr. 4 fr.

Bricout (J.). L'enseignement du catéchisme en France. Paris, Bloud, 1922. In-16, viii-128 p. Pr. 4 fr.

Fournier (L'abbé Edouard). Les origines du Vicaire général. Etude d'histoire et de droit canon avec documents inédits et lettre-préface de Mgr l'évêque d'Arras. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, 155 p.

Goyau (Georges). L'effort catholique dans la France d'aujourd'hui. Paris, Revue des Jeunes, 1922. In-16, 160 p. Pr. 5 fr.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la nation française. Tome XI. Histoire des arts, par Louis Gillet. Paris, Plon-Nourrit, 1922. In-4°, 644 p. Pr. 48 fr.

Longnon (Auguste). La formation de l'Unité française. Leçons professées au collège de France en 1889-1890, publiées par H.-François Delaborde, membre de l'Institut, avec préface par Camille Jullian. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, xiii-460 p.

Madelin (Louis). La France du Directoire. Conférences données à la Société des Conférences en 1922. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922. In-16, xvi-284 p. Pr. 7 fr.

Renaudet (A.). Le Concile gallican de Pise. Milan, 1510-1512. Paris, Ed. Champion, 1922. In-8°, 732 p. Pr. 60 fr.

Reynaud (L.). L'influence allemande en France au xviiie et au xixe siècle. Paris, Hachette, 1922. In-8°, 318 p. Pr. 12 fr.

Rojdestvensky (Olga). Le culte de saint Michel et le moyen âge latin. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, xx-72 p. Pr. 6 fr.

Simond (Emile). Histoire de la troisième République de 1899 à 1906. Présidence de M. Loubet. Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, 1922. In-12, 592 p. Pr. 12 fr.

Théry (P.-G.). Originalité du plan de la « Summa de Bono », d'Ulrich de Strasbourg. Gand, impr. « Veritas », rue des Thérésiennes, 1923. In-8°, 22 p.

Vacandard (E.). Etudes de critique et d'histoire religieuse. Quatrième série. Paris, J. Gabalda, 1923. In-12, viii-268 p.

Viatte (A.). Le catholicisme chez les romantiques. Paris, E. de Boccard, 1922. In-12, x-401 p. Pr. 6 fr. 75.

Archéologie.

Besse (R. P. Dom). Le tombeau de saint Martin de Tours. Paris, E. Champion, 1922. In-4°, 467 p., pl. et plans. Pr. 50 fr.

Brutails (J.-A.). Geoffroi Du Louroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158 et ses constructions (Extr. de la *Bibl. de l'Ecole des chartès*, t. LXXXIII, 1922). In-8°, 11 p.

Gauchet (R.). L'église de Saint-Jean-Baptiste, ancienne prieuriale bénédictine de Château-Gontier. Château-Gontier, impr. Leclerc, 1922. In-4°, 70 p. et fig.

Male (Emile). L'Art religieux du XIIe siècle en France. Paris, A. Colin, 1922. In-4°, 460 p., gr. Pr. 50 fr.

Masseron (Alexandre). Sainte Catherine de Sienne. Paris, H. Laurens, 1922. In-16, 64 p. Pr. 3 fr.

Prou (Maurice) et Deshoulières (F.). L'église de Néris. Paris, Soc. gén. d'impr. et d'édit., 1922. In-8°, 55 p. et 2 pl. hors texte.

Biographies

Baron (François). Le cardinal Pierre de Foix le Vieux et ses légations (1386-1464). Amiens, A. Picard, 1922. In-8°, 205 p. (Extr. de *la France franciscaine*) Pr. 25 fr.

Batiffol (Mgr Pierre). Jean d'Avranches liturgiste. Introduction au *De officiis ecclesiasticis* publié par M. l'abbé R. Delamare. Paris, A. Picard, 1923. In-8°, 24 p.

Bliard (Pierre). Le Père Loriquet. Paris, Perrin et Cie, 1922. In-16, VI-226 p. Pr. 6 fr.

Bucaille (Victor). Denys Cochin. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-16, 47 p.

Champion (Claude). Saint Antoine. Paris, H. Laurens, 1922. In-16, 64 p. Pr. 3 fr.

Clop (R. P. Eusèbe). Saint Bonaventure (1221-1274). Paris, J. Gabalda, 1922. In-12, 211 p. Pr. 3 fr. 50. (Collection « Les Saints »).

Coste (Pierre). La vraie date de la naissance de saint Vincent de Paul. Dax, impr. Labique, 1922. In-8°, 23 p.

Gautherot (Gustave). Un demi-siècle de défense nationale et religieuse. Emile Keller (1828-1909). Paris, Plon-Nourrit, 1922. In-8° VIII-425 p. avec portrait et 4 pl. hors texte. Pr. 16 fr.

Gellon (abbé V.). Trois précurseurs du renouveau catholique. Lacordaire, l'abbé Perreyve, Frédéric Ozanam. Avignon, Aubanel frères, [1922]. In-18, 185 p.

Giraud (Victor). Georges Goyau. L'homme et l'œuvre. Paris, Perrin, 1922. In-8°, VIII-146 p. portr.

Lachèvre (Fr.). Les successeurs de Cyrano de Bergerac. Tome X. Du libertinage au XVIIe siècle. Paris, Champion, 1922. In-8°, XVIII-279 p. Pr. 30 fr.

Le Falher (J.). Acta martyrum. Les prêtres du Morbihan, victi-

mes de la Révolution (1792-1802). Vannes, Lafolye, 1921. In-8°, XXIV-290 p.

LALLEMENT (Abbé Louis). Nicolas-Bernard Baty, confesseur de la foi et Antoine Ponsin, constitutionnel, curés de Moivre (Marne). Châlons-sur-Marne, impr. A. Robat, 1922. In-8°, 88 p.

LAVEILLE (Mgr). L'abbé Jean-Baptiste Debrabant, fondateur de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs (1801-1880). Paris, Téqui, 1922. In-8°, X-418 p. Pr. 10 fr.

MAHIEU (Abbé Léon). Un apôtre, un éducateur, M. le chanoine Louis Dewaulle, vice-recteur honoraire des facultés catholiques de Lille (1854-1916). Lille, Desclée et de Brouwer, 1922. In-16, X-324 p., fig.

MAIRE (Elie). Saint Norbert (1082-1134). Paris, J. Gabalda, 1922. In-12, 205 p. Pr. 3 fr. 50 (Collection « Les Saints »).

MARMOL (Dom B. del, O. S. B). Saint Albert de Louvain. Paris, J. Gabalda, 1922. In-12, XXIX-168 p. Pr. 3 fr. 50 (Collection « Les Saints »).

Mère Suzanne Marie de Riants de Villerey (La), supérieure du monastère de la Visitation de Lyon, dit l'Antiquaille (1639-1724). Sa vie d'après ses écrits. Tome I. Lyon, Monastère de la Visitation, 1922. Gr. in-8°, XII-427 p. Pr. 14 fr.

PAUL (Pierre). Le cardinal Melchior de Polignac (1661-1741). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922. In-8°, 408-XV p., pl. Pr. 20 fr.

PERRET (E.). Histoire de saint Kilien d'Aubigny. Sa vie, son culte. Calais, impr. des Orphelins, quai de l'Yser, 70, 1920. In-16, XV-144 p.

Pernet (Le R. P. Etienne), religieux des Augustins de l'Assomption et fondateur des Petites Sœurs de l'Assomption. Paris, Maison de la Bonne Presse [s. d.]. In-16, XX-306 p.

POIVERT (Le chanoine L.). Vie et vertus de Marie-Eustelle Harpain, dite l'Ange de l'Eucharistie (1814-1842). Paris, 5, rue Bayard [1921]. In-8°, XV-260 p.

ROBERT (R. P. Pierre). Vie du P. Louis Querbes, fondateur de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur (1793-1859). Bruxelles, Deurt, 1922. In-8°, XVI-670 p. Pr. 15 fr.

SANDERS (E.-K.). Jacques-Bénigne Bossuet. A Study, with two portraits. Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1921. In-8°, 408 p. Pr. 18 fr. 75.

Un catholique au XXe siècle. Henri Bazire, par un groupe de ses amis. Paris, Bloud, 1922. In-8°, 272 p. Pr. 10 fr.

Histoire locale.

AMIET (Louis). Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres (du XIe au XVIIIe siècle). Chartres, impr. F. Lainé, 1922. In-8°, XIX-240 p.

AUDOLLENT (G.), vicaire général de Paris. La création de l'archevêché de Paris. [1923]. In-8°, 32 p.

BROCHARD (Louis). Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Lau-

rent à Paris. Paris, E. Champion, 1923. In-8°, XII-404 p., fig. et pl. Prix : 35 fr.

CHÉNON (Emile). Histoire de la paroisse de Vic-sur-Aubois et du prieuré de Bois-l'Abbé en Bas-Berry. Paris, libr. du Recueil Sirey, 1922. In-8°, 203 p., 5 pl. hors texte.

CHEVALIER (Le chanoine Ulysse). Dictionnaire topographique du département de l'Isère, rédigé d'après les mss. d'Emmanuel PIOT DE THOREY et publié par le ch. U.-C. Romans, impr. Jeanne d'Arc, 1921. In-4°, 375 p.

CHEVALIER (Le chanoine Ulysse). Etude historique sur la constitution de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné (Origines, 1500). Tome Ier. Vienne, H. Martin, 1922. In-8°, 231 p.

CHEVALIER (Le chanoine Ulysse). Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par feu le chanoine J. H. ALBANÈS, complétée, annotée et publiée par le ch. U. C. Tome VII. Avignon (Evêques, archevêques, prévôts). Valence, impr. Valentinoise, 1920. In-4°, 1080 col.

Conférences lorraines. Hiver 1921-1922. Nancy, impr. Vagner, 1922. In-8°, 87 p.

DOMMANGET (Maurice). La déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise (1790-1801). Deuxième partie. Paris, F. Alcan, 1922. In-8°, 187 p.

LA MONNERAYE (Jean de). Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIIIe siècle (Extr. de la *Revue historique de droit français*, t. XLV-VI, 1921-1922). Paris, libr. du Recueil Sirey, 1922. In-8°, 152 p.

MARCEL (Le chanoine Louis). L'histoire du théâtre à Langres. Langres, au Musée, 1923. In-16, 47 p.

ODELIN (Mgr). Le cardinal Richard, 1819-1908. Souvenirs. Paris, J. de Gigord, 1922. In-8°, 155 p., portr. Pr. 5 fr.

PANGE (Jean de). Les libertés rhénanes. Pays rhénans, Sarre, Alsace. Paris, Perrin et Cie, 1922. In-16, XLVII-369 p. Pr. 8 fr.

PARISOT (Robert). Histoire de Lorraine (Duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés). Tome I. Des origines à 1552; tome II, de 1552 à 1789. Paris, A. Picard, 1919-1922. In-8°, XIV-520, VI-347. 16 gr. hors texte. Pr. 21 fr. les deux vol.

REBORD (Le chanoine C.-M.). Série historique. A la recherche d'un sanctuaire salésien. Notes et documents. En vente au Monastère de la Visitation d'Annecy (Haute-Savoie), 1922. In-8°, 160 p.

SACHÉ (Marc). En marge des romans. La Petite église en Anjou. Angers, Grassin, 1921. In-8°, 38 p.

UZUREAU (F.). L'évêque d'Angers pendant la Révolution (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'agr. sc. et arts d'Angers)* [1922]. In-8°, 40 p.

UZUREAU (F.). Les martyrs angevins, place du Ralliement et Champ-des-Martyrs. Angers, impr. Régionale, 1922. In-8°, VIII-96 p.

Ordres religieux.

Burnichon (Joseph), S. J. La compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle. 1814-1914. Tome quatrième : 1860-1880. Paris, Beauchesne, 1922. In-8°, 706 p. Pr. 24 fr.

Campbell (Th. Jos.). The Jesuits (1534-1921); a history of the Society of Jesus from its foundation to the present time. New-York, The Encyclopedia Press, 1921. In-8°, xvi-937 p. Pr. 37 fr. 50.

Congrégation de Saint-Joseph de Cluny (La). Paris, L. Letouzey, 1922. In-12, 160 p. Pr. 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation de Sainte-Chrétienne [de Metz] (La). Paris, L. Letouzey, 1922. In-12, 160 p. Pr. 3 fr. 50. (Collection : « Les Ordres religieux »).

Congrégation du T.-S. Rédempteur (La). Paris, L. Letouzey, 1922. In-12, 160 p. Pr. 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux »).

Fouqueray (Le P. Henri). Histoire de la Compagnie de Jésus en France. Tome III : Epoque de progrès (1604-1623). Paris, Bureaux des *Etudes*, 1922. In-8°, xiii-648 p.

Galiffet (Louis). Notes historiques sur l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne (Isère). Lyon, impr. Perraud, 1921. In-8°, 46 p., fig.

Gibrat (L'abbé Joseph). Aperçu historique sur l'abbaye d'Arles-sur-Tech. Céret, L. Roque, 1922. In-8°, 93 p.

Hannezo (J.) et chanoine Tournier. Chézery. Son abbaye et sa vallée. Belley, L. Chaduc, 1921. In-8°, 145 p., croquis. (Extrait de la revue *Le Bugey*)

Hervier (Marcel). Le palais des Arts, ancienne abbaye royale des dames de Saint-Pierre. Sa construction; son histoire. Lyon, impr. Audin, 1922. In-8°, 66 p.

Lacger (L. de). La règle mitigée de Cîteaux du xiie siècle. A propos d'Ardorel en Albigeois (Extr. du *Bull. de litt. eccl. de Toulouse*, mai-juin 1922, p. 187-211). Toulouse, impr. du Centre, 1922. In-8°.

Lambeau (Lucien). Les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard. Aperçu historique sur le monastère et son domaine immobilier parisien. (*Commission du Vieux-Paris*, 29 juin 1918, annexe). 1919. In-4°, 131 p., 5. pl.

Maire (E.). Les Cisterciens en France autrefois et aujourd'hui. Avec préface de S. G. Mgr Saget du Vauroux. Paris, Lethielleux, 1922. In-16, xxxi-260 p. Pr. 5 fr. 75.

Mauri (Chanoine J.). Historique de la fondation dominicaine de Cette (1856-1903). Toulouse, Privat, 1921. In-8°, xxiii-459 p., fig. Pr. 12 fr.

Récalde (I. de). Une victime des Jésuites. Saint Joseph Calasanz. Le P. Pietrasanta, S. J., contre les écoles pies, d'après le chanoine Timon-David. Paris, librairie moderne; 1922. In-16, 168 p. Pr. 4 fr.

Société des Missions-Etrangères (La). Paris, L. Letouzey, 1922. In-12, 160 p. Pr. 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Ubald d'Alençon (R. P.). Hyères franciscain ancien et moderne

(Extr. des *Etudes franciscaines*). Paris, libr. Saint-François, 4, rue Cassette, 1922. In-8°, 38 p.

Vaudon (Chanoine). Histoire générale de la communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres. Enseignantes, hospitalières, missionnaires. I. Des origines, 1694 à 1800. Paris, P. Téqui. In-8°, xx-524 p.

Hérésies et Protestantisme.

Auguste (Alphonse). Les origines du Jansénisme dans le diocèse de Toulouse. Paris, A. Picard, 1922. In-8°, ix-156 p. Pr. 6 fr.

Baudry (François). La révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme en Bas-Poitou au xviiie siècle. Trévoux, impr. J. Jeannin, [1922]. In-8°, ix-585 p.

Besnard (Pierre). Les débuts de la Réforme et la confrérie du Saint-Esprit à Châlons-sur-Saône. Autun, impr. N.-D. des Anges, 1922. In-8°, 19 p.

Gazier (Aug.). Histoire générale du mouvement janséniste depuis les origines jusqu'à nos jours. Paris, Champion, 1922. 2 vol. in-8° de 338 et 376 p. Pr. 30 fr. les deux.

Herbigny (Michel d'). L'Anglicanisme et l'orthodoxie gréco-slave. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8°, 159 p. Pr. 12 fr.

Naef (Henri). La conjuration d'Amboise et Genève. Genève, A. Jullien et Georg; Paris, Champion, 1922 (Extr. des *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XXXII). In-8°, 406 p.

Pannier (J.). L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621). Paris, Ed. Champion, 1922. In-8°, 752 p. Pr. 50 fr.

LA COUR DE ROME ET L'EXTENSION DE LA RÉGALE

I. La gravité du problème. — II. Au temps de Clément X : Les nonciatures de Nerli et de Spada. — III. Le conclave de 1676. — IV. Les débuts d'Innocent XI : Le triomphe de l'Escadron, les espérances des réformateurs et des jansénistes, le désarroi du nonce Varese. — V. L'extension de la Régale aux abbayes et aux évêchés du Comtat Venaissin. Exposé de principes par le vice-légat Nicolini. — VI. Les régalistes intrus à Pamiers et à Alet : promesse d'intervention de la Curie.

I. LA GRAVITÉ DU PROBLÈME

Quand on étudie la querelle de la Régale sous Louis XIV, on a d'abord peine à comprendre pourquoi si mince affaire a soulevé entre les cours de Rome et de France un conflit aussi âpre, aussi prolongé et d'aussi grave conséquence. Il s'agissait, en effet, de l'extension à tous les évêchés de France du reste presque insignifiant d'une vieille coutume féodale.

A partir du XIe siècle dans les évêchés de leur mouvance directe, on voit les rois, suzerains des évêques, leur appliquer le droit commun et reprendre à la mort des prélats les fiefs, qui, faute d'homme, ne pouvaient rendre le service. Pendant la vacance, ils touchaient donc les revenus de ces domaines, — on y comprenait la collation des bénéfices simples — et restituaient le fonds au successeur après prestation par lui du serment de fidélité. Charles VIII abandonna aux clercs de la Sainte-Chapelle les émoluments de cette saisie, et ceux-ci, à mesure que s'étendait le domaine royal, prétendirent étendre pareillement leurs revenus. Les légistes les y aidèrent en transformant le vieux droit *féodal* en droit *royal* et en faisant le signe de la souveraineté capétienne sur les évêchés des provinces réunies : la couronne est ronde, disaient-ils, et ses prérogatives sont les mêmes par toute la France. Sous Henri IV, le clergé fit évoquer au Conseil du roi tous les procès nés de ces prétentions et il se laissa

malheureusement amener à soumettre à ce tribunal — incompétent puisqu'il s'agissait d'une liberté ecclésiastique sanctionnée par décret du concile général de Lyon — le principe même de l'universalité de la Régale. Le procès dura soixante ans. Entre temps Louis XIII retira aux chanoines de la Sainte-Chapelle les profits de la Régale et l'on prit l'habitude de les remettre à l'évêque successeur dès qu'il avait fait enregistrer son serment de fidélité à la Chambre des Comptes de Paris. Le roi ne conservait que la disposition de quelques bénéfices sans charge d'âmes, qui venaient à vaquer pendant l'interrègne épiscopal.

En 1673 le Conseil jugea l'instance générale de la Régale contre le clergé, — et contre le droit, — et déclara applicable à tout le royaume la Régale réduite à ces minimes proportions. Tous les évêques de France acceptèrent l'arrêt, sauf deux vétérans des luttes jansénistes, également suspects à Paris et à Rome, Nicolas Pavillon, évêque d'Alet et Etienne de Caulet, évêque de Pamiers. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité, ils se refusèrent à cette formalité et laissèrent la Régale s'ouvrir dans leurs évêchés : le roi conféra dans leurs diocèses quelques prébendes à des ecclésiastiques que les deux prélats excommunièrent.

Or à l'improviste, et alors que les principes exposés par le vice-légat d'Avignon, Mgr Nicolini, ne faisaient pas prévoir cette attitude, Rome prit parti pour les deux évêques.

Pourquoi cette intransigeance?

Aux manœuvres qui précédèrent de peu la dernière guerre, le général de Castelnau demanda, dit-on, à un colonel : « A quel endroit avez-vous décidé de vous faire tuer? » Et l'officier, un peu interloqué, s'entendit expliquer qu'un chef dans une bataille, doit savoir le point précis en deçà duquel il ne voudra pas reculer. Ce point, en deçà duquel la Cour de Rome, effrayée des empiètements continus et progressifs de la bureaucratie royale sur les droits de l'Eglise, décida, sous Innocent XI, de ne plus reculer, ce fut l'affaire de la Régale.

La ligne de résistance aurait pu être mieux choisie; le fait qu'elle fut d'abord défendue par des prélats jusqu'alors suspects de jansénisme, ne la rendait pas facile à tenir. On la tint pourtant et longtemps, on ne l'abandonna même pas

ouvertement loin de la réconciliation sous Innocent XII... Or c'est sur cette ligne que la Curie brisa l'élan envahisseur du gallicanisme parlementaire et ce ne fut pas une mince victoire.

D'ailleurs, les représentants de la France commirent l'erreur décisive : ils firent dévier la querelle sur le terrain doctrinal, le seul sur lequel Rome ne puisse céder, et celui où elle est invincible. La Déclaration gallicane de 1682, assurait la victoire finale de la Curie romaine.

Comment la cour de Rome fut-elle amenée à prendre position? C'est ce que veulent expliquer les articles qu'on va lire.

II. AU TEMPS DE CLÉMENT X

En 1673, la nonciature de France était gérée par Mgr Francesco Nerli, archevêque de Florence. Jeune encore — il avait moins de quarante ans — et pourtant vieux praticien de la diplomatie pontificale, ancien nonce en Pologne et à Vienne, vertueux, « aimant l'étude », fort éloigné de ce qui sentait le trouble et la cabale, il lui manquait seulement, au dire de l'informateur florentin Pompeo Scarlatti, un peu de cette *desinvoltura* si utile aux agents des souverains auprès des cours étrangères; son esprit légèrement bizarre se plaisait aux chemins insolites et s'embrouillait parfois dans les affaires, comme dans les phrases un peu entortillées de ses dépêches. Au demeurant homme de valeur et de bien[1].

Sa position à Paris était passablement ingrate, obligé qu'il était de porter très souvent à des ministres ombrageux des remontrances fermes quoique affectueuses sur les empiètements du gouvernement et de ses officiers, grands et petits, en matière ecclésiastique et au détriment des droits du Saint-Siège : devoir pénible, mais dont ne pouvait le dispenser le vieux pontife Clément X, pourtant fort longanime et très bienveillant à la France. Deux ou trois mesures récentes préoccupaient la Curie en ce début de l'année 1673.

1. Témoignage favorable du cardinal César d'Estrées, dans Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, p. 453, d'après Aff. Etrang. Rome, t. 218, lettre du 16 et 17 février 1672. — Témoignage de Scarlatti à propos du Conclave de 1690 : Vienne (Autriche) Staat Archiv, *Rom*, fasc. 75, 76, 77. La note sur Nerli est du 4 mars

En décembre 1672, Louis XIV avait réglé, d'autorité et sans consulter Rome, une affaire engagée dès le temps de Henri IV : pour avoir des commanderies à distribuer à ses vieux soldats et des hôpitaux où les soigner, le roi avait supprimé en France les ordres militaires et hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier, de Saint-Jacques-de-l'Epée, du Saint-Sépulcre, de Sainte-Christine-de-Somport, de Notre-Dame-Teutonique, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Louis de Boucher-au-Mont, et uni leurs domaines, revenus et maladreries, aux deux ordres réorganisés et fondus en un seul de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Louvois en avait été nommé grand vicaire. Une chambre royale siégeant à l'Arsenal était chargée de chercher et de « réunir » (on sait ce que le mot veut dire sous Louis XIV et quels beaux procès la chose présageait) les biens attribués à la nouvelle organisation. Pour commencer, l'abbé du Colombier pourvu par le pape, dès avant le mois de juin précédent, de la préceptorie du Saint-Esprit de Montpellier, ayant voulu s'opposer à la suppression de son bénéfice, fut embastillé pour huit ans! Après quoi Louis XIV et Louvois, passant par dessus la tête de Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire pour les affaires étrangères, chargèrent le docteur Cocquelin, envoyé par eux en mission secrète auprès de la cour de Rome, de faire ratifier par une bulle les faits accomplis[2].

Quelques mois plus tard (mars 1673), un édit créait des charges publiques et vénales de banquiers expéditionnaires de la cour de Rome et d'Avignon, par qui devaient passer, sous peine de nullité, toute sollicitation et toute expédition « de rescrits, signatures, bulles, provisions et généralement tous autres actes concernant les bénéfices et autres matières pour tous les sujets qui sont de la juridiction spirituelle de

2. Sur toutes ces affaires voir Gérin, *ouvr. cité*, p. 489 et suiv.; Lallemand, *Histoire de la charité*, t. IV, part. I. Sur l'emprisonnement de l'abbé du Colombier, voir Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 362 et suiv. — Les pièces relatives à la charge de banquier expéditionnaire de la Cour de Rome, occupent dans les *Mémoires du Clergé*, au t. X, les colonnes 1324-1486. L'Assemblée du Clergé de 1675 protesta contre cette création (*Actes et procès-verbaux*, t. V, p. 263). Aux archives du Vatican, *Nunz. Francia*, t. 432, fol. 187, long mémoire sur cette question qui mériterait une étude.

la cour de Rome et de la Légation, de quelque qualité que puissent être lesdits actes et de quelque manière qu'il soit besoin de les expédier soit en Chambre ou en Chancellerie, par voie secrète ou autrement ». Le prince établissait ainsi entre Rome et les fidèles des intermédiaires forcés et dépendants du pouvoir séculier. Clément X écrivit à Louis XIV pour se plaindre de ces deux mesures un bref éloquent, provenant sans doute de la même plume élégante et forte qui devait plus tard exprimer en si beau langage les remontrances d'Innocent XI contre la Régale[3].

D'autres menues difficultés imposaient à Nerli une foule de démarches désagréables : ainsi justement à la même date, les officiers du roi empêchaient le sous-collecteur apostolique de Perpignan de percevoir en cet évêché le droit de dépouille de tous temps dans ces régions attribué à la Chambre apostolique.

Le nonce ne gagnait pas grand chose auprès des ministres : Pomponne lui-même, plus enclin que les autres secrétaires d'Etat à prendre en bonne part les observations pontificales, en bien des cas ne pouvait donner que de bonnes paroles et renvoyer à Louvois, lequel était intraitable; la suprême ressource du diplomate romain était de parler au roi. Il n'en avait rien obtenu le 28 avril; mais pourtant comme tous les papes et la plupart des officiers de la Curie, le nonce estimait Louis XIV plus respectueux que ses ministres des droits du pontife suprême et plus sensible aux bonnes raisons; et quoiqu'il n'eût encore rien obtenu de lui dans cette audience du 28 avril, que des plaintes contre le cardinal Altieri, il tenait à rester en contact direct avec le souverain. A cette date le roi se disposait à partir pour la Hollande, Nerli était résolu à le suivre. Dans cette même audience du 28, le prélat demanda donc au prince la permission de ne point se séparer de Sa Majesté, même pendant la guerre. Une simple objection de courtoisie sur les fatigues inséparables d'une campagne, et l'autorisation fut accordée. L'archevêque de Florence quitta Paris le 8 mai, un peu après la Cour.

3. Agostino Favoriti, secrétaire des lettres latines, un des meilleurs humanistes de l'époque. Il jouera un grand rôle dans l'affaire de la régale.

Au camp de Courtrai il assista à la réception de l'ambassade moscovite, put voir le roi et obtenir quelque espoir pour le règlement de l'affaire de Perpignan, puis tandis que Louis XIV, après une feinte attaque sur Bruxelles, mettait le siège devant Maëstricht, le nonce, tranquille à Tournai, depuis le 28 mai, remplissait ses dépêches du récit des victoires françaises.

C'est entre deux bulletins de bataille que le 6 juin 1673, Nerli glissa une copie de la Déclaration de février sur la Régale, et l'accompagna à l'adresse du Cardinal-Patron (Altieri) du commentaire suivant :

« Il y a déjà longtemps qu'était pendant le procès du roi avec les évêques de Languedoc et de quelques autres provinces, dans lesquelles, nonobstant les privilèges des Eglises produits par les prélats, Sa Majesté entend acquérir le droit dit des « régales ». En vertu de ce droit, les ecclésiastiques pourvus des Eglises doivent prêter au roi certain serment à cause (*a titolo delle ragioni*) des domaines temporels qu'ils y possèdent; le serment doit ensuite être enregistré au Parlement et à la Chambre qu'ils appellent des comptes. Durant cette contestation et jusqu'à ce jour, beaucoup d'évêques de ces provinces ont refusé de faire enregistrer ce serment; mais à cause des difficultés qui naissent de cette affaire, en raison des effets qu'on prétend résulter de l'étendue (*competenza*) de cette régale, j'apprends que, non sans quelque insinuation des évêques eux-mêmes, ni sans quelque coopération de l'agent du clergé, le roi a fait une déclaration où il affirme que ce droit lui appartient aussi dans les Eglises des susdites provinces. Cette déclaration est promulguée et elle a paru imprimée à Paris après le départ du roi. J'ai quelque crainte que non seulement l'effet, mais l'acte même de la déclaration ne tende à porter préjudice aux droits du Siège apostolique. Peut-être cet édit s'étend-il au cas de Perpignan, que nous discutons encore, car le motif sur lequel est fondée la déclaration est celui-ci : la couronne royale de Sa Majesté étant ronde, ne permet aucune diversité de privilèges ou d'usages. C'est pourquoi j'ai estimé de mon devoir d'envoyer à Votre Eminence l'exemplaire ci-joint pour que vous soyez informé à temps et que vous puissiez en faire profit[4]. »

4. Arch. Segr. Vaticano, *Nunziature Francia*. Les lettres du Nonce (une par affaire) sont au tome 149. Celles qui ont été utilisées ici sont la deuxième lettre du 8 mai, la troisième et la quatrième du 21 mai, la deuxième du 22, la septième du 6 juin.

Le texte valait d'être cité tout entier : éloigné des docteurs qui auraient pu le renseigner sur cette particularité de notre droit français, assez peu au courant de la contestation presque séculaire à laquelle la déclaration de février prétendait mettre fin, Nerli a remarqué l'exigence d'un nouveau serment, la participation du clergé à l'acte royal, un principe destructeur des diversités provinciales, et par dessus tout une atteinte possible aux intérêts financiers de la Curie; analogue au droit de dépouille réclamé par la Chambre apostolique en plusieurs évêchés soumis à la France, le droit de régale peut empêcher la Curie d'y exercer son privilège et le nonce craint de ce chef quelque difficulté nouvelle pour l'affaire presque arrangée de Perpignan.

Le commentaire n'était pas de nature à éclairer beaucoup le Palais. Altieri, forçant un peu le sens de l'allusion à l'intervention des évêques, répondit le 20 juin avec ce léger dédain que les Romains, sujets d'un souverain ecclésiastique, témoignent assez volontiers pour les condescendances des prélats qui ont le désavantage d'être soumis à des rois très jaloux de leurs prérogatives : « Il arrive d'ordinaire que les plus obligés à défendre les privilèges cèdent à la force pour des intérêts privés et particuliers et abandonnent l'immunité des Eglises et de leur caractère. C'est ce qui vient de se produire dans cette sollicitation des évêques de Languedoc et autres provinces et des agents du clergé pour cette déclaration du droit de régale que le roi veut exiger de tous universellement. On examinera ici l'exemplaire que votre Eminence m'a transmis[5]. »

Quel fut le résultat de l'examen promis par Altieri? On l'ignore, il est bien probable qu'on n'attacha point grande importance à cette nouvelle exigence de Louis XIV : elle fut classée à la suite de tant d'autres; les dépêches ultérieures n'en parlent plus[5*].

Du reste un changement considérable venait de se produire

5. Arch. Segr. Vaticano, *ibid.*, lettres du Cardinal Patron, t. 317, huitième lettre du 20 juin.

5*. Les bureaux du Cardinal-Patron avaient noté la relation de la régale avec la question bénéficiale, la pièce fut donc transmise au cardinal Carpegna, protodataire et chargé de ces matières : son nom est écrit de la main d'un secrétaire romain au revers de la dépêche.

dans la situation du diplomate accrédité à Paris. Le nonce en effet avait été promu dans le Consistoire du 12 juin et nommé secrétaire d'Etat. Aussitôt la nouvelle reçue et la barrette imposée à Tournai par les mains de la reine Marie-Thérèse, le nouveau cardinal quitta l'armée, et se mit en route pour l'Italie. Le 15 juillet, il laissait en France un simple chargé d'affaires : Angelo Farratini.

Quelques mois plus tard le tout jeune nonce de Turin, Fabrizio Spada, un homme d'une trentaine d'années à peine, dont Scarlatti loue la pureté de mœurs, la franchise et la science, était averti de se rendre à Paris[6]. Ce choix était une attention délicate de Clément X : l'oncle de Fabrizio, le premier cardinal Spada, avait laissé en France les meilleurs souvenirs dans sa nonciature, et le neveu, concertant toutes ses démarches avec son père, le marquis Horace, et le majordome du pape Mgr Rocci, tous deux amis de notre pays, avait toutes les qualités désirables pour être très apprécié. Il le fut en effet, malgré les difficultés extrêmement graves qui allaient troubler sa courte mission, et vingt ans plus tard Louis XIV se souvenant de ses mérites, le désignera au cardinal Pignatelli, à la veille de devenir Innocent XII, comme le secrétaire d'Etat le plus capable d'opérer la réconciliation complète des cours de France et de Rome.

Les instructions envoyées à Spada les 2 et 9 janvier 1674[7] ne lui dissimulaient pas « que son lit de roses serait souvent un lit d'épines », mais lui prescrivaient l'attitude la plus paisible et la plus pacifiante. Il doit bien se garder d'être cause du moindre froissement entre les deux cours; au contraire son but doit être de ramener la paix en Europe pour tourner les armes de Louis XIV contre les Turcs. Déjà une négociation a été ébauchée en vue de faire accepter aux belligérants la médiation pontificale, on communique ces projets au nonce pour qu'il règle sa conduite de manière à être la *persona gratissima* dont le crédit les fera aboutir au succès.

Parmi les affaires épineuses qu'il aura à traiter, l'instruc-

6. Vienne, Staat archiv, *Rom*, fasc. 76 et 77.

7. Arch. Segr. Vaticano, *Nunz. Francia*, t. 432, fol. 164 et suiv. Ce volume fait partie de la collection des papiers du cardinal Spada remis à sa mort aux Archives.

tion du 2 janvier attire l'attention du prélat sur les controverses entre évêques et religieux mendiants à propos de la juridiction, sur la question de Saint-Lazare; il lui est ordonné de s'intéresser discrètement au sort du pauvre abbé du Colombier; il y a enfin la fâcheuse requête du roi qui insiste beaucoup pour donner en commende perpétuelle aux évêques de Noyon l'abbaye des Prémontrés de Saint-Martin de Laon, de tous temps associée au gouvernement général de l'ordre tout entier.

L'instruction complémentaire du 9 janvier[8] révèle à Spada tout le secret des négociations poursuivies par le docteur Cocquelin : le roi avait demandé une manière de concordat qui lui permît de constituer en faveur de ses soldats des pensions perpétuelles atteignant le tiers du revenu, sur tous les bénéfices à sa nomination (sauf évêchés, cures et canonicats) et la réforme de tout l'ordre bénédictin y compris Cluny, son union à la congrégation de Saint-Maur et l'abandon au roi des collations pour tous les prieurés dépendant des abbayes réformées. Les négociations avaient failli être interrompues par la publication intempestive des deux édits sur Saint-Lazare et sur les banquiers expéditionnaires. Néanmoins on s'était mis à préparer des bulles satisfaisant le roi presque sur tous les points, à condition qu'il ne créât point de banquiers; la maladie de Mgr Slusio en retarda l'achèvement, et entre temps on apprit à Rome qu'un nouvel édit condamnait à 1.000 livres d'amende quiconque obtiendrait des faveurs apostoliques sans passer par les officiers privilégiés dont la suppression paraissait convenue. Là-dessus Cocquelin avait quitté Rome sans même observer les convenances.

De la déclaration sur la régale, pas un mot.

La cour de Rome, on le voit, était saisie d'un certain nombre de questions se rattachant au plan général dont l'extension de la régale est l'un des éléments. Malgré les brutales anticipations du roi et sa manie fâcheuse de n'ouvrir de négociations qu'après décision prise et publiée, le Palais examinait ces affaires avec le plus grand esprit de conciliation; il écartait seulement ce qui lui paraissait être un obstacle à la liberté des relations entre les fidèles et les pas-

8. *Ibid.*, fol. 201 sq.

teurs d'une part et le chef de l'Eglise de l'autre. Il est à croire que si la Curie eût alors prévu l'importance qu'allait prendre la question de la régale, elle l'eût traitée dans le même esprit de bienveillante fermeté et eût cherché, sans y réussir du reste, à satisfaire le roi tout en sauvegardant les principes; mais ce n'est là qu'une conjecture : les instructions de Spada sont muettes sur la régale et dans les dépêches du nonce on ne rencontre point son nom jusqu'au 31 mai 1675.

Ce jour-là, il expédie deux exemplaires de la « Déclaration du roy en interprétation de celle du dixième février concernant la régale », etc., avec ce billet laconique : « Les années passées fut publié un arrêt par lequel on déclara que le droit de régale appartenait au roi universellement sur tous les évêchés du royaume, et aujourd'hui, pour l'expliquer davantage, on vient de faire enregistrer au Parlement un autre édit, dont j'envoie à V. E. l'exemplaire ci-joint[9]. »

A ce billet Altieri répondait le 18 juin : « J'ai reçu l'arrêt envoyé par votre Eminence sur la régale prétendue dans toutes les Eglises du royaume sans exception, et dans cet envoi Notre Saint Père le Pape a reconnu et loué le zèle qu'a votre Eminence de faire sur la matière les réflexions convenables : on ne les négligera pas[10]. »

Le 14 juin, dans une dépêche chiffrée, le nonce faisait connaître à la Curie un mémoire proposant d'étendre la régale aux abbayes, aux bénéfices de toute nature et aux collégiales. L'auteur de cette pièce n'est pas nommé par le nonce; mais ce mémoire se rencontre dans les papiers de Baluze et fut envoyé à Colbert le 16 janvier 1675[11].

Le nonce croit savoir que ce travail, d'abord bien accueilli, avait été présenté au roi par l'archevêque de Paris; mais quand on le fit examiner par les gens du roi, l'avocat général (Talon) et le procureur général (Harlay), d'accord avec le premier président déclarèrent le projet insoutenable. Cette nouveauté produirait une émotion énorme au moment

9. *Ibid.*, t. 153, seconde lettre du 31 mai.

10. *Ibid.*, t. 317. Ce volume est le registre des lettres au nonce, de 1670 à 1675; les minutes sont au vol. 314.

11. *Ibid.*, t. 152, 3e chiffre. Voir le mémoire Bibl. nat. de Paris, Baluze 177, fol. 264, publié dans Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1869, tome VI, p. 104 et suiv.

où l'on était déjà mécontent des mesures relatives à l'ordre de Saint-Lazare. Le nonce remarque malicieusement : « L'opposition de ces Messieurs semble causée en partie par l'appréhension du préjudice que porterait une pareille extension à l'indult accordé au Parlement par Clément IX. Il suffirait en effet de prolonger un peu la vacance des abbayes pour enlever aux magistrats les meilleures prébendes qu'ils aient droit de conférer[12]. »

Spada termine par un mot qui marque son dissentiment avec Pavillon et son parfait accord avec la très grande majorité des évêques français sur les déclarations de 1673-1675 : « Maintenant on peut croire qu'on ne doit plus parler de cette affaire, car elle a été discutée avant la vérification de l'arrêt que j'ai envoyé à votre Eminence la semaine passée, ainsi il a été mis fin à cette matière. »

La cour de Rome jugea-t-elle de son côté n'avoir plus rien à dire? Dans les dépêches conservées au Vatican, registres, minutes, papiers personnels de Spada, on ne rencontre rien qui soit une réponse à ce chiffre du 14 juin 1675. Une lettre du chanoine Montani, postérieure au départ du nonce (25 octobre 1675), parle bien de remontrances qui auraient fait suspendre l'effet de la déclaration, mais ce subalterne fait allusion sans doute aux remontrances des parlementaires contre la regale des abbayes[13].

Par une coïncidence curieuse, en ce mois de juin 1675, Spada était à quelques égards dans une situation analogue à celle où se trouvait Nerli en 1673 : le roi était en Flandre et lui-même avait été nommé cardinal le 23 mai. Là s'arrê-

12. L'indult du Parlement de Paris a été l'objet d'une étude de Paul Renaudin : *Le traité de l'indult du Parlement de Paris de Claude Regnauldin, procureur général au Grand Conseil (1632-1675) et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques*, Mamers, 1906. L'indult est défini, p. 34, un privilège accordé par les souverains pontifes (depuis Eugène IV) aux chanceliers de France, présidents et conseillers du parlement de Paris, en vertu duquel ceux d'entre eux qui étaient clercs pouvaient se nommer et ceux qui étaient laïques, pouvaient nommer d'autres titulaires capables pour être pourvus d'un bénéfice, mais avec cette condition que le roi devait les indiquer par lettres à l'un des collateurs du royaume; voir aussi *Mémoires du Clergé*, t. XI, col. 1457 et suiv.

13. Arch. Segr. Vat., *Nunz. Francia*, t. 153, seconde lettre.

tait la ressemblance, car le nonce n'était pas auprès du roi et au camp son secrétaire ne pouvait obtenir audience du prince ou de ses ministres : les relations en effet étaient devenues des plus tendues entre les deux cours. Le duc d'Estrées et son frère le cardinal César, à propos d'un *bando* de douanes et d'un refus du cardinal-neveu de se prêter à une manifestation collective des ambassadeurs contre cet édit, avait ligué contre le Palais, les représentants de l'Espagne et de l'Empire, Nithard et Hesse, tous deux cardinaux et, comme d'Estrées, créatures d'Altieri, auxquels s'était joint l'ambassadeur de Venise. Le retard de la promotion des couronnes avait amené un autre éclat. Dans une audience orageuse, le duc d'Estrées s'était laissé emporter jusqu'à faire à Clément X une scène d'une violence inconcevable et à porter la main sur le vieux pontife pour l'empêcher de se lever et de partir... Au retour du Palais, d'Estrées s'était alité avec une fièvre dont il faillit mourir. Spada avait été chargé par le cardinal-neveu de faire au roi un récit de l'incident... Louis XIV ne voulait l'entendre à aucun prix, pas plus qu'il ne voulait lire le bref du pape sur ce sujet[14].

Le prince qui dans ce court pontificat de cinq ans avait obtenu (sur la nomination, il est vrai, du Portugal et de la Pologne), les chapeaux de César d'Estrées et de Pierre de Bonzy, et qui en voulait deux encore pour Toussaint de Forbin-Janson et Guillaume Egon de Furstenberg, prit prétexte de l'ajournement de leur promotion pour décider de ne faire aucune politesse aux cardinaux nommés le 23 mai. Ainsi se débarrassait-il de la visite de Spada. L'ancien nonce, compris dans l'ostracisme général, bien qu'assuré par ailleurs de l'estime du roi pour sa personne, quitta Paris au mois d'août.

Mgr Varese, nonce extraordinaire pour la paix, fut admis à la condition de ne point parler d'autre chose (7 septembre 1675), et dix mois après son acceptation Rome lui rappellera encore qu'il ne doit pas sortir de l'objet propre de sa mission[15].

14. Sur ce triste incident, voir Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, livre III, ch. V et VI.

15. Arch. Segr. Vatic., *Nunz. Francia*, t. 440 (fonds Spada) chiffre du 16 juin 1676. Durant sa courte nonciature, le cardinal

Pour gérer les affaires de la nonciature vacante restait à Paris un chanoine, François-Marie Montani, dont l'indiscrétion et les relations déplaisaient fort à Varese : il fut rappelé au bout de quelques mois. Sur la régale, le chanoine recevait de bonne main des renseignements tendancieux qu'il expédiait fidèlement à la Curie.

Dès le 25 octobre 1675, il narre la triste histoire d'un certain Jacques Amiel, de Grasse, dépouillé en suite de la régale de la prévôté de cette cathédrale et si désespéré qu'il allait passer aux huguenots quand Montani, averti, le consola, et le recommanda au nouvel évêque : « Par ce récit, Votre Eminence pourra voir, conclut le chanoine, quel mal produit l'introduction de la régale. »

Le 10 janvier 1676, autre histoire d'un jeune homme pourvu par le pape d'un bénéfice de Quimper... en danger d'être débouté par un régaliste et renvoyé par le roi au P. Confesseur, lequel lui prodigue de bonnes paroles...

Le 24 avril, le P. Confesseur est encore en scène : il engage les chanoines d'une collégiale à céder au roi leur droit de nomination; il est encore le héros d'une historiette contée par le chanoine : « Dans une certaine partie du diocèse de Lyon où le roi prétend être collateur, quoique les archevêques y aient toujours librement pourvu aux bénéfices, vaqua la semaine dernière une prébende qu'on dit assez grasse. L'archevêque pensa faire un beau coup, se mettre à l'abri de contestation et affirmer son droit de conférer : il offrit la place au P. Confesseur pour un de ses neveux... Mais le Confesseur, très attentif à étendre l'autorité royale, a demandé au roi cette même prébende pour ce même neveu

Spada avait dépensé, de février à décembre 1674 : 45.337 livres, 1 sol, 2 deniers; de janvier à septembre 1675 : 54.380 livres, 14 sols, 6 deniers, soit près de 100.000 livres. Les papiers du jeune cardinal contiennent le détail : son horloger Martinot lui coûtait fort cher : 2.200 livres en août 1675; 550 livres, puis 260 livres le mois suivant. Le libraire portait aussi de grosses notes : 1907 livres au moment du départ pour une collection des Pères de l'Eglise (saint Bernard, 22 l.; saint Augustin, 120 l.; saint Jérôme, 72 l.; Bède, 75 l.; les Conciles, 264 l.; saint Grégoire, 24 l.; l'Histoire Byzantine, 330 l.). Cette dépouille d'un cardinal, intégralement conservée, avec les billets et notes de chaque jour, mériterait une étude qui serait piquante... et édifiante. *Ibid.*, t. 435.

et l'a obtenue. Quelle est la partie du diocèse et le titre du bénéfice, je n'ai pu le savoir, la personne qui m'a raconté le fait n'a pas été très curieuse de le chercher, elle s'est contentée de me dire qu'elle me faisait savoir ce trait pour me montrer que le P. Confesseur était devenu homme. L'on ajoute que le P. de La Chaize est l'unique approbateur et défenseur de la régale[16]... »

Le cardinal-neveu dut un peu se frotter les yeux à la lecture de ces dépêches : elles contrastaient avec les éloges hier encore prodigués par Spada sur le zèle du P. Confesseur pour tous les intérêts de l'Eglise!

Autre lettre du chanoine, le premier mai : elle ne manque pas d'intérêt : « Après les arrêts par lesquels, il y a un an, le roi déclara étendre la régale aux évêchés jusqu'alors libres de Languedoc et de Provence, un certain Baluze, avec la faveur de Colbert dont il se prétend familier, obtint du roi, sous prétexte de régale, un canonicat de la cathédrale de Tulle, au détriment d'un ecclésiastique pourvu par l'ordinaire et en possession depuis dix ans. Le chanoine lésé porta l'affaire au Parlement. Au nom de la Cour le premier président remontra au roi qu'il ne serait pas juste de donner à la déclaration effet rétroactif au-delà de sa date et qu'en conséquence la requête du régaliste était mal fondée. Cette observation ne suffit pas à arrêter un procès fomenté par le ministre; mais enfin la justice a prévalu, trois arrêts ont maintenu le pourvu de l'ordinaire. De même trois autres régalistes ont attaqué, toujours au Parlement, trois chanoines d'Alet; pour la même raison que la régale ne peut avoir lieu que du jour de la déclaration de 1673; ces chanoines ont eu gain de cause. On m'a raconté qu'avant ce jugement, l'évêque d'Alet, dans une ordonnance, avait porté la peine de l'excommunication contre quiconque obtiendrait en régale un bénéfice de son diocèse. Cette ordonnance fut produite au Parlement en copie authentique, et on y déclama fort contre l'évêque. Le procureur du roi était fort embarrassé : d'une part la cause des chanoines était juste, de l'autre il trouvait que l'évêque s'était trop avancé; il calma le Parle-

16. Arch. Segr. Vat., *Nunz. Francia*, t. 153, deuxième lettre du 25 octobre 1675; t. 154, quatrième lettre du 10 janvier 1676, cinquième lettre du 24 avril.

ment;... on traita de gré à gré avec le prélat pour lui faire retirer son ordonnance. Lui, intrépidement, a répondu qu'il ne le voulait point faire, exagérant même tout ce qu'il avait dit contre la régale, jusqu'à déclarer que le roi ne peut toucher à ses droits, qu'il n'accepterait jamais une provision en régale et enfin que, pour sa part, il ne permettrait jamais qu'en son dicoèse on causât le « *moindre préjudice aux droits du Saint-Siège* ». Paroles d'autant plus dignes de louanges qu'elles furent proférées par un organe discordant (!), l'évêque d'Alet étant l'un de ceux qui refusèrent de souscrire le Formulaire et le plus obstiné parmi ceux qui en sont restés à défendre la question du fait contre les décisions du Saint-Siège[17]. »

Les adversaires de la régale, informateurs du chanoine Montani, préparaient-ils déjà auprès de cet agent de la Curie la prochaine réconciliation du saint d'Alet avec le pape?

Cependant Varese, admonesté qu'il pouvait, bien que nonce extraordinaire pour la paix, envoyer des nouvelles sur les matières étrangères à l'objet de sa mission, parlait lui aussi de la régale. La cloche du prélat sonne un peu autrement que celle du chanoine, et ce n'est pas étonnant : Varese avait été assesseur du Saint-Office au moment où ce tribunal frappait sans ménagement les Jansénistes et leurs amis; par ailleurs son objectif principal était le rétablissement de la concorde entre les princes chrétiens, il était attentif à écarter tout ce qui pourrait causer de nouveaux conflits entre l'Eglise et son fils aîné, l'ombrageux roi de France. En ces débuts de 1676, il était du reste assez peu au courant de la question de la régale.

Le nonce écrit à sa cour que le roi est fort mécontent de deux Jansénistes : le premier est l'évêque d'Angers, Henri Arnauld qui refuse de faire signer le Formulaire à ceux qu'il pourvoit de bénéfices, ce qui a valu à son neveu Pomponne une algarade du prince; le second est l'évêque d'Alet. Ce dernier avait conféré une prébende ayant vaqué, dit Varese, au temps où le siège épiscopal n'était pas rempli; un ecclésiastique, « muni sur la nomination du roi d'une

17. *Ibid.*, t. 154, troisième lettre du 1er mai 1676. Varese obtint l'éloignement du chanoine dont l'indiscrétion devenait intolérable (Ibid., *Francia*, t. 440 (fonds Spada), 16 juin 1676.

provision de la Daterie », voulut en prendre possession, Nicolas Pavillon l'excommunia. Sa Majesté s'est hautement déclarée offensée de ce procédé et a ordonné au clerc ainsi frappé d'en appeler au métropolitain pour faire révoquer la censure et obtenir la mise en possession de son bénéfice. » C'est ainsi que le nonce extraordinaire racontait à sa cour l'histoire d'Etienne La Gorrée[18].

Point de réponses à ces diverses communications. On s'explique assez facilement pourquoi il n'en fut point donnée : personne à Paris n'était alors qualifié pour faire écouter la moindre remontrance au gouvernement français.

Cependant, le 22 juillet 1676, Clément X mourait. Le cardinal Altieri écrivit aussitôt au roi une lettre très soumise à laquelle Louis XIV ne daigna même pas répondre : il se réservait de régler avec le nouveau pape les satisfactions réclamées par sa couronne. Les calculs étaient mauvais : le cardinal auquel son influence allait assurer la tiare était justement celui dont la conscience exigeante devait dresser l'obstacle contre lequel se briserait le flot envahissant du gallicanisme politique.

III. LE CONCLAVE DE 1676

Le conclave de 1676 fut extraordinairement tranquille[19]. Le Dr Wahrmund l'a résumé d'un mot : l'assemblée électorale attendit patiemment pendant un mois et demi qu'il plût au roi très chrétien d'approuver le nom du cardinal auquel tout le monde songeait.

C'était Benoît Odescalchi. Déjà, au conclave précédent, il avait été sérieusement question de lui. Louis XIV l'avait d'abord inclu dans la liste des candidats agréables, mais l'intempestive manifestation de la partialité espagnole avait

18. *Ibid.*, t. 154 A. sixième lettre (en copie seulement). J'ai raconté l'histoire d'Etienne la Gorrée dans *Revue des Questions historiques*, 1er oct. 1922. *La querelle de la Régale sous Louis XIV. Le premier heurt.*

19. L. Wahrmund, *Das Ausschliessungsrecht* (Jus exclusivæ) *der Katholischen Staaten, Œsterreich, Frankreich und Spanien bei den Papstwahlen*, Vienne, 1888. L'ouvrage utilise les sources diplomatiques du Staat Archiv de Vienne. Aux archives des Affaires étrangères de Paris, les principales pièces relatives au Conclave de 1676 sont au vol. 246 de la collection *Rome*.

déplu au roi de France et celui-ci en avait empêché l'élection. Au moment du conclave de 1676, quelques *porporati* et la cour pontificale tout entière redoutaient « sa conscience scrupuleuse à l'excès et la lenteur de son tempérament toujours dans l'inquiétude d'une erreur possible ». Mais néanmoins la splendeur de sa vertu, son incomparable charité, le désintéressement montré pendant trente ans et plus de cardinalat avaient tourné vers lui tous les regards. Après un sermon véhément du P. Bonaventure de Recanati, capucin confesseur du Conclave, les zélés appuyés par Altieri et d'accord avec le cardinal Nithard, ambassadeur d'Espagne, firent demander au cardinal d'Estrées de consentir à son exaltation immédiate. Celui-ci, pour l'honneur du roi de France, exigea qu'on attendît l'arrivée des cardinaux français.

Le 30 août après-dîner, le duc d'Estrées conduisit en grande pompe au conclave les cardinaux de Retz, de Bouillon, de Bonzy, et Maidalchini[20].

Les dépêches autrichiennes utilisées par le Dr Wahrmund mentionnent un détail caractéristique : en avant du plan incliné qui monte à la basilique Saint-Pierre, il y a une chaîne de fer qui ne s'ouvre que devant les papes; l'ambassadeur de France la fit rompre pour livrer passage aux cardinaux français. Un peu après les autres arriva le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix. A part cette Eminence qui, ayant quelque prétention à la tiare, fit visite à tous ses confrères sans exception, les Français, par ordre du roi, s'abstinrent de toute politesse à l'égard d'Altieri et de ses dernières créatures. Cinq jours après cette manifestation (4 septembre), le roi adressait à son ambassadeur une dépêche qui, écrite à la veille d'une élection dont les conséquences allaient être si graves, doit être reproduite ici : ce texte est révélateur. A quelles erreurs de psychologie s'expose une diplomatie infatuée de pareille manière et quelles réactions défensives doit nécessairement amener l'action d'ambassadeurs munis de telles instructions.

« J'ai fort pesé[21], dit le roi, tout ce qui m'a été écrit au

20. Paris Affaires Etrangères, *Rome*, t. 245, fol. 187 et suiv.
21. *Ibid.*, t. 246, fol. 204 et suiv.

sujet du cardinal Odescalchi par le cardinal d'Estrées, et la manière dont il semble être élevé au pontificat par les vœux unanimes du Sacré-Collège... J'ai considéré ce que je pouvais appréhender du ressentiment d'un homme à qui l'exclusion de la France dans le dernier conclave a coûté sept ans de pontificat. J'ai regardé en même temps qu'il s'est vu sur le point d'y être porté aujourd'hui par un concours presque général et par la déclaration que le cardinal Altieri avait faite au cardinal Nithard en sa faveur, sans que l'on ait pris aucune mesure avec le cardinal d'Estrées et avec vous et sans aucun concert avec les chefs des factions qui me sont unis... Une conduite si opposée à la juste considération que l'on doit avoir pour moi m'aurait fait approuver l'exclusion qui aurait été donnée une seconde fois en mon nom à ce cardinal, quelque estime que j'aie d'ailleurs pour son mérite, et vous auriez agi selon mes intentions... en vous opposant à un choix dont vous n'auriez eu aucune participation... Mais l'état auquel cette affaire a été remise depuis me fait prendre d'autres sentiments. La fermeté avec laquelle le cardinal d'Estrées avait fait connaître que vous empêcheriez une élection dont la manière ne me serait pas agréable, la courtoisie que les cardinaux Barberin, Chigi et Rospigliosi avaient apportée pour soutenir la justice de ses raisons; l'effet qu'elles avaient produit sur le Sacré-Collège, les termes où l'affaire se trouvait réduite de dépendre présentement ou de l'approbation ou de l'exclusion que j'y voudrais donner; mais surtout la confiance que j'ai en l'affection du cardinal Cybo et l'autorité qu'il aurait en ce nouveau pontificat me font pencher à une élection pour laquelle le Saint-Esprit semble se déclarer par les vœux de la plus grande partie du conclave! Dieu m'est témoin que dans une occasion si grande et si sainte, j'ai principalement en vue le bien de l'Eglise et l'avantage de la religion. Ni l'un ni l'autre n'auraient pu s'y rencontrer, tant qu'il aurait paru que la première couronne de la chrétienté n'aurait point de part à l'élévation de celui qui doit remplir la chaire de Saint-Pierre. Mais lorsque par vos soins et par la justice autant que par l'affection des chefs des principales factions, tout demeure en suspens jusqu'à ce que ma volonté soit connue, je croirai ma volonté pleinement satisfaite, lorsqu'il paraîtra que tout le Sacré-Collège a entendu (attendu?) ma décision, et qu'il ne s'est déterminé sur le choix d'un sujet si généralement désiré que lorsqu'il a su que j'y donnais mon consentement... Ainsi en cas qu'à l'arrivée de ce courrier les dispositions soient les mêmes dans le conclave je

trouve bon que vous fassiez connaître aux cardinaux de ma faction que la vertu, la piété et tant d'autres qualités dignes d'un successeur de saint Pierre, me déterminent en faveur du cardinal Odescalchi; que je suis satisfait de la déférence que la meilleure partie du Sacré-Collège a fait paraître pour mes sentiments en les voulant attendre avant que de se déclarer en sa faveur, et que comme la forme seule m'avait blessé dans le dernier conclave pour un sujet pour qui j'avais d'ailleurs tant d'estime, j'y donne volontiers les mains aujourd'hui qu'elle est réparée... Mais parce que la piété et les autres qualités ecclésiastiques ne suffisent pas seules au gouvernement de l'Eglise, que les soins et l'application d'un pape embrassent tous les intérêts de la chrétienté et demandent une plus grande étendue de lumières et de talents, je pourrais appréhender que ces qualités ne se trouvassent pas au point qu'elles sont nécessaires dans le cardinal Odescalchi. Aussi ne regardai-je guère moins le cardinal Cybo que lui-même dans son pontificat. L'intime amitié qui est entre eux et l'apparence que ce cardinal si éclairé et si consommé dans les affaires tiendrait auprès de lui la première place et aurait sa principale confiance; mais surtout l'attachement et le zèle qu'il fait paraître pour mes intérêts, me font croire que l'Eglise et la chrétienté entière pourraient tirer un égal avantage de ce gouvernement et que j'y trouverais en mon particulier les sentiments favorables que j'en pourrais attendre. C'est ce que vous pourrez faire entendre au cardinal Cybo, et comme il aura su par vous combien volontiers j'aurais contribué à son élévation, vous pourrez lui témoigner que je vois avec plaisir que l'élection tombe sur une personne qu'il regarde comme un autre lui-même, et que je me promets qui se remettra sur lui du principal poids des affaires... Quelque scrupule que le cardinal Odescalchi pût faire de prendre quelques engagements pour faciliter son pontificat, ce que je pourrais désirer de lui est si juste, qu'il ne peut, ce me semble, faire aucune difficulté de le promettre. Lorsque j'exigerai de lui de s'engager à faire au plus tôt la promotion des couronnes et d'accepter [à] la faveur de l'évêque de Marseille (Toussaint de Forbin) la nomination du roi de Pologne, c'est plutôt l'acquittement d'une dette qu'une grâce que je lui demande. Et lui et le cardinal Cybo ont trop improuvé sans doute la conduite du cardinal Altieri à l'égard de toutes les couronnes dans la promotion dernière, pour croire qu'ils leur voulussent donner un semblable sujet de plainte; et sur ce sujet comme sur tous les autres, j'ai sujet de croire qu'ils m'en

procureront la satisfaction convenable. Ainsi vous n'aurez pas peine, je m'assure, à tirer de lui une semblable assurance. Mais quand même, par délicatesse de conscience, il ferait difficulté de la donner, je me confierais tellement à son équité lorsqu'il serait sur le Saint-Siège que je ne voudrais pas que vous prissiez occasion de son refus pour changer l'effet des sentiments favorables que j'ai pour lui... »

C'était une adhésion sans réserve.

Pendant que la lettre royale courait la poste sur les routes de Versailles à Rome, le cardinal de Bouillon proposait à ses confrères de « rompre le col à Odescalchi » et de faire passer ce vieux saint homme de Grimaldi : Grimaldi, de son côté, le 17 septembre 1676, déclarait à Bouillon qu'il permettait l'essai en sa faveur : « Rôti ou bouilli, tout m'est indifférent pourvu qu'on juge que cela soit bon pour le service[22]! »

Le cardinal de Retz, dépositaire du secret du roi, tint ferme pour Odescalchi. En conséquence, le dimanche 20 septembre, le duc d'Estrées se présenta à l'audience du Sacré-Collège pour remettre aux électeurs la lettre jusqu'alors retenue, que les souverains ont coutume d'écrire à l'assemblée des cardinaux. Il prononça à cette occasion un petit discours sur ce thème : « Sa Majesté souhaite un pontife qui s'attire la vénération des princes et des peuples, refranche les abus, remédie aux besoins et remplisse tout le christianisme de l'éclat de ses vertus. » Tout le monde comprit. Le lendemain, 21 septembre 1676, Benoît Odescalchi fut élu pape par le suffrage unanime de ses soixante et un confrères. Il prit le nom d'Innocent XI.

Né dans la nuit du 18 au 19 mai 1611[23], le nouveau pape avait un peu plus de soixante-cinq ans. Sa longue figure fine, aux yeux si pleins de sévérité et de tristesse qu'ils désespéraient son confesseur, n'accusait pas cet âge, mais elle révélait une santé délicate, atteinte même profondément. En fait, du pontificat de près de quatorze ans qui s'inau-

22. *Ibid.*, t. 245, fol. 303, billet du cardinal de Bouillon, 17 septembre 1676.

23. *Vita di Papa Innocenzo XI raccolta in tre libre per Mattia-Giuseppe Lippi*, edita con aggiunte a cura del P. Fr. Giovacchino Bertier de Predicatori. Roma, tipografia Vaticana, 1889.

gurait alors, Innocent XI passera une notable partie dans son lit : c'est dans son lit que, trois jours après l'élection, il reçut l'ambassadeur de France, et le jour du couronnement il se trouva si fatigué qu'il fallut supprimer la messe solennelle. Ses forces parurent ensuite presque miraculeusement rétablies; mais ce ne fut que pour une année ou deux tout au plus. Cet habituel état d'infirmité, joint à la lenteur naturelle du tempérament, nuira assez sous ce règne à la ponctuelle expédition des affaires. Surpris par l'attaque par trop brutale de Louis XIV, le pape aura parfois — deux fois — la parade prompte et la riposte rapide, mais il retombera aussitôt dans ce que ses contemporains appelaient, un peu injustement, son inaction ou sa paresse, et qui était une défensive obstinée et muette. Quand il s'agira d'action positive, Innocent XI mettra au service d'idées simples, claires et d'une étonnante fixité, l'extraordinaire ténacité d'une volonté décidée à les faire aboutir coûte que coûte et à temps. Ces idées, c'est l'avis de tous, amis et ennemis, ne paraissant pas avoir été fort étendues : le pape élu en 1676 n'avait fait carrière ni de diplomate, ni de savant, il ne connaissait en spécialiste ni son Europe, ni sa théologie[24].

24. Un mot sur les antécédents du nouveau pape. De son vivant et tout de suite après sa mort, on écrivit et on imprima à Rome et ailleurs, que Benoît Odescalchi, un moment banquier comme ses ancêtres, avait acheté fort jeune une compagnie de cavalerie milanaise, servi sous le comte de Giovanni Serbelloni », assisté entre autres combats, au siège de Carrissa en Hongrie » aux côtés du futur roi de Pologne, Jean Sobieski et du futur sénateur de Rome, Negrelli de Ferrare... Précisions assez impressionnantes, corroborées par la compétence manifeste du pape en matière militaire, mais auxquelles on opposa très vite une confidence du pontife à un témoin malheureusement anonyme : Innocent XI aurait formellement nié avoir jamais pris part à une guerre. On n'a point trouvé trace du bref de la dispense qui, dans le cas contraire, lui eût été requise pour son ordination.

Par ailleurs, dans les années pourtant un peu vides de son adolescence, les témoins de sa vie ne mentionnent aucun voyage à l'étranger. Il n'a vu que Côme et Rome, disait Servient, et élevé chez les Jésuites de Côme, sa ville natale, il ne l'aurait quittée qu'à vingt ans pour passer à Mandrisio, aux confins de la Suisse et du Milanais, le temps d'une peste locale et visiter Gênes et Lucques. Il avait vint-cinq ans, quand il partit de Côme, déjà militaire ou au moins rêvant de l'être, arriva à Rome portant l'épée

Auprès de lui, Alderano Cybo, des princes de Massa, arrière petit-neveu d'Innocent VIII, de deux ans plus jeune, mais entré en même temps que le nouveau pape dans la

et les pistolets, s'y arrêta quelque temps en pèlerin dévot et curieux et y reçut du cardinal de La Cueva, le conseil de faire dans la ville éternelle une carrière civile. Le jeune homme qui s'en allait à Naples servir le vice-roi, y renonça au métier militaire et s'y fit étudiant en droit; trois ans après il prenait le degré de docteur *in utroque jure*.

Tonsuré dans cette ville, le 18 février 1640, il revint à Rome et fut présenté par La Cueva au cardinal-neveu François Barberini et au cardinal Pamphili. Grâce à sa famille qui intéressa à sa fortune la bourse du banquier cosmate François Paravicini, il fut pourvu d'une présidence et de deux secrétariats de la Chancellerie et devint tout aussitôt protonotaire participant. Le jeune prélat débuta comme commissaire général pour lever dans la Marche les collectes imposées à l'occasion de la guerre de Parme. Son second poste fut celui de gouverneur de Macerata.

Le cardinal Pamphili, devenu Innocent X, le rappela à Rome. Au début de 1645, on l'y trouve clerc de la Chambre. C'était une charge cardinalice : le 6 mars 1645, le pape lui donnait le chapeau. Odescalchi avait trente-quatre ans; trois ans d'études et cinq ans de fonctions administratives lui avaient suffi pour arriver aux suprêmes honneurs.

Innocent X l'inscrivit aux congrégations des Evêques et réguliers, de la Consultà et du bon gouvernement, et, comme il savait avec quelle largesse le jeune cardinal distribuait secrètement aux pauvres les revenus de sa très grosse fortune, il l'expédia cette année même à Ferrare désolée par la famine en disant : « *Mittimus patrem pauperum.* » Ce n'était pas un compliment de vaine politesse; le légat sut faire affluer les blés. Au bout de cinq ans, le cardinal Odescalchi devint évêque de Novare. Il ne fit que passer dans ce diocèse. Un scrupule invincible l'arrêtait chaque fois qu'il fallait donner des titulaires aux bénéfices. Quand il partit pour le conclave de 1654 (à la mort du pape son bienfaiteur), il vaquait deux cents postes dans le diocèse pour lesquels il prétendait ne point trouver de dignes sujets!

Au conclave de 1655, on avait remarqué sa très stricte observance de toutes les bulles pontificales : il vivait silencieux dans sa cellule sans se mêler ni aux brigues, ni aux conversations. Tout de suite après l'élection d'Alexandre VII, le trop scrupuleux cardinal se démit de son évêché et dès lors vécut à Rome, entre ses deux amis les cardinaux Sforza et Cybo, tout occupé dans des hôpitaux dont il était le protecteur, ou des orphelins qu'il faisait élever, soucieux déjà du réveil militaire des Turcs. C'était dans sa famille une préoccupation héréditaire : le jésuite Louis Odescalchi avait été envoyé par Grégoire XIII à Etienne Bathory et en Transylvanie, et Jules Odescalchi avait été chargé par saint Pie V de porter aux combattants de Lépante la bénédiction pontificale. Vers 1671, ayant hérité d'environ 90.000 florins d'or laissés

prélature et cardinal de la même promotion, représentait la science politique et aussi l'influence française. Ce vieil ami du cardinal Odescalchi, cet émule de sa vertu avait, en 1671, fait auprès de Louis XIV, par l'intermédiaire de l'abbé Bigorre, une démarche singulièrement compromettante[25] : « Si Sa Majesté, avait-il fait dire, voulait bien le gratifier secrètement d'une pension annuelle de 18.000 francs, il engagerait sa parole et son honneur de rendre sincèrement et invariablement à Sa Majesté ses services en toutes sortes de rencontres d'affaires avec la même passion et la même fidélité et dépendance que le lui saurait rendre un cardinal français. » César d'Estrées, évêque de Laon, au nom de Lionne avait répondu qu'on laissait au cardinal le choix ou d'une pension publique de 6.000 écus s'il passait ouvertement à la faction française, ou s'il préférait « ne pas se faire de préjudice sur les prétentions qu'il peut fort justement avoir un jour au pontificat » d'une pension secrète de 4.000 écus seulement. C'est à ce dernier parti qu'on s'était arrêté : l'accord fut scellé le 30 juillet 1671. Le secrétaire d'Etat choisi par Innocent XI était et demeurait pensionnaire de Louis XIV. Comme il n'y avait pas de cardinal neveu et qu'il n'en devait point y avoir, comme par ailleurs le pape et son ministre allaient préparer et opérer la suppression du collège des secrétaires apostoliques, et que le passé et le caractère du pape semblaient le rendre incapable de s'occuper des affaires politiques, toute l'action de la Curie en ces matières

par son oncle Marc Antoine, Benoît Odescalchi les envoya pour la croisade de l'empereur Léopold et au roi Casimir. Il était aussi protecteur de Pologne : en 1674, la députation polonaise le fit remercier par Buonvisi d'un don de 20.000 florins; le cardinal prenait son titre très au sérieux. Pour le reste, presque inattentif à la grande partie joué entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, il s'était toujours montré d'une entière indifférence entre les Français et les Espagnols.

25. Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, p. 468 et suiv. La convention est détaillée dans les instructions rédigées par Hugues de Lionne pour le cardinal d'Estrées, 6 mai 1671. E. Hanotaux, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France...* Rome, 1re partie, p. 256 et 257. La pension était du reste si inexactement payée, qu'au cours de l'année 1676 le cardinal d'Estrées fit savoir à Pomponne que faute d'argent Cybo voulait se retirer à Massa. Paris, Aff. Etrang., *Rome*, t. 243, fol. 63, 220, etc.

devait être suivant toutes les prévisions humaines, remise aux mains d'un serviteur du roi de France.

Louis XIV, au conclave de 1676, croyait avoir joué et gagné une superbe partie.

(*La fin prochainement.*)

Marc Dubruel, S. J.

LA LÉGENDE DE LAKANAL

LAKANAL EN MISSION EN DORDOGNE[1]

I. Comment Lakanal essaya de déchristianiser le Périgord. — II. Prière de Lakanal. — III. Son « Apostolat civique ». Jugement de Romme sur les arrêtés de Lakanal. — IV. La sociologie de Lakanal.

Lakanal fut envoyé en mission dans la Dordogne au commencement du mois d'octobre 1793, et il n'en revint définitivement qu'après le 9 thermidor. C'est donc en Périgord et particulièrement à Bergerac où il avait établi son quartier général, qu'il passa toute la période de la Terreur, avec les pouvoirs si étendus et si redoutables que la Convention donna alors à ses délégués dans les départements et aux armées.

On ne saurait dire à quelle inspiration est dû le choix de Lakanal. Comme il avait été pendant quelques mois, sous l'ancien régime, professeur au collège de Périgueux, peut-être s'offrit-il de lui-même à retourner dans une région qui ne lui était pas inconnue. Alors qu'il avait si imprudemment pris parti contre Robespierre et la Montagne, pour l'Académie des sciences et le projet de Siéyes sur la réorganisation de l'instruction publique, peut-être ne fut-il pas fâché d'accepter une mission qui allait l'éloigner de Paris pendant un certain temps. Aussi ne serais-je pas surpris qu'il se fût proposé au comité de salut public; car, confier la tâche de lever des chevaux à un homme qui avait passé jusque-là sa vie à corriger des devoirs d'écolier; le charger de créer et de diriger une fabrique d'armes, lui qui n'avait sans doute jamais touché un fusil, cette idée n'a pas dû germer spontanément dans la tête de ceux qui gouvernaient alors la République. Et l'on se représente ce jeune homme de trente-et-un ans, plein d'ardeur, mais sans expérience, roulant dans sa chaise de poste à travers la France, et se demandant

1. Sources : Arch. nat., AF^{11}, 96, 97, 179 et 261 (arrêtés et correspondance de Lakanal, Romme et Pellissier). — Ibid., AA^{49}, n° 1394; AA^{50}, n° 1433. — Ibid., F^{12} 1569, (Rapport de Maine de Biran). — Ibid., F^{14} 808. — Arch. dép. de la Dordogne, L 161, 509. — Arch. dép. de la Gironde, L 1053. — *Moniteur*, 24 messidor et 23 thermidor an II. — *Recueil des actes du comité de salut public*, t. XVI et XVII (corresp. de Pellissier). — Aulard, *Hist. polit. de la Révol. franç.*

peut-être tout le long de la route : Comment vais-je m'en tirer? — Cependant prêter à Lakanal un tel état d'esprit, ce serait le mal connaître. Il manquait de préparation, mais sa confiance en lui était, comme ses pouvoirs, illimitée. Il sortait de la fournaise, mais il en emportait quelques tisons avec lui.

A peine débarqué, et sans prendre le temps de se mettre en contact avec les populations, d'étudier leurs besoins, leurs ressources, leurs opinions, il tirait de son havresac une poignée d'arrêtés manifestement rédigés d'avance[2]. Dès le 21 octobre, il frappait les riches de la ville de Bergerac d'une taxe révolutionnaire; le 23, il y créait une bibliothèque; le 24, il y établissait des écoles; le 25, il y organisait l'assistance publique; le 26, il s'occupait d'accélérer la réclusion des suspects. Et ainsi de suite. Il se passait peu de jours sans qu'on vît surgir quelque nouvel arrêté de Lakanal. Nombreux furent les représentants du peuple qui opérèrent dans la Dordogne avant lui, après lui, en même temps que lui. Aucun n'a laissé de monuments écrits aussi multipliés de son activité. Evaluer à plus de cent les arrêtés ou décisions qu'il prit au cours de sa mission, c'est probablement rester au-dessous de la réalité : et vous n'ignorez pas qu'un arrêté de représentant du peuple avait force de loi. Il en reste encore une cinquantaine qui en supposent beaucoup d'autres. Bornons-nous à donner ici, d'après quelques-uns de ces arrêtés, une idée de la façon dont il chercha à implanter le gouvernement révolutionnaire dans le Périgord[3].

p. 346-347. — H. Wallon, *Les Représentants du peuple en mission*, t. I, p. 32; t. II, ch. XI. — Lakanal, *Exposé sommaire...*, p. 199 et 203. — J. Guillaume, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention*, t. IV, p. 178, note. — F. Clamageran, *Le Conventionnel Lakanal. Son administration dans le dép. de la Dordogne*. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 488. — Poumiès de La Siboutie, *Souvenirs d'un médecin de Paris*, p. 31 et 34.

2. « Il arriva dans la Dordogne, dit un témoin oculaire, avec une collection de règlements, de projets de réformes dont il croyait la mise à exécution des plus faciles. »

3. Soigneux de sa gloire comme tout vrai Gascon, à peine ses arrêtés étaient-ils sortis de dessous la presse, qu'il les envoyait à ses frères des sociétés populaires de l'Ariège, son département, de même que plus tard il leur envoya des exemplaires de ses rapports sur les honneurs à rendre à J.-J. Rousseau, sur le télégraphe, sur les écoles normales, etc.

I

Un historien qui s'est particulièrement occupé de l'œuvre du Comité de salut public, a écrit que ce comité s'était formellement opposé au grand mouvement de « déchristianisation » qui agita toute la France à cette époque, mais que les représentants en mission s'y associèrent quand même, entraînés par la force du mouvement populaire. Je ne sais si le comité de salut public eut sur cette grave question une véritable politique, c'est-à-dire un système cohérent, constant et conséquent avec lui-même, ou si, dans sa correspondance avec ses agents, on ne rencontrerait pas autant d'approbations que de blâmes aux abatteurs de crucifix. Mais, que les représentants en mission se soient laissé forcer la main, tant était irrésistible la poussée de l'opinion publique, cela paraîtra surprenant à qui sait l'étendue de leur puissance, et combien il en coûtait de désobéir aux ordres du redoutable comité. Toujours est-il que Lakanal, pour nous en tenir à lui, est un de ceux qui travaillèrent avec le plus de zèle à extirper les racines des vieilles croyances. Voyons, sans plus tarder, comment il s'y prit pour cette besogne, ce qu'il faut penser de sa méthode, et enfin s'il est vrai pour lui autant qu'on le dit pour les autres, qu'il y fut encouragé par le vœu des populations. En examinant cette partie de la tâche de Lakanal, nous ne perdrons pas de vue que l'homme qui parla des prêtres et aux prêtres comme nous allons l'entendre, était prêtre lui-même et qu'il devait aux prêtres tout ce qu'il savait et tout ce qu'il était.

Dès le 14 novembre 1793, c'est-à-dire moins d'un mois après son arrivée à Bergerac, il ordonnait que les vases d'or et d'argent existant dans les églises du district fussent déposés au comité de surveillance pour subvenir aux frais de la guerre, et il faisait précéder son arrêté de « considérants » dont voici un échantillon :

« Considérant qu'aux yeux de l'Etre suprême, tout rentre dans l'égalité; que le plus saint usage que l'on puisse faire des métaux, enfants de la terre, c'est de les faire servir à écraser la tyrannie...

« Considérant qu'en dépouillant le sanctuaire d'un faste inutile, il en retentira mieux des louanges du Seigneur... »

Dix jours plus tard, Lakanal, rendant compte de ses premières opérations à la Convention, lui écrivait, entre autres choses, celles qui suivent :

« ... Faut-il que je vous parle des prêtres? Agréez pour mon excuse plus d'un millier pesant de bel argent retiré de leurs mains. La vieille idole du fanatisme n'était qu'à demi brisée par quatre ans de révolution : des femmes ici encensaient encore ses pompeux accoutrements. J'ai senti que le Trésor public pouvait encore se remplir de ces précieuses futilités qui nourrissaient dans quelques âmes le sommeil de la raison et le pouvoir du sacerdoce. Je dois avouer que, par un effort qui tient du prodige, dociles à ma réquisition, les curés sont venus eux-mêmes restituer les escroqueries du mensonge et les ont accompagnées, les uns de leurs boucles, les autres des galons des habits dont ils s'affublaient dans leurs pieuses mascarades... »

Le 14 mars 1794, il jouait un bon tour à quatre ci-devant curés de campagne qu'on lui avait amenés à Belvès, coupables du crime de continuer leur ministère dans leurs paroisses. Il les y renvoya sur-le-champ « pour y prêcher la raison, la philosophie, l'égalité et le ridicule des mômeries sacerdotales ». Il leur annonçait en même temps que, dans un mois, deux membres du comité de surveillance iraient s'assurer du succès de leur mission. Si à cette époque ils n'avaient pas fait tout leur possible « pour tuer le fanatisme et rendre leurs concitoyens à la raison », ils seraient déportés. Et qu'ils ne s'avisassent pas de se dérober : il les traduirait dans les vingt-quatre heures devant une commission établie à Bergerac. Lakanal était en verve ce jour-là. Dans la même séance, il expédiait un Récollet (dont on ne dit cependant pas le crime) sur les prisons de Périgueux où il devait demeurer « jusqu'à ce que la France en paix vomît de son sein toute la vermine sacerdotale ».

Cependant l'idole du fanatisme dans la Dordogne avait la tête plus dure qu'il ne l'avouait en novembre 1793, car elle résistait à tous les coups. On ne récusera pas le témoignage que nous en avons : il émane d'un conventionnel de ce même département, c'est-à-dire d'un homme qui savait à quoi s'en tenir sur ses compatriotes, et, qui plus est, d'un conventionnel non moins hostile que Lakanal à l'ancien culte.

Le 27 décembre 1793, Roux-Fazillac écrivait au comité de salut public :

« ... La nouvelle loi qui consacre la liberté de tous les cultes[4] n'est pas encore arrivée ici officiellement, et cependant elle a été repandue dans les campagnes avec la rapidité de l'éclair. Les cultivateurs en réclament hautement l'exécution; ils accompagnent leurs réclamations d'insultes et de menaces contre les municipalités, et comme l'aristocratie se mêle à tous les troubles dont elle espère profiter, on trompe le peuple au point de lui faire demander pour curés des prêtres réfractaires qui sont en état d'arrestation.

« ... Le temps dans lequel nous nous trouvons, les fêtes de Noël, l'approche de l'Epiphanie, favorisent beaucoup ces troubles dont le germe paraît être semé dans plusieurs communes de ce département. Par un mauvais temps, par de très mauvais chemins, des habitants des campagnes qui n'ont plus de curé, ont fait trois lieues pour aller à la messe de minuit dans les paroisses voisines. Les villes sont loin, il est vrai, de cet esprit de superstition. Cependant, voulant faire préparer un local propre à réunir les citoyens les jours de décadi à Périgueux même, les ouvriers ont répugné à travailler le jour de Noël, et ce n'est pas un petit tour de force en ce genre que de leur avoir fait abattre ce jour-là des saints de bois dans une église. »

Voilà donc au moins un département où, loin de pousser les représentants à détruire leur religion, les populations s'y cramponnaient au contraire avec quelque ténacité. Non seulement elles y tenaient, mais elles réclamaient leurs prêtres mis en prison. Dans les villes, au chef-lieu même, on ne trouvait pas d'ouvriers pour travailler le dimanche, et loin d'avoir à empêcher la profanation des lieux saints, selon les instructions du comité de salut public, les représentants devaient faire « des tours de force » pour obtenir qu'on déboulonnât les saints dans les églises.

Un autre enfant de la Dordogne, témoin oculaire de la mission de Lakanal, le docteur Poumiès de La Siboutie, nous dit de son côté : « Les églises (au plus fort de la Terreur)

4. Décret du 8 décembre 1793.

étaient fermées ou servaient de réunion aux assemblées populaires; mais l'exercice du culte n'en continuait pas moins en cachette. Malgré l'imminence du danger, jamais les prêtres ne manquaient d'asile. Ma grand'mère avait converti en oratoire une grande chambre où un vieux prêtre, caché à tous les regards et portant un nom supposé, officiait chaque jour. Bien des enfants y ont été baptisés. Notre famille fournissait bien souvent le parrain et la marraine pour éviter les indiscrétions. J'ai eu pour mon compte à cette époque bon nombre de filleuls et de filleules. C'est presque un miracle que ma grand'mère n'ait pas été dénoncée. Je suis persuadé que, malgré sa timidité et même sa pusillanimité naturelles, elle aurait supporté une condamnation capitale avec un grand courage, tant était grande l'exaltation de son esprit. »

II

A la façon dont Lakanal concevait le gouvernement révolutionnaire une telle obstination n'était pas tolérable; il résolut de la vaincre... révolutionnairement. Dans les derniers jours de mai 1794[5], tout ce qu'il y avait dans la Dordogne de murs disponibles et propres à recevoir des affiches, se couvrit de grands placards imprimés portant l'arrêté suivant du représentant en résidence à Bergerac :

EGALITÉ, LIBERTÉ, VERTU.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

ARRÊTÉ DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE LAKANAL, ETC.

« Faire en public d'insignifiantes prières, mais alimenter dans son cœur les vices les plus lâches; jeuner, mais haïr et persécuter; préconiser les mœurs et la vertu, comme le loup de la fable prêchait l'abstinence, les ongles encore teints du sang de ses victimes, voilà la religion des prêtres!

« Voici la morale que la République prescrit à ses enfants :

« *Adore un Dieu; sois juste, et sers bien ta patrie.*

Adore un Dieu! Après avoir pesé les globes lumineux qui roulent dans la vaste concavité du ciel, Newton inclinait respectueusement son front au nom de l'éternel géomètre! Quel

5. L'arrêté de Lakanal est du 9 prairial an II (28 mai).

homme n'adorerait pas le Dieu qu'adorait Newton? Condamnerions-nous au néant celui qui nous en a tirés?

« Mais le Dieu des républicains s'honore par la justice, le courage, la franchise, la loyauté, les vertus sociales. On l'outrage par de ridicules génuflexions et par toutes les jongleries des prêtres.

« *Les prêtres!* Ils sont l'objet de l'exécration de quiconque n'est pas encore transformé en bête féroce. Reculez vers le passé; parcourez les annales des peuples; chaque page réfléchit les crimes du sacerdoce. Ils sont écrits en caractères de sang humain dans la Vendée; lisez-les à la lueur des flammes qui dévorent ces infortunés, arrachés aux cachots de l'Inquisition. Et vous demandez des prêtres! Soyez francs : c'est le meurtre, le pillage, l'incendie, la guerre civile que vous voulez, ou vous n'êtes que les instruments aveugles des Coblenciers qui appellent ces fléaux sur ma patrie.

« *Sois juste.* Je l'ai dit : lorsque la liberté marche avec sa sœur la justice, elle est une divinité sur la terre; va-t-elle seule? elle n'est plus qu'une bacchante effrénée. Soyons justes, et l'humanité relèvera ses autels, et la liberté, de son aile protectrice, ombragera la France.

« *Et sers bien ta patrie.* Es-tu juge? Tiens la balance de la justice dans un équilibre inébranlable aux offres de la faveur.

Es-tu magistrat? Songes que tu commandes à des hommes; que tu dois commander selon les lois; que tu ne commanderas pas toujours.

« Es-tu père de famille? Le cerveau encore tendre de ton fils est une toile neuve attendant le pinceau; graves-y les caractères de l'amour sacré de la patrie; si tu es digne de t'entendre appeler du doux nom de père, tu peux tout sur l'esprit de tes enfants, et les vertus qu'ils n'auront pas seront des forfaits pour toi!

« Epouse et mère? façonne aux vertus républicaines l'âme neuve et docile de ta fille; tes soins ne sauraient être infructueux. Quel enfant ne retient pas les leçons d'une mère?

« Citoyens de tous les âges et de tous (*sic*) les sexes, aimez la patrie, respectez les magistrats et les législateurs qu'elle vous a donnés.

« Les partisans de l'ancienne servitude ont senti que la liberté ne peut périr que sous les débris de la Montagne; de là le système de diffamation dirigé contre mes collègues. Ici

je ne m'abaisserai pas à les justifier : ce serait dégrader la vertu que de prouver qu'elle n'est pas le crime[6].

« Législateur, je devrais être juste comme la divinité, bienfaisant comme la nature, loyal et sincère comme la raison.

« O Raison, fille aînée du ciel, viens gouverner la terre! Viens régner sur les Français à la place des tyrans qu'ils ont abattus, tyrans qui ne semblaient naître grands que pour se dispenser de l'être; viens venger les outrages que tu as reçus des prêtres et des rois. Viens; je serai ton sectateur fidèle, dussè-je perdre un œil comme Lycurgue en substituant les lois éternelles aux caprices du despotisme; dussè-je périr victime de tes ennemis. Si la mort est l'effroi du crime, elle n'est que le soir d'une belle journée pour l'homme vertueux.

ARRÊTÉ

COMMISSION D'INSTRUCTION SOCIALE

« Art. Ier. — Il sera établi dans chaque chef-lieu de district du département de la Dordogne une commission d'instruction sociale.

« Art. II. — Cette commission sera composée de cinq membres élus de la manière suivante.

« Art. III. — Les sociétés populaires séantes dans les chefs-lieux de district sont invitées à nommer huit commissaires qui, de concert avec les comités révolutionnaires, désigneront au représentant du peuple les citoyens dignes par leurs lumiè-

6. Quels que soient les incidents auxquels Lakanal fait allusion ici, il semble résulter de ce passage : 1° qu'il y avait alors dans la Dordogne des gens qui n'approuvaient pas tout ce que faisaient les Montagnards; 2° que Lakanal tenait ces gens pour des diffamateurs; 3° que pour lui, la Montagne était le rempart de la liberté, le synonyme de la vertu. Seulement, le coq n'avait pas chanté trois fois, qu'au lendemain de thermidor, Lakanal devait renier la Montagne et son chef, non derrière une porte et dans l'oreille d'une servante, mais *coram populo* dans un grand placard imprimé. Dans cet écrit, on le voit se vanter de n'avoir « jamais parlé aux Jacobins » et répéter trois fois de suite qu'il n'a jamais été « dans les intérêts de la Montagne ». Et la preuve qu'il en donne, c'est que Chaumette et Thuriot avaient combattu son projet de réorganisation du Jardin des Plantes; c'est que Vadier avait provoqué un mandat contre lui pour l'intérêt qu'il portait à l'Académie des sciences; c'est enfin que, après la chute de Robespierre, il errait, « heureux et solitaire, dans la vallée de Montmorency », occupé à composer l'éloge de J.-J. Rousseau. Il y a des preuves dont Lakanal avait le secret, et il l'a gardé.

res et leurs vertus civiques de remplir les importantes fonctions qui doivent être confiées à la commission de l'instruction sociale.

JOURNAL POPULAIRE

« Art. IV. — Les neuf commissions seront chargées, chacune à son tour, de la rédaction d'un journal populaire.

« Art. V. — Ce journal sera spécialement consacré : 1° à faire connaître à nos frères des campagnes les lois populaires les plus propres à les attacher à la Révolution par le lien durable des bienfaits; 2° à expliquer d'une manière élémentaire les lois usuelles les plus nécessaires aux citoyens pour remplir leurs devoirs envers la patrie; 3° à donner une idée claire des procédés les plus simples et les plus économiques pour hâter les progrès de l'agriculture dans le département de la Dordogne.

« Art. VI. — Le journal d'instruction populaire paraîtra une fois par décade; il sera communiqué au représentant du peuple avant d'être livré à l'impression.

APOSTOLAT CIVIQUE

« Art. VII. — Il sera établi près de chaque commission d'instruction populaire un apostolat civique composé d'un nombre de citoyens égal à celui des municipalités du district qui ne renferment pas de société populaire dans leur arrondissement.

« Art. VIII. — La liste des membres de l'apostolat civique sera dressée par le comité révolutionnaire et la commission de l'instruction sociale réunies.

« Art. IX. — Les fonctions de ces propagateurs des principes de la Révolution seront : 1° de répandre et d'expliquer à nos frères des campagnes le journal d'instruction populaire; 2° de visiter la chaumière du pauvre pour y apporter l'instruction et, avec elle, l'amour de la patrie; 3° d'y recevoir avec un soin religieux les plaintes et les demandes de l'infortune et du malheur pour les transmettre fidèlement au représentant du peuple; 4° de découvrir et de dénoncer les ennemis de la Révolution qui, surveillés de trop près dans les habitations populeuses, s'enfoncent dans les campagnes solitaires où ils trompent et égarent d'autant plus facilement le peuple que la probité n'est ni soupçonneuse ni méfiante.

« Art. X. — Les instituteurs populaires présenteront toutes les décades le résultat sommaire de leurs travaux civiques à la commission de l'instruction sociale qui en transmettra le précis succinct au représentant du peuple.

« Art. XI. — Le représentant du peuple décernera aux apôtres de la liberté qui se sont distingués dans le cours de leur mission civique, les récompenses les plus dignes des hommes libres, les *récompenses de l'opinion*.

« Art. XII. — Le représentant du peuple déclare que la mission touchante et sublime d'apôtre civique dans les campagnes est la plus belle qu'on puisse remplir sur la terre. »

III

Ainsi s'achève et se couronne l'œuvre de Lakanal dans la Dordogne, et en même temps se charge de touches nouvelles le portrait, peint par lui-même, de ce singulier personnage. Dans cette ascension vers la régénération intégrale où il entraînait les populations du Périgord, inaccessible à la fatigue, au doute, au vertige, il atteint ici à des hauteurs où nous nous sentons impuissants à le suivre.

Et cependant si nous jetons les yeux sur la parure de métaphysique dont il a cru devoir orner sa prose, nous ne pouvons qu'être surpris de voir ce professeur de logique confondre deux théories philosophiques si distinctes. Quel est le Dieu de Lakanal? Est-il pour le culte de la Raison ou pour celui de l'Etre suprême? On ne peut pas le savoir, car il va d'une chapelle à l'autre, alternativement et sans préférence. Toutefois, si l'apostrophe : « O Raison, fille aînée du ciel, viens gouverner la terre! » fait supposer qu'il attribue à cette faculté une force éducative prépondérante, il est à craindre qu'il ne se soit trompé dangereusement. Déjà le vieux Nicole avait dit : « Ce n'est pas la raison qui se sert des passions; ce sont les passions qui se servent de la raison pour arriver à leur fin. » Et dans une page qui n'est qu'une paraphrase de cette parole, Herbert Spencer a précisé : « La raison n'est pas un pouvoir, c'est un instrument; ce n'est pas une chose qui meut, mais une chose qui est mise en œuvre par des forces agissant derrière elle Soutenir que l'homme est gouverné par la raison, est aussi

absurde que de dire qu'il est gouverné par ses yeux. Et Mallet du Pan, qui n'avait pas besoin d'avoir lu Spencer pour savoir d'après quels principes se gouvernent les nations, écrivait dans le même temps que Lakanal parlait : « Lorsqu'on a atteint quarante ans et qu'on n'est pas absolument depourvu de jugement, on ne croit pas plus à l'empire de l'expérience qu'a celui de la raison : leurs instructions sont perdues pour les gouvernements comme pour les peuples. » Donc, cette opinion, si répandue en France depuis le XVIIIe siècle et si fort en honneur aujourd'hui dans notre pédagogie officielle, cette opinion qu'il suffit d'éclairer les hommes pour les rendre maîtres d'eux-mêmes, paraît être à des esprits qui ne passent cependant pas, celui-ci pour léger, celui-là pour arriéré, un simple préjugé[7].

Quant au déisme de Lakanal, on peut lui faire le même reproche qu'à beaucoup d'autres de ses idées; c'est un plagiat. La morale que la République propose à ses enfants :

7. Par une rencontre aussi imprévue que piquante, le fils même d'un conventionnel régicide comme Lakanal, le grand peintre Delacroix, déposait, le 22 mai 1847, dans son *Journal*, sur la question qui nous occupe ici, les réflexions suivantes : « Les actes (au moyen âge) n'étaient occupés qu'à élever l'âme au-dessus de la matière. De nos jours, c'est tout le contraire. On ne cherche plus à nous amuser qu'avec le spectacle de nos misères dont nous devrions être avides de détourner les yeux. Le protestantisme d'abord a disposé à ce changement. Il a dépeuplé le ciel et les églises. Les peuples d'un génie positif l'ont embrassé avec ardeur. Le bonheur matériel est donc le seul pour les modernes. La Révolution a achevé de nous fixer à la glèbe de l'intérêt et de la jouissance physique. Elle a aboli toute espèce de croyance; au lieu de cet appui naturel que cherche une créature aussi faible que l'homme dans une force surnaturelle, elle lui a présenté des mots abstraits : la raison, la justice, l'égalité, le droit. Une association de brigands se régit aussi bien par ces mots-là que peut le faire une société moralement organisée. Ils n'ont rien de commun avec la bonté, la tendresse, la charité, le dévouement. Les bandits observent les uns avec les autres une justice, une raison qui la fait se préférer avant tout, une certaine égalité dans le partage de leurs rapines qui leur semble justice exercée sur de riches insolents ou sur des heureux qui leur semblent l'être à leurs dépens. Il n'est pas besoin d'y regarder de bien près pour voir que la société actuelle se gouverne à peu près d'après les mêmes principes et en en faisant la même interprétation. Je ne sais si le monde a vu encore un pareil spectacle, celui de l'égoïsme remplaçant toutes les vertus qui étaient regardées comme la sauvegarde des Sociétés. »

« Adore un Dieu, sois juste, et sers bien ta patrie », mais c'est un vers de Voltaire qui ne songeait guère à la République en l'écrivant. C'est un vers, du reste, qui servit beaucoup aux prêtres de la nouvelle religion, lorsque le culte de la Raison se fut transformé en culte de l'Etre suprên Si donc Lakanal ne l'a pas pris directement à sa source, il ne serait nullement étonnant qu'il l'eût servi de deuxième ou troisième main aux populations du Périgord, et que celles-ci, assez mal informées peut-être de Voltaire, en eussent fait honneur au représentant en mission[8].

Quoi qu'il en soit de la métaphysique de Lakanal, son programme se réduisait à fonder un journal et une école d'instituteurs. Du journal il n'y a rien ou presque rien à dire. Propager par la presse la lumière jusque dans les endroits où elle ne pénètrerait pas autrement, c'est évidemment une idée louable. Mais comment comprenait-il une gazette rédigée tour à tour par chaque district du département? S'était-il assuré, au moins, qu'il trouverait dans chaque district un journaliste? On sait qu'il s'était réservé de donner le bon à tirer; à la bonne heure : dépositaire des tables de la loi, il devait veiller à ce que nul n'en altérât le texte. Enfin, ce journal aurait été gratuit, puisqu'une des charges des instituteurs était de le répandre et de l'expliquer dans les campagnes. Mais alors, qui aurait payé les frais de rédaction, d'administration, d'impression? Comme toujours, Lakanal prévoit tout, hormis les détails d'exécution : il plane si haut que les « voies et moyens » lui échappent.

S'il y a peu de chose à dire de son journal, quels horizons l'apostolat civique n'ouvre-t-il pas à la pensée? Cette conception ne serait-elle pas signée que l'on y reconnaîtrait l'empreinte de son auteur. Si l'on a pu dire d'Au-

8. Lakanal, qui vivait surtout d'emprunts, allait jusqu'à s'emprunter à lui-même. Le passage sur Newton et les globes lumineux n'est que la reproduction à peu près textuelle d'un autre, que l'on trouve dans un discours sur l'éducation, composé par lui en décembre 1792. Il y disait : « Après avoir pesé les globes qui se promènent dans l'immensité des cieux, Newton inclinait son front respectueux au nom de l'éternel géomètre. Newton démontre l'existence de Dieu aux véritables sages : le philosophe d'un jour condamne au néant celui qui l'en a tiré. »

guste Comte que c'était un philosophe catholique, qui avait commencé par être catholique, qui n'avait pas cessé d'être catholique, même quand il combattait et croyait mépriser le catholicisme, on peut dire quelque chose d'analogue de Lakanal. Grandi à l'ombre des autels, façonné par la main des prêtres, son cerveau est un moule à forme ecclésiastique : tout ce qui en sort a la marque sacerdotale. Sur les ruines de l'ancien temple et avec ses propres débris, il prétend en bâtir un autre. Il devance de cinquante ans le fondateur de la Philosophie positive, l'ésotérique pontife de la religion de l'Humanité. Et soit dit entre parenthèses, qui sait si, en creusant bien, on ne trouverait pas les premières assises du Saint-Simonisme et de ses dérivés dans les élucubrations philosophico-religieuses de quelques-uns des révolutionnaires de 1793-1794, mystiques dévoyés du christianisme? Les apôtres civiques viennent donc en droite ligne de l'Evangile. Seulement Lakanal faisait fausse route. Ni lui n'était l'homme de la chose, ni les Gascons n'étaient les Juifs contemporains du Christ. Il avait beau jeter à ses disciples ce mot d'ordre : « Les obstacles que vous rencontrerez, dévorez-les[9] »; si grand qu'ait pu être son prestige, il n'opéra plus. D'abord il recruta peu de disciples, et ceux qu'il parvint à enrôler ou n'avaient pas la foi ou en avaient trop : ils péchèrent par excès de zèle ou de modération. A ceux qui se présentèrent au seuil des maisons on ferma la porte[10]. Ce fut un échec complet. Soit que la profession de foi du nouveau Vicaire Savoyard parût une parodie de l'original; soit qu'on n'eût vu, dans le portrait du prêtre par ce prêtre qu'une indécente caricature; soit qu'on

9. Arrêté du 25 avril 1794.

10. D'après certains indices, il semblerait que Lakanal n'eût pas attendu le 28 mai 1794, date de son arrêté sur l'apostolat civique, pour faire un essai anonyme de cette mesure dans quelques communes de la Dordogne. L'accueil que reçut cette tentative aurait dû l'avertir de l'échec auquel il courait. En effet, dans une curieuse communication au Congrès des sociétés savantes de 1909, M. Joseph Durieux, de la Société historique du Périgord, a raconté une insurrection féminine provoquée en ventôse an II (mars 1794) dans la commune de Saint-Pierre-de-Colle, par la suppression du culte. Les paysans s'ameutèrent contre la personne même du citoyen apôtre qu'on leur avait envoyé. Peu après, la scène se renouvela plus tumultueuse. Le maire, s'étant interposé, fut bousculé, et le comité révolutionnaire d'Excideuil dut être saisi de l'incident.

commençât à se blaser sur les feux d'artifice que l'infatigable représentant tirait tous les soirs depuis sept mois; soit enfin pour toutes ces raisons réunies, les habitants de la Dordogne, à la grande surprise de Lakanal, et l'on peut ajouter, à sa grande mortification, demeurèrent insensibles devant cette dernière fusée.

Je me trompe : ils se fâchèrent.

Il y avait alors dans un département voisin — la Charente — un autre conventionnel chargé d'une mission semblable à celle de Lakanal et qui l'obligeait à se rendre souvent dans la Dordogne : il s'occupait surtout de l'armement de la marine. Plus âgé que lui de douze ans, c'était un homme dans toute la maturité de l'âge. Comme lui, il avait appris beaucoup de choses dans les livres, car c'était un savant. Mais c'était aussi un homme pratique qui avait lu surtout dans le grand livre de la nature. Ex-précepteur d'un jeune seigneur russe, il avait naguère accompagné son élève à travers tous les pays de l'Europe; il en avait rapporté une grande expérience et l'avait mise au service de la Nation. Ce conventionnel si bien préparé, je l'ai nommé : c'était Gilbert Romme. Il connaissait Lakanal; il l'avait vu à l'œuvre à Paris, au comité d'instruction publique dont il était membre comme lui. Il ne pouvait donc pas être trop surpris de son dernier arrêté. Mais quand il apprit qu'au lendemain du 9 thermidor, Lakanal, plantant là brusquement tous les travaux qu'il avait mis en train (entre autres la canalisation du Drot, la construction du pont de Bergerac, la manufacture d'armes de cette ville), laissant à l'état de belles promesses tous ceux qu'il avait cependant juré d'exécuter avant son départ, était parti précipitamment pour Paris, sans y être rappelé et soi-disant pour rendre de sa mission un compte que l'on ne réclamait pas[11], Romme fut alarmé de l'anarchie dans laquelle son administration brouillonne et imprévoyante laissait tous les services auxquels il avait tou-

11. Pour que Lakanal pût être à Paris le 21 thermidor et prendre la parole ce jour-là à la Convention, il fallut qu'il quittât Bergerac aussitôt qu'il eût apprit l'événement et encore qu'il ne perdît pas un instant en route. Il lui fut donc impossible de savoir l'effet produit dans la Dordogne par la chute de Robespierre, ce qui ne l'empêcha pas de dire à l'Assemblée, avec son assurance habituelle,

ché, toutes les entreprises qu'il avait commencées. Il le fut bien davantage, lorsque, parcourant la Dordogne, il y constata la fermentation qui commençait à échauffer tout le pays. Il comprit surtout les dangers que l'apostolat civique allait faire courir à la République dans un département plutôt tiède, au moment où la chute de Robespierre ouvrait dans toute la France la porte aux violentes réactions que l'on sait. Et de fait, les réclamations, les protestations commençaient à pleuvoir de toutes parts : paysans arrachés à leurs moissons pour des corvées inutiles ou interminables; bourgeois tondus à vif, ouvriers non payés, propriétaires spoliés, consciences troublées, foyers violés, tous les germes d'une contre-révolution étaient en train d'éclore. Sentant la nécessité de réparer au plus vite et dans la mesure possible, les dangereuses maladresses de Lakanal, Romme n'hésita pas à le désavouer publiquement : « Considérant — dit-il dans un arrêté du 19 août 1794 — que les campagnes de cet arrondissement sont fatiguées de réquisitions pour divers travaux qui ne sont pas tous d'une égale urgence; que, pour trop faire à la fois, on se met dans l'impossibilité de rien terminer; que le service public peut souffrir du défaut d'harmonie dans les époques et les moyens d'exécution de ces travaux; [qu'il] se trouve sans surveillance par l'absence du représentant du peuple Lakanal, et que les intérêts du peuple demandent que cette surveillance soit également active partout où les besoins l'exigent, etc. »; il chargeait quatre commissaires de se transporter immédiatement sur les chantiers ouverts, d'y recueillir « toutes les demandes et réclamations » qui leur seraient faites, et de lui adresser un prompt rapport sur le tout, afin qu'il statuât « sans délai sur les mesures à prendre pour concilier les intérêts de la République avec ceux de l'agriculture et ceux de nos frères des campagnes ». Mais si, dans cet arrêté, Romme

que, dans la contrée d'où il venait, « la Convention nationale était un objet de culte et d'amour; que les tyrans qu'elle venait de frapper y étaient exécrés; que partout le peuple était passé rapidement de l'indignation au mépris pour les conjurés, et de mépris à l'oubli de leur mémoire, pour ne s'occuper que de la Convention et de la patrie; que, pour lui, il était bien déterminé à se servir des fusils de la manufacture qu'il avait fondée, pour exterminer le nouveau Pisistrate et ses vils sicaires. »

conservait encore quelques ménagements pour ne pas amoindrir, dans la personne de Lakanal, la considération due au représentant du peuple, il disait le fond de sa pensée dans une lettre qu'il adressait le même jour au comité de salut public. Il est bien regrettable (et bien singulier) que cette lettre n'existe plus. On n'en possède qu'une analyse faite par un employé du comité. Cependant, quand on connaît l'œuvre de Lakanal dans la Dordogne, cette analyse est assez développée et assez nette pour suppléer à l'original. Voici donc le résumé de ce que Romme écrivait :

« G. Romme, etc., appelle l'attention du comité sur quelques arrêtés du représentant Lakanal qu'il joint; demande qu'ils soient annulés par la Convention. Leur principal but tend à envoyer dans les campagnes et dans les maisons des villes, excepté celles des riches, des apôtres de la liberté pour répandre la lumière; à obliger les maire et agent national de Périgueux à lui donner des renseignements sur l'intérieur des ménages des habitants.

« Démontre les énormes dangers de semblables mesures et les maux qu'elles ont déjà causés.

« Transmet un arrêté qu'il a pris[12] sur les travaux ordonnés par le représentant Lakanal et qui produisaient de désastreux effets[13]. »

Pour que Romme portât un pareil jugement sur les décisions de Lakanal, pour qu'il en demandât aussi délibérément l'annulation, il fallait que le mal fût grand. Car Romme n'était pas un de ces thermidoriens qui firent la chasse aux terroristes. C'était un franc et ferme républicain, qui défendit même la mémoire de Robespierre, et que les mesures les plus révolutionnaires n'effrayaient pas. On a tout dit de lui, quand on a rappelé qu'il appartient à cette petite phalange des derniers Montagnards restés fidèles à leurs convictions,

12. C'est celui dont on vient de lire les considérants et les principales dispositions.

13. En marge : « Renvoyé la lettre au comité de sûreté générale, avec les cinq pièces jointes, le 24 fructidor an II. » — Le comité de sûreté générale avait dans ses attributions la police : il n'en est pas dont les papiers fussent plus compromettants pour les terroristes. Aussi, dès le lendemain de thermidor, ils furent mis en coupe réglée par les intéressés ou leurs amis (ou leurs ennemis), ou enfin par des collectionneurs peu scrupuleux. J'y ai vainement cherché la lettre de Romme.

et qui se poignardèrent, l'un après l'autre, en l'an III, au pied de leur échafaud. Jugée comme on vient de le voir et par un tel homme, la mission de Lakanal dans la Dordogne l'est sans appel.

IV

« Lakanal tient ses promesses, ou il meurt! » s'était-il écrié dans une de ses dernières proclamations. Il mourut donc, lui aussi, car il faut bien mourir; il mourut, non sur l'échafaud ni par le poignard, comme Romme qui n'avait cependant rien promis, mais sur sa couche paisible d'octogénaire, cinquante ans plus tard, ayant profondément oublié, sinon le Périgord, du moins toutes les promesses qu'il y avait faites.

Soyons justes cependant. Si, contrairement à ses propos ultérieurs, il usa et abusa des incarcérations pendant sa mission, Lakanal n'envoya personne de lui-même à l'échafaud. Mais ne jouons pas trop sur les mots. « A votre retour de mission, — lui écrivait le 10 messidor an III l'honnête Baudin (des Ardennes), — je vous ai entendu vous vanter, dans un temps où il avait du courage à le faire, de n'avoir point ordonné d'arrestations. » C'était se vanter, en effet, car, parmi les arrêtés qui nous restent de lui, on en compte bien une soixantaine qui sont des ordres individuels d'arrestation, sans parler des invitations collectives, telles que celle-ci, par exemple, qu'il adressait, le 25 janvier 1794, au comité révolutionnaire de Bergerac et qu'il faut citer, non seulement parce qu'il y donne d'avance un démenti à la lettre de Baudin, mais encore parce que cette pièce est un spécimen de l'inconscience avec laquelle Lakanal entassait dans le même écrit les plus étonnantes contradictions : « Frères, l'impunité dont jouissent encore quelques ennemis de la Patrie est un outrage fait au peuple et à ses droits. L'époque des vengeances nationales à leur égard ne peut plus être ajournée sans crime. Portez vos regards investigateurs sur tous les points de l'arrondissement qui vous est attaché; frappez l'ennemi de la République partout où il est, de quelque masque qu'il s'y couvre; voilà un travail important sur lequel j'appelle votre sévérité républicaine. Un

second objet que je lègue à votre justice, c'est de dresser le tableau de tous les détenus qui ne sont pas expressément atteints par les lois. Il peut s'en trouver, sur le nombre, qui ont été reclus sur des documents mensongers fournis par la malveillance; elle a quelquefois trompé la justice. Ses défenseurs les plus zélés ont été quelquefois victimes de ces odieuses trames; préservons-nous de ce piège; ne tirons pas sur nos troupes. Que le tableau que je demande soit discuté avec maturité dans une ou plusieurs de vos séances. Justice à l'innocence outragée, mais ne perdons pas de vue que là où la Patrie est tout, les individus ne sont rien; que si la liberté commune réclame l'incarcération d'un citoyen, il doit être enfermé, sans examiner laborieusement s'il est coupable : et que si la Patrie avait besoin d'un crime pour relever ses espérances, il ne serait plus crime, il deviendrait vertu. » Et le vertueux Lakanal, devançant par son propre exemple le précepte qu'il enseignait ici aux autres, n'avait pas craint, dès le 3 novembre 1793, d'écrire à la Convention l'odieuse lettre que voici : « ... Des renseignements secrets m'avaient instruit que Lidon[14], que la Convention nationale avait déclaré traître à la patrie, était venu se réfugier dans ce département, après avoir travaillé longtemps à contre-révolutionner celui de la Corrèze. J'ai de suite envoyé des émissaires sur toutes les routes que le traître avait pu tenir, et j'ai ordonné à ces divers émissaires ou de le saisir ou de lui brûler la cervelle. Après trois jours et trois nuits de recherches notre représentant autrichien a été découvert dans une maison isolée, à quelque distance de Terrasson. Il a tenté de se défendre : il a tiré trois coups de pistolet, dont un a légèrement blessé un gendarme. On allait brûler la maison qui recélait le traître, lorsqu'il a vengé lui-même son pays en se brûlant la cervelle... Le règne des traîtres est passé; on attend ici le supplice de la troupe de Brissot avec autant d'impatience qu'on en a eu dans le temps à apprendre la mort du tyran. Bergerac est profondément convaincu que la Montagne a sauvé la liberté, etc. »

Ces contradictions, où il se donne à lui-même un si cruel

14. Conventionnel girondin proscrit.

désaveu, ont du moins pour nous cet avantage qu'elles nous aident à pénétrer de plus en plus Lakanal. Au fond, c'était un faible, qui hurlait avec les loups, un irascible comme tous les vaniteux; mais il n'avait pas l'âme sanguinaire. Il n'envoya directement personne à l'échafaud, je le répète, mais il pratiqua la guillotine sèche, non celle qui tue, mais celle qui déshonore ou qui s'y efforce. Toute sa politique dans la Dordogne tient en deux mots : paix au pauvre par la guerre au riche. Sans discerner les causes si variées qui font tomber un homme dans la misère, il rendit au pauvre un culte aveugle. Pour lui, le pauvre c'est « l'ami constant et le zélé défenseur de l'indépendance nationale, le fils aîné des Etats populaires », — ce qui n'est ni très juste comme idée, ni très chargé de couleur pour un peintre qui appuie d'ordinaire si fort sur le pinceau; — l'assassin, la fille perdue, c'est un pauvre, c'est une pauvresse qu'on a négligé de secourir. Il pourvoit donc à la subsistance du pauvre, à son habillement, à son logement, au degrèvement de ses contributions, avec une sollicitude touchante infatigable, exclusive. C'est un saint François d'Assise doublé d'un saint Vincent de Paul! Mais faites-y bien attention : tout son amour du pauvre est fait de sa haine du riche, haine qu'on dirait maladive, tant elle est démesurée, mais qui est au contraire très calculée, car c'est une opinion politique, un système de gouvernement. Le riche est tout simplement une proie qu'il jette en pâture aux sociétés populaires pour se ménager et se conserver leur appui. Tout à l'heure nous le trouvions un peu pâle, quand il qualifiait le pauvre. Mettez-le en face du riche, et écoutez-le : sa voix s'enfle et s'échauffe: il parle d'abondance du cœur. Qu'un propriétaire ait refusé de vendre son bois au prix du maximum, il a commis « un crime social »: il a fait souffrir « toutes les rigueurs de l'hiver à nos frères indigents »: il versera dix mille livres pour aider à réparer les maisons des pauvres. Qu'un homme fortuné ait un procès avec un autre qui ne l'est pas, les entrailles de Lakanal se soulèvent : c'est « un vampire public qui se gonfle de la substance du pauvre »: et si le riche « ne sait pas se précipiter à travers les plus éclatants sacrifices dans les bras de l'indigent, il doit être proclamé l'ennemi de la mère commune, la patrie ». Cet apostat abonde

en réminiscences et en images bibliques : le riche est encore « le pharisien hypocrite qui dévore le bien des veuves, qui lie sur les épaules de ses frères des fardeaux insoutenables, qui purifie les bords de la coupe, quand le dedans est plein de rapines et d'iniquités. » Il emprunte d'ailleurs de toutes mains. Tout à l'heure c'était un vers à Voltaire; maintenant c'est d'Anacharsis Cloots qu'il tient que le riche est « le fléau de l'humanité », mais en même temps « le pourvoyeur du pauvre ». Qu'ils soient, par ailleurs, bons ou mauvais citoyens, que leur aisance vienne de leur travail ou de leur avarice, Lakanal n'examine rien : les riches sont des « ennemis du peuple » *a priori*, par définition. A leur tour maintenant d'être taillables et corvéables à merci. Lors de la réfection des routes à laquelle durent travailler tous les habitants de la Dordogne, les riches portèrent leur pain, mais ils portèrent aussi et par surcharge celui des pauvres. Non seulement il les accable de taxes révolutionnaires, mais il exige qu'ils payent sur l'heure comme des vaincus en pays conquis. Non seulement il les ruine, mais il lance par surcroît contre eux tout ce qu'il sait d'injures. Pas une seule fois vous ne surprenez Lakanal occupé à donner du travail aux pauvres : il ne leur donne que de l'argent pris de force dans la poche d'autrui. Voilà toute la politique de Lakanal dans la Dordogne. Son art, si art il y a, a consisté à en cacher la nudité sous un manteau littéraire. Mais son manteau n'est qu'un vêtement de théâtre, et sa littérature n'est faite que de poncifs ou de pastiches. Comment se peut-il que l'on s'y soit trompé, et que l'on s'y trompe encore[15]?

Eugène WELVERT,

Conservateur honoraire aux Archives nationales.

15. Les pages que l'on vient de lire étaient écrites lorsque M. Henri Labroue a soutenu, devant la faculté des lettres de Paris, en 1917, une thèse pour le doctorat sur *La Mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II*. Imprimée, cette étude comprend plus de 700 pages in-8° : on trouvera peut-être que c'est un bien gros livre pour un si petit sujet. C'est d'ailleurs une apologie systématique du conventionnel, une approbation à peu près intégrale de ses opérations en Dordogne. Non que M. Labroue ignore ou nie les faits. Il connaît la susceptibilité et l'arrogance de Lakanal (p. 111-112, notes); il sait que son grand levier fut la peur (p. 126, note 3); il avoue le jugement sévère de

Romme (p. 587), les protestations du comité révolutionnaire de Périgueux contre les mesures arbitraires du représentant (p. 122); il cite l'opinion motivée des ingénieurs locaux sur le programme de travaux publics de Lakanal (p. 571), etc. Mais si M. Labroue passe très rapidement — généralement en note et sans discussion — sur les nombreuses réclamations des Périgourdins, il étale avec complaisance les adresses des adulateurs et des trembleurs et il se plaint avec ironie de cette méthode quand elle est employée par Henri Wallon (p. 190). Il aime à déplacer les questions : il ne s'agit pas de savoir, par exemple, s'il était utile de rendre le Drot navigable, mais si Lakanal pouvait y réussir par les moyens révolutionnaires qu'il adopta. Il prétend d'avance, dès ses premières pages, que Lakanal rallia, stimula, électrisa l'opinion et la groupa solidemeant autour de la Convention (p. 90), et il rejette ou omet les avis contraires des témoins, si autorisés soient-ils, — les Romme, les Pélissier, les Pointe, les Roux-Fazillac, — parce qu'ils sont défavorables à sa thèse. Enfin et pour clore cet examen qu'on pourrait prolonger, varier et creuser bien davantage, M. Labroue estime que la mission de Lakanal en Dordogne constitue une des pages les plus remplies et les plus fécondes de sa vie publique (Avant-propos, II). Remplie, ce serait à voir; mais féconde, n'est-ce pas tout vu?

VARIÉTÉS

LES ORIGINES DE LA GRANDE CONFRÉRIE NOTRE-DAME AUX PRETRES ET AUX BOURGEOIS DE PARIS

La Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris, plus communément désignée sous le nom de « Grande Confrérie aux Bourgeois » ou simplement de « Grande Confrérie », était une association pieuse et charitable dont les membres devaient se prêter un mutuel secours, pratiquer en commun tous les exercices de dévotion et remplir les devoirs de charité que commande le christianisme. Elle rentrait ainsi dans cette catégorie d'associations purement religieuses qui n'étaient pas associées à une communauté d'artisans.

Elle fut la plus considérable et la plus fameuse des confréries parisiennes, en raison surtout de l'importance des membres qui en firent partie. Dans le courant du XIIe siècle on la trouve composée de soixante-douze confrères dont une moitié était clercs, l'autre moitié laïques. Ce chiffre avait été fixé en mémoire des soixante-douze disciples du Christ et comme ceux-ci avaient été envoyés dans le monde deux à deux pour prêcher le saint nom, ils étaient aussi deux à deux, un prêtre et un laïque, assignés l'un à l'autre pour s'aider mutuellement. Tandis que le prêtre devait prier pour son confrère laïque, l'assister dans toutes les choses spirituelles et spécialement au jour de son décès dire le service des trépassés, le laïque avait les charges temporelles, faisait les aumônes et payait les cotisations de son confrère prêtre.

Ainsi réglementée, la Confrérie jouit bientôt d'une grande faveur. Son succès devint si vif qu'il fallut, avant même la fin du siècle, élever le nombre des confrères et le porter de soixante-douze à cent : cinquante prêtres et cinquante laïques.

Ce chiffre une fois atteint, elle décida de ne pas le dépasser désormais et de fait, malgré toutes les sollicitations pressantes dont par la suite elle fut l'objet de la part de personnages très désireux de devenir confrères, elle se refusa toujours à augmenter ce nombre, si bien que les transgressions des règlements sur ce point, quand elles eurent lieu, ne furent jamais que sporadiques et vite réprimées.

C'est cette limitation[1], du reste, qui, faisant de la Confrérie une association fermée, contribua peut-être le plus à son succès; on ne pouvait admettre de nouveaux membres qu'après la mort de confrères et parmi les candidats qui se pressaient à l'envi, le successeur du défunt était soigneusement choisi. C'est, d'ailleurs, dans une certaine catégorie de personnes que ce choix s'opérait. La confrérie, en effet, n'était pas ouverte à quiconque, et seuls, les prêtres et bourgeois de Paris y pouvaient être admis. Encore fallait-il qu'ils présentassent certaines qualités morales, qu'ils fussent honnêtes, pieux, irréprochables, estimés de tous, et cela même ne suffisait pas, il fallait aussi qu'ils fussent assez riches pour pouvoir soutenir la confrérie de leurs biens et subvenir aux aumônes et charités nombreuses.

On comprend maintenant comment la Grande Confrérie Notre-Dame a pu jouir d'un si brillant éclat. Elle était formée de l'élite ou, pour mieux dire, de l'aristocratie ecclésiastique et bourgeoise de Paris. On y recevait communément des cardinaux et des évêques, des ducs et des comtes, des présidents et conseillers des cours souveraines ou des chanceliers. Les membres des plus illustres et des plus puissantes familles de la bourgeoisie parisienne, les Marcel, les Saint-Benoit, les Gentien, les Pisdoë, les Culdoë attachaient une telle importance à faire partie de l'association qu'ils s'y succédaient souvent de père en fils. Les rois eux-mêmes tinrent à l'honneur d'y être admis et tous, depuis saint Louis, se firent recevoir. On les comptait en surnombre.

1. Elle aurait été, selon Bordier, sinon la cause de la création de la Confrérie des Pélerins de Saint-Jacques, du moins celle de la grande extension que prit cette Confrérie au début du XIVe siècle. (Bordier, *La Confrérie des Pélerins de Saint-Jacques et ses archives*, dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, t. 1, 1875, p. 188).

Les femmes, dès le principe, furent exclues. Cependant vers la fin du XIIe siècle leur admission fut acceptée, sans qu'on puisse lui assigner une date précise. Leur nombre fut fixé comme celui des bourgeois à cinquante. On acceptait de préférence aux autres celles des bourgeois déjà reçus dans la confrérie et on leur assignait le même confrère prêtre afin qu'associés par le mariage aux mêmes biens corporels et temporels, ils le fussent aussi aux biens spirituels. De très grandes dames et du premier rang désirèrent être reçues, et l'on peut citer entre autres Marguerite, duchesse de Bourgogne (1400), Anne de Bedfort, régente de France (1425), la duchesse de Guyenne, épouse du connétable (1441), ou encore la duchesse de Bavière et comtesse de Mortagne, Catherine d'Alençon. Les reines, semblablement aux rois, étaient comptées en surnombre et toutes, après Blanche de Castille, se firent recevoir.

Il y avait enfin dans la confrérie treize confrères de Saint-Denis, sept prêtres et six laïques, mais originairement ils n'en faisaient pas partie. Ils ne furent admis que dans la seconde moitié du XIIe siècle. On en est réduit à des conjectures pour expliquer quel mobile a pu pousser les confrères de Paris à recevoir dans leur sein des habitants de Saint-Denis et à choisir ce nombre treize qui divisait inégalement les laïques et les ecclésiastiques. Leur admission doit sans doute se rapporter, comme on le verra tout à l'heure, aux origines de la confrérie. En tout cas, c'est certainement à cause d'eux que la Grande Confrérie, qui se targuait volontiers d'une très haute antiquité, prétendait faire remonter son institution au martyr saint Denis lui-même, comme elle le fit dans une requête présentée au roi en 1536[2]. C'était une assertion de pure fantaisie que M. de Machault, président au Grand Conseil et doyen de la confrérie, n'a cependant pas hésité à reproduire dans un petit livre qu'il fit paraître en 1660[3].

Une rédaction des statuts régissant alors la confrérie faite

2. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724, in-fol., t. III, p. 650.

3. *Recherche de l'origine... et œconomie de la Grande et royale Confrérie de la Vierge, aux prestres et bourgeois de Paris*. Paris, 1660, in-8°.

en 1431[4] et une autre de 1468[5] sont plus modestes que M. de Machault. Elles se contentent de reporter à trois cents ans « ou environ » en arrière l'institution de la confrérie. Aussi voyons-nous Du Breul, qui eut sous les yeux le manuscrit de 1468 dont il dit formellement avoir extrait ses renseignements, en placer l'origine « environ l'an 1168[6] ». Après lui, Le Maire[7], Félibien[8] et la plupart des historiens de Paris, l'ont fait remonter à cette date.

En réalité les statuts étaient imprécis et Lebeuf ne semble pas y avoir attaché une grande importance. Ayant consulté Du Breul, Félibien et d'autres encore, il n'a pas pu les ignorer, et pourtant il n'en parle pas. Il paraît au contraire avoir voulu rajeunir les débuts de la confrérie, et peut-être, a-t-il cru seulement qu'elle avait été fondée au début du XIIIe siècle, car il fait remarquer que ce qu'il en a vu de plus ancien « est la mention qui en est faite dans le testament d'un chambellan du roi de l'an 1205[9] ».

En somme, la question des origines restait vague et obscure. Cependant, Le Roux de Lincy ne la fit point avancer d'un pas malgré sa consciencieuse étude sur la confrérie, se contentant de lui reconnaître une haute antiquité[10].

Il est vrai qu'il n'a pas connu un manuscrit que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale et qui fit l'objet en 1905 d'une publication de M. Omont[11]. Ce manuscrit ren-

4. Cette rédaction manuscrite est à la Bibliothèque nationale, f. fr. 933.

5. Le manuscrit de 1468 appartenait autrefois à la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il a été détruit dans l'incendie de 1871, mais Le Roux de Lincy l'avait heureusement publié en 1844 dans ses *Recherches sur la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris.* Paris, 1844, in-8. App. n° 2, p. 81.

6. Du Breul, *Théâtre des antiquitez de Paris.* Paris, 1612, in-4°, p. 106.

7. Le Maire, *Paris ancien et nouveau.* Paris, 1685, in-12, t. II, p. 79.

8. Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris...*, Paris, 1725, in-fol., t. I, p. 206.

9. Lebeuf, *Histoire de tout le diocèse de Paris.* Paris, 1883, in-8°, t. I, p. 216. Le testament de Maucion, chambellan de Philippe-Auguste, est dans Dubois, *Historia ecclesie Parisiensis.* Paris, 1690-1710, in-fol., t. II, p. 294-295.

10. Le Roux de Lincy, *ouvr. cité*, p. 4.

11. H. Omont, *Documents nouveaux sur la Grande Confrérie*

ferme deux rédactions des statuts primitifs de la confrérie, dont l'une est en latin et l'autre en français. Elles viennent très heureusement à notre secours. Grâce à elles et en prenant pour point de départ le titre original le plus ancien que nous connaissions maintenant, antérieur de deux ans au testament du chambellan Maucion et daté de mai 1203, nous allons tâcher de jeter un peu de lumière sur ce problème difficile des origines. C'est sur cette trilogie que va se baser tout notre raisonnement.

L'acte de 1203 émane de Gautier, chambrier de Philippe-Auguste, qui déclare être entré dans la confrérie avec sa femme : « *Me et uxorem meam Persoisam posui in Grande*[*m*] *Confratriam Beate Marie Parisiensis*[12]. » Il en appert clairement qu'à cette date les femmes étaient admises dans la confrérie. Or, si l'on se reporte au texte des statuts français du manuscrit de la Bibliothèque nationale, on constate qu'il n'y est pas question des femmes. Elles étaient donc à l'époque de la rédaction tout simplement exclues, et l'on doit en conclure que les statuts français sont antérieurs à 1203.

Mais de combien d'années? Le champ est libre aux hypothèses. Cependant, d'après la simplicité de l'expression dont use le chambrier, il semble bien que ce n'est point une faveur qu'on lui ait accordée spécialement, car dans ce cas il n'eut pas manqué d'adresser à la compagnie pour sa bienveillance quelques mots de remerciement. Au contraire, il présente la chose comme toute naturelle, si bien qu'elle nous apparaît comme un droit régulièrement acquis aux femmes à cette date; et comme on peut conjecturer, sans trop craindre de se tromper, que le projet d'admission des femmes dut soulever à l'origine pas mal d'objections, pour que ce droit soit devenu tel que nous le voyons en 1203, il faut bien admettre que la rédaction des statuts français a dû précéder d'assez longtemps l'acte de Gautier.

Ce point étant acquis, si l'on compare maintenant entre eux

Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris. Paris, 1905, in-8°, p. 8 à 13. [Extrait des *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. XXXII].

12. Le Roux de Lincy, *ouvr. cité*, app. n° 1, pièce V. L'original est aux Arch. Nat. dans S 874, n° 3.

les deux textes des statuts, on constate qu'ils présentent une grande similitude. La plupart du temps, les statuts français ne sont qu'une simple traduction des statuts latins. Toutefois ils ne sont pas identiques et, notamment, ils diffèrent par ce qui est relatif dans chacun d'eux au nombre des confrères. Nous voyons, dans la rédaction française, qu'à l'époque où elle a été écrite, la confrérie se composait de cent confrères, en nombre égal de prêtres et de laïques, et qu'en outre elle comptait treize confrères de Saint-Denis, dont sept prêtres et six laïques.

Si l'on se reporte alors au texte latin, on remarque qu'il n'est pas question de Saint-Denis et qu'il n'est fait mention que de soixante-douze confrères de Paris, en sorte que la rédaction latine nous apparaît comme antérieure à la rédaction française de tout le temps qu'il a fallu à la confrérie pour s'accroître de vingt-huit nouveaux confrères, régulièrement admis à la suite d'un règlement[13], et de ceux de Saint-Denis.

A quelle époque ceci nous reporte-t-il? Déjà, dans le texte latin, on discerne une tendance à accroître le nombre des confrères et le chiffre de soixante-douze se montre éminemment variable, tantôt plus, tantôt moins, « *aliquando vero plus, aliquando minus*[14] ». Il varie selon la bonté des confrères, selon leur bienveillance, aussi selon la dévotion et la dignité des requérants. Il se trouve ainsi souvent dépassé. Mais il est juste d'ajouter qu'on ne l'atteint pas toujours, *aliquando minus*. Il est donc difficile d'évaluer quel temps a pu séparer les deux rédactions. En réalité, il est peut-être assez court. Quel qu'il soit, c'est un second pas de franchi.

Nous allons en franchir un troisième à l'aide de la rédaction latine seule. Elle nous fournit une constatation qui permet de reculer singulièrement les origines de la confrérie. Ces statuts, en effet, ne furent pas rédigés au moment même de sa fondation, et n'en sont pas, pour ainsi dire, la charte constitutionnelle. La confrérie, au contraire, existait déjà depuis quelque temps lorsqu'ils furent mis en écrit. Le texte

13. « Establi dou commun acort ». Omont, *ouvr. cité*, statuts français, p. 9.
14. Omont, *ouvr. cité*, statuts latins, p. 9.

est formel là-dessus : « *Sancti predecessores nostri... quandam confrariam instituerunt* », et plus loin, « *quia... cupiebant, instituerunt*[15]. » Ceci, d'ailleurs, n'a rien qui doive nous étonner. Les statuts ne le diraient pas qu'on pourrait aisément le conjecturer, car c'est le propre de ces institutions primitives qui dérivent des mœurs de se développer en quelque sorte inconsciemment jusqu'au jour où prenant conscience d'elles-mêmes, elles mettent par écrit les règles qui les régissent.

Ainsi, la confrérie a existé bien avant la rédaction de ses statuts. Mais qu'entendait le scribe en disant : « *Sancti predecessores nostri?* » Entendait-il désigner des prédécesseurs immédiats auxquels remonterait l'honneur d'avoir fondé cette illustre société, ou bien plutôt, est-ce une suite de générations qui se perdent pour lui dans la nuit des temps? Il fallait sans doute que l'association fut bien ancienne pour qu'il ne pût lui assigner une date certaine et fût obligé de recourir à l'imprécision de termes aussi vagues. Il y a là sûrement une difficulté.

Malgré tout, nous allons peut-être pouvoir la lever à l'aide d'un petit texte qu'après bien des recherches nous avons fini par découvrir. Ce texte que nous devons à M. Delisle, qui l'a publié dans son *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, d'après un manuscrit possédé par le Vatican, nous donne les noms des membres d'une ancienne confrérie[16]. Il est à noter tout d'abord que c'est une confrérie parisienne[17]. C'est ce qui donne toute sa valeur à notre argumentation qui sans cela pourrait être taxée de spécieuse. Il est alors à remarquer que cette confrérie parisienne est intitulée « Société des douze apôtres » (*nomina fratrum de societate duodecim apostolorum*). C'est précisément en souvenir des soixante-

15. Omont, *ouvr. cité*, statuts latins, p. 8. Les statuts français traduisent : « Nostre ancesseur... establirent... »

16. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1886, app. XIV, p. 376. Le texte est publié d'après le manuscrit 313 du fonds Ottoboni au Vatican, fol. 110. On le retrouvera aussi dans les *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 2e partie, p. 1007 B, col. 2.

17. Le caractère parisien du sacramentaire est indéniable. Les listes de fidèles qu'il renferme mentionnent un grand nombre d'évêques de Paris et une de ces listes est intitulée : « *Nomina canonicorum Parisiensium.* » Voir, en outre, ce que dit M. Delisle à la note 7 de la page 372.

douze disciples du Christ, envoyés par lui dans le monde pour prêcher son nom, que la Grande Confrérie Notre-Dame se prétendait érigée[18]. Celle-ci était composée de prêtres et de laïques. Or, on observera que la petite société des douze apôtres présente ce caractère et qu'un certain *Gislebertus* est qualifié de laïque.

Enfin, si l'on compte le nombre des confrères de cette association, on arrive au chiffre de quatorze. Mais il est à constater que, parmi les membres, on rencontre deux fois la mention d'un certain *Ricardus, sacerdos*, et le problème qui se pose ici est de savoir s'il faut distinguer deux personnages différents ou bien y voir une seule et même personne. Dans l'un ou l'autre cas, la solution est intéressante.

Si ces deux personnages sont différents, voilà le nombre primitif des confrères, qui devait être de douze, c'est-à-dire égal à celui des apôtres, accru déjà de deux unités ou tout au moins d'une en admettant, avec quelque vraisemblance, qu'un treizième confrère ait été dès le principe admis en image du Christ. Ce serait ainsi le premier échelon de cet accroissement qui porta successivement le nombre des confrères de la Grande Confrérie à soixante-douze, puis à cent.

Mais on peut admettre que ces deux personnages ne sont, au fond, qu'un seul et même confrère, car, ce qui est étonnant, c'est que contrairement à l'habitude de cette époque, le scribe n'ait pas fait précéder le second de la mention *item*, et, ce qui donne encore de la force à l'opinion d'un oubli du scribe, c'est que le second *Ricardus, sacerdos* est inscrit à la fin de la liste et après deux confrères ne portant aucune qualification. On est ainsi ramené au chiffre de treize qui est justement celui des confrères de Saint-Denis, admis plus tard, peut-être en souvenir des origines de la confrérie et de la société des douze apôtres qui en avait été comme le berceau.

Il y a dans tout ce que nous venons de dire plus que des coïncidences curieuses et, peut-être, ne paraît-il pas téméraire de vouloir faire remonter à cette petite association la Grande Confrérie Notre-Dame. Il y a plus encore que

18. Voir le début des statuts latins et français, Omont, *ouvr. cité*, p. 8.

de fortes présomptions pour que ce soit là l'origine cherchée qui se trouve ainsi considérablement reculée.

Jusqu'à quelle époque faut-il remonter? Léopold Delisle a placé l'existence de cette confrérie dans le XIe siècle. Mais cet espace de cent ans nous laisse assurément une latitude un peu grande. Nous arrivons à une solution autrement précise par l'identification d'un des personnages qui sont mentionnés dans l'article du sacramentaire et qui permet de localiser la société dans le siècle. Nous voulons parler de cet *Hubertus* que le document qualifié d'abbé « *Hubertus, aba* ».

Nous n'avons relevé, dans les monastères de Paris ou de son diocèse, qu'un seul abbé de ce nom pour cette époque reculée. Il occupait cette haute fonction à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés[19]. Toutefois, le début et la fin de son abbatiat sont incertains. Le continuateur d'Aimoin place la mort de son prédécesseur Adraud et l'élévation d'Hubert à la même dignité en 1061. Il est probable cependant qu'à cette date Adraud était déjà mort. Bouillart, dans son histoire de Saint-Germain-des-Prés, dit qu'il mourut le quinze du mois d'août 1060[20]. C'est en effet au quinze août qu'est marqué son obit dans les obituaires de Saint-Germain-des-Prés[21]. Il est en tout cas signalé comme présent à la cérémonie du sacre de Philippe Ier qui eut lieu le jour de la Pentecôte de l'an 1059[22]. Et pourtant Hubert, son successeur, paraît dans un acte de 1058, original et dûment scellé, dans lequel il est formellement qualifié d'abbé de Saint-Vincent et de Saint-Germain[23].

Il y a certainement une erreur quelque part. Il suffit de le signaler. Elle n'importe pas tellement, d'ailleurs, en l'objet qui nous touche que nous soyons obligés d'établir ici la suite régulièrement chronologique des abbés de Saint-Ger-

19. *Galllia Christiana* (*nova*), t. VII, 1744, col. 436.

20. Bouillart. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*. Paris, 1724, in-fol. p. 77-79.

21. *Obituaires de la province de Sens*, t. I, 1re partie, p. 269 et 297.

22. *Rec. des Historiens des Gaules et de la France*, t. XI. 1767, p. 32, D. Cf. Maurice Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, Paris, 1908, in-4°, p. XXIII.

23. Robert de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris* (*528-1180*). Paris, 1887, in-4°, p. 121.

main-des-Prés. Du reste, s'il y a de l'incertitude à savoir quand ont pu commencer pour Hubert ses fonctions d'abbé, la date de son décès est aussi peu sûre. Elle oscille entre ces trois années : 1062, 1065 et 1066.

Quoi qu'il en soit, voilà l'existence de notre petite confrérie limitée à quelques années et, vraisemblablement, c'est à peu près à cette époque qu'il faut faire remonter sa fondation.

Ce qui est plus difficile à préciser, c'est le caractère de cette société et le but qu'elle poursuivait. Là, les moyens d'investigation font défaut. Il est probable qu'on se trouve en présence d'une de ces associations spirituelles comme il en existait alors de si nombreuses dont les membres se promettaient mutuellement des prières pendant leur vie et devaient dire un certain nombre de messes, réciter un certain nombre de psaumes, à la mort d'un confrère, pour le repos de son âme.

Maintenant, était-elle indépendante, était-elle unie à telle ou telle communauté, à telle ou telle autre association plus ou moins semblable par des liens de confraternité qui les obligeaient réciproquement aux mêmes devoirs spirituels? Les membres étaient-ils déjà soumis à des règlements fixes? Ce sont autant de questions qu'il est impossible de résoudre en l'état de nos connaissances.

On peut supposer que les règlements se formèrent peu à peu, à mesure que le succès grandit pour la confrérie dont le nombre des membres devenu considérable ne correspondit plus à l'idée primitive qui avait présidé à sa formation, et qui voulait honorer les douze apôtres. Il fallut changer le nom. La société des douze apôtres devint la Grande Confrérie Notre-Dame, nom sous lequel elle se présente à nous dans les statuts latins. Mais il restait un souvenir et comme une extension de l'idée ancienne : le nombre des confrères était fixé à soixante-douze en l'honneur des soixante-douze disciples du Christ.

André Vaquier,
archiviste-paléographe.

BULLETIN CRITIQUE

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française.* Tome XI. *Histoire des Arts,* par Louis GILLET. — Paris, Plon, 1922. In 4° de 644 pages, pl. et fig.

On ne saurait trop féliciter M. Louis Gillet d'avoir osé entreprendre, et d'avoir mené à bonne fin, si rapidement, un sujet aussi considérable : l'histoire des arts en France des origines à nos jours. Il l'a fait avec son talent habituel d'évocateur, emporté parfois par une imagination trop vive. Une idée profondément juste a guidé l'auteur d'un bout à l'autre, et l'a soutenu dans son immense labeur, c'est la continuité de la pensée française à travers les siècles, qui se prolonge d'âge en âge, nuancée parfois d'influences étrangères, mais qui subsiste au fond de toutes ses productions. La persistance de la tradition dans l'art religieux, à travers les dénominations que nous sommes obligés de conserver pour la clarté de l'exposition, m'a toujours frappé, et j'ai aimé retrouver cette idée dans cette histoire de l'art français, en tête de laquelle pourrait être gravée la belle maxime de Lanson rappelée par l'auteur lui-même : « La tradition n'est pas ce qu'on accepte du passé; c'est le legs qu'on porte malgré soi dans le sang. » M. Gillet le démontre admirablement dans son récit.

L'auteur, fort au courant de la littérature des sujets qu'il traite, a très bien montré les origines de l'art du moyen âge dans l'art classique d'une part, dont le souvenir persiste même à l'époque gothique, — il en cite quelques exemples, que l'on pourrait multiplier, — au point que la Renaissance ne fit que réveiller ce souvenir, et dans l'art de l'Orient hellénistique, de la Syrie, d'Egypte, d'Asie Mineure, où chaque jour, de nouvelles découvertes nous révèlent des produits d'un art vivace et fécond. Cet art d'Orient nous vint par les marchands, les moines originaires d'Egypte et de Syrie, et par les pèlerinages aux Lieux Saints, et non pas par l'Espagne.

Je ne crois pas que l'Espagne du XIe siècle doive être consi-

dérée comme l'unique trait d'union entre l'Orient et l'Occident, surtout au point de vue de l'art de la construction. La grande église de Cluny aurait été élevée dès 1088 suivant un système de voûtement dont l'Espagne maure aurait livré le secret. L'abbatiale de Cluny, commencée en 1088 par saint Hugues, ne fut terminée qu'en 1130, et dès avant cette date, il existait des églises couvertes de voûtes d'arêtes et de voûtes en berceau, en particulier dans cette école du Sud-Est, sœur de l'Ecole de Lombardie et de l'Ecole de Catalogne, comme l'a fort bien montré M. Puig y Cadafalch dans son bel ouvrage sur l'architecture romane en Catalogne. Bien auparavant, il y eut, dès l'époque carolingienne, des églises voûtées, à l'imitation des églises d'Orient, et il subsiste encore dans certaines régions des cryptes voûtées pouvant remonter au IXe et même au Xe siècle.

L'influence de Cluny fut, j'y souscris pleinement, considérable, même en Espagne, où les clunisiens apportèrent plus qu'ils ne prirent, au point de vue de la sculpture, de l'iconographie, et même de l'architecture, quoique les clunisiens n'aient pas eu des règles aussi sévères que les cisterciens dans l'art de bâtir : il y a, comme l'a prouvé M. Lefèvre-Pontalis, un plan d'église bénédictin, mais souvent les clunisiens acceptaient le type du pays où ils se trouvaient. Cluny eut une telle influence dans la vie de la chrétienté, dans la conduite des affaires, la formation du clergé, l'organisation des pèlerinages, comme l'a récemment montré M. Mâle dans *l'Art religieux du* XIIe *siècle*, que l'on ne saurait s'étonner de retrouver l'influence de cet Ordre dans l'art religieux.

M. Gillet a cru devoir publier une notice en appendice sur l'origine lombarde de la voûte d'ogives. M. Kingsley Portes a signalé des voûtes d'ogives très anciennes en Lombardie, comme M. J. Bilson en Angleterre, dès la fin du XIe et au début du XIIe siècle, et il est possible que les grandes églises de Normandie aient été voûtées avant Saint-Denis. J'ai moi-même montré les rapports qui ont existé entre l'école gothique de l'Ile-de-France à sa naissance, et la puissante école romane de Normandie qui se prolonge jusqu'en Picardie et rejoint ainsi sa sœur, l'école lombardo-rhénane. Mais pas plus en Lombardie qu'en Angleterre, les architectes ne surent tirer parti de cette croisée d'ogives qu'ils avaient trouvée tout naturellement comme un moyen de renforcer par un cintre permanent leurs voûtes d'arêtes, et même ils l'abandonnèrent dans la suite et ne revinrent à l'art gothique que

par l'intermédiaire de l'Ile-de-France, où les architectes avaient su tirer de la nouvelle découverte toutes ses conséquences logiques, et lui donner, par l'emploi de l'arc brisé d'une part, du mur-boutant, puis de l'arc-boutant de l'autre, une élasticité et une sécurité qui permettront toutes les audaces.

La naissance et l'évolution de la sculpture au moyen âge sont également traitées avec une grande sûreté d'information. L'auteur accepte, avec raison, les conclusions de R. de Lasteyrie, de M. André Michel; et il les expose avec une vivacité de sentiment et d'expression qui dépasse parfois un peu sa pensée, comme dans le passage où il montre le développement du culte de la Vierge au XIIIe siècle: l'iconographie de la Vierge ne remplace pas celle du Christ, même dans les monuments qui lui sont consacrés, même à Notre-Dame de Paris, où elle règne partout et où elle s'incarne dans une des plus belles œuvres du moyen âge, trop peu connue en effet, la belle Vierge de la porte du croisillon Nord.

Je ne parlerai pas de l'art moderne, encore moins de l'art contemporain. Comment choisir parmi tous ces artistes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, ceux dont l'avenir consacrera la gloire? C'était là tâche délicate, et dont l'auteur s'est tiré très habilement; il était d'ailleurs mieux préparé que quiconque pour cela, ayant déjà eu à s'occuper, pour d'autres volumes, de semblables sujets.

Nous admirons cet immense travail écrit, semble-t-il, d'un seul trait de plume, sous une même inspiration, suivant un plan clair et bien équilibré. C'est bien là, comme l'a dit un juge des plus éclairés, M. A. Hallays, un « Discours sur l'art français »; on ne saurait en faire un meilleur compliment[1].

Marcel Aubert.

---

1. Notons ici que l'œuvre monumentale et si joliment littéraire de M. Louis Gillet n'est pas exempte de taches de détail : inexactitudes de dates, erreurs de noms propres ou de noms de lieux, attributions fautives, qui seront facilement corrigées dans une deuxième édition que nous souhaitons prochaine.

B. Kirsch et H.-S. Roman. — *Les Ordres frères. Saint François d'Assise. Pélerinages aux sanctuaires franciscains.* — Lille et Paris, Desclée, 1920. In-8° de VIII-420 pages, 104 illustrations, 11 cartes et plans.

Il existe, depuis fort longtemps, un grand nombre de guides spéciaux pour certains sanctuaires franciscains, ou pour une contrée particulière; et, dans le nombre, il en est de tout à fait remarquables[1]. Le succès obtenu par ceux que nous indiquons en note montre que le public est digne des efforts qu'on fait pour lui, qu'il les apprécie et sait en profiter.

L'œuvre des RR. PP. B. Kirsch et H. S. Roman, embrasse l'ensemble des lieux où saint François d'Assise a laissé sa trace bénie; et, comme celles de leurs confrères italiens, elle vise à ne plus satisfaire seulement la piété des pélerins, mais aussi le souci de l'exactitude historique chez ceux qui l'ont déjà, et à l'éveiller chez ceux qui ne le ressentent pas encore.

Ces quatre volumes, auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, montrent que le mouvement des études franciscaines qui n'a cessé de se développer depuis trente ans, bien loin de n'être qu'un engouement passager, comme l'avaient prédit certains témoins autorisés, mais point bienveillants, est en train de pénétrer une catégorie de publications jusqu'ici assez peu accessible aux influences scientifiques.

La beauté et l'importance de l'œuvre du Patriarche Séraphique n'a cessé de grandir, depuis qu'on l'étudie avec les méthodes critiques. Plus on s'approche, plus on le saisit dans sa vie de tous les jours, plus il devient digne de tous les titres dont la tradition l'a salué et de bien d'autres encore.

Les documents authentiques de sa vie, et d'une façon toute particulière les souvenirs de frère Léon, son ami intime, qui lui survécut pendant plus de quarante ans et demeura pendant tout ce temps le défenseur farouche et fidèle de l'idéal primitif, n'ont toute leur précision et leur vigueur que si on

1. Il n'est pas possible d'en donner ici une liste : je me borne à en signaler trois : R. P. Saturnino Mencherini, O. F. M., *Guida illustrata della Verna,* Quaracchi, 1907, in-12 de 461 p., copieusement illustré. R. P. Nicola Cavanna, O. F. M., *L'Umbria Francescana,* petit in-8° de XVI et 415 p., 127 grav. et 1 carte. R. P. Leone Bracaloni, O. F. M., *Storia di San Damiano in Assisi*, gr. in-8°, XVI et 216 p., illustré.

les étudie sur les lieux mêmes où frère Léon nous appelle en quelque sorte. S. Damien, la Portioncule, les Carceri, l'Alverne, Greccio, Poggio-Bustone, tous les autres ermitages qui émaillent la vallée de Rieti, le Speco de Narni, Monte Casale, et bien d'autres sanctuaires sont à leur façon des documents indispensables de la vie de saint François. Que l'on compare le portrait qu'ont donné de lui l'abbé Lemonnier et Johannes Joergensen. D'où vient la supériorité éclatante de celui de l'illustre danois? Peut-être en grande partie du fait qu'il a lumineusement compris cette vérité, et agi en conséquence. Il y a beaucoup de saints qui ont élu domicile entre ciel et terre. Ne les en blâmons pas. Il est agréable de penser que les fleurs du ciel sont aussi variées d'aspect et de parfum que celles de la terre. François, lui, a cheminé en pleine histoire, en pleine réalité. Et peut-être ce côté de sa vie n'a-t-il pas encore été mis en lumière autant qu'il le faudrait.

C'est ce que les RR. PP. Kirsch et Roman ont à leur tour fort bien compris. Ils ont fait à la fois œuvre de piété et de science en promenant leurs lecteurs à peu près partout où de solides traditions attestent le passage du saint.

Le succès paraît assuré à leur travail. Est-ce à dire qu'ils aient atteint d'un seul coup la perfection? Tel qu'il est, il rendra déjà de précieux services. Mais ce succès justifié ne devrait leur être qu'une incitation à améliorer leur première édition avec une inlassable patience, pour la rendre de plus en plus digne de leur Père Spirituel.

C'est d'autant plus nécessaire que celle-ci au premier abord est pleine de promesses : une quantité de références au bas des pages, une Bibliographie à la fin du volume et une table alphabétique font présumer une œuvre conduite d'après une scrupuleuse exactitude : or cet espoir, il faut bien le dire, est assez souvent déçu. Il aurait fallu choisir entre la conception littéraire d'un guide et sa conception scientifique. Ici, il n'y a pas lieu de s'occuper des pages où les auteurs ont été entraînés par la tentation, fort naturelle d'ailleurs, de raconter leurs impressions de voyage. On ne s'occupera que de celles qui constituent un guide général des sanctuaires franciscains.

La principale erreur à cet égard, c'est de n'avoir pas nettement distingué entre les sources proprement dites et les déformations que ces sources ont subies dans les ouvrages postérieurs. Les productions du XIXe siècle, si importantes qu'elles puissent être, ne doivent pas être mises sur le même plan que celles des témoins directs de la vie de saint François.

Les nombreuses notes au bas des pages impressionnent favorablement le lecteur, invité, par là, à vérifier. Mais si cette invitation est rendu illusoire, parce qu'elle le conduit à une impasse, il se sent pris de mauvaise humeur. Faut-il indiquer des exemples? P. 32, n. 2, on lit : « Fr. Léon, O. F. M. *Vita S. Clarae*, ch. I, p. 756. » Devant cette indication qui est fort loin d'être unique, même les spécialistes restent rêveurs, car, pour le moment, aucun d'eux ne connaît une vie de sainte Claire par Fr. Léon. Si on se reporte, alors, p. 404, à la Bibliographie, on y lit tout simplement : Léon (Frère), O. F. M. *Vita Sanctae Clarae*. En réalité, il s'agit là (de même que p. 48, n. 4; 51, n. 2, etc.) de la Légende de sainte Claire publiée dans les A. SS. Augusti, t. II, p. 754-768, éd. Palmé. Il n'est pas impossible que fr. Léon ait écrit une vie de Claire, mais en tout cas ce n'est pas celle que nos auteurs citent sous son nom.

Ailleurs, on retrouve facilement les passages indiqués, mais ils ne disent pas ce qu'on leur fait dire : par exemple, p. 73, on raconte que le cardinal Hugolin, « près d'arriver à la Portioncule, voulut quitter la pourpre pour la bure franciscaine et entrer pieds nus, lui aussi, à Sainte-Marie des Anges », et on nous renvoie à Huvelin, p. 110. Or la traduction des Trois Compagnons, pour laquelle M. Huvelin fit une introduction, dit simplement à propos des frères réunis en chapitre : « Le cardinal, aussitôt qu'il les apercevait, quittait sa monture et se rendait à pied avec eux à l'église Sainte-Marie. » Nous tournons la page et nous apprenons que le cardinal remit à chacun des membres de l'assemblée un exemplaire des lettres du nouveau pape Honorius. Les auteurs n'indiquent aucune autorité pour justifier cette assertion, mais on ne peut s'empêcher de se demander comment ils ont pu songer à imaginer une si invraisemblable distribution de bulles, puisque le chapitre comptait plusieurs milliers de membres.

P. 75, on informe le lecteur qu'à la même occasion saint François décida que dans tous les sanctuaires de l'ordre serait célébrée chaque samedi une messe solennelle en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie Immaculée, en donnant comme source Bernard de Besse au ch. II de son *De Laudibus*, éd. Hilarin; mais dans le dit chapitre il n'y a rien de cela.

P. 393, n. 2 et 3, ainsi que p. 394, n. 1, se trouve citée la *Leg. Tr. Soc.*, éd. Sabatier, qui n'existe encore qu'en manuscrit et dont le manuscrit n'a été communiqué à personne. Il est donc impossible que l'on puisse renvoyer aux

pages de ce livre qui est encore à publier[2]. Avertissons tout de suite que les auteurs n'ont fait là qu'un lapsus. Les indications qu'ils fournissent proviennent de l'édition de Mgr Leopoldo Amoni, Rome, 1880, in-8 de 182 pages.

Est-il nécessaire d'ajouter que la vérification des renvois aboutit, en général, à des résultats moins négatifs. Mais trop souvent pourtant on s'aperçoit que les auteurs ont traité les textes avec une liberté exagérée : par exemple p. 40-42, ni l'époque ni le nom du pape ne sont indiqués dans les *Fioretti*. P. 45, n. 1, l'édition du *Brev. Rom. Seraph.*, que j'ai sous la main, au 16 nov. V, lectio, dit simplement : *Aliquando etiam* [B. Agnes] *in specie pueruli Dominum Jesum videre meruit in quem eximio amore ferebatur.*

La vie de François d'Assise rayonne de précision historique, mais on risque fort en accueillant trop facilement des récits douteux, faits par des guides de hasard, de lui enlever ce caractère qu'il est si important de conserver.

Les RR. PP. sont reconnaissants — et avec combien de raison — à leurs confrères de S. Damien, d'avoir conservé intact leur sanctuaire. Il faudrait imiter cette discrétion, ce soin scrupuleux de la réalité. Pourquoi, par exemple, parler du bréviaire « peint » pour Claire? Ce mot éveille l'idée de miniatures; or il n'y en a pas une seule dans la célèbre relique. Pourquoi (p. 32) dire que l'église Santa Maria Maggiore, délabrée est devenue la chapelle de l'évêché? C'est une erreur, elle est église paroissiale; pourquoi préciser que l'acte par lequel François renonça aux biens paternels a eu lieu dans la première salle de l'évêché actuel? En réalité cette scène ne s'est déroulée ni dans cette salle ni dans une autre; mais, suivant la coutume constante d'alors, sur la place, devant la porte de Santa Maria Maggiore.

Ce que François fit bâtir dans cette église, n'est pas ce qu'on appelle en français « une sorte de tribune », mais tout simplement l'abside, que nous pouvons admirer, surtout de l'extérieur, intacte encore aujourd'hui et rendue plus belle par la patine du temps.

Enfin l'inscription citée p. 32, l. 7, et d'ailleurs depuis longtemps publiée par Mgr Faloci-Pulignani, n'est pas sur la muraille intérieure de l'église, mais à l'extérieur et tout en haut de l'abside, là où une série d'arcs aussi élégants que

2. La publication de ce livre a été retardée d'abord par égard pour l'édition publiée par Mgr Faloci, puis par la guerre, et maintenant à cause de l'édition que les Franciscains de Quaracchi vont faire paraître incessamment.

discrets lui font une couronne qu'on n'oublie jamais, lorsqu'on l'a vue une fois étinceler sous les rayons du soleil.

Mais voilà trop de remarques qui paraîtront peut-être de déplaisantes chicanes.

Nous espérons qu'elles rappelleront aux deux auteurs, certaines soutenances de thèses, où les candidats, peu d'instants avant de recevoir le bonnet de docteur, sont assaillis d'une foule de critiques sévères par ceux-là même qui éprouvent pour eux un grand respect et une profonde sympathie. Elles n'auront pas manqué leur but si, reprenant leur œuvre déjà pleine d'intérêt, les RR. PP. Kirsch et Roman lui donnent encore plus d'ampleur et en font un chef-d'œuvre, où le grand public trouvera l'écho des progrès historiques immenses réalisés à notre époque par les diverses familles de frères Mineurs, et si ce nouveau livre, mis entre les mains des innombrables chrétiens que le septième centenaire de la mort de saint François attirera bientôt à son tombeau, leur fait connaître dans toute sa simplicité et sa vérité l'incomparable figure du Poverello d'Assise.

Paul Sabatier.

G. Mollat. — *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon* (Université de Strasbourg, Bibliothèque de l'Institut de droit canonique, vol. I). — Paris, E. de Boccard, 1921. In-8° de 353 pages.

Fruit d'un dépouillement méthodique et minutieux des Archives Vaticanes, en même temps que de lectures étendues, le nouvel ouvrage de M. Mollat constitue une contribution fort importante à l'histoire politique de la papauté. En s'emparant peu à peu de la collation des bénéfices, les papes d'Avignon augmentèrent dans une large mesure leur pouvoir spirituel et temporel et, sans le Grand Schisme qui vint brusquement tout remettre en question, les conséquences de leur politique énergique et suivie se seraient sans doute fait sentir bien longtemps. M. Mollat a fort bien mis la chose en lumière et par ailleurs il n'a eu garde de passer sous silence les inconvénients de cette ingérence pontificale : « absentéisme », d'où fléchissement de la piété populaire, négligences dans l'accomplissement des devoirs religieux et dans l'entretien des édifices et des biens d'église, accroissement de la misère publique.

Telles sont les conclusions de cet ouvrage. Les historiens les retiendront. Pour l'auteur faisant surtout œuvre d'érudit, il avait le devoir d'exposer les résultats de sa vaste enquête et de les coordonner méthodiquement en les confrontant à chaque pas avec les textes juridiques et les témoignages des contemporains. Voici donc dans quel ordre M. Mollat a disposé ses matériaux particulièrement abondants.

Son ouvrage se divise en trois parties. Les deux premières, de caractère plus strictement technique, concernent respectivement les bénéfices mineurs (c'est-à-dire tous les bénéfices autres que les archevêchés, évêchés et abbayes) et les bénéfices majeurs (archevêchés, évêchés et abbayes). La troisième décrit « l'accueil que reçut dans la chrétienté le nouveau mode de gouvernement adopté par les papes ».

Les parties qui traitent des bénéfices envisagent d'abord les raisons de droit, de doctrine et aussi de nécessité sur lesquelles s'appuient les papes du XIVe siècle pour justifier leur politique, puis, à grand renfort d'exemples choisis dans les pays les plus divers, les moyens employés par eux pour arriver à leurs fins. Il faut renvoyer ici à l'ouvrage lui-même, sous peine d'être entraîné à de trop longs développements ou contraint à un résumé par trop insuffisant.

La troisième et dernière partie comprend une suite d'études qui mettent en lumière l'accueil fait aux provisions apostoliques par les différents pays européens (Angleterre, pays d'Empire, Dalmatie, Croatie, Epire, Pologne, Lithuanie, France, Italie, Espagne et Portugal). Ces provisions lésaient trop d'intérêts particuliers pour ne pas susciter d'opposition. Aussi les résistances furent nombreuses, sinon très efficaces. Même dans l'Empire, où elles atteignirent, dit M. Mollat, une violence extrême, la victoire resta au Saint-Siège.

En résumé, on ne voit qu'éloges à faire de cet ouvrage aussi bien composé que savamment documenté et sobrement écrit. Son auteur, à qui l'on doit tant d'excellentes études sur le gouvernement de l'Eglise au XIVe siècle, a déblayé ainsi un nouveau champ de l'histoire des papes d'Avignon dont lui-même a déjà tracé une solide et brillante esquisse. Ce livre surtout fait honneur à l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg, tout spécialement chargé de prouver que l'érudition allemande n'est pas seule à produire de bons ouvrages sur ces difficiles sujets.

Ch. Samaran.

Henri Bremond. — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours* : III. *La conquête mystique. L'école française.* — IV. *L'école de Port-Royal.* — V. *L'école du Père Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus.* — Paris, Bloud et Gay, 1920 et 1921. 3 vol. in-8° de 698, 604 et 411 pages. Prix : 20 francs chaque.

L'invasion triomphante des mystiques sur notre terre de France, de 1590 à 1620, peut bien se représenter sous la forme d'une « vague » qui entraîna tout; elle ne fut pas cependant tumultueuse. Aussi l'œil avisé de M. Bremond a su discerner dans la *conquête mystique* qui s'organisa de toutes parts de véritables écoles, susceptibles de fournir une contribution fructueuse à ses diligentes enquêtes. Il en signale trois principales, qui ont retenu particulièrement son attention : l'école française, l'école de Port-Royal, l'école du Père Lallemant. Examinons rapidement ce qu'il nous en dit.

A mon avis, l'étude sur *l'école française*, publiée la dernière, par la plénitude et la profondeur des analyses qu'elle renferme, par l'étendue et le sérieux de ses investigations, par la sympathie vraiment religieuse qu'elle manifeste à l'égard de personnages graves et respectables, qui ont contribué à former dans l'Eglise de France tant de dignes ecclésiastiques et de saintes âmes, restera celle qui fera le plus d'honneur à son auteur, comme historien du sentiment religieux. Cette école a quelquefois été appelée l'école oratorienne. C'était dire trop peu, car plusieurs de ses représentants n'appartiennent pas à l'Oratoire. « *Française* vaut mieux. » On ne veut pas dire *gallicane*. Ce mot n'aurait pas, que je sache, offusqué le moins du monde nos vénérables spirituels; il sonne étrangement à des oreilles contemporaines, plus délicates que « les tendres oreilles des Romains » du temps de Bossuet, du Bossuet prêchant sur l'*unité de l'Eglise*. Nous sommes en présence d'une véritable école : aucun groupe ne montre une cohésion aussi parfaite, une telle unanimité; une école, « mais de vie intérieure, de haute spiritualité et non pas de théologie ».

Son chef est Pierre de Bérulle. Il a opéré dans le monde spirituel de son temps une sorte de révolution, analogue à celle de Nicolas Copernic dans l'astronomie. Pour la désigner M. Bremond propose le terme de *théocentrisme*. Il est défini

par cette formule du grand cardinal : « Il faut premièrement regarder Dieu et non pas soi-même, et ne point opérer par ce regard et recherche de soi-même, mais par le regard pur de Dieu. » En François de Sales on peut admirer le restaurateur de la « dévotion »; à Bérulle devait revenir l'honneur « de remettre en faveur une vertu plus essentielle : la vertu de religion ».

Tel est le point sur lequel il insiste, et, après lui, ses plus chers disciples. Adorer la grandeur de Dieu et, pour y parvenir, s'attacher au Verbe Incarné, renferment sa doctrine spirituelle. Il faut considérer « principalement » Jésus-Christ lui-même « en son état personnel ». Le Verbe Incarné est en effet « le parfait adorateur », le « religieux » par excellence, « la prière vivante de l'humanité ». L'auteur du *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus* aime surtout à décrire ses « états » et son « intérieur ». La dévotion à la Vierge, que Bérulle, selon le mot de Charles Flachaire, a renouvelée, est rattachée à celle du Verbe Incarné. C'est « Jésus en Marie » qu'il révère. De même, c'est « Jésus dans les saints » qu'il honore, et sa dévotion, ainsi que celle de l'école française, va de préférence aux saints et aux anges qui ont été mêlés ou « liés » plus immédiatement au mystère de l'Incarnation.

La pratique de la vertu de religion consiste avant tout en une élévation ou adoration lyrique de l'âme. Il n'est pas question, à proprement parler, de méthode dans cette oraison. L'admiration, la louange, l'amour, qui tendent « purement et simplement à honorer et glorifier Dieu », ne font pas oublier à l'âme qu'elle doit tendre à une vie « de société intérieure » avec Dieu. Les saintes occupations auxquelles elle se livre sont marquées par diverses expressions presque synonymes : « appartenance, liaison, application, servitude, adhérence. » M. Bremond retient particulièrement le dernier terme, comme « plus expressif et plus exact », pour objet de ses analyses : « Adhérer, dit-il, soit à Dieu lui-même, soit à l'Homme-Dieu, c'est se joindre activement à Dieu, ou à l'Homme-Dieu, résidant, agissant en nous. »

Parmi les œuvres concrètes, suscitées sous l'inspiration directe de ce mouvement mystique, il y a surtout à considérer la fondation de l'Oratoire, qui « marque le point culminant de la contre-réforme française ». Le but que s'est proposé le promoteur de cette congrégation séculière dans notre pays, fut de renouveler « l'état de prêtrise ». Il a réussi, « le clergé de France a repris son héritage, et, semble-t-il, pour ne plus le perdre ». Le prêtre de l'Oratoire est

voué à la vertu de religion et à la louange divine, avant de l'être au salut des âmes; cependant il exerce « sans exception toutes les fonctions du sacerdoce ». Dans la description des trois facteurs qui ont contribué à fixer le type oratorien : les hautes études, l'antijésuitisme, la dévotion particulière au Verbe Incarné, les curieux d'histoire de la vie religieuse recueilleront des renseignements intéressants et suggestifs.

Il en sera de même dans les chapitres consacrés aux disciples les plus marquants de Bérulle : Vincent de Paul, Saint-Jure, un jésuite bérullien, et tout particulièrement Charles de Condren, Jean-Jacques Olier, Jean Eudes. Les doctrines du maître se développent et s'épanouissent par les soins de ces continuateurs fidèles.

Mais elles n'atteignirent pas seulement quelques âmes d'élite; elles influencèrent la piété des simples fidèles par certaines « dévotions », appelées à une large diffusion. L'école française avait par exemple trouvé dans « l'esprit d'enfance » matière à ses méditations. « L'esprit d'anéantissement », qu'il inspire, rencontra ses « docteurs » en M. de Condren, M. de Renty, Saint-Jure, M. Blanlo. Une carmélite, Marguerite de Beaune, va promouvoir la dévotion, devenue vite populaire, à l'Enfant-Jésus, « le petit Roi de gloire ». Jean Garat à l'abbaye de Chancelade, Madeleine du Saint-Sacrement au carmel de Bordeaux, Jeanne Perraud à Aix, créent de nouveaux centres de dévotion à l'Enfant-Jésus. La dévotion provençale associe même aux mystères de l'enfance la vision du Calvaire : les instruments de la Passion environnent le divin Enfant.

Le Père Eudes et Marie des Vallées contribuent à répandre la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus avant Marguerite-Marie. Les précisions historiques réunies par M. Bremond, de même que la comparaison qu'il institue entre le culte issu de l'école française et celui de l'école de Paray-le-Monial, méritent attention. Elles ont déjà, semble-t-il, suscité quelque émotion, aussi bien que le parallèle établi entre le *théocentrisme* de l'école française et l'*anthropocentrisme* de la spiritualité ignatienne. Ce qui nous vaut cette excellente déclaration de M. Bremond, accusé d'incliner plus que de raison vers le « bérullisme » : « Je ne suis, je ne dois être qu'historien. Or, pour mieux remplir ce rôle, je n'ai rien trouvé de mieux que de revêtir tour à tour les pensées et les sentiments de mes héros, qu'il s'agisse de François de Sales, d'Yves de Paris, de Tillemont, de Lallemant, de n'importe qui; transformation, métamorphose provisoire qui, sans trop paralyser, je

crois, mes facultés critiques, m'amène à présenter sous leur plus beau jour les diverses doctrines, les divers personnages que j'ai à étudier. »

Malgré de louables efforts, il semble que l'auteur ait éprouvé quelque répugnance à se métamorphoser en janséniste, même provisoirement, pour mieux juger *l'école de Port-Royal*. Il ne s'explique pas la naissance du jansénisme et n'est pas loin de croire « à une sorte de génération spontanée ». « Le jansénisme historique, dit-il, est pour moi un véritable monstre. » Rien d'étonnant à ce qu'il ne puisse réaliser cette « religion de terreur », ni se l'assimiler.

Il s'était d'abord promis de laisser Port-Royal presque entièrement de côté : « Je n'aurais gardé, dit-il, que Pascal et que Nicole, le premier pour le comparer au plus grand spirituel de cette époque, le P. Charles de Condren; le second, parce que dès le milieu du XVIIe siècle, il organise la campagne contre les mystiques. » D'ailleurs Port-Royal n'est pas une terre inconnue pour les historiens, bien qu'il reste encore à découvrir de ce côté, et surtout Sainte-Beuve est passé par là. Pourtant, sans vouloir refaire après lui l'histoire extérieure, littéraire, morale ou politique de Port-Royal, sans vouloir même s'arrêter aux aspects proprement théologiques du sujet, M. Bremond a été amené par sa curiosité mystique à étudier « la vie intérieure », « la prière », des dévots jansénistes de la première génération.

Ce n'est pas à dire que l'auteur néglige pour autant ce qu'il écarte. Voulant écrire « l'histoire littéraire du sentiment religieux », la littérature ne perd pas ses droits pour quelqu'un qui, lui aussi, est « de la confrérie », comme il le dit du P. Rapin. C'est même par l'examen du style des Messieurs de Port-Royal qu'il amorce sa thèse que leur école n'a pas eu l'importance et l'originalité que l'on croit. Le verdict est assez tranchant : « Il n'y a pas de style janséniste. » De même « la poésie de Port-Royal n'est pas janséniste ». S'il admire avec tous les visiteurs du Louvre le sublime ex-voto de Philippe de Champaigne, il tient à nous assurer que la Mère Agnès ne prêche pas le jansénisme; son impression est tout opposée à celle que ressentait Huysmans.

Une place importante est faite à ce que M. Bremond appelle « ses psychologies ». Il ne s'offenserait certes pas de se voir appliquer à lui-même le titre que Sainte-Beuve décernait avec quelque dédain à Nicole, en l'appelant « un psychologiste habile ».

Il n'est pas rare qu'on puisse saisir des divergences même notables entre deux critiques si bien faits pour s'entendre. Les Messieurs de Port-Royal, « ces jacobistes », ont trouvé dans l'auteur de *Volupté* leur Walter Scott. Il ne saurait s'agir de reprendre après lui le portrait de M. Hamon, « une pure merveille », ni de parler de M. de Saci, ni de M. de Pontchâteau. Reste M. de Tillemont et « ce n'est pas un lot méprisable ». En outre, « on peut, on doit retoucher le Saint-Cyran de Sainte-Beuve, et sa Mère Agnès ». *Retoucher* est sans doute une litote.

Sainte-Beuve avait fait graviter autour de M. de Saint-Cyran le premier Port-Royal, celui de l'âge d'or, et il avait célébré en lui « le souverain, l'unique directeur », un caractère incomparable. Duvergier de Hauranne lui apparaissait comme le Richelieu et le Sieyès du jansénisme. Rien ne subsiste de tout cela. Si l'on tient à découvrir un chef, nous devons nous rabattre sur le grand Arnauld. Pour le dire sans détours, Saint-Cyran apparaît à M. Bremond comme un personnage surfait, ne méritant ni « la dévotion délirante » de ses disciples, ni « la sévérité passionnée » de ses adversaires : « grand homme si l'on veut, mais grand homme manqué, plus digne de pitié que d'admiration ou de colère. » Sainte-Beuve ne l'a pas compris. Le premier chapitre qui lui est consacré est intitulé : « La misère de M. de Saint-Cyran »: et entendez par là ce que l'on appelle de notre temps misère psychologique. Avec insistance M. Bremond accumule les termes médicaux que sollicite sa thèse. Peut-être trouvera-t-on que les explications physiologiques trouvent chez lui un trop bienveillant accueil, quoiqu'il ne les pousse pas à l'extrême, comme un Lélut ou un Moreau de Tours? A propos de la grande crise de neurasthénie de M. Olier, on nous avertit que les mots d'hystérie et de névrose sont « inoffensifs » et que les saints « ont des nerfs ». Il aurait suffi probablement d'y insister pour le cas du P. Surin, le malheureux exorciste de Loudun, et pour celui de Jeanne des Anges.

Au reste, M. Bremond ne nous propose ici, « comme d'ordinaire, que des conjectures ». Elles nous paraissent bien osées, d'autant plus qu'elles vont contre l'idée que se faisaient de Duvergier de Hauranne ses contemporains les plus qualifiés pour le connaître sous son vrai jour. Voici ce qu'écrit M. Bremond lui-même : « Sur Bérulle, sur le P. de Condren, sur le P. Bourgoin, sur le P. Amelotte, sur Vincent de Paul lui-même et sur une infinité d'autres, il exerça longtemps une sorte de fascination; Richelieu, grand connaisseur d'hommes,

l'avait choisi pour accompagner Henriette de France en Angleterre : plus tard il lui fera l'honneur de le redouter. Arnauld enfin, le grand Arnauld l'écoute et le suit avec la docilité d'un enfant. »

Des deux Saint-Cyran qu'on nous présente : « celui des heures calmes et celui des extravagantes; le théologien et l'illuminé », c'est ce dernier qui domine, affirme-t-on. Et ajoute M. Brémond : « Parmi les spirituels de cette époque je n'en connais pas de plus émouvants. En revanche je n'en connais pas de plus incomplets. »

« Le conspirateur » ne lui cause aucun effroi. Le fameux *Pilmot* ne fut qu'un « vague projet de contre-réforme », et ce serait Jansénius, un pur intellectuel, qui lui aurait donné corps, en découvrant saint Augustin et en amenant son ami à ses vues. Les propositions de l'*Augustinus* sont « filles des livres, non de la piété » : elles ne furent pas vécues.

Les réflexions critiques que suggèrent à M. Bremond les publications du P. Pinthereau, ainsi que les documents du procès de Vincennes, dénotent un sens historique très perspicace. C'est d'ailleurs une justice à lui rendre: il remplit bravement et crânement son rôle d'historien, quand il est amené à dire ce qu'il pense sur l'authenticité de pièces discutées, ou bien sur des procédés de polémiques anciennes.

Il se serait sans doute attiré des affaires au temps de ces disputes irritantes. On aurait trouvé qu'il minimisait le jansénisme de Port-Royal, en le réduisant à l'état de fantôme, d'hérésie sans hérétiques. Sainte-Beuve annexait avec une complaisance hospitalière « les amis du dehors »; « les amis du dedans » les plus authentiques risquent fort de s'entendre dire maintenant qu'ils ont eu la naïveté de se croire jansénistes. Rêvant de ressusciter dans un couvent du XVIe siècle l'Eglise primitive, les solitaires archaïsants montrent des dispositions inquiétantes pour le schisme, mais il ne faut voir là qu'une simple « rougeole » : leur prière n'a pas été inspirée par les dogmes austères, auxquels ils n'ont prêté qu'une adhésion extérieure et artificielle. Telle est par exemple, en dehors de celle de M. Hamon, « l'humble et paisible prière de la Mère Agnès. »

On ne serait vraisemblablement pas allé plus loin à Port-Royal, si un homme ne s'était rencontré pour faire pénétrer dans les âmes les traits de sa théologie disputeuse. Le portrait d'Antoine Arnauld est présenté avec des touches fort déplaisantes : « Une machine à syllogismes, une mitrailleuse théologique..., un docteur qui n'est que docteur... Le P. Rapin

lui ouvre l'enfer. Non, sa place est aux limbes, parmi les enfants éternels. » Nous abrégeons, car l'*enfin* de l'abbé de Rancé et ce qu'on a appelé le *verumtamen* de Bossuet sont déjà dépassés. L'auteur de la *Fréquente communion* restait, malgré tout, pour ses contemporains, le grand Arnauld.

L'analyse de « la prière de Pascal » renferme de fort belles pages. Autrefois l'auteur avait proposé cette théorie : « La théologie de Pascal est janséniste, sa prière catholique. » Cette explication lui paraît « par trop simpliste ». Il la corrige en admettant que sa vie intérieure a été plus ou moins imprégnée d'esprit janséniste. Pourtant « le meilleur Pascal » échappe à ses prises et « respire contre le dogme de Jansénius ».

En Pierre Nicole nous rencontrons un « janséniste malgré lui », mais un « anti-mystique » décidé. Pendant trente ans il fera campagne contre les mystiques et composera contre eux trois ouvrages de la plus haute importance : les *Visionnaires* (1665); le *Traité de l'Oraison* (1679); la *Réfutation des principales erreurs des quiétistes* (1695). C'était un terrible adversaire et qui sut rallier des renforts imposants. Aussi M. Bremond cherche à le convaincre de sacrifier au « préjugé ». Le préjugé anti-mystique de Nicole serait fait de quatre obsessions : obsession de la faute originelle, l'obsession jansénisante, l'obsession morale, l'obsession rationaliste. Ces deux dernières n'auraient-elles pas été le bien commun de la génération qui a tant admiré les *Essais de Morale* et les *Sermons* de Bourdaloue? Instruire le procès de Nicole, c'est instruire le procès du XVIIe siècle finissant. Pour les mystiques il est temps de battre en retraite devant des esprits peu disposés à les goûter ou même à les comprendre.

Nous nous sommes bornés à dégager les vues générales de l'auteur : leur originalité n'échappera à personne. Les remarques de détail ne sont pas moins ingénieuses. Il pourra s'en rencontrer de caduques. Nous devons être reconnaissants à M. Bremond des suggestions qu'il donne des problèmes qu'il pose, même des explications qu'il fournit. Il répète souvent que l'histoire de Port-Royal n'est pas encore écrite. Son livre est capable de susciter des vocations. Le sort de ceux qui appartinrent à l'école de Port-Royal aura été de faire parler d'eux, même après qu'ils auront gardé l'éternel silence. Ils demeurent toujours des morts qui parlent, et dont on parle.

L'école du P. Lallemant a moins fait parler d'elle. Les contemporains ont à peine soupçonné son existence. Elle attend

son Sainte-Beuve. On la dit « plus une, plus originale, plus sublime vingt fois et vingt fois plus austère, plus dure que Port-Royal ». Son fondateur est mort en 1635 sans avoir laissé d'écrits; il n'est connu que par le témoignage de son disciple, le P. Champion, autre jésuite. Vers la fin du siècle, ce dernier entreprit de réveiller le souvenir prêt à s'éteindre de la « tradition presque souterraine » par la publication de « petits ouvrages ». *La Vie du P. Rigoleuc, avec ses traités de dévotion et ses lettres spirituelles*, parut chez Michallet en 1686, deux ans avant les *Caractères*. Il est curieux de rencontrer sur les rayons du même libraire « mystiques et moralistes, ces frères ennemis ». N'oublions pas que La Bruyère est aussi l'auteur des *Dialogues sur le quiétisme*. *La Doctrine spirituelle du P. Lallemant* ne fut publiée qu'en 1694. L'heure semblait mal choisie. Les mystiques étaient harcelés et ridiculisés. La querelle du quiétisme commençait. Mais Champion était sage.

Bien que dans la Compagnie on ait reconnu l'exceptionnelle valeur du P. Lallemant, en lui confiant des charges importantes, sa doctrine spirituelle ne fut goûtée que d'un petit nombre de ses frères. Cette école ne forme pas une faction, mais un groupe nettement distinct, « une extrême droite spirituelle, une élite un peu singulière ». Les supérieurs ne la disputent pas à la grâce, ils l'approuvent, sans l'encourager très activement. « Aux mystiques, la Compagnie, dans son ensemble, préfère les ascètes. »

Le P. Lallemant, nous dit son biographe, n'eut pas d'autre maître que le Saint-Esprit. Toute sa doctrine se ramène d'ailleurs à ce principe : se laisser conduire par l'Esprit divin. « Le but où nous devons aspirer, dit-il, c'est d'être tellement possédés et gouvernés par le Saint-Esprit que ce soit lui seul qui conduise toutes nos puissances et tous nos sens, et qui règle tous nos mouvements intérieurs et extérieurs. »

De là, la nécessité d'une « seconde conversion » pour entrer dans la voie des parfaits et se déprendre des règles de la prudence humaine; de là, la critique de l'action extérieure, sujette à tant d'illusions, ennemie de la vie intérieure; de là, « la garde du cœur », qui, selon la formule du P. Rigoleuc, « n'est autre chose que l'attention qu'on apporte aux mouvements de son cœur et à tout ce qui se passe dans l'homme intérieur, pour régler sa conduite par l'esprit de Dieu ». Ce n'est pourtant pas que dans cette école on tende à l'illuminisme. Le P. Lallemant est « réfractaire à l'esprit

d'aventure »; sa doctrine est comme « une grammaire de la mystique », en sa divine simplicité.

Parmi les disciples se trouvent les Pères Paul Le Jeune et Paul Ragueneau, fameux l'un et l'autre dans l'histoire de la Nouvelle France; Jean Rigoleuc, Jacques Nouet, Julien Maunoir, sans compter ces missionnaires anonymes qui contribuèrent à réévangéliser la Bretagne au XVIIe siècle. Cet apostolat est dépeint avec relief, avec ses missions catéchétiques, ses cantiques, ses cartes peintes, imaginées par Michel Le Nobletz et dont le symbolisme fait rêver du *Roman de la Rose* ou de la *Carte du Tendre*. La propagande mystique trouve son compte dans ce renouvellement des pratiques religieuses. Armelle Nicolas, « la bonne Armelle », est particulièrement intéressante à étudier, car elle a été en quelque manière adoptée par les jésuites bretons, Rigoleuc, Huby, Guilloré, comme représentant mieux que personne, l'idéal mystique de leur école. D'autres pieuses femmes, Amice Picard, Catherine Daniélou, Mme du Houx, collaborent à l'œuvre commune de la « Bretagne mystique ».

A côté de ces âmes équilibrées apparaissent des figures douloureuses ou inquiétantes. L'affaire des diables de Loudun, si obscure, amènera le P. Surin à s'occuper de la « possédée » Jeanne des Anges, personnalité louche, dont M. Bremond critique sévèrement « le cabotinage spirituel ». Ce chapitre, parfaitement documenté, sera lu avec curiosité, mais l'impression qu'il laisse est plutôt troublante. La raison du P. Surin faillit sombrer, pourtant il mérite d'être étudié comme représentant du « moralisme mystique ». Après le tableau plus reposant du ménage mystique des Hélyot, dirigés par le P. Jean Crasset, il nous faut regarder encore une physionomie assez déconcertante, une angevine d'origine, conduite par le P. Guilloré, Louise de Bellère du Tronchay. On l'appelait communément sœur Louise. Elle avait choisi un nom de guerre quelque peu sonore, celui de « Louise du Néant ». Enfermée à la Salpêtrière, à tort ou à raison, elle se voua ensuite à des apostolats où les humiliations abondent, à Paris, à Loudun.

Les trois volumes de M. Bremond plairont, comme leurs aînés. A l'exemple du poète latin, l'auteur a foulé des sentiers inexplorés et cueilli les fleurs de clairières inviolées. Lors même qu'il suit des chemins battus, il trouve moyen de dire du nouveau, quelquefois avec une pointe de paradoxe, toujours avec humour. Préoccupé de nous révéler des âmes tournées vers la vie intérieure, il n'omet, pour les faire valoir,

aucun des agréments qui leur semblent étrangers; tel le divin Platon, dans les jardins d'Académos, ne restait pas insensible aux pensées ingénieuses qu'émettaient autour de lui ceux qui faisaient l'éloge de Busiris ou le panégyrique d'Hélène; il les tournait à l'avantage de la théorie des Idées. Nous aussi, dans l'histoire si variée des écoles mystiques du XVIIe siècle, nous saurons glaner les *sententiae* et les *colores* que recherchaient avidement les lecteurs des *Controverses* de Sénèque le père.

Louis DELAUNAY.

Le P. Henri FOUQUERAY, S. J. — *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression* (1528-1762). Tome III. *Époque de progrès* (1604-1623). — Paris, 1922. In-8° de XIII-648 pages. Prix : 30 francs.

Au rebours de tant d'ordres religieux qui se font un devoir de la retraite, les Jésuites voient dans le monde moins les dangers auxquels il les expose que le bien qu'ils peuvent y faire, de sorte que leur histoire se mêle à celle de la société civile, c'est-à-dire à l'histoire générale. C'est pourquoi le P. Fouqueray a ramené son sujet aux rapports des Jésuites avec les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1604 jusqu'en 1623. Période de réparation et d'expansion pour la Compagnie, mais aussi de lutte où, avec leur participation, c'est le laïcisme et ce qu'il faut bien appeler la théocratie qui se disputent le gouvernement des esprits et du monde. Pendant cette période les Jésuites jouissent de la faveur ininterrompue de la couronne et leurs rapports avec elle ne diffèrent que par les ménagements plus ou moins grands que les divers gouvernements gardent avec leurs ennemis et par l'accent personnel que les souverains mettent dans leur bienveillance. A cet égard, la réponse de Henri IV au sujet de l'enseignement à Paris et de la maison professe est, par la bonne humeur et la résolution qui y règnent, caractéristique (p. 73-77). La réouverture des cours au collège de Clermont fut suspendue par l'opposition de l'Université et les Jésuites eux-mêmes trouvèrent plus sage de ne pas profiter, sur cette question, de la bonne volonté de Henri IV (p. 123-124). Ce ne fut donc qu'en 1618 que fut rétabli le collège de Clermont.

La diffusion rapide des établissements de la Compagnie, dans des circonstances dont le P. Fouqueray nous donne le

détail, révèlent l'état de l'opinion sur les Jésuites et sur les questions que leurs doctrines et leur apostolat mettent en jeu.

Dans l'histoire de la fondation de la maison de Poitiers, c'est surtout l'esprit de corps qui apparaît comme l'obstacle à leur établissement. Il existe à Poitiers une vieille université, mais elle manque d'élèves (p. 135). Elle ne s'en oppose pas moins à la venue des Jésuites (p. 128-140). Il faut dire que leur incorporation dans les universités était de nature à soulever bien des difficultés, les universités ne voulant et ne pouvant modifier pour eux leurs statuts, la Compagnie étant quant à ses règles dans la même impossibilité (voy. notamment le désaveu d'Aquaviva). C'est dans la lutte au sujet leur établissement, entre les notabilités de Troyes, lutte qui se termina pour eux par un échec, qu'apparaissent le mieux les divergences de l'esprit public dans les premières années du XVIIe siècle. Les Jésuites rencontraient là, dans l'illustre famille des Pithou, des adversaires passionnés, et c'est eux qui, plus encore que ne le dit le P. Fouqueray, menèrent la campagne. Il semble que cette hostilité soit restée longtemps le sentiment dominant dans la ville[1].

Cette affaire nous conduit, ou peu s'en faut, à la fin d'un règne qui donna à la Compagnie un protecteur dont la cordialité ne sera jamais égalée par ses successeurs. Les propos, les lettres que le P. Fouqueray en cite, ont le naturel, la verdeur que l'on connaît. On y rencontre telle déclaration qui confirmerait au besoin la pensée chez Henri IV de ramener ses sujets à l'unité religieuse. Voy. notamment la lettre de Henri IV au P. Richeome, 3 mai 1610 (p. 224). C'était donc un bienfaiteur qui voyait en eux les meilleurs auxiliaires de son dessein, que la Compagnie perdait avec le Roi et l'assassinat qui leur enlevait un protecteur allait réveiller les calomnies qui déjà les avaient perdus en 1594. L'accusation de complicité, il est vrai, ne tenait pas debout, mais l'offensive des ennemis de la Compagnie portait plus loin, car elle mettait en cause les rapports des deux pouvoirs et abordait dès lors un terrain solide en faisant ressortir la contradiction entre les deux doctrines qui s'opposèrent toujours l'une à l'autre : l'indépendance absolue de la couronne et la suprématie, au moins indirecte, du Pape. Cette suprématie, comprise comme allant jusqu'au droit de déposer les rois dans certains cas, sera revendiquée par les théologiens séculiers aussi bien que réguliers, comme le tyrannicide sera condamné aussi souvent par

1. Cf. FAGNIEZ. *Le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 25.

les uns et par les autres. Les Jésuites ne se séparent pas ici de l'Eglise, et il n'y a pas plus de raison pour les incriminer particulièrement d'une doctrine commune à celle-ci qu'il n'y en aura plus tard à les tenir pour collectivement responsables des abus de la casuistique, où plusieurs d'entre eux se sont laissés entraîner et dont d'autres religieux étrangers à leur compagnie n'ont pas su non plus se défendre. L'incompatibilité logique entre la souveraineté royale et le tribunal spirituel de l'Eglise, dissimulée le plus souvent par les deux pouvoirs, était au contraire complaisamment mise en relief par le parti des *catholiques à gros grain*, comme on les appelait, humanistes, politiques, gallicans, libertins, purs royalistes qui, adversaires de la Ligue, fiers d'avoir contribué à assurer à Henri IV sa couronne, étaient prévenus contre tout ce qui venait de Rome, notamment contre le clergé régulier qui allait y chercher son mot d'ordre. C'est en se référant toujours à la doctrine de l'Eglise universelle, en se ralliant, pour ainsi dire, au corps de troupes dont ils étaient l'avant-garde, que les Jésuites auraient dû se défendre contre l'accusation d'être des fauteurs de rébellion et de tyrannicide. Ils ne comprirent pas toujours que leur force était là. Dans le procès sur l'enregistrement des lettres patentes du 20 août 1610 qui leur accordaient le droit d'enseigner au collège de Clermont, procès débattu devant le parlement de Paris, leur provincial se laissa aller à des déclarations, à des engagements par où ils se soumettaient à des doctrines sur lesquelles ils ne pouvaient relever que de l'Eglise. Ils eurent ce jour-là l'illusion de désarmer leurs adversaires par le sacrifice de leur indépendance spirituelle et ce n'est pas dans cette circonstance qu'ils méritèrent le renom d'intransigeance attesté par le brocard : *Sint ut sunt aut non sint*. Plus d'une fois le sentiment de l'animosité dont ils étaient l'objet, le désir d'y échapper, les entraînèrent à des procédés fâcheux non seulement au point de vue de l'opportunité, mais même de la loyauté (p. 269-294. Cf. *Le Père Joseph et Richelieu*, t. II, p. 33-34).

Ce n'est pas seulement dans le siècle que les Jésuites comptèrent des adversaires, ils en rencontrèrent aussi — qui ne le sait? — dans l'Eglise. Leur intervention dans la question de la supériorité des Carmélites de France leur valut les récriminations de Bérulle, supérieur de ces religieuses qu'il avait tant contribué à établir dans notre pays. A lire le P. Fouqueray, il semble bien que ces récriminations n'ont pas été méritées et que la Compagnie ne peut pas être tenue pour responsable de l'attitude de quelques-uns de ses membres qui

prirent parti pour les Carmes. Que les Carmélites françaises fussent soumises aux Carmes, dont leur congrégation était un rameau, cela semble assez naturel, mais les Carmes n'étaient pas encore établis dans le royaume et surtout, ce qui est décisif, le saint siège les avait itérativement dessaisis de cette juridiction et l'avait conférée au P. de Bérulle, supérieur de l'Oratoire. L'auteur accuse celui-ci d'avoir manqué de mesure dans la défense de ses droits (p. 575-579). Ces entraînements de la passion ne sauraient diminuer la place que tient Bérulle dans le mouvement religieux de la première moitié du XVIIe siècle et qu'un historien de la vie spérituelle, tel que l'abbé Bremond, considère comme prépondérante[2]. Il ne siérait pas d'aborder de biais et incidemment une figure de cette importance. Attendons la publication de la correspondance du fondateur de l'Oratoire. Notons seulement, sans vouloir en faire une charge contre lui, son intimité avec Saint-Cyran[3]. Si le dernier mot n'est pas dit sur Bérulle, s'il y a encore un procès Bérulle, l'histoire regrettera que l'honorable scrupule de ne pas envenimer les rapports entre deux familles spirituelles qui ont si bien mérité de la religion et du pays, ait empêché la Compagnie d'accorder la licence d'imprimer à l'ouvrage de son bibliothécaire de ce temps-là, le P. Colombier, que je savais par lui-même très sévère pour le supérieur de l'Oratoire. C'eut été la contre-partie de celui de l'abbé Houssaye, où le talent s'inspire toujours d'une vive admiration. Sur un sujet qui n'est pas mûr et qui divise les historiens ecclésiastiques, nous ne pouvons que nous abstenir. Il n'en est pas de même pour le rôle politique de Bérulle, et à cet égard nous sommes à notre aise pour refuser l'intelligence des affaires d'Etat à un religieux qui n'a pas compris que la politique de Richelieeu et du P. Joseph ne servait pas moins les intérêts de l'Eglise que ceux de la France.

Le P. Fouqueray aurait pu se montrer plus explicite sur les causes de la disgrâce du P. Arnoux. Le P. Arnoux a conspiré contre le connétable de Luynes et en faveur de Richelieu par lequel il voulait le remplacer à la tête du gouverne-

2. H. Bremond, *Hist. litt. du sentiment religieux*, t. II, p. 262, n° 1.

3. « L'éloge que feu M. de Saint-Cyran, son ami intime, et à qui il avait ouvert le fonds de son âme, a fait en peu de lignes de l'éminence de ses dons de grâce, de sa vie apostolique et de sa mort sainte ». (Avant-propos d'Arnauld d'Andilly en tête des *Lettres chrétiennes et spirituelles de Saint-Cyran écrites de Vincennes*).

ment, parce qu'il le considérait dans les circonstances comme le partisan d'une politique plus vigoureuse contre les Huguenots et, dans l'avenir, comme le chef et le champion désigné d'une politique confessionnelle. Le confesseur du roi avait pour complices dans cette conspiration des personnages de premier plan, tels que l'archevêque de Sens, Jean Davy du Perron, le P. de Bérulle, le P. Joseph, le nonce Corsini et des personnages subalternes[4]. Il se pourrait même que le P. Arnoux se fut servi contre le connétable de la plume du pamphlétaire Drion[5]. Nous avons donné[6] les preuves les plus concluantes de cette coalition qui justifie la mesure de rigueur dont le religieux fut victime.

Ces remarques particulières ne peuvent donner une idée de l'ensemble de l'ouvrage. De cet ensemble le lecteur a le droit de nous demander ce que nous pensons. Parlons d'abord du sujet. Si l'on réfléchit que la Compagnie a déployé son activité dans tous les domaines de la vie sociale, il ne paraîtra pas exagéré de dire que son histoire, pendant une période de vingt ans, qui fut pour elle une période d'extension, est celle de la société elle-même en tant que les idées, les passions s'y affrontent et s'y disputent l'influence. Lutte d'autant plus intéressante qu'elle sera éternelle. Toujours la société en voulut, toujours elle en voudra à des religieux qui, ayant renoncé pour eux-mêmes à tout ce qui fait pour elle le prix de la vie et se vouant avec un zèle importun à en faire aimer une autre, irriteront le commun des hommes qui n'entend obtenir celle-ci qu'au meilleur marché possible, et il arrivera que ces apôtres qui demandent tant aux hommes, seront accusés de favoriser ce marchandage et de se contenter de peu. Leur impopularité viendra de ces deux reproches. L'impartiale histoire ne s'associera ni à l'un ni à l'autre. Indulgente pour les résistances de l'intellectualisme et du laïcisme, elle ne

4. « Benoît soit Dieu qui a voulu par lui-même et par sa providence secourir cet Etat [par la mort du connétable de Luygnes] et pourvoir au mal que la faiblesse des grands ne pouvait empêcher. » Le P. de Bérulle croit que le P. Joseph sera utile à Bordeaux ou à Paris dans ces nouvelles rencontres. Il croit qu'il [ne] faut penser à autre chose pour le moment, qu'à la guerre contre les huguenots. Il craint que le cardinal de Retz, qu'il a toujours vu fort affectionné au service du roi et au bien de l'Etat, soit d'un autre avis. Le P. de Bérulle termine en demandant à ne pas rester inutile. (Collection de lettres autographes... sur le règne de Louis XIII, cités ou analysés dans un catalogue de Charavay).

5. Bibl. nat., mss., anc. fonds français 641.

6. *Le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 93-97.

ravalera jamais l'activité des Jésuites aux préoccupations dominantes de l'esprit de corps et à cette interprétation étroite et passionnée elle opposera notamment — l'appréciation d'ensemble que je dois au lecteur, je la donne ici — l'exposé motivé, circonstancié, impartial et concluant du P. Fouqueray.

G. Fagniez.

Augustin Gazier. — *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours.* — Paris, E. Champion, 1922. 2 vol. in-8° de IX-342 et 376 pages.

M. Augustin Gazier, mort le 20 mars 1922, avait réuni les matériaux de ce travail depuis plus de cinquante ans. Mettant à profit la riche bibliothèque janséniste dont il était le détenteur, il y étudie le mouvement janséniste au XVIIe siècle, à Port-Royal dont il est le disciple et ensuite aux XVIIIe et XIXe siècles. Il y a, dans ces volumes, surtout dans le second, des anecdotes curieuses, des renseignements inédits sur l'histoire du mouvement janséniste; c'est un long plaidoyer à la gloire du jansénisme. La lecture de cet ouvrage, « écrit, dit-on, avec une mesure et une loyauté scientifiques incontestables », causera peut-être une déception chez ceux qui savent la compétence exceptionnelle de celui que M. Louis Gillet appelait récemment « le dernier Janséniste ».

M. Gazier déclare n'avoir eu d'autre souci « que celui de mettre la vérité dans le meilleur jour possible avec discrétion, avec mesure, surtout avec une entière loyauté » (t. I, p. IX). Sans doute, l'impartialité n'est pas l'impassibilité; mais l'admiration enthousiaste et constante pour tout ce qui touche Port-Royal et la violence des termes employés contre les molinistes semblent difficilement conciliables avec la mesure : les œuvres inspirées par le jansénisme et les hommes qui le défendent ont toutes les qualités et méritent tous les éloges. Quels pitoyables écrits leur ont été opposés! Les ennemis de Port-Royal ne sont que des « fanatiques ». L'expression revient sans cesse. La thèse soutenue par M. Gazier ne laissera pas que d'étonner le lecteur.

Et d'abord, le jansénisme n'est qu'un fantôme, « un monstre comparable aux hippogriffes ou aux licornes »; les jansénistes « ennemis du catholicisme exclusivement romain et des doctrines évolutionnistes en matière de dogmes » sont seulement « des catholiques fervents qui n'aiment pas les

Jésuites » (t. I, p. v-vii). Le jansénisme « n'est pas autre chose qu'un mouvement de réaction contre les théories impies de ceux qui ont exalté le libre arbitre au détriment de la puissance de Dieu; c'est une proclamation des droits de Dieu opposée à une audacieuse déclaration des droits de l'homme » (t. I, p. 17). Toute la raison d'être du jansénisme a été de combattre le molinisme : « Si le pape Paul V, mieux inspiré, n'avait pas relégué dans les Archives du Vatican une bulle destinée à pacifier le monde chrétien, le molinisme n'aurait pas amené pour ainsi dire nécessairement la résistance augustinienne orthodoxe que les Jésuites ont flétrie sous le nom de jansénisme. L'*Augustinus* n'aurait pas été composé; Port-Royal n'aurait pas eu à intervenir, pour soutenir, par tant d'écrits lumineux, les doctrines inattaquables de la grâce efficace et de la prédestination. » Ce que Paul V n'a pas fait, Jansénius a cru devoir le faire... (t. I, p. 90). Le véritable fauteur du jansénisme, c'est Paul V, qui n'a pas publié la bulle préparée en 1608 en vue de conclure les Congrégations *De Auxiliis* et condamner le molinisme.

Mais il faut entrer dans quelques détails et analyser.

Les jansénistes ont toujours été assoiffés d'orthodoxie; ils ont en horreur l'esprit de schisme et tout ce qui en approche. Jamais « ils n'ont voulu fonder une église schismatique ». Aussi lorsque l'abbé Guettée (1816-1892) devint prêtre russe, desservant l'église schismatique de la rue Daru, le groupe janséniste se sépara de lui et les jansénistes « ne suivirent pas l'exemple de la malheureuse église de Hollande dont ils réprouvent hautement les tendances de plus en plus schismatiques ». Le schisme leur fait encore plus d'horreur que l'hérésie et M. Gazier, dans son avant-propos et dans sa conclusion, reprend la parole de Quesnel à Fénelon en 1711 : « J'ai en horreur tout parti, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise. Mon nom est chrétien, mon surnom est catholique, mon parti est l'Eglise, mon chef est Jésus-Christ, ma loi, c'est l'Evangile; les évêques sont nos pères et le souverain pontife est le premier de tous » (Avant-propos, v et t. II, p. 293).

Jansénius, dans l'*Augustinus*, s'est contenté de disposer dans un ordre déterminé les textes de saint Augustin; « il les rapprochait les uns des autres; il en montrait les conséquences logiques, en un mot, il faisait pour les in-folio de l'évêque d'Hippone ce que Montaigne avait fait pour Sénèque et Plutarque, ou mieux encore ce que Charron fit pour Montaigne lui-même. L'ouvrage auquel on peut le mieux le comparer, c'est la *Politique sacrée* de Bossuet, qui ne vise pas le moins

du monde à l'originalité » (t. I, p. 4-6). Jansénius ne cesse de protester qu'il est le fils soumis de l'Eglise; en lui, rien de ce qui fait les hérétiques, c'est-à-dire, la prétention d'innover et de soutenir obstinément des erreurs. Cette compilation savante, cette table analytique des traités augustiniens de la grâce ne pouvaient avoir la sotte prétention d'y introduire des opinions nouvelles. L'ouvrage, d'ailleurs, ne parut qu'après la mort de Jansénius « qui, ainsi, devient un hérésiarque posthume, ce qui implique une contradiction grossière ». On se trouve en présence « d'un corps sans tête, d'une hérésie dont l'auteur n'a pu être déclaré hérétique » (t. I, p. 7, 13). C'est à Jansénius cependant qu'on s'est attaqué pour atteindre l'augustinisme et, sur ses ruines, édifier le molinisme. Pour le défendre, Jansénius a eu son ami l'abbé de Saint-Cyran, puis Arnauld, qui, comme lui, n'ont prétendu soutenir que les doctrines de saint Augustin sur la grâce. Ainsi le jansénisme du XVIIe siècle « est un monstre à trois têtes hideuses qui n'avait pas de tête du tout. Ni hérésiarques, ni hérétiques, ni chefs, ni soldats, voilà en deux mots son histoire » (t. I, p. 11). La Compagnie de Jésus, dont les membres se multipliaient « comme les sauterelles qui ravagèrent l'Europe méridionale vers 1565 », seule, a créé le fantôme janséniste, afin de propager sa morale relâchée.

Pour justifier ses affirmations, M. G. fait une analyse sommaire des deux ouvrages capitaux qui ont donné naissance au jansénisme : l'*Augustinus* et la *Fréquente Communion*.

L'*Augustinus* n'est point l'œuvre d'un « conspirateur » (t. I, p. 41). Les Jésuites, après la mort de Saint-Cyran, ont fait grand bruit autour de la correspondance de Jansénius. Leur Père Pinthereau a publié en 1654 des lettres de Jansénius avec des commentaires de sa façon et jamais les Jésuites n'ont voulu en montrer les originaux. Il faut « avoir de bonnes lunettes de jésuites pour [y] trouver la moindre trace de cabale ou de complot » (t. I, p. 42). Il est exact que les notes du P. Pinthereau sont tendancieuses, mais M. G. oublie que le Père, à plusieurs reprises, déclare que les lettres originales peuvent être consultées au Collège de Clermont; d'ailleurs, le P. Gerberon, un janséniste authentique, a réédité ces lettres en 1703; or, sauf les commentaires malveillants et quelques mots insignifiants, le texte est identique et si on ne prend pas des lunettes de Jansénistes, il est facile de constater quelques traces de complot et de cabale dans les termes convenus qu'on trouve constamment au cours des lettres écrites après le 4 novembre 1621. Jansénius recommande à

Saint-Cyran de se méfier de tous les Ordres religieux qui sont en relation trop étroite avec Rome, car il n'y a rien à attendre « de la voie transalpine »; en février 1628, Jansénius écrit qu'il achève l'histoire des Pacuvistes (Jésuites) qu'il identifie aux Pélagiens et jusqu'à sa mort, il prépare son travail dans le plus grand secret.

La *Fréquente Communion* d'Arnauld est une réponse à un écrit du P. de Sesmaisons. Arnauld reçut de Saint-Cyran « l'ordre de réfuter cet écrit pernicieux... C'est une très belle œuvre littéraire digne de Balzac et en même temps une œuvre d'édification que l'on a pu comparer à *La Vie dévote* de saint François de Sales ». Cet ouvrage « si raisonnable et si édifiant » fut aussitôt attaqué avec une extrême violence par des prêtres et des religieux qui, « se disant compagnons de Jésus, auraient dû penser avec le cardinal de Bérulle qu'il faut « induire les fidèles plus à la révérence qu'à la fréquence du sacrement d'Eucharistie ». Leur Père Nouet s'emporta dans une série de sermons; leur Père Pétau écrivit contre Arnauld un livre qu'il dédia à la reine régente. « Les bons Pères allaient jusqu'à demander une Saint-Barthélemy de jansénistes ». Dès lors, ils préparent le triomphe du pichonisme (t. I, p. 49-53).

M. G. fait un grand éloge de Saint-Cyran, « nouveau François de Sales..., le plus fervent, le plus passionné, après saint Bernard, de tous les dévots serviteurs de la Vierge Marie... » (t. I, p. 71). Il fut introduit à Port-Royal par Zamet, « le vindicatif évêque de Langres » (t. I, p. 33). (Sur ce point, voir les ouvrages de l'abbé Prunel et de J. Laferrière.) Par contre, saint Vincent de Paul, que l'abbé de Saint-Cyran ne put rattacher à sa cause, est un « timide » : « l'admirable instituteur des Filles de la Charité n'était ni un saint Athanase, ni un saint Ambroise » (t. I, p. 36), et la fâcheuse lettre qu'il écrivit en 1648 à un de ses prêtres, l'abbé d'Horgny, ne lui fait pas honneur : « Cet ange de charité ne fut jamais un ange de lumière » (t. I, p. 90).

L'affaire des cinq propositions « dites » de Jansénius et la bulle d'Innocent X en 1653, ne sont qu'une revanche des Jésuites contre Arnauld, qui avait triomphé avec la *Fréquente Communion*. Ici, M. G. ne s'appuie que sur les historiens jansénistes : Godefroi Hermant, Gerberon, Dom Clémencet seuls ont raconté exactement les faits. Le P. Rapin « ce Tallemant des Réaux jésuite » et ses amis ne sont que des « calomniateurs » (t. I, p. 97).

Nicolas Cornet, un ancien jésuite, syndic de la faculté, avec

ses associés, est arrivé à condenser en cinq petites phrases la doctrine de trois gros in-folio et il a fait croire à Bossuet, qui le redisait encore en 1700, qu'il ne faut pas demander où sont les cinq propositions, mais qu'il faut plutôt demander où elles ne sont pas, car elles sont l'âme du livre et le livre n'est pas autre chose que les propositions elles-mêmes (t. I, p. 82). M. G. écrit : « Cornet et ses associés avaient sous les yeux les trente-et-une propositions de Lessius et d'Hamélius censurées à Louvain en 1587 et les quarante-deux propositions de Molina condamnées en 1608 par la bulle inédite de Paul V. Ils prirent tout simplement le contre-pied de ces soixante-treize propositions et ils obtinrent sans peine les sept petites phrases qu'ils réduisirent eux-mêmes à cinq; voilà sans doute le secret de cette grande opération » (t. I, p. 83).

A Rome, le pape Innocent X hésita deux ans. Enfin, le 31 mai 1653, parut la bulle qui condamnait vaguement Jansénius, mais qui soutenait plus vaguement encore saint Augustin; « le règne de l'équivoque va commencer... Les Jansénistes acceptèrent la bulle sans difficulté (?), car ils reconnaissaient que les propositions étaient condamnables en un certain sens » (t. I, p. 87). M. G., tout naturellement, nie que les cinq propositions soient dans l'*Augustinus*. Jansénius répète à maintes reprises qu'il ne veut être que le rapporteur de saint Augustin. Ceci est exact, mais on oublie que Jansénius lui-même déclare ne tenir compte que des écrits de saint Augustin contre les Pélagiens : ceux-ci, on le sait, nient pratiquement le péché originel et attribuent à l'homme déchu un pouvoir tel qu'il peut faire le bien par ses propres forces, sans la grâce; dès lors, saint Augustin devait montrer la nécessité de la grâce et la toute-puissance de Dieu, au risque de paraître parfois rejeter le libre arbitre de l'homme; d'autre part, Jansénius laisse de côté les écrits où saint Augustin attaque les Manichéens et démontre contre eux l'existence de la liberté; bref, Jansénius considère les écrits *polémiques* de saint Augustin comme des traités *systématiques*, dans lesquels le Docteur de la grâce aurait exposé sa propre doctrine, alors qu'il aurait fallu, pour être un vrai rapporteur de la doctrine augustinienne de la grâce et de la prédestination, compléter et corriger les uns par les autres, les écrits polémiques de saint Augustin. On peut affirmer, à bon droit, que Jansénius, en dépit de ses promesses, ne saurait, à cause de la méthode qu'il a employée, être regardé comme le fidèle interprète de saint Augustin.

M. G. affirme, mais ne prouve pas, que les cinq propo-

sitions ne se trouvent pas dans l'*Augustinus* et, par les termes dont il se sert, il montre qu'il n'a pas lu avec un soin suffisant ou qu'il a lu avec des lunettes de janséniste les trois in-folio de Jansénius. A la demande de M. Mangenot, j'ai fait, pour le *Dictionnaire de théologie*, une analyse minutieuse de l'*Augustinus;* je regrettais presque, mais je ne regretterai plus, d'avoir consacré à cette analyse plus de cent colonnes de ce Dictionnaire, si cela pouvait terminer une controverse qui a duré trop longtemps, parce que beaucoup de ceux qui parlent des cinq propositions se sont contentés, comme dit Sainte-Beuve, de parcourir l'*Augustinus*, « de le labourer en bien des sens, en bien des pages ». Une étude attentive m'a permis d'indiquer exactement, en vingt autres colonnes, les endroits précis où se trouvent explicitement et formellement la première proposition, implicitement les quatre autres propositions; j'ai même noté quelques autres erreurs ou exagérations contenues dans l'*Augustinus* touchant la méthode de la théologie et la doctrine elle-même, erreurs qu'ont développées Arnauld et surtout Quesnel au XVIIIe siècle.

Alexandre VII, « pontife léger, inconséquent et d'une extraordinaire pusillanimité » (t. I, p. 100), alla plus loin qu'Innocent X : il imposa la signature d'un Formulaire, qui affirmait l'existence des cinq propositions dans l'ouvrage de Jansénius, et M. G. conçoit l'hypothèse d'un *Augustinus* prétendu, fabriqué par les Jésuites *ad usum papae* : « Les Jésuites auraient-ils fait imprimer un *Augustinus* à son usage, sauf à le détruire aussitôt après le lui avoir montré? On serait tenté de le croire » (t. I, p. 115).

Les Jésuites sont alors « vraiment les maîtres de l'Eglise »; leur insigne fourberie fait échouer les accords de 1663 et ils sont les auteurs responsables de la grande persécution (1664-1668). Quatre évêques seulement ont le courage de se soustraire à leur influence despotique. Port-Royal apparaît alors dans toute sa beauté, tandis que les évêques n'ont que « des courages de filles ». Et M. G., avec les trésors des archives actuelles de Port-Royal, avec les *Imaginaires* de Nicole, avec *L'apologie des religieuses de Port-Royal* d'Arnauld et de Nicole, avec l'*Histoire des persécutions*, avec l'*Histoire de Port-Royal* de Racine, avec les autres écrits jansénistes, « contre lesquels ne prévaudront jamais les récits mensongers et les odieuses calomnies du P. Rapin », célèbre avec enthousiasme l'héroïsme des victimes du malheureux Péréfixe, « tour à tour odieux et grotesque, surveillé par le vigilant P. Annat » (tome I, page 159-177), cependant il ose signaler « une des rares faibles-

ses de ces grandes âmes : elles étaient essentiellement formalistes, procédurières, avocassières, voire processives » et même un peu superstitieuses, car, chez elles, on constate « la disposition à voir partout des miracles et la tendance à trouver dans les saints Livres ouverts au hasard des textes se rapportant d'une façon précise à leur situation présente » (t. I, p. 166). On les expulse et on leur donne comme geôlières des religieuses de la Visitation. « Sainte Chantal, qui n'aimait pas les Jésuites, n'avait pas prévu que ces Pères fanatiseraient au lendemain de sa mort quelques-uns des monastères qu'elle avait fondés. Elle n'avait pas prévu non plus que le cordicolisme des Jésuites sortirait de son cher Paray-le-Monial » (t. I, p. 170). Cependant seize religieuses de Port-Royal seulement furent exilées, parce que « dans la plupart des couvents où l'on avait incarcéré les religieuses enlevées, ces saintes filles se faisaient révérer, et l'on eût dit qu'elles avaient été envoyées là pour édifier ces monastères et pour les réformer » (t. I, p. 174). Cette malheureuse question du Formulaire ne se serait pas posée, si les Jansénistes eussent été vraiment les disciples de Jansénius « attendu que l'évêque d'Ypres, ultramontain déterminé dès son jeune âge, croyait à l'infaillibilité personnelle du pape et acceptait sans discussion le jugement qu'il porterait sur son livre ». L'affaire se termina grâce à l'énergie des quatre évêques auxquels vinrent se joindre dix-neuf évêques, « la fine fleur de l'épiscopat français (t. I, p. 181). Ce fut la paix de Clément IX. M. G. ne dit rien du caractère ambigu des mandements épiscopaux. La paix boiteuse ne dura pas longtemps : la rupture eut lieu en 1679 à la suite de la condamnation par Innocent XI de soixante-cinq propositions de morale relâchée imputables aux Jésuites. C'était les Jansénistes qui avaient dénoncé les propositions : car, même après la paix de Clément IX, ils avaient conservé le droit et ils avaient le devoir d'attaquer les corrupteurs de la morale évangélique, tandis qu'Arnauld exilé continuait à défendre la bonne cause « avec les qualités charmantes qui l'avaient toujours distingué, une simplicité d'enfant, une bonté exquise et une très grande modération de fond et de forme » (t. I, p. 212). Profitant de la paix, quelques-uns rétractèrent leur signature du Formulaire; parmi eux M. G. cite le P. Malebranche (t. I, p. 118-120).

Après la mort de Harlay, le persécuteur de Port-Royal, Noailles, « le pieux, le vertueux évêque de Châlons », devint archevêque de Paris, Racine composa son *Histoire de Port-Royal* « afin de lui démontrer que le prétendu jansénisme

des religieuses et des directeurs était une abominable invention des Jésuites (t. I, p. 220). Ceux-ci le flattèrent d'abord, mais comme l'archevêque voulait bien être leur ami, « mais non pas leur valet », il composa en 1696 une « Instruction pastorale » dans laquelle, sous l'inspiration de Bossuet, il préconisait les dogmes fondamentaux du jansénisme. De là, écrit M. G., fureur des Jésuites. Pour se venger de Noailles qui les avaient approuvées, ceux-ci « s'attaquèrent aux *Réflexions morales* de Quesnel qui se publiaient avec un prodigieux succès et sans contradiction depuis vingt-cinq ans; c'est ainsi qu'une nouvelle affaire de jansénisme, beaucoup plus grave que celle de l'*Augustinus*, se greffa sur l'ancienne. L'histoire de la bulle *Unigenitus* va commencer » (t. I, p. 222-223).

Cette histoire, M. G. la raconte avec des documents fournis exclusivement par Hermant, Gerberon, Besoigne, Dom Clémencet : il signale le *Problème ecclésiastique* et la fâcheuse affaire du *Cas de conscience*, qui provoqua la bulle *Vineam Domini*, « laquelle fait songer à la Révocation de l'édit de Nantes » (t. I, p. 225). (L'édit de Nantes, c'est la paix de Clément IX.) Enfin il aborde la célèbre bulle *Unigenitus* qui, dit-il, « obtint un véritable succès de scandale, car l'infaillibilité du pape n'était pas alors un dogme, il s'en fallait de beaucoup, et l'on était indigné de voir un souverain pontife condamner, pour complaire aux Jésuites, les vérités les plus éclatantes ». Louis XIV, qui avait demandé cette bulle, « mourut non point de vieillesse, mais de rage, parce que le Parlement, qu'il avait bridé dans sa jeunesse, lui résistait en face » (t. I, p. 241-242). Sous la Régence, les quatre appelants, en 1717, refusent de reconnaître l'infaillibilité du pape et « croient pouvoir déférer le pape, en raison de ses erreurs, au jugement du seul tribunal infaillible, celui de l'Eglise universelle assemblée conciliairement » (t. I, p. 256-257). Jansénius n'eût pas fait cela, car il croyait à l'infaillibilité du pape; « c'est une nouvelle preuve que les quatre appelants n'étaient point jansénistes; ils étaient simplement augustiniens et gallicans ». Cette opposition troubla Clément XI, mais le Régent, conseillé par le perfide Dubois, l'empêcha « de se laisser aller au découragement, et il vint à son secours : il intima aux quatre évêques l'ordre de quitter Paris le jour même et de se retirer sans délai dans leurs diocèses respectifs » (t. I, p. 258).

En 1719, Noailles publia une Instruction pastorale « qui est en son genre un chef-d'œuvre »: aussi est-elle « le contraire des mandements fanatiques de Belsunce, de Languet de

Gergy et du cardinal de Bissy ». Noailles discutait et réfutait avec « une sérénité relative les affirmations de ses contradicteurs » (t. I, p. 261). M. G. s'étonne que Noailles n'ait pas été excommunié par Clément XI; l'instruction pastorale fut seulement mise à l'Index par un décret que le Parlement supprima le 6 septembre.

Innocent XIII fut aussi intransigeant que Clément XI; mais son successeur Benoît XIII était « plus qu'à demi janséniste »; seulement il était pape (t. I, p. 266) : « il se trouva enlacé dans un filet dont rien ne pouvait le dégager. » Décidé qu'il était à approuver les XII articles, il avait compté sans les Jésuites. Le Concile d'Embrun foula aux pieds « toutes les règles de la justice et de l'équité », en condamnant l'évêque de Senez, Soanen, un des quatre appelants; puis commencèrent « les défaillances finales du pauvre cardinal de Noailles, qui était alors sous la domination de sa nièce, la marquise de Grammont, dominée elle-même par les Jésuites, et cette femme avait pour allié le chancelier Daguesseau en personne » (t. I, p. 273).

Sur le merveilleux janséniste, les miracles et les convulsions de Saint-Médard, M. G. passe rapidement, visiblement embarrassé, et le jugement qu'il porte sur le diâcre Pâris et Carré de Montgeron est très réservé (t. I, p. 276-295).

Bientôt la question des refus de sacrements met les Jésuites aux prises avec les Parlements. « On peut affirmer hardiment qu'il n'y a jamais eu entre le monde janséniste et le monde parlementaire rien qui ressemble à une alliance, à une entente secrète, ou, si l'on veut, à une conspiration » (t. I, p. 298). Cela est-il bien vrai? « Le parlement fut toujours gallican, écrit M. G., et rien de plus »; mais au XVIIe siècle, surtout après 1730, il paraît bien que le jansénisme en général ne fut guère autre chose qu'une forme du gallicanisme et la bulle *Unigenitus*, dont on parle toujours, est regardée non point comme la condamnation de certaines doctrines religieuses, mais simplement comme une bulle en contradiction avec les libertés de l'église gallicane.

Les écrits jansénistes se multiplient. Ce sont œuvres d'enfants perdus qui agissent sans s'être concertés, dit M. G. « Ce qui paraît caractériser essentiellement le jansénisme du XVIIIe siècle, c'est l'individualisme de ses innombrables adeptes... Rien chez eux qui rappelle même de loin l'admirable organisation des Jésuites, la milice par excellence, une franc-maçonnerie, bien plus redoutable que l'autre » (t. I, p. 316). Au premier rang de ces publications souvent anonymes, il

faut citer les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal hebdomadaire qui a paru sans interruption de 1728 à 1803. M. G. fait l'histoire de ce journal, sans la moindre réserve touchant la valeur et l'authenticité des milliers de récits qu'on y trouve. Les renseignements fournis par ce journal, très partial, sont complétés par les *Anecdotes* ou *Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus* (1730-1733), œuvre de l'académicien Villefore et par le « précieux *Journal de Dorsanne* » (1753) (t. I, p. 310-319).

Au dire de M. G., les Ordres religieux rejetèrent la Bulle, à l'exception des Sulpiciens, Franciscains et Capucins, qui presque tous professent les doctrines ultramontaines les plus outrées (t. I, p. 331). M. G. cite parmi ceux qui firent opposition à la Bulle, les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, les Oratoriens, les Jacobins, les Doctrinaires, les Génovéfains, les Chartreux, les Camaldules, les Feuillants et même beaucoup de Lazaristes (t. I, p. 323-337). M. G. fait un grand éloge de ces Ordres religieux et des Congrégations de femmes qui suivirent « l'exemple donné par Port-Royal, avec cette différence qu'ils ne sont pas allés tous jusqu'au martyre, parce que les âmes n'avaient plus la même trempe » (t. I, p. 337).

Le second volume donne beaucoup de renseignements inédits sur les XVIIIe et XIXe siècles. Seul, M. G. pouvait écrire ce volume avec les riches archives dont il avait la garde et il est impossible d'indiquer en détail les multiples faits qu'il met en relief.

Aux portraits des partisans de la bulle : le cardinal de Fleury, Boyer, ancien évêque de Mirepoix, Vintimille, le cardinal de Bissy et le cardinal de Rohan, Belsunce, « le fanatique évêque de Marseille », Languet de Gergy « le plus rétif et le plus bouillant des Constitutionnaires », M. G. oppose les portraits sympathiques des anticonstitutionnaires, des quatre appelants : Colbert de Croissy, Soanen, Bossuet, évêque de Troyes, Caylus et quelques autres moins connus; puis il souligne la condamnation du livre du P. Pichon, dont la doctrine « fleurit aujourd'hui dans les couvents de femmes et ailleurs » et qui « fait de la communion très fréquente et même quotidienne le remède à tous les maux » (t. II, p. 22).

M. G. admire la fière indépendance de l'église d'Utrecht à l'égard de Rome, dont cependant elle n'a pas voulu se séparer, car « le schisme est pire que l'hérésie ». Il raconte les pénibles incidents des refus de sacrements et approuve la conduite du Parlement, quand il donne des ordres pour administrer

les sacrements à un moribond; il comble d'éloges Colbert de Croissy « un écrivain de race et un grand logicien », Fitz James, l'évêque de Soissons, qui « avant de mourir eut la consolation de voir les Jésuites supprimés » (t. II, p. 97). Benoît XIII, malheureusement bridé par la politique de ses prédécesseurs. Benoît XIV, un pape presque janséniste, qui favorisa la publication des œuvres d'Arnauld, mais qui, comme Benoît XIII, avait les mains liées. Il parle avec une joie non dissimulée de la suppression des Jésuites : « Les Jansénistes, dit-il, n'ont pas eu la gloire de purger l'Eglise des monstres qui l'infectaient » (t. II, p. 104). Ils furent étrangers à cette mesure, mais « il faut pourtant reconnaître que les adversaires de la bulle ne virent pas avec déplaisir les mesures de rigueur dont les Jésuites furent l'objet » (t. II, p. 105).

Les Jansénistes furent également étrangers à la Constitution civile du clergé, encore que la plupart lui furent favorables. M. G. parle plutôt avec éloge du fameux abbé Grégoire, dont l'œuvre, *Les Ruines de Port-Royal*, fut diversement appréciée et il approuve pleinement Claude Debertier, l'évêque constitutionnel de l'Aveyron. Les jansénistes ne participèrent ni au Concordat, « triomphe des théories ultramontaines en dépit du gallicanisme tapageur des articles organiques », ni au schisme lyonnais, ni à l'église anticoncordatiste (t. II, p. 158).

L'histoire de la presse janséniste est particulièrement intéressante. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui défendirent le parti depuis leur fondation en 1728, disparurent le 24 mai 1803; quelques mois après, disparurent également *Les Annales de la religion*, dont le premier numéro porte la date du 2 mai 1795 et qui fut l'organe de la « Société de philosophie chrétienne » fondée par Grégoire; un peu plus tard, sous Louis-Philippe, la *Revue ecclésiastique* (1838-1848) reprit le bon combat : dès son premier numéro (juin 1838), elle attaque les conférences du P. Ravignan et les écrits de Dom Guéranger; en 1843, elle critique vivement les premiers volumes du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, qui, aujourd'hui, sont fort appréciés, même par M. G. (t. II, p. 229-236); elle tance vertement Cousin à propos des *Pensées* de Pascal, et, par contre, elle comble d'éloges Prosper Faugère, le grand ennemi de Cousin; elle administre une volée de bois vert à Michelet pour son ouvrage, *Le prêtre, la femme et la famille;* elle donne de nombreux articles sur l'église d'Utrecht (t. II, p. 236-246). Cependant, sous la monarchie de Juillet, il n'y eut pas de querelles bien

vives : « On songeait surtout aux affaires et aux plaisirs » et, comme les Jésuites n'étaient plus les maîtres, il n'y avait pas de raison pour que le mouvement janséniste prit de l'importance » (t. II, p. 247).

Mais, avec la loi Falloux, les Jésuites allaient rentrer dans l'enseignement. Alors l'abbé Guettée (1816-1892) fonda *L'Observateur catholique* (oct. 1855-1863) pour combattre l'ultramontanisme « l'immaculée-conception, la Mariolâtrie, l'infaillibilité des papes » (t. II, p. 258-260); le nouveau journal attaqua avec vivacité Louis Veuillot et l'*Univers*, puis les cours de Sorbonne du futur cardinal Lavigerie sur le jansénisme.

L'histoire extérieure du jansénisme est complétée par des détails intimes fort peu connus et que, seul, M. G. pouvait faire connaître.

La « fameuse boîte à Perrette », dont l'existence fut indiscrètement révélée par Grégoire en 1809, est une caisse de secours fondée par Nicole et confiée, non point à sa servante Marie Pipereau, mais à ses légataires universels, le comte du Charmel, le P. Fouquet de l'Oratoire et l'abbé Cordier, qui mourut avant Nicole et auquel fut substitué l'abbé Couet. Nicole laissa environ 40.000 francs. La caisse fut transmise à divers légataires et elle disposait de près d'un million, quand éclata la Révolution. « Elle servit à entretenir les œuvres, à propager les *bons* livres, à venir au secours des innombrables victimes du Formulaire et de la Bulle »; en 1828, elle permit d'acquérir définitivement Port-Royal (t. I, p. 215; II, p. 132-134, 212-214). On ne dit pas ce qu'est devenue la boîte à Perrette.

M. G. donne des renseignements inédits sur tous ceux qui ont concouru à la fondation et à la vie de la « Société des Amis de Port-Royal » : Adrien Lepaige, savant jurisconsulte, partisan déterminé de la Constitution civile du clergé et qui a laissé une bibliothèque et des manuscrits précieux pour l'histoire du jansénisme; Eustache Degola (1761-1826), prêtre italien, qui avait en horreur le molinisme et chanta Port-Royal en vers français assez pauvres; François Jacquemont, « une très belle âme », qui signa le fameux Formulaire en déclarant que les cinq propositions très justement condamnées se trouvaient dans l'exemplaire de Jansénius soumis au jugement du pape; Louis Silvy (1760-1847), auditeur à la Cour des Comptes, acquéreur et conservateur de Port-Royal, adversaire de la Constitution civile; Claude Debertier, compatriote de Pascal, évêque constitutionnel de l'Aveyron; enfin des femmes admirables, au premier rang desquelles il faut

citer les deux sœurs Sophie et Rachel Gillet qui formèrent une bibliothèque janséniste importante et publièrent plusieurs écrits en faveur du jansénisme (t. II, p. 161, 161-178, 196-215, 269-272).

L'auteur nous raconte d'une manière touchante les réunions de la petite colonie dans l'église Saint-Séverin « la paroisse janséniste par excellence », dont les curés et les vicaires successifs furent presque toujours attachés à l'esprit de Port-Royal (t. II, p. 192-196), contrairement à ce qui se passait dans une autre paroisse, à Saint-Sulpice « la paroisse ultramontaine par excellence ».

Il y eut aussi des sœurs de Sainte-Marthé, congrégation dont le siège était l'hôpital Saint-Antoine, qu'elles abandonnèrent en 1881 pour se retirer dans la maison de Magny-les-Hameaux; c'est là que fut enterrée, en mars 1918, la dernière sœur de Sainte-Marthe, la sœur Simon.

Les Jansénistes avaient aussi créé des écoles paroissiales gratuites, en particulier, au faubourg Saint-Antoine. Pour continuer cette œuvre, l'abbé Tabourin avait fondé la Congrégation des Frères de Saint-Antoine. Cette Congrégation finit, elle aussi, mais moins bien que celle des sœurs de Sainte-Marthe. Lorsque mourut, en 1888, Etienne Sannier, le dernier supérieur, « l'incapacité même », la communauté ne se composait que du frère supérieur et du frère cuisinier, et M. G. n'en dit pas davantage (t. II, p. 131, 246, 252, 288).

Dans le dernier chapitre, M. G. semble présider aux funérailles du jansénisme et il les égaie par quelques notes intimes : il cite une conversation avec Mgr Maret; il rappelle l'origine de ses relations avec Mgr Fuzet. Ce fut un compte rendu sévère paru dans la *Revue historique* sur l'ouvrage du futur archevêque de Rouen, *Les jansénistes du* XVIIe *siècle, leur histoire et leur dernier historien, M. Sainte-Beuve*, livre que Mgr Fuzet désavoua par la suite. Il rappelle aussi qu'à Port-Royal, en 1906, on a déposé dans la crypte de l'oratoire-musée, les ossements d'Armand de Bourbon, prince de Conti, dont les restes avaient été découverts dans les ruines de Villeneuve-lés-Avignon par Mgr Fuzet (t. II, 278-286).

L'ouvrage se termine par une excellente table alphabétique qui permet de retrouver aisément, dans les deux volumes, les multiples détails que M. G. y a semés avec profusion, mais non sans partialité: il y a d'ailleurs quelques lacunes regrettables, par exemple, sur le synode de Pistoie dont le nom n'est pas même prononcé.

J. Carreyre.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Marquis d'Albon. *Cartulaire général de l'Ordre du Temple* (1119? 1150). Fascicule complémentaire contenant la table des sommaires des actes et l'identification des noms de lieux. Paris, Champion, 1922. In-4° de 135 pages.

La mort ne laisse pas toujours aux hommes le temps d'achever l'œuvre qui a contribué le plus à les acheminer vers elle : leur destinée s'achève parfois au moment où sortaient du sol les premières colonnes de l'édifice... Nous l'avons tristement constaté à la disparition du marquis d'Albon, rappelé à Dieu vers le même temps que s'imprimaient les premières feuilles de son *Cartulaire général de l'ordre du Temple*, auquel, d'un labeur assidu, douze années durant, il avait travaillé.

Entreprise dès le principe à l'imitation du *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, de M. Delaville Le Roulx, cette publication devait recueillir tous les actes relatifs à l'ordre du Temple. Plan grandiose, malheureusement incompatible avec un état de santé précaire. M. le marquis d'Albon s'en était rendu compte bien vite. Un nouveau plan, moins vaste que le premier mais de dimensions imposantes encore, se substitua dès lors à celui-ci, et peut-être, si les jours ne lui eussent pas été comptés avec tant de parcimonie, eût-il pu le réaliser en publiant le Cartulaire des Templiers de France. Mais autant pour tirer parti des trouvailles captées à l'étranger, et surtout en Espagne, autant avec l'intention d'éclaircir l'origine des premières maisons du Temple, M. d'Albon se résolut à faire paraître auparavant un *Cartulaire général* des origines de l'Ordre à l'an 1150.

Le volume, paru en 1913, renferme 626 documents classés par ordre alphabétique, sans distinction de provinces ni de nations. Près de la moitié des textes sont inédits, tous ont été soigneusement revus et annotés, une table des noms propres termine le volume. Le fascicule complémentaire, de parution récente, remédie à ce que le *Cartulaire*, imprimé dans les conditions défavorables que j'ai rappelées, offrait de forcément inachevé et d'incomplet. Le sommaire des actes et l'identification des noms de lieu en rendront l'utilisation plus facile. Il n'y manque qu'une introduction historique, mais c'était un morceau de composition difficile, et l'on ne s'étonnera pas que les collaborateurs anonymes qui ont mis la dernière main à l'ouvrage aient préféré passer outre.

Je ne saurais, sans me répéter, suppléer ici à cette introduction,

en ce qui concerne l'origine et les premiers développements du Temple en France. Qu'il me suffise de rappeler qu'on n'est pas encore arrivé à fixer net la date de la fondation de l'Ordre. Admettons, comme M. d'Albon nous y convie, dans le titre de son *Cartulaire*, en la ponctuant dûment d'un point d'interrogation, l'année 1119 (?); mais, je crois l'avoir établi[1], aucun motif n'autorise une préférence entre ces dates extrêmes : 1er novembre 1119 et 12 janvier 1121[2].

Victor Carrière.

Claude Cochin : *Cardinal de Retz. Supplément à la correspondance*, Paris, Hachette, 1920. In-8° de XII-328 pages (Collection : Les Grands Ecrivains de la France).

Le nom de l'éditeur des 170 lettres inédites qui forment ce recueil, les espérances éveillées par d'heureux débuts, une mort héroïque et prématurée, rien de ce qui assure à la mémoire de Claude Cochin des sympathies et des regrets universels, ne peut donner d'illusion sur l'importance et l'intérêt des documents que la maison Hachette a offerts au public comme un supplément à la correspondance du cardinal de Retz, qui fait partie des œuvres complètes publiées dans la collection des grands écrivains. Le diligent commentaire ajouté par l'investigateur si informé du XVIIe siècle qu'était déjà Claude Cochin, ne saurait lui-même dissimuler l'insignifiance des correspondances qui font l'objet de la publication. Il n'y a là que des lettres de politesse et de recommandation, qui ne nous apprennent rien sur le caractère de Retz ni sur ses correspondants. Tout cela ne se rapporte qu'à des circonstances secondaires d'événements connus. Le vide du fond n'est pas compensé ici par le mérite de la forme; car il est difficile d'écrire plus mal l'italien et le latin que ce diable d'homme, qui avoue lui-même la difficulté qu'il éprouvait à écrire dans la première de ces deux langues. Les éditeurs — M. Lecestre a révisé et mis au point le manuscrit de son confrère — paraissent avoir reproduit fidèlement les textes. Nous n'y avons remarqué qu'une lacune à combler. Elle se trouve dans une lettre du nonce Spada au cardinal Altieri, du 24 mai 1675 (p. 303). Le premier écrit au second : « Corre publicamente voce... che il signor

1. *Les débuts de l'Ordre du Temple en France*, dans *le Moyen Age*, 2me série, tome XVIII (1914), p. 309, note 2.

2. Je me permets de préciser quelques points de détail. Charte XVI (e). Le personnage désigné est Guillaume, comte de Flandres, et non pas le châtelain de Saint-Omer. — Charte XXVIII. Alar[i]cus vicecomes *Barri* : il s'agit de Bar-sur-Seine. In decima *Waude*. La forme génitive désigne non Le Gault, dans la Marne, mais Vaudes au département de l'Aube. — Charte XXX. L'analyse, reproduite à défaut de l'acte, est sûrement inexacte, en ce qu'elle fait naître Hugues de Payns en Vivarais. — Charte LX. La notice du Cartulaire de Provins (fol. 37) relate deux actes gracieux dont le premier seul est connu par l'original. Il y aurait donc lieu d'ajouter à la publication de l'original le texte de la notice édité jadis par Bourquelot. — P. 394. Andreas de Baldimento et Andreas senescalcus sont un même personnage. André de Baudement, sénéchal de Champagne, ne prit jamais l'habit de Templier.

cardinal di Retz habbia supplicata sua Maesta della permissione di rinuntiare il capello cardinalitio et à Monsieur Caumartin unæ badia per un suo figliulo di reddito di 14 mil lire... e di rinuntiare ancora a S. M. la grossa badia di San Dionigi... » Le passage omis après les mots : *il capello cardinalitio* présentait l'octroi d'une abbaye au fils de Louis-François de Caumartin comme l'une des conditions de la renonciation de Retz au chapeau. — La critique des futurs biographes aura à s'exercer sur sa vie nomade et mystérieuse entre 1657 et 1662, à la suite de son dernier séjour à San-Casciano.

G. Fagniez.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Mgr Alfred Baudrillart, R. Aigrain, P. Richard et U. Rouziès : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Fasc. XV-XVI : Antioche-Arabie, col. 673-1184. Paris, L. Letouzey, 1922. In-4°.

Deux fascicules, les XVe et XVIe, paraissent simultanément, avec deux cartes hors-texte. Le quinzième commence par les 30 dernières colonnes du gros article Antioche et le seizième se termine par 86 colonnes du non moins important article Arabie. Entre Antioche et Arabie il y a peu à recueillir en fait de noms français; en fait de noms importants, s'entend, car les évêques, les abbés, même les simples religieux ne manquent pas. Celui qui, de beaucoup, attire le plus l'attention, est Sidoine Apollinaire, sur qui M. Bréhier a écrit une substantielle notice. Sur les 20 autres Apollinaire que le dictionnaire présente, il se trouve un archevêque de Bourges et un évêque de Valence, un capucin de Valence et un dominicain de Vienne. Les Antoine forment une imposante légion où ne figurent qu'une quinzaine de français; presque tous ne pouvaient donner lieu qu'à de très sommaires développements; cependant il y a lieu de distinguer l'article de M. P. Bernard sur le P. Paul-Gabriel Antoine, un des meilleurs théologiens-moralistes de la compagnie de Jésus au XVIIIe siècle, et celui de M. Th. Civrays sur Antoinette d'Orléans, la fondatrice des bénédictines de Notre-Dame du Calvaire. D'autre part, la vie et la carrière des trois évêques de Verdun, Henri, Jean I et Jean II d'Apremont, sont retracées par M. A. Humbert avec beaucoup de précisions et de détails.

Parmi les noms de lieux se remarquent : Anzy-le-Duc, prieuré de Saint-Martin d'Autun, par V. Terret; — Aps ou Alba, par A. Roche (cette petite paroisse de l'Ardèche eut, aux IVe et Ve siècles, un siège épiscopal); — Apt, ancien évêché, par J. Sautel; — Anvers, ville et diocèse, deux solides articles, dus au P. F. de Moreau, et qui seront souvent utiles aux chercheurs français.

Le dictionnaire réserve toujours, à juste titre, une certaine place aux matières de droit canonique public. Naguère a été signalé ici avec intérêt un exposé très commode de la question des annates.

Cette fois nous relevons un bon article sur l'appel comme d'abus, par J. Captier. Il est à souhaiter que les directeurs ne se montrent pas trop discrets à cet égard. Nécessairement certains noms doivent être accueillis dans le Dictionnaire d'histoire, bien qu'ils l'aient été déjà ou doivent l'être en principe dans celui d'archéologie ou de droit canonique, ou même de théologie. A coup sûr, n'y ayant rien qui ne relève de « l'histoire », on ne saurait se dispenser d'une délimitation précise du programme à suivre, mais il ne faudrait pas pour cela que la délimitation fût trop étroite.

H. Waquet.

L. Reynaud. *L'influence allemande en France au* XVIIIe *et au* XIXe *siècles.* Paris, Hachette, 1922. In-8° de 316 pages (Collection de critique et d'histoire).

A la veille de la guerre, M. Reynaud, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, publiait son *Histoire générale de l'influence française en Allemagne*, où il montrait l'influence considérable exercée à travers les siècles par l'esprit français en Germanie. Le sujet était traité avec une hauteur de vues remarquable. Aujourd'hui M. Reynaud nous en donne la suite dans un maître-livre sur *L'influence allemande en France au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle.* Nous disons un maître-livre, l'expression n'est pas exagérée. On y voit la « brèche » ouverte en France, dès le XVIIIe siècle, au profit de l'esprit allemand, c'est-à-dire au profit du luthérianisme contre le catholicisme français, puis « l'invasion » du même esprit et son triomphe au lendemain de la guerre de 1870. A constater cette transformation de la mentalité d'un peuple, on éprouve un sentiment pénible. On voudrait contredire l'auteur, mais les arguments se dérobent, car les faits sont présentés avec une objectivité décisive. Et nettement se présentent à nous les artisans de cette œuvre néfaste dont le plus illustre est Ernest Renan. Voici ce qu'en dit M. Reynaud : « Rien dans la pensée de Renan, qu'on la prenne où l'on voudra, qui ne soit entièrement germanique dans le fond comme à la surface. Théories générales et explications, il a tout reçu d'outre-Rhin. Il n'y a ajouté que la mesure et la grâce de son esprit, le charme de sa nature, ce qui est beaucoup si l'on considère en lui l'écrivain, peu de chose si on le prend comme philosophe et savant. Renan, il faut le répéter, était imprégné de germanisme jusqu'aux moelles. Il s'était même assimilé ce qui fait l'essence du génie allemand, le vague poétique des idées, le goût pour les synthèses troubles et les situations extraordinaires, l'art d'insinuer dans les mots des choses nouvelles qui les contredisent secrètement... »

Une question reste posée. Comment la France a-t-elle pu se prêter si longtemps à cette intoxication d'origine germanique? Pour y répondre, il faudrait examiner en particulier la situation de la France au couchant de la Monarchie, grave moment où la royauté et les classes dirigeantes ont perdu la notion de leur rôle et abdiqué, si j'ose dire, leur légitime influence.

F. Lachèvre.

J. Bricout. *L'enseignement du Catéchisme en France.* Paris, Bloud et Gay, 1922. In-12 de 128 pages. — *L'éducation du clergé français.* Paris, Bloud et Gay, 1922. In-12 de 128 pages.

Tout le monde connaît la tâche éminemment patriotique et religieuse que s'est assignée le *Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.* Pour détruire les effets de la campagne de calomnies que nos ennemis ont menée contre nous dans les Deux Mondes, au cours de la dernière guerre, en même temps qu'ils menaient sur notre sol la campagne systématiquement dévastatrice que l'on sait et qu'a déjà flétrie l'histoire, ce Comité s'est proposé de publier un certain nombre de livres, courts, précis, objectifs, dans lesquels serait comme inventorié l'état présent de notre pays, tant aux points de vue religieux et moral qu'au point de vue social, et dans lesquels serait restitué le visage véritable de la France, à plaisir défiguré par l'Allemagne dans les vues intéressées que l'on devine.

C'est pour aider à cette œuvre aussi élevée qu'opportune qu'ont été composés ces deux volumes de l'ancien directeur de la *Revue du Clergé français.* Le nom seul de ce dernier est une garantie qu'on a là des ouvrages à la fois consciencieux et bien renseignés.

Dans le premier, l'auteur a, de parti pris, banni toutes les formes d'enseignement religieux autres que les catéchismes paroissiaux proprement dits. M. l'abbé Bricout s'attache à démontrer en huit chapitres successifs, dont les titres font pressentir l'importance et l'intérêt (Nos pères et nos modèles; Instruction et Education; Méthodes d'enseignement; Nos catéchismes diocésains; Les trois degrés; Diplômes d'instruction religieuse; Nos catéchistes volontaires; Résultats obtenus), que « l'enseignement paroissial du catéchisme en France est excellemment compris et réalisé et que, s'il peut être amélioré, il n'a pas besoin d'être, comme certains le prétendent, radicalement transformé. »

Dans le second, d'où l'auteur a volontairement exclu l'éducation du clergé régulier, sont examinées, l'une après l'autre, toutes les questions, aussi complexes que nombreuses, que soulève la formation religieuse, morale et intellectuelle du clergé, tant dans les Petits Séminaires que dans les Grands Séminaires et les Facultés. Et la conclusion de cet examen, c'est que « l'éducation que reçoit le clergé français, n'est pas à condamner et que ses résultats sont tout à sa gloire ».

Œuvres de vulgarisation, ces deux volumes sont nécessairement synthétiques, bondés de faits et d'idées. Il ne saurait entrer dans notre intention d'en faire, à cette place, un examen détaillé. Disons seulement que l'auteur s'y montre bien au courant des discussions et des controverses relatives aux problèmes essentiellement délicats, dont il traite. Les solutions qu'il leur donne sont toujours sages, pleines de respect pour les personnes et pour les institutions, pleines également de sacerdotale réserve.

La question de la défense du bon renom de la France même mise à part, il était désirable que fût dressé le bilan complet, exact et

sincère de ce que notre pays a fait, depuis trois siècles, pour l'éducation de ses petits enfants et de ses prêtres. Grâce à ces deux intéressants volumes, il est, maintenant, fort heureusement satisfait à ce besoin d'information. Il ne faudrait pourtant pas, ajoutons-le en terminant, leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. En louant les méthodes françaises, l'auteur n'a évidemment pas eu l'intention de déprécier les méthodes étrangères et de ce qu'il soutient, avec raison, que tout est beaucoup mieux, chez nous, qu'on ne le croit au dehors, on fausserait certainement sa pensée, si on concluait qu'il est d'avis que nous n'avons plus aucun progrès à réaliser. Ses ouvrages eux-mêmes protestent contre un optimisme aussi opposé aux faits.

Louis Marcel.

Annuaire pontifical catholique. XXVIe année, 1923. Paris, Maison de la Bonne-Presse. In-16 de 843 pages, fig.

Ce nouvel annuaire présente la même richesse de documentation, les mêmes nomenclatures précises que ses devanciers. Toutefois deux grands faits : la mort de Benoît XV et l'élection de Pie XI, survenues au cours de l'année dernière, lui donnent son spécial intérêt. Ces événements, en effet, ont été l'occasion pour les auteurs de l'annuaire de retracer avec soin la vie et les actes du pape défunt, de résumer l'histoire du Conclave de 1922 et de fournir sur Pie XI de curieuses notes biographiques.

A signaler comme intéressant l'histoire religieuse française, un bon résumé des démêlés du pape Pie VII et de l'empereur Napoléon 1er (p. 119-141), et encore la notice sur l'épiscopat français (p. 485-486), qui indique les relations passées entre les diocèses de Cambrai et d'Amiens, d'Amiens et de Rouen, de Beauvais et de Meaux.

Enfin les pages signées T. M. (p. 589-590), consacrées à la « Société d'histoire ecclésiastique de la France », seront lues avec plaisir. Elles retracent d'une manière vivante les étapes du mouvement catholique d'érudition et de critique historique au XIXe siècle, mouvement qui devait aboutir à la fondation de notre société et à la création de son organe : la *Revue d'histoire de l'Eglise de France.*

J. L.

ARCHÉOLOGIE

Maurice Prou et P. Deshoulières. *L'Eglise de Néris.* Paris, 1922. In-8° de 55 pages, 2 pl. h.-texte. (Extr. du *Bulletin monumental*).

Cette monographie montre combien sont compliquées certaines vieilles églises et à quel point est instructive une analyse minutieuse de leurs constructions successives. Un édifice « du haut-empire » s'élevait jadis à cette place; les assises inférieures servirent à porter le mur de flanc du collatéral, côté de l'Evangile, lequel mur de flanc « présente tous les caractères... de l'époque romaine » :

petit appareil cubique, coupé d'arases de briques. La façade principale est romaine également; le mur de flanc du côté de l'Epître est des Xe-XIe siècles; le transept, le chœur, l'absibe et les absidioles appartiennent au XIe; enfin, dans le cours du XIIe siècle, on a tourné sur la nef une voûte en berceau brisé et sur les bas-côtés une série de berceaux transversaux et brisés, qui épaulent la maîtresse voûte.

Telles sont, du moins, les dates qui nous sont indiquées et dont la précision m'effraierait un peu, si je n'avais toute confiance dans les maîtres archéologues qui ont écrit la monographie.

Leur étude est très consciencieuse, très *poussée* et accompagnée de dessins et photographies qui ajoutent beaucoup à l'intérêt du texte.

Sur la forme, je me permettrai quelques réflexions :

Croisillon signifie une barre transversale et non pas un bras, une extrémité de cette barre. Il ne faut donc point parler de *croisillon nord* ou *des croisillons* d'un transept.

La monographie mentionne à diverses reprises les *chaînes de brique* du petit appareil romain; *chaîne* désigne les membrures verticales qui renforcent un mur; si *arase* paraît trop technique, on pourrait dire : *cordon de briques.*

P. 17, il est question du *mur nord*, ce qui est, paraît-il, « l'expression consacrée ». Consacrée ou non, cette expression est impropre en l'espèce, puisque, l'axe de l'église étant incliné à 45° sur la ligne W.-E, le mur dont il s'agit est à l'ouest aussi bien qu'au nord. Comme rien, dans le droit divin ni humain, ne nous interdit d'employer des termes commodes et clairs, pourquoi ne pas dire : *côté de l'Evangile?*

Enfin, on souhaiterait çà et là, que la description fût conduite d'autre façon et ne mélangeât pas, dans une même phrase des données très diverses sur le plan, la construction et la décoration.

Il n'en reste pas moins que cette plaquette est l'une des plus *parlantes* et des plus suggestives qui soient.

J.-A. Brutails.

André Michel. *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, tome VI. L'art en Europe au XVIIe siècle. 2e partie. Paris, A. Colin, 1922. Gr. in-8° de 440 pages, pl. et fig.

Nous avons récemment annoncé (t. VIII, p. 227) l'apparition de la première partie du t. VI de *l'Histoire de l'Art* retardée par la Guerre, et nous nous félicitions de la persévérance et du grand courage de celui qui, au milieu des deuils les plus cruels, reste l'âme de cette publication, André Michel. La deuxième partie du tome VI vient de paraître, et nous savons que tout est préparé pour la continuation de cette vaste entreprise : le plan est arrêté, les collaborateurs sont au travail et les éditeurs prévoient l'achèvement rapide de cette œuvre dont ils ont le droit d'être fiers.

Le titre de ce volume, le douzième de la collection, est « l'Art monarchique français », et c'est bien l'art de Louis XIV, voulu et

contrôlé par lui, expression de ses goûts, de ses sentiments, de l'idée qu'il se faisait de lui-même et de la monarchie, qu'exposent, en des chapitres successifs, MM. Henry Lemonnier (architecture, peinture), André Michel (sculpture), Léon Deshairs (tapisserie) et Mlle Maillard (mobilier, orfèvrerie).

Deux personnalités dominent le monde des artistes : Jules-Hardouin Mansart et Le Brun. L'art, fondé sur la raison, ou les leçons de l'antiquité et de l'Italie, est érigé en formule, et les artistes ont besoin d'un chef, sous lequel ils puissent se grouper, et qui incarne la théorie. Ce chef est Le Brun, et Mansart le double pour les monuments d'architecture, que Le Brun orne des splendeurs de son art décoratif.

Cet art, fondé sur la raison, est loin d'ailleurs d'être logique, et souvent une noble façade cache des défauts de distribution intérieure irrémédiables, des dispositions cachées vicieuses. Tout est fait pour l'apparat, en style peut-être plus théâtral même que solennel, mais d'une majesté que l'on ne peut nier, et tels morceaux, comme la grande façade ou la Galerie des Glaces de Versailles, la chapelle des Invalides et la Place Vendôme à Paris, resteront des modèles de noblesse et de puissance, dignes de la gloire du Monarque qui les a élevés.

M. André Michel a admirablement fait revivre les sculpteurs du règne de Louis XIII, les Boudin, Simon Guillain, l'auteur du Monument du Pont-aux-Change, dont les trois statues si vivantes sont conservées au Musée du Louvre, les flamands Jean Warin et Van Obstal, Jacques Sarrazin et les Anguier, puis, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, Pierre Puget, Girardon, Coysevox, et les décorateurs des jardins de Versailles.

L'art de Lebrun domine encore les arts industriels, le meuble, l'orfèvrerie, les tapisseries. Au début du XVIIe siècle, Henri IV avait attiré à Paris des artisans flamands, les Comans et les La Planche, qui fondèrent des ateliers de tapisserie d'où sortit, en 1662, la manufacture royale de la Couronne ou Manufacture des Gobelins. Colbert en confia la direction à Le Brun qui put donner libre cours, dans le dessin des modèles, à son imagination féconde de décorateur.

Deux chapitres très intéressants et tout nouveaux, pleins d'aperçus originaux, sont consacrés l'un à l'art de l'Angleterre au XVIIe siècle, par MM. Henry Marcel et Paul Biver, l'autre à l'art en Suisse aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Conrad de Mandach, conservateur du Musée de Berne, qui a également écrit un chapitre sur la gravure au XVIIe siècle, en Flandre, en Hollande, en Italie et en Allemagne.

Marcel AUBERT.

BIOGRAPHIES

Abbé Jean CAPEILLE. *Michel de Perellos, archevêque d'Embrun* (1379-1427). Gap, Impr. L. Jean et Peyrot, 1922. In-8° de 24 pages.

Nous voudrions que le travail de M. l'abbé Capeille eût un peu plus d'ampleur, et traduisit plus de fermeté dans le jugement. La figure de Michel de Perellos ne se détache pas assez et le lecteur a quelque peine à en bien saisir les traits. M. Capeille nous annonce une bonne division : évangélisation du diocèse d'Embrun, direction des affaires administratives, gestion des biens temporels composant la mense épiscopale. Le premier point est traité avec netteté : Michel de Perellos veut convertir les Vaudois par la persuasion, appelle saint Vincent Ferrier et s'en trouve bien; les deux autres points nous ont paru moins nets.

Nous ne ferons pas un crime à l'auteur d'avoir traité comme papes Robert de Genève et Pierre de Luna : on les regardait comme tels en ce temps-là, dans leur obédience, à laquelle appartenait l'archevêque d'Embrun. Mais a-t-il raison de dire avec une légère nuance de reproche? « Michel de Perellos, qui devait sa fortune aux Pontifes d'Avignon, embrassa dans la suite le parti urbaniste. » (p. 17). L'archevêque ne fit que son devoir en passant à l'obédience romaine, dès qu'il la reconnut légitime. Que les exactions de l'antipape y aient contribué en révoltant l'archevêque et son clergé, c'est possible, mais cela n'enlève pas le mérite de l'acte.

M. Capeille est-il bien exact, quand il nous parle (p. 12) de « la chaire de Saint-Pierre fixée à Avignon? » A notre connaissance ladite chaire n'a jamais été fixée qu'à Antioche pour un temps, et qu'à Rome pour tous les siècles?

Th. Malley.

R. P. Marie-Amand de Saint-Joseph, O. C. D. *Vie du P. Firmin de la Nativité, carme déchaussé du couvent d'Amiens et martyr de la Révolution.* Lyon-Paris, Vitte, 1920. In-8° de xxxiv-383 pages.

Les enquêtes canoniques faites sur la mort des prêtres victimes de la Révolution ont provoqué, par toute la France, un mouvement de recherches qui doit devenir extrêmement utile à l'histoire. Plusieurs de ces travaux estimables ont été signalés ici même. La *Vie du P. Firmin de la Nativité* pouvait aussi fournir une contribution importante à la vie du diocèse d'Amiens et de l'ordre des Carmes, pendant cette période encore si mal connue. Faut-il avouer une déception à peu près complète? L'auteur est plus préoccupé de célébrer la sainteté de son frère héroïque, que de donner des faits un récit clair, substantiel et objectif. C'est presque toujours le ton du panégyrique, ou, quand il s'agit des hommes et des lois révolutionnaires, celui de l'invective passionnée.

D'une part, le livre est le développement d'une *Vie abrégée du P. Firmin*, écrite par le même auteur dans un but pieux, et complétée par les *Leçons d'un martyr, neuvaines ou lectures en l'honneur du P. Firmin.* D'autre part, il est grossi par un tableau assez confus de l'histoire de la Révolution, tirée de seconde ou de troisième main, et abondamment mêlée d'anecdotes locales, dont fort

peu se rapportent au sujet de l'ouvrage. La vie d'un humble religieux, à peu près illettré, mort à 37 ans, n'est devenue la matière suffisante de plus de 400 pages, que par l'addition de développements étrangers, et de conjectures longuement déduites sur le mode oratoire.

Le P. Firmin, comme ses confrères, avait renoncé à la vie commune au mois de janvier 1791; après être resté à Amiens, toujours revêtu du costume de son ordre, et courageusement appliqué aux devoirs de son ministère, il dut quitter la ville en avril 1793, et se réfugier, probablement, dans le canton de Conty, où la tradition garde le souvenir de son apostolat et de ses vertus, sans beaucoup de précision. Son historien doit lui-même le reconnaître parfois : « Le centre principal de son apostolat en Picardie semble avoir été Lœuilly. » (p. 177). C'est dans ce village qu'il fut arrêté, le 2 avril 1794. Les circonstances du fait exercent toute l'ingéniosité du panégyriste, et engendrent ainsi une série d'hypothèses. Les sources dont il est fait usage n'offrent que bien peu de garanties. Voici les principales : la tradition orale, recueillie par l'auteur en 1913, à travers quelques villages picards; une compilation de l'abbé Roze, parue en 1871; les *Confesseurs de la Foi*, de l'abbé Caron (1820); les *Martyrs de la Foi pendant la Révolution*, de l'abbé Guillon (1821); une relation « due probablement à une Bénédictine qui avait été la pénitente du Père » (p. XIV), et publiée en 1843, au troisième volume de la *Vie et les Œuvres* de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé; et enfin le récit dont il sera question plus loin.

Cependant les actes de l'état-civil ont été consultés et on a reproduit le dossier du jugement, conservé au greffe de la Cour d'appel d'Amiens. Mais comme cette pièce officielle contredit la tradition orale et écrite, relative à l'attitude du P. Firmin devant le tribunal, l'auteur, attaché passionnément à la louange de son héros, se livre à une interminable discussion, fort ingénieuse, certes, mais peu probante (chap. XI et XII, p. 215 à 274). Nous lui laissons la responsabilité des arguments théologiques qu'il croit devoir invoquer en faveur du P. Firmin (p. 253-254). Mais il est impossible de ne pas remarquer combien faible et inconsistante paraît l'autorité du document opposé aux pièces officielles.

Le dimanche 8 février 1885, le *Moniteur de la Somme* publiait sous la signature : Pierre d'Issy, « à l'occasion de l'exécution d'une femme parricide à Amiens », le récit dramatique de la mort du P. Firmin sur l'échafaud. L'exécution avait eu lieu le 14 avril 1794. Elle fut racontée, paraît-il, oralement, en 1855, par le commandant Dubois, témoin oculaire. Ce sont donc les souvenirs d'un enfant, ravivés après un intervalle de soixante-et-un ans, et enfin recueillis, après un nouveau délai de trente ans, par un journaliste en mal d'actualité. Or, « ce témoignage », dit l'auteur, « est pour nous d'une importance capitale, et nous le préférons de beaucoup à celui de tous les autres. » (p. XIV). Il sera le seul, sans doute, à y trouver les conditions qui font les documents utiles et valables.

L'ouvrage est d'ailleurs écrit avec vie et chaleur. Si l'on ne peut y reconnaître les qualités austères de l'histoire, les lecteurs qui cherchent l'édification y pourront trouver de quoi satisfaire abondamment leur piété.

E. Lavaquery.

Joseph Roserot de Melin. *Le P. Paul Roserot, procureur général de la Congrégation du Saint-Esprit* (1845-1921). Rome, Séminaire pontifical français; Paris, Maison-Mère des PP. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, 1922. In-16 de xvi-261 pages, avec portraits.

Etre fils d'un magistrat, étudier, puis professer la théologie à Rome, et devenir enfin procureur général de la congrégation des PP. du Saint-Esprit, ne sont-ce point là des contingences qui ne permettent guère de traverser la vie sans y être remarqué? Le P. Roserot n'a donc pas échappé à ce destin. Au Séminaire français de Santa-Chiara, comme au collège de Pondichéry ou bien encore comme supérieur de l'institution Saint-Joseph d'Epinal, ses qualités naturelles, unies à la vertu, le posent et l'imposent : il est « quelqu'un ». Jamais cependant l'homme ne donna mieux sa mesure que dans les vingt dernières années de sa vie, à Rome. Là, sur le fond animé du Vatican, sa figure se détache et prend un singulier relief. Pie X, certains jours d'audience, recourt à lui pour traduire son allocution aux pélerins. Par sa connaissance du mécanisme assez complexe des congrégations romaines, il est l'intermédiaire voué des communautés religieuses françaises de la ville. Familiarisé avec les gens et les choses de Rome, actif, dévoué, il est l'homme d'affaires de tous les évêques et la providence des pélerins que de toute part on aiguille vers lui. Son « obligeance légendaire » s'accompagne d'un pouvoir discrétionnaire, ou peu s'en faut. Jusqu'à « l'autorisation de faire poser le pape pour son portrait », il obtient tout. En retour les dons affluent, nombreux comme ses obligés, et ces dons de toute nature alimentent la source où se ravitaille journellement une légion de besogneux. Ah! les pauvres du P. Roserot!... Si les charités qu'il leur prodigua lui attirèrent plus d'une semonce de ses supérieurs, elles lui méritèrent aussi d'être appelé « le saint Vincent de Paul de Rome ».

Tel est l'homme, le saint religieux dont le neveu, M. Roserot de Melin, retrace la biographie dans un livre qui ne se distingue de l'érudition que par le charme et la vie.

Victor Carrière.

Victor Giraud. *Georges Goyau. L'homme et l'œuvre.* Paris, Perrin, 1922. In-12.

M. Victor Giraud nous explique son dessein dans une brève préface. Il croit impossible de consacrer dès maintenant à un écrivain de sa génération une étude complète et définitive; il se borne, en coordonnant ses impressions, à préparer le jugement de l'avenir.

Cette préface est trop modeste. Sans doute nous n'avons là qu'un recueil d'articles. Mais leur auteur a tort d'écouter le scrupule très honorable qui lui fait craindre de manquer du recul et de l'impartialité nécessaires. Le premier tout au moins de ces articles, consacré à l'homme et à l'écrivain, constitue les linéaments essentiels d'une biographie, et soutient la comparaison avec les études les plus nourries des *Maîtres de l'heure*. « Activité infatigable », « discernement » et « loyauté », telles sont les impressions qui s'en dégagent : les lecteurs de M. Goyau en savent apprécier la justesse. Ceux qui s'occupent d'histoire de l'Eglise ne liront pas avec moins d'intérêt les deux articles suivants. Le premier est consacré au jeune historien du Vatican (1895), l'autre au maître de l'*Histoire religieuse de la France*. L'un et l'autre sont des analyses extrêmement précises et détaillées : avec une grande sûreté de vues, ils suivent pas à pas les œuvres dont ils s'occupent, et leur rapprochement constitue un exemple curieux de prévisions réalisées. Enfin tous les chercheurs sauront gré à M. Giraud d'avoir le premier dressé des ouvrages de M. Goyau la bibliographie avec les jugements de la critique.

Auguste VIATTE.

HISTOIRE LOCALE

Robert PARISOT. *Histoire de Lorraine* (*duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés*). Tome I : des origines à 1552. Tome II : de 1552 à 1789. Paris, A. Picard, 1919-1922. In-8° de XIV-520 et de VI-348 pages, pl. hors-texte.

Dans le présent ouvrage, qu'un troisième volume conduira jusqu'à nos jours, tout ce qu'on sait actuellement sur le passé de la région lorraine est exposé avec compétence, avec ordre, et avec une sympathie qui, malgré certaines pointes de patriotisme provincial, n'exclut pas néanmoins l'impartialité. Il convient de louer abondamment l'auteur de cette vaste et excellente synthèse; cependant nous croyons devoir lui faire quelques reproches.

En écrivant ce livre, M. Parisot, qui professe à l'Université de Nancy, pensa surtout à ses étudiants, et il supposa connus certains faits et certaines dates, qu'on regrette d'être obligé de chercher ailleurs. Indiquer entre parenthèses la date de certains événements, mettre à la fin des tomes quelques tableaux chronologiques et quelques généalogies princières, tout cela aurait servi à de nombreux lecteurs.

L'auteur a doté d'une copieuse bibliographie chacun des chapitres de son ouvrage; mais sur certains points, ou particulièrement importants, ou encore controversés, il aurait utilement indiqué en note la littérature spéciale de chacun de ces petits sujets.

M. Parisot a divisé son ouvrage en cinq périodes, auxquelles il a donné les titres suivants : les origines (jusqu'à 511); l'époque fran-

que (511-925); la période allemande (925-1270); les progrès de la France (1270-1552); la conquête française (1552-1789). Dans chacune de ces cinq périodes il étudie successivement l'histoire; les institutions; la vie matérielle et économique; l'enseignement, les arts, les sciences, les lettres; l'Eglise et les mœurs. Cette division méthodique facilite singulièrement les recherches; malheureusement, comme le développement des faits économiques, intellectuels et moraux ne présente pas la même courbe que le développement des faits politiques, la division adoptée cause parfois des redites et surtout ne permet pas au lecteur de se rendre exactement et rapidement compte de l'évolution particulière des faits non politiques.

Quant à l'histoire religieuse, M. Parisot l'a étudiée avec un sympathique respect et avec impartialité. Seulement, à notre avis, certains faits, comme la christianisation et la civilisation des Barbares; la constante résurrection de l'Eglise lorraine après certaines périodes troublées; l'invincible tendance de cette même Eglise, pourtant représentée souvent par des chefs peu édifiants, à atteindre une perfection jamais réalisée; l'influence, heureuse en somme, de la papauté; la lutte du sacerdoce et de l'empire; le grand schisme d'Occident; tous ces faits, pensons-nous, auraient pu être mis en un plus grand relief.

Malgré ces diverses imperfections, la nouvelle histoire de Lorraine honore grandement son auteur et rendra au public d'éminents services.

Maurice Rousset.

Emile Chénon. *Histoire de la paroisse de Vic-sur-Aubois et du prieuré de Bois-l'abbé en Bas-Berry*. Paris, Libr. du « Recueil Sirey », 1922. In-8° de 203 pages.

Ayant eu communication des archives de la seigneurie de Bois-l'abbé, des registres paroissiaux et autres documents concernant Vicq-Exemplet, commune de l'arrondissement de La Chatre, sur la limite du département de l'Indre, M. Emile Chénon a eu l'heureuse idée d'en tirer toute la substance et d'écrire, avec quelques autres documents empruntés aux archives publiques[1], une *histoire de la paroisse de Vic-sur-Aubois et du prieuré de Bois-l'abbé*. Disons-le de suite : Vic-sur-Aubois est à mon sens une affectation inutile d'archaïsme, puisque, dès le XIVe siècle, s'était changé en Vicq-Exemplet son nom de Vic-sur-Aubois, si tant est qu'il l'ait jamais porté, et Bois-l'abbé est un prieuré de l'abbaye de Déols, passé après la sécularisation de l'abbaye au chapitre de ce nom, uni ensuite à celui de Saint-Martin de Châteauroux.

L'histoire suivie ne peut remonter, faute de documents, plus haut que la fin du XVe siècle, mais depuis cette époque, rien n'est laissé dans l'ombre et tout ce que les documents consultés pouvaient ren-

1. Peut-être M. Chénon aurait-il pu consulter le grand procès-verbal de la visite de Mgr de La Rochefoucaud, depuis 1735.

fermer d'historique est exposé dans un détail minutieux avec la précision juridique familière à l'auteur. L'histoire juridique des domaines, l'histoire religieuse de la paroisse, le débrouillement des justices seigneuriales, ne laissent en rien à désirer, mais l'on ne regrettera l'indifférence à peu près totale à ce que l'on appelle aujourd'hui « histoire économique » ou « géographie humaine ». A supposer que l'auteur n'eût voulu être complet que pour l'ancien régime, n'aurait-il pas été utile qu'il se soit demandé quelle était la population, les modes de culture, les ressources économiques de cette communauté, encore que je ne vois guère de monographie de commune berrichonne qui s'en soit souciée.

Nous ne pouvons signaler ici que les points spéciaux d'histoire religieuse, laissant de côté l'histoire juridique et domaniale des biens appartenant à l'église et au prieuré de Bois-l'abbé. Voici ce que j'y ai noté de plus particulier : l'amélioration matérielle à la fin du XVIIIe siècle, la dévotion, au premier abord assez surprenante, aux saints persans Abdon et Senen, répandue en Berry au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. A la Révolution, le curé et le vicaire prêtent serment, ce dernier pour faire ensuite une demi-rétractation et émigrer. Après les scènes habituelles en ces temps troublés, le curé reprit, en 1795, le culte modestement, et mourut en 1798, ayant eu peut-être un successeur en ce ministère semi-public. Signalons pour le XIXe siècle quelques traits intéressants, parce qu'ils confirment des observations générales : longues vacances de la cure sous le premier Empire, grande activité au milieu du XIXe siècle, qui atteignit son apogée avec le curé Bachelier (1847-1852), construction d'écoles, relèvement des croix, embellissements matériels, restauration de l'église...

L'église romane, dont on donne le plan et la photographie de la façade, date du XIIe siècle.

J. de FONT-RÉAULX.

Abbé P. GRÉGOIRE. *Histoire de Sucé, paroisse et commune de la Loire-Inférieure*. Nantes, Dupas, 1922. In-32 de 390 pages.

Longue est la liste des ouvrages que l'auteur a publiés sur l'histoire locale. En 1921, il nous a donné les *Religieuses nantaises* durant la persécution révolutionnaire, que nous avons omis de signaler. En 1922 c'est une monographie de sa paroisse natale, Sucé, pour laquelle il n'a cessé d'amasser des matériaux depuis trente ans. Sucé méritait un historien érudit, c'est une paroisse qui a du relief dans l'ensemble du diocèse. Son territoire, englobé dans le fief des évêques, possédait de nombreuses gentilhommières où la noblesse et la bourgeoisie nantaises aimaient à vivre de la vie patriarcale. La foi chrétienne fut implantée à Sucé par des fondations pieuses. La communion sous les deux espèces y resta observée jusqu'en 1780. Il va sans dire que le temple protestant, établi à Sucé vers 1630, n'était pas une institution locale; il fut toléré par esprit de conciliation jusqu'à l'année 1685. Les chapitres consacrés aux événements

de la Révolution, aux prêtres insermentés, aux émigrés et aux victimes, sont traités avec ampleur. Maintes anecdotes prouvent que les fêtes républicaines, les saturnales de 93, la constitution civile du Clergé, furent des nouveautés désapprouvées à Sucé. L'auteur a beaucoup fréquenté les archives du département et son livre est un excellent modèle de monographie.

Léon MAITRE.

Pierre BESNARD. *Les débuts de la Réforme et la confrérie du Saint-Esprit à Châlon-sur-Saône.* Autun, Impr. Notre-Dame des Anges, 1922. In-8°.

C'est un exposé bourré de faits et de références, qui paraît être définitif. En outre, il est fort clair, et son érudition n'est jamais lourde. L'hérésie ne fit son apparition à Châlon qu'assez tard; du moins, M. Besnard ne relève que des faits isolés avant l'année 1561, date du meurtre du curé Antoine Bel. Mais à cette époque, après l'essai de prédication infructueux d'un certain Guilletat, Calvin envoie à Châlon trois ministres. Ils parviennent à gagner l'adhésion de l'échevinage, des marchands et des artisans. Un synode se réunit au début de 1562; peu après commence le pillage des églises. Le seigneur de Montbrun et l'armée huguenote font leur entrée dans la ville. Ils n'y resteront pas longtemps : dès le 2 juin, ils en sont chassés par le maréchal de Saulx-Tavannes. Celui-ci inaugure la répression par la condamnation à mort des meneurs fugitifs et par le bannissement de leurs complices. Lorsqu'en 1567 les réformés reprendront les armes, Tavannes fondera contre eux la Confrérie du Saint-Esprit.

M. Besnard reproduit les statuts de cette association, auxquels il trouve un caractère plus nettement religieux qu'à ceux des groupements similaires. Ses adhérents ne paraissent pas avoir été bien nombreux. La dernière mention de cette confrérie appartient à l'année 1664.

Auguste VIATTE.

G. AUDOLLENT. *La création de l'Archevêché de Paris.* Paris, impr. L. de Soye, 1922. In-8° de 32 pages.

C'est le 20 octobre 1622 que l'évêque de Paris obtint rang d'archevêque. La plaquette de M. le chanoine Audollent, qui coïncide avec le troisième centenaire de cet événement, vient avec opportunité en marquer l'importance. Réalisation tardive d'ailleurs d'un acte demandé et désiré depuis bien longtemps et pour lequel il ne fallut rien moins à Paris que son prestige de capitale illustre, à ses évêques, que l'amitié des rois de France et des papes.

Rappelons-en les grandes étapes. Une démarche de Charles V obtient du pape, à défaut de plus, le *pallium* pour l'évêque de Paris (bulle du 1er oct. 1377). Puis, d'âpres démêlés entre Tristan de Salazar, archevêque de Sens, et Louis de Beaumont, évêque de

Paris, aboutissent, en 1487, à l'exemption temporaire de la juridiction de son métropolitain en faveur du suffragant. Enfin, grâce au crédit dont jouit à la cour de France comme à celle de Rome, Henri de Gondi, évêque de Paris de 1598 à 1622, la promesse faite à celui-ci se réalise sous l'épiscopat de son frère, Jean-François de Gondi. Désormais, l'opposition de l'église-mère, manifestée à plusieurs reprises contre la décision pontificale, perd beaucoup de son intérêt et bientôt, Sens, renonçant à sa primauté, conclut un accord le 19 mai 1664.

On louera la clarté et la méthode du bref exposé de M. Audollent. Il condense les meilleurs documents et met tout à fait au point les vicissitudes de ces longues et souvent difficiles négociations.

Jean de La Monneraye.

Eugène Sol. *Le clergé du Lot sous la Terreur fructidorienne.* (Extr. du *Bull. de la Société des études du Lot*). Paris, Champion, 1922. In-8° de 102 pages.

Ce travail, mentionné déjà dans la *Revue* (t. V, 1919, p. 640; t. VIII, 1922, p. 500), a été composé d'après des documents puisés aux archives départementales et dans des archives privées. On en retiendra des détails intéressants sur l'opposition des fidèles au clergé constitutionnel, l'hésitation des prêtres insermentés devant le serment de haine, les difficultés d'interprétation des municipalités et la rigueur montrée par l'administration du Lot qui s'attire des conseils de modération de la part du ministre de la police générale. En appendice, d'utiles listes d'ecclésiastiques.

U. Rouziès.

Société des conférences lorraines. *Conférences lorraines.* Hiver 1921-1922. Nancy, Impr. Vagner, 1922. In-8° de 85 pages.

Les catholiques de Nancy ont pris l'intelligente initiative d'une série de conférences destinées à compléter, par leur inspiration religieuse, l'enseignement des Facultés. Leur succès les a déterminés à en publier le compte-rendu. Nous regrettons que la cherté des frais d'impression les ait empêchés de nous donner le texte intégral de discours prononcés par des maîtres tels que Goyau, Victor Bucaille, le P. Mandonnet ou le P. Béchaux. Il y aurait eu profit, du point de vue de l'histoire de l'Eglise, à posséder la causerie de M. Fernand Laudet sur Léon XIII, les deux exposés de M. l'abbé Delattre sur la vie de l'Eglise au XIXe siècle, ou celui du P. Huriet sur Notre-Dame de Sion. Nous aurions aimé surtout lire ce tableau de Nancy catholique il y a cent ans, où M. le chanoine Martin ressuscite la curieuse figure de Guerrier de Dumast (p. 29-33). Du moins en avons-nous ici une analyse détaillée, qui témoigne éloquemment de l'effort intellectuel des catholiques lorrains.

Auguste Viatte.

ORDRES RELIGIEUX

J. Hannezo. *Chézery. Son abbaye et sa vallée.* Belley, impr. Chaduc, 1921. In-8° de 145 p., 2 pl. (Extrait de la revue *Le Bugey*).

L'historique de l'abbaye de N.-D. de Chézery, forme le chapitre II (p. 21-47). L'auteur l'a évidemment écrit de seconde main, mais son exposé rapide n'est pas sans agrément et la description des bâtiments subsistants peut fournir des points de comparaison utiles.

R. N. Sauvage.

Abbé Joseph Gibrat. *Aperçu historique sur l'abbaye d'Arles-sur-Tech.* Céret, Roque, 1922. In-8° de 93 pages.

Cette abbaye remonterait au viiie siècle. Ses origines et l'histoire de ses premiers développements justifieraient une étude critique de sources que l'on ne trouve pas dans ce petit livre. Ces sources ne sont pas nombreuses. Raison de plus pour les examiner de près et en tirer tout ce qu'elles peuvent contenir. Cet *aperçu* mérite d'être repris, étendu, précisé. Mais, quand les auteurs de monographies locales, si dignes, par ailleurs, d'encouragement, se résoudront-ils à fournir, d'abord, l'indication des textes consultés?

R. N. Sauvage.

L. de Lacger. *La règle mitigée de Cîteaux au xiie siècle. A propos d'Ardorel en Albigeois* (Extr. du *Bull. de littérature ecclésiastique... de Toulouse*, mai-juin 1922, p. 187-211).

Ardorel fut fondée, en 1124, par l'abbaye de Cadouin en Périgord, et se rattache ainsi au mouvement monastique de Gérard de Sales, disciple de Robert d'Arbrissel. Ardorel fonda à son tour Valmagne en 1139, et reçut en 1162 l'obédience de Sainte-Marie de Clériana ou du Jau, et de Saint-Sauveur de Sira. Ces diverses abbayes furent affilié à Cîteaux, bon gré mal gré, Ardorel vers 1150. En 1201, Cadouin se trouvait à la tête d'un groupe de monastères cisterciens, comprenant, outre l'abbaye-mère, sept filiales : Ardorel et Clériana, Gondon et Fonguilhem, Bonnevaux, La Faise et Saint-Marcel. Ce groupe se reliait à Cîteaux par la filiation de Pontigny.

On sait combien la règle cistercienne était rigide, en contraste avec les accommodations de Cluny; d'autre part, la règle devait être observée strictement, sans exceptions ni dispenses, dans les diverses maisons de l'Ordre : c'était un principe intangible pour les fondations. M. de Lacger, en étudiant la vie d'Ardorel, dès le premier siècle de son existence, s'est aperçu qu'elle est loin d'être rigoureusement cistercienne; elle serait plutôt clunisienne. L'abbaye, notamment, possède des paroisses, des seigneuries, des granges très lointaines, commissionne des moines quêteurs, etc... : autant de

dérogations à l'Observance. D'où vient cette anomalie? Est-ce transgression flagrante de la loi ou bien tolérance consentie par le chef d'ordre? Au début, il y a transgression, et l'autorité épiscopale sévit contre les délinquants. Mais, au terme d'un demi-siècle de luttes et même de violences, il y eut concession volontaire de la part de Cîteaux. La stricte observance était trop pesante aux épaules des héritiers spirituels de Gérard de Sales. Cadouin obtint pour elle et ses sept filles, en 1201, une sorte d'indult qui prit la forme d'une transaction entre elle et Pontigny. Désormais, elle était en règle; mais Cîteaux avait dû abandonner le principe de l'uniformité absolue de ses constitutions. Une forme mitigée de l'ascétisme cistercien faisait son apparition dans le Midi de la France, qui n'eut dans la suite que trop de succès.

Bonne étude d'histoire monastique locale et de portée générale.

V. Carrière.

[A. L.], *La Société des missions étrangères*. Paris, Letouzey et Ané, 1923. In-12 de 164 pages.

Cet ouvrage ne porte pour tout nom d'auteur que des initiales, mais des initiales transparentes sous lesquelles on devine facilement M. Adrien Launay, l'historiographe presque officiel de la Société des Missions étrangères, l'infatigable écrivain auquel on doit tant de savants travaux sur les Missions du Thibet, notamment, de Siam, de l'Inde et de Chine. Ce n'est qu'un résumé destiné à faire connaître au grand public le passé et le présent de l'institut apostolique auquel il est consacré, mais ce résumé, orné et enrichi de dix-sept gravures et d'une carte des Missions de la Société, se lit avec un très vif intérêt. Les renseignements pleins de précision qu'on y trouve à chaque page, ont été puisés à une source sûre : les riches archives du Séminaire de la rue du Bac. Puissent ces pages trouver beaucoup de lecteurs et accroître ainsi l'admiration et la reconnaissance du monde catholique pour une Société qui, depuis près de trois siècles, a si grandement mérité de l'Eglise et de la France et qui verrait encore s'augmenter la légitime admiration dont elle est l'objet, si elle était davantage et mieux connue.

Louis Marcel.

La Congrégation du T.-S. Rédempteur. Paris, Letouzey, 1922. In-16 de 160 pages (Collection : « Les Ordres religieux »).

La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Paris, Letouzey, 1922. In-16 de 160 pages (Collection : « Les Ordres religieux »).

Ces deux premiers volumes font bien augurer de la nouvelle collection. Ils ne sont malheureusement pas signés.

C'est au milieu du XVIIIe siècle qu'Alphonse de Liguori fonda la congrégation des Rédemptoristes dans le royaume de Naples; elle est vouée surtout aux missions. Rien ne manqua aux épreuves du

saint fondateur : trahi par un faux frère il fut, en 1780, mis à l'écart de sa propre Congrégation. Mais, neuf ans après sa mort, Pie VI le béatifia (1796); cette réparation éclatante se continua par sa canonisation (1839). Saint Alphonse a été même déclaré Docteur de l'Eglise (1871).

La Congrégation fut rénovée à Vienne par saint Clément-Marie Hofbaner. L'ordre se développa jusqu'à comprendre vingt provinces et dix vice-provinces. Mais l'unité brisée au temps de saint Alphonse ne fut rétablie parfaitement qu'en 1869, après l'expulsion des Bourbons de Naples, dont la sujétion avait lourdement pesé sur la Congrégation. Les cardinaux Déchamps et Van Rossum sont des Rédemptoristes. L'actuel recteur majeur est Irlandais.

La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny est un des jeunes ordres français les plus populaires. Elle est l'œuvre de Anne-Marie Javouhey, née à Damblanc (Côte-d'Or), qui trouva dans sa famille toute l'aide nécessaire à sa fondation, tant matérielle que spirituelle. C'est en 1812 que le père de la fondatrice acheta à Cluny l'ancien couvent des Récollets. La nouvelle Congrégation est à la fois enseignante, hospitalière et missionnaire. Les lois malheureuses ont interrompu en France sa vocation enseignante; mais la congrégation de Saint-Joseph de Cluny a conservé des hôpitaux et des asiles. C'est surtout aux colonies que ses services sont éminents. La fondatrice elle-même avait passé deux ans au Sénégal et une dizaine d'années en Guyane, avec un tel succès que les noirs, appelés en 1848 à choisir un député, n'en auraient pas voulu d'autre que la Mère Javouhey. Une carte et plusieurs illustrations nous permettent de voir la répartition et la situation de quelques-uns des établissements de cette Congrégation qui a tant fait pour la France.

Paul Deslandres.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France
47e année, 1920. Paris, Champion.

Marcel Fosseyeux : *Les retraites spirituelles au* XVIIe *siècle*, p. 45-59. Lieux, organisation, règlements de ces réunions, si nombreuses dans Paris à cette époque.

Ch. Samaran : *Du Cange à Paris, rue des Ecouffes, d'après son testament et son inventaire après décès*, p. 60-78. Texte de ces deux actes accompagné de notes sur la vie de ce savant à Paris.

Commission municipale du Vieux-Paris.
Procès-verbaux. Févr.-déc. 1918. 13 fasc. in-4°.

Raymond Koechlin : *Les ateliers parisiens d'ivoiriers au* XIVe *siècle*, p. 34-35. Noms d'ivoiriers, fabrication, commerce des ivoires. Reproductions d'ivoires parisiens.

Edgar Mareuse : *L'ancien couvent des Bernardins*, p. 72-77. Mise au point de certains détails de l'histoire du couvent, accompagnée de plans et de dessins.

Taxil : *Les deux pavillons d'honneur de l'hôpital du Val-de-Grâce*, p. 94-99. Pièces d'archives les concernant (1785 et 1790).

Taxil : *La chapelle Sainte-Anne, au Val-de-Grâce*, p. 99-104. Document intitulé : « les hiérogliphiques de l'arcade de la grille de la chapelle Sainte-Anne se rapportant au sacrifice de la Messe » lequel commente en détail ces figurations.

Adrien Blanchet : *Le couvent des Cordeliers*, p. 134-147. Description des restes actuels du couvent, des bâtiments et du mobilier anciens. 19 reproductions.

Lucien Lambeau : *Les Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard. Aperçu historique sur le monastère et son domaine immobilier parisien* (Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1918). In-4°, 131 pages, 5 planches. Importante étude qui retrace l'histoire du monastère au cours des trois derniers siècles et en décrit le mobilier. L'auteur insiste sur le domaine immobilier du couvent. Chacun des immeubles qui constituaient le domaine des Carmes, beaux hôtels construits sur les dépendances d'immenses jardins, rue du Regard, du Cherche-Midi et Cassette, est ici l'objet d'une ample notice indiquant sa contenance, ses

hôtes, son architecture. Détails précieux pour la topographie de cette région de Paris. Les pièces capitales, publiées *in extenso* à la fin de ce travail, sont complétées par une bibliographie du sujet.

Procès-verbaux. Année 1919. 9 fasc. in-4°.

TAXIL : *Paris, ses aggrandissements successifs et ses différentes enceintes*, p. 50-52. Indications sur une enceinte intermédiaire entre l'enceinte gallo-romaine et celle de Philippe-Auguste sur la rive droite de la Seine.

Procès-verbaux. Année 1920. 9 fasc. in-4°.

Lucien LAMBEAU : *L'Abbaye-aux-Bois de Paris. Additions à la notice du 9 décembre 1905* (annexe au procès-verbal de la séance du samedi 31 janv. 1920). In-4° de 46 p., 1 pl. Abbesses et religieuses. Dates précisées. Médiocre situation financière du couvent au XVIIIe siècle. Déclaration des religieuses en 1790 concernant leur intention de rester dans leur ordre. Notes sur la pension de l'Abbaye-aux-Bois au XIXe siècle et le dernier état du couvent. Bibliographie sommaire de l'Abbaye-aux-Bois.

FOSSEYEUX : *La question des loyers aux XVIIe et XVIIIe siècles et les meublés dans les couvents et les collèges*, p. 66-73. Habitude contracté alors par de nombreuses femmes de la société parisienne de chercher le repos moral à l'abri des monastères. Renseignements sur les prix de location des « chambres meublées » dans ces retraites.

Henri CORDIER : *La crypte de l'ancienne chapelle des Carmélites du faubourg Saint-Jacques*, p. 135-143. Modernité de cet édifice.

Lucien LAMBEAU : *Rapport... concernant la conservation du pont Marie et relatant les plans principaux de son histoire*, p. 147-179. Exposé très complet, terminé par une iconographie sommaire du pont Marie. 34 pièces énumérées.

Dr CAPITAN et GRIMAULT : *Fouilles récentes place du Panthéon, rue Cujas et rue Saint-Jacques*, p. 199-202. Découverte de vestiges des collèges de Lisieux et des Cholets ainsi que d'une voie antique.

Lucien LAMBEAU : *L'origine des chapelles de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, leur décoration artistique et le badigeonnage qu'elles subirent pendant la Révolution*, p. 220-233. Analyse des contrats de concession de ces chapelles depuis le XVIe siècle jusqu'en 1781. Notes sur le badigeonnage.

Le Centre de Paris.

Bulletin trimestriel de la Société historique des 1er et 2e arrondissements de Paris. Années 1920-1921 (n°s 5 à 12). Paris.

Charles TERRASSE : *Notes sur la construction de l'église Saint-Eustache*, p. 173-180. Dessins du bâtiment neuf établi vers 1510.

Première pierre posée le 19 août 1532. Construction achevée de 1638 à 1640.

La Cité.

Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arrondissements de Paris. 21e année, 1922, nos 81-84. Paris, Champion.

A. Callet : *M. et Mme de Carnavalet*, p. 41-51. Suite de leur biographie.

P. Pisani : *Le prince de Hollande à Notre-Dame (1807-1814)*, p. 56-58. Vicissitudes des restes de Napoléon-Charles Bonaparte, fils du roi Louis, déposés d'abord à Notre-Dame en 1807 et finalement à Saint-Leu.

L. Lambeau : *L'église Saint-Gervais pendant la Révolution*, p. 81-105. Violations de sépultures pour en tirer du plomb. Remaniements du fronton de l'église. Histoire religieuse et laïque de l'édifice à cette époque. Dégats causés aux verrières.

Alcanter de Brahm : *Epigraphie de Carnavalet relative aux quartiers de la Cité et du Marais* (à suivre), p. 109-127. 33 inscriptions publiées et commentées. Epoques diverses.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.

Tome XXII. Année 1921. Paris.

E. Malbois : *Les anciens cimetières de la paroisse Saint-Sulpice*, p. 64-89. Etude fouillée.

F. Foiret : *Le cardinal de Bissy*, p. 93-100. Procès-verbal de prise de possession par Mgr de Bissy de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 6 mars 1715. Analyse des nombreux actes de gestion qu'il passa les jours suivants.

Bulletin de la Société historique des VIIIe et XVIIe arr. de Paris

Nouvelle série, n° 1, 1921. Paris, Champion.

G. Hartmann : *L'hôtel, rue d'Anjou, où mourut La Fayette*, p. 1-44. Porte actuellement le n° 8. Suite des occupants de l'immeuble construit dans la première moitié du XVIIIe siècle, surtout une famille de financiers, les Marquet de Bourgade. La Fayette devient locataire de l'hôtel en 1827. Souvenirs qu'il y a laissés.

Le Vieux Montmartre.

Société d'histoire des XVIIIe et IXe arrondissements.

Nouv. série, fasc. 2 et 3 (81 et 82 de la collection). 1922, Paris.

Gaston Capon : *Le château de Charolais, maison de discipline*, p. 121-180. Sis rue de Bellefond, acquis en 1739 par le comte de Charolais, petit-fils du grand Condé, qui y mène une existence peu exemplaire jusqu'en 1760. Le château est bientôt vendu à

Nicolas Chefdeville, célèbre joueur de musette, qui le loue à Mlle Douay jusqu'en 1775. Celle-ci en fait l'acquisition en 1777. Cette demoiselle y installe une « maison de santé », sorte de prison pour les folles, les prostituées et certaines femmes pour lesquelles maris ou parents obtenaient des lettres de cachet. La fameuse Sophie de Monnier y séjourna.

Commission municipale historique de Neuilly-sur-Seine.
15e année, 1922. Neuilly, impr. Roche.

Paul Jarry : *Théophile Gautier à Neuilly. Clésinger. La Présidente*, p. 11-32. Existence du poète rue de Longchamp. Ses réceptions, ses amis.

Paul Marmottan : *Saisie par le nouveau gouvernement du mobilier du château de Neuilly (1815-1816)*, p. 77-85. Cinq rapports et arrêté du gouvernement de la Restauration relatifs à la réinstallation dans le château de Neuilly du mobilier enlevé à l'approche des Bourbons.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
24e année, Versailles, 1922.

G. Vauthier : *La famille du miniaturiste Hall; souvenirs d'une aïeule, 1700-1789*, p. 9-23. Indications sur un frère du peintre J.-B. Oudry, fabricant d'ornements religieux sur le pont Notre-Dame; traits caractéristiques de la diminution de la vie religieuse dans la bourgeoisie du XVIIIe siècle.

Eug. Welvert : *L'Eminence grise de Marie-Antoinette* (fin), p. 40-60, 116-131, 221-244. « Prêtre de vocation nulle, de foi très incertaine ou très médiocre », l'abbé de Vermond se montre serviteur dévoué de la reine; il multiplie ses efforts pour neutraliser l'influence de ses mauvais conseillers et pour diminuer sa frivolité; son dévouement à la maison d'Autriche s'arrête cependant devant la sauvegarde des intérêts de la France.

F. Lorin : *Brillat-Savarin versaillais et Seine-et-Oisien*, p. 61-79, 132-138, 212-220. Opinion de B.-S. sur l'abbé Grégoire, à propos de son élection comme député de l'Isère (1819).

A. Curmer : *Supplément à la notice sur les Seigneurs de Chaton*, p. 85-97, pl. Détails archéologiques sur l'église de cette localité avant les transformations effectuées au XIXe siècle.

Alfred Hachette : *Le transport dans la ville de Versailles des religieuses de Notre-Dame de Compiègne (sept. 1772)*, p. 169-181. 290-299. Méthode d'éducation de saint Pierre Fourier; situation difficile de la maison de Compiègne; son transfert à Versailles, dans des bâtiments construits par Mique, en exécution d'une fon-

dation de Marie Leczinska, pour l'éducation des jeunes filles de la ville, particulièrement des enfants d'officiers de la cour; procédures épiscopales à Soissons et à Paris; voyage des religieuses; réception à la cour lors de leur arrivée.

R. Luzu : *Les dispositions testamentaires d'Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise*, p. 182-187. Texte du testament de 1684 contenant des legs importants en faveur de la paroisse Saint-Sulpice et de ses diverses œuvres, notamment des « petits enfants que l'on apprend à travailler chez Mlle Picard », et pour diverses œuvres d'Alençon; testament de 1695, annulant le précédant et contenant des dons à divers couvents de Capucins, de Carmes et de Bénédictins.

Yvonne Bezard : *L'assistance à Versailles pendant la Révolution*, p. 249-258 (à suivre). Misère causée par le départ de la Cour; ateliers de charité.

F. Boulé : *Une ancienne prison de Versailles, la geôle*, p. 259-269. Service religieux de cette prison; obligation aux détenus d'assister chaque jour à la messe et à la prière du soir (XVIIIe s.).

Cte de Malleray : *Bibliographie de l'histoire de Versailles (année 1921)*, p. 139-162. — André Rhein : *Bibliographie de l'histoire de Seine-et-Oise (année 1922)*, p. 300-316. Dépouillement critique, très complet, de publications, articles de revues et de journaux, etc.

Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin.

Tome XXXVII, Pontoise, 1922.

J. Depoin : *Le choix des prénoms à travers l'histoire de France*, p. 17-26. L'usage des prénoms tirés du martyrologe n'a prévalu qu'au XVIe siècle; antérieurement, ils sont réservés aux enfants destinés à l'Eglise. Efforts de l'Eglise, durant les VIIIe-XIIIe siècles, contre la tendance des grandes familles féodales à contracter mariage dans leur parenté.

J. Depoin : *Les rôles normands des rois d'Angleterre*, p. 27-34. Enumération (d'après les articles de dom Guilloreau dans la *Revue Mabillon*) des actes de Henry V concernant des établissements religieux de Vexin (1417-1422); bienveillance de ce souverain en leur faveur, en vue de se les concilier.

E. Mallet : *Quelques particularités d'une procédure de saisie immobilière faite en 1545-1546*, p. 34-41. Conflit entre l'abbaye de Maubuisson et le collège de Pontoise sur la possession des droits seigneuriaux dûs par les propriétaires de divers immeubles sis à Saint-Ouen-l'Aumône.

Léon Plancouard : *Miettes d'histoire locale*, p. 42-48. Les anciennes cloches de l'église de Freneuse. Clochettes des morts dans le Vexin.

J. Depoin : *La léproserie de Pontoise. Origines et anciens titres de la maladrerie Saint-Lazare*, p. 49-65. Analyse ou publication intégrale de textes, pour la plupart inconnus ou inédits, de 1135

à 1482 (diplômes de Louis VII et de Philippe-Auguste). Chronologie des maîtres ou prieurs, de 1107 à 1661.

Lucien Pahin : *Le cardinal Georges d'Amboise et l'expulsion des Cordeliers*, p. 67-69. Réforme de ce couvent et remplacement des Cordeliers par des Observantins (1502).

P. Coquelle : *Cueilleret et obituaire de l'église Saint-Jacques de Meulan*, p. 70-77. Analyse du cueilleret (1509-1601) des cens et rentes dûs à cette fabrique paroissiale; publication de l'obituaire qui le suit.

Abbé de Launay : *Recherches sur les constructeurs parisiens du moyen-âge. La famille de Montreuil*, p. 78-85. Noblesse de cette famille; ses libéralités envers les maisons religieuses de Paris et des environs; Adam de Montreuil, chanoine de Paris (1150-1202); filiation de cette famille, dans laquelle figure le célèbre architecte Pierre.

Abbé J.-M. Alliot : *Le clergé pontoisien pendant la Révolution*, p. 93-98. Rapports de Vanier, vice-président du district en l'an III, sur la police des cultes; l'église Saint-Maclou et les oratoires particuliers à Pontoise, Nucourt et Arronville; les prêtres Galluchat et Coqueret.

J. Depoin : *Le dégagement de Saint-Maclou*, p. 99-103. Histoire des maisons construites peu après 1542 au chevet de l'église Saint-Maclou de Pontoise et récemment abattues.

Bulletin de la Société des Amis du Musée d'Étampes.

N° 5, Etampes, 1922.

J. Gorneau : *La remise des Aigles à Etampes sous le Premier Empire*. p. 29-32. Récit de la cérémonie de la bénédiction des Aigles destinées à couronner le clocher de l'église Notre-Dame et à orner les étendards de la Garde Nationale (22 janv. 1809).

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique du Gâtinais.

Tome XXXVI (1er fasc.). Fontainebleau, M. Bourges, 1922.

G. Estournet : *Notes pour servir à la généalogie des Le Bascle de Barbey*, p. 1-20. Ces Le Bascle, de Barbey près Montereau-fault-Yonne, étudiés ici aux XIIe et XIIIe siècles, sont les premiers ancêtres connus des autres familles de ce nom qui ont subsisté du XIVe au XVIIIe siècle en Bourgogne et en Touraine. Ils sont la parenté paternelle de Pierre de Barbey, archevêque de Reims, dont la parenté maternelle a été étudiée par A. Catel dans les mêmes *Annales*, t. XXXIV. Etude solidement étayée de textes la plupart inédits.

J.-M. Alliot : *Le clergé du district d'Etampes pendant la Révo-*

lution (fin), p. 24-96. Soulèvement populaire en faveur de la liberté du culte à la Ferté-Alais, à Angerville, à Méréville, à Chalo-Saint-Mars (Chalo-la-Raison); description des prisons ouvertes à Etampes, où furent incarcérés nombre de prêtres; mesures prises au lendemain du 9 thermidor pour le châtiment et la disparition des terroristes, la réouverture des églises, la réinstallation des prêtres, et aussi pour assurer, en dépit d'entraves administratives locales, la liberté du culte, Excellente étude.

Bulletin de la Société historique de la Brie.

9e volume (1922-1923). Meaux, Bellé, 1923.

A. Godinat : *Jouarre, bourg fortifié*, p. 11-19. Dès le IXe siècle et par les soins des abbesses, l'abbaye et le bourg de Jouarre furent mis et maintenus en état de défense. De la tour de l'abbaye, qui seule subsiste, relevaient nombre de petits fiefs du voisinage. Détails sur quelques sièges soutenus par Jouarre.

F. Lebert : *Le jardin Bossuet (jardin de l'ancien palais épiscopal de Meaux)*, p. 21-45. Histoire de ce beau jardin depuis le XVIe siècle jusqu'à son acquisition par la ville à la suite de la loi de séparation. On y voit, dans une partie retirée, le « cabinet » où Bossuet aimait à s'isoler pour travailler.

Maurice Lecomte.

OISE

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise.

Tome XXIV, première partie. Beauvais, 1923.

Dr V. Leblond : *L'église de Saint-Michel de Beauvais et ses coliberts ou hommes de corps*, p. 1-15. Documents et éclaircissements relatifs à l'affranchissement des serfs de l'église Saint-Michel, moyennant un droit de *capitium*.

Chanoine A. Bornet : *Le prieuré de N.-D de Clairefontaine (de l'ordre de Grandmont) 1207-1791*, p. 17-83. Notes historiques sur un prieuré fondé par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, en 1202.

Dr V. Leblond : *Les artistes de Beauvais et du Beauvaisis au XVIe siècle*, p. 85-138. Etude sur les maçons, tailleurs de pierre, tailleurs d'images de pierre, bois, albâtre, peintres-verriers, ayant travaillé au XVIe siècle pour les églises du Beauvaisis.

Amédée Beaudry.

AISNE

Les Sociétés savantes du département n'ont rien fait paraître en 1922.

L. Broche.

ORLÉANAIS

LOIRET

Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Bulletin. Tome XIX.

Georges Chenesseau : *Quelques pièces des archives vaticanes relatives au grand jubilé célébré à Orléans en 1600-1601*, p. 216 à 221. Ces pièces comprennent : trois lettres du roi Henri IV au pape Clément VIII; la première écrite de Lyon le 15 déc. 1600 pour demander que le jubilé de trois mois accordé à la ville d'Orléans pour la reconstruction de sa cathédrale, lequel devait prendre fin le 12 fév. 1601, fût prolongé de quinze jours après Pâques en raison de la rigueur de la saison qui permet à peu de personnes « de se mectre par les champs »; la seconde datée de Fontainebleau, 1er mai 1601, pour solliciter l'extension à la ville de Paris des grâces du jubilé; la troisième écrite de Paris le 29 déc. 1601 en vue d'obtenir une nouvelle période jubilaire au profit de l'église Sainte-Croix d'Orléans. Bref de Clément VIII au chapitre de cette ville au sujet du jubilé (10 juil. 1601). A propos de ces documents, M. Baguenault de Puchesse rappelle le séjour du roi et de sa cour à Orléans pour le jubilé et les incidents provoqués par un sermon malencontreux que prononça à cette occasion le fameux prédicateur de la Ligue René Benoist, curé de Saint-Eustache de Paris.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Mémoires. 5e série, tome XVI, 1920.

Dr Garsonnin : *Histoire de la communauté des notaires du Châtelet d'Orléans*, p. 1 à 358. Trois parties. La première traite des origines du notariat en France et les deux autres des notaires du Châtelet d'Orléans de 1303 à 1791. Une ordonnance de Philippe le Bel de janvier 1303, créa à Orléans 12 clercs royaux qui devaient être nommés par le roi; le nombre en fut augmenté à plusieurs reprises; de 1594 jusqu'à la Révolution, il fut de 33. Les notaires d'Orléans obtinrent de bonne heure le droit d'instrumenter dans tout le royaume. Ils étaient réunis en une communauté ou confrérie ayant à sa tête un roi ou syndic. Leur patron était saint Nicolas dont ils célébraient les deux fêtes, celle d'été le 9 mai, et celle d'hiver le 6 décembre. La première donnait lieu à une réunion solennelle. D'autres assemblées ordinaires et extraordinaires se tenaient périodiquement. Il y avait une chambre des notaires dès 1518. Chaque dimanche une messe était célébrée pour la communauté en l'église des Jacobins. Des statuts et règlements, depuis longtemps en usage, furent rédigés et imprimés en

1732. Les communautés de notaires furent supprimées dans toute la France par la loi du 29 septembre-6 octobre 1791.

Ch. de Beaucorps.

EURE-ET-LOIR

Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires. Tome XV, feuille 25. Chartres, 1922.

Maurice Jusselin : *Le maître-maçon Jean Aux Tabours à la cathédrale de Chartres (1368-1372)*, p. 365-368. Nouveaux détails sur ce maître, déjà signalé, et son œuvre à Chartres. Renseignements intéressants sur les conditions du travail, les salaires, etc.

La Voix de Notre-Dame de Chartres.

LXVe et LXVIe années. Chartres, 1921-1922.

Y. D. : *Le culte de sainte Soline dans le diocèse de Chartres*, 1921, p. 162-166; 1922, p. 47-51, 60-65. Travail basé sur l'étude des mss. liturgiques de l'abbaye Saint-Père. Les plus anciens témoignages du culte de sainte Soline, vierge et martyre, remontent au xe siècle. Pas de légende.

Y. D. :*Les processions de la Fête-Dieu suivant l'usage de la cathédrale de Chartres*, 1922, suppléments, p. 197-201, 207-212, 225-229. Deux processions, celle du jour de la fête, aussi ancienne que la fête elle-même (vers 1325) et faite par le clergé de la cathédrale; celle de l'octave, procession générale, établie à la fin du xve siècle, et, semble-t-il, sur l'initiative du corps municipal.

Y. D. : *Les saints Savinien et Potentien et leur culte dans le diocèse de Chartres*, 1922, p. 171-175. Au xe siècle, pas d'autre culte que la lecture, le 31 décembre, de la notice du martyrologue d'Adon, à laquelle est substituée, au xie siècle, celle d'Usuard. On constate, à partir du xiie siècle, l'existence de la fête du 19 octobre, empruntée à Sens, et comportant la lecture de la *Passion*. Il n'y a jamais eu d'office propre.

Yves Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

Tome XXIV. Blois, 1923.

J. Gallerand : *A l'assaut d'un siège épiscopal. Grégoire et Thémines au début de 1791.* Etude : 1° sur la physionomie et l'action politique de Thémines et de Grégoire pendant les premières années de la Révolution; 2° sur les mouvements d'opinion qui eurent lieu à Blois, à la veille et au lendemain de l'élection de Grégoire. L'auteur reprend, en le complétant et en le rectifiant, le récit de A. Gazier dans *Etudes sur l'histoire religieuse*

de la Révolution française. L'Assemblée électorale du 13 fév. 1791 fut mouvementée et dura deux jours; Grégoire, qui avait de sérieux concurrents parmi les membres du clergé diocésain, ne fut élu qu'au troisième tour de scrutin avec une faible majorité. Intronisé le 26 mars, sa parole et ses manières lui conquirent de très vives sympathies, même dans les rangs de la noblesse blésoise. L'auteur expose l'accueil divers, fait par les prêtres du diocèse, à sa première lettre pastorale; et les phases de la lutte très vive qui s'engagea, à Blois, entre les partisans des deux évêques et se termina par l'expulsion de Thémines, le 7 avril.

Dr F. Lesueur : *L'église bénédictine de Saint-Lomer de Blois et son abbaye.* Après un chapitre historique, dans lequel l'auteur précise les dates de la construction de l'église (1138 à 1186 pour le chœur et le transept, première moitié du XIIIe siècle pour les premières travées de la nef), il décrit l'édifice et attire particulièrement l'attention sur le plan du chœur, sur la curieuse coursière intérieure, sur la belle lanterne centrale, sur la sobre et robuste décoration des chapiteaux. Il montre qu'on avait projeté d'abord, pour les grandes nefs, des voûtes beaucoup plus basses, dont les chapiteaux sont encore en place; mais ces voûtes, conçues dès 1138, devaient être déjà des voûtes d'ogives. Saint-Lomer a donc été une des premières églises « gothiques » de grandes dimensions, du moins dans le centre de la France.

Blois et le Loir-et-Cher. Blois, 1922-1923.

Dr F. Lesueur : *Le cimetière de Saint-Saturnin, à Blois.* Année 1922, p. 150-154, 217-220, 250-253, 268-270; année 1923, p. 11-14. Etude archéologique sur un cimetière à galeries, construit vers 1520, prés de l'église Saint-Saturnin. Il est composé d'un vaste préau, entouré de galeries sur ses quatre faces. Ces galeries sont remarquables par leurs charpentes et surtout par leurs piliers, dont les chapiteaux représentent, entre autres motifs, une danse macabre (Cf. J.-G. Lafore : *Les chapiteaux du cimetière de Saint-Saturnin, dans le faubourg de Vienne, à Blois.* Blois, 1910).

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
51e année, 1922. Blois.

Chanoine F. Boulliau : *Un siècle de l'église de Blois* (1822-1922), p. 676-688. A l'occasion du centenaire de la restauration du diocèse de Blois (10 oct. 1822). Etude sur l'œuvre diocésaine des cinq évêques qui se sont succédés durant ce siècle : Mgr de Sausin (1823-1844), Mgr Fabre des Essarts (1844-1850), Mgr Pallu du Parc (1851-1877), Mgr Laborde (1877-1907), Mgr Mélisson, depuis 1907.

J. Gallerand.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
2e série, tome XL (suite). Le Mans, 1922.

Robert TRIGER : *L'ancien hôtel de Tessé, au Mans*, p. 122-160. Historique très intéressant de ce qui fut, de 1842 à 1906, l'Evêché « concordataire » du diocèse du Mans. On peut faire remonter l'histoire des terrains de Tessé jusqu'au XVe siècle. Au début du XVIIe, ce terrain appelé le clos de Maupertuis, fut vendu à l'évêque du Mans, Mgr Charles de Beaumanoir, fils du maréchal de Lavardin, qui en fait l'hôtel de Lavardin. C'est dans cet hôtel, que Mgr Philibert installe Pierre Costar, l'ami et défenseur de Voiture, chanoine du Mans en 1649. Mais en 1680, un neveu de l'évêque, René de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France en 1705, vint habiter l'hôtel, auquel il donna désormais son nom. Après la Révolution, l'hôtel, restitué à ses propriétaires, fut vendu par eux (1810) aux départements de la Sarthe et de la Mayenne qui y devaient installer l'évêché du diocèse du Mans. Mgr Bouvier y vint habiter en 1848, mais Mgr de Bonfils en sortira le 20 décembre 1906.

Dr DELAUNAY : *Comment on se défendait de la peste dans le Maine, sous l'ancien régime*, p. 161-183. Curieux détails sur le rôle de l'autorité locale, au point de vue sanitaire. Au XVIIe siècle au Mans, le « Bureau de santé » était formé de huit commissaires, dont l'ecclésiastique délégué par le chapitre et les communautés. Parmi le personnel sanitaire, étaient compris les ecclésiastiques chargés d'administrer les sacrements aux pestiférés et le plus souvent ce sont les capucins. Dans les bourgs, c'est le « fabricier » qui a la charge des lépreux et pestiférés.

Abbé Louis CALENDINI : *Les religieuses fléchoises au début du XIXe siècle. La Providence de La Flèche*, p. 184-191. *Les Filles de Notre-Dame*, p. 192-198. La première communauté fut fondée par Françoise Jamin, née à Sainte-Colombe, près La Flèche, le 1er mars 1773. C'est par elle que le curé de Sainte-Colombe, Michel Chapeau, transmit, en 1792, ses dernières recommandations à ses paroissiens. Pendant la Révolution, elle prodigue ses soins aux pauvres, aux malades et, la tourmente passée, elle va s'enfermer deux ans avec les religieuses des Incurables de Baugé, pour s'y former à la vie régulière et au soin des pauvres. Revenue à Sainte-Colombe, elle se met sous la direction du vénéré curé de Saint-Thomas, M. Pierre de la Roche. Elle reçoit dans sa maison de la Beufferie quelques jeunes filles qu'elle instruit; en 1806, elle accepte quelques personnes infirmes, et bientôt est formée une petite association de six sœurs et une postulante. La chapelle est

bénie en 1809. L'association prend le nom de « Congrégation des Filles du Très Saint-Cœur de Marie, adoratrices du Sacré-Cœur de Jésus, servantes des pauvres de la Providence de La Flèche ». Elle a trois buts : l'éducation de la jeunesse spécialement des pauvres, l'hospitalité « envers les orphelines et les filles pauvres, les personnes âgées ou infirmes » et le soulagement des pauvres à domicile. Mère Jamin mourut le 17 nov. 1840 et sa fondation demeure toujours florissante. — Les Filles de Notre-Dame, fondées à La Flèche en 1622, chassées par la Révolution, revinrent à La Flèche en 1803, mais non dans leur ancien couvent. Le 21 mars 1806, elles obtinrent l'établissement provisoire de leur association, mais il leur faut attendre dix ans pour entrer en possession de l'ancien couvent de la Magdelaine qui avait été donné à leur Supérieure, mère Davoust.

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome II. Le Mans, 1921.

M.-L. Vielle : *Extrait des registres paroissiaux de Saint-Martin de Sablé*, p. 17-26; 57-64; 109-116. Le registre dont il s'agit contient les naissances, mariages et sépultures de la paroisse depuis 1612 jusqu'à 1687.

Abbé Ch. Girault : *La vie d'héroïsme et d'aventure pendant la Révolution*, p. 27-47; 65-93. Curieux détails inédits sur la vie de certains prêtres manceaux réfractaires, et surtout de l'abbé Hersant, qui fut un intrépide agent royaliste au service des chouans. L'auteur étudie la période de 1795 à 1799.

Robert Triger : *Notes d'histoire et d'archéologie*, p. 117-161. A signaler les notes sur le prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin, sur les églises de Vivoin (XIIIe-XIVe), et de Saint-Mars-sous-Ballon (XIIIe-XVe), sur le château de Bois-Doublet où l'on admire encore les peintures d'Adam Lorlieu (1629).

Robert Triger : *L'ancien hôtel de Tessé, au Mans, et ses collections*, p. 165-246. Cette étude, déjà analysée dans le *Bulletin d'agriculture de la Sarthe*, est ici plus complète. Son auteur y ajoute d'intéressants détails sur la famille de Beaumanoir et en particulier sur les deux évêques du Mans de ce nom.

Léonce Celier : *Accord entre Adam Chastelain et le chapitre du Mans (1424)*, p. 101-108. Adam Chastelain, évêque du Mans, avait fait exécuter, à son évêché, des travaux qui inquiétaient les chanoines : ceux-ci prétendaient qu'ils faisaient tort à l' « œuvre » de leur cathédrale; d'où procès devant le Parlement de Poitiers, qui se termina par l'accord cité en 1424.

La Province du Maine et le Souvenir Manceau de la grande guerre.

Tome II, 1922.

Abbé M. Giraud : *Le prototype du « Vautrin » de Balzac.* (Anselme Collet), 1785. 1820-1840. Curieuse figure d'intrigant, d'aventurier,

qui se fit passer tantôt pour général, tantôt pour évêque. A ce dernier titre, il fit même une ordination à Nice, en 1809.

Abbé A. Ledru : *L'architecte maître Simon du Mans* (1279), p. 65-69. Simon du Mans travaille à la cathédrale de Tours en 1279, mais il est permis de croire qu'il apprit son métier dans les chantiers de la cathédrale du Mans.

Abbé A. Ledru : *Saint Innocent, évêque du Mans* (*513 ou 526-559 environ*), p. 106-118. L'existence de cet évêque est historiquement attestée par Grégoire de Tours et par sa souscription aux deux conciles d'Orléans, de 533 et de 541. On connaît surtout saint Innocent par les *Actus*. C'est sous son épiscopat que les *Actus* commencent la publication de pièces d'archives et les *Gesta domni Innocenti* contiennent trois pièces pour le monastère d'Anisole et trois pour le monastère de Sainte-Marie. M. l'abbé Ledru, avec sa compétence bien connue, nous dit la valeur et l'objet de ces pièces.

Abbé H. Legros : *Un don au curé de Montsor, en 1207*, p. 148-152. Titre inexact. Il s'agit de l'obligation imposée par l'évêque aux religieux de l'hôpital d'Alençon, qui venaient de construire une chapelle sur la paroisse Saint-Pierre de Montsor, de payer, tous les ans, au curé de cette paroisse, douze deniers à la fête de saint Pierre.

J. Chappée : *Crosse de Villeloin*, p. 153. Image et description d'une crosse en cuivre doré et émaillé (xive) trouvée en 1921 à l'abbaye Saint-Sauveur de Villeloin (Indre-et-Loire).

Abbé L.-J. Denis : *L'abbé René-Joseph Guiet*, p. 166-177. Intéressante biographie d'un prêtre, originaire d'Ecommoy, qui refusa le serment et émigra en 1791, vers les Pays-Bas autrichiens. C'est là qu'il devint aumônier de l'armée de Condé. En 1802, il rentrait au Mans, fut curé de la Milesse, de Ballon, de Malicorne et enfin de Changé-lés-le-Mans. Il se retira au Mans où il mourut en 1844 Il était chanoine de la cathédrale.

Paul Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique de la Mayenne.

2e série, tome XXVIII. Laval, 1922.

R. Gauchet : *Histoire de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier*, p. 5-31, 118-132, 193-208. Suite d'un travail commencé en 1921. L'auteur y étudie le prix de la vie au xviie siècle, l'administration de l'hôpital que gèrent de pieuses laïques, placées sous la surveillance des Pères des Pauvres. En 1674, l'hôpital est confié aux dames de la Miséricorde de Jésus, dont la maison mère est à Dieppe, et qui resteront jusqu'en 1794. Curieux détails sur leur administration, les nombreuses donations qu'elles obtinrent, les ressources et les charges de leur maison, les médecins, apothicaires et chirurgiens qui les aidèrent en leur charitable besogne et sur la vie à l'hôpital et à Château-Gontier, au xviiie siècle.

E. Laurain : *J.-M. Richard*, p. 71-85. Suite de la biographie d'un chartiste du siècle dernier, élevé dans un collège catholique : le journaliste et le soldat.

Dr Delaunay : *Un adversaire de la Réforme. Les idées religieuses de Pierre Belon, du Mans*, p. 97-117. Ardent polémiste, autant que savant émérite, Belon ne resta point indifférent devant l'hérésie calviniste. Ce ne fut pas un sectaire, mais un traditionnaliste qui défendit la religion catholique, estimant que, seule, elle pouvait assurer la paix au pays, le bien de l'Etat et la sécurité du roi.

M. Queruan-Lamerie : *La chouannerie de 1832* (fin), p. 133-154. Plusieurs ecclésiastiques furent compromis dans cette échaffourée.

Mis de Beauchesne : *Histoire de la seigneurie de Boisfroust, en Niort*, p. 155-175; 209-225 (suite). A noter un passage important sur la chapelle Sainte-Anne, fondée par le seigneur de Boisfroust, nouvellement converti, les visites canoniques qui y furent faites.

Louis Calendini.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société archéologique de la Touraine.

Tome LI, 1922.

Dr Louis Dubreuil-Chambardel : *Les cadrans solaires tourangeaux*, passim. Il reste bien peu de cadrans des xive et xve siècles; ils se répandent au xvie siècle, se vulgarisent au xviie et au xviiie et disparaissent en partie à la fin du xviiie. Ils s'inspirent presque tous de l'idée religieuse; leurs devises, tant latines que françaises, sont extraites pour la plupart des Ecritures; quelques-uns ont le monogramme du Christ. Beaucoup sont peints sur les murailles des églises; dans les cloîtres des couvents; un grand nombre sont dus à des ecclésiastiques. Ce recueil épigraphique, abondamment pourvu d'illustrations, donne une idée exacte de ce qu'étaient l'industrie et la diffusion de ces horloges solaires, cadrans sphériques, polyèdres horaires, etc., dont certains étaient merveilleux de composition. Des biographies sommaires rappellent les souvenirs de quelques auteurs, les Le Roy, l'abbé de Marolles, Despagne.

Louis Calendini.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Va série, tome XXIV. Angers, 1922.

C. Urseau : *A propos d'un vitrail de la cathédrale d'Angers*, p. 17-27. L'auteur essaie d'expliquer pourquoi, sur une verrière du xvie siècle, saint Christophe est représenté sous l'aspect d'un homme à tête de chien.

F. Uzureau : *L'évêque d'Angers pendant la Révolution*, p. 75-112. Michel Couët du Vivier de Lorry, après avoir accueilli favorablement les premières mesures révolutionnaires refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Mais n'ayant le tempérament ni d'un confesseur de la foi, ni d'un martyr, songeant surtout à sa tranquillité personnelle, il quitta Angers, et vécut à Paris ou à Evreux, sans donner aucun signe de vie à ses diocésains. Type parfait de ces indécis et de ces pusillanimes qui, pendant les mauvais jours, se contentèrent de « vivre ».

Revue de l'Anjou. Tomes LXXXII. Angers, 1921.

A. Le Moy : *P. J. F. Le Feydeau de Saint-Christophe* (1735-1782), p. 5-73. Important article où M. Le Moy présente et commente avec autant de précision que d'intérêt une correspondance privée et nous offre ainsi de l'inédit sur d'aussi grands sujets d'histoire militaire que la guerre de Sept Ans ou la guerre de l'Indépendance américaine.

M. Saché : *La Petite Eglise en Anjou*, p. 75-107. Détails curieux glanés aux archives de Maine-et-Loire sur les groupements anti-concordataires, peu nombreux d'ailleurs en Anjou, dont eut à se préoccuper, après la Révolution, le gouvernement consulaire et impérial.

H.-M. Legros : *Assassinat du curé de Gesnes-la-Gandelain et de son sacristain par les « Chauffeurs » en 1795*, p. 184-200.

Queruan-Lamerie : *Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution*, p. 209-219, 345-364. Suite d'une étude déjà signalée.

Tome LXXXIII. Angers, 1922.

G. Dufour : *Jean-Antoine Vial, citoyen de Chalonnes*, p. 5-55, 139-185, 271-223. Bonne biographie d'un homme qui joua un rôle important en Anjou durant la Révolution. Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Société de l'histoire de Normandie.

Bulletin XIII (1921-1922). Rouen.

R.-N. Sauvage : *Construction de la flèche de Saint-Sauveur-du-Marché, à Caen (1605)*, p. 217-219. Publication du texte de la délibération du 13 mars 1605 des paroissiens autorisant leurs trésoriers à recevoir en prêt diverses sommes destinées au relèvement de la tour de ladite église.

F. Bl[anquart] : *Cloches de la cathédrale de Rouen réservées pour sonner l'alarme, en temps de guerre (12 octobre 1369)*, p. 240-242. Texte de la décision capitulaire, lors de l'offensive du duc de Lancastre dans le pays de Caux.

R.-N. Sauvage : *Translation des Bénédictines de Pont-l'Evêque à Caen*, p. 250-253. Texte de l'autorisation de l'évêque de Bayeux, Jacques d'Angennes.

F. Bl[anquart] : *Transaction au sujet d'un droit appartenant à l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Taurin, lors de la première entrée d'un évêque d'Evreux (23 nov. 1549)*, p. 254-258. Publication de l'accord intervenu entre Jacques, cardinal d'Annebault, abbé commendataire de Saint-Taurin et Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen pendant l'année 1921. Rouen, 1922.

L. Jouen : *Cloches et clochers*, p. 135-157. Etude documentaire sur le dernier étage de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen et de ses cloches « Marie d'Estouteville » et « Guillaume ». Suite à l'étude publiée, en 1920, dans le *Bulletin religieux* du diocèse, sur la Tour de Beurre et la « Georges d'Amboise ».

J. Dubois : *L'église de Bolleville* [Seine-Inférieure]. *Description et histoire*, p.179-194.

E. Prudent : *Paul-Hippolyte Flandrin*, p. 241-264. Notice sur le peintre de nombreuses fresques d'églises (en particulier de l'église de Petit-Quevilly, près Rouen, et de la basilique du Sacré-Cœur de Rouen), et de plusieurs toiles religieuses.

Société des études locales dans l'enseignement public.
(Groupe de la Seine-Inférieure). Bulletin, 1921-1922. Rouen, 1922.

E. Tacheux : *Histoire locale de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie*, p. 41-58. Extraits relatifs à l'histoire de l'enseignement primaire, assuré jusqu'à la Révolution par l'autorité religieuse.

Bulletin de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXI, 1922. Rouen.

L. J[ouen] : *Regards sur le passé. Centenaire de l'incendie de la flèche de la cathédrale (15 septembre 1822)*, p. 791-797. Brève relation du sinistre.

H. Labrosse.

EURE

Revue catholique de Normandie.
31e année, 1922. Evreux.

X*** : *Une abbesse bénédictine du* XVIIe *siècle* (suite), p. 9-25, 51-64, 97-106, 163-179 (à suivre). Continuation de la biographie de Mme Scholastique de Rouxel de Médavy, première abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669).

Etienne Dupont : *Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, et les Jansénistes* (1742), p. 26-28. L'évêque obtient du ministre d'Etat l'interdiction de séjour contre M. d'Azy, sous-doyen du chapitre de

Bayeux, et l'internement à l'abbaye de Belle-Etoile de M. Pouchin, curé de la Madeleine, tous deux « appelants et zélés partisans du quénelisme ».

F. Uzureau : *Au prieuré Fontévriste de Chaise-Dieu* (xve et xvie s.), p. 29-30. Note sur la réforme du monastère.

F. Uzureau : *Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault et de la Trinité de Caen*, p. 30-31. Notice biographique (1468-1504).

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans la Seine-Inférieure* (1792), p. 32-37. Lettre inédite adressée par Michel Heude, curé de Saint-Patrice de Rouen à l'abbé Barruel. Du même Heude, en exil, autre lettre adressée à ses paroissiens le 2 déc. 1792, p. 114-121.

Etienne Deville : *Les vitraux de l'église Saint-Jacques de Lisieux*, p. 73-90, 106-113, 145-153. Etude de vitrologie. Description par fenêtres. Presque tous les vitraux décrits sont du xvie siècle.

Abbé Ch. Guéry : *Origine du culte de saint Nicolas en Normandie*, p. 68-72. Dévotion importée de Bari sur l'Adriatique par les descendants de Robert Guiscard, vers la fin du xie siècle.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans le Calvados* (1791-1792), p. 154-162. Relation détaillée adressée à l'abbé Barruel sur les persécutions endurées par le clergé de Pont-l'Evêque et de Saint-Melaine.

V. Carrière.

CALVADOS

Mémoires de l'Académie de Caen.

1920-1921. Caen, 1922.

G. Lesage : *Un prélat janséniste. L'ombre du cardinal de Lorraine*. Documents, p. 3-26. Publication d'une satire en vers, inédite, rédigée, en décembre 1720, contre l'évêque de Bayeux, Armand de Lorraine. Des notes la précisent et commentent, notamment, les ennuis infligés par l'évêque janséniste aux Visitandines de Caen. Utile contribution à l'histoire du jansénisme dans le diocèse de Bayeux.

Annuaire des cinq départements de la Normandie.

Publié par l'Association normande. 89e année, Caen, 1922.

R. Heurtevent : *Les historiens virois*, p. 36-51. Exposé succinct mais critique de l'historiographie viroise. L'œuvre des annalistes et mémorialistes Mauduit, Lecoq, Polinière, Séguin, Dubourg d'Isigny, Crespin, etc., y est nettement définie et bien jugée.

Lelièvre : *Mansum de Corbecenus au Vieux-Châtel à Saint-Sever (Calvados)*, p. 78-91. Essai de localisation des données topographiques de la Vie de saint Sever. Certaines constatations d'ordre archéologique sont à retenir.

R. Heurtevent : *Construction des stalles du chœur de Notre-Dame de Vire*, p. 114-122. Elles furent faites en 1772-1775. A leur propos, l'auteur indique les vicissitudes de l'église de Vire au xviiie siècle. Les stalles elles-mêmes sont sans valeur artistique.

R. Heurtevent : *Note sur quelques mss. et livres rares exposés à Vire*, p. 127-132. *Psalterium* de Jean Potken (Cologne, 1518).

F. Alix : *Le monastère du Plessis sous les Prieurs réguliers*, p. 159-179. Esquisse d'un historique du prieuré augustin du Plessis-Grimould, des origines, mal démêlées, jusqu'au xvie siècle. Le cartulaire du prieuré n'y est malheureusement pas utilisé. Le prieuré du Plessis est le plus important du Bocage normand. La monographie sérieuse dont il devrait être l'objet, avancerait grandement la connaissance du passé de toute cette région, de physionomie particulière.

V. Bourrienne : *Les curés de Notre-Dame de Vire*, p. 204-225. Chronique paroissiale où traditions et souvenirs sont utilisés... plus que les textes.

Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux.

Bayeux, 1922.

J. Desmares : *Un procès de banc au* xviiie siècle *dans la paroisse de Vaux-sur-Aure*, p. 216-220. Procès entre les familles de Rampan et de Vaux-Patry, en 1745.

J. Desmares : *Flaubert à la Délivrande*, p. 268-271. Commentaire du Pélerinage fait par Flaubert (en septembre 1877), et par *Bouvard et Pécuchet*, à la célèbre chapelle bas-normande.

Au pays Virois. Tome V. Vire, 1922.

Butet-Hamel : *L'abbé Rondel, de Tallevende, et la Petite Eglise*, p. 22, 43, 86, 104, 143. Fin d'un article commencé en 1921 et qui apporte de nombreux détails à l'histoire de l'opposition au Concordat en Basse-Normandie. La biographie de l'abbé Rondel, dont l'influence fut assez étendue, intéresse également l'histoire de la contre-révolution. Mais il n'est pas aisé de caractériser sa véritable physionomie. La présente étude a été conduite avec moins de méthode que de diligence.

P. Nicolle : *Une querelle religieuse à La Ferrière-Harang, pendant la Révolution*, p. 36-40. A l'occasion d'une messe chantée avec *Te Deum*, le 9 janvier 1794, pour la reprise de Toulon. Episode de la déchristianisation.

Mgr Leroux : *Les écoles primaires dans l'ancien diocèse de Coutances avant le* xixe *siècle*, p. 78-83. Liste des écoles de l'archidiaconé du Val-de-Vire (xviie et xviiie siècles).

Société historique de Trévières : Notes historiques sur le Bessin.

Tome I (1921). Trévières, 1922.

Notes historiques et archéologiques sur les paroisses et églises de Bernesq, du Breuil-en-Bessin, de Colleville-sur-mer, Engranville, Saint-Martin-de-Blagny, Sainte-Honorine-des-Perthes, Trévières, Villiers-sur-Port, présentant d'utiles rectifications et compléments à la *Statistique du Calvados* d'A. de Caumont.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche.

87-94e années, 1915-1922. Saint-Lô, 1922.

A. Rostand : *Les fresques de l'église d'Omonville-la-Rogue*, p. 65-69. Elles peuvent dater du XIIIe siècle, mais ont beaucoup souffert d'une toute récente *restauration*. Certaines scènes représentent, peut-être, le meurtre de saint Thomas Becket.

Notices et documents publiés par la Société d'agriculture... de la Manche. Tome XXXIV, Saint-Lô, 1922.

G. Baudre : *La léproserie de la Magdelaine en Sainte-Croix de Saint-Lô*, p. 115-148. La chapelle de cette maladrerie, dont l'existence est prouvée dès le XIIIe siècle, subsiste encore aujourd'hui. Son histoire est mal connue.

L. Deries : *Les prisonniers Espagnols dans la Manche de 1808 à 1814*, p. 149-166. Il y est fait mention de moines espagnols établis à Torigni en 1814.

Revue de l'Avranchin. Tome XX, Avranches, 1922.

E. Dupont : *Supplément au répertoire des détenus de l'ordre du roi enfermés à l'abbaye du Mont-Saint-Michel* (1666-1789), p. 12-16.

E. Sevestre : *La Petite Eglise dans le sud du département de la Manche*, p. 17-29. Documents. L'éditeur nous donnera, quelque jour, une histoire critique de la Petite Eglise en Normandie.

J. Séguin : *Notre-Dame-de-Livoye*. Eglise abandonnée, p. 49. Un paragraphe de plus à *la grande pitié des églises de France...*

A. Lepaumier : *Abbaye de Moutons*, p. 50. Date de la construction du dortoir. 1713.

L. C. : *Villechien*, p. 52-61. Note sommaire sur cette paroisse du canton de Mortain.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XLI, Alençon, 1922.

G. Hubert : *Les prieurés anglais de l'abbaye de Lonlay*, p. 190-207. Prieurés de Folkestone (Kent), Stokecurey (Somersetshire), Saint-André d'Ardes (Irlande), étudiés avec soin d'après les sources anglaises.

Liste des monuments historiques classés et des objets d'art classés, p. 317-327. Dans l'Orne.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.

T. XXXV. 1921-1922. Rennes, Plihon et Hommey.

Em. Galmiche : *Les prêtres insermentés du Finistère*, p. 89-91. Liste de vingt-huit prêtres qui furent embarqués à Morlaix le 17 avril 1793 à destination de Brême.

F. Duine : *Le second manuscrit de la chronique de Dol. Les archevêques Baudry et Roland. Le catalogue des archevêques*, p. 92-99. Le mss. de la *chronique* conservé aux archives d'Ille-et Villaine a une très médiocre valeur, mais l'étude de ce document fournit occasion à M. Duine de donner d'utiles compléments à ses précédentes études sur l'histoire doloise et d'établir la liste des évêques et archevêques de Dol du VIe au XIIe siècle.

R. Fawtier : *Saint Samson, abbé de Dol*, p. 137-170. Réponse aux critiques dirigées contre les assertions insérées dans l'édition de la *vita S. Samsonis* publiée par M. Fawtier en 1912. L'auteur maintient que la *vita* a été composée à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, qu'elle est sans valeur et que l'on peut seulement retenir qu'une tradition, probablement justifiée, attribuait à Samson la fondation des abbayes de Dol et de Pental.

[F. Duine] : *S. Samson, évêque de Dol; quelques objections à une réponse*, p. 171-186. Réplique à l'article précédent; preuves de l'antiquité de la *vita* (commencement du VIIe siècle) et de sa valeur.

Georges Collas : *Dix ans au château de Combourg* (1786-1796), p. 1-31 et 268-299. Contribution très importante à l'histoire de la jeunesse de Chateaubriand d'après des documents inédits concernant la succession de son père, conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéoloqie de Bretagne.

Tome III, 1922. Rennes (Plihon et Hommey), Paris (Champion).

Henri Busson : *La Renaissance en Bretagne. Dans l'orbe de la Pléiade. Charles d'Espinay, évêque de Dol, poète*, suivi de *Les Sonets de Charles d'Espinay, breton, M. D. LXX, édition critique*, p. 1-204. Poète ronsardisant dans sa jeunesse, évêque zélé et parfois batailleur dans la seconde partie de sa vie, Charles d'Espinay (1531-1591), était issu d'une famille qui contribua à faire connaître l'art de la Renaissance dans l'Est de la Bretagne. On lira avec un particulier intérêt les pages consacrées aux œuvres d'art qui rappellent le souvenir des d'Espinay dans plusieurs églises du pays de Vitré et l'étude, très fouillée, sur les sources des sonnets de Ch. d'Espinay.

Roger Grand : *Les derniers jours de Du Guesclin*, p. 205-236. Notice sur la dernière campagne du connétable, sur sa mort et ses funérailles au Puy, à Montferrant, à Saint-Denis et à Dinan.

H. Bourde de la Rogerie : *Etude sur la réformation de la noblesse en Bretagne* (1668-1721), p. 237-312. La « recherche des Faux Nobles » prescrite dans tout le royaume en 1665, présenta en Bretagne certains caractères particuliers à raison des privilèges de la province.

Louis Martin-Chauffier : *La fondation de la première maison de Retraite (Vannes, 1660)*, p. 313-332. Notes sur les fondateurs (Kerlivio, Huby, Rigoleuc, etc.), des maisons de retraite. On sait que l'institution de l'œuvre des retraites a eu une très grande influence sur le développement de la vie religieuse en Bretagne.

Etienne Martin : *La contribution patriotique de 1789 dans le département du Morbihan*, p. 333-371. Etude d'histoire financière et administrative. Dans le Morbihan, l'impôt volontaire donna un rendement plus médiocre encore que dans deux départements, l'Hérault et la Meurthe, qui ont été récemment l'objet de recherches analogues.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Tome XLIX. Rennes, impr. de H. Vatar, 1922.

F. Duine : *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, p. I-X, 1-292. En 1918 M. Duine a publié dans le tome XLVI des Mémoires de la même Société le *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne;* un des prochains numéros des *Annales de Bretagne* donnera le *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du* XIIe *siècle*. Ces travaux constituent la plus belle série d'études critiques qui aient été consacrées aux vies de saints bretons. Dans l'*inventaire liturgique*, l'auteur donne la liste annotée des martyrologes et calendriers (VIIe au XVIIe siècle) mentionnant des saints bretons, et des livres liturgiques (VIIIe au XIXe siècle) intéressant la Bretagne; enfin il étudie la liturgie bretonne et énumère les hymnes consacrés aux saints de la région en langue latine et en langue bretonne.

H. Bourde de la Rogerie : *L'ancienne église du prieuré de la Trinité de Fougères*, p. 293-308. Description, d'après un plan dressé en 1760, de l'importante église romane d'un prieuré relevant de Marmoutiers. L'église fut complètement détruite à la fin du XVIIIe siècle, à la demande, ou avec l'assentiment de prieurs commendataires qui voulaient épargner de coûteuses réparations.

Nota : — Les annales de la « Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malô » pour l'année 1922 n'ont pas encore été distribuées.

Henri Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LIII (1921). Saint-Brieuc, 1922.

Henri Frotier de la Messelière : *Le pays de Lamballe*, p. 23-59 (à suivre). Rédaction revisée d'une conférence où, suivant un itinéraire de promenade, sont successivement indiqués les édifices civils et religieux et rappelés les divers souvenirs de l'ancienne principauté de Lamballe. Guide commode, mais simple guide.

Abbé Gléyo : *L'ancienne psallette de l'église cathédrale de Saint-Brieuc* (1420-1791). Elle paraît avoir été fondée vers 1420 sous l'épiscopat d'Alain de La Rue. L'auteur identifie l'emplacement des maisons où les enfants étaient logés et expose l'organisation même de l'institution où se distingue une véritable hiérarchie : maître, compagnons, apprentis.

Auguste Lemasson : *Obituaire du couvent des cordeliers de Dinan*, p. 125-129. D'après une copie de Gaignères conservée dans le manuscrit latin 17.092 de la bibliothèque nationale. Concerne la période 1258-1615. Un extrait dû à Baluze, et publié à la suite de la copie de Gaignères, la complète sur quelques points.

H. Waquet.

FINISTERE

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1922.

Le Bulletin a reparu au mois de janvier 1922 en une série nouvelle, après une interruption de dix-huit mois.

G. Pondaven : *Monsieur le chanoine Peyron*, p. 5-18. Biographie du principal organisateur de la première série du *Bulletin*. Né en 1842, décédé en novembre 1920, M. Peyron, chancelier-archiviste de l'évêché et vice-président de la Société archéologique du Finistère, laisse sur l'histoire locale une quantité de travaux dont M. Pondaven donne une bibliographie complète.

G. Pondaven et J.-M. Abgrall : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 19-26, 33-41, 65-75, 129-146, 193-204, 257-267, 321-326. Lesneven (fin), Leuhan, Locamand, Locarn (Côtes-du-Nord), Loc-Brévalaire, Loc-Eguiner, Ploudiry, Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec, Le Loch (Côtes-du-Nord), Loc-Maria-an-Hent. Tous ces articles sont conçus conformément au programme jadis établi par M. Peyron et rédigés presque entièrement — sauf Lesneven — sur les notes qu'il avait accumulées.

P. Peyron : *Manuscrit de M. Boissière* (suite), p. 27-32, 50-62, 96-118, 147-166, 225-238, 299-315, 362-373. Fournit des renseignements précis sur la détention des prêtres au château de Brest en 1791 et 1792, à la retraite de Quimper et à l'abbaye de Kerlot,

sur la persécution dirigée contre certains pieux laïques, notamment le président de Saint-Luc et sa famille, sur l'évêque lui-même, frère du président, et sur l'église constitutionnelle. Suivent diverses lettres d'ecclésiastiques, qui ne sont pas toutes inédites.

L. Le Guennec : *Une œuvre disparue du sculpteur morlaisien Jacques Lespaignol*, p. 42-49. Cette œuvre est la chaire à prêcher de l'église collégiale de Notre-Dame du Mur, à Morlaix. Lespaignol l'exécuta en 1710. Le texte du marché, publié par M. Le Guennec, la décrit en détail.

H. Waquet : *Les statuts synodaux de Cornouaille et de Léon. 1523-1538*, p. 76-85. Texte, publié avec commentaires, des statuts de Cornouaille de 1536 et de fragments de ceux de Léon de 1523 et de 1538.

L. Kerbiriou : *L'activité économique et sociale d'un prélat de l'ancien régime, Mgr de La Marche, évêque de Léon*, p. 86-95. Président de la commission des finances aux Etats de la province, Mgr de La Marche, dernier évêque de Léon, s'acquitta toujours de ses fonctions avec un zèle scrupuleux, protestant à plusieurs reprises contre l'excès des impôts, demandant la suppression de la corvée, pourvoyant au soulagement de la misère, encourageant de sa fortune personnelle les jeunes gens studieux et les jeunes filles vertueuses, s'acquérant par son soin à propager la culture de la pomme de terre le surnom d' « Eskob ar Patatez ». M. Kerbiriou a sous presse un travail d'ensemble sur cet évêque actif et généreux.

G. Pondaven : *Quelques documents pour l'histoire religieuse des diocèses de Léon et de Cornouaille*, p. 167-191, 286-298. Le chemin de Croix à Quimper en 1672; conférences ecclésiastiques au XVIIe siècle; règlement des fabriques du diocèse de Léon; une association en l'honneur des Saints Anges en l'église des Pères Jésuites à Quimper en 1674; divers ouvrages édités chez les Périer à Quimper; un Noël latin; exercice spirituel pour les pensionnaires des Ursulines de Saint-Pol de Léon en 1756.

Jourdan de La Passardière : *A propos du cartulaire de Landévennec*, p. 205-211, 268-278, 327-335. Critique de très près les *Mélanges d'histoire de Cornouaille* de R. Latouche, publiés en 1911. Montre tout ce que la thèse de l'auteur a d'arbitraire et d'exagéré dans sa négation, mais, en somme, n'apporte aucun argument résistant en faveur des textes en cause, vie de saint Guénolé et cartulaire de Landévennec.

Deux lettres inédites de Mgr de La Marche, p. 220-224. L'une, tirée des archives de l'évêché de Quimper, concerne la Constitution civile, l'autre, de 1801, est une supplique en faveur des prêtres déportés à la Guyane.

L. Le Guennec : *Notes sur les prédicateurs à Morlaix en 1627-28*, p. 279-285. Les prédicateurs sont le P. Séverin, capucin, dit dans le monde Jean Nouël, et le P. Charpentier, dominicain.

Le pèlerinage des habitants de Pont-l'Abbé à Sainte-Anne d'Auray

en 1634, p. 316-320. A la suite d'une épidémie, enrayée par des prières à sainte Anne, 300 habitants de Pont-l'Abbé se rendirent dévotement à pied au sanctuaire d'Auray, situé à 120 kilomètres de leur ville; le trajet dura quatre jours.

Abbé Monfort : *Pleyben. Contribution à son histoire. I. La Ligue à Pleyben*, p. 336-348. Transcription d'une douzaine de pièces conservées dans les archives paroissiales et concernant surtout la recette des impositions.

Abbé Saluden : *Un curé constitutionnel. Emmanuel Pillet, curé de Landerneau* (1758-1836) (à suivre), p. 349-361. Pillet était desservant de Saint-Julien, trêve de Ploudiry, quand il prêta le serment. En 1782 il était ainsi noté par ses supérieurs : « médiocre pour la capacité, caractère très ouvert et bon, a de la piété ».

La retraite ecclésiastique en 1822, p. 381-382. Compte-rendu, extrait de l'*Ami de la Religion*, de la retraite prêchée à Quimper du 24 au 31 juillet 1822 par M. Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome XLIX, Quimper, 1922.

L. Le Guennec : *Vieilles chansons bretonnes. I. François de Coëtlogon, prieur de Kernitron*, p. 26-32. Commentaire historique de la *gwerze* de Kervégant et des Tourelles, fameuse dans la région de Plestin et de Lanmeur. François de Coëtlogon, sieur de Kervégant, entra dans les ordres sous l'impression d'un remords pour avoir tué en duel un de ses amis.

L. Ogès : *Les sépultures à coffrets et la chapelle Saint-Gilles en Bénodet*, p. 51-56. La chapelle, dédiée sous le vocable de saint Gildas, a disparu; les matériaux, parmi lesquels des briques et du ciment romain, ont servi à la construction des maisons voisines.

Chanoine Abgrall et L. Le Guennec : *Le chemin du « Tro Breiz » entre Quimper et Saint-Pol de Léon*, p. 65-98. Description de l'itinéraire suivi entre les deux villes épiscopales par les pélerins du « tour de Bretagne » ou des « Sept Saints ».

Daniel Bernard : *Quimper au* XVIII*e siècle. Notes et documents* (II), p. 105-116. A signaler des notes sur la juridiction des Réguaires, la chapelle du Guéodet, la chapelle Sainte-Catherine.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
1922. Vannes, Galles.

André Viaud-Grand-Marais : *Les anciens calvaires-autels de Vannes et de sa banlieue. Conférence du 6 mai 1922*, p. 22-37. Il ne s'agit pas de calvaires importants à multiples statues, comme dans

le Finistère, mais de médaillons sculptés que portent des fûts reposant sur de larges socles, le tout monté sur de petits autels. L'auteur distingue les *croix hosannières* des cimetières, et les croix *ad faciendam litaniam* placées sur le bord des chemins. Le médaillon est, au xve s., inscrit dans un quadrilobe; présente, aux xvie et xviie s., quatre faces rectangulaires, ce qui l'a fait comparer à une bannière de granit. Les deux principaux sujets de chaque médaillon sont le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, sur la face principale; une Pieta, la Vierge à l'enfant, une descente de croix ou la mise au tombeau à l'opposé. Au xve et pendant une partie du xvie s., des bas-reliefs sur les quatre faces du socle représentent la descente de croix, la mise au tombeau, la résurrection, le Christ délivrant les âmes des limbes, l'Annonciation, le portement de la Croix. Divers personnages sont encore sculptés soit sur les panneaux du socle, soit sur la partie inférieure du fût, soit enfin, à partir du xvie s., sur les petits côtés du médaillon terminal : saint Jean-Baptiste portant l'agneau dans un médaillon, saint Pierre, sainte Catherine, saint Jacques le Mineur, saint Michel, sainte Marie-Madeleine, etc. A Saint-Colombier, les costumes sont ceux du temps des Valois. « Au point de vue religieux,... les humbles monuments du Morbihan sont supérieurs à leurs voisins du Finistère ».

J. de La Martinière.

LOIRE-INFERIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Année 1921. Tome LXI, Nantes, rue Jean V, 1922.

A. Bourdeaut : *Le Père Augustin du Paz et l'histoire généalogique de Bretagne*, p. 47-195. Cette étude reprend et développe l'ébauche que l'auteur a publiée dans les *Mémoires d'histoire et d'archéologie de Bretagne* sur le P. du Paz, dominicain. Elle nous fait connaître quels chartriers il a consulté et le parti qu'il a su en tirer pour ses travaux. L'auteur n'oublie pas de nous décrire aussi les couvents où du Paz a résidé et de nous parler de ses relations. Les pages consacrées aux résultats de la réforme au couvent de N.-D. de Bonne-Nouvelle, à Rennes, sont celles qui m'ont paru les plus neuves et les plus capables d'inspirer d'autres recherches analogues.

Nota. — L'*Echo de la Loire*, journal quotidien, a publié en feuilleton, dans le cours de 1922, l'*Histoire de l'abbaye de Blanche-Couronne*, près Savenay, par le chanoine Durville. C'est une œuvre d'érudition.

Léon Maitre.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome VI : 1er-3e trim. 1922.

P. Rambaud : *La chapelle de l'échevinage de Poitiers*, p. 102-104. Il est question surtout d'un rétable qui y fut posé en 1661, disparu aujourd'hui.

Abbé Uzureau : *Pourquoi on demandait Mgr de Mercy pour évêque de Poitiers en 1802*, p. 105-109. L'abbé de Beauregard et quelques Poitevins tentèrent de faire nommer au siège de Poitiers Mgr de Mercy, ancien évêque de Luçon, qui fut nommé à Bourges.

Abbé Uzureau : *Le schisme de la Petite Eglise en 1804*. p. 109-111. Etude sur l'origine de la Petite Eglise, qui s'appuyait dans la Vendée et les Deux-Sèvres sur Mgr de Coucy, évêque non démissionnaire de la Rochelle.

Tourneur-Aumont : *Un lettré charentais de l'époque franque, Ermold le Noir*, p. 122-141. L'auteur fixe sur les bords de la Charente, et non en Germanie, la patrie d'Ermold, clerc lettré de l'entourage de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, au IXe siècle.

Ed. Audouin : *Manuscrits de dom Fonteneau conservés aux Archives de la Vienne et concernant les privilèges de Saint-Nicolas de Poitiers et de Montierneuf*, p. 142-150. Addendum à la grande collection Fonteneau de la Bibliothèque municipale de Poitiers.

M. Lhuillier : *Le prieur Duparge et une statue de Jeanne d'Arc dans un couvent du Poitou vers la fin du* XVIIIe *siècle*, p. 151-158. Joseph Duparge, apparenté à la famille de Jeanne d'Arc, érigea un buste de Jeanne d'Arc dans l'abbaye de Valence, dont il était prieur, vers 1780.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers. 1922.

Cte P. de Fleury : *Les anciennes orgues de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*. (1er et 15 janv.). On trouve dès 1480 la trace d'un orgue dans cette église. A la suite des pillages huguenots, un nouvel instrument fut installé en 1608. On ne sait s'il subsistait encore à la veille de la Révolution.

J. Salvini.

DEUX-SEVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.

Tome III (p. 121-284), 1920 et 1921. Niort, 1921 et 1922.

M. Fauché : *Les frères Fontanes au collège des Oratoriens de Niort*, p. 147-154. Marcellin y passa de 1760 à 1767, et Louis, le futur Grand-maître, de 1768 à 1771. Détails intéressants sur la vie

intérieure du collège et le rôle de plusieurs anciens professeurs dans l'Université napoléonienne.

Abbé A. Autexier : *Note sur la mendicité au* XVIIIe *siècle*, p. 165-169. Analyse de deux mémoires extrêmement curieux adressés vers 1787 à l'Assemblée provinciale du Poitou, préconisant en faveur des pauvres la reprise partielle des revenus des abbayes commendataires. Le second mémoire propose même l'attribution totale de l'abbaye de Saint-Liguaire à un atelier de charité.

M. Fauché : *Le passage de Fouché à l'Oratoire de Niort*. p. 237-244. Il y fut successivement professeur de 6e et de 5e (1782-1784) et y connut le jeune Antoine Jay, qui devait être plus tard précepteur de ses fils.

L. Cathelineau : *Cahiers des plaintes et doléances de la communauté des habitants de la paroisse de Salles*, p. 263-268. On y réclame, entre autrés, une meilleure répartition des décimes dans le clergé, des bourses dans les séminaires et la suppression, au profit des pauvres, des monastères inutiles.

Abbé F. Uzureau : *Les Carmélites de Niort en 1804*, p. 269-273. M. U. publie trois lettres de Sœur Marie du Calvaire, prieure du Carmel reconstitué à Niort sous le Consulat : elle y poursuit le maintien de M. Blandeau comme aumônier de la communauté et la nomination de M. Brumaud de Beauregard comme supérieur.

E. Traver : *Contestations au sujet de bénéfices ecclésiastiques dans le pays Mellois au* XVIIIe *siècle*, p. 274-281. Il s'agit du prieuré de Charzay de 1735 à 1738 et du prieuré de Saint-Martin près Melle en 1749.

J. Salvini.

VENDEE

Revue du Bas Poitou.

35e année, 1922. Fontenay-le-Comte.

Abbé A. Mulot : *La duchesse de Berry aux Mathes, d'après des sources orales*, p. 1-9. L'auteur a puisé aux meilleures sources pour retracer le vivant récit du « pélerinage » que la duchesse, au cours de son voyage dans l'Ouest (1828), fit à la dune des Mathes (Saint-Hilaire de Riez), où tomba, le 4 juin 1815, Louis de La Rochejaquelein.

Abbé F. Uzureau : *Quatre victimes vendéennes de la Révolution*, p. 43-48. J.-B. Triquerie, ancien gardien des Cordeliers d'Olonne, guillotiné, le 21 janvier 1794, à Laval, dont il était originaire. Perrine Besson, des Essarts, fusillée à Angers, le 1er février 1794. Marie-Anne Acher du Bois (de Jallais) et Louise-Marguerite de Bessay de la Voûte (de Saint-Mars des Prés, aujourd'hui Saint-Médard), arrêtées à Tiffauges et fusillées à Angers, le 10 février 1794.

Abbé Cl. Sireau : *Un centenaire en Bas-Poitou. Louis XIII et la victoire de Riez*, p. 73-94. Récit, très documenté, de la campagne d'avril 1622 où le roi remporta, dans l'île et les marais de Riez,

près Saint-Gilles-sur-Vie, une complète victoire sur Benjamin de Rohan-Soubise.

Jean PLATTARD : *Quatre lettres inédites de Nicolas Rapin à Scévola de Sainte-Marthe*, p. 95-108. Ecrites par le poète, alors vice-sénéchal de Fontenay, entre 1585 et 1588. L'une d'elles accompagnait une Elégie latine en l'honneur de Ronsard, leur ami, décédé récemment. La dernière est une Epitre badine — de 41 distiques latins — composée « en suivant les levées de la Loire » (Haec super aggeribus Ligeris meditando canebam).

René VALLETTE : *Un nouveau prélat vendéen. Mgr Mignen, évêque de Montpellier*, p. 149-152. Notice biographique du nouvel évêque, né en 1875, à La Chapelle-Palluau, ordonné prêtre en 1897, supérieur du Grand Séminaire de Luçon depuis 1909.

Dr Marcel BAUDOUIN : *Découverte d'une nécropole à incinération, Epoque barbare* (ve-IXe *siècle*), *au Clos des Jacobins de Fontenay-le-Comte*, p. 155-166. Notes rapides sur une découverte très récente (août 1922) et qui appellent des précisions, voire même de sérieuses réserves.

Dr E. BOISMOREAU : *La Commanderie de Coudrie, près Challans. Quelques mots d'histoire. Les portes armoriées de sa chapelle*, p. 187-193. L'auteur rattache ce vaste et florissant domaine aux possessions des Hospitaliers. Ce n'est exact qu'après la suppression des Templiers et l'attribution de leurs biens aux chevaliers de Saint Jean. Coudrie fut donnée par Pierre de La Garnache, vers 1130, à Hugues de Payns lui-même; et lors du procès fameux (1307-1314), on voit au nombre des inculpés « Jean Durand, commandeur de Coudrie ». La vieille chapelle (romane) mériterait une étude spéciale. Quant aux portes sculptées (XVIIe siècle), elles font aujourd'hui partie d'une collection. Notons également l'interprétation très fantaisiste des blasons.

Abbé L. HILLÉRITEAU : *A propos du sacre de Mgr Mignen*, p. 279-281. Rappelle les principaux faits de la vie de son grand-oncle, Mgr Pierre-Alexandre Copperie, curé de Soullans, professeur au séminaire de Chavagnes, missionnaire, évêque (1820) de Babylone, en résidence à Bagdad, où il mourut, victime de son dévoûment, lors du choléra de 1831.

Société d'émulation de la Vendée. 1915-1922, La Roche-sur-Yon.

Dr M. BAUDOUIN : *Découverte d'une nécropole à puits funéraires à la Véronnière de Vairé*, p. 53-64. L'auteur rapporte « cette petite nécropole » à l'époque gallo-romaine.

Abbé G. GAILLARD : *La loi des suspects à Fontenay. Gabriel Brunet de Montreuil*, p. 81-108. Vexations arbitraires — trois visites domiciliaires, deux appositions de scellés, trois ou quatre détentions — infligées à un vieux gentilhomme paisible, sans autres griefs que ceux-ci inscrits au registre d'écrou : « ne voyant que des gens suspects, regrettant l'ancien régime, *ayant un fils émigré.* »

Abbé Ad. POIRIER : *Les petits côtés de la grande histoire. Gran-*

deur et décadence d'un poète lyrique (1804-1806), p. 111-130. Mésaventures d'un médecin de Fontenay qui s'avisa de célébrer en vers le vainqueur d'Austerlitz et déchaîna dans les milieux lettrés de la petite ville une curieuse polémique.

Semaine catholique du diocèse de Luçon. 47e année : 1922.

Chanoine P. Boutin : *Deux Vendéennes fusillées à Angers, au Champ des martyrs, en février 1794*, p. 31-35, 53-55, 79-80, 102-107, 114-118, 150-153, 175-178, 188-190. Il s'agit, dans ces deux biographies, remarquablement documentées, de L.-M. de Bessay de la Voûte et de M.-A. Acher du Bois, arrêtées à Tiffanges et sur lesquelles M. Uzureau donne d'autre part quelques renseignements. Il ressort évidemment des documents et des faits que ces deux victimes de la Terreur « ont versé leur sang pour la cause de Dieu »... Aussi la commission ecclésiastique d'Angers a-t-elle retenu leurs noms pour les envoyer à la Congrégation des rites.

Autour de la nomination de Mgr Mignen au siège de Montpellier. Notes biographiques, p. 412-413. Cf. p. 564-571, 601-609, 617-629.

Abbé A. Poirier : *A propos d'un centenaire vendéen. Fondation du Petit Séminaire des Sables d'Olonne* (1822), p. 535-538 et 522-556. Retrace les origines de ce Séminaire qui fut établi, par Mgr Soyer, en novembre 1822, dans l'ancien couvent des Bénédictines de Sainte-Croix, bâti — vers 1631 — par Charlotte Flandrine de Nassau, et qui disparut en 1906. A cette occasion l'auteur rappelle la création, par le Vén. Père Baudouin dès 1803, du Séminaire de Chavagnes, lequel, d'après le rapport de Portalis, « fut le premier qui ait existé en France après la Révolution. »

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société arch. de la Charente.

Année 1921, 8e série, tome XII. Angoulême, 1922.

Paul Beauchet-Filleau : *Les anciens possesseurs de la seigneurie de Biarge*, vassale du prieuré de Saint-Fraigne, (aujourd'hui comm. de Saint-Fraigne, cant. d'Aigre), p. xl-xlii. Ce sont les Bechet de 1555 à 1679 et les Pandin jusqu'à la Révolution.

Chanoine Rousselot : Conférence sur la phonétique et les patois de la Charente, p. lxxix-xcii. Très intéressant.

M. de La Bastide : *Les Voies romaines et mérovingiennes dans le département de la Charente*, p. 1-81 et une carte (Tiré à part, 100 ex.). Mémoire important dans lequel sont spécialement étudiées les « Voies » du Confolentais.

J. George : *Notes sur la révolte des Croquants* (1636-1637), p.

105-125. Publication de documents, dont quelques-uns inédits, sur les soulèvements de paysans en Saintonge, Poitou et Angoumois, occasionnés par la misère et les taxes établies par Richelieu. Tiré à part.

A. Mazière.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.

XLe volume, livr. 1 à 5. Saintes, impr. Delavaud, 1922-1923.

Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne (fin), p. 10-16. Fin du journal de l'abbé Pichon de La Sablière.

Dr Sottas : *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin* (suite), p. 17-27, 60-71, 137-151, 188-201. Histoire très documentée.

F. Uzureau : *Un Sulpicien de La Rochelle*, p. 101-104. M. Croizetière, directeur du grand séminaire de Nantes quand éclata la Révolution. Ayant refusé de prêter serment, il se retira dans la Charente-Inférieure où il passa les dernieres années de sa vie.

Abbé Uzureau : *Le premier évêque concordataire de La Rochelle*, p. 151-152. Mgr Couët de Viviers de Lorry qui ne fut évêque de cette ville que quelques mois (avr.-déc. 1802). Il ne parut jamais dans son diocèse.

Delavaud : *Les Réformés de l'Ile de Ré à Mazarin*, p. 152-154. Supplique pour obtenir le libre exercice du culte. 8 juillet 1648.

P. Lemonnier : *La maison de réclusion de Saintes*, p. 202-209. Ecclésiastiques enfermés à la maison de réclusion de Saintes en 1794. L'auteur remarque justement que « l'étude des maisons de réclusion dans les départements ajouterait un chapitre glorieux à l'histoire religieuse de la Révolution. »

Ch. Dangibeaud.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue d'histoire ecclésiastique.

23e année, tome XVIII. Louvain, 40, rue de Namur, 1922.

H. Watrigant : *Un disciple obstiné du semi-quiétisme guyonien à Rouen* (1700-1704), p. 61-79. Nul n'ignore combien fut dangereux, exécrable même, le quiétisme radical de Molinos, ce prêtre illuminé que le Saint-Office dut jeter dans une prison perpétuelle. Beaucoup seraient tentés d'indulgence pour le semi-quiétisme de Mme Guyon. La manière un peu âpre dont Bossuet poursuivit la condamnation de cette erreur les trompe sur le fond des choses, et volontiers ils verraient là simplement une belle illusion et une éblouissante chimère. Qui veut voir combien cette chimère fut dangereuse, quel péril elle renfermait pour les mœurs, et, on peut le dire, pour le christianisme même, qu'elle dénaturait tout entier, n'a qu'à lire l'article du R. P. Watrigant. Le personnage qu'il nous présente, André Deville, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Maclou de Rouen, est un semi-quiétiste accompli. Heureusement pour lui, une correspondance s'engage sur ce terrain entre lui et un de ses amis d'autrefois, l'abbé de la Vigne, prêtre des missions étrangères, qu'il veut sans doute gagner à la secte. Mais c'est le contraire qui a lieu. L'abbé de la Vigne l'éclaire peu à peu et l'amène à se rétracter. L'archevêque de Rouen, lui fait souscrire 76 propositions. Ces propositions, publiées in-extenso par le P. Watrigant, méritent d'être lues d'un bout à l'autre, si l'on veut connaître la doctrine de Mme Guyon. Elles ne sont pas, comme on le pourrait croire, des propositions hétérodoxes, que l'on fait condamner et abjurer par André Deville; elles sont des affirmations catholiques, opposées chacune à une assertion quiétiste ou dérivant du quiétisme. A travers les affirmations, on aperçoit les erreurs qu'elles rejettent, les erreurs de Joachim de Flore sur le règne du Saint-Esprit, le mysticisme lubrique de Molinos, l'illuminisme si en garde contre la hiérarchie, et pour cause.

Van den Essen : *Alfred Cauchie* (1860-1922). *L'initiateur, le savant, l'homme*, p. 213-240. L'abbé Alfred Cauchie, né à Haulchim (Hainaut), mort à Rome, écrasé par une voiture, le 10 février 1922, est bien plus connu dans son pays qu'il ne l'est dans le nôtre. La réputation qu'il a chez les Belges n'est point surfaite. Ce ne fut pas seulement le fondateur avec P. Ladenze de la belle « Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain, ce fut un puissant initiateur et un savant remarquable. Il était de ceux qui veulent que les catholiques ne se bornent pas à suivre les progrès de la science, mais qu'ils marchent

à la tête du mouvement, et c'était bien là l'exemple qu'il donnait lui-même. Prenant à l'Allemagne ce qu'il y a de bon chez elle, il imprima en Belgique une vigoureuse impulsion aux cours pratiques d'histoire, à ces cours dans lesquels, suivant la méthode de Leopold Ranke, l'élève participe au travail du maître et entre en plein avec lui dans le corps du sujet. Il acheva d'organiser dans son pays ce que nous n'avons pas malheureusement en France, ce que les cadres officiels d'études rendraient peut-être impossible d'y créer, un « Séminaire historique », de recherches, et il sut retrouver, inventorier, faire connaître, les sources de l'histoire du peuple belge, conservées dans les dépôts publics et les archives privées de l'étranger. A cet égard, l'Italie attira surtout son attention; il exploita notamment les archives farnésiennes de Naples, le fonds des nonciatures aux archives du Vatican, et les papiers de Botta-Adorno et de Belgioioso, à Milan. Comme les savants du XVIe siècle, il allia, sans fléchir sous leur poids, les occupations les plus diverses. Modeste et bon, il s'était fait beaucoup d'amis, et sa mort tragique a été doublement un deuil à Louvain.

A. Palzer : *Les 51 articles de Guillaume Occam, censurés en Avignon en 1326*, p. 240-271. Philosophe nominaliste, théologien de Louis de Bavière, religieux en révolte contre le pape, et à deux siècles de distance, maître intellectuel de Luther, Guillaume Occam est en assez fâcheuse réputation, mais peu savent la somme d'erreurs condensées dans cet esprit faux. Les 51 articles retrouvés par M. Palzer, avec la censure qui les accompagne, les mettent sous nos yeux. Ce sont autant de propositions déférées par le pape Jean XXII à l'examen de six maîtres en théologie. Le plus connu est Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux. La note dont ils accompagnent chaque proposition montre en eux des esprits clairs, fermes et très sensés.

Th. Malley.

Revue catholique des institutions et du droit.

50e année (1922), 60e vol., 1922.

Léon Prieur : *La justice sous l'ancien régime. Les magistrats*, p. 56-81. Etude sur la situation matérielle et morale et sur l'indépendance des magistrats des Parlements avant la Révolution.

Paul Nourrisson : *La liberté individuelle des religieux*, p. 136-140. Critique de la déclaration de M. Jonnart (26 octobre 1921), relative à une circulaire du gouvernement, en 1914, suspendant l'application des lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations. M. Jonnart ajoute qu'aucune mesure n'a été prise, depuis la fin de la guerre, pour suspendre l'effet de cette circulaire, mais que « cette situation ne peut se prolonger indéfiniment sans danger ». L'auteur de l'article s'élève contre la confusion entre « la législation relative aux congrégations et le droit des religieux de jouir de la liberté individuelle ». Si les religieux se sont exilés à la suite des lois liberti-

cides d'avant-guerre, c'est de leur part un acte de leur volonté. L'on ne doit pas considérer la rentrée en France des religieux comme un acte de tolérance ou de bienveillance de la part du gouvernement. Les religieux ont les mêmes droits que les autres citoyens français. « Ils ont eu le droit de défendre la France au prix de leur sang, ils ont le droit de résider sur le sol de leur patrie ». — Article dont les conclusions, d'ailleurs fondées sur un précédent historique de 1870, sont inattaquables au point de vue juridique.

Paul Magnin : *La prorogation des baux des presbytères et la loi du 31 mars 1922*, p. 244-255. L'article 3 de la loi du 31 mars 1922, relative aux loyers, considère comme locaux à usage professionnel, au point de vue de la prorogation, les locaux dans lesquels les locataires exercent effectivement leur profession. Il résulte des débats qui ont précédé au Sénat le vote de cette loi, que les locaux occupés par les ministres des différents cultes sont des locaux professionnels. Ce caractère d'habitation professionnelle appartient à la fois aux anciens presbytères et aux appartements loués depuis 1905 pour les remplacer. La durée de la prorogation des locaux professionnels est égale à celle de la guerre (5 ans, 2 mois, 23 jours). Le point de départ de la prorogation des baux est fixé au 21 octobre 1919, si le bail était expiré à cette date ou auparavant, et au jour de l'expiration du bail, s'il est survenu ou a dû survenir postérieurement au 24 octobre 1919. Pour obtenir la prorogation, les curés doivent formuler leur réclamation dans les formes prévues par la loi (art. 2 et 3.); ils ne peuvent profiter de l'ancienne prorogation des locaux professionnels réglementée par le titre 1er de la loi du 31 mars 1922 que s'ils sont titulaires d'un bail en cours au 1er août 1914, ou renouvelé pendant la guerre aux mêmes conditions qu'un ancien bail, antérieur au 1er août 1914.

Monseigneur Chollet, archevêque de Cambrai : *L'étatisme et les principes chrétiens*. Discours prononcé à la clôture du congrès des jurisconsultes chrétiens, à Lille, le 29 octobre 1922, p. 422-441. L'Etat doit respecter les droits de l'Eglise. « Il doit accommoder sa législation de façon à permettre à tous l'accomplissement de leurs devoirs religieux et de leurs devoirs civiques ». Résumé des principes catholiques relatifs à l'étatisme.

Paul Nourrisson : *Une expérience légale : les syndicats de pasteurs*, p. 529-533. Note sur la formation de certains syndicats de pasteurs protestants pour suppléer « dans une certaine mesure », à la loi de 1905 et pour créer un organe capable de recevoir des libéralités testamentaires. Ces syndicats n'ont pas été dissous, comme on l'avait prétendu et ne pouvaient pas l'être. Leur fondation tend à prouver « que les associations cultuelles se sont révélées comme absolument insuffisantes et que ceux qui s'en sont servis sont amenés à réclamer une extension de leur capacité. » En second lieu, l'exemple des syndicats de pasteurs démontre la légalité et l'utilité des syndicats professionnels des ministres d'un culte déterminé.

Georges Lardé.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.
45e année, nos 3-4 (1921), et 4e série, 1re année, nos 1-4 (1922).

E. Jordan : *Dante et la théorie romaine de l'Empire* (45e année, 1921, p. 353-396 et 4e série, 1re année, p. 191-232, 333-390). L'auteur, après avoir indiqué les théories médiévales d'après lesquelles l'Empire est une concession du pape (théorie pontificale) et la chose de l'Allemagne par droit de conquête et par longue possession (théorie germanique), recherche comment s'est formée la théorie romaine de l'Empire, soutenue par Dante dans le deuxième livre de la *Monarchie*. Là, en effet, Dante démontre que c'est « selon le droit » que le peuple romain « s'est acquis l'office de la monarchie ou de l'Empire ». Dante n'est pas l'inventeur de la théorie romaine; il est l'interprète d'une longue tradition dans laquelle le droit romain a joué son rôle. Mais cette théorie « n'a jamais eu que l'importance qu'il a plu parfois aux empereurs de lui accorder ». Au XIIIe siècle, la théorie romaine, qui veut que l'Empire soit italien, est franchement anticléricale. La politique romaine de Frédéric II est significative à cet égard. Pour l'empereur, Rome a mérité de donner son nom à l'Empire, mais elle doit lui être soumise. Si la théorie romaine répond, chez Frédéric, à un sentiment sincère, elle lui fournit un moyen d'agitation contre le pape et un moyen de séduction pour gagner Rome. L'empereur espère même pouvoir conquérir Rome par les armes après avoir flatté les habitants. Mais sa tentative échoue. Plus tard, Manfred, fils naturel de Frédéric II, dans sa lutte contre Charles d'Anjou, soutient la théorie romaine de l'Empire. Il ne voit plus seulement dans Rome, comme Frédéric II, « le dépositaire et la source de l'autorité impériale, la créatrice de l'Empire », mais « l'électrice des Empereurs ». L'Empire est, d'après Manfred, une dignité viagère, élective, à la disposition du peuple romain. L'Empire, en cas de résistance des Romains, sera conquis, s'il le faut, par Manfred. Mais ce dernier échoue, comme son père. Rome, ensuite, en se donnant au pape, répudie la théorie impériale romaine. Le saint-siège, en s'attaquant à la théorie germanique, dédaigne comme une chose périmée la théorie romaine. Innocent IV affirme que l'Empire appartient au pape, non par la donation, mais par la *restitution* de Constantin. La théorie papale triomphe encore au début du XIVe siècle. Mais, au XIVe siècle, la théorie italienne dont guelfes et gibelins se réclament, tout en la concevant différemment, va réapparaître.

Compte-rendu de la semaine d'histoire du droit normand, tenue à la Faculté de droit de Caen, du 20 au 25 juin 1921 (45e année, 1921, p. 670-691). Huart : *La non-résidence des curés de la paroisse Saint-Pierre de Caen aux* XVe *et* XVIe *siècles*. Cette pratique, d'après l'auteur, a facilité le développement du protestantisme. Sauvage : *La haute-justice de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives*. Etude faite

d'après deux chartes de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie (1108 et 1121-1128) du droit de haute-justice possédé par l'abbaye jusqu'à la Révolution. Ce droit a été restreint par divers actes royaux au XIIIe siècle. SOUDET : *Les tentatives des hauts-justiciers contre le cas royal de patronage en Normandie au* XIVe siècle. Malgré plusieurs tentatives pour recouvrer la compétence générale en matière de patronage, presque tous les litiges de patronage sont portés à la fin du XIIIe siècle devant les baillis royaux.

Paul FOURNIER : *Inauguration d'une chaire d'histoire de droit canonique à la Faculté de droit de l'Université de Paris (15 novembre 1921)*. p. 249-260. M. Fournier étudie l'histoire de l'enseignement du droit canonique à « l'Ecole de Paris » depuis le XIIe siècle; il mentionne l'expulsion du droit romain de l'Université de Paris en 1220 par la bulle d'Honorius III, il nous montre le droit romain, rival toujours menaçant du droit canonique, rentrant dans la place : sous Louis XIV, l'Ecole n'est plus une Faculté de décret, mais une Faculté de droits. A ce moment, le droit canonique passe au second plan; toutefois, il conserve toujours une large place. L'enseignement du droit canonique disparaît lors de la Révolution et, sous l'Empire, il est relégué dans les Facultés officielles de théologie. En 1885, l'abolition votée par le Parlement, des Facultés de théologie, entraîne la disparition des chaires de droit ecclésiastique qui y étaient instituées. Depuis 1875, l'enseignement du droit canonique est organisé dans les établissements libres d'enseignement supérieur. Mais, jusqu'à présent, l'enseignement du droit canonique n'existait plus dans les Facultés de l'Etat et notamment à la Faculté de droit de Paris. M. Fournier montre combien cette situation était préjudiciable à l'étude du droit; les confessions religieuses tiennent une place trop grande dans notre société pour que l'on supprime l'étude du droit canonique. A vrai dire, même dans les établissements d'enseignement de l'Etat, l'étude du droit canonique n'avait pas disparu complètement; elle était en honneur à l'Ecole des chartes, avec Adolphe Tardif et Paul Viollet, à l'Ecole des hautes études, avec Esmein et M. Génestal, à l'Institut de droit canonique de Strasbourg, depuis la grande guerre, grâce à MM. Champeaux et Perrot. Le droit canonique est, de nouveau, après une longue absence, rentré dans cette Faculté de droit de l'Université de Paris où il régna pendant plusieurs siècles.

E. MAUGIS : *L'enquête du Parlement sur la tenue des registres paroissiaux d'état-civil dans les vingt dernières années de l'ancien régime* (14e série, 1re année, p. 637-649). Les registres paroissiaux étaient tenus d'une façon défectueuse sous l'ancien régime. Une cinquantaine d'arrêts, du 7 septembre 1769 au 7 septembre 1789, après avoir constaté la négligence des curés chargés de s'occuper de ces registres, adoptent une méthode d'enquête et de réformation « en se répétant rigoureusement dans leurs dispositions essentielles ». Après l'établissement d'un procès-verbal officiel de l'état des registres, intervient un arrêt de réformation proprement dit. Puis une assemblée des habitants s'efforce de suppléer aux lacunes, erreurs et

omissions des registres; elle est même suivie d'une assemblée de contrôle, composée des parties intéressées, qui relèvent à leur tour les erreurs et omissions. Copie du procès-verbal de cette dernière assemblée est délivrée au curé « qui suppléera, au greffe, les registres perdus ou défectueux ». Aucune juridiction rivale ne doit s'entremettre dans cette entreprise de réforme qui est du ressort exclusif de la justice du roi. Les officiers royaux doivent veiller à la réformation (c'est le lieutenant général ou, à son défaut, le plus ancien officier qui préside l'assemblée des habitants chargée de redresser les erreurs des registres). Les parquets des Cours relèvent avec vigilance leurs négligences et celles des curés. Ainsi, dès avant 1789, l'on pressent « la dévolution au pouvoir laïc du service de l'état-civil ».

Georges LARDÉ.

La Révolution française.

Tome 75 (1922). Paris, 3, rue de Furstenberg, in-8°.

C. HUIN : *Une école de village à la fin de l'ancien régime : l'école de Bachy, chatellenie de Lille*, p. 34-41. Michel-Joseph Mallet, curé de Bachy, mort le 22 déc. 1779, a légué par testament à sa paroisse un terrain de 200 verges (17 ares 72) pour y faire construire deux maisons, l'une servant d'école et l'autre devant être louée au profit de la fondation. Ses héritiers consentent, en outre, un don de 6.000 florins (14.760 fr.) en faveur de l'établissement. L'ouverture de l'école est autorisée par lettres patentes du 10 janvier 1782. Les curés de Cobrieux, Bachy et Wannehain sont, pour le spirituel, chargés de la police et de l'administration, sous l'inspection des bailli, lieutenant et échevins de la paroisse, qui en ont l'administration temporelle. Ne sont admis dans cette école que les enfants pauvres et indigents. Les maîtres et maîtresses doivent être choisis par le seigneur ou son bailli, qui prendront l'avis des curés susnommés. Cette école de charité devint, en 1815, l'école communale de garçons.

André GAIN : *L'Ecole centrale de la Meurthe, à Nancy (1er messidor an IV (19 juin 1796)-30 germinal an XII (20 avril 1804)*, p. 115-125. Sur les onze membres du corps enseignant, quatre étaient ou avaient été membres du clergé et avaient déjà rempli des fonctions dans l'enseignement : Deshayes, professeur de physique et chimie, ancien chanoine du collège et qui s'était marié; Spitz, professeur de mathématiques, ancien professeur du général Drouot; l'ex-abbé Mongin, professeur de grammaire générale, ancien professeur au collège Saint-Claude, à Toul; François Nicolas, professeur de belles-lettres, avait été vicaire général, puis évêque constitutionnel de la Meurthe; la présence de ce dernier semble avoir plutôt contribué à écarter de l'Ecole les enfants de la bourgeoisie. Une cause de décadence pour l'Ecole centrale fut la concurrence des établissements libres : ils attirèrent à eux de nombreux enfants dont les parents répugnaient secrètement au caractère laïque de l'enseignement officiel et ne l'avaient accepté que comme un pis-aller.

Paul Cottin : *Lettres inédites de Maury et de Consalvi au marquis et à la marquise d'Osmond (1793-1798)*, pages 319-330 (et tome 76, année 1923, pages 23-52). La publication de ces lettres est précédée d'une introduction (p. 319-328) indiquant les circonstances dans lesquelles elles furent écrites. Maury, émigré à Rome, y a trouvé le marquis et la marquise d'Osmond, les parents de la future comtesse de Boigne, qui quittent Rome en 1792 pour suivre sir John Legard, d'abord à Naples, puis en Angleterre. Les lettres que leur écrivit Maury sont de 1793 et 1794; elles sont suivies de deux lettres sans signature, mais de l'écriture de Consalvi, l'une datée de Rome, 13 avril 1796, contenant des nouvelles politiques et des nouvelles de Mesdames; l'autre, de Venise, 17 nov. 1798, rendant compte de la déportation du pape à la Chartreuse de Florence. Maury, dans les siennes, montre d'abord sa confiance dans le prompt succès de la contre-révolution; mais après la reprise de Toulon par les républicains, il change de langage et prévoit de graves événements. Un tirage à part de cette publication est en vente, 3, rue Furstenberg, Paris.

P. Mautouchet.

Franciscana. Continuation de la Neerlandia Franciscana.

Tome IV (année jubilaire 1921) et tome V (1922). Iseghem.

B. Kruitwagen : *Gérard van Saint-Quentin en Petrus van Kamerijk (eind 13e ceuw) respectievelijk Dichter en Componist van een Rijmofficie van Sint Elisabeth.* (t. IV, 1921, p. 18-28). Fin de l'article de la *Neerlandia Franciscana*, t. II, 1920, p. 203-214. Voie à suivre pour retrouver l'office rédigé par Gérard et pour identifier Pierre de Cambrai. Recherches infructueuses faites dans un bréviaire de l'abbaye de Saint-Aubert, daté de 1435 et conservé actuellement à la bibliothèque royale de La Haye. Analyse de l'office de sainte Elisabeth tel qu'on l'y trouve.

B. Kruitwagen : *Gérard van Saint-Quentin's Translatio Crucis et Coronae Dominicae* (t. IV, 1921, p. 204). Note supplémentaire sur Gérard de Saint-Quentin et le Pseudo-Henri de Gand.

P. Gratien : *Le Grand Schisme et la réforme des Cordeliers à Saint-Omer* (t. V, 1922, p. 5-15, 143-180). Les documents publiés comblent quelques lacunes qui existent dans l'histoire de la réforme des Cordeliers connue sous le nom d'Observance. Ce sont tous des pièces originales tirées des archives municipales de la ville de Saint-Omer (B 241). Ils nous apportent de précieux renseignements sur les progrès rapides des Observants français au début du xve siècle, sur les obstacles que leur suscita le Grand Schisme, enfin sur l'attitude de l'Université de Paris qui les combat, puis les défend, selon la docilité qu'ils mettent à suivre ses directions impératives dans les affaires politico-religieuses et les controverses ecclésiastiques de l'époque. En France, l'Observance naquit et se développa sous les auspices du pape d'Avignon, Benoît XIII. Ce fut ce Pape qui exempta les Observants français de la juridiction ordinaire des ministres pro-

vinciaux et créa la juridiction nouvelle des Vicaires (1408). Il en résulta que l'Observance et l'agrégation du couvent de Saint-Omer à cette réforme ne se fit pas sans peine, ni sans faire courir à toute l'Observance française le danger d'être supprimée.

X. *Quelques textes sur les Récollets de Dunkerque* (t. V, 1922, p. 104-119). Ces « Cordeliers de la Grande Manche », fondés en 1438, devinrent Récollets au XVIIe siècle. Les pièces publiées sont tirées des archives communales de Dunkerque. Elles sont au nombre de six. Elles vont de 1703 à 1792. Les quatre dernières ont trait à l'époque révolutionnaire. L'inventaire du 7 décembre 1792 (pièce VI) signale quatorze tableaux d'art.

Études Franciscaines.

Tomes XXXIII (1921) et t. XXXIV (1922). Paris, Lib. Saint-François.

P. Gratien : *Une lettre inédite de Jean de Parme* (t. XXXIII, 1921, p. 529-531). Sous l'épiscopat de Jacques Blase, évêque de Saint-Omer (1601-1618), une discussion s'éleva entre les curés de la ville et les Ordres mendiants, à propos des funérailles et des sépultures. On produisit à ce propos de vieilles pièces dont une lettre du général des F. mineurs Jean de Parme, datée de Saint-Omer, 12 avril 1248. Cette lettre interdit aux F. M. d'accepter dans leur cimetière la sépulture des fidèles sans le consentement des chanoines de la collégiale.

P. Edouard d'Alençon : *Un grand oncle de Napoléon, capucin, à l'occasion du centenaire* (t. XXXIV, 1922, p. 86-99). Pages très piquantes sur un personnage dédoublé. Le grand oncle de Napoléon passait pour avoir été béatifié. La vérité est que ce grand oncle fut peut-être le P. Bonaventure, capucin de Florence, mort en 1593, mais ce Père ne fut jamais béatifié. Au contraire, il y a à l'église Santa-Maria della Vita, à Bologne, le tombeau d'un bienheureux Bonaparte, mais il était tertiaire-franciscain; et de plus ce b. Bonaparte de Bologne n'est pas de la famille Napoléon : c'est un Ghislieri.

P. Ubald d'Alençon : *Hyères franciscain* (t. XXXIV, 1922, p. 232-258). Les Cordeliers d'Hyères sont intéressants par rapport à trois points : 1. La fondation (vers 1230); — 2. La construction de leur église, aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Louis, entre 1230 et 1245; — 3. La présence d'Hugues de Digne et de saint Louis roi. — Les Récollets d'Hyères furent fondés en 1621. Les Clarisses en 1634. Ce travail a eu un tirage à part in-8° de 38 p.

P. Ubald d'Alençon : *Esquisse historique sur le couvent des Frères Mineurs Capucins de Villefranche-sur-Mer* (t. XXXIV, 1922, p. 407-412). D'après un livre d'archives du couvent. Fondé en 1610.

La France Franciscaine.

Tomes IV (juil.-déc. 1921) et V (1922). Lille, Girard.

P. Ephrem Longpré : *Maîtres franciscains de Paris. Guillaume de la Mare*, t. IV (1921), p. 288-302, et t. V (1922), p. 71-82, 289-306.

L. Dupont : *Le monastère des Annonciades de La Réole*, t. IV (1921), p. 303-323, et t. IV (1922), p. 153-184 (à suivre).

P. Antoine de Sérent : *Hist. litt. et bibliog. Yves Magistri* (xvie siècle), t. IV (1921), p. 324-360.

P. Ubald d'Alençon : *Les Clarisses de Carcassonne* (xiiie-xvie *siècle*), t. IV (1921), p. 361-364.

G. Delorme : *Le P. François Bouvin, o. f. m.*, xviiie *siècle*, t. IV (1921), p. 365-375.

Jérôme Goyens : *Les couvents de l'un et de l'autre sexe qui composent la province de Saint-André* [en Artois], t. IV (1921), p. 376-398, et t. V (1922), p. 210-238.

Achille Léon : *Fêtes chez les Clarisses de Pont-à-Mousson en l'honneur des martyrs de Gorcum* (1677), t. IV (1921), p. 399-407.

Jérôme Goyens : *Le tiers-ordre de Saint-François à.... Dunkerque et Cassel* (xviie *et* xviiie *s.*), t. IV (1921), p. 408-429.

G. Delorme : *Les deux Aquitaines et la commission des Réguliers* (t. V, 1922, p. 83-151). Les documents publiés sont extraits des Arch. nat. de Paris. Papiers de la Commission des Réguliers G^9 952.

Jérôme Goyens : *Obituaire des Récollets de Cassel* (t. V, 1922, p. 185-209). Ce nécrologe embrasse les années 1610 à 1682. D'après le ms. original aux archives provinciales des F. M. de Belgique à Schaerbeck-Bruxelles.

André Callebaut : *La deuxième croisade de saint Louis et les Franciscains (1267-1270)*, t. V (1922), p. 282-288.

P. Oliger : *Les couvents d'Alsace et de Lorraine depuis le* xviiie *siècle. Avec un texte inédit* [latin] *du P. Val. Bambach*, t. V (1922), p. 307-327.

P. Antoine de Sérent : *Autour du monastère de sainte Claire de Dinan (1480-1792)* t. V, 1922, p. 328-348). Bulle d'autorisation en 1480. Textes de deux obituaires latins allant de 1482 à 1794. Dans le premier la mention de l'obit du P. Jean Stir à l'année 1457, juillet 20, est certainement une erreur puisque ce Père, qui est évidemment celui qui travailla à la fondation du couvent, vivait encore en 1480.

Archivum Franciscanum Historicum.

Tomes XIII-XIV. 1920-1921. Collegio San Bonaventure, Quarachi presso Firenze.

André Callebaut : *Le chapitre général de 1272 célébré à Lyon* [*par les Frères Mineurs*] (t. XIII, 1920, p. 305-317). On prétendait que ce chapitre avait été tenu à Pise.

Michel Bihl : *De tertio Ordine s. Francisci in prov. Germaniae Superioris sive Argentinensi syntagnia.* (t. XIV, 1921, p. 138-198, 442-460). Il s'agit en particulier des Tertiaires de Strasbourg (à suivre).

Jérôme Goyens : *Chapitre des Sœurs hospitalières en Flandre*, (t. XIV, 1921, p. 199-208). De l'année 1483 à 1528. Il s'agit des

mêmes Sœurs Grises de la province des Observants de France dont la même revue a publié jadis les statuts (t. IV, p. 720-731), d'après le ms. de la Bibl. nat. de Paris, n. a. l. 1810.

A. Callebaut : *La date du cardinalat de S. Bonaventure, 28 mai 1273* (t. XIV, 1921, p. 401-414). S. Bonaventure était alors à Angers.

Ferdinand M. Delorme : *Constitutiones provinciae Provinciae* (*saec.* xiii-xiv), t. XIV (1921), p. 415-434. Le même *Archivum* a donné précédemment en outre les constitutions générales des Frères Mineurs établies à Lyon (1325), t. IV, p. 527-536, — à Perpignan (1331), t. II, p. 276-292, 412-430, 575-599, et les constitutions provinciales des provinces de France, t. VII, p. 449-453 et 484-511, et d'Aquitaine, t. VII, p. 470-481.

P. Ubald d'Alençon,
O. M. C.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Jacques de Font-Réaulx [501], archiviste départemental; rue du Pont-du-Gat, 64, à Valence (Drôme), présenté par M. Chénon.

M. Barr Ferree [502], Cresskill, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), présenté par M. Letouzey.

Bibliothèque de l'Institut canadien [503], à Québec (Canada), présentée par M. de La Monneraye.

M. François de Sessevalle [504], boulevard Haussmann, 159, Paris, VIIIe, présenté par M. Carrière.

Bibliothèque de l'Université de Liège, [505], place Cockerill, à Liège (Belgique) [Bibliothécaire, M. Brassinne], présentée par M. de La Monneraye.

Librairie Gubrynowicz [506]; à Lemberg (Pologne), présentée par M. Letouzey.

M. l'abbé L. Depecker [507], rue d'Aumont, 18, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), présenté par M. de La Monneraye.

M. l'abbé Ch. Cachet [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes, par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), présenté par M. Chapelier.

Réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration de la S. H. E. F. s'est réuni le jeudi 19 avril, à 10 heures à l'Institut catholique de Paris, salle G, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart.

Il est tout d'abord procédé à la constitution du Bureau de la Société, lequel, en conformité d'une décision prise par la dernière Assemblée générale, sera désormais nommé pour une période de cinq années à partir de 1923. Le nouveau Bureau est ainsi composé : S. Gr. Mgr Baudrillart, président; MM. Paul Fournier et Gustave Fagniez, vice-présidents; M. l'abbé Carrière, secrétaire général; M. Jean de La Monneraye, secrétaire-archiviste; M. Victor Bucaille, trésorier, élu en remplacement de M. Jules Mathorez, décédé.

Le Conseil nomme M. l'abbé Rouziès et M. Maurice Lecomte, commissaires aux comptes en exécution d'une autre décision de la même Assemblée générale.

Un certain nombre de questions d'ordre intérieur sont ensuite examinées.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

Le secrétaire-archiviste :
Jean de La Monneraye.

NÉCROLOGIE

M. JULES MATHOREZ

La mort de Jules Mathorez, survenue le 8 avril dernier, très peu de temps après celle de Claude Desjoyeaux et de Georges Lardé, vient encore assombrir l'année en ses commencements. Avec eux, disparaissent les trois hommes qui, depuis la fin des hostilités, intéressant à notre œuvre d'apostolat intellectuel leurs amis et leurs relations, avaient contribué le plus ingénieusement au maintien de la Revue. Mathorez, au surplus, et malgré ses devoirs professionnels, avait accepté la charge de trésorier, et le zèle qu'il apporta dans ses délicates fonctions, il suffit de le rappeler à cette place pour adresser à sa chère mémoire l'hommage qui lui est dû.

Jules Mathorez était Breton. Né à Saint-Nazaire le 8 avril 1873, il fit ses études au collège des Enfants-Nantais, à Nantes, puis chez les Eudistes de Redon, et fut admis à l'Ecole des Chartes en 1893. L'année suivante, il prit sa licence en droit et obtint, en 1897, le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse sur *Guillaume aux Blanches-Mains, évêque de Chartres*, parue en 1912 (1).

Cet essai consciencieux, un peu aride, dénonçait chez l'auteur une tendance d'esprit, un goût du menu fait et des statistiques qui l'orientèrent vers l'inspection des finances, où il entra en 1898, et firent de lui, avec l'étude, un des rares spécialistes en « ethnogénie ». Il débuta dans cette science par une série de travaux, destinés aux revues spéciales d'abord, sur les origines et la formation de la population de Nantes (1913). Puis vinrent ses études sur les Allemands, les Bohémiens, les Polonais, les Russes, qu'il reprit par la suite et incorpora dans son *Histoire de la formation de la Nation française*. L'ouvrage, dont deux volumes ont déjà vu le jour (1919-1921) (2), est une mine de renseignements qui apportent à l'histoire des documentations indiscutables sur le rôle démographique et social des étrangers en France; documentations rassurantes aussi, car il en ressort nettement que si l'immigration étrangère nous a procuré sous l'ancien régime un surcroît de population souvent utile, ce bariolage des races n'a pas empêché la France d'être la nation la plus homogène de l'univers.

Mathorez n'a pas eu le temps de nous livrer tous ses dossiers. La mort l'a surpris (elle nous surprend toujours), comme il mettait la dernière main au troisième volume. Les chapitres sur les Italiens et les Espagnols ont déjà paru par fragments dans les revues. D'autres, celui sur les colonies portugaises notamment, sont terminés

(1) Voir le compte rendu dans la *Revue*, t. V, p. 204.

(2) Voir la *Revue*, t. VI, p. 130 et t. VIII, p. 278.

ou peu s'en faut. Souhaitons qu'un périodique bientôt les recueille. Malgré les lacunes d'un sujet que plusieurs existences n'auraient pas suffi à défricher entièrement, c'est l'incontestable mérite de Mathorez d'avoir groupé, en des études révélatrices, quantité de patientes recherches qui serviront à tous les travailleurs, historiens, économistes, publicistes...

C'était son délassement d'écrire de menues biographies sur des personnages divertissants et peu connus du XVIe siècle, telles *l'Histoire de Chicot* (1914), bouffon de Henri III, — *Mathurine* (1922), qui joua un rôle épisodique à la cour de Henri IV et Louis XIII, — et les *Notes sur Maître Guillaume* (1913), autre fou du roi Henri IV et de Louis XIII, — trois études qui sont autant de contributions à l'histoire de la Presse française. Je citerai encore Nicolas de Montreux, dit *le poète Olényx du Mont-Sacré* (1912), un thuriféraire du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et son bibliothécaire, — *Julien Guesdon* (1913), poète angevin et ligueur breton, — l'écossais *John Hamilton* (1917), ligueur et curé de Saint-Cosme, — *François Sagon* (1913), un apologiste de l'alliance franco-turque au XVIe siècle, et combien j'en passe qui manquent à ma collection.

Mathorez était membre du Comité des Travaux historiques depuis 1919, il collaborait au *Journal des Savants*, à la *Revue politique et parlementaire*, au *Monde illustré* où il donnait chaque semaine des études financières fort remarquées. Membre de la Société des Cent bibliophiles, donc amateur de beaux livres, et assez riche pour affronter une surenchère, il suivait avec intérêt les ventes de bibliothèques. Quelle joie n'éprouvait-il pas dans l'intimité, de montrer à ses amis quelque récente acquisition, une édition rarissime, ou sa collection d'autographes. Il était né sociable, un peu gascon, familier à ses heures, heureux d'obliger et de vivre. La vie qu'il aimait tant lui fut enlevée après une courte maladie qui le terrassa en pleine force, à l'anniversaire du jour de sa naissance : il avait exactement cinquante ans.

Victor CARRIÈRE.

M. GEORGES DIGARD

Notre Société a fait une perte cruelle en la personne de M. Digard, décédé subitement en janvier dernier. Il avait eu de qui tenir le goût des études historiques dans lesquelles il était devenu un maître. Son père, M. Anicet Digard, l'y avait initié de bonne heure en même temps qu'à toutes les formes de la plus large et de la plus intelligente participation aux œuvres catholiques. Il avait mené de front les études les plus variées, les lettres, le droit, l'École des Chartes, où il entra en 1877; et devint presque en même temps archiviste-paléographe et docteur en droit avec une remarquable thèse sur la *Puissance paternelle en droit français, droit romain et droit étranger*. Mais ce qui décida de sa carrière scientifique, ce fut sa nomination à l'École de Rome en 1882. Des deux années qu'il y passa, il ne

rapporta pas seulement des souvenirs toujours chers; mais, chargé avec MM. Faucon et Thomas de la publication des registres de Boniface VIII, à laquelle il a pris une très grande part, il y conçut les travaux qui occupèrent désormais sa vie. Les trop rares mémoires qu'il a publiés sont consacrés à l'histoire de la papauté au XIIIe et au début du XIVe siècle. La plupart ont paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Nous citerons : *Boniface VIII et les recteurs de Bretagne* (1883), — *La série des registres pontificaux du XIIIe siècle* (1886); il y démontre, contre Kaltenbrunner, et en même temps qu'un maître en ces matières, le P. Denifle, que ces registres, tels que les possèdent les Archives du Vatican, ne sont pas des copies, mais qu'ils ont au contraire été copiés au XIVe siècle; et c'est à ce travail de transcription que se réfèrent les nombreuses annotations qu'ils renferment; — *Un groupe de « littere notate » du temps de Boniface VIII* (1887); — *La papauté et l'étude du droit romain au XIIIe siècle* (1890). Ce dernier mémoire est à tous égards le plus considérable. M. Digard, confirmant les soupçons déjà émis par le P. Denifle dans son *Chartularium Universitatis Parisiensis*, y prouve d'une façon convaincante que la bulle *Dolentes*, attribuée à Innocent IV, et par laquelle ce pape aurait interdit en principe l'enseignement du droit civil dans les pays de droit coutumier, doit être tenue pour apocryphe; qu'elle n'est d'ailleurs pas d'accord avec la bulle authentique d'Honorius III, *Super specula*, laquelle n'a qu'un objet limité : fortifier à Paris l'enseignement de la théologie, et retenir les clercs dans les fonctions et les études qui leur conviennent, mais n'implique aucune hostilité de principe contre le droit romain. Innocent IV lui-même l'a fait enseigner à l'Université établie à Lyon auprès de la cour pontificale. La bulle *Dolentes* a été fabriquée dans l'un de ces milieux si hostiles au droit romain qui existaient au XIIIe siècle, probablement à Oxford.

Quel qu'en soit d'ailleurs l'intérêt, ces articles étaient peu de chose en comparaison des grands travaux que M. Digard avait entrepris sur *Philippe le Bel et le Saint-Siège*, et sur *Jean de Procida*, auxquels il a travaillé toute sa vie, sur lesquels il a accumulé des notes qui faisaient de lui un des premiers spécialistes de la question, et dont une grande partie existe en une rédaction déjà très poussée. Son extrême conscience et l'impossibilité où il était de se contenter, l'ont empêché de les publier. Il faut espérer qu'il sera possible de les faire paraître. Il en a du moins fait passer la substance dans l'enseignement qu'il a donné depuis 1885 à l'Ecole des Carmes, puis à l'Institut catholique, où il fut chargé provisoirement en 1890, et définitivement en 1896, du cours d'histoire du Moyen âge. Il s'y est dévoué à des générations d'étudiants. Sa caractéristique comme savant et comme professeur était une très vaste lecture, un sens très vif de la complexité et de l'interdépendance des questions, une fécondité inépuisable en rapprochements et en aperçus suggestifs.

L'homme, en lui, valait le savant. Par sa bonté, sa bonne humeur optimiste et souriante, sa générosité et son dévouement, il gagnait

tous les cœurs. Longtemps il avait eu la vie privée la plus heureuse au sein d'une famille digne de lui. Comme tant d'autres, il a payé son tribut à la guerre, par la mort glorieuse de son fils, sur lequel il comptait pour continuer, dans sa petite patrie de Beaurainville dans le Pas-de-Calais, la tradition de grand propriétaire et d' « autorité sociale » qui ne lui était pas moins chère que son œuvre historique. Il supporta le coup avec un admirable courage. Qui sait cependant si un tel coup n'a pas hâté sa fin?

E. Jordan.

M. LE CHANOINE CHARPENTIER.

Mgr Baudrillart a exposé ici même la biographie intellectuelle et tracé le portrait moral de M. le chanoine Charpentier, mort en 1922, secrétaire général de l'évêché de Carcassonne (Ci-dessus, p. 143). Il faut pourtant revenir sur cette figure, ne serait-ce que pour préciser encore ce que l'histoire ecclésiastique et les annales de sa province d'adoption doivent à ce consciencieux érudit. En effet, malgré sa charge importante, M. le chanoine Charpentier sut si bien ordonner ses journées qu'il trouva en ses courts loisirs le temps de s'adonner aux lettres et à l'histoire. Il se sentit particulièrement attiré par les hommes et les choses du XVIIe et du XVIIIe siècle. C'est ainsi que parurent parfois sous les seules initiales L. C., dans les feuilles religieuses ou les mémoires des sociétés savantes régionales, de nombreux articles, toujours documentés et précis. De ces œuvres, la liste pour être complète serait très longue, j'en détache les principales :

Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassonne (1650-1722). Arras-Paris, Sueur-Charruey, 1899, in-8°, portrait. — Villars et les Etats de Languedoc. Paris, 1899. (*Mélanges de littérature et d'histoire religieuse*, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières. T. II). — Figures et choses du temps passé. Carcassonne, Bonnafous-Thomas, 1901, in-12. — Un état du clergé de Carcassonne en 1785 (*Sem. relig. de Carcassonne*, 1901, du 17 mai au 26 juillet). — Une correspondance épiscopale sous le premier Empire et sous la Restauration. Lettres inédites de Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, à Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne. Carcassonne, Bonnafous-Thomas, 1903, in-8°, 66 p. — (En collaboration avec le marquis de Lordat). Un page de Louis XV. Lettres de Joseph-Marie de Lordat à son oncle, Louis, comte de Lordat, baron de Bram (1740-1747). Paris, Plon, 1908, in-8°, 135 p.; portrait. — Deux états de mobilier à Carcassonne en 1701 (*Mém. de la Soc. des Arts et Sciences de Carcassonne*, 1909, V, 2e série, p. 1).

Une œuvre plus importante devait lui être confiée. La *Société bibliographique* avait en effet conçu le projet de publier pour l'histoire de l'Eglise de France, la biographie des évêques de la période concordataire. De ce projet est sorti le volume intitulé :

« L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905) », avec une préface de Mgr Baunard, Paris, 1907, gr. in-8°, XVI-720 p. Pour établir cette galerie de portraits, lesquels dans leur fidèle ressemblance devaient refléter leur milieu et leur temps, il fallait « s'adresser dans chaque diocèse à l'homme que ses études, ses souvenirs, sa position ou ses relations accréditaient spécialement pour parler des personnes et des choses ecclésiastiques du lieu, en meilleure connaissance de cause. » A Carcassonne, M. le chanoine Charpentier était tout indiqué pour exécuter ce travail délicat : familier de l'évêché, il en connaissait parfaitement les archives. Son travail fut donc ce qu'il devait être, exact, précis, complet, et il sut donner le trait caractéristique de chacun des prélats ayant occupé le siège de Carcassonne.

Depuis, il a publié de Mgr Billard, dernier témoignage d'amour filial : Lettres pastorales, discours et allocutions de circonstance, 1 vol. in-8°; — Sermons, prônes et instructions, 3 vol. in-8°; — Méditations à l'usage des personnes pieuses, 2 vol. in-8°.

En lisant ces travaux multiples, où l'ordre et la méthode s'unissent à une claire sobriété, on se représente le chanoine Charpentier, toujours impeccable dans sa démarche et sa tenue, grave et réservé dans ses paroles, avec dans ses conversations une légère pointe d'ironie, et dans ses appréciations sur les hommes, un mot, un seul mot, gracieusement malicieux qui ornait son jugement.

A. Sabarthès.

Pour refaire la « Gallia christiana ».

L'idée d'une réfection possible de la *Gallia Christiana*, lancée dans la Revue par M. le chanoine Degert, a rencontré grande faveur parmi nos lecteurs. L'opinion scientifique ne saurait en effet rester indifférente à la publication d'une série de volumes sur l'histoire particulière et les fastes épiscopaux de nos diocèses. Mais l'entreprise ne peut être engagée ni poursuivie sans le patronage et le concours de l'épiscopat français. Aussi bien avons-nous été heureux d'apprendre que les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Toulouse s'étaient récemment montrés, tous, très favorables au projet. Et c'est avec une satisfaction non moindre que nous reproduisons ici l'adhésion sans réserves que vient de lui donner S. Gr. Mgr Grente, évêque du Mans, par une lettre adressée à M. le chanoine Degert, doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, et reproduite dans la *Semaine du Fidèle*, le 4 mars dernier.

Voici le document :

Monsieur le Doyen,

Je viens de lire, avec un vif intérêt, l'article que vous avez consacré, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, à la revision et à la poursuite de la *Gallia Christiana*.

Si graves que soient les lacunes ou les surcharges de cette grande œuvre, si prévenus parfois ses jugements, ou amusantes ses erreurs, elle n'en garde pas moins une majesté d'allure, une richesse d'information et une valeur de source, qui ne dispensent nul érudit de la consulter. Historiens ou lettrés, prompts à censurer ses défauts, doivent reconnaître qu'elle exalte le passé de l'Eglise de France : à ce titre, les Sainte-Marthe et leurs successeurs du XVIIIe siècle méritent estime et gratitude.

Ce sentiment, Monsieur le Doyen, vous inspire. Il vous porte non seulement à souhaiter que revive la *Gallia*, mais à en étudier les moyens.

Avec raison vous regrettez que ceux qui entreprirent, un instant, de ranimer l'œuvre aient adopté les méthodes chères à l'administration des Beaux-Arts, et dont s'affligent nombre de nos cathédrales et de nos édifices. Un respect scrupuleux envers le goût d'antan les conduit à reproduire minutieusement des lourdeurs ou des anachronismes, sans profiter de l'occasion ou de l'expérience pour redresser et amender. Tenter aujourd'hui une nouvelle édition de la *Gallia Christiana* avec les seules retouches nécessaires, serait à la fois superflu et hasardeux : les possesseurs du texte primitif jugeraient-ils cette simple mise au point suffisante à l'acquisition onéreuse d'une sorte de *duplicata*?

Je vous approuve donc de vouloir un autre plan, moins vaste et plus précis. L'ouvrage, allégé de tout document adventice, devrait laisser l'histoire particulière des chapitres et des monastères à l'élaboration ultérieure d'une *France capitulaire* et d'une *France monastique et congréganiste. La France épiscopale et diocésaine*, — car je pense qu'on renoncerait à la langue latine, pour atteindre un public plus ample — constitue le sujet d'une grande œuvre. Le résumé de la vie des évêques; un aperçu de leur caractère et de leurs travaux; les principaux événements de leur épiscopat; leur action locale; leur situation dans l'Etat et l'Eglise; la vie de leur clergé et de leurs fidèles; les monuments érigés ou restaurés par leurs soins... quelle matière à une chronique variée, intéressante!

Cette longue histoire, nette et contrôlée, éviterait de se perdre en de copieux détails, ou de s'attarder aux lenteurs des discussions. L'étude critique des sources trouverait sa place en appendice, à moins que les auteurs ne préfèrent justifier d'avance, dans l'introduction, leur autorité et leurs dires.

J'écris : les auteurs; car, après vous, Monsieur le Doyen, j'estime que cette œuvre maîtresse dépasse les forces et les loisirs d'un homme. Elle conviendrait et reviendrait, de plein droit, aux Bénédictins de France, qui exploiteraient de nouveau un bien de famille. Comment n'éprouverais-je pas de joie à la réalisation de ce souhait, quand le monastère de Solesmes est une des parures de mon diocèse?

Mais que de collaborateurs le Comité de direction trouverait dans

notre cher clergé français, où se perpétuent et se développent l'esprit de travail et le goût des recherches! Combien de prêtres érudits s'empresseraient de porter leur pierre à un monument qui consacrerait le zèle, les vertus et l'influence de nos églises particulières, et justifierait, une fois de plus, le titre de « fille aînée de l'Eglise », décerné et maintenu par l'autorité suprême à notre pays!

Qui donnera le branle? Vous vous tournez, Monsieur le Doyen, vers les évêques, et vous déclarez justement qu' « une pareille œuvre ne saurait être entreprise que sous leurs auspices, ni conduite à bonne fin en dehors de leur patronage et de leur concours efficaces ». Il appartient à mes vénérés collègues de vous dire leur opinion sur votre projet, et ma voix n'a, comme il sied, que la valeur d'un très modeste suffrage. Mais puisque respectueusement vous lancez un discret appel, et que vous désirez savoir si des adhésions séparées encourageraient quelques démarches, je vous adresse volontiers la mienne, et vous promets le concours éclairé de prêtres manceaux, pour le chapitre de mon diocèse.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mon respectueux dévouement.

† Georges,
Evêque du Mans.

Travaux divers publiés par les Membres de la S. H. E. F.

Abbé J. Sautel : *L'aqueduc romain du Groseau* (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1921). Avignon, Seguin, 1921. In-8° de 23 pages.

En étudiant simultanément les ruines et les textes, l'auteur établit, d'une part, qu'à l'époque gallo-romaine les habitants de Vaison captèrent la source du Groseau et en amenèrent l'eau dans leur ville, et, d'autre part, qu'il n'est pas prouvé que cette canalisation du Groseau allait jusqu'à Orange.

Abbé J. Sautel : *Documents inédits sur le culte de Mercure à Vaison (Vaucluse)*. Aix-en-Provence, impr. Nicollet, 1922. In-8° de 8 pages.

Description de trois monuments antiques trouvés à Vaison : un autel anépigraphe et deux statues du Mercure gaulois.

Abbé J. Sautel : *Note sur le nid de statues du théâtre romain de Vaison* (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1922). Avignon, Séguin, 1922. In-8° de 14 pages.

Au cours des fouilles exécutées sur l'emplacement du théâtre romain de Vaison, M. Sautel découvrit dans les *hyposcaenia* un grand nombre de statues antiques ou de fragments de statues. Il pense qu'elles proviennent non seulement du théâtre, mais aussi de tous les édifices de la ville, et qu'elles furent enterrées en cet

endroit après avoir été brisées en exécution des constitutions impériales du 20 août 399 et du 15 novembre 407. — A ce sujet, voir F. Martroye : *Destruction des statues antiques par les chrétiens*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1921, p. 151. Cependant M. Adrien Blanchet pense (*ibid.*, p. 154) que les statues de Vaison furent enterrées pendant les invasions du IIIe siècle et que les chrétiens ne sont pour rien dans cette affaire.

J. de La Monneraye : *Le Régime féodal et les classes rurales dans le Maine au* XVIIIe *siècle*. Paris, libr. de la « Société du Recueil Sirey », 1922. In-8° de 152 pages.

La féodalité n'est plus au XVIIIe siècle qu'un fait économique, n'intéressant guère que le régime des terres. Dans le Maine, région essentiellement agricole, elle a conservé une certaine vigueur, quoique sur beaucoup de points et depuis longtemps en décadence très marquée. Mais, si le poids du régime féodal diminue chaque jour et paraît très inférieur à celui de l'impôt royal et peut-être de la dîme, la multiplicité des redevances, les abus de l'administration seigneuriale, souvent enfin les mauvaises conditions d'exploitation agricole augmentent les charges du tenancier. Et puis, chose grave, la profonde décadence du régime féodal et la longue possession de la tenure roturière par le paysan accusent davantage encore dans une province depuis très longtemps réunie au royaume, l'effet d'anachronisme de la féodalité, d'autant plus gênante pour les habitants que son inutilité est plus nettement ressentie. Telles sont les principales conclusions de l'auteur. Il a examiné également si le Maine avait connu, comme maintes régions françaises, une aggravation du régime féodal sous le règne de Louis XVI; de son étude il ressort que cette aggravation ne fut ici que partielle.

En résumé, ce travail, bien ordonné et très approfondi, sera fort utile à ceux qu'intéresse l'histoire économique des classes rurales à la fin de l'ancien régime.

Chanoine Ch. Aimond : *La guerre de 1914-1918 dans la Meuse*. Bar-le-Duc et Verdun, 1922. In-18 de 406 pages.

Puisant dans les sources déjà connues et utilisant les souvenirs de nombreuses personnes, de curés notamment, l'auteur a composé un ouvrage résumant bien les opérations militaires qui se déroulèrent dans la Meuse, et faisant surtout connaître la vie civile et religieuse des meusiens pendant la guerre. Un livre d'or du clergé du diocèse de Verdun termine ce volume aussi intéressant à lire que profitable à consulter.

J. Mathorez : *Les Arméniens en France, de 1789 à nos jours*. Extrait de la *Revue des études arméniennes;* t. II, fascicule 2 (1922).

Depuis le XVe siècle existent en France des colonies arméniennes. Au cours du XIXe siècle, fuyant leur pays où ils étaient fréquemment massacrés par les Turcs, de nombreux Arméniens vinrent en France. A Paris et à Marseille ils ont établi des institutions religieuses, cha-

ritables et scolaires. Quelques-uns se distinguent dans les professions libérales; mais la plupart s'adonnent au commerce, certains sont de remarquables lapidaires, et d'autres enfin font d'excellents interprètes.

J. Mathorez : *La guerre et ses conséquences ethnographiques en France.* Extr. de la *Revue politique et parlementaire*, juin 1922.

La guerre de 1914-1918 provoqua un formidable déplacement d'hommes, et beaucoup de ces hommes déplacés séjournèrent en France pendant un temps plus ou moins long. Sur la provenance, le nombre et les lieux de stationnement des soldats indigènes français, des soldats alliés, des travailleurs étrangers ou exotiques, des réfugiés; sur les mariages contractés par des françaises avec des combattants ou des travailleurs étrangers; sur les unions passagères provoquées par le séjour d'un si grand nombre d'hommes; sur la courbe de la natalité, surtout illégitime; sur tout cela l'auteur fournit des renseignements très précis et fort instructifs.

Maurice Rousset.

Thèses de l'École des Chartes.

Un certain nombre de thèses soutenues à l'Ecole des Chartes en janvier 1923 intéressent l'histoire ecclésiastique de la France. Nous les signalons : Pierre Bernard, Etudes critiques sur les chartes des comtes de Flandre pour l'abbaye de Saint-Bertin. — Remi Bourgeois, Essai sur l'histoire de l'échevinage de Reims jusqu'à la création du conseil de ville en 1358. [Traite des rapports de l'échevinage avec l'archevêque de Reims]. — Léon Delessart, L'abbaye de Montier-en-Der, des origines à la fin du xve siècle. — Félix Grat, Etude diplomatique sur les Actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman, rois de France (877-884), suivie d'un catalogue d'actes. [La majorité de ces actes eut pour destinataires des établissements ecclésiastiques]. — Madeleine Dillay, La propriété foncière en Anjou du ixe siècle à la fin du xiiie siècle. Etude sur la condition des personnes et des terres. [La quatrième partie traite de « l'église rurale »].

ERRATA

La liste des membres du Conseil de la Société devrait figurer page 2 et non page 4.

Page 63, ligne 13 : Prière d'ajouter après le mot conversion ces mots, dont l'omission constitue un bourdon : *de Chateaubriand (fin 1798) et à la composition.*

Page 152. Supprimer les lignes 4 et 5.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

LE CLERGÉ DE FRANCE

ET LES ORIGINES DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

I. Grand nombre de gens d'Église appelés en leurs missions diplomatiques par Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier. — II. Pourquoi : En raison de leurs qualités morales et intellectuelles et autres motifs secondaires. — III. Résultats : Exemples donnés par eux, services rendus dans la politique ou autres.

Les gouvernements de l'Europe — est-il besoin de le dire? — n'ont pas attendu la fin du Moyen âge pour s'aviser de nouer entre eux des relations par ambassades, traités ou échanges de bons offices. Cependant c'est à partir du commencement de l'époque moderne, c'est-à-dire au déclin du XVe siècle que ces relations prennent assez de régularité, de fréquence et d'importance pour susciter dans les Etats la création de cet organisme spécial qu'est la diplomatie ou le personnel diplomatique[1]. Chez nous l'institution remonte à Louis XI. Charles VII, vers le milieu de son règne, essaie bien de s'assurer contre les Anglais le secours de divers alliés que des ambassadeurs sont chargés d'aller lui recruter dans les pays voisins, mais son fils est le premier chez qui se révèle la conception d'une politique étrangère dont la diplomatie serait la constante et indispensable ouvrière. De lui datent les débuts de l'organisation systématique de cette diplomatie dont le règne de François Ier marque le terme.

A cet organisme en formation le clergé fut appelé à prêter son concours comme tous les autres corps de l'Etat. Mais soit que cet appel lui ait été adressé plus souvent, soit qu'il y ait mis plus d'empressement, il y répondit avec une générosité et une supériorité de talents dont l'influence fut prépondérante sur l'orientation de l'institution naissante. C'est cette influence qu'on voudrait noter ici.

1. V. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, 1853, p. 273. J. Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du* XVIe *siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier*, Paris, 1880. Préface; E. Nys, *Les commencements de la Diplomatie*, Bruxelles, 1883.

I

Dans quelques-unes des républiques italiennes qui furent les premiers Etats de l'Europe à organiser leur diplomatie, les choix des ambassadeurs rentraient dans les attributions des assemblées électorales qui désignaient tous les grands dignitaires de l'Etat[2]; dans les gouvernements monarchiques, et notamment en France, les ambassadeurs furent toujours nommés par le roi : ce droit ne fut jamais mis en question. Louis XI en garda l'exercice pour lui seul. Nous le voyons, dans ses lettres[3], désigner directement et personnellement, parfois même sans consulter son conseil, les personnages auxquels il confiait le soin de le représenter auprès des autres gouvernements. Surpris un jour en cours de voyage par des « ambassades de diverses contrées », nous dit le chroniqueur Jean de Roye[4], il « eslut » sur l'heure quatre ambassadeurs pour se rendre en Angleterre. De lui seul dépendait l'initiative comme les motifs déterminants de ses choix.

« Naturellement ami des gens du moyen estat, selon la remarque de Commines, ce prince ne nous aurait pas étonné s'il leur avait réservé les fonctions diplomatiques qu'il venait de créer. De fait il n'en fut rien. Le plus large éclectisme présida d'abord à ses choix. De modestes hobereaux, des hommes de lois ou de simples roturiers tels que Roger de Gramont, Jean de Reillac, Henri de Marle, Antoine de Morlhon, Gratien du Faur, Jean Munier, Jean Philippe y sont appelés en nombre, mais les grands seigneurs, au début du moins, le duc de Calabre, le comte d'Armagnac, le bâtard Louis de Bourbon, Tanneguy du Châtel n'en sont pas exclus. Dès la première heure cependant une préférence marquée s'accuse en faveur des gens d'Eglise. La première ambassade d'importance qu'il envoie[5], comprend, avec le comte de

2. De Maulde de la Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, 1892, t. III, p. 425-427.

3. Voir notamment : *Lettres de Louis XI*, éd. Charavay-Vaeren, t. II, p. 95; t. V, p. 70; t. VII, p. 115.

4. *La Chronique scandaleuse*, par J. de Roye, édit. Mandrot (Soc. de l'hist. de France), t. I, p. 275.

5. Raynald. ad an. 1462, n° 8-9. — Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen âge* (trad. française), t. IV, p. 542.

Chaumont et le bailli de Lyon, le cardinal Olivier de Longueil évêque de Coutances, l'évêque d'Arras (Jouffroy), l'évêque de Saintes et l'évêque d'Angers. Cette ambassade, il est vrai, est envoyée au pape; mais si dans les autres la proportion des gens d'Eglise subit des réductions, il en est bien peu cependant où ils ne figurent quand ils ne les dirigent pas.

Il les prend naturellement dans les degrés les plus élevés de la hiérarchie, qui du reste ne sont pas encore, comme plus tard, réservés à la noblesse. Chez les cardinaux il n'éprouva jamais les refus auxquels se serait heurté, a-t-on dit[6], Charles VII auprès du cardinal d'Estouteville. Le cardinal Jouffroy d'Arras, le trop fameux Balue, le cardinal de Luxembourg se prêtèrent à toutes les missions diplomatiques qu'il leur proposa non seulement auprès du pape mais auprès du roi de Castille ou du duc de Bourgogne.

Après ces cardinaux apparaissent le plus souvent dans les ambassades de Louis XI des archevêques ou des évêques. Dans l'impossibilité d'énumérer toutes les missions où ils prirent part, signalons au moins quelques-uns d'entre eux qui y passèrent à plusieurs reprises ou y firent meilleure figure. Ce sont l'archevêque de Vienne, Guy de Poissieu; l'archevêque de Lyon, Charles bâtard de Bourbon; l'archevêque de Narbonne, Antoine du Bois-Crespin; l'archevêque de Bourges, Jacques Cœur, fils du célèbre argentier de Charles VII et d'autant plus cher à Louis XI; l'évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem, trois fois ambassadeur (1463, 1467, 1470)[7]; l'évêque de Valence, Gérard de Crussol, patriarche d'Antioche dont les services furent aussi appréciés du pape que du roi[8]; l'évêque de Lombez, Jean de Bilhères-Lagraulas dont toute la vie se passa en missions diplomatiques et qui deviendra le cardinal de Saint-Denis[9]; Jean du Bellay, évê-

6. D'après Ciaconius, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum...* Romae, 1677, t. II, col. 915; ce Cardinal, invité à faire partie de l'ambassade d'obédience à Calixte III, déclina l'invitation sous prétexte qu'il ne convenait pas aux cardinaux de se charger d'autres ambassades que de celles du pape.

7. Commines, édit. Lenglet-Dufresnoy, Paris-Londres, 1747, t. II, p. 177. — *Revue des questions historiques*, t. LVIII, p. 84. — Rymer, *Fœdera conventiones....* Londiniis, t. XII, p. 650.

8. Combet, *Louis XI et le Saint-Siège*, Paris, 1903, p. 107-118.

9. Ch. Saraman, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*, Paris, 1921, p. 19, 42, 71.

que de Poitiers, et Vincent de Kerleau, évêque de Léon, que le voisinage de leurs sièges fit surtout envoyer au duc de Bretagne, l'évêque de Chartres Miles d'Iliers, un des très rares agents de la diplomatie de Charles VII que Louis XI ait gardé dans la sienne; l'évêque de Langres, Guy Bernard; l'évêque d'Aire, Tristan d'Aure appelé à diverses missions administratives ou diplomatiques[10]; l'évêque de Grenoble, Jost de Silinen affecté aux négociations avec les cantons suisses[11]; l'évêque d'Elne dont les longues et fructueuses missions en Angleterre furent si durement interrompues, enfin les évêques de Cahors (H. Allemant), de Troyes (L. Raquier), d'Angoulême (R. du Fou), de Saintes (L. de Rochechouart), d'Albi (Louis d'Amboise), qui parurent au moins dans une ambassade.

Au clergé encore, mais dans un rang inférieur, appartiennent Guillaume Compaing, archidiacre d'Orléans, mêlé à trois ambassades, Robert Gaguin, supérieur général des Trinitaires; Raymond Perrault, doyen de Saintes, futur cardinal et évêque de Gurk; Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris; Thomas, chanoine de Tours; Pierre de Cérisay, doyen de l'Eglise d'Angers; Arthur de Bourbon, protonotaire apostolique; Nicole Michel, chanoine de Bayeux; Bertrand de Brosse, chanoine de Poitiers; J. Lhuilier, doyen de Notre-Dame de Paris; Jean Merlin, préchantre de Saint-Exupère de Corbeil; Jean d'Amboise, protonotaire et autres dont nous omettons les noms pour ne pas prolonger une énumération déjà fastitidieuse.

Après la mort de Louis XI, ses successeurs immédiats abandonnèrent sa sage politique étrangère pour se lancer dans les aventureuses expéditions d'Italie. Toute préoccupée de guerres à préparer ou à conduire, leur diplomatie devait, semble-t-il, chercher ses agents préférés dans les hommes d'épée. Il y fut fait cependant large, très large place aux hommes d'Eglise. Quelques-uns d'entre eux qui nous sont déjà connus, tels le cardinal Balue[12], l'archevêque de Vienne,

10. A. Degert, *Histoire des évêques d'Aire*, Paris, 1908, p. 165 et suiv.

11. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, Berne-Paris, 1900, t. I, p. 19, 29, 31, 32.

12. Jean Forgeot, *Jean Balue*, Paris, 1895, p. 38, 62, 110 et suiv.

l'évêque de Lombez, l'évêque d'Albi, Robert Gaguin[13] continuent à faire bonne figure dans les ambassades du nouveau règne. Parmi les autres qui y apparaissent pour la première fois, mentionnons, après Briçonnet qui de conseiller financier devient conseiller politique de Charles VIII, puis cardinal et évêque de Saint-Malo, l'archevêque de Sens Tristan de Salazar envoyé en Angleterre (1490) et en Allemagne (1494), l'archevêque de Bordeaux André d'Epinay spécialisé dans les affaires de Bretagne, l'archevêque de Narbonne Hallé, un vieux parlementaire mort à la peine, le nouvel archevêque de Vienne Angelo Cato, ami de Commines; l'archevêque de Reims (G. de Briçonnet), l'archevêque d'Embrun (Rostang d'Ancezune), l'évêque de Langres (Charles de Luxembourg), les évêques de Cahors (Antoine II, Allemant et Benoît Jean), l'évêque de Séez (Gilles de Laval), l'évêque de Périgueux (Godefroi de Pompadour), employé aux ambassades de Charles VIII en attendant d'être jeté dans ses prisons en même temps que Georges d'Amboise, évêque de Montauban, qui fera aussi partie de la diplomatie royale tout comme les évêques de Verdun (G. d'Haraucourt), de Noyon, de Fréjus, de Lodève, G. Briçonnet, fils du cardinal évêque de Saint-Malo.

En dehors d'Antoine d'Estaing protonotaire apostolique, de Bohier abbé de Saint-Ouen, de Claude Dinteville abbé de Citeaux, il s'y trouve, en revanche, peu de clercs de second ordre. Dans le clergé comme dans les classes sociales les choix de Charles VIII se portaient de préférence sur les hauts sommets.

Cette tendance va s'accentuant sous Louis XII. Sans parler du cardinal Julien de la Rovère qui fut d'abord le grand auxiliaire de sa politique italienne avant d'en devenir, comme pape, le plus redoutable adversaire, il donna toute sa confiance au cardinal d'Amboise. Et celui-ci ne fut pas seulement l'inspirateur de sa diplomatie, il s'en fit parfois l'agent direct dans les grandes circonstances, soit en Suisse (1499), soit auprès de l'empereur (1501, 1505, 1508)[14]. Après lui,

13. Cf. P. de Vaissière, *De Roberti Gaguini... vita et operibus*, Chartres, 1896.

14. Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, édit. de Maulde de la Clavière (Soc. Hist. Fr.), t. II, p. 94, 99, 357; Léonard, *Recueil de traités de paix*, Paris, 1693, t. II, p. 40, 46.

une mention de choix est due au cardinal de Saint-Denis (Jean de Bilhères-Lagraulas) et au cardinal de Nantes (Robert Guibé) qui, avec l'archevêque d'Embrun, gérèrent à peu près pendant tout le règne l'ambassade de Rome. De temps à autre venaient leur prêter main forte des ambassadeurs extraordinaires comme le cardinal de Clermont, archevêque de Narbonne, ou Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève[15].

Un rôle des plus actifs est dévolu à Claude Seyssel, évêque de Marseille, qui va représenter le roi en Suisse, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Flandre et à Rome[16]. Tristan de Salazar, l'archevêque de Sens, et L. de Voltan, évêque de Rieux, vont à cinq ou six reprises plaider la cause de nos intérêts devant les diètes helvétiques[17]. Encore doivent-ils être suppléés, dans l'intervalle, par Jacques Hurault, évêque d'Autun, Ch. de Martigny, évêque de Castres, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, et même, à la demande expresse du roi, par Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne.

L'archevêque de Reims (encore un Briçonnet), Louis d'Amboise, cardinal et évêque d'Albi, Jean Poncher, évêque de Paris; René de Prie, évêque de Bayeux; Antoine Longueil, évêque de Saint-Paul de Léon, complètent le nombre des prélats français introduits par Louis XII dans sa diplomatie.

Nous n'y trouverons pas d'autre ecclésiastique d'un rang inférieur; à peine s'il y a lieu de signaler ici l'abbé de Saint-Ouen, Bohier, que ses services diplomatiques antérieurs et la haute situation de sa famille recommandèrent seuls sans doute pour cet honneur.

Le règne de François Ier constitue l'une des étapes les plus marquantes de notre histoire diplomatique. Tout d'abord cependant le roi chevalier se montra beaucoup plus attiré vers les beaux faits d'armes que vers les habiletés de la diplomatie. Mais le danger créé pour son royaume par le développement formidable de la puissance de Charles-Quint lui fit comprendre qu'il ne pourrait lui tenir tête avec les

15. Jean d'Auton, t. II, p. 67, 122, t. III, p. 240; Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, Paris, 1620, p. 16.

16. Cf. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus*, Paris, 1892; *Revue des questions historiques*, t. LVII, p. 400 et suiv.

17. Rott, *op. cit.*, p. 118, 123, 125, 134, 138.

seules forces de ses Etats. Il lui fallait à tout prix le secours de quelques alliances que seule la diplomatie pouvait lui procurer. Force lui fut d'en étendre la puissance, d'en multiplier les moyens d'action en augmentant le nombre de ses ambassadeurs, en leur demandant plus d'activité, plus de vigilance, plus d'assiduité. Ce n'est plus assez pour lui de les envoyer à des intervalles plus ou moins éloignés auprès de quelques souverains voisins; il les mettra en contact fréquent avec toutes les cours de l'Europe, même de celles du Nord et de la Scandinavie; il les établira même à demeure chez les principales d'entre elles. De passagères qu'étaient les ambassades précédentes auprès de ces cours, elles deviennent maintenant permanentes.

Une ère nouvelle s'ouvre pour la diplomatie. Les exigences inattendues qu'elle implique ne vont-elles pas avoir pour effet d'en écarter les gens d'Eglise? Tant que les ambassades n'avaient duré que quelques jours, deux ou trois mois, leurs fonctions professionnelles pouvaient s'en accommoder. Mais maintenant qu'elles imposaient des séjours à l'étranger pendant des mois et des années, elles devenaient incompatibles avec le devoir de la résidence qui obligeait les évêques ou les prêtres, titulaires, pour la plupart, de bénéfices à charge d'âmes.

Cette considération paraît avoir eu peu de prise sur l'esprit de François Ier. Il n'ignorait pas que, en stricte rigueur du droit, l'intérêt supérieur de l'Etat constituait un motif de dispense pour les lois de la résidence; il s'en tint à la tradition inaugurée par ses prédécesseurs. Plus que jamais il enrôla les gens d'Eglise dans sa diplomatie. Il les envoya dans toutes les cours, sans hésitation et sans scrupule, même à Rome, sous les yeux du pape, gardien naturel de la discipline ecclésiastique. Sur seize ambassadeurs résidents qui le représentèrent à la cour pontificale, onze étaient d'Eglise, et même des plus élevés en dignité, tels le cardinal d'Armagnac, le cardinal du Bellay, le cardinal de Tournon. Ni à ceux-là ni aux autres jamais le pape ne témoigna la moindre désapprobation; à tels d'entre eux, alors à Rome, à l'évêque de Tarbes, Gabriel de Gramont, ou à l'évêque de Mâcon, Hémard de Denonville, il accorda même le chapeau comme encouragement ou couronnement de carrière diplomatique.

Un motif plus puissant aurait pu cependant refroidir François Ier dans sa tendance à chercher dans l'Eglise ses agents diplomatiques. Le protestantisme triomphait dans certains Etats du Nord, et il eut d'abord pour effet de susciter, au cœur de ses adeptes, une haine profonde envers les hommes d'Eglise : l'antipathie vouée à ceux-ci risquait d'entraver les missions diplomatiques qui pourraient leur être confiées. De cette éventualité François Ier n'eut cure. Auprès des princes protestants comme auprès des princes catholiques, il se fit indifféremment représenter par des ecclésiastiques. En Angleterre quatre fois des hommes d'Eglise gérèrent des ambassades permanentes, pendant que d'autres figuraient dans quatorze ambassades extraordinaires. En Allemagne, soit auprès de Charles-Quint, empereur ou roi d'Espagne, soit auprès des électeurs ou d'autres princes protestants, trente-sept ambassades reçurent des ecclésiastiques dans leurs rangs ou à leur tête. Des hommes d'Eglise furent même envoyés en mission diplomatique auprès du Sultan.

Pour donner une idée rigoureusement exacte des faits, on me pardonnera de faire appel à la statistique, puisque aussi bien le *Catalogue*[18] *des Actes de François Ier* en rend l'usage si facile. Quand on fait porter le calcul sur toutes les ambassades du règne de ce prince, on constate que cent quatre fois il fit appel à des hommes d'Eglise pour les enrôler dans ses missions diplomatiques. A côté de modestes ecclésiastiques comme Roger d'Aspremont, Jacques Colin, le cadet de Gascogne, Jean de Monluc, nous trouvons parmi eux des évêques comme Jean de Langeac, Georges de Selve, Jean de Pins, Guillaume Pellicier, des cardinaux comme Jean de Lorraine, Georges d'Armagnac, Gabriel de Gramont, Fr. de Tournon, Jean du Bellay et la plupart d'entre eux sont restés célèbres dans les Annales de la diplomatie française.

II

De cette prédominance de l'élément ecclésiastique dans les ambassades nous serions d'autant plus curieux de connaître les motifs qu'aucun autre Etat, sauf Rome naturellement, ne

18. *Catalogue des Actes de François Ier*, Impr. nat., 1907, t. IX, p. 5-87.

l'a connue. Malheureusement ni Louis XI ni ses successeurs ne nous ont fait confidence des principes qui les guidaient dans le recrutement de leur personnel diplomatique. Ils nous en ont cependant dit assez pour nous faire entendre que dans une affaire où étaient en jeu les intérêts les plus graves de leur royaume, ils ne procédaient ni au hasard ni à la légère. Louis XI sûrement fait ses choix après mûre réflexion : à un conseiller qu'il a chargé de rédiger l'instruction destinée à un ambassadeur qu'il se propose d'envoyer en Angleterre, il marque qu'il n'a pas encore désigné celui-ci « car, ajoute-t-il, je veuil envoyer à bon essient ». Une autre fois il a désigné le chef d'une ambassade et, pour gagner du temps, il lui permet de s'adjoindre sur place des collègues de son choix, mais il a soin de restreindre, d'une façon significative, la liberté qu'il lui laisse. Il lui envoie donc des pouvoirs en blanc, mais c'est « pour un évesque ou deux, et un chevalier ou ung évesque, un chevalier et ung clerc des marches de dela[19] ». Sous le gouvernement des Beaujeu, le conseil royal désigna l'évêque de Langres pour faire partie d'une ambassade à Rome (28 nov. 1484), mais en prévision de l'impossibilité pour celui-ci d'accomplir cette mission, il est décidé « qu'en son lieu iront ou M. l'évesque de Carcassonne ou M. l'évesque de Rieux[20] ». Dans toute hypothèse un évêque, un homme d'Eglise au moins, doit faire partie de ces ambassades.

Pourquoi de celles-ci et de tant d'autres envoyées par Louis XI et ses successeurs? Même en l'absence de toute déclaration expresse de leur part il ne nous semble pas impossible de pénétrer les motifs de leur choix. Comme pour Louis XI, comme pour ses successeurs, la condition exigée de ceux dont ils ont dessein de faire les instruments de leur politique étrangère, c'est d'abord l'attachement à leur personne, la fidélité à leur cause. En annonçant à l'évêque d'Albi qu'il l'a choisi pour aller s'aboucher aux conférences de Cambrai avec les ambassadeurs de Maximilien d'Autriche, il lui déclare, sans ambages, pourquoi il a jeté les yeux sur

19. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 70 et t. II, p. 310.

20. *Procès-verbaux des séances du Conseil du roi Charles VIII*, édités par Bernier, Paris, 1839 (Coll. des Documents inédits), p. 176.

lui : « Et pour ce que j'ay bien grand intérest qu'il y ait gens qui aiment le bien de moi et du royaume et dont je puis être seur et y avoir confiance, je vous ai nommé pour l'un des six de ma part[21]. »

Petites gens ou grands seigneurs, ecclésiastiques ou laïcs, il n'écarte personne; mais ses préférences vont à ceux dont il « peut être seur ». Il les appelle dans la mesure où il a déjà éprouvé leur dévouement, où il peut compter sur leurs dispositions à le servir envers et contre tous, amis et ennemis.

Ce fut à ses yeux le grand mérite des premiers compagnons de son exil en Dauphiné ou en Flandre, Jean d'Armagnac, Odet d'Aydie, Tristan d'Aure, évêque d'Aire. Ce sera plus tard celui du bâtard de Bourbon, d'Ymbert de Batarnay sire du Bouchage[22], de l'évêque de Lombez, du cardinal Jouffroy d'Arras qu'il appela si souvent dans ses ambassades[23]. En revanche, après la *Ligue du Bien Public*, formée contre lui par ses grands vassaux, il n'appela plus à ses ambassades que ceux d'entre eux, qui lui étaient restés fidèles en ces heures critiques; ils n'y retrouveront plus leur place que sous les rois batailleurs qui lui succédèrent.

Les membres du clergé, à deux ou trois individualités près, s'étaient serrés contre lui pendant la tourmente, ils n'avaient cessé, pas plus que les gens de condition moyenne, de lui inspirer confiance. Leur profession, n'était-elle pas du reste une garantie de leur docilité et de leur fidélité? Tout au plus pouvait-il craindre que cette profession même ne pût toujours se prêter à l'entière soumission attendue de ses agents. Plus d'une fois, sans doute sous son règne ou après, certaines négociations diplomatiques parurent mettre à une rude épreuve leur loyalisme ecclésiastique; mais tant que l'honneur et la conscience étaient hors de cause — et quel ambassadeur même laïque n'était pas tenu de les sauvegarder? — ils savaient faire à la volonté royale le sacrifice de leurs goûts personnels ou de leurs intérêts de caste. Cardinaux, évêques, prêtres consentaient à porter à Rome notification de l'abolition de la Pragmatique Sanction dont le

21. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 115.

22 V. Mandrot, *Ymbert de Batarnay seigneur du Bouchage*, Paris, 1886, p. 135, 175, 180.

23. Ch. Fierville, *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps*, 1874.

clergé de France se louait, tout comme ils se prêtèrent à y procurer l'application du Concordat dont il ne voulait pas. Dans la préoccupation de confier la défense de leurs intérêts à des ambassadeurs toujours résolus à les défendre contre le pape, Venise et le roi d'Espagne évitaient de se faire représenter à Rome par des gens d'Eglise. Les rois de France n'éprouvèrent jamais le besoin de recourir à cette précaution. Dans les quelques conflits qui surgirent, à cette époque, entre eux et les papes, le cardinal de Nantes, Robert Guibé[24], fut peut-être le seul qui prit franchement parti pour Jules II contre Louis XII. La plupart d'entre eux, quand ils ne trouvent pas le pape « en envie de complaire au roi » lui font, comme l'évêque de Limoges, le protonotaire Jean de Monluc et le cardinal d'Armagnac, « réponses et répliques assez fortes pour le faire dévêtir du Papat en faveur du Roi[25] ». Fallût-il même pousser, comme ici, les choses à l'excès, ils partagent tous le sentiment qu'un d'entre eux exprimait à Louis XII : « Et pouvez être certain, Sire, que de ma part je n'y ai autre désir, fors de veoir vos affaires en l'estat que vous même désirez[26]. »

Fidèles et dévoués autant que personne, les hommes d'Eglise pouvaient à un autre titre se recommander à l'attention du roi en quête d'agents diplomatiques. Ils étaient revêtus de dignités qui les plaçaient d'emblée aux premiers échelons d'une hiérarchie connue et révérée dans toute l'Europe. Ils en tiraient un prestige fort apprécié dans une société où les questions d'apparat et de préséances étaient de la plus haute importance : c'était tout bénéfice pour les ambassades dont ils faisaient partie.

Par tempérament Louis XI, qui s'oubliait parfois jusqu'à tutoyer[27] les ambassadeurs des autres, eût facilement fait bon

24. Robert Guibé avait été envoyé d'abord uniquement comme représentant d'Anne de Bretagne qui vit toujours avec peine le conflit du roi et du pape et ne consentit jamais à la fusion des intérêts de son duché avec ceux de la France. Au moment où éclata le conflit, Robert Guibé était trop âgé pour quitter Rome (Burckard. *Diarium sive rerum urbanarum commentarii*, édit. Thuasne, Paris, 1883, t. II, p. 585).

25. Ribier, *Lettres et mémoires d'Etat*. Paris, 1666, t. I, p. 515

26 Kolher, *Les Suisses dans les guerres d'Italie*, Genève, 1896 p. 645.

27. Mandrot, *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI* (Soc. Hist. de Fr.), Paris, 1916, t. I, p.210.

marché de ces considérations de rangs et de cérémonial dans l'envoi des siens. Mais le politique réaliste qui ne perdait jamais ses droits chez lui comprit vite qu'il avait tout intérêt à sacrifier aux goûts du temps. Dès sa première ambassade d'obédience, il fait aux plus grands personnages de son entourage la large place que nous avons vue. Pour se mettre en relations avec Ferdinand et Isabelle, souverains d'Aragon et de Castille, il leur envoie une ambassade composée de l'évêque de Lombez, comme chef, et de quelques autres personnages de distinction; et il a bien soin de faire remarquer dans ses lettres de créance la haute qualité de ses représentants « magnas et probabiles personas[28] ». A la cour d'Angleterre surtout, bien connue par ses prétentions aristocratiques, il a soin d'envoyer pour ambassadeurs des personnages de premier plan, des grands seigneurs ou des évêques. Il en fait l'aveu à Guillaume Cousinot, longtemps un de ses diplomates préférés. Dans une occasion où il lui faut « commettre notables et grands personnages... pour besoigner » le prolongement de la trêve entre la France et l'Angleterre, il a « commis l'évesque de Troyes, l'évesque d'Arras[29] », avec le président de Corbie, etc. L'archevêque de Narbonne, l'archevêque de Vienne, les évêques de Bayeux et d'Elne seront placés à la tête d'autant d'autres ambassades.

Le grand crédit, obtenu sous le règne de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier par le cardinal de Saint-Malo et la dynastie épiscopale des Briçonnet, dont il fut le chef, par le cardinal d'Amboise et ses parents d'Eglise, le chancelier Duprat, élevé à la pourpre, les cardinaux de Tournon, du Bellay et d'Armagnac, permet de constater toujours vivant chez eux le souci de prendre les agents de leur politique étrangère dans les rangs les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique.

Ainsi le voulait leur intérêt et celui de la France, de l'avis même des ambassadeurs laïques, au moins auprès de certaines cours. Adhémar de Grignan, chambellan du roi, informé par Montmorency qu'il va être remplacé à l'ambassade de Rome par l'évêque de Rodez, s'en réjouit auprès

28. Léonard, t. I, p. 250.
29. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 31.

du ministre. « Il est mieux, lui dit-il, de tenir (ici) un évêque qu'un homme de robe courte. » Dans les cérémonies pontificales un évêque ne sera pas relégué comme il l'était lui-même « au fond de la chapelle avec les ambassadeurs de Venise et de Florence » tandis qu'à l'ambassadeur de l'empereur son titre de comte ou de marquis valait de se tenir auprès du pape[30].

Mais plus que de sympathies personnelles, plus que de l'éclat des dignités le roi pour le recrutement de ses ambassadeurs devait d'abord tenir compte de certains talents particulièrement requis pour les missions dont il les investissait. Quel prince aurait osé confier de gaieté de cœur le mandat de le représenter au dehors à un agent qui, faute des aptitudes indispensables, risquait de compromettre son nom et les intérêts de son royaume?

Sans prétendre définir toutes les aptitudes nécessaires aux ambassadeurs même en ces origines de la diplomatie, il y aurait eu déjà une cause d'infériorité pour eux dans le défaut des connaissances générales mises particulièrement en honneur et en valeur parmi les hommes d'Etat de la Renaissance. Quand les Etats rivaux utilisaient contre nous les talents de Bessarion, de Machiavel, de Gentili Bellini, de Bibienna, d'Aléandre, de Granvelle il était tout indiqué pour nos rois de recourir de préférence aux lumières des esprits les plus cultivés qui seraient en état de leur tenir tête.

Mais où les trouver en France ces esprits cultivés en dehors des gens d'Eglise? La noblesse absorbée par l'exercice des armes ou d'autres occupations moins élevées n'avait ni le loisir ni le goût de l'étude. Elle en avait même le dégoût s'il faut en croire un contemporain, le diplomate et historien Claude Seyssel. « Il est tout notoire, écrivait-il, que pour l'ignorance, la science est communément desprisée non pas tant seulement des rois mais de toute la noblesse en France. Et plut à Dieu que le temps qu'ils perdent en jeunesse, banquets et choses inutiles, ils l'employassent à apprendre telle science[31]. » Par contre le même écrivain loue le roi Louis XII d'avoir « donné honnestes charges d'ambassades »

30. Ribier, *op. cit.*, t. I, p. 440.
31. C. Seyssel, *Histoire de Louis XII*, Paris, Pacard, 1616, p. 3?, 52.

à « ceux qu'il ha cougneu estre suffisans en aucune science mesmement [surtout] en théologie, en droit et médecine et en art oratoire ».

Initié plus que d'autres à ces « sciences », le clergé devait tout naturellement se voir invité à prendre place non seulement dans les ambassades de Louis XII mais dans celles de ses prédécesseurs et de son successeur. Ce n'est pas seulement comme « notables et grans personnages » mais comme « sages, preudens et cognoissans en telles matière » que l'évesque de Troyes et d'Arras sont mis par Louis XI dans son ambassade anglaise de 1478.

Vingt ans après Seyssel, Dolet constatait dans son *De officio legati* que jusqu'à son temps avait prévalu chez les souverains l'usage d'employer surtout des ecclésiastiques pour leurs missions diplomatiques. Il en voyait la raison dans la science et les connaissances du clergé, et aussi dans leur caractère sacré qui était pour eux une nouvelle garantie d'inviolabilité[32]. Cette dernière raison était à peu près sans valeur.

Ceux qui n'auraient pas respecté l'inviolabilité assurée aux ambassadeurs par le droit international ne devaient guère s'en laisser imposer par le privilège du for ecclésiastique; la dignité épiscopale de notre ambassadeur Gabriel de Gramont n'empêcha pas Charles-Quint de le faire arrêter avec deux de ses collègues français et les autres ambassadeurs de Venise et de Florence, et de le tenir enfermé pendant quatre mois dans la forteresse de Burgos.

Restait donc en faveur du clergé la supériorité de sa culture. A deux ou trois humanistes près, il n'avait pas en France son égal pour la connaissance du latin. Mais à cette époque les communications de princes étrangers à ambassadeurs étaient bien difficiles sinon impossibles sans la connaissance du latin. C'était la seule langue connue et parlée parmi les classes instruites de l'Europe, elle était couramment employée dans la rédaction des instruments diplomatiques. A une époque où la connaissance des langues étrangères

32. « In hunc... usque diem apud reges... invaluit ut ecclesiastici ordinis hominibus in legationibus utendi; puto litterarum et eruditionis nomine vel quod eos tanquam sacros et ab injuria accipienda tutiores arbitrentur ». S. Doleti *Liber unus de officio legati*, Lugduni, apud S. Doletum, 1541, p. 10.

était si peu répandue, à vrai dire inexistante, le latin seul pouvait en tenir lieu dans les relations internationales. Mais par leur formation et par leurs occupations professionnelles, les gens d'Eglise se trouvaient particulièrement familiarisés avec le latin parlé; le latin antique, retrouvé par la Renaissance était même, à la grande satisfaction de Dolet, pratiqué par quelques-uns d'entre eux comme Jean de Langeac ou Georges de Selve et, au dire de Scaliger lui-même Guillaume Pellicier était « l'homme de France qui connaissait le mieux le latin[33] ». En s'adressant à eux le roi pouvait se dispenser de leur adjoindre tout un personnel de secrétaires ou de truchements pour soutenir la conversation avec les négociateurs des autres cours. La facilité des conversations en était notablement accrue et le secret des communications d'autant mieux assuré.

Faut-il faire remarquer ici que l'emploi des ecclésiastiques dans ses ambassades présentait un autre avantage, avantage d'ordre secondaire si l'on veut, mais auquel le trésor royal ne devrait pas être insensible? La diplomatie lui coûtait cher et les progrès de son organisation le grevaient chaque jour de dépenses plus lourdes. Pour s'en faire une idée il suffit de jeter les yeux sur les comptes des « receveurs généraux » de Louis XI et de considérer la grande place qu'y tiennent les « gages » des ambassadeurs[34]. Aussi bien le roi ne le laissa-t-il pas ignorer à son peuple. Quand, à la fin de son règne, il fut amené à lever un emprunt forcé sur ses « bonnes villes », il en donna pour raison les « grans dons et dépenses qu'il (lui) a convenu faire à plusieurs ambassadeurs[35] ». Sous François Ier « les dons et defraitz et salaires d'ambassadeurs qui de ce temps vinrent par devers lui et qu'il envoya par toute la chrétienté[36] » comptent parmi les grandes sources de ses dépenses.

Les gens d'Eglise n'avaient point trouvé le secret de faire

33. Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier*, Paris, 1899, p. XXII.

34. Voir notamment Bibl. nat., f. fr. n° 20685, p. 387 à 753. De là viennent aussi, à l'occasion du paiement de leurs vacations, les noms des divers ambassadeurs pour lesquels nous n'avons donné aucune référence.

35. *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 106.

36. *Journal de Jean de Barrillon*, publié par P. de Vaissière (Soc. de l'Hist. de Fr.), Paris, 1887, t. II, p. 123.

de la diplomatie au rabais. Mais ils avaient du moins dans les revenus de leurs bénéfices le moyen d'attendre avec plus de longanimité et de patience le paiement de leurs vacations que le trésor royal, toujours obéré, ne leur servait jamais à l'heure. Et ces bénéfices, il était, en fait, au pouvoir du roi de les leur obtenir ou de les leur accorder soit pour rémunérer leurs services soit pour stimuler leur zèle. Tant que la Pragmatique Sanction fut en vigueur, Louis XI profita sans scrupule et sans mesure, en faveur de ses candidats des « sollicitations bénignes » qu'elle lui permettait. Quand il l'eût abandonnée, il sut se ménager, pour prix de sa déférence envers le pape, une part toute royale dans la provision des bénéfices.

Après le Concordat de 1516, le roi fut encore mieux en état d'aider les hommes d'Eglise à supporter le poids des ambassades les plus dispendieuses. Une centaine d'évêchés et plusieurs centaines d'abbayes en commende étaient à sa disposition, et il ne se fit pas faute d'en user en leur faveur. Les clercs de sa diplomatie furent toujours parmi les mieux partagés dans la distribution des bénéfices. Par là il les mettait « mieux en état de porter la dépense » que tel ambassadeur laïque, Adhémar de Grignan par exemple, — c'est lui qui le déclare — qui, dans une seule année de son séjour à Rome, avait dû prélever plus de dix mille livres sur sa fortune personnelle[37].

Mais à quoi bon insister sur cet allègement des finances royales? S'il suggéra l'introduction de nombreux ecclésiastiques dans nos premières ambassades, cette introduction fut d'abord commandée par des motifs d'ordre plus élevé, puis maintenue à cause des résultats heureux qui en découlèrent.

III

Un premier résultat à signaler, c'est que rien n'a plus contribué que la présence de tant d'ecclésiastiques à faire prévaloir dans la diplomatie ces procédés iréniques et dignes qui sont devenus les plus constantes de ses traditions. Dans la conception du Moyen âge, la diplomatie ne se sépare ni se distingue guère de la guerre; elle en est la prolongation,

37. Ribier, t. I, p. 440.

sous une forme atténuée, transportée sur un champ clos plus réduit, mais où l'épée peut avoir encore son mot à dire. De cette diplomatie l'agent idéal est l'ambassadeur qui négocie peu, dispute moins, parle bref la main sur la garde de son epée pour peu que l'honneur de son roi soit en cause.

Cet idéal qu'on croirait réservé aux chansons de gestes compte encore des partisans au XVIe siècle. Brantôme notamment lui garde ses préférences. S'il n'eût tenu qu'à lui, le roi se fut fait représenter surtout par quelqu'un de ses « valeureux gentilshommes » qu'on eût vu, en face des rois, ses ennemis, « répondre bravement, quelquefois mettant la main sur le pommeau de son épée, quelquefois au côté pour faire semblant de prendre sa dague, quelquefois faire une démarche brave, quelquefois tenir une posture altière, maintenant son bonnet enfoncé, maintenant haussé avec sa plume ores au côté, ores au devant ou en arrière, maintenant laisser pencher à demi sa cape comme qui voudrait l'entortiller à l'entour des bras et tirer l'épée. »

Pour être d'une tout autre trempe et tiré d'un autre milieu l'ambassadeur, nouveau type, même dans les circonstances les plus solennelles, se borne « à rhabiller avec les doigts, raccoutrer et étendre bien avec ses deux mains serrées et les pouces étendus sa cornette de taffetas[38] ».

Même sous la caricature qui prétend le dépeindre, nous l'entrevoyons cet ambassadeur auquel Brantôme voue tous ses mépris. Il est l'agent d'une diplomatie qui prévoit, observe, se réserve, use de patience, de mesure et de prudence, comporte plus de compromissions que de bravades, plus de transactions que de défis. A cette dernière diplomatie, les gens d'Eglise se rallièrent à l'unanimité et par là assurèrent pour de bon son triomphe. Brantôme le reconnaît et avec « plusieurs qu'il a veus de son avis », il « blâme » fortement François Ier de s'être « aussi opiniastré sur ces robes longues pour ses ambassades ». Notre époque ne s'est pourtant pas trouvée si mal de ce pli ainsi imprimé à la diplomatie!

Quelle que soit notre reconnaissance pour ceux qui ont arraché la diplomatie à la domination des bretteurs et des violents, nous lui saurions encore plus gré d'avoir fait circu-

38 Brantome, *Œuvres*, édit. Lalanne, t. III, p. 94.

ler un peu d'air pur dans cette atmosphère corrompue ou la Renaissance plaçait son berceau. Mais le pouvons-nous? Pour la politique internationale qu'elle a mission de servir une seule loi existe et dispense des autres; c'est la raison d'Etat. Mensonge, fourberie, duplicité, tout est bon quand le succès est à ce prix. Ce n'est pas seulement Machiavel qui tient « qu'il est permis de tromper pour le bien de l'Etat... qu'un prince qui veut parvenir à de grandes choses doit apprendre l'art de tromper[39] », c'est Ferdinand le Catholique qui envoie un ambassadeur à Louis XII pour l'engager à soutenir le duc de Ferrare contre le pape, pendant que son ambassadeur à Rome reçoit ordre de se faire auprès du pape une arme contre le roi de France de cet appui qu'il prêtait au duc de Ferrare, c'est enfin Louis XI qui écrit à ses ambassadeurs en négociation avec des ambassadeurs ennemis : « Ils vous mentent, mentez bien aussi[40]. »

Exposés à de telles pratiques au-dehors, à pareilles invitations au-dedans, les ecclésiastiques eurent parfois quelque peine à concilier les devoirs de leur profession et les obligations attachées à leurs missions diplomatiques. Dans l'intérêt de leur pays ou par docilité aux ordres du roi, nous les voyons faire appel à toutes les ressources de leur esprit et user de tous les procédés autorisés par le droit international aux contours alors assez flottants : Gabriel de Gramont, auprès de l'empereur, fait preuve de grande finesse, trop grande même au gré du cardinal Wolsey, alors notre allié, mais soucieux d'abord en bon anglais, des intérêts anglais[41]. Dans un temps où l'espionnage est un rouage essentiel de la politique étrangère, nos trois ambassadeurs, de Venise, Georges de Selves, Georges d'Armagnac, Guillaume Pellicier, trois hommes d'Eglise, couvrent, de leur initiative, toute l'Italie d'un large réseau d'espions dont les mailles serrées recueillent au passage toutes les informations politiques, toutes les offres militaires susceptibles d'être utilisées pour notre cause[42].

39. Machiavel, *Œuvres complètes* (trad. française), Paris, 1837, t. II, p. 508.

40. *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 314.

41. *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay*, publ. par V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière, Paris, 1905, p. 65 et suiv.

42. J. Zeller, *op. cit.*, p. 220 et suiv. Tausserat-Radel, *op. cit.*, passim.

Mais il n'y a là rien dont pût s'alarmer une conscience de diplomate. Ce qui aurait été inadmissible, c'est que sous prétexte de lutter à armes égales, un homme d'Eglise se crut en droit d'opposer malhonnetetés à malhonnêtetés. L'histoire de la diplomatie nous a épargné ce spectacle. Il est même à remarquer que Louis XI, par respect sans doute pour leur caractère, n'a pas employé d'ecclésiastiques dans ses ambassades louches aux Etats révoltés de Barcelonne ou aux Liégeois soulevés contre leur duc. Ce n'est pas à des gens d'Eglise que s'adresse son invitation cynique au mensonge. C'est cependant parmi eux, qu'il trouva, à ce sujet, la résistance la plus vive, et la plus connue. L'évêque d'Elne, Charles de Martigny, étant venu lui apporter le traité de Londres (13 février 1479) qu'il avait eu grand' peine à faire aboutir, il le reçut très mal et lui témoigna la cause de son mécontentement en ces termes significatifs : « On m'avait assuré que vous étiez plus fort trompeur que tous ceux d'Angleterre; pour y avoir eu espérance j'y suis trompé. Par la foi de mon corps vous n'irez plus et leur mettrai d'autres lévriers à la queue[43]. » Et il renvoya l'évêque d'Elne servir comme chauffe ore dans sa chancellerie en attendant de le déférer au Parlement de Paris.

Pour laisser à la conduite de cet évêque toute sa valeur d'exemple, il n'est pas inutile de rappeler le désintéressement et l'oubli de soi dont il venait de faire preuve dans son ambassade. Envoyé auprès d'Edouard IV, il s'était acquis auprès de ce prince un grand crédit dont il usait pour consolider la paix entre la France en Angleterre en attendant de l'asseoir sur un traité définitif à longue échéance. Les Flamands, qui avaient leur intérêt à la guerre, ne le lui pardonnaient pas, et ils tentèrent de le faire assassiner par deux sicaires envoyés dans ce but à Londres. Les gens du peuple, dans leur haine contre la France, lui en voulaient de travailler si bien pour nos intérêts. Pendant un voyage qu'il fit en compagnie d'Edouard IV, son hôtel fut pillé et à moitié détruit. Il n'était jamais en sûreté; tantôt il était publiquement question de le pendre ou de le noyer. Ses domestiques étaient sans cesse insultés dans les rues; un d'entre eux avait été laissé pour mort et le roi Edouard IV

43. Commines, édit. Lenglet-Dufresnoy, t. IV, p. 6.

n'avait pas même osé punir un archer de sa garde reconnu coupable de cette brutalité. Jusqu'à ce qu'il eut obtenu le traité de paix définitive l'évêque d'Elne n'en consentit pas moins à gérer pendant vingt-six mois, chose inouïe alors, une ambassade si pleine de dangers pour lui[44].

Rappelons à titre de contraste, le grand rôle joué alors par les pensions dans la politique internationale autour de Louis XI. Tandis qu'il les prodigue aux ministres ou aux ambassadeurs du roi d'Angleterre[45], ses ministres ou conseillers, l'amiral de France[46], Commines, en reçoivent du duc de Bretagne, du duc de Milan et des Florentins[47]. Sous Charles VIII toute une ambassade de cinq membres se laisse corrompre par le duc de Milan[48]; et sous Louis XII les premiers de ses ministres sont pensionnés par la République de Florence[49].

On ne trouve pas d'ecclésiastiques parmi ces ambassadeurs qui trafiquent de leur mandat, mais on en trouve beaucoup qui souffrent du « mal sans pareil » de l'impécunosité. Ils ne s'en plaignent qu'en raison de l'impossibilité où elle les met de travailler pour le bien du roi, c'est-à-dire de la France. Au prix du sacrifice de leurs revenus ou de leurs biens, ils s'ingénient, comme ils peuvent, à faire aussi bonne figure que le demandent les intérêts français. Jean du Bellay qui crie misère beaucoup plus souvent qu'il ne voudrait n'en dépense pas moins pour l'approvisionnement de sa cave, où « nombre de gens viennent boire et quérir du vin[50] », 400 écus par mois. Tout « ménager » qu'il est, il se résigne à jouer de grosses sommes avec les seigneurs de la cour auxquels il convient, dans l'intérêt de sa mission, qu'il tienne compagnie chez eux ou chez lui[51].

44. Cf. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Paris, 1859, t. VIII, p. 31.
45. Commines, t. VI, I.
46. Forgeot, *op. cit.*, p. 38.
47. Kerwyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Ph. Commines*, Bruxelles, 1874, t. III, p. 3. — Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, Paris, 1852 (Coll. des Doc. inéd.), t. I, p. 172.
48. Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888, p. 222.
49. Desjardins, t. II, p. 259.
50. *Ambassades* citées, p. 334.
51. *Id.*, p. 83, 473.

D'autres font des dettes et, comme le cardinal de Gramont, meurent parfois avant de les payer[52]. Mais dans la place qu'ils occupaient, beaucoup estimaient que leurs intérêts devaient passer après le devoir de leur charge et plus d'un sans doute aurait pu répondre comme F. Dinteville, l'évêque d'Auxerre, que le pape invitait à ne pas s'oublier dans les sollicitations qu'il lui présentait : « Je ne suis pas ici pour moi, mais pour mon roi, j'ai à gérer ses affaires non les miennes; c'est mon devoir et mon désir; qui est à ma place est tenu d'agir en personne publique et non en personne privée[53]. »

Il y avait dans ces belles paroles un programme moral digne d'inspirer les ambassadeurs de l'avenir; ce qui devait surtout lui donner de l'autorité, c'est que, avant de le formuler par la bouche d'un de ses membres, le clergé avait commencé par le mettre en pratique.

Des ambassadeurs il n'est pas attendu seulement des exemples mais des services. A cet égard le rôle des gens d'Eglise dans la diplomatie justifia la confiance des rois qui les y avaient appelés. Louis XI n'eut pas de meilleurs auxiliaires dans sa politique étrangère principalement dirigée contre les Anglais et le duc de Bourgogne. Pour cantonner les Anglais dans leur île il dut se contenter de prolonger de plus en plus les trêves passagères qui seules suspendaient les hostilités en attendant un traité définitif. Sans nous arrêter à la part prise par les gens d'Eglise dans les courtes prolongations qui se succédèrent, jusqu'au traité de Picquigny (29 août 1475) où la trève fut portée à sept ans, Louis XI put enfin réussir à faire étendre sa durée à cent ans après sa mort et celle du roi d'Angleterre. Préparée par l'ambassade que dirigeait l'archevêque de Vienne Guy de Poissieu, cette prolongation fut négociée et conclue, nous l'avons déjà vu, par l'évêque d'Elne.

Contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, Louis XI chercha bien son principal appui dans la diplomatie. Mais en général les ambassades qu'il lui adressa, directement, produisirent peu d'effets sérieux. Il eut plus de succès avec

52. Decrue, *Anne de Montmorency*, Paris, 1885, p. 279.
53. *Historia Autissiodorensis*, t. II, p. 212, citée par *Gallia christiana*, t. XII, col. 334.

d'autres qui détachèrent peu à peu de son redoutable rival le duc de Bretagne, le roi René ou Sigismond d'Autriche[54]. Là se firent surtout remarquer, Guy de Poissieu encore[55], chef de l'ambassade qui obtint (avril 1476) de René l'engagement de ne conclure jamais alliance avec les ennemis de Louis XI, Jost de Silinen, l'évêque de Grenoble, aux négociations duquel fut due, à la paix de Constance (31 mars 1474), la réconciliation de Sigismond d'Autriche avec les Suisses, déjà nos alliés dont les forces coalisées devaient avoir raison du Téméraire à Grandson et à Morat. Pendant ce temps le cardinal Jouffroy d'abord (1470), l'évêque de Lombez ensuite (1475-1478) allèrent lui recruter des alliés momentanés au-delà des Pyrénées, le roi Ferdinand et Isabelle la Catholique. En Italie où il chercha surtout à relever le prestige de la France et à s'assurer le rôle d'arbitre dans les querelles des princes de la péninsule, il n'envoya guère d'ecclésiastiques qu'à Rome; il leur demanda surtout de lui ménager l'appui du pape pour le gouvernement de son royaume. Il y eut là une action continue à laquelle trop d'ambassadeurs furent appelés à collaborer pour qu'aucun d'eux pût se signaler par quelqu'acte d'éclat.

Après Louis XI, notre politique étrangère s'absorbe, pendant deux règnes, dans les guerres d'Italie. La grande place faite aux expéditions militaires y porte au premier plan les hommes d'épée : la diplomatie est reléguée au second rang. Les quelques ambassades où furent appelés les gens d'Eglise, étaient ou dépourvues d'importance comme les ambassades d'obédience, ou vouées à l'insuccès quand à la suite de l'insuccès de nos armées il leur fallait ou accepter sans discussion les conditions du vainqueur ou s'évertuer à rétablir des situations irrémédiablement compromises.

Au point où Louis XII avait conduit ses affaires, à la mort de Jules II, il n'avait rien de mieux à espérer de son successeur qu'une paix digne et durable. Il l'obtint, grâce à la souplesse, à la fermeté, à la persévérance de Claude Seys-

54. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 41 et suiv. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, Paris, 1902, p. 178 et suiv. A. Degert, *Un diplomate toulousain, Gaston du Faur*, dans *Revue historique de Toulouse*, 1915, p. 135 et suiv.

55. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, Paris, 1875, t. I, p. 394, 404, t. II, p. 359.

sel, le plus actif de ses ambassadeurs et le plus digne de sa confiance.

Quand Charles-Quint, après son avènement à l'empire eut concentré dans ses mains les forces réunies de l'Espagne et des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la moitié de l'Italie et de tout le Nouveau-Monde, c'eût été folie à François Ier de prétendre soutenir la lutte avec les seules ressources de la France. Pour rétablir l'équilibre en sa faveur ou du moins accroître suffisamment ses forces de résistance, il dut se préoccuper de s'assurer le concours de puissants alliés. A sa demande et sous sa direction, la diplomatie s'y employa du mieux qu'elle put; et le plus souvent avec un succès où le clergé peut revendiquer une bonne part.

Sans remonter plus haut que le traité de Madrid (14 janvier 1526), François Ier, à peine rentré en France, trouva dans la Ligue de Cognac à laquelle notre ambassadeur à Venise, l'évêque de Bayeux, avait rallié, avec l'aide de Pio Carpi l'ambassadeur de Rome, le pape, les Vénitiens et les Florentins le moyen de surseoir à l'exécution de ce malheureux traité. Grâce au traité de Westminster (1527), signé avec le roi Henri VIII et préparé par Gabriel de Gramont, il put même en éluder ou faire adoucir les plus rudes clauses. Pendant que Jean du Bellay à Londres s'ingéniait à faire porter ses fruits à ce traité, les cardinaux de Gramont et de Tournon lui assuraient de nouvelles chances de durée, en se faisant à Rome les avocats de Henri VIII dans ses négociations en vue de son divorce[56]. Ils pouvaient en même temps négocier le mariage du duc d'Orléans et de Catherine de Médicis, nièce de Clément VII, qu'ils rattachaient d'autant plus étroitement à notre cause. Vers la même époque encore François Ier pouvait s'assurer de précieux concours en Allemagne, grâce aux missions diplomatiques de Georges Waïn, abbé de Cuissy et de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise dont Guillaume du Bellay d'abord, puis le cardinal Jean son frère, vinrent parachever l'action auprès des princes catholiques ou protestants.

Un appoint important dans sa lutte contre son rival fut

56. Du moins tant qu'il fut objet de litige à la curie. Cf. Camuzat, *Mélanges historiques*, Troyes, 1644, fol. 2*, 8*, 23*; Trésal, *Les responsabilités de la France dans le schisme anglican*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXXIX, p. 353.

acquis à François Ier surtout par son alliance avec la Turquie. Cette alliance, il ne la devait point aux gens d'Eglise. Mais quand elle eut fourni à son adversaire un moyen de soulever contre lui l'opinion de l'Europe chrétienne et menacé de lui faire perdre l'appui du pape, ce sont ses ambassadeurs d'Eglise, à Rome notamment le protonotaire Jean de Monluc, par ses chaleureux plaidoyers en pleine cour pontificale et à Venise, qui ramenèrent l'opinion et désarmèrent l'hostilité du pape[57]. Aux menaces de la flotte turque se joignit même l'intervention de Paul III pour obliger, avec le succès de nos armes, l'empereur Charles-Quint à signer la trêve de Nice (1536) qui, avec la promesse de dix ans de paix, nous laissait la Bresse, le Bugey et les deux tiers du Piémont.

Malheureusement cette paix fut de trop courte durée; la guerre recommençait en 1542, et nous étions abandonnés par nos alliés d'Angleterre et d'Allemagne. Nous trouvions du moins quelque compensation dans l'alliance de la Suède et de la Norvège, suscitée par celle du Danemark, acquise au traité de Fontainebleau (1541), où le cardinal de Tournon prit une part active, et surtout dans celle des Turcs, un moment branlante, mais raffermie par les efforts habiles de l'évêque de Montpellier à Venise, de Jean de Monluc et du chanoine Jacques de Cambray à Constantinople.

Après la politique, les lettres et les arts ont aussi envers nos diplomates d'importantes obligations. Un certain nombre d'entre eux, gens d'Eglise, pour la plupart, figurent en France parmi les artisans les plus actifs de la Renaissance. Leurs noms tiennent autant de place dans l'histoire de l'humanisme que dans celle de la diplomatie, tels Robert Gaguin, Claude Seyssel, Jacques Colin, directeur du Collège de France, Jean de Pins[58], Pierre Danès et son élève Georges de Selve, Jean de Monluc, etc. D'autres couvrent de leur protection les jeunes talents naissants, les attirent auprès d'eux, les soumettent à la salutaire influence de l'Italie et leur assurent les

57. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, 1848-1860 (Coll. Doc. inéd.), t. I, p. 327. *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* publ. par Ch. Weiss, Paris, 1842-1852 (Coll. des Doc. inéd.), t. III, p. 1. Blaise de Monluc, *Commentaires*, édit. Courteault, Paris, 1911, t. I, p. 140.

58. A. Degert, *L'humaniste Toulousain, Jean de Pins*, d'après des lettres inédites, dans *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1907, p. 81.

loisirs et la liberté indispensable au développement de leur esprit. Dolet, Pierre Bunel[59], Rabelais, Joachim du Bellay louent comme leurs plus généreux Mécènes Jean de Langeac, Georges de Selves, Jean du Bellay. En même temps la « librairie du roi » s'enrichit des manuscrits envoyés ou apportés par ces diplomates lettrés. Jean de Pins « fut le premier qui, étant ambassadeur à Venise y amassa des manuscrits grecs[60] »; dix-huit portent encore son nom à la Bibliothèque nationale. De Georges de Selves nous viennent encore « plusieurs livres grecs », entre autres une bonne partie des œuvres de Zonaras ou des Hypotyposes pyrrhoniennes de Sextus Empiricus, en attendant que, dans sa studieuse retraite de Lavaur, il traduise en français huit Vies des hommes illustres de Plutarque.

Mais le grand pourvoyeur de la bibliothèque royale en manuscrits grecs fut Guillaume Pellicier, l'évêque de Montpellier. A peine arrivé à son poste, il n'eut pas « plus tôt mis ordre aux affaires de sa principale charge », qu'il « s'enquit où l'on pouvait recouvrer des livres rares ». Quand il eut acheté tous ceux qui étaient à vendre, il organisa en grand la transcription de ceux qu'il ne pouvait acquérir. Outre les rabatteurs, il avait à son service toute une équipe de copistes, d'abord quatre, puis huit, qui travaillaient pour lui sans discontinuer[61]. Il en eut jusqu'à douze, sans compter « quatre collateurs, gens doctes, pour conférer », avec lesquels il payait de sa personne. Avant la fin de cette première année, il avait pu envoyer de Venise « quatre caisses de livres escriptz en grec qui furent mis en la librairie du roi ». A son retour en France, il emportait lui-même pour la sienne une belle collection de deux cent cinquante-deux manuscrits grecs[62] » sans préjudice des autres « fort bons

59. V. Dolet, *De legationibus Langiachi episcopi Lemovicensis* en Appendice au *De Officio legati*, p. 30 et suiv. P. Bunelli *Familiares epistolae*, Lutetiae 1551 (passim). — Samouillan, *De Petro Bunello ejusque amicis*, Tolosae, 1891 (passim).

60. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1868, p. 152, d'où vient, sauf autre indication, ce qui a trait ici aux manuscrits dûs aux ambassadeurs.

61. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 156.

62. Omont. *Catalogue des manuscrits de Guillaume Pellicier*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1885, p. 45, 594.

et rares livres », à la recherche desquels il lançait Rincon à Constantinople, sur le bruit qu'il a eu de leur existence.

A cet apport de livres s'ajoutent pour nos musées, celui de « choses antiques » dont l'administration royale accuse réception à Pellicier. Mêmes envois sont signalés de la part du cardinal du Bellay. Tel jour il est tout heureux d'annoncer à Montmorency l'expédition « d'une rare teste de César et jusqu'à une douzaine d'autres[63] ». Le cardinal d'Armagnac aussi ajoute aux manuscrits transcrits par ses soins des marbres antiques, en nombre et de prix. En un seul voyage une galère italienne apportait un jour à Marseille de sa part « 1° une teste de Septimus Severus; 2° une teste d'Antonius Caracalla; 3° une teste de Geta, frère dudit Caracalla; 4° une grande teste de femme avec le buste d'alebastre; 5° une teste de Marc Aurelio jeune; 6° une teste de Vitellius; 7° une teste du jeune Hercules; 8° une teste d'Oto ». En outre, il chargea plusieurs érudits d'explorer, au profit des collections royales, diverses autres régions de la Grèce en particulier[64].

Après le règne de François Ier, les gens d'Eglise se firent de plus en plus rares dans la diplomatie jusqu'à en disparaître à peu près complètement après le Concile de Trente. En furent-ils détournés par un sentiment plus affiné de leur premier devoir d'état? En furent-ils écartés par des préventions accueillies dans les sphères gouvernementales où Catherine de Médicis aurait juré, s'il faut en croire Brantôme, de n'envoyer « plus ambassades à la robbe longue mesmes à Rome »? Nous ne le savons, ni ne le chercherons. Jamais l'ancien clergé français n'avait publiquement manifesté à cet égard des plaintes ou des regrets. A lui, comme à nous, il suffirait de savoir que notre pays s'était toujours applaudi d'avoir fait appel à leurs services et que s'il avait trouvé en notre diplomatie un des plus puissants facteurs de sa grandeur, elle leur en était, pour une grande partie, redevable.

Antoine Degert.
Doyen de la Faculté libre des Lettres de Toulouse

63. Bourrilly, *Le cardinal du Bellay en Italie*, Paris, 1907, p. 30.
64. L. Couture, *Le cardinal d'Armagnac, protecteur des lettres et des arts*, dans *Revue de Gascogne*, 1875, p. 350.

L'ILLUSION D'ANTONIO CARACCIOLO

I. Caracciolo demande aux Anciens de Troyes de le recevoir dans leur Eglise et de le reconnaître pour Evêque. Opposition du ministre Le Roy et de Nicole Pithou. Visite de Pierre Martyr. Caracciolo reconnu par l'Eglise. — II. La question est soumise par Bèze à Calvin. Comment la requête de Bèze est en opposition avec la doctrine calviniste. Réponse de Calvin. — III. L'opposition catholique : démarches du chapitre de Saint-Pierre près du bailli Anne de Vaudrey, du maire près du gouverneur, le duc de Nevers. Attitude conciliante du gouverneur. L'attitude de la Cour. Caracciolo confirmé dans sa décision de rester évêque de Troyes. Lettre à l'Eglise réformée de Troyes.

Fils d'un prince puissant du royaume de Naples que les hasards de la guerre ont fait passer au service du roi de France, Antonio Caracciolo, après un essai de la vie érémitique dans la solitude de la Sainte-Baume, devient abbé de Saint-Victor-lés-Paris, puis évêque de Troyes. Elevé à l'école des humanistes, poète, d'une nature sensible, il a partagé tous les désirs de rénovation religieuse, morale beaucoup plus que dogmatique, qui animent les habitués du « Cénacle » de Marguerite d'Angoulême, sa fidèle protectrice. Porté par son tempérament profondément italien à rechercher les atténuations, les accommodements, ennemi des absolutismes de parti et incapable aussi des solides raisonnements théologiques, il applaudit aux dispositions conciliatrices de Catherine de Médicis et se rend avec empressement à Poissy où le pouvoir royal a résolu d'inviter les ministres réformés. Ce qu'il y voit et y entend, ce que manifeste le développement de l'Eglise réformée de Troyes désormais solidement organisée, lui donne l'impression qu'un grand changement est à la veille de se produire, et il décide d'être l'un des artisans du nouvel ordre de choses[1].

1. « Voyant les plus grands du royaume disposez d'embrasser l'evangile, le temps à souhait pour ceux de la religion, et qu'il y avoit fort grande apparence d'un renouvellement en l'estat de l'église. » (PITHOU, *Hist. eccl. de l'église de la ville de Troyes*, fol. 178 v°.)

I

Nous sommes au début d'octobre 1561. C'est la période des derniers efforts tentés, sous les auspices de la reine-mère, pour ranimer le colloque[2]. L'évêque de Troyes, en compagnie du cardinal de Châtillon et de Monluc[3], seconde les désirs de Catherine de Médicis en essayant de sauvegarder les dernières chances de paix entre les deux camps. Idéologue comme il l'était, Caracciolo ne devait pas abandonner ainsi la partie. La conciliation que ne parvenaient pas à réaliser des discussions de théologiens, il résolut de l'effectuer à sa manière. Et il rentra à Troyes.

C'était quelques jours après le 17 octobre. Mandés à l'évêché, les « Anciens » du consistoire eurent alors la satisfaction d'entendre l'évêque leur déclarer qu'il avait des doutes sur la validité de son élévation à l'épiscopat, le vote du peuple n'y ayant eu aucune part, et qu'il les priait en conséquence de le vouloir bien élire, confirmer et avoir pour évêque; qu'il s'engageait à travailler de toutes ses forces à l'édification et bonne instruction de son Eglise; que même, s'ils ne le jugeaient pas apte à cette tâche, il était disposé à abandonner son évêché, ne demandant que l'autorisation de vivre selon la bonne discipline de l'évangile professée par l'Eglise réformée[4]. Les Anciens ne purent que le féliciter de ces bonnes intentions et déclarer qu'ils tiendraient conseil.

2. Deux conférences eurent lieu à Saint-Germain les 1er et 14 octobre, sur l'Eucharistie et les images. Cf. *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, t. I, p. XII.

3. « Manent in aula sex ex ipsis [episcopis] qui cum nostris deliberent de ineunda concordia et de componendis dissidiis. Delecti sunt autem ii qui nostris partibus maxime favent ut Card. Castilioneus, episcopi Valentinus et Trecacensis ex Melphitana familia. » (LANGUET, *Epist. secretae...* liv. II, ep. IX, p. 149 : 1561 17 octobre, Paris. Languet à Ulrich Mordeisen.) Les *Procès-verbaux Ass. gén. Cl. Fr.* (I, p. 23 et suiv.) ne nomment pour la conférence du 1er octobre que les évêques de Valence et de Séez avec Salignac, Bouteiller et Espence. Caracciolo n'était peut-être pas encore à Paris le 1er octobre. Il n'assista point à la réunion de Poissy le 9 octobre où les évêques signèrent une confession de foi. Son absence est signalée par l'auteur des *Avvisi di Francia* (BIBL. VITT. EM., *ms. gesuitico* 403, f° 188 v°).

4. *Calvini Opera*, t. XIX, col.100-101; 1561. 6 novembre, Troyes. Pierre Martyr à Bèze.) Cette lettre est, avec celle de Bèze à Calvin

On tint conseil, mais l'affaire n'alla pas sans difficulté. Peu s'en fallut qu'une scission ne se produisît dans l'Eglise. Tous les membres du consistoire étaient favorables à l'évêque; seul, le pasteur Le Roy manifestait une opposition irréductible. Un jour qu'il prêchait dans la maison du réformé Le Duchat, il se laissa même aller à de si violentes diatribes contre Caracciolo que les assistants lui en firent de vives remontrances, le prièrent de s'en tenir au sujet de son prêche et quittèrent la salle pour la plupart[5].

Ce pasteur avait l'humeur fâcheuse, nous le tenons de Bèze en personne[6]; son opposition ne pouvait avoir d'autre résultat que de le faire taxer de jalousie et de méchanceté. Mais une autre résistance se produisit, plus redoutable celle-là pour Caracciolo. Le jour où, dans le but de mettre fin à ces divergences d'opinions, ceux du consistoire et quelques notables personnages se réunirent en assemblée solennelle, Le Roy était absent, mais Nicole Pithou, retour de Genève, y siégeait à côté du pasteur Sorel. Il laissa exposer par les uns et les autres les motifs qui leur paraissaient

(9 novembre), dont il sera parlé plus loin, et la réponse de celui-ci (19 novembre), le document essentiel sur la question de l'entrée de Caracciolo dans l'Eglise réformée. J'ai placé cette entrevue des Anciens avec l'évêque après le 17 octobre, bien que Pithou la mette « fin septembre », ce que Bèze a répété. (PITHOU, *Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 179; *Hist. des égl. réf.*, t. I, p. 849.) Ici encore, la chronologie de Pithou est en défaut. Pierre Martyr, dans sa lettre du 6 novembre à Bèze, informe celui-ci de la démarche de Caracciolo. Or, Caracciolo était à Paris le 7 octobre et encore le 17, et paraît avoir pris part, sinon aux conférences du moins aux conversations de Saint-Germain à cette époque (Cf. lettre de Languet du 17 oct. 1561.) Il est peu vraisemblable que s'il avait fait sa demande aux anciens en septembre, il n'en eût point parlé à Bèze dont les anciens demandèrent l'avis (avis dont Bèze ne semble avoir été sollicité que peu avant le 9 novembre). Et Martyr, qui était aussi à Paris et à Saint-Germain en octobre, n'aurait pas eu à mettre Bèze au courant le 6 novembre. D'ailleurs, Pithou place la visite de Martyr à Caracciolo au 5 octobre (Cf. *op. cit.*, fol. 181 v°), alors qu'elle eut lieu le 5 novembre. (Cf. la lettre de Martyr à Bèze.) Il faut donc déplacer d'un mois les événements racontés par Pithou. Celui-ci, on s'en souvient, écrit après 1570.

5. « En la maison d'un catholique nommé Jacques Perricard, assize devant le temple Sainct Urbain, laquelle un personnage de religion nommé Duchat tenoit de louage. » (PITHOU, *Hist. eccl. de l'église de la ville de Troyes*, fol. 179 v°.)

6. *Calvini Opera*, t. XIX, col. 109 : 1561, 9 nov. Bèze à Calvin.

plaider en faveur du solliciteur; combien il était éloquent et de quelle utilité serait son admission dans l'Eglise; et quand ce panégyrique fut terminé, reprenant avec soin tous les actes de l'évêque depuis son arrivée à Troyes, il opposa à ce qu'on venait de vanter « la lascheté et trahison... l'ordre et salle vie qu'il avoit depuis lors tousjours menée », son obstination « a se veautrer parmy les abominations et ordures de la papauté », notamment à chanter la messe, comment enfin il s'était efforcé à détourner plusieurs d'embrasser la Réforme. Il conclut que la légèreté et l'inconstance de Caracciolo donnaient lieu de suspecter la sincérité de sa démarche inspirée, sans doute, par des vues ambitieuses et purement politiques. A ce réquisitoire, un assistant, Pierre Clément, procureur à Troyes, traduisant les sentiments beaucoup moins rigides de la majorité de l'assemblée, objecta que la mode de Genève ne convenait pas en France. « Pleut à Dieu, répliqua Pithou, que toutes choses allassent aussy bien en toutes les Eglises de France qu'elles sont en plusieurs points en celle de Genève! » Il obtint en fin de compte qu'on s'en remît au jugement des ministres alors réunis à Paris[7].

Sur ces entrefaites, Pierre Martyr, regagnant Zurich, arriva à Troyes le 5 novembre[8]. Ce Florentin avait du bon sens et de la finesse, et il était un homme doux, ami sincère de la paix. Ce n'est pas à lui qu'on pouvait en faire accroire sur l'issue de toutes ces chicanes théologiques de Poissy et de Saint-Germain. On n'en tirerait rien, — rien que de nouveaux motifs de mésintelligence, — il le savait. Mais

7. Pithou, *Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 179 v°-181 v°.

8. « 5 huius mensis Troiam... pervenimus. » (*Calvini Opera*, t. XIX, col. 100 : 1561, 6 novembre. Martyr à Bèze.) D'après une lettre de des Gallards à l'évêque de Londres, le 29 octobre, Martyr était encore à cette dernière date à Paris avec Bèze, par ordre de la reine. Cf. La Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 61. M. de La Ferrière dit que Martyr prit la route de Zurich le 27 novembre. Pourtant, Pithou, relatant le passage de Martyr à Troyes, spécifie qu'il regagnait alors Zurich (*Op. cit.*, fol. 181 v°.) Languet, le 16 octobre, annonce son départ prochain « pour la Bourgogne. » (*Epist. secr.*, liv. II, p. 151-154). D'ailleurs, la lettre de Martyr à Bèze (6 nov.) nous donne la certitude de la visite à Caracciolo et en fixe la date. Enfin, le 10 novembre 1561, Languet écrit : « Petrus Martyr reversus est Tigurum. » (*Epist. secr.*, liv. II, p. 158).

Pierre Martyr, Florentin, croyait à la possibilité de certaines compromissions pratiques telles que les concevait son compatriote l'évêque de Troyes. Il vit celui-ci, fut touché de la cordialité de son accueil[9] et édifié de ses propos; il fit part de son impression favorable à Sorel qui le visitait et plaida la cause que combattait Pithou. Que lui objectait-on l' « abjuration » de 1552! L'excellent homme répondait en citant l'exemple du renoncement de saint Pierre, « non obstant lequel il ne fut rejecté et deposé de son apostolat. »[10]. Son avis prévalut, et, sans attendre davantage, « ceux de l'Eglise de Troyes » reconnurent et reçurent unanimement Antonio Caracciolo pour véritable évêque[11]. En retour, celui-ci souscrivit la profession de foi des Eglises réformées et accepta de faire publiquement amende honorable de sa vie passée, si on le jugeait à propos[12].

9. « Episcopus nos perhumaniter excepit. » (Lettre du 6 novembre, Martyr à Bèze).

10. Pithou, *Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 181 v°.

11. « Ab omnibus unanimiter ut verus episcopus agnitus et receptus est. » (*Calvini Opera*, t. XIX, col. 100; 1561, 6 nov., Troyes, Martyr à Bèze.)

12. *Calvini Opera*, t. XIX, col. 109; [1561] 9 nov. Paris. Bèze à Calvin. — Pithou ajoute que Caracciolo fut admis « après toutefoys qu'il eut protesté et promis solennellement de quitter son evesché ». (*Op. cit.*, f° 181 v°). Cela est conforme à l'idée exposée par Pithou dans son réquisitoire contre l'évêque, à savoir que « la mittre et l'evangile estoient choses incompatibles » (*op. cit.*, fol. 180 v°), mais ne ressort nullement de la lettre de Martyr à Bèze, ni de celle de Bèze à Calvin. Tout au contraire, le fait que Bèze demande à Calvin comment il faut se comporter quant au titre et à la situation d'évêque de Caracciolo montre qu'il ne considérait pas la question comme réglée. Par surcroît, Martyr est formel en déclarant que Caracciolo fut reconnu et reçu de tous « ut verus episcopus ». Tout au plus, Pithou pouvait-il mentionner la disposition où se trouvait Caracciolo d'abandonner son évêché si on l'exigeait, — disposition qui, on le verra plus loin, ne fut, s'il l'eût réellement, qu'une velléité bien passagère et dont l'expression aux Anciens doit être plutôt comprise comme une habileté oratoire. De toute façon, Pithou ne pouvait juger cette question avant que Calvin eût répondu ce qu'il en pensait. — Haag dit que « Bèze nie que Caracciolo ait été élu évêque par l'église de Troyes et affirme qu'en faisant abjuration il promit de renoncer à son évêché ». (*La France prot.*, éd. Bordier, t. III, col. 742, 743). Haag ajoute que Bèze se trompe, témoins Thou, Martyr et Pithou. Cf. *ibid.* — Il y a là une grande confusion que Haag aurait évitée s'il s'était souvenu que les dires de Bèze (?) dans l'*Hist. des égl. réf.* sont — en ce qui concerne Caracciolo — les dires de Pithou, pour la

II

Quelques jours plus tard, informé par Pierre Martyr de ce qui s'était passé, Bèze, favorable à la reconnaissance de Caracciolo comme évêque étant donnée son attitude à Poissy, posait à Calvin ces trois questions : quelle méthode faut-il suivre dans l'admission des dignitaires catholiques; quel compte faut-il tenir de leur dignité, épiscopale ou autre; doit-on leur permettre de conserver leur « temporel »? Il le priait de trancher le cas non pas en théorie mais pratiquement, en songeant que d'autres prélats suivraient certainement l'exemple de l'évêque de Troyes, s'il ne se montrait pas trop exigeant[13].

plupart. Bèze lui-même n'a jamais nié que Caracciolo ait été élu évêque. Il connaissait le fait exact par la lettre de Martyr. Sa lettre à Calvin n'y contredit pas, bien au contraire, et enfin, sur la question de la renonciation de Caracciolo à son évêché, il se contente de dire, un mois après la réponse de Calvin : « Trecensem episcopum audio suo etiam episcopatui renunciasse, sed hoc nondum plane rescivi. (*Calvini Opera*, XIX, col. 158; 1561, 12 déc., Bèze à Calvin). — Thou a emprunté entièrement son récit à la lettre de Martyr, mais il y a ajouté que Caracciolo avait été réordonné par les ministres : « denuo ordinatus », ce qui n'est nullement dans Martyr. (THOU, *Historiarum sui temporis*, éd. 1733, t. II, p. 127). Quant à Pithou, que Haag cite pour témoin de l'acceptation de Caracciolo *comme évêque*, il est au contraire responsable de la négation de ce fait reprochée à Bèze par Haag, puisqu'il ne parle que de réception au ministère et affirme la renonciation à l'évêché — les deux faits répétés par l'*Hist. des égl. réf.*, et que j'ai démontrés inexacts à l'aide de Bèze lui-même. — M. Ch. Read dit que Caracciolo réunit alors « en sa personne les deux titres d'évêque et de ministre ». (*Encyclopédie des sciences religieuses*, p. 632). C'est un mélange de l'affirmation-Martyr et de l'affirmation-Pithou. J'ai dit pourquoi seule celle de Martyr est à retenir. — Varillas, dans son *Hist. de Charles IX* (éd. 1686, t. I, p. 98), donne de ces pourparlers et du rôle de Pierre Martyr un récit que Prosper Marchand peut qualifier sans exagération d' « impertinente fable ». D'après lui, Martyr, « pour tourner en ridicule le clergé de France dans la personne de [Caracciolo], feignit de rétablir l'ancienne pénitence publique. L'évêque s'accusa devant les Calvinistes du païs... », etc. De même, Varillas assure que Caracciolo donna sa démission d'évêque, laquelle fut acceptée par l'assemblée. — M. de Ruble, on ne sait sur quelle preuve, va jusqu'à dire que Caracciolo « soumit sa nouvelle nomination d'évêque au roi et la fit approuver comme un acte canonique ordinaire ». (*Journal de François Grin*, p. 5).

13. *Calvini Opera*, t. XIX, col. 109; [1561], 9 nov. Paris. Bèze à Calvin.

Quels mobiles pouvaient donc pousser Bèze à poser pareilles questions au réformateur, lui faire désirer une dérogation aux principes si nets du calvinisme sur ce sujet? Avait-il oublié les déclarations tranchantes de l'*Institution chrétienne*? On y lit : « Je appelle indiferemment Prestres et Evesques les ministres de l'Eglise. » Et la confession de foi réformée ne dit-elle pas : « Nous croyons tous vrais pasteurs avoir même autorité et égale puissance sous un seul évêque, Jésus-Christ? »[14]. Tel est l'enseignement de l'Ecriture « laquelle ne recongnoist autre ministre de l'Eglise sinon celuy qui est messagier de la parolle de Dieu, appellé pour gouverner l'Eglise, lequel elle nomme maintenant Evesque, maintenant Ancien, aucunes fois Pasteur. » Pas plus de différence d'office entre eux que de titre : tous sont ordonnés à « annoncer l'Evangile et administrer les Sacrements ». Qu'est-il besoin de « Prelatz mittrez » pour conférer ce pouvoir? Prétention abusive, car ce droit appartient au peuple à qui revient de choisir un sujet irrepréhensible, et non à ces « Evesques » indignes « par leur avarice, ambition et desordonnée concupiscence », d'être « Pasteurs des Eglises »[15].

Bèze oubliait-il que non seulement Calvin déniait aux évêques l'origine apostolique de leur prééminence d'ordre et leur juridiction supérieure, mais encore accablait de ses sarcasmes leur puissance temporelle, « leurs droictz de collations, présentations, représentations, patronages, nominations et autres espèces de nominations tyranniques »[16], qui n'aboutissaient qu'à un marchandage de bénéfices, donnaient pour pasteurs aux églises des « barbiers, cuysiniers, bouteilliers, muletiers, bastardz et toutes telles sortes de gens »[17]; faisaient des églises cathédrales, des collégiales et des cloîtres des « bordeaux de Satan », et des évêchés et des cures la récompense « des maquerellages et paillardises? »[18].

Non, Bèze n'oubliait pas ces condamnations prononcées par le chef de l'Eglise réformée. Mais il se souvenait aussi

14. Art. XXX.
15. *Institution de la religion chrestienne*, éd. Lefranc, p. 693-697.
16. *Institution...*, p. 696.
17. *Institution...*, p. 697.
18. *Institution...*, p. 694 et 697. — Cf. encore *Calvini Opera*, t. VI, col. 471 et suiv. : *episcoporum auctoritas tyrannica;* col. 515, *luxus;* t. V, col. 286 et suiv. : *mores dissoluti, etc.*

que Calvin concédait que le pouvoir spirituel des chefs d'Eglises était digne de respect, s'il n'était ni une domination, ni le privilège de sujets incapables ou indignes[19]; que le temporel de ces évêques était légitime dès lors qu'ils ne le faisaient point servir au luxe et en distribuaient le superflu suivant l'usage de l'ancienne église[20].

Aussi Calvin admet que l'épiscopat de Pologne soit maintenu; il n'exige pas que l'évêque de Wlotslawek quitte son siège, mais qu'il y remplisse dignement sa charge[21]. Lorsque les presbytériens d'Ecosse s'efforcent d'abolir l'épiscopat dans l'église anglicane, il ne favorise pas cette entreprise, mais conseille seulement au duc de Somerset de veiller à ce que les fonctions d'évêque et de ministre ne soient confiées qu'à des candidats instruits[22]. Il appelle Cranmer « Révérend Seigneur, très illustre Prélat » et le considère comme « le premier administrateur de l'église anglicane »[23].

Aveuglé par sa prétention de comprendre les textes saints mieux que ne l'avait fait l'Eglise depuis quinze siècles; d'autre part, obstiné à ne voir dans l'épiscopat catholique que les abus trop évidents de la pluralité des bénéfices et de l'inaptitude de nombreux titulaires, Calvin se rendait compte néanmoins des vices de sa théorie presbytérienne. Lui, l'autocrate intransigeant de Genève, montrait bien dans la pratique sa méfiance de l'autorité du nombre. Et il n'était pas loin de l'enseigner. Tout en maintenant son principe de l'élection des ministres par le peuple, il concédait, comme un moindre mal, que cette puissance eût pu être « transférée à certains principaux Prelatz », parce que « le proverbe est quasi tousjours vray que le populaire se bende selon ses affections inconsidérées ». Et il est obligé d'opter pour la restriction du fameux privilège de « l'assemblée des chrestiens »[24], ailleurs si vantée comme seule conforme à la saine

19. *Calvini Opera*, t. V, col. 390-404. Lettre de Calvin à Sadolet; 1539, 1er septembre.

20. *Ibidem*, t. V, col. 390.

21. Lettre au roi de Pologne. Cf. DUREL, *Sanctae eccl. anglicanae... vindiciae*, p. 480 et 481.

22. *Ibid.* On trouvera un exposé de la lutte entre les puritains et les anglicans dans l'article de M. Watson : *Le Protestantisme en Angleterre*, p. 726-728.

23. DUREL, *Santae eccl. anglic. vindiciae*, p. 482.

24. *Institution...*, p. 696.

interprétation de l'Ecriture. « Il m'est advis que le plus expédient seroit que le magistrat, ou le conseil, ou bien aucuns des plus anciens eussent la charge de cest affaire. » Bien plus, il s'en remettrait au jugement des « Princes ou autres supérieurs qui ont zèle de piété[25] ». L'imprudent! — et l'illogique! — oubliait-il la part qu'avait, dans les excès qu'il critiquait si âprement, l'influence du pouvoir séculier en matière de nominations bénéficiales? Sa rigidité pliait devant la loi de « l'exigence des circonstances ». D'ailleurs la prééminence qu'il est amené à concéder n'est que de dignité non pas d'ordination, de fait non de droit, en vue de la meilleure « police » de la communauté bien plus que d'une direction doctrinale.

Voilà tout ce que Théodore de Bèze ne pouvait ignorer en transmettant à Calvin la requête de Caracciolo. Mais quelle idée avait celui-ci du privilège qu'il réclamait, et n'attendait-il pas autre chose qu'une simple reconnaissance d'un titre de surveillant général?

Il n'y a pas d'hésitation possible sur le sens de la démarche de Caracciolo. Il ne souhaite pas de quitter l'Eglise romaine pour entrer dans l'Eglise opposée; il ne propose pas de troquer son titre d'évêque contre celui de ministre. Non : il entend rester évêque, et évêque de Troyes, conserver l'administration du diocèse tel que la hiérarchie catholique le compte parmi les autres diocèses, avec ses mêmes paroisses et les mêmes fidèles, avec des attributions administratives, temporelles et spirituelles, identiques. Tout ce cadre romain, il le conserve. Le changement, c'est qu'à ses ouailles catholiques il adjoindra « les fidèles » et gouvernera désormais avec l'esprit de la Réforme.

C'est ce qui ressort de toute sa conduite, comme on le verra bientôt, pendant et après la négociation de Bèze.

On se demande si pareille prétention n'est pas le fruit d'un cerveau extravagant, la rêverie d'un théoricien qui construit ses utopies en marge de la société dans laquelle il vit[26].

25. *Institution...*, p. 695.

26. Cette prétention, Caracciolo est seul à l'avoir eue. Il n'y a pas à établir une comparaison avec ce qui s'est passé, à la même époque, dans le seul pays où le calvinisme coexiste avec l'épiscopat. Il faut noter tout d'abord que l'Eglise anglicane n'est pas calviniste

Mais, c'est ainsi. Ayant reçu de l'autorité papale titre et juridiction, investi par elle de bénéfices dont il ne jouit qu'en vertu de cette seule délégation de pouvoirs, il continuera de

à son origine. Eglise catholique — elle prétend l'être demeurée — déformée successivement par le schisme puis par l'hérésie, elle n'offre pas le type de ce que voulait réaliser Caracciolo. L'évêque anglican n'a ni deux caractères, ni deux troupeaux. Il est *un* évêque tenant sa juridiction d'une seule source, et il dirige *une* seule communauté rattachée à *une* seule doctrine quelles que soient les tendances plus ou moins libérales de ses membres. Caracciolo s'imaginait réunir en sa personne deux titres et deux juridictions conférés par des pouvoirs différents — bien mieux, contradictoires — et agir, alternativement, sur deux groupes de fidèles. Et par des moyens dissemblables : car s'il était résolu d'inspirer sa conviction intérieure de la doctrine calviniste, il ne voulait pas négliger, dans la réunion de ses fidèles romains, les actes spécifiquement catholiques, comme la messe, tandis que, sans doute, à ses ouailles réformées, il eût administré la Cène.

En second lieu, Caracciolo est le premier et le seul évêque réformé — disons « protestant » pour éviter tout équivoque — qu'ait possédé l'Eglise calviniste française. Il ne peut être question de lui comparer ni Michel d'Arande, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1526), ni Gérard Roussel, évêque d'Oloron (1536). Que le premier ait été « un homme, jusque-là hérétique, installé dans la chaire épiscopale », qu'il soit difficile de décider si cette installation fut une victoire gagnée par l'hérésie plutôt que gagnée contre elle » (*La France protestante*, éd. BORDIER, art. Arande, col. 299) : ce n'est pas le lieu de le rechercher. Et je n'ai pas non plus à trancher la question de savoir s'il est vrai que Roussel avait modifié la messe. Encore moins rentre-t-il dans ce sujet d'examiner l'attitude plus ou moins orthodoxe d'un Monluc, d'un Saint-Gelais, d'un Régin — tous trois accusés d'hérésie avec Caracciolo — et d'autres. Aucun de ces évêques n'a été « reconnu et accepté pour véritable évêque » par un consistoire de l'église réformée.

On dit bien que Spifame aurait tenté en février 1566 de se faire nommer « évêque protestant » de Toul (MARCHAND, *Dictionnaire historique*, p. 156). Etait-ce encouragé par l'exemple de Caracciolo? Il eût été intéressant de le savoir. Mais encore resterait-il à établir la parité des deux cas. Cet ancien maître des requêtes, devenu évêque de Nevers, était, un beau jour, parti pour Genève, afin d'y chercher, peut-être, la vérité, mais principalement, le mariage. « Ayant tiré parti le plus dextrement possible de ses nombreux bénéfices », il avait sacrifié sa charge de majordome de la reine pour la satisfaction d'être uni légitimement — pensait-il — à une femme dont il avait plusieurs enfants (« Mons^re^ il vescovo di Niversa ch' haveva il governo de la casa della Regina, havendo più destramente ch' ha potuto fatto partito de tuttj i suoi benefitii, se n'è fuggito à Ginevra dove ha condotto seco tutta la famiglia et particorlamente una sua donna con alcuni figliuoli che n' haveva, et, perquanto dicono ch' ha scritto egli medesimo, è andato a fine di potersi maritar con essa. » Arch. du Vatican, *Principi* 11, fol. 386 :

revendiquer les uns et les autres et n'en voudra rien lâcher jusqu'au jour où les événements et l'invitation de la cour l'y contraindront. Encore ne l'obtiendra-t-on de lui que sous la fiction d'une « démission volontaire » en faveur d'un successeur de son choix et aux conditions qu'il aura acceptées. Il ne cessera ni de célébrer la messe, ni de conférer les ordres à son clergé catholique. Voilà pour la première catégorie de son troupeau. A la seconde, il distribuera la bonne parole dans ses sermons et ses lettres. Sera-t-il considéré par elle comme l'un quelconque de ses ministres, l'égal de Sorel, de Le Roy ou de Gravelle? Nullement, mais comme un évêque véritable. S'ils n'avaient voulu donner à la reconnaissance de ce titre autre chose que l'équivalence de celui de ministre, les fidèles de Troyes eussent-ils rejeté la formule de Pithou : « la mittre et l'Evangile sont incompatibles? »[27]. Auraient-ils protesté, avec l'avocat Pierre Clément, que la « mode de Genève » n'avait pas une valeur telle qu'elle dût faire loi en France? C'est bien un chef qu'ils ont entendu se donner, et le même chef qui restait celui de tout le diocèse.

En 1660 — exactement cent ans après ces événements — un ministre de Caen, Pierre du Bosc, déplorant l'absence d'épiscopat dans l'Eglise calviniste française, en appellera à l'exemple de Caracciolo et ne fera aucune difficulté d'admettre avec Martyr que celui-ci fut « vray et légitime évê-

1559, 1er mars, Paris. Le card. Trivulzio au card. Carafa. — Orig. signat. autogr.). Mais plus tard, il estima sans doute que cette satisfaction ne compensait pas les avantages perdus. On assure, en effet, qu'il intrigua auprès de Catherine de Médicis pour rétablir les catholiques à Genève, « sous l'espérance d'être pourvu d'un autre évêché que celui de Nevers » (Bayle, *Dict. hist.*, XIII, p. 406-410, d'après Rocolles, *Hist. véritable du calvinisme*, p. 444-445). Jeanne d'Albret, qui s'était brouillée avec lui, découvrit ces machinations en écrivant à Bèze qu'il était « le plus menteur et le plus ambitieux des hommes » et qu'il tentait de rentrer dans l'Eglise romaine et d'obtenir l'évêché de Toul (Cf. *La France protestante*, éd. Haag, t. IX, p. 311). Il prétendit, dans sa défense, que « son intention était, s'il eût été nommé, d'administrer son diocèse en évêque protestant et d'y faire lui-même les fonctions de pasteur » (*ibid.*). Quoi qu'il en soit, il n'obtint rien... sinon d'avoir la tête tranchée, ces messieurs de Genève ayant aussi des principes en matière de répression de l'hérésie.

27. Pithou. *Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 180 v°

que »[28] des réformés troyens. Le prêtre anglican Durel reprendra l'opinion de Du Bosc quelques années plus tard, dans sa polémique avec les presbytériens, et soulignera avec force le témoignage de Martyr : « J'affirme qu'Antoine, évêque de Troyes, après son admission parmi les réformés, a agi en évêque. J'affirme qu'il n'a pas réuni les anciens de l'Eglise réformée de Troyes pour devenir, d'évêque du diocèse de Troyes, ministre d'une communauté de réformés, mais afin de savoir d'eux s'ils le voulaient avoir pour évêque; que ceux-ci l'ont unanimement reconnu et accepté pour véritable évêque; et qu'après qu'il eut été reconnu et accepté par eux comme évêque, il fut non pas le ministre d'un groupe de réformés de cette ville, mais l'évêque réformé de toute l'église du diocèse de Troyes[29]. »

Pierre Du Bosc et Jean Durel s'appuyaient pour célébrer les avantages de l'épiscopat non seulement sur l'exemple d'Antonio Caracciolo mais encore sur les sentiments de Calvin à cet égard. Les phrases du réformateur à Sadolet, son respect à l'égard des prélats anglicans, leur paraissaient une preuve suffisante qu'il ne rejetait pas l'idée d'un épiscopat réel. L'adversaire de Durel, le presbytérien Hickman, ripostait qu'il ne fallait voir dans ces passages et cette attitude qu'une reconnaissance d'un « ministère » et d'une prééminence non sur le clergé mais sur les fidèles; que l'évêque, selon Calvin, n'était pas « un chef parmi des collègues, mais une sorte de consul dans un sénat chargé de rendre compte des affaires, de solliciter les avis, etc.[30] ».

Ce presbytérien a raison : l'évêque n'est aux yeux de Calvin qu'un surveillant supérieur de la doctrine et de la discipline, qui n'a d'autre autorité et juridiction que de faire observer les décisions des synodes : un *superintendant*.

C'est ce que le réformateur va répondre à Bèze au sujet de Caracciolo.

28. Le Gendre, *Vie de Pierre Du Bosc*. p. 24. — « Nous reconnaissons que cet Ordre [l'épiscopat] a d'insignes avantages qui ne se peuvent rencontrer dans la discipline presbitérienne. » (*id.*, p. 23, lettre de Du Bosc à Brevint, chapelain du roi Charles II d'Angleterre, 1660). — Avec lui, le pasteur Drelincourt, de l'Eglise réformée de Paris, le pasteur « Langlæus », de Rouen, écrivaient dans le même sens à Brevint. (*id.*, p. 520-521).

29. Le Gendre. *Vie de Pierre Du Bosc*, p. 520.

30. Durel, *Sanctae eccl. angl. vindicae*, p. 482, 483.

Cette réponse est du 19 novembre 1561[31].

Dès les premiers mots, on s'aperçoit que Calvin veut esquiver la réalité particulière du terme d'*évêque* : « Pour ce qu'on s'est enquis de moy, dit-il, en cas que Dieu fist la grace a quelques *evesques et prestres* de la papauté de se reduyre, quele procedure on devroit tenir a les recevoir pour *pasteurs*...[32] » Et il continuera à supposer un cas pareil, qu'il s'agisse d'évêque ou de curé : « Si donc quelqu'un qui ait eu la charge d'ames, soyt evesque ou curé... Si quelque evesque ou curé avoit grace et doctrine... [33] ».

Bèze avait demandé : quelle méthode faut-il suivre dans l'admission du dignitaire catholique? Calvin répond : « Devant toute chose, qu'il face confession de sa foy et professe d'adhérer à la pure et simple religion. Secondement, qu'il confesse que sa vocation a esté abusive auparavant. Ainsi, qu'il demande a estre approuvé de nouveau et notamment qu'il desadvoue ce qu'il a esté institué par autorité papale et renonce à tous autres moyens illicites et contrevenans a l'ordre que nostre Seigneur Jesus Christ a estably en son Eglise[34]. » Voilà qui interdirait déjà, je pense, à Caracciolo, les « pratiques » de l'église romaine, s'il prétend n'en pas tout abandonner. Mais on prend soin de le lui préciser : « Qu'ils protestent de s'abstenir doresenavant de toutes superstitions et ordures qui repugnent à la simplicité de l'Evangile car, comment pourroient-il (*sic*) administrer la saincte Cène synon estants separez de ceste abomination de

31. J'utilise le texte publié par les *Calvini Opera*, t. X, 1re partie, col. 184-187, sous le titre « Pour les evesques et curez de la papaulté », tiré de la Bibl. de Genève, cod. 145, fol. 146. Les éditeurs des *Calvini Opera* signalent deux copies de ce document : l'une dans le même codex de Genève, après le fol. 148, intitulée « Comment doivent se conduire les Evesques et curez qui sont illuminez et veulent renoncer au Papisme et suyvre l'Evangile, et à quels enseignes on les doit recevoir pour pasteurs ou au contraire »; l'autre, qui paraît dépendre de la première, dans la *Coll. Dupuy*, 102, fol. 68. Une traduction latine se trouve dans les *Epistolae et responsa*, Genève, 1575, p. 339. Ils n'indiquent pas le texte donné par Pithou. (*Hist. eccl. de l'église de la ville de Troyes*, fol. 182 183 v°). Celui-ci diffère du texte des *Calvini Opera* non seulement pour l'orthographe, mais aussi pour certains mots que Pithou a modifiés ou omis.

32. *Calvini Opera*, t. X, 1re part., col. 184.

33. *Calvini Opera*, t. X, 1re part., col. 185.

34. *Calvini Opera*, t. X, 1er part., col. 185.

la Messe? Et aussi, ils ne peuvent estre ministres du baptesme qu'en rejettant les meslinges dont il a esté corrompu[35]. »

Quel compte faut-il tenir de leur dignité épiscopale ou autre? demandait encore Théodore de Bèze. Evêque ou curé, répond Calvin, « qu'il se joigne à la compagnie des ministres qui preschent purement la parolle de Dieu, et se submette à la discipline et police qu'ils ont et gardent... Telles gens ont eu le titre et le degré à leur condemnation. Aussy, quant ils s'offrent à s'acquitter de leur devoir, ce qu'ils ont mal usurpé pour un temps leur peut bien estre accordé par l'Eglise... Qu'on... les tienne pour ministres ordinaires[36]. » C'est une faveur de ne leur point tenir rigueur, une faveur de les accepter au même rang que les autres ministres. Est-ce bien celle qu'ambitionnait l'*évêque* de Troyes?

Pourtant ne va-t-il pas obtenir satisfaction? Calvin ajoute, en effet : « Cela présupposé [qu'il aura renoncé aux pratiques de l'Eglise romaine] il faudra qu'un evesque tasche tant qu'il pourra de purger les églises *qui sont soubs sa charge* et superintendence de toutes idolatries et erreurs, monstrant le chemin à tous curez de *son diocèse*. » Et enfin ceci : « Touchant du bien temporel, soyt en jurisdiction où revenu,... on pourra bien, par tollerance, leur en laisser la possession, moyennant qu'on les exhorte de distribuer le bien qu'ils ont entre mains,... tant pour ne point prophaner les choses sacrées qu'aussy pour se tenir en modestie convenable à vrais *evesques*[37]. » Non, il ne semble pas que, par ces termes de diocèse et de juridiction, le réformateur veuille concéder une suprématie d'ordre et une autorité spirituelle à ceux dont la charge comprend plusieurs églises. Un mot suffit à éclairer sa pensée : celui de superintendance. Il traduit la conception de Calvin sur le rôle de surveillant général, ce « consul qui, dans un Sénat, rend compte des affaires et sollicite les avis », simple agent destiné à assurer la « police » de l'Eglise, sans que cette sorte de prééminence soit autre chose qu'une délégation par la communauté, sans qu'elle entraîne un pouvoir réel de juridiction.

La seule concession de Calvin concernait donc le tempo-

35. *Calvini Opera*, t. X, 1re part., col. 185.
36. *Calvini Opera*, t. X, 1re part., col. 186.
37. *Id.*, col. 186.

rel, et elle est de telle sorte qu'elle ne pouvait satisfaire ni Caracciolo, ni Bèze. Il est vraiment étonnant que l'impitoyable logique de Calvin ait fléchi sur ce point. Tout le reste il le maintient, tel que déjà l'établissait l'*Institution* : égalité des charges ministérielles malgré la diversité des titres, incompatibilité de l'investiture papale et de l'exercice des pratiques romaines avec la discipline réformée. Trop souvent il avait déclaré ces antimonies, pour qu'il lui fût possible de rien céder sur ces questions. Mais il n'avait pas été moins âpre dans la condamnation des bénéfices ecclésiastiques. Or voici qu'il atténue sa rigueur. Non certes sans déclarer que « c'est une corruption incompatible avec la pure simplicité du régime spirituel de l'Eglise ». Néanmoi il les tolère, sous la condition que les bénéficiaires ainsi accueillis seront « exhortés » à distribuer « le bien qu'ils ont entre mains ». Admirable « désintéressement » que celui-là! Décréter que le bien d'autrui perdra son caractère odieux s'il est offert à vos amis! Car enfin, je ne pense pas que Calvin conseille de distribuer ces revenus à d'autres que les fidèles du pur évangile. Claude d'Espence aura beau jeu de railler une pareille prétention et de montrer quelle « naïveté » il y a à croire qu'on peut ainsi détourner de ses origines et de son affectation un bénéfice qui ne vous appartient même pas[38]. Je préfère le réformateur en 1537 quand il écrit dans son traité *De beneficiis* : « L'homme entendant l'Evangile ne peut tenir ou recepvoir en bonne conscience aucun bénéfice, papal qu'il appelle, soit évesché ou cure, soit abbaye ou prioré. »

Reconnaissons à la décharge de Calvin, qu'il cédait à contre-cœur à Bèze. La fin de sa réponse le montre, en même temps qu'elle donne son vrai sentiment sur le cas d'Antonio Caracciolo : « Au reste, le meilleur seroit, quant telles gens voudroient retenir leurs seigneuries et jurisdictions terriennes qu'ils se contentassent d'estre tenus comme protecteurs de l'Eglise, tenant la main à ce que la parolle de Dieu, preschée par les ministres, feust receue et le service de Dieu maintenu en son entier, sans se mettre au ranc des ministres, mays taschant de les aider comme ayans superintendence à cela par authorité royalle. Au quel cas, combien

38. Espence, *Continuation de la tierce conférence*, p. 184.

qu'il y ait de l'infirmité qui ne soyt pas du tout excusable, toutefoys ils seront à supporter estans recongnus pour membres honorables de l'Eglise à laquelle ils serviront[39]. »

Il ne pouvait dire plus clairement qu'il ne tenait pas à la recrue présentée par Bèze.

Celle-ci ne tenait pas davantage à entrer dans l'Eglise de Genève par cette porte étroite. La réponse de Calvin dut éclairer Caracciolo sur l'étendue de l'illusion qu'il s'était faite. Il avait cru que, devant un état de choses nouveau qu'il jugeait imminent, les principes de celui-ci comporteraient aussi une adaptation nouvelle. Et la seule concession qu'on lui faisait était précisément la seule qu'il ne souhaitât point. Avant tout, il entendait ne rien perdre de ses droits sur le temporel de l'évêché. Il avait cru pouvoir combiner la charge de l'épiscopat reconnu par les Anciens de Troyes avec celle de l'épiscopat qu'il tenait de la délégation papale. On lui enjoignait d'avoir à désavouer « ceux qui ne voudroient acquiescer à la parolle de Dieu[40] ».

N'est-ce pas suffisant pour lui prouver l'inanité de son étrange système bi-épiscopal? Non, car ce Napolitain est un obstiné de l'utopie. S'étant heurté à l'inflexible doctrine de Calvin, il se retourne d'un autre côté et trouve un nouvel aliment à son illusion. La « mode de Genève » est-elle donc si indispensable? Pierre Clément, et, derrière lui, les réformés de Troyes, ont protesté de ne pas vouloir la suivre. Que lui importe donc l'autorisation de Calvin, puisqu'il a l'approbation de l'Eglise qu'il ambitionne de diriger.

D'autre part, Calvin lui-même ne laisse-t-il pas à entendre que l'autorité royale n'est pas loin de concéder à des représentants de l'Eglise catholique en France une « superintendance » nouvelle? Ce que le premier lui refuse dans la forme qu'il veut, la seconde ne le lui accordera-t-elle pas? Et que lui faut-il davantage?

Enfin, si quelque opposition lui doit venir du côté de Rome et de la population catholique troyenne — fait-il même cette hypothèse? — ne sera-t-elle pas bientôt réduite par sa persistance à observer les obligations de sa charge d'évêque

39. *Calvini Opera*, t. X, 1re partie, col. 186 et 187.
40. *Calvini Opera*, t. X, 1re partie, col. 186.

de Troyes, et, au besoin, par l'influence d'un pouvoir civil qu'il se connaît favorable?

Il persistera donc et essaiera, sans Calvin, ce qu'il n'a pu faire de concert avec lui.

Va-t-il réussir cette fois?

III

Aux premiers jours de novembre, ayant eu vent des projets de leur évêque, les chanoines de Saint-Pierre avaient prié le bailli de Troyes d'empêcher toute prédication à l'évêché. Caracciolo s'était montré fort vexé de cette démarche[41]. Cependant Pierre Martyr était venu, et l'on sait le résultat de sa visite. Aussi, le 16 novembre, passant outre à l'avertissement de son chapitre, Caracciolo prêcha à l'évêché devant un nombreux auditoire composé de réformés et, peut-être, d'ecclésiastiques de la ville[42]. Bien plus, on annonça qu'il parlerait dans l'église Saint-Jean « à la façon accoustumée aux Eglises réformées » le dimanche 23 novembre[43].

Mais sur ces entrefaites le nouveau gouverneur de Champagne a fait son entrée solennelle à Troyes[44]. François II de Clèves n'est pas homme à prendre parti brusquement dans un différend tel que celui qui commence à séparer l'évêque de son clergé. Ses sympathies pour la Réforme pourraient l'influencer[45], mais il est le lieutenant du roi et veut avant toutes choses faire observer les édits.

41. « Ratam habuerunt [domini] requestam factam... baillivo... ad impediendum ne episcopus... concionaretur in domo episcopali, ut facturus ferebatur,... quodque dictus trecensis episcopus egre ferebat contra illum requestam huiusmodi factam esse. » (Arch. de l'Aube, G. 1285, fol. 63; 1561, 5 nov.)

42. « Dominus Anthonius de Carrachiolo... hodie concionatus est in domo episcopali, illic maxima hereticorum turba astante (ut fertur). » (Arch. de l'Aube, G. 1285, fol. 69; 1561, 16 nov.) Dans leur réclamation consignée au procès-verbal du 5 novembre, les chanoines spécifiaient que, à la réunion contre laquelle ils protestaient d'avance, « conveniendi erant tam ecclesiastici quam heretici. » (*id.*, fol. 63).

43. Pithou, *Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 184.

44. Le vendredi 21 novembre 1561 (Arch. de Troyes, A. 13, fol. 116 v°), et non le 22 comme dit Duhalle (*ibid.*, ms. Duhalle, t. I, p. 101).

45. Ces sympathies étaient connues. Le 29 décembre, l'évêque Commendone écrira au cardinal Borromeo, en décrivant les progrès des réformés ; « ...le prediche et auttorità del card. di Lorena

Il interdit donc les réunions clandestines des réformés dans une grange de la rue de la Corterie-aux-Chevaux[46] et il obtient de Caracciolo qu'il renonce à son projet de prédication à Saint-Jean. Mais, en retour, il laisse celui-ci faire en sa présence « une confession pure et entière de sa foy », et, au bailli Anne de Vaudrey, au maire Denis Clérey qui vient se plaindre de l'évêque, il joue le mauvais tour de les mettre en présence de leur accusé, lequel, avec cette parole élégante et vive par quoi il excelle, les réduit à bredouiller assez piteusement[47].

Rien n'avertit donc sérieusement l'évêque de Troyes qu'il s'engage dans une impasse. Il peut négliger l'opposition qui se dessine dans les rangs de son clergé et parmi les mem-

riparano assai contra il conte d'Hù, governatore di Campagna. ma con tutto cio gli heretici multiplicano ogn' hora. » Cf. Arch du Vatican, *Concilio* 138, fol. 57, [1561], 29 décembre. — Le comte d'Eu était descendu à Troyes, rue du Bourg-Neuf, chez Mme de La Motte (Charlotte de Dinteville, veuve de Louis Raguier), zélée réformée.

46. Ms. Duhalle, t. I, p. 101.

47. Pithou, *op. cit.*, fol. 184 v°-185. Comment faut-il entendre cette « confession pure et entière? » Pithou s'est borné à cette expression générale. Des Guerrois, qui se réfère à des *Mémoires de Nicole Mergey*, précise : dans cette entrevue du 23 novembre, Caracciolo aurait déclaré au comte d'Eu « qu'il n'entendoit n'y (*sic*) vouloit plus obeir au Pape, renonceoit à l'imposition des mains qui lui avoit esté donnée par deux evesques excommuniez, la messe estre abomination et autres plusieurs parolles scandaleuses. » (*La saincteté chrestienne*, éd. annotée de la Bibl. munic. de Troyes, fol. 428). Il est étrange que Pithou n'ait pas rapporté ces précisions qui l'eussent ravi, lui si vexé de l'obstination de Caracciolo à ne pas renoncer à la messe. (Cf. *op. cit.*, fol. 46 v° et 180 et *Hist. des égl. réf.*, t. I, p. 102). Et qu'est-ce que cette histoire des « deux evesques excommuniez »? Les co-consécrateurs de son sacre n'étaient pas des excommuniés. L'eussent-ils été, qu'importait à Caracciolo, s'il renonçait à la consécration conférée au nom du pape? — Courtalon a répété purement et simplement Des Guerrois (cf. *Topogr. hist. de la ville et du dioc. de Troyes*, t. III, p. 414), mais en supprimant la clause relative aux deux évêques. Boutiot (*Hist. de la ville de Troyes*, t. III, p. 496), qui réédite Courtalon, bien que sous une forme moins explicite (« il renoncé à son ordination et à la religion catholique »), renvoie, comme source, à *l'Inventaire des arch. du chap. de St-Pierre* (G. 1251), p. 297. Cet inventaire, que M. André (*Invent. de la série G*, t. II, p. III), déclare avec raison « inexact et..... aujourd'hui complètement inutile », ne fait que renvoyer à la liasse (actullement G. 2553) qui contient différentes pièces du procès intenté à Caracciolo. Aucune de ces pièces ne concerne la prétendue abjuration devant le comte d'Eu.

bres de l'échevinage : n'a-t-il pas, sinon la complicité, du moins l'indulgente protection du gouverneur?

Pourtant, une nouvelle assemblée tenue par lui à l'évêché, le 26 novembre, provoque derechef une intervention du chapitre de Saint-Pierre auprès du bailli[48]. Cette fois, les plaignants obtiennent satisfaction... une satisfaction de procédure : le lieutenant-général du bailliage les renvoie devant le gouverneur.

Nouvelle indication que les choses se gâtent : en réponse à la plainte déposée devant lui par « nombre de gens probes et dignes de foi » qui accusent Caracciolo de s'être « mal conduit dans le gouvernement de son évêché et d'avoir proféré, au grand scandale de ses auditeurs, plusieurs propos schismatiques, hérétiques, blasphématoires contre l'honneur de Dieu, des saints et du saint siège apostolique », l'archevêque de Sens, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, prescrit une enquête[49]. Cette entrée en scène du cardinal est fâcheuse; elle risque d'avoir sa répercussion à la Cour où le parti des Guises, s'il perd de son influence, n'a pas encore néanmoins désarmé.

Caracciolo, au surplus, même avec sa foi dans la réussite assurée, est toujours sensible aux attaques. Qu'elles viennent du chapitre ou de l'échevinage, ou de son métropolitain, il les juge déplaisantes pour un personnage de sa qualité. Et c'est bien pour réduire au silence ses adversaires que, dans les premiers jours de décembre 1561, il prend la route de Paris[50].

48. Arch. de l'Aube, G. 2553 : Requête du chapitre de St-Pierre, en date du 26 novembre 1561, adressée au bailli de Troyes, insérée dans l'acte de Noël Coiffart, lieutenant au bailliage, renvoyant les demandeurs devant le comte d'Eu (27 nov.). — D'après la requête du chapitre, il y aurait eu « plus de deux mille personnes » à cette assemblée du 26 novembre « en la maison épiscopal ». Aucune salle de l'évêché n'était capable de contenir un pareil auditoire. En réduisant à cinq cents, je serais encore bien généreux. Duhalle dit : « environ trois mille ». (Arch. de Troyes, Ms. DUHALLE, t. I, p. 101). Les mémoires de Nicole Mergey que cite Des Guerrois n'avouent que « plus de 800 personnes. » Cf. *La saincteté chrestienne*, éd. annotée par Des Guerrois, Bibl. de Troyes, fol. 428.

49. Arch. de l'Aube, G. 2553. Lettres de Louis de Lorraine au chapitre de St-Pierre; 1561, 30 novembre, Joinville.

50. Le 13 décembre, le nonce Santa Croce écrit de Poissy au cardinal Borromeo que « il vescovo di Troia è comparso in questa

Eut-il, dès son arrivée à la Cour, l'impression des difficultés réelles de sa situation[51]? Il songe, en effet, un moment, à se démettre de son évêché, mais il entend bien n'abandonner que le spirituel de cette charge. Catherine de Médicis qu'il sonde à ce sujet lui déclare simplement que s'il démissionne, il sera remplacé. Ne pouvant en obtenir davantage, Caracciolo abandonne cette idée[52].

Au reste, l'accueil qu'il reçoit de la reine est de nature à le rassurer et tel que son « illusion » un instant ébranlée se raffermit. Certains vont même jusqu'à craindre que Catherine ne l'autorise à prêcher devant elle et devant le roi[53]. Peut-être n'eut-il point les souverains pour auditeurs, mais deux ou trois fois il parla au palais, en présence, dit-on, de la reine de Navarre[54] et aussi dans la maison de Condé et y obtint un très vif succès[55].

città [Paris] già otto giorni sono. » (Arch. du Vatican, *Nunziat. div.* 32 *bis*, fol. 40).

51. Le 11 décembre, Languet fait allusion à ces difficultés : « Quæ nuper scripsi de Tricassium episcopo, videntur fore initia magni motus. Nam quia est promotus ad ministerium in nostris ecclesiis, omnes ecclesiastici uno consensu eum oppugnant et conantur ipsi episcopatum adimere. Male quidem habet Reginam, Cancellarium et, ut credo, Navarrum ac multos alios, quod hæc tanta res in ista rerum perturbatione moveatur ». (LANGUET, *Epist. secr.*, liv. II, p. 184. Lettre à Ulrich Mordeisen; 1561, 11 décembre, Paris).

52. Pithou place cette entrevue avec la reine en septembre 1561. (*Hist. eccl. de l'égl. de la ville de Troyes*, fol. 178 v°). Mais, outre que les événements qu'il met à cette date (démarche de Caracciolo près du consistoire, suivie de la visite de Martyr) doivent être reportés au moins un mois plus tard, il paraît difficile d'admettre que Caracciolo aurait pu promettre aux Anciens de se démettre de son évêché au cas où ils l'exigeraient, s'il avait connu alors l'opinion de la reine. Au contraire, en décembre 1561, nous le voyons décidé à ne pas abandonner son évêché, ce qui correspond bien à l'impression qu'il retire de sa démarche près de Catherine.

53. Chantonay écrit le 10 décembre à Philippe II : « Plegue a nostro senor que la Reyna madre non venga a consentirle que predigue en presencia suya y de sus hisos; lo qual me haze eriza [r] los cabellos quando veo el peligro que corre. » (Arch. nat., K 1495, n° 97, original).

54. « Ha predicato due o tre volte in Palazzo, credo alla presenza della Regina di Navarra. » (Arch. du Vatican, *Nunziat. div.* 32 *bis*, fol. 40; 1561, 13 déc. Poissy, Santa Croce au cardinal Borromeo).

55. « Heri audivi eum concionantem in aedibus Condaei cum maximo applausu eorum qui sunt nostræ religionis ». (LANGUET, *Epist. secr.*, liv. II, p. 184; 1561, 11 déc. Paris. Languet à Ulrich Mordeisen).

De nouveau sa résolution est bien prise. Fort de si puissantes protections, il est fermement décidé à ne pas abandonner le siège de Troyes[56]. Il en est, il en restera l'évêque; un évêque dont les fils de prédilection sont assurément les fidèles de l'Eglise réformée mais sans que les autres soient exclus. C'est en quoi il manque peut-être à la règle tracée par Calvin dans la réponse à Bèze (cette charte du nouveau régime d'épiscopat-ministère) : « Qu'il se déclare n'advouer ceux qui ne voudroient acquiescer à la parolle de Dieu, et qu'il monstre à l'opposite qu'il s'accorde avec les vrays serviteurs de Dieu et qu'il veult observer union fraternelle avec eux[57]. »

A ces vrais serviteurs de Dieu il écrit donc de Paris : « Vous estes mes enfans, ma richesse et ma joye, et espère en la miséricorde du Seigneur que vous serez ma couronne en la journée du Seigneur[58]. » Mais s'il leur conseille, avec une très belle élévation de sentiments, de tout subordonner à la sanctification réelle de leurs pensées et de leurs actes, il insiste particulièrement sur le respect dû à « l'Edict du Prince »[59], leur répétant qu'ils ne lui doivent pas désobéir « faisants assemblées défendues »; qu'il leur faut, par leur douceur « avoir paix avec tout le monde et que la volonté de Dieu est que l'on obéisse aux princes, fuyant sédition et effusion de sang, noyse et tumulte ». On sent à ces avis que la Cour manifeste quelque mécontentement de l'agitation pro-

56. « Trecassium episcopus omnino constituit non cedere episcopatu et habet patronos non parvæ autoritatis et inprimis Condæum quibus est gratum tale exemplun statui, et qui non facile ipsius patrocinium deserent. » (LANGUET, *ut supra*). Le lendemain, 12 décembre, Bèze écrit à Calvin : « Trecensem episcopum audio suo episcopatui renunciasse; sed hoc nondum plane rescivi ». (*Calvini Opera*, t. XIX, col. 158; 1561, 12 déc. Bèze à Calvin).

57. Consultation de Calvin. (Cf. PITHOU, *op. cit.*, fol. 183).

58. Lettre d'Antonio Caracciolo à l'Eglise réformée de Troyes (A. PASCAL, *Antonio Caracciolo vescovo di Troyes*, p. 14).

59. Caracciolo ferait ici allusion — à moins que son expression ne soit un terme général visant tous « les édits » du roi — à l'édit de juillet 1561 qui interdisait les conventicules privés ou publics. Sorel, dans sa lettre aux ministres de Neuchâtel (*Calvini Opera*, t. XIX, col. 50; 1561, 13 oct.) se félicitait de ce que les prêches avaient lieu à Troyes malgré les défenses. Mais les derniers événements, provoqués par l'attitude de Caracciolo, avaient amené la répression et la résistance des réformés. (Le gouverneur de Champagne avait prohibé les réunions, fin novembre).

voquée dans la ville de Troyes par la situation exceptionnelle de son évêque; que, très vraisemblablement, ne blâmant pas Caracciolo de sa tentative, elle lui a imposé, pour prix de sa protection, de prêcher le calme aux réformés troyens. On sent encore ceci : à cette « lettre pastorale » se reconnaît un homme qui, dans la nouvelle Eglise agrégée à l'ancienne, n'est pas l'un quelconque des « ministres », mais le chef — l'Evêque.

Aux « autres » serviteurs de Dieu, Caracciolo fait savoir qu'aux prochains Quatre-Temps de l'Avent il conférera les ordres, comme de coutume[60]. Rien n'est changé.

Ainsi son illusion persiste.

Elle ne cédera que sous la contrainte des événements.

Joseph Roserot de Melin.
Docteur ès Lettres.

60. Bibl. de Troyes, ms. 2317, t. I, p. 107.

COMMENT CONCEVOIR UNE MONOGRAPHIE PAROISSIALE?

Observations préliminaires.

Première Partie. *L'objet de la monographie. Sa préparation et le choix de son plan.* — I. Comment concevoir la paroisse? (Diversité de ses aspects. Sa définition au point de vue religieux. Rapports et différences entre la notion de *paroisse*, la notion de *localité* et la notion de *communauté*. Paroisse actuelle et paroisse ancienne. Paroisse ancienne et communauté d'habitants. Paroisse urbaine et paroisse rurale. Conséquences à tirer de ces distinctions). — II. Comment préparer une étude locale de la paroisse? Comment déterminer son plan? Des modèles de monographies; difficultés d'en recommander. De quelques plans de monographies. Remarques générales touchant le choix d'un plan : l'histoire complète de la paroisse et l'histoire proprement paroissiale; leurs grandes périodes; l'ordre chronologique et l'ordre méthodique dans l'étude des faits et dans celle des institutions; les connaissances préalables à posséder).

Deuxième Partie. *Essai d'un programme pour l'étude locale des institutions paroissiales de l'ancienne France.* — I. La paroisse considérée dans son ensemble. — II. L'église paroissiale. — III. Administration spirituelle de la paroisse. La cure et le curé (ou le desservant). — IV. Les auxiliaires du curé (ou du desservant). Les autres ecclésiastiques de la paroisse. — V. Le patronage et ses détenteurs. — VI. Administration temporelle de l'église et de la paroisse. La fabrique. — VII. Les annexes de l'église et de la fabrique. Les services publics paroissiaux. — VIII. La vie de la paroisse. Conclusions.

Troisième Partie. *Notes bibliographiques pour l'étude des anciennes institutions paroissiales.* — I. Grandes « sources imprimées » : recueils et répertoires généraux du droit public et administratif. — II. Traités et recueils spéciaux consacrés, sous l'Ancien régime, à l'organisation et à l'administration de la paroisse. — III. Ouvrages, publications et recueils consacrés, depuis la Révolution, à l'histoire des institutions paroissiales.

« Comment concevoir une monographie paroissiale?... » Sur cette question — très délicate (1) — il semble, au premier abord, bien difficile d'apporter des vues originales; de

1. si aimablement précisée, pour notre étude, par M. l'abbé Carrière, que nous ne saurions trop remercier de ses obligeantes indications.

faire œuvre d'érudition en présentant une méthode pratique et vraiment neuve.

La monographie paroissiale réalise, en effet, dans le domaine historique, l'un des types les plus caractérisés comme les plus élémentaires des travaux d'histoire locale. Or, sous chacun de ses types, l'histoire locale, plus encore que d'autres branches ou d'autres formes de l'histoire, paraît *a priori*, pour ses objets comme pour ses détails, essentiellement variée. Et l'on peut dire que certains côtés (non pas tous les côtés, nous le verrons) des monographies de paroisses — ou tout au moins de « localités paroissiales » — sont susceptibles de différences innombrables.

Ces monographies, elles-mêmes, existent déjà en très grand nombre. Il n'est guère possible de les connaître toutes. Pour les énumérer et surtout pour les juger, il faudrait recourir à tous les instruments de bibliographie rétrospective et de bibliographie courante, explorer en tous sens le domaine presque sans limites de l'histoire locale, se livrer à des recherches sans fin. On ne saurait donc, en bonne critique, se dire vraiment informé sur tous leurs aspects, sur leurs qualités et sur leurs défauts; on ne saurait déterminer rigoureusement le meilleur plan suivi ou à suivre : car le plan lui-même peut varier dans une mesure assez large, selon les faits et les institutions à examiner, les sources à employer pour chaque localité, comme selon l'importance des localités elles-mêmes. Devant des données si multiples et si éparses, le mieux semblera être de ne point tenter une « réponse » formelle et doctrinale, mais de se borner à une simple causerie, dont on voudra bien excuser l'ordre peut-être trop imparfait, et quelquefois les redites.

PREMIÈRE PARTIE

Tout d'abord, pour essayer de bien concevoir ce que peut être une monographie paroissiale, il faudra se demander quel est au juste :

1° L'objet de la monographie.

Il faudra rechercher comment concevoir la paroisse.

On peut la concevoir de diverses manières, on doit l'envisager à divers points de vue et sous divers aspects, suivant

les temps et les lieux. Quand on songe à une monographie, on est tout d'abord sollicité par le point de vue local, captivé par les liens, les rapports qui unissent la notion de *paroisse* et la notion de *localité;* mais, pour comprendre pleinement leur histoire, on ne doit pas perdre de vue d'autres liens, d'autres rapports qui s'y mêlent toujours implicitement, qui s'y mêlaient officiellement dans l'ancienne France : les rapports entre la notion de paroisse et la notion de *communauté*. La paroisse, institution avant tout religieuse, peut être définie, comme le font plusieurs historiens[2] « un territoire dont les habitants, attribués par l'autorité épiscopale à une église particulière, sont confiés aux soins spirituels d'un prêtre institué d'une manière permanente dans cette église et subordonné à l'évêque ». C'est donc essentiellement une circonscription territoriale établie pour l'exercice du culte; mais c'est aussi un groupe de fidèles, les paroissiens, les *habitants* de la paroisse, dont la vie et les intérêts *communs*, les devoirs et les droits collectifs, attachés à ce territoire par la législation canonique et « laïque » comme par la coutume, rendaient très souvent, jadis, beaucoup plus étroits, beaucoup plus intimes qu'aujourd'hui les rapports entre nos deux notions de paroisse et de localité.

Car la paroisse d'aujourd'hui — restée au fond, pour son organisation intérieure, à peu près ce qu'elle était sous le régime concordataire — tout en reproduisant nécessairement la paroisse de l'ancienne France dans ses traits essentiels, diffère sur des points importants de cette paroisse antérieure à la Révolution, dont l'organisme était beaucoup plus complexe et, peut-on dire, plus complet que le sien. D'autre part, en raison même de cette complexité, les paroisses de l'ancienne France, dans bien des cas, se ressemblaient entre elles beaucoup moins que les paroisses d'aujourd'hui[3]. Aujourd'hui, les paroisses présentent l'uniformité d'ensemble qui

2. notamment M. Luchaire, dans son *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs*, p. 3.

3. Il serait donc beaucoup plus facile d'assigner un plan uniforme à des travaux visant seulement l'époque concordataire et l'époque actuelle que de le faire pour des monographies portant sur les époques anciennes, surtout si l'on veut garder à la notion de monographie paroissiale son sens le moins étendu et le plus strict.

règne entre les exemplaires de chaque institution : elles ne se différencient guère que par leur importance ou leurs besoins et leurs ressources d'ordres divers — importance, ressources, besoins spirituels et temporels liés en beaucoup de cas, il est vrai, à leur situation topographique urbaine ou rurale. Toutes se trouvent placées dans le cadre de circonscriptions administratives « laïques », les communes — urbaines ou rurales[4] — paroisses et communes ayant très souvent les mêmes limites, mais ne se confondant jamais et gardant toujours parallèles, mais distinctes, leurs existences conjuguées. Malgré les inégalités que nous venons de reconnaître, aucune distinction spécifique ne peut être faite entre paroisses des villes et paroisses des campagnes[5]. Avant la Révolution, au contraire, ces deux grandes catégories restent en général très nettement marquées, surtout pour l'administration laïque, qui, d'autre part, ne donne pas à la paroisse[6] le « double » présenté, pour ainsi dire, par la commune d'aujourd'hui[7].

Dans l'ordre « laïque » comme dans l'ordre ecclésiastique, les circonscriptions administratives locales de la vieille France n'offraient pas cette rigoureuse uniformité qui aujourd'hui, nous venons de le rappeler, ne comporte pas de variantes — en dehors des cas tout à fait exceptionnels de villes comme Paris ou Lyon : elles présentaient, au contraire, une abondante diversité, moins grande sans doute sous l'Ancien régime qu'au Moyen âge, mais encore très notable

4. par exception, les arrondissements urbains.

5. pas plus que, sauf dans des cas exceptionnels, entre villes et petites communes, pour les traits *essentiels* de leur organisation municipale.

6. spécialement à la paroisse rurale, à la paroisse *unique* (les paroisses urbaines ou *multiples* se trouvant nécessairement, jadis comme aujourd'hui, incluses dans le cadre plus large de la ville, de la localité.

7. Il serait inutile, et presque impertinent, de rappeler au lecteur que le mot *commune* avait dans l'ancienne France une acception bien différente de son sens actuel; que les communes étaient, au Moyen âge, des agglomérations, en général des villes, jouissant de privilèges spéciaux, d'une liberté souveraine ou quasi-souveraine, constituant de véritables petits Etats dans l'Etat; que, sous l'Ancien régime, ces prérogatives avaient disparu; et que jamais avant la Révolution l'ensemble du pays ne fut, comme il l'est aujourd'hui, divisé en « communes ».

jusqu'à la Révolution. Et, pour les paroisses — devenues en grand nombre des circonscriptions administratives mixtes, à la fois ecclésiastiques et « civiles » (ne disons pas toujours : « laïques »), cette diversité, peu à peu établie par les faits, par les circonstances locales, par l'influence lente et progressive de la coutume, fut constatée, reconnue, sanctionnée jusqu'à un certain point par le pouvoir monarchique. Les actes législatifs ou judiciaires d'intérêt paroissial émanant de ce pouvoir la réflétaient si bien que le précieux ouvrage de Jousse sur le « gouvernement des Paroisses[8] » distingue[9] entre les « grandes villes », les « villes ordinaires », les « petites villes » et les « paroisses de campagne ». Mais nous ne saurions, ici, entrer dans une classification aussi compliquée et d'ailleurs, on doit le reconnaître, assez peu précise : bornons-nous à la grande distinction que nous venons de faire entre paroisses urbaines et paroisses rurales — ou, si l'on veut, entre le plus grand nombre des paroisses urbaines[10] et les paroisses rurales — pour caractériser l'état de choses ancien et le distinguer lui-même du régime postérieur, encore vivant sous nos yeux.

Chaque ville de l'ancienne France possédait ordinairement plusieurs paroisses — souvent de nombreuses paroisses — pour chacune desquelles, en conséquence, l'organisation et l'administration ne pouvaient s'identifier avec celle du groupe urbain pris dans son ensemble, avec la vie municipale[11]. Il en était autrement dans les campagnes, où tout village possédant une seule église paroissiale voyait intimement unis, pour l'ensemble de ses habitants, les intérêts et besoins communs, les organes communs, les actes collectifs de la vie religieuse (quant à ses nécessités temporelles) et ceux de la vie civile, du régime administratif. Là[12], ce groupe des paroissiens ne constituait pas seulement, au point de vue

8. Jousse, *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses...*, éd. 1773.

9. « Note » entre l' « Avertissement » et la page 1.

10. (quelques-unes ayant conservé le régime primitif qui restait celui des paroisses rurales).

11. (qui cependant leur restait liée, en bien des cas, par beaucoup de ses développements comme de ses origines).

12. (comme dans les quelques villes plus ou moins importantes qui, avec une seule paroisse possédaient le régime un peu rudimentaire des campagnes).

religieux, le *peuple de la paroisse*, ou, en abrégé, *la paroisse:* il constituait de même, au point de vue civil, une « communauté » formée coutumièrement, sous des influences diverses, dont la plus forte était, en somme, sa cohésion religieuse déjà réalisée : la *communauté d'habitants*[13], reconnue par les pouvoirs publics sur le territoire et dans les limites de la paroisse-circonscription. Paroisse-groupe et communauté se confondaient plus ou moins, suivant les époques et suivant les cas, pour la gestion des affaires de l'église ou tout au moins de la fabrique[14] — c'est-à-dire des intérêts temporels du culte — et pour celle des autres intérêts collectifs. Elles étaient souvent gouvernées par les mêmes délibérations d'une assemblée unique; représentées par les mêmes agents, les mêmes mandataires de cette assemblée et de la population. Agents qui pouvaient soit paraître d'ordre plutôt religieux, comme chargés surtout des affaires de fabrique[15], mais s'oc-

13. On avait dit anciennement « le commun » (par exemple en Normandie au XIIIe siècle). En Bretagne était usité un terme bizarre au premier abord, mais expressif : « le général de paroisse », qui sans doute désignait primitivement la communauté paroissiale, mais qui, chose singulière, avait pris sous l'Ancien régime — comme du reste, dans cette province, le terme même de « communauté » — un sens restreint : celui de conseil remplaçant l'assemblée paroissiale. Sur ce caractère des *généraux*, on pourra consulter l'ouvrage consacré par Ant. Dupuy à *l'Administration municipale en Bretagne au* XVIIIe *siècle* (1911), qui explique comment aux XVIIe et XVIIIe siècles, en Bretagne, les *communautés* étaient ordinairement les conseils « municipaux » des villes, ne s'occupant pas des affaires de fabrique; et les *généraux* (organisés ou réorganisés par le Parlement de Bretagne au XVIIe s.), les conseils de paroisses — urbaines ou rurales — s'occupant de ces affaires... Il reconnaît, du reste, que ni « communautés », ni « généraux » n'avaient fait disparaître complètement les assemblées paroissiales. Il signale, chose curieuse, que certaines paroisses urbaines furent celles où ces assemblées gardèrent le plus longtemps des attributions prépondérantes, et il laisse penser, somme toute, que, même au XVIIIe s. et du moins dans les villes de Bretagne, le terme de *général* pouvait désigner une *assemblée générale* de paroisse.

14. affaires dont nous retrouverons plus loin l'étude, comme celle de l'assemblée et des agents paroissiaux.

15. C'était le cas des trésoriers, marguilliers, fabriciens (ou « membres de l'œuvre »), procureurs de la fabrique, etc., qui du reste, dans beaucoup de paroisses rurales, existèrent seuls, au moins pendant longtemps, à l'exclusion des agents de la seconde catégorie.

cuper aussi, à l'occasion, des autres affaires de la communauté — soit paraître d'ordre plutôt civil et administratif, comme chargés en principe de tous les intérêts temporels de la communauté, mais alors, naturellement, s'occuper plus ou moins des affaires de fabrique en même temps que les autres[16].

Ainsi, encore une fois, pour les campagnes et pour certaines villes, la paroisse était adoptée comme circonscription administrative par l'autorité civile, qui, dans ses actes, parlait tantôt de « paroisse » tantôt de « communauté d'habitants »[17]. Cette autorité civile ne lui superposait pas une circonscription « laïque », telle que la commune d'aujourd'hui[18]; et l'on doit constater que la paroisse, cadre de l'exercice du culte, servait aussi de cadre, de point d'appui à ce que les Anglais nomment le « gouvernement local ». Il ne pouvait en être tout à fait de même pour les villes à plusieurs paroisses, dont l'organisation, plus complexe, présentait une communauté générale (dotée ou non d'institutions municipales) divisée en communautés paroissiales. Les pouvoirs publics reconnaissaient bien ces paroisses; mais, nécessairement, chaque groupe de paroissiens (soit directement, soit par ses représentants élus ou non élus) gérait ses intérêts spéciaux, tandis que l'ensemble des habitants s'oc-

16. Dans cette seconde catégorie d'agents — qui, ordinairement, ne se présentait pas sans l'autre, et alors ne la supplantait donc pas, mais pouvait, encore une fois, la remplacer, l'aider ou la contrôler pour telle ou telle de ses fonctions — on peut ranger les « procureurs des habitants », les procureurs-syndics et surtout les syndics.

17. Peu à peu, il est vrai, ces deux mots tendent à se spécialiser, suivant que l'on considère l'agglomération locale dans ses rapports avec l'autorité religieuse ou dans ses rapports avec l'autorité civile. Les choses aussi, au XVIIIe siècle, tendent à se différencier : comme le dit M. Henri Babeau (*Les Assemblées générales des communautés d'habitants*, 1893), « le fossé se creuse » entre le domaine religieux et le domaine civil ou administratif; la séparation s'esquisse entre la paroisse et la communauté, qui se dégagent de plus en plus l'une de l'autre. Mais, dans l'ancienne France, quoi qu'en dise M. Fleurquin (*De l'Administration du village sous l'Ancien régime*, 1899), cette distinction entre paroisse et communauté resta presque toujours théorique et toujours — même en théorie — incomplète.

18. L'Angleterre, on le sait, a gardé ce vieux système et ne paraît point en souffrir.

cupait, quand le droit lui en était laissé ou acquis, des intérêts généraux de la ville.

Ainsi donc, répétons-le, ni la paroisse ancienne ni la communauté n'offrent un aspect semblable dans les campagnes et dans les villes : on voit leurs deux notions se confondre presque dans les campagnes, où la paroisse englobait la communauté, mais rester plus distinctes dans les villes, où la paroisse était au contraire englobée, débordée par la communauté générale que formait l'union des communautés paroissiales. Dès que l'on prend la peine de le constater, on trouve entre la notion de paroisse et la notion de localité ces mêmes rapports variables — si utiles à ne point perdre de vue, nous le disions, quand on veut fixer l'objet de la monographie : ici encore, les deux notions ne se séparent guère pour les campagnes, mais peuvent s'isoler davantage pour les villes de l'ancienne France (villes où du reste la notion de paroisse peut s'unir à d'autres notions concernant, mais divisant la localité, comme celle de *quartier*).

Il résulte de tout cela que, si l'on veut étudier complètement une localité urbaine, on peut être obligé de faire, distinctes ou mêlées, plusieurs monographies de paroisses; que, si l'on veut étudier complètement une localité rurale, on est obligé d'envisager sa communauté d'habitants au double point de vue des intérêts paroissiaux et des autres intérêts collectifs. Si l'on se borne au point de vue spécial qui va nous occuper, si l'on veut envisager dans une monographie les seuls intérêts vraiment paroissiaux, les institutions proprement paroissiales d'une localité, il est plus facile de le faire pour les villes que pour les campagnes. Pour les villes, une monographie de paroisse se trouvera nécessairement limitée — ou presque — à ces institutions et à ces intérêts, aux établissements religieux placés et décrits dans leur cadre topographique restreint, puisque les autres rouages et « instruments », les autres côtés de la vie locale se rattacheront à l'organisation municipale ou quasi-municipale de la ville considérée dans son ensemble. Pour les campagnes, on peut légitimement qualifier « monographie de paroisse » une monographie de localité (à circonscription et à formes paroissiales), étudiant sous tous ses aspects la vie collective des paroissiens qui forment la communauté d'habitants. Si l'on

ne veut considérer que leurs intérêts religieux communs, que l'organisation directement liée à ces intérêts religieux, on n'étudiera l'ensemble du groupe local, du régime local que sous l'un de ses aspects : la paroisse prise comme institution ecclésiastique; et, encore une fois, ce sera l'objet habituel des véritables monographies paroissiales[19].

Recherchons maintenant ce que semblent pouvoir et devoir être

2° La préparation et le plan de la monographie.

Dans tous les cas, l'auteur d'une monographie devra, en principe, choisir et préciser son plan d'après les documents qu'il trouvera, d'après les faits qu'il connaîtra en examinant l'état et l'histoire de la paroisse; d'après celles des institutions paroissiales qu'il rencontrera sur son terrain d'étude.. car il aura bien des chances de ne pas les rencontrer toutes. Mais, en pratique et très naturellement, il sera porté — surtout quand il commencera son travail — à chercher des ouvrages du même genre, dignes de sa confiance, et à s'en inspirer. Bien entendu, on ne saurait donner de ces ouvrages « notables » à quelque titre, non plus que des monographies ordinaires, une énumération tant soit peu complète, et nous préférons n'en essayer aucune. Nous citerons seulement, comme exemples de leur diversité, deux travaux — l'un très ancien, l'autre très récent — consacrés à des paroisses urbaines[20]. Le premier, qui date de 1758, est l'Histoire de Saint Jacques la Boucherie, à Paris, par l'abbé Villain. Certes, on ne peut donner cet ouvrage comme modèle : son plan, sa mise en œuvre laissent fort à désirer, mais, comme beaucoup d'autres du même genre, les documents qu'il contient le rendent digne

19. Pourrait-on, en épiloguant un peu sur les mots et les nuances, distinguer la *monographie de paroisse*, qui étudie, soit dans le passé, soit dans le présent, une localité ou une « partie de localité » constituant une paroisse, et la *monographie paroissiale*, spécialement destinée à l'étude locale des institutions et des faits d'ordre ecclésiastique ou d'intérêt religieux dont nous avons cherché à définir le caractère particulier?... Donnons cette distinction pour ce qu'elle vaut, sans prétendre, bien entendu, la recommander.

20. Nous nous refusons, pour bien des raisons, à faire un choix entre les monographie de paroisses rurales.

d'être consulté[21]. Le second (1920) est la thèse de M. Huard sur Saint-Pierre de Caen, ouvrage remarquable, mais qui malheureusement n'est pas encore publié *in extenso* et ne peut être connu que, sommairement, par ses « positions[22] ».

A défaut de « types » de monographies vraiment recommandables ou pouvant guider toutes les études nouvelles, certains travailleurs, certains groupements scientifiques, voire certains supérieurs ecclésiastiques, préoccupés d'encourager le goût et de favoriser les progrès de l'histoire locale et paroissiale, ont pensé à juste titre que « les cadres historiques ne variant pas à l'infini, quelques-uns peuvent satisfaire dans la majorité des cas[23] ».

On ne s'est donc pas borné à montrer l'intérêt de ces études locales et paroissiales, comme l'avaient fait, depuis longtemps déjà, diverses pages d'allure plus ou moins littéraire ou pittoresque, d'inspiration traditionnaliste ou régionaliste, de préoccupation économique ou sociale, et quelquefois de préparation sérieuse[24]. On ne s'est même pas borné à fournir aux « aspirants historiens locaux » des indications — plus

21. En voici le titre : *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, où l'on traite de l'origine de cette Eglise; de ses antiquités; de Nicolas Flamel et Pernelle sa femme, et de plusieurs autres choses remarquables.* Avec les Plans de la construction et du territoire de la Paroisse, gravés en taille douce. Ouvrage intéressant pour les paroissiens et pour les personnes qui aiment l'Antiquité. Par M. L*** V*** [l'abbé Etienne-François Villain]. A Paris, chez Prault père, quai de Gèvres, au Paradis MDCCLVIII, avec approbation et privilège du Roi.

22. Georges HUARD. *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen, des origines au milieu du* XVIe *siècle.* (Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1920... [1er fascicule], Paris, 1920, in-8°, p. 35-43). La Société des Antiquaires de Normandie a décidé de publier dans ses *Mémoires* cette thèse, qui comprend une partie historique et une partie archéologique.

23. Abbé C. ALLIBERT, *Manuel d'histoire locale*, p. 286-287.

24. Ainsi les opuscules suivants : [Communication de] l'abbé Auber, du diocèse de Luçon [sur] la rédaction des « Chroniques paroissiales » au *Congrès archéologique de France* (1864), t. XXXI, p. 324-342. — Observations du chanoine Savarin au *Congrès des Sociétés savantes de la Savoie* (première session, tenue à Saint-Jean-de-Maurienne le 12 et le 13 août 1878 [compte-rendu publié] par l'abbé Truchet... Saint-Jean-de-Maurienne, 1879, in-8°, p. 35-40) sur « l'importance qu'il y aurait, au point de vue de la confection d'une histoire générale de notre pays, à ce que nous eussions le

ou moins étendues, comme celles de M. l'abbé Allibert[25], ou de M. l'abbé Leroy[26], plus ou moins sommaires, comme celle de M. Lechevalier, instituteur[27], et, dans certains cas, très particulièrement qualifiées, comme celles de M. Le Cacheux, archiviste de la Manche[28], leur permettant de s'initier à l'histoire de leur région non moins qu'à celle de leur paroisse, et d'aborder la recherche des documents avec la pratique des Sciences auxiliaires. On s'est chargé d'enseigner la méthode, de donner des instructions et de poser des questions précises, de fournir des plans. Pour citer, à titre purement bibliographique, quelques-uns de ces travaux, mentionnons : celui que publiait dès 1864 l'abbé Aillery[29]; — le *Questionnaire historique* établi en 1887 par le « Comité d'archéologie religieuse » de Dijon[30] et le Plan de monographie rédigé en 1888, à Dijon également, par M. Chabeuf[31]; — celui que M. le chanoine Porée fit paraître en 1902 pour le diocèse d'Evreux, à l'occasion d'un concours de monographies paroissiales institué par

plus grand nombre possible de monographies de nos paroisses ». — Brochure de M. Arnold Mascarel : *De l'intérêt des monographies de communes* (Lignigé, Impr. Saint-Martin, 1900, in-8°, 22 p.).

25. Abbé C. Allibert, *Manuel d'histoire locale. Guide pour la rédaction des monographies historiques, contenant plusieurs indications spéciales à la Provence* (avec une préface de M. G. Fagniez, membre de l'Institut). Avignon, Aubanel frères, [1913], in-8°, xviii-394 p.

26. Abbé M. Leroy, *L'étude de l'histoire locale*. Albi, 1922, in-8°, vi-92 p.

27. A. Lechevalier, *Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure* (Publ. de la Soc. des études locales dans l'enseignement public, section de la Seine-Inférieure), Rouen, 1912, in-8°, 8 p.

28. P. Le Cacheux. *Les sources de l'Histoire locale.* (Conférences données aux élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs de Saint-Lô), Saint-Lô, 1913, in-8°, 55 p.

29. dans le volume déjà cité (t. XXXI) du *Congrès archéologique de France*, p. 292-323, sous le titre : *De la rédaction des chroniques paroissiales.* On y trouve le « Plan d'une chronique paroissiale », [en réalité, plan de l'Introduction d'une « chronique paroissiale »], pris « dans le programme même du Congrès, agréé par M. de Caumont » et suivi, comme exemple, d'une monographie de la paroisse de Nalliers (Vendée).

30. (*Bull. d'hist. et d'arch. du diocèse de Dijon*, 5e année, 1887, in-8°, p. 225-234.)

31. H. Chabeuf, *Plan de la monographie d'une commune* (Mém. de la Soc. de géogr. et d'hist. de Dijon, t. VI, 1888) reproduit dans le *Bulletin mensuel* de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc, 1903 (aux *Mémoires* de cette dernière société, IVe série, t. III, Bar-le-Duc, 1904, in-8°, p. lxxvii-lxxx).

son évêque, Mgr Meunier[32]; — celui que contient le *Manuel* (1913), déjà cité, de M. l'abbé Allibert[33]; — les instructions données, en 1913 aussi, par M. Martin pour la Lorraine[34], et en 1914 par M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche[35]; — enfin, toujours de l'année 1914, le Questionnaire officiel du diocèse d'Arras[36].

Toutes ces indications de plans et de cadres d'études sont dictées par le souci de l'histoire locale *complète* : elles tendent à faire établir, avec tous les détails possibles, l'histoire de la circonscription que forment pour une localité les limites soit de la commune d'aujourd'hui, soit de la paroisse d'autrefois et d'aujourd'hui. Qu'elles visent principalement une monographie de commune ou qu'elles semblent viser plus particulièrement une monographie de paroisse, elles s'inspirent à la fois, des points de vue civil, politique, économique, etc., et du point de vue religieux ou ecclésiastique[37]. Proposant donc conjointement — sinon également — l'étude de l'histoire civile ou politique et celle de l'histoire religieuse,

32. *Semaine religieuse d'Evreux*, année 1902, n° 19.

33. Voir au chap. XXXVIII : « Le cadre ou le plan de la monographie. »

34. Eug. Martin, *Comment faire une monographie de commune lorraine.* (Edition du *Pays Lorrain*), Nancy, 1913, in-8°.

35. Jean Régné, *Ce que doit être une monographie de commune ou de paroisse*, Aubenas, 1914, in-8°.

36. *Questionnaire-programme pour les monographies paroissiales du diocèse d'Arras* (à la suite de la *Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, sur les Monographies paroissiales de son diocèse*, du 22 janvier 1914). Arras, Société du Pas-de-Calais, 1914, in-8°. — Ce questionnaire et l'opuscule de M. le chanoine Porée (ci-dessus, note 32) ne sont pas les seuls programmes diocésains de monagraphies. M. Arnold Mascarel (ci-dessus, note 24) fait observer (p. 13) que « plusieurs diocèses, notamment Cambrai, ont mis à la disposition des membres du clergé des guides pour la rédaction de monographies paroissiales ».

37. Celles qui visent une monographie de commune font souvent à l'histoire religieuse une place assez restreinte ou sommairement indiquée. Tel est le cas du plan de M. Chabeuf (ci-dessus, note 31) et surtout d'un autre que nous n'avons pas encore cité : le plan *officiel* que mentionne M. Césaire Huot, instituteur, dans sa *Monographie de la commune de Fixin* [Côte-d'Or] (Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist., t. XIV, 1898, in-8°, p. 195-312) : « plan arrêté par le Ministre de l'Instruction publique à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, et destiné aux instituteurs. » — Au contraire, celles qui visent une monographie de paroisse font toujours une très large place à l'histoire civile et politique.

elles peuvent les placer toutes deux, en une série de tableaux, alternés ou non, dans le cadre des grandes périodes de l'histoire générale, pour y considérer à la fois les faits et les institutions; ou bien encore elles adopteront un ordre général méthodique plus ou moins heureux, plus ou moins judicieusement combiné avec l'ordre chronologique.

Nous pouvons ici laisser de côté les plans destinés à des monographies de communes[38] et retenir seulement les travaux envisagés de prime abord comme destinés à des monographies de paroisses. Même dans ceux-ci, nous négligerons la part très large, et souvent légitime, faite à tout ce qui n'est

38. Les laisser donc de côté entièrement quand nous n'y avons pas connaissance d'une place, même peu importante, réservée à l'histoire religieuse. On trouverait l'indication d'un certain nombre de ces plans dans la brochure déjà citée (note 24) de M. Arnold Mascarel, qui donne plus ou moins complètement les programmes de concours institués pour des monographies de communes par l'Académie de Reims (avec une intention surtout historique) en 1890, par la Société des Agriculteurs de France (avec une intention surtout économique et sociale) en 1896, 1897, 1899, 1901. M. Mascarel signale aussi (p. 12) « le questionnaire adressé aux instituteurs en 1876 par la Société académique... du département de l'Aube, en vue de leur demander une statistique communale..., questionnaire... rédigé sous l'inspiration de M. Babeau » et les circulaires envoyées par le Ministère de l'Instruction publique pour la rédaction de monographies destinées aux Expositions. Il mentionne également les « monographies-types » de communes du département de Seine-et-Oise, rédigées par M. Lex, archiviste de ce département, pour guider les travaux des « ecclésiastiques » comme ceux des instituteurs. Il n'oublie même pas les renseignements historiques fournis par les dictionnaires topographiques, et il donne, pour le choix des sources, de bons conseils généraux. — Mais « en principe, dit-il, la monographie de la commune » lui semble « devoir être préférée à celle de la paroisse », car « la paroisse a cessé d'exister à l'état de circonscription administrative... la paroisse, c'est la commune étudiée dans son passé ». Selon lui, ce qui regarde la paroisse doit être rattaché à la monographie de commune, « à moins qu'il ne s'agisse d'une paroisse très importante, comme il s'en rencontre dans les villes. Faire la monographie d'une paroisse de village en négligeant celle de la commune » lui « paraît être une tâche impossible »... Nous lui répondrons simplement — et, certes, sans méconnaître son objectif élevé — que, si c'est tâche moins complète et peut-être moins pratique, ce n'est pas chose impossible, ni même chose inutile, d'envisager seule la paroisse, surtout en se plaçant, comme nous le faisons ici, au seul point de vue historique, quitte à montrer les liens de la paroisse ancienne et actuelle avec la commune d'aujourd'hui.

pas d'ordre religieux et ecclésiastique. Du reste, en ce qui concerne l'histoire paroissiale proprement dite, nous ne pouvons reproduire ou analyser, comparer, juger ces divers programmes : la place nous manquerait, et nous nous exposerions, relativement aux plans comme aux monographies elles-mêmes, à omettre malgré nous des travaux dignes de mention et d'estime. Bornons-nous à signaler ou à examiner, dans ceux que nous connaissons, quelques grandes lignes, quelques idées directrices, quelques objets principaux.

Au point de vue du classement des matières, il importe de ne pas perdre de vue quelles raisons peut avoir, quels effets peut entraîner la préférence donnée soit à l'ordre chronologique, soit à l'ordre méthodique... ou, pour le moins, aux préoccupations méthodiques. L'ordre chronologique, c'est-à-dire l'ordre historique élémentaire et essentiel, s'impose à première vue pour le récit des faits isolés. Pour l'exposé des institutions[39] (auquel, du reste, peut souvent se rattacher celui des faits), il tentera les esprits dont la tournure et la formation n'impliqueront pas un besoin spécial de clarté logique et précise. Seulement, les monographies rédigées par ces auteurs sur un plan quelque peu rudimentaire, plutôt anecdotique, présenteront un intérêt d'aspect surtout local, et leurs enseignements, pour « rayonner », exigeront chez le lecteur plus de réflexion que n'en demanderont ceux des monographies à plan méthodique. L'intérêt de celles-ci prendra plus facilement une portée générale, grace à la netteté, à la « visibilité » plus grande des principes de recherches et des préoccupations de résultats historiques dont elles s'inspireront.

Revenons donc aux modèles de plans et à leurs propres cadres. Ceux dont la méthode n'est pas trop fantaisiste distinguent plus ou moins nettement l'histoire des institutions « laïques », celle des institutions ecclésiastiques et celle des faits d'ordres divers. Tandis que certains réservent simplement à l'exposé méthodique des institutions une place d'étendue variable, intercalée ou surajoutée dans un ordre chronologique[40], d'autres cherchent plus ou moins heureusement

39. Nous parlons, bien entendu, des institutions considérées dans leur ensemble, et non point de chaque institution.

40. Programmes de l'abbé Aillery (1864), de M. Chabeuf (1888), etc. (V. ci-dessus notes 29 et 31). L'abbé Aillery écrit même : « La

à limiter la part des faits dans un ensemble consacré surtout aux institutions. C'est ainsi, par exemple, que le *Questionnaire historique* de Dijon, après s'être occupé de la paroisse en général, de l'église, du cimetière... et avant de s'occuper des établissements religieux, consacre un chapitre aux « événements généraux ». C'est ainsi que le *Questionnaire-programme* du diocèse d'Arras — fidèlement suivi par certaines monographies, même étrangères à ce diocèse[41] — contient une troisième partie intitulée « Annales ». Mais il est bien difficile d'isoler l'ordre chronologique de l'ordre méthodique, et, tout en affectant au récit des faits cette dernière partie, le *Questionnaire* retrouve à chaque pas, dans sa revue des institutions, la différence, la succession des temps et des périodes[42].

Aussi M. l'abbé Allibert préfère-t-il un cadre général de monographie qui, somme toute, peut sembler le meilleur. Il commence par respecter l'ordre chronologique, en distinguant nettement les trois grandes périodes de l'histoire paroissiale et locale : « Période antérieure à la Révolution... Période révolutionnaire... Temps postérieurs à la Révolution. » Mais, une fois marquée cette grande division, qui, explicite ou non, s'impose à tout travail — et qui, explicite, permet de mieux préciser les recherches, il laisse une grande souplesse à son plan. « En même temps, dit-il, que l'on retracera la vie seigniale ou l'administration municipale, [il pourrait ajouter : ou l'organisation et la vie religieuses]..., [on doit] raconter les faits remarquables dont la localité a été le théâtre, et les relier entre eux par des aperçus très sobres, ou leur consacrer des chapitres séparés[43]. » L'un ou l'autre système,

première condition [pour retracer l'histoire d'une paroisse] est de suivre avant tout l'ordre des temps. »

41. Comme *Hauville*, de M. l'abbé Paul Eudeline (Evreux, 1918, in-4°).

42. Il insère même, au milieu de cette revue, un chapitre à « plan interne » essentiellement chronologique, celui qui doit donner la liste des curés, vicaires et chapelains.

43. C. Allibert, *Manuel d'histoire locale*, p. 290. — L'auteur adopte généralement un plan méthodique. Voici les principales subdivisions de la première partie, qui concerne la *Période antérieure à la Révolution : a*) La commune ou la paroisse au point de vue civil; *b*) Eglise paroissiale et institutions religieuses; *c*) Etablissements charitables; *d*) L'enseignement scolaire dans la paroisse avant la Révolution.

celui des chapitres séparés, groupés ou non en « Annales », ou celui qui se contente de mentionner les faits à propos des institutions, peut être préféré suivant les cas, et aussi suivant l'importance des faits, — suivant la mesure dans laquelle ceux-ci se relient à l'histoire « extérieure » ou bien se bornent à « conditionner » l'humble développement de la vie locale et des institutions elles-mêmes.

En tout cas, si l'on veut donner une idée complète de la vie d'une paroisse depuis ses origines jusqu'à nos jours, on se trouvera contraint d'aborder une foule de matières qui ne sont pas toutes historiques; et c'est ainsi, encore une fois, que tous les plans, programmes ou questionnaires dont nous venons de parler prévoient des recherches et des exposés géographiques ou topographiques, économiques, statistiques, juridiques, etc. Même dans le domaine plus spécialement historique, ils visent toujours bien d'autres objets que l'histoire des faits et des institutions d'ordre strictement paroissial. Tous consacrent une partie à la description de l'église, des autres édifices, monuments et objets anciens — religieux ou non — existant dans la paroisse; tous font une place nécessaire à l'analyse des archives paroissiales et communales, sans omettre, bien entendu, l'indication des autres sources et la bibliographie de l'histoire paroissiale. Dans le cadre général de cette histoire, presque tous font place encore à l'histoire particulière des établissements religieux qui, fixés sur le sol de la paroisse, restaient pourtant étrangers à son organisation et à son administration — sinon à sa vie — au moins dans beaucoup de cas : collégiales, abbayes, prieurés, commanderies, hôpitaux, etc.

Aussi tout travailleur désireux de composer une monographie consultera-t-il utilement les plans et programmes existants, non pas toujours peut-être pour les suivre, mais pour se rendre compte de l'étendue totale, des diverses parties, des divers aspects que pourrait présenter cette monographie. Mais, encore, selon qu'il voudra l'établir complète ou limitée, il devra préalablement posséder un nombre plus ou moins grand d'instruments de travail, s'être assimilé un choix de formations spéciales : de « disciplines », comme on dit aujourd'hui. Il devra connaître des éléments de bibliographie, d' « archivistique », de paléographie, de diplomatique; dans

certains cas, n'être point étranger à la critique des sources narratives, à l'épigraphie, à l'archéologie, à l'histoire de l'art — et, bien entendu, ne l'être jamais à l'histoire générale de l'Eglise, de la France (sinon de l'Europe chrétienne), de la « province » ecclésiastique et laïque, du diocèse, du « pays », des diverses circonscriptions féodales et monarchiques auxquelles appartenait sa paroisse. Et il sera très utilement aidé par des manuels, soit élémentaires comme celui de M. l'abbé Allibert, soit plus approfondis comme ceux de MM. Langlois, Stein, Prou, Giry, Enlart, voire même Molinier, Hauser, Bourgeois et André[44]. Il trouvera, en outre, dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, et spécialement dans beaucoup des chapitres de cette « Introduction », des résumés et des « guides » non moins précieux pour les diverses branches de ses recherches que pour d'autres « études d'histoire ecclésiastique locale ». Les articles de la première Partie et plusieurs de la deuxième[45] prépareront ou compléteront pour lui la lecture des manuels dont nous venons d'énumérer les principaux. D'autres, ceux de la troisième Partie, contribueront à lui fournir des notions indispensables d'histoire générale.

C'est seulement après s'être ainsi préparé qu'il pourra vraiment et utilement opter entre les diverses manières de concevoir une monographie. Déjà, nos indications lui seront peut-être moins nécessaires; en tout cas, il comprendra de plus en plus pourquoi nous n'osons donner à ces indications un

44. Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les archives de l'Histoire de France*. Paris, Picard, 1893, in-8°. — Ch.-V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique* (*I. Instruments bibliographiques. II. Histoire et organisation des études historiques*). Paris, Hachette, 1901-1904, petit in-8°. — H. Stein, *Manuel de Bibliographie générale* (*Bibliotheca bibliographica nova*). Paris, Picard, 1898, in-8°. — H Stein, *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatifs à l'Histoire de France*. Paris, Picard, 1907, in-8°. — M. Prou, *Manuel de Paléographie latine et française*, 3e éd., Paris, Picard, 1910, in-8° (et album in-4°). — A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, grand in-8°. — C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, Paris, Picard, t. I, 1902 (2e éd. en deux parties, 1919-1920); t. II, 1904; t. III, 1916, in-8°. — A. Molinier, H. Hauser, Em. Bourgeois et L. André. *Les Sources de l'Histoire de France*, Paris, Picard (V. le catalogue de cette librairie), 12 vol. in-8°.

45. par exemple, ceux de MM. Aigrain, Lavergne, Coulon; ceux de M. H. Martin et de dom Wilmart.

caractère général ou limitatif; pourquoi nous ne pouvons, sur ce terrain des monographies paroissiales, le guider avec la sûreté, l'autorité permises aux spécialistes qui, dans l'*Introduction*, aideront d'autres chercheurs à publier un cartulaire, à rédiger l'histoire d'un diocèse, d'un monastère, d'un établissement hospitalier, ou encore à... ne pas manquer une monographie d'église... Malgré tout, il restera en droit de nous demander autre chose que des réflexions d'une prudence trop négative ou des renseignements bibliographiques incomplets. Pour lui répondre, sans omettre de lui recommander d'abord, entre toutes les « disciplines » préparatoires, l'étude au moins sommaire des principes et de l'histoire du droit canonique public, de l'administration ecclésiastique et civile, ni de lui indiquer qu'il pourra fort utilement compléter notre point de vue méthodique par le point de vue chronologique, — dont il trouvera un exemple dans le petit mais très bon « manuel » de M. l'abbé Lesêtre[46], — nous nous limiterons à la période qui vit le développement, l'épanouissement du régime paroissial; et, tout en gardant notre ferme propos de ne point préconiser un cadre universel de monographie complète, nous présenterons un simple plan d'étude locale des principales institutions de la paroisse. Nous transformerons un peu — nous restreindrons, à vrai dire — la question posée, en lui donnant ce sous-titre, ou plutôt en la bornant pour nous à ce libellé :

Comment concevoir, dans le cadre d'une paroisse déterminée et de son histoire locale, l'étude des institutions paroissiales de l'ancienne France?

En effet, nous l'avons vu, ne l'oublions point : une monographie peut légitimement — et, dans beaucoup de cas, doit — renseigner sur l'histoire des faits ou des personnes ayant eu quelque importance dans la paroisse; mais elle doit aussi — elle doit même principalement, selon nous, contribuer par l'étude locale des institutions à leur étude générale — cette étude générale permettant, en retour, de mieux comprendre les faits et les organismes locaux[47].

46. Abbé H. Lesêtre, *La Paroisse*, Paris, Lecoffre, 1906, in-12.

47. La nécessité de l'étude des institutions locales et paroissiales est signalée tous les ans par le Programme du Congrès des Sociétés savantes, qui, entre les nombreux travaux dont il recom-

Jetons donc un coup d'œil sur les objets des pricipales « questions » relatives aux institutions paroissiales, à l'organisation et à l'administration religieuse des paroisses de l'ancienne France. Certaines ont plutôt, malgré tout, une portée générale, dans leur intérêt de droit public, et nécessitent au plus haut point l'étude, que nous venons de conseiller, des principes juridiques, jointe ou non, suivant les cas, à celle des faits historiques particuliers[48]. D'autres questions, tout en se prêtant aussi à des exposés et à des réponses « d'ensemble », nécessitent plus spécialement l'étude des circonstances locales, des documents locaux : elles concerneront, en somme, les objets directs de la monographie; elles lui promettront ses résultats principaux, ceux par lesquels son auteur pourra non seulement vérifier, mais aussi enrichir, pour sa part, l'histoire générale des institutions[49]. On comprendra que nous ne puissions facilement isoler ces deux catégories de questions; du reste, elles se différencieront sans peine aux yeux

mande la préparation, indique les suivants (nous empruntons leur énoncé au Programme de 1923) : « ... 15° Etudier l'administration temporelle d'une paroisse sous l'Ancien régime (marguilliers, fabriciens, etc.). — 16° Chercher, pour une région, dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objets de l'enseignement, méthodes employées... » [Il y a ici une incorrection : pour l'Ancien régime, et du moins relativement aux campagnes, on doit dire non pas « délibérations communales, comptes communaux », mais « délibérations paroissiales, comptes paroissiaux », — en ajoutant si l'on veut, relativement aux villes, « délibérations municipales, comptes municipaux »].

48. Et cette étude des principes juridiques devra être entreprise avant la composition, voire même avant la préparation de toute monographie, dans les recueils de textes, les ouvrages généraux dont nous indiquerons plus loin un certain nombre.

49. En tête d'une très utile publication de textes intitulée *Questions fabriciennes* (*Bull. de la Commission hist. de la Mayenne*, 1908 à 1916), M. Laurain, archiviste de la Mayenne, montre fort judicieusement l'importance de toutes ces questions, qu'il aurait pu tout aussi bien appeler plus largement, dans leur variété, « Questions paroissiales ». En outre, il distingue parfaitement les diverses catégories de sources imprimées ou inédites à consulter pour leur étude : 1° les recueils et traités généraux de droit canonique antérieurs à la Révolution; 2° les traités spéciaux consacrés sous l'Ancien régime à l'ensemble de l'administration paroissiale; 3° enfin, les documents locaux, qui, sans modifier ici ou là sur des points très importants l'aspect général des institutions, révè-

du lecteur par l'énoncé de leurs objets, qu'il reconnaîtra bien vite soit comme rappelant ou indiquant des principes à suivre ou à démontrer, soit comme réclamant des faits à connaître et à exposer. On comprendra également que nous ne puissions assez définir ou préciser nous-mêmes ces principes généraux, ces observations d'ensemble qui, dans notre plan, vont être supposés établis ou proposés à établir. On voudra bien chercher simplement, répétons-le encore, un sommaire de *questions* dans la trop sèche énumération méthodique qui va suivre — et où nous nous efforcerons, malgré tout, d'accommoder le moins mal possible la mention rapide des « questions » générales au point de vue spécial et local de la monographie.

Joseph GUILLAUME,

Ancien archiviste aux Archives nationales,
Professeur aux Facultés catholiques de Lille.

(A suivre).

lent malgré tout, dans l'application des principes, beaucoup de détails curieux, de nuances non négligeables. Il signale, avec grande raison, encore une fois, le vif intérêt présenté par ces usages particuliers qui pouvaient varier non seulement de province à province, de diocèse à diocèse, mais aussi — comme le fait remarquer un autre érudit « mayennais », dom Le Coq (*L'administration paroissiale à Ernée au XVIIIe siècle*, dans le *Bull. de la Comm. hist. de la Mayenne*, 1913), — de doyenné à doyenné, de paroisse à paroisse. Tous deux — M. Laurain et dom Le Coq — indiquent et démontrent quels renseignements précieux fournissent, en cette matière, les archives paroissiales et notariales, versées ou non aux archives communales et départementales.

BULLETIN CRITIQUE

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française.* Tome VI. *Histoire religieuse*, par Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustration de Maurice DENIS. — Paris, Plon-Nourrit [1922]. In-4° de 646 pages. Prix : 48 francs.

Le premier devoir qui s'impose au critique, en ouvrant ce livre, est d'adresser à M. Gabriel Hanotaux un éloge et un remerciement. Il est vrai qu'il a été déjà récompensé par le succès, mais il eût été plus qu'étrange qu'il en fût autrement. Avoir réservé dans le plan de l'*Histoire de la Nation française* une place à part, une belle place, à l'histoire religieuse, c'était une heureuse innovation et la reconnaissance du grand rôle joué par les hommes de foi dans la formation de notre pays. Avoir choisi pour remplir ce programme un écrivain ayant derrière lui le passé de M. Goyau, c'était renoncer à la neutralité indifférente qui, pour certains historiens, est la condition première de pareilles études, et, à plus forte raison, à tout esprit d'hostilité ou d'aigreur envers l'Eglise catholique. M. Gabriel Hanotaux n'a jamais, que je sache, pris position de catholique, et entend demeurer, dans ses ouvrages, sur le terrain de la pensée libre. Profiter de cette liberté pour confier à M. Goyau le soin d'écrire une *Histoire religieuse de la France*, c'était en faire un usage singulièrement intelligent.

M. Georges Goyau possède, d'ailleurs, les qualités intellectuelles et morales les plus indiquées pour répondre à cette confiance. Nul plus que lui n'est éloigné de la malveillance, de l'injustice, ou simplement de la bouderie grognonne envers qui ne partage pas sa foi, s'il a d'autre part bonne volonté; ni les protestants, ni les jansénistes, ni les gallicans, ni aucun groupement hétérodoxe mais sincère ne pourra se plaindre d'avoir été dénigré par ce catholique, et personne non plus ne songera à lui reprocher d'avoir paré d'un rayon de gloire les faiblesses ou les fautes des hommes de son Eglise : il a trop, pour cela, le sens de la justice et de la pondération. Quant aux qualités intellectuelles, il en est une qui dès l'abord apparaît nécessaire dans un livre de ce genre : c'est la puissance synthétique de l'esprit. Nous n'avons pas à redire, après

quatre volumes de cet ouvrage, déjà présentés dans la *Revue*, comment a été compris le plan de l'*Histoire de la Nation française :* nos lecteurs savent que chacune de ses parties se présente comme un « discours », à la mode de nos pères; mais il n'est rien de plus difficile à écrire qu'un « discours », ni qui exige davantage un regard capable d'embrasser à la fois tout un sujet, que dis-je, tous les aspects d'un sujet, et de les rendre perceptibles, dans leur dépendance mutuelle et à leur vraie place, à l'esprit du lecteur. Or ce don des vues synthétiques a toujours été un des traits les plus remarquables de l'intelligence de M. Goyau; et les historiens n'ont pas oublié certaine *Vue générale de l'histoire de la Papauté*, qui, à vrai dire, révélait bien çà et là quelque jeunesse, mais qui ne paraissait à personne l'œuvre d'un historien de moins de trente ans. La synthèse de l'âge mûr a plus de souplesse, une information plus étendue lui sert de base, mais elle est bien de la même main que la synthèse de jeunesse; et celui qui, encore élève, savait s'ouvrir de si larges horizons, quelles vues ne doit-il pas avoir gagnées à l'heure de la maîtrise? Il n'est pas jusqu'à son style qui ne se prête, aussi bien par ses défauts — ou ses excès — que par ses qualités, à l'exposé synthétique; les formules frappantes y abondent, parfois même y surabondent, et les traits ingénieux à la Sénèque, qui, lorsqu'ils sont tout à fait heureux, constituent à eux seuls un raccourci d'histoire. En s'adressant à M. Goyau, M. Hanotaux a trouvé l'homme qu'il lui fallait.

Il le trouvait pour une autre raison encore : personne n'aura été moins tenté que M. Goyau, parmi les collaborateurs de l'*Histoire de la Nation française*, de gagner sur le terrain du voisin quelques pouces, et de s'écarter si peu que ce soit du plan tracé. M. Goyau, dans un ouvrage collectif, est le collaborateur modèle, à tel point que nous regrettons parfois la perfection même de la docilité. Nos lecteurs savent que la conception de M. Hanotaux se défend au premier abord et s'explique fort aisément, mais que la réalisation y fait apparaître d'insolubles difficultés. M. Jordan en a montré ici même des exemples très suggestifs à propos du beau livre de M. Imbart de la Tour. Ce qu'il eût, dans ces conditions, été normal de redouter, n'était pas à craindre avec M. Goyau. Il s'en était d'avance expliqué dans une lettre que M. de Lanzac de Laborie a cru devoir publier dans *le Correspondant* du 25 janvier 1922 (p. 218-219) : « Plus mes collaborateurs auront traité de la politique religieuse, plus je me réjouirai; car, tel que je l'ai conçu, *mon volume est plutôt l'histoire de la vie*

religieuse. Par exemple, je parle à peine des différends entre Philippe et Boniface; à peine, de l'affaire de la Régale; et pas du tout, des négociations pour les divers concordats, lesquelles regardent l'histoire diplomatique... Si bien que, toutes les fois que les collaborateurs d'histoire politique ou diplomatique vous paraîtraient braconner sur mes terres, il est probable que je leur dirais : « Grand merci, Messieurs; chargez-« vous de cette piste-là! » Il y a forcément, parfois, quelque difficulté à délimiter ce qui est chasse réservée et ce qui ne l'est pas, mais c'est la rançon du plan même de toute l'histoire, qui par ailleurs a beaucoup d'avantages, dont le premier est celui d'être neuf. »

La rançon... Le mot est juste en ce qu'il implique à la fois l'aveu d'une faiblesse et l'acceptation nécessaire du revers de la médaille pour ne pas sacrifier l'avers. M. Goyau a fait ainsi nombre de sacrifices, non seulement aux auteurs de l'*Histoire politique* ou de l'*Histoire diplomatique*, mais à celui de l'*Histoire sociale* (ce dernier sacrifice est peut-être celui qui, tout au fond, lui aura coûté le plus), à d'autres encore, chemin faisant, sans parler de ceux qu'il a consentis pour ne pas laisser un manuscrit énorme dépasser par trop le chiffre normal de pages. Je ne veux pas refaire l'article de M. Jordan et redire que tel de ces sacrifices, fait en même temps par le collaborateur auquel M. Goyau offrait la chair vive de son sujet, laisse subsister dans l'ouvrage d'ensemble une fâcheuse lacune; je renvoie à ce que M. Jordan a dit du gallicanisme royal ou parlementaire, ou de la croisade contre les Albigeois... Il semble bien, pourtant, que M. Goyau avait pris toutes précautions, de son côté, et les pierres d'attente qu'il pose, pour relier son édifice aux constructions voisines, en sont la marque visible. Il n'a pas voulu, autant que possible, que ses renvois fissent dans son livre des lacunes, et il a multiplié les points d'attache qui, en quelques mots sommaires, annonçaient le raccord. Mais cela ne suffit pas à éviter au lecteur toute déception; et, d'autre part, on risque à procéder ainsi un autre inconvénient, celui de présenter des raccourcis vraiment obscurs. Il semble bien, par exemple, que, par le souci poussé à l'extrême de la concision et des retranchements, l'exposé des relations entre Boniface VIII, Philippe le Bel et Nogaret paraisse peu compréhensible au lecteur pressé.

Mais il y a à cela une autre raison. Les raccourcis synthétiques, c'est bien: c'est même, pourrait-on dire, l'œuvre par excellence de l'historien, quand il est vraiment un maître. Mais ils supposent, au préalable, une histoire narrative. Pas

nécessairement, d'ailleurs, dans le même volume; et l'on pourrait dire, je crois, sans beaucoup de paradoxe que la grande œuvre entreprise par M. Hanotaux forme un utile complément, du point de vue de la synthèse, à telle entreprise antérieure qui ressortit à l'histoire narrative, l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse, si l'on veut (je ne parle ici que de la conception technique qu'elle réalise). Mais, des différentes parties de l'ouvrage de M. Hanotaux, il en est pour lesquelles on peut supposer plus facilement connu l'histoire narrative correspondante, et par conséquent dont les allusions seront plus rapidement comprises; c'est le cas, manifestement, de l'histoire politique. Il en est d'autres, telle l'histoire des lettres ou l'histoire des arts, que nous sommes habitués depuis longtemps à voir traiter à part, et dans lesquelles le fait d'appartenir à une vaste histoire générale introduit seulement une préoccupation d'histoire plus accentuée que dans certains livres, d'ailleurs excellents, de critique littéraire ou artistique. Mais l'histoire religieuse entre dans une catégorie à part : il manque au grand public la connaissance de l'histoire narrative correspondante, sauf pour quelques chapitres, qui de ce seul fait sont plus aisément compris et abordés avec plus de plaisir. Je citerai, par exemple, l'histoire religieuse de la Révolution, que tout le monde — j'entends le monde qui lit — connaît depuis que M. de La Gorce a entrepris de la raconter; et voici que, grâce à l'abbé Henri Bremond, il n'y aura plus un lettré digne de ce nom qui ait le droit d'ignorer les grandes figures et les grands courants religieux de notre XVIIe siècle. Mais en dirait-on autant de tous les chapitres de notre histoire? Tel livre qui compte, aux yeux des érudits, parmi les plus notables, n'a pas atteint le grand public; les historiens ont été à peu près les seuls à pratiquer, par exemple, le bel ouvrage de Noël Valois sur le grand schisme d'Occident; et combien, en dehors des hommes voués à l'histoire ecclésiastique, ont lu seulement le résumé qu'en a donné Salembier? Un Goyau, certes, a tout lu, tout utilisé: il n'ignore pas les plus récents travaux, et, s'il ne les cite pas pour demeurer fidèle à la règle de la collection pour laquelle il travaille, il lui arrive au moins, pour payer sa dette de reconnaissance, de nommer leurs auteurs; il n'est pas jusqu'à des articles de revues spéciales qui ne l'aient instruit, et je pourrais citer, par exemple, deux mots d'un paragraphe sur Priscillien qui n'auraient pas été écrits si dom Germain Morin n'avait publié dans la *Revue Bénédictine* telle étude *pro Instantio*. Cette riche information, les gens du métier la décou-

vrent sous la trame du livre, et goûtent à la reconnaître un plaisir de haute saveur. Mais on n'écrit pas ces sortes d'ouvrages pour n'être lu que par des gens du métier; et les autres, la masse des lecteurs auxquels il faut bien penser, pourraient prendre, à voir l'envers de ce fin travail, le même plaisir que nous, si une histoire narrative assez développée, non dépourvue des discussions nécessaires et de l'appareil normal de notes s'offrait à eux à côté de la belle synthèse, que du reste elle ne remplacerait ni ne ferait oublier, et que tout au contraire elle mettrait en valeur. Cette histoire qui nous manque, à qui reviendrait-il de l'écrire mieux qu'à M. Georges Goyau, d'esprit si compréhensif, et si bien informé[1]? Là, d'ailleurs, l'historien n'éprouverait plus aucune gêne, et, à côté de ce tableau de la vie religieuse française, des fondations françaises, de la sainteté en France aux divers âges, qu'il a si complaisamment tracé dans son livre d'hier en lui sacrifiant d'autres aspects pourtant intéressants, il aurait tout loisir de montrer comment la vie politique ou sociale ou économique de la France, en un mot, tout le sens de notre histoire, fut influencé par le fait religieux.

Un des thèmes qui reviennent avec une particulière insistance sous la plume de M. Goyau, c'est la constatation des usages, des rites, des formules même de foi, empruntés par la chrétienté universelle à l'Eglise de France; et il est fort ingénieux pour découvrir de telles influences françaises, jusque dans les directions les plus inattendues. La fréquence même de cette idée, de cette sorte de *leit-motiv*, donne à certains chapitres un accent de plaidoyer apologétique qui ne saurait surprendre dans un « discours », et qui, pourrait-on dire, y était même quasi de rigueur, car pourquoi écrirait-on un « discours » sinon pour démontrer quelque chose comme une thèse? La thèse, fort loyalement présentée d'ailleurs, nous la connaissions par un petit livre antérieur de M. Goyau : *Ce que le monde catholique doit à la France*. Mais peut-être de

1. Naturellement on pourrait relever, dans l'*Histoire Religieuse* comme dans tout ouvrage d'histoire, quelques inexactitudes et quelques *lapsus*, moins cependant que dans la moyenne des meilleurs livres de synthèse, et c'est un bel éloge, aux yeux de quiconque a vu de près ces sortes de travaux, aussi difficiles que séduisants. La correction typographique, chose rare, est quasi parfaite. Veut-on des exemples de vétilles? P. 210, la date de la fondation de l'Ordre du Temple peut être reculée jusqu'aux premiers jours de l'année 1121. P. 500, un curé du Poitou appelé « La Cerve » se nomme en réalité Le Cesve, c'est le futur évêque constitutionnel de la Vienne. P. 596, Mgr Gay s'appelait Charles-Louis, et non pas Adolphe. Et le personnage représenté p. 92, n'est pas sainte Radegonde, mais sa biographe Baudonivie, comme l'a démontré un intéressant travail de M. Ginot (*Revue*, t. VII, p. 298).

purs historiens penseront-ils que précisément un des avantages de l'histoire d'exposition dont je rêvais tout à l'heure serait d'affranchir le récit du « discours », et de laisser parler les faits tout seuls. Ils ne seraient pas moins éloquents, quoique le « discours » le soit beaucoup.

Vu l'objectif particulier de notre revue, il n'y aurait pas lieu, pour un autre ouvrage, d'insister sur l'illustration. Mais, pour celui-ci, le cas est un peu différent, car l'illustration due à Maurice Denis a provoqué des controverses qui paraîtront bien curieuses aux historiens de l'avenir, et par là elle aussi devient un document d'histoire. Maurice Denis, dont nul n'ignore la grande place dans l'art contemporain, a déconcerté par ses bois, et surtout par ses compositions en couleurs, les regards de plus d'un catholique, même parmi ceux qui se piquaient d'être « connaisseurs », mais qui n'avaient pas suivi de bien près le mouvement artistique contemporain. Il leur a paru que Maurice Denis était, en peinture religieuse, une espèce de révolutionnaire (ce qui a dû étonner grandement ses confrères en peinture, car il ne passe point, parmi eux, pour un contempteur de toute tradition...). On a vu un critique en appeler, ou peu s'en faut, au Saint-Office, et tel autre critique inculpé de « laïcisme » pour avoir défendu la liberté de la technique... Et cela, sans doute, paraîtra aux historiens futurs un zèle louable mais peu nécessaire. Les compositions de Maurice Denis, en réalité, ont de fort belles qualités avec quelques défauts, dont le plus grave est de ne point sembler conçues pour être regardées *de près* dans un livre; en outre la reproduction sur papier couché, avec les procédés un peu gros nécessités par un tirage à grand nombre, les a quelque peu desservies. Ceux qui ont pu voir, en bonne place, les peintures originales ont éprouvé une tout autre impression qu'à les retrouver dans le livre; le taureau (ou l'aurochs) de sainte Blandine était bien... haut en couleurs; mais le fameux rocher violet tant critiqué dans l'apparition à Bernadette, ou les embrasures multicolores des fenêtres dans la chambre de saint Vincent de Paul prenaient leur vraie valeur en donnant simplement l'impression d'une lumière richement nuancée et transparente, tandis que le coucher du soleil sur les eaux, à l'arrivée en Provence des saintes Marie, paraissait une fête de rayons. Et je me garderais bien de *tout* défendre (j'ai déjà passé condamnation sur le taureau...), mais je ne puis comprendre pourquoi l'accent persuasif de saint Vincent de Paul, sa volonté de convaincre *per fas et nefas*, l'un et l'autre fortement exprimés par les traits de cet homme si beau dans une

enveloppe si laïde (eh! oui, il était laid, le cher saint, avec un nez que ses portraitistes hésitent d'ordinaire à représenter de profil...). Je ne puis comprendre vraiment pourquoi l'on veut y voir une finasserie de maquignon. Moi, j'ai la faiblesse de l'admirer, tout simplement. Mais j'ai bien plus admiré l'original! Et j'admirerais aussi bien davantage certains portraits gravés sur bois si j'en voyais les lignes de moins près. Cela, au fond, c'est une critique : un livre est fait pour être regardé de près, et l'inconvénient était de ceux qu'on aurait dû prévoir.

René Aigrain.

Chanoine Ulysse Chevalier. — *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France,* d'après les Documents authentiques recueillis sur les Registres du Vatican et les Archives locales, par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Tome VII, Avignon (Évêques, Archevêques, Prévôts). — Valence, Imp. Valentinoise, 1920. In-4° de 1080 colonnes.

Voici le septième volume de l'histoire des évêchés de Provence qui, dans la pensée de feu M. Albanès, devait être l'amorce ou du moins la première partie de la future *Gallia christiana novissima.* S'il n'avait pu, lors de sa mort (1897), rédiger qu'un volume, il laissait du moins en portefeuille les matériaux des autres, recueillis dans les archives du Vatican ou autres. C'est à la publication de cette œuvre que M. U. Chevalier s'est voué avec une générosité et une abnégation dont le public lettré ne saurait lui être trop reconnaissant.

Dans son culte pieux et éclairé pour la mémoire de son ami, il nous présente ces matériaux à l'état brut sans doute, mais groupés par épiscopats, rangés par ordre chronologique, éclairés par une annotation sobre mais suffisante, complétés de tout ce que des publications récentes ont permis d'y ajouter. La délicatesse de son dévouement ne me permettrait pas de relever toute la part qui lui revient dans l'ensemble des 6.957 pièces dont se compose le présent volume, mais, à qui le lit, il est visible que son apport s'accroît à mesure que les archives nous livrent leurs secrets avec les années.

Toujours est-il que nous trouvons ici, sous forme des documents reproduits, analysés ou signalés, tous les éléments de l'histoire des 80 et quelques évêques, des 39 archevêques, — car cet évêché fut érigé en 1475 en archevêché — qui occupèrent le siège d'Avignon du IVe siècle à 1908, sans compter les mentions consacrées à 61 prévôts.

Il y a là des matériaux à pied d'œuvre, dont toute la valeur ne saura être appréciée du public que le jour où un historien en aura fait jaillir l'édifice auquel ils sont destinés. Mais d'ores et déjà les érudits ou les travailleurs sauront bien y faire leur cueillette, et elle promet d'être abondante et variée. Epitaphes du haut moyen âge, inscriptions de châsses, diplômes d'empereurs perdus dans de rarissimes recueils spéciaux ou d'introuvables publications locales, faux dont le succès a fait la célébrité, formules d'emprunts, de quittances, d'hypothèques, chartes de communes, bulles de provisions, hommages féodaux ou serments d'allégeance, statuts synodaux, statuts d'université, procès-verbaux des Etats de Provence, inventaires de successions, testaments, droits et tarifs de péages recèlent des masses de renseignements quelquefois inconnus toujours curieux, dont peuvent faire déjà leur profit, après l'histoire religieuse, l'histoire des mœurs des institutions et de l'enseignement, l'histoire politique et l'histoire économique.

Il est bon du reste de se souvenir qu'Avignon fut pendant plus d'un demi-siècle la résidence des papes et qu'à ce titre l'histoire de ses évêques est assez intimement mêlée à la leur. Maîtres d'Avignon même après leur retour à Rome, les papes continuèrent à s'y faire représenter par des évêques tirés très souvent de leur famille ou de leur entourage immédiat. Ainsi ce siège fut occupé avant ou après les cardinaux d'Amboise et d'Armagnac par des La Rovère, des Médicis, des Farnèse, dont le nom et parfois les libéralités jettent un jour plus éclatant sur son histoire.

C'est dire assez l'intérêt particulier de ce nouveau volume d'Albanès-Chevalier. Après les services que nous pouvons en attendre, on ne se sent guère le courage de relever de ci de là quelque erreur de lecture, quelque traduction inattendue, la sécheresse de telle mention réduite à l'indication d'une vingtaine de pages d'inventaire; la place démesurée faite à la publication intégrale de bulles d'un texte banal, etc. Aussi bien l'Introduction générale du volume et la table alphabétique des matières qui doivent faire l'objet d'un fascicule séparé apporteront-elles les errata nécessaires ou les explications utiles.

Antoine Degert.

Claude Cochin. — *Henry Arnauld, évêque d'Angers* (1597-1692). — Paris, Picard, 1921. In-8° de xiv-429 pages. Avec un portrait et deux fac-similés

Les livres ont leur destin. Quelques-uns, limés et revus avec amour par leurs auteurs, tombent dans l'oubli après une vogue éphémère. D'autres, inachevés, et il y en a d'illustres, portent la devise que les premiers éditeurs adoptèrent pour les *Pensées* de Pascal : *Pendent opera interrupta...* Il se trouve que la fière détresse, dans laquelle ils semblent abîmés, leur vaut une plus longue durée qu'aux autres.

M. Claude Cochin, après son entrée à l'Ecole des chartes, avait porté le choix de ses études de prédilection sur le xviie siècle. Appartenant à une famille de vieille souche française, qui peut considérer les tours de Notre-Dame comme le clocher de son village et où il est de tradition d'aimer à dire respectueusement et librement ce que l'on pense, il s'est senti attiré vers une de ces familles de haute bourgeoisie d'autrefois placée comme au centre de l'histoire morale de l'époque qu'il désirait mieux connaître. Quoique leur nom soit connu de ceux qui ont quelque culture, « les Arnauld, disait-il, dont la fortune émut tout un siècle qui leur prodigua louanges et persécutions, vénération et anathème, semblent être ensevelis pour les futures générations dans un oubli presque total. »

Le jeune chartiste s'attacha à faire revivre l'un des membres de la dynastie des Arnauld « qui, pour n'être pas illustre, a eu l'existence la plus longue et la plus variée ». Bien vite, Claude Cochin eut l'idée d'une étude générale sur Henry Arnauld. Sa thèse de l'Ecole des chartes, qui obtint un succès mérité, n'envisagea qu'une partie de l'œuvre qu'il voulait entreprendre : *Henry Arnauld et le jansénisme*. A Rome, il eut toute facilité pour compléter son travail, dont il comptait faire une thèse de doctorat ès lettres. La découverte de lettres inédites du cardinal de Retz lui permit de préparer un volume supplémentaire de la *Correspondance* de cette Eminence. Il fut publié au lendemain de sa mort.

L'histoire d'Henry Arnauld, poursuivie au milieu de recherches variées et méthodiques, fut interrompue par les événements de 1914. Les soucis patriotiques de l'auteur, le soin de remplir dignement son mandat de député, ne lui laissèrent que de rares loisirs. La mort vint le surprendre; son œuvre restait fragmentaire. Pourtant tous ceux « qui s'intéressent à

l'histoire du jansénisme, des Arnauld, de l'Anjou et du XVII° siècle », réclamaient avec insistance la publication de ces fragments. Ils paraissent, grâce au dévouement de M. Léon Lecestre et au zèle pieux de sa famille, en un luxueux volume, avec un avant-propos de M. Henry Cochin.

L'ouvrage est partagé en deux parties. La première, rédigée après l'autre, comprend les chapitres et fragments de la vie d'Henry Arnauld que projetait Cl. Cochin. Il y a des lacunes importantes; certains morceaux sont privés de leur documentation. Mais que de pages d'une belle venue et qui révèlent un écrivain de talent, en pleine possession de sa pensée et de son sujet! De tels morceaux fixent dans une peinture fidèle et saisissante la vie du personnage étudié ainsi que celle de son temps. Après le récit de la première mission d'Henry Arnauld à Rome (1621-1625), nous entrevoyons dans un chapitre, resté malheureusement inachevé, la vie qu'il mena à Paris durant un séjour de vingt ans (1625-1645), partagée entre ses relations littéraires et mondaines, avec Chapelain et le président Barillon. Ces pages font regretter qu'on n'ait pu nous entretenir de ses relations d'alors avec l'hôtel de Rambouillet, avec sa famille, avec Port-Royal. Rien de tout cela n'a été esquissé. Quelques pages sur l'imbroglio où se trouva engagé l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers après son élection à l'évêché de Toul par le chapitre et le récit assez étendu, mais sans références, de sa seconde mission à Rome (1645-1648), excitent l'intérêt : il eut à s'occuper de la délicate affaire des Barbérini. Et nous arrivons au maître chapitre de la Fronde angevine (1649-1652). Henry Arnauld, dès le début de son épiscopat à Angers, se trouve « aux prises avec une situation politique extraordinairement difficile ». Fermement attaché au parti du roi et de la régente, l'évêque, tout en tenant une conduite très ferme, cherche surtout à pacifier les esprits et à intercéder pour les rebelles. Ce qui ne l'empêche pas de passer parfois aux yeux de ses ouailles et même de ses prêtres pour leur ennemi politique. Les haines resteront vivaces dans certains cœurs et provoqueront comme une sorte de Fronde religieuse contre Henry Arnauld. Là s'arrête ce qui reste du dernier travail de Cl. Cochin.

La seconde partie du volume contient la thèse de l'Ecole des chartes. Cette phrase se lit au début : « Le centre de la vie de Henry Arnauld et comme le pivot autour duquel se développe son existence est la question du jansénisme. » Dès que commencent les disputes relatives au livre de Jansénius, il se trouve parmi les onze évêques qui écrivirent au pape

pour protester contre la lettre de Habert, qui demandait la condamnation des cinq propositions signalées par Nicolas Cornet et portait quatre-vingt-dix signatures obtenues individuellement. Lorsque Innocent X fit paraître la bulle *Cum occasione editionis libri Jansenii*, Henry Arnauld fut le premier des onze prélats à la publier : il adhère à la condamnation des cinq propositions « qu'on attribue à Jansénius ». Tels sont les termes de son mandement, où M. Claude Cochin trouve un « écho fidèle » des « idées du pape », qui « a entendu réserver la question de Jansénius ». Mais les adversaires de l'évêque d'Angers s'en scandalisèrent : « Ils voulaient voir les évêques parler plus fort que le saint père et compléter une condamnation jugée insuffisante. » Cette manière de voir prévalut à l'assemblée du clergé de 1654 et le pape s'y rallia. Pendant que se prépare, sous le pontificat d'Alexandre VII, le fameux Formulaire, Henry Arnauld semble vouloir rester avec modération à l'écart de toute querelle religieuse et se consacrer uniquement au soin de son diocèse. Il va falloir « les conseils impératifs » de son frère Antoine, « joints au témoignage de sa conscience », et aussi à ses « affections de famille », « pour le décider à sacrifier la paix religieuse de l'Anjou à la *défense de la vérité* ».

L'évêque d'Angers osa donc écrire au roi, le 6 juillet 1661, une lettre dans laquelle il expose les motifs qui le font contrevenir à ses ordres au sujet du Formulaire. C'était la lutte qui commençait et qui allait le commettre avec le pape et toutes les puissances, *l'affaire des quatre évêques*. Les pages consacrés à en relater les péripéties, ainsi que la conclusion de « la paix de l'église », sont des plus importantes. Par une documentation de premier ordre et puisée aux sources, le sujet est renouvelé. Désormais il ne sera plus permis à un véritable historien de les ignorer et l'on devra en tenir le plus grand compte pour apprécier le sens et la portée de l'acte de Clément IX, aussi bien que les démarches des quatre évêques, dont le pape eut pleine connaissance. Pourtant les disputes sur les matières contestées n'étaient pas près d'être éteintes dans le diocèse d'Angers. Si Henry Arnauld trouva encore auprès d'Innocent XI une évidente sympathie, il vit se lever contre lui l'Université et le séminaire, appuyés sur l'autorité de Louis XIV. Ce n'est pas sans agrément que l'on lit les chapitres qui racontent ces luttes locales et où revivent les personnages dont aima à s'entourer l'évêque d'Angers : Bourigault, Héard de Boissimon, Le Royer, Musard, Gallard, les Oratoriens, et l'étonnante Marie-Constance Constantin, qui

pensa un moment faire de son couvent de la Visitation une manière de petit Port-Royal angevin.

L'auteur tâche enfin de démêler quels furent les rapports de l'évêque avec son frère Antoine et Port-Royal. Il semble bien qu'avant de devenir « le saint de Port-Royal », au soir de sa longue vie, Henry Arnauld ne fut pas toujours en parfait unisson avec le grand monastère. Les liens qui l'attachaient à son église ne lui permirent pas toujours de se laisser attirer par ceux qui le retenaient à sa famille.

Dans la forme où il nous est présenté, le livre de M. Claude Cochin demeure un beau et bon livre. S'il ne nous donne pas un portrait achevé d'Henry Arnauld, il nous permet de l'entrevoir avec une netteté suffisante. Bien téméraire serait celui qui l'entreprendrait à nouveau. L'auteur a fourni aussi une appréciable contribution à l'étude générale du jansénisme et il a rendu possible son histoire impartiale en Anjou. Avec infiniment de tact il a ramené à sa juste mesure l'autorité de Grandet, dont les renseignements intéressants veulent être contrôlés et utilisés avec précaution. Nous étions un certain nombre à le penser, mais trop peu à oser le dire. L'ouvrage dont nous venons de rendre compte, et la bibliographie des écrits de Cl. Cochin qui le termine, laissent le regret amer d'avoir vu disparaître un esprit qui aurait encore tant contribué à l'avancement des bonnes études et au bien général du pays.

Louis Delaunay.

Maurice Dommanget. — *La Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise (1790-1801)*. Deuxième partie. — Paris, Alcan, 1922. In-8° de 186 pages.

Le premier volume de M. Dommanget étudiait plus spécialement l'effort tenté dans l'Oise pour la destruction du culte chrétien; le second aborde surtout l'autre point de vue de la question : l'essai d'instauration d'un culte révolutionnaire.

Ce second tome, écrit lui-même avec une consciencieuse préoccupation d'objectivité, me semble cependant le céder à l'autre en intérêt. La documentation locale en est moins large, moins nourrie; l'auteur eût gagné à étendre plus minutieusement son enquête à travers les différents districts de l'Oise, à consulter un certain nombre de registres de délibérations municipales, à dépouiller en détail les registres d'état civil des greffes des tribunaux. Par ailleurs, soucieux de ne passer sous

silence aucune des manifestations du culte révolutionnaire, il se laisse aller trop volontiers, s'il n'en découvre point trace chez lui, à incursionner hors de son domaine. Si bien que son étude, trop peu extensive d'une part, trop extensive de l'autre, est certes une fort bonne contribution à l'histoire de la déchristianisation dans l'Oise, mais n'en est pas une histoire définitive.

A suivre M. Dommanget à travers ses six chapitres, — les sacrements civiques, le décadi, les saints patriotes, les pratiques cultuelles, les miracles et le fanatisme révolutionnaires, le culte et la fête de l'Etre suprême, le culte décadaire et la théophilanthropie, — on constate avec lui que le succédané de religion inventé par l'esprit jacobin trouva en somme peu de faveur dans l'Oise.

Les baptêmes civiques y sont rares : l'auteur en relève trois à Beauvais, avant 1793, administrés selon le rite catholique, mais sur l'autel de la Patrie; un à Clermont, en brumaire an II, avec un cérémonial tout laïc. Plus rares encore les mariages civiques, malgré les efforts et les vœux des sociétés populaires de Beauvais et de Compiègne, qui eussent voulu entourer ces actes d'une certaine solennité. On observe, par contre, que l'ordonnance toute laïque des funérailles, préconisée en pluviôse an II par la municipalité de Beauvais, fut généralement observée.

Le décadi, contrefaçon du dimanche chrétien, a ses offices, ses prêtres, ses quêtes, ses sermons. Mais, en dépit des proclamations et des circulaires, en dépit de la propagande active de certains sans-culottes, les populations se montrent peu empressées à adopter la réforme. A Beauvais, si l'on suit le décadi, on continue à chômer le dimanche. Dans les campagnes, c'est pire : ici les fidèles se réunissent encore dans les églises; là, on carillonne, on chante les vêpres; ailleurs, — curieux compromis, — on transfère au décadi la messe du dimanche. Une observation plus régulière du décadi s'observe toutefois çà et là : à Noyon, au Plessis, à Autheuil, dans le canton de Gerberoy, où des poursuites sont faites contre ceux qui refusent de chômer la décade.

Le culte révolutionnaire copie en tout le culte chrétien : il a ses saints patriotes, — Marat surtout a la vogue, — ses hymnes, ses prières civiques, ses mystiques symboles; mais rien de typique ne signale, dans l'Oise, ces manifestations connues.

Rien non plus n'y caractérise le culte de l'Etre Suprême. On lui fit, à Beauvais, assez bon accueil, et la fête du

20 prairial s'y solennisa selon le rituel de Paris; ailleurs, comme à Bresles, la liturgie y subit quelques sérieux accrocs, puisqu'une déesse Raison fut intronisée ce jour-là.

Dans des pages qui sont de tout le volume les plus substantielles, l'auteur suit l'évolution du culte décadaire après l'an II, et le montre en perpétuel conflit avec le culte catholique obstinément vivace. Malgré les ressauts d'énergie dont font preuve les autorités, après le 18 fructidor et en l'an VII, pour rallumer dans le peuple la flamme civique, le culte décadaire périclite désespérément d'année en année, et achève de mourir après le 18 brumaire.

Mais M. Dommanget qui, visiblement, nourrit quelque prévention contre le culte catholique, a soin de noter que le culte décadaire, « ainsi du reste que les autres constructions religieuses de la Révolution », a laissé des traces : à côté de l'indifférence dont il était, lui, l'objet, naissait aussi une certaine indifférence à l'égard des fêtes de l'Eglise. « Il n'est pas tout à fait mort, conclut l'ouvrage, puisque le dimanche intégral ne peut renaître. »

J. GALLERAND.

École nationale des chartes. Livre du centenaire (1821-1921). Tome I : L'École, son histoire, son œuvre. Tome II : Livret de l'École. — Paris, A. Picard, 1921. 2 vol. in-16 de CCCLXVIII-339 pages.

L'Ecole des chartes fut créée par une ordonnance royale en date du 22 février 1821. Pour célébrer le centenaire de cette institution, le 22 février 1921 eut lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne une cérémonie[1] que présida le chef de l'Etat, M. Millerand. Peu après parut l'ouvrage qui nous occupe présentement.

Il contient les textes législatifs concernant l'Ecole et ses anciens élèves, la liste des chartistes, et une bibliographie complète des thèses[2] présentées pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Quiconque s'occupe d'histoire devra désormais consulter cette bibliographie, qui non seulement montre le labeur immense des chartistes, mais qui fait sur-

1. M. Géraud Lavergne en rendit compte dans la *Revue*, t. VII (1921), p. 235.
2. Un nombre assez considérable de ces thèses intéressent directement ou indirectement l'histoire religieuse et ecclésiastique.

tout connaître une multitude d'études solides consacrées aux sujets les plus divers.

Ce *livre du centenaire* contient encore autre chose : les deux cent soixante-dix premières pages du tome premier renferment un mémoire, dans lequel M. Prou, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole des chartes, retrace l'*histoire* et l'*œuvre* de l'établissement qu'il dirige.

L'idée de créer l'Ecole des chartes fut conçue en 1806 par le baron de Gérando, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Napoléon Ier s'intéressa à l'affaire, mais ne la poussa point. Tenace, Gérando réussit enfin à persuader le comte Siméon, qui fit signer à Louis XVIII l'ordonnance de fondation. L'Ecole débuta modestement, travailla silencieusement, et peu à peu, grâce à la valeur de ses maîtres et au travail scientifique et administratif de ses anciens élèves, arriva à la renommée mondiale qu'elle possède aujourd'hui.

L'œuvre directe de l'Ecole se borna et se borne à mettre les élèves en état, d'une part, d'écrire scientifiquement l'histoire, et d'autre part, de remplir convenablement les emplois[3] d'archiviste et de bibliothécaire. Quant à l'œuvre indirecte de l'Ecole, elle est immense : inventaires de documents; publications critiques de textes; études de paléographie, de chronologie, de diplomatique; ouvrages de linguistique; travaux sur l'histoire politique, économique, sociale, juridique, religieuse, militaire, artistique, littéraire; répertoires bibliographiques; tous ces sujets furent traités, et presque toujours bien traités[4], par les chartistes.

Quant fut fondée l'Ecole des chartes, il y avait deux groupes d'historiens : les uns, sans contrôler les documents qu'ils employaient, cherchaient à présenter un agréable récit des faits; les autres, mus par une idée préconçue, voulaient établir ou justifier une théorie politique. A ces deux conceptions l'Ecole des chartes substitua ces notions que l'*histoire est une science*, et que l'historien doit réaliser, dans la mesure où elle est possible, *la reconstitution vraie du passé*, mais *en n'avançant rien qui ne soit fondé sur des documents sûrs*.

En matière de méthodologie un point particulier doit rete-

3. Dans les pages 86-96 M. Prou a montré le rôle important joué par les chartistes dans le développement des archives et des bibliothèques françaises; mais il a seulement effleuré le sujet, et il n'a pas parlé du travail obscur, mais infiniment utile, que dans toutes les provinces accomplissent journellement des archivistes et des bibliothécaires, qui ne connaîtront jamais la gloire et qui vivent chichement d'un parcimonieux salaire.

4. Aux pages 289 et suivantes du t. I, on trouvera la liste des nombreuses récompenses accordées à des chartistes par les Académies.

nir notre attention. On est souvent embarrassé pour dater des manuscrits, des œuvres d'art, des édifices, ou pour en déterminer les auteurs. Des chartistes eurent l'idée de chercher dans les documents, notamment dans les comptes, les mentions de l'objet étudié. Appliquée aux manuscrits par Léopold Delisle, aux édifices par Robert de Lasteyrie, aux miniatures par le comte Durrieu, cette méthode permit d'attribuer à des manuscrits, à des œuvres d'art, à des édifices soit une date certaine, soit un auteur certain. De plus, en fournissant une base solide, cette méthode rendit aussi possibles des comparaisons, grâce auxquelles, à défaut de documents d'archives, on put cependant attribuer à telle ou telle œuvre une date probable ou un auteur vraisemblable. Ainsi, en utilisant les documents d'archives, les chartistes trouvèrent des renseignements sûrs, qui ont renouvelé l'archéologie et l'histoire de l'art.

On pensera peut-être que le mémoire de M. Prou est un plaidoyer *pro domo;* mais, si l'on considère impartialement les résultats obtenus, l'on se rappelera la parole de l'Evangile : *arbor bona fructus bonos facit*[5].

Maurice Rousset.

5. Matth. ch. VII, v. 17.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Mgr Rebord, prévôt du chapitre d'Annecy. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, avec collaboration du chanoine Gavard, 2 vol., 1920-1921, in-8° de 803 p. — *Complément du Dictionnaire du clergé*. Annecy, 1921, in-8° de 490 p. — *Gerbe de notes et documents*, Annecy, 1922, in-8° de 365 p. — *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy* (1411-1920), tome Ier, Annecy, 1922, in-8° de 486 p. — *Synodes de saint François de Sales, de son prédécesseur et de ses successeurs*, Annecy, 1921, in-8° de 259 p. — *A la recherche d'un sanctuaire salésien*. Annecy, 1922, in-8° de 160 p.

Des ouvrages généraux sur l'histoire du diocèse d'Annecy ont été publiés soit à Genève, soit à Annecy. Ces travaux sérieux et toujours utiles nous font connaître la trame générale des événements historiques et les vicissitudes importantes des institutions religieuses; mais ils ne nous font point pénétrer dans les détails concrets de son organisation, dans la vie intime de la société religieuse. L'érudit prévôt du chapitre d'Annecy s'est depuis longtemps préoccupé de combler les lacunes inévitables des ouvrages trop généraux de synthèse historique; pour atteindre son but, il a fouillé avec intelligence et méthode les archives publiques ou privées à Genève, Annecy, Chambéry et Turin. Les notes et documents recueillis par ses soins patients ont été classés méthodiquement et généreusement communiqués à tous les chercheurs consciencieux. C'est à cette riche collection documentaire que l'auteur peut puiser avec sécurité la matière des nombreux volumes déjà publiés sur l'histoire du diocèse.

Grâce à son *Dictionnaire du clergé séculier et régulier*, tout publiciste peut facilement identifier les personnages originaires de la Savoie ou ayant exercé un ministère ecclésiastique quelconque dans l'ancien diocèse de Genève. Ces deux volumes contiennent environ 15.000 noms, avec des détails biographiques tirés des meilleures sources. Beaucoup de ces notices se rapportent à des prêtres originaires de divers diocèses français, par suite des commandes et des patronages.

L'histoire des paroisses est encore plus importante que la biographie des personnes; aussi l'auteur lui consacre-t-il un volume spécial sous le titre de *Complément au Dictionnaire*. Ce travail comprend un supplément au dictionnaire et des matériaux pour servir à la monographie des paroisses. Pour permettre au lecteur de se rendre compte de l'importance de cet ouvrage, nous nous contenterons d'en énumérer le contenu : un avant-propos donne d'excellents conseils aux jeunes historiens avec des renseignements bibliographiques très complets; une première partie étudie les fondations faites en faveur

des vicaires régents des écoles; la seconde partie donne pour chaque paroisse du diocèse actuel d'Annecy, une notice historique avec la série chronologique des curés ou des prieurs, des vicaires, des prêtres originaires de la paroisse, et pour terminer l'indication, d'après le *Journal officiel*, des spoliations dont la paroisse a été la victime à la suite de la loi de séparation.

Dans les *Visites pastorales*, les historiens trouveront une mine très riche de documents sur les anciennes coutumes, sur les droits des curés et des décimateurs et sur l'importance des visites pastorales, toujours accompagnées d'ordonnances ayant force de loi. En lisant les *Gerbes de notes*, on est rapidement renseigné sur le recrutement du clergé et les ordinations, sur les consécrations d'autels, les conférences ecclésiastiques, les mandements des évêques, sur les immunités ecclésiastiques et sur le droit si curieux *de spoliis*.

L'ouvrage sur les *Synodes de saint François de Sales* met sous nos yeux toute la législation ecclésiastique en vigueur dans le diocèse de Genève au XVIe et XVIIe siècles. Pour juger de la valeur pratique de cette législation, il suffit de se reporter aux procès-verbaux des visites pastorales ordonnées par saint François — en attendant le volume spécial où seront publiés les procès-verbaux des visites faites par le saint lui-même. Les textes déjà publiés manifestent hautement non seulement le zèle et la charité du saint prélat, mais aussi l'énergie toute apostolique avec laquelle il fait respecter son autorité.

Aux divers travaux antérieurement publiés par lui à la gloire du saint évêque de Genève, Mgr Rebord ajoute une nouvelle étude, sous le titre : *A la recherche d'un sanctuaire salésien*. L'auteur tente de mettre un peu de lumière dans la question très obscure des premiers sanctuaires salésiens à Annecy; sa contribution fortement documentée et dont les conclusions sont très prudentes, fera certainement autorité.

Tous ces travaux de l'éminent prélat sont conçus dans le même esprit, esprit de droiture et de simplicité, qui n'a d'autre but que de connaître et de faire connaître la vérité, sans aucun autre souci, même littéraire. La composition est assez souvent trop touffue par suite de l'accumulation documentaire; mais si le lecteur a quelque effort à faire, il est largement payé de sa peine par la moisson abondante et solide de renseignements qu'il peut cueillir à travers ces publications dont l'ensemble constitue le répertoire le plus sérieux et le plus complet que nous possédions de documents et de renseignements contrôlés sur l'histoire religieuse de la Savoie.

J. Burlet.

HISTOIRE GENERALE

Charles Corbière. *Le Christianisme et la fin de la Philosophie antique*. Paris, Fischbacher, 1921. In-8° de 292 pages.

Ramasser en moins de 300 pages l'exposé des théories philosophiques d'une des périodes les plus troublées de l'histoire et des plus

abstruses de la pensée, c'est un mérite dont on ne saurait trop louer M. Corbière. On ne peut qu'admirer un auteur qui se joue avec cette aisance au milieu de l'invraisemblable chaos formé par la rencontre de tant d'idées, de sentiments, de tendances qui, pendant cinq siècles, se sont heurtés dans les esprits les moins disposés à l'analyse critique. Mais l'auteur, envisageant son sujet plutôt en historien qu'en philosophe, ne s'est pas spécialement donné la tâche d'éclairer ces ténèbres, il lui suffit de montrer les relations historiques des doctrines et de faire une nomenclature aussi complète que possible des philosophes néo-platoniciens. Pris à ce point de vue, son livre révèle une documentation minutieuse et sera certainement consulté avec fruit par les théologiens désireux de connaître les épisodes de la lutte du néo-platonisme contre le christianisme des premiers siècles. Sur la parenté de l'hérésie arienne avec le néo-platonisme, les rapports de Julien l'Apostat avec les disciples de Jamtlique, les tentatives faites par Augustin pour rapprocher les doctrines de Plotin de l'enseignement du christianisme, on lira avec fruit l'exposé de M. Corbière.

Mais le néo-platonisme n'a-t-il été au regard du christianisme qu'un adversaire? La similitude qu'Augustin reconnaissait entre la doctrine du Christ et certaines théories du néo-platonisme n'est-elle pas l'indice des larges emprunts faits par le système de Plotin aux doctrines traditionnelles du judaïsme? La dialectique grecque mise au service du mysticisme oriental, tel apparaît avoir été le caractère essentiel du néo-platonisme. Pensée grecque définie et réaliste, pensée juive qui s'accommode de l'infini et du mystère, c'est la rencontre de ces deux courants contraires chez Plotin et chez ses successeurs qui, malgré l'art subtil du Porphyre et du Jamblique, condamnait d'avance à la stérilité le mysticisme raisonneur dans sa lutte contre une religion aux dogmes impératifs.

J. L.

Olga Rojdestvensky. *Le culte de saint Michel et le moyen âge latin*. Paris, Picard, 1922. In-8° de xx-72 pages.

Ce petit volume n'est que le résumé d'un important ouvrage sur saint Michel, publié en langue russe par l'auteur en 1918. En dehors de la bibliographie placée à la fin, il ne faut donc pas y chercher l'appareil critique qu'exigerait une dissertation de cette nature. Par contre il faut noter la manière précise et séduisante avec laquelle sont présentées les conclusions de la thèse. Après avoir rejeté avec beaucoup de finesse critique l'identification tentante mais qui ne correspond pas à la réalité historique objective de saint Michel avec Mercure ou Wotan, l'auteur part de cette idée fondamentale que le culte de l'ange hébreu s'est développé principalement dans l'Eglise d'Orient, sous l'influence des idées philosophiques grecques. En Occident, au contraire, la Gaule mérovingienne ne le connaît pour ainsi dire pas, ce culte ne prend naissance que sur deux points qui sont précisément en même temps des centres de culture hellénistique :

l'un est dans l'Italie du Sud, le fameux mont Gargan où la localisation de l'apparition de saint Michel paraît bien être l'œuvre non des Lombards, mais des Grecs; l'autre au Nord sur les rivages celtiques de la Manche, où le christianisme est fortement imprégné d'éléments helléniques. Le Mont Saint-Michel serait donc, d'après l'auteur, une création des moines irlandais. Bien plus, ce serait à des missions hiberno-saxonnes qu'il faudrait attribuer la fondation des sanctuaires et monastères qui viennent se placer, à l'époque carolingienne, sous l'invocation de l'archange. C'est bien, en effet, à ce moment que le culte de saint Michel s'implante d'une manière presque officielle en Occident et particulièrement en Gaule. Il n'est pas douteux qu'alors, autour de l'ange, se groupent, dans la conscience populaire, d'obscures survivances païennes. Non seulement des églises, mais des rochers élevés, des gouffres, des torrents sont dédiés à son nom sur toute l'étendue de la terre de France, indiquant le caractère très spécial, fortement imprégné de naturalisme et peu sociable, qui marque la physionomie de l'archange dans l'ensemble de l'hagiographie médiévale.

L. Royer.

E. Vacandard. *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 4e série. Paris, J. Gabalda, 1922. In-12 de 268 pages. Prix : 7 francs.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent les qualités de précision et de clarté qu'apporte M. l'abbé Vacandard dans l'exposé et la discussion des questions abordées par lui, et ils seront heureux de les retrouver dans ce petit volume, où sont réunies huit études consacrées à des sujets très divers. A vrai dire, aucune de ces études ne traite d'un sujet nouveau ou ne renouvelle un sujet déjà traité. L'auteur le déclare lui-même, ce sont des « mises au point » de travaux antérieurs, notamment de travaux publiés depuis une dizaine d'années : « mises au point » reposant d'ailleurs sur la plus solide érudition, semées de critiques judicieuses et d'aperçus personnels, accompagnées d'une utile bibliographie; elles nous donnent, en somme, le dernier état de chacune des questions traitées et nous apportent des solutions qui seront généralement adoptées.

A l'encontre de M. Guignebert, mais d'accord avec M. Monceaux, M. l'abbé Vacandard démontre la réalité de l'*Apostolat de saint Pierre à Rome*. Sur la légende de *la papesse Jeanne*, il résume les travaux de Doellinger, du P. Thurston et de M. l'abbé Vernet. C'est principalement à l'aide d'un ouvrage du P. Menestrier (1737) et de deux articles d'Harnack et du P. Thurston qu'il étudie *la prophétie de Malachie sur la succession des papes*, (prophétie dont il donne le texte en appendice), mais il serre la question de plus près que ne l'avaient fait ses devanciers; il relève dans ce texte maints détails qui sentent l'Italie et le XVIe siècle et ne peuvent se rapporter ni à l'Irlande, ni au XIIe siècle; il met en relief les rapports étroits de certaines devises avec les œuvres de Panvinio, publiées en 1557. Après l'abbé Lesètre et MM. Kohler et Kurth, il défend contre Bruno

Krusch l'authenticité de la vie de *sainte Geneviève de Paris*, et, revisant la classification des manuscrits, il donne la préférence à la version B; puis, dans un raccourci très vivant, il résume la vie religieuse de la vierge parisienne, rappelle sa dévotion à saint Denis, montre son influence dans le développement de la dévotion à saint Martin (le culte des confesseurs non martyrs n'existait guère avant le Ve siècle), expose son action publique et sociale.

A propos de la brochure de M. Grillon de Givry contre la canonisation de la Vierge de Domrémy, M. Vacandard expose dans son origine et dans ses développements l'histoire de la légende de *la Fausse Jeanne d'Arc*, et il en démontre l'inanité. Sur les *Origines littéraire, musicale et liturgique du « Salve Regina »*, il adopte les conclusions des études publiées en 1911-1912 dans la *Tribune de Saint-Gervais* par le P. Jean de Valois : les paroles ont été composées par Aimar, évêque du Puy, à la fin du XIe siècle; elles passèrent dans la liturgie au cours du siècle suivant, principalement sous l'influence de l'ordre de Cîteaux; au XIIIe siècle, les Clunistes et les Dominicains assurèrent sa diffusion. *L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, c'est Thomas de Kempen, et l'œuvre remonte au premier quart du XVe siècle; l'attribution à Gerson est, en effet, impossible, et l'abbé Gersen de Verceil, proposé par Mgr Puyol, n'a sans doute jamais existé. Cette thèse paraît pleinement justifiée; peut-être cependant aurait-elle encore gagné en vigueur si M. l'abbé Vacandard avait davantage insisté sur la parenté certaine de l'Imitation avec la mystique de l'école de Windesheim, parenté signalée dès 1878 dans la dissertation latine de M. G. Bonet-Maury. Enfin, sous le titre *Un élève des Jésuites; l'âme religieuse de Pierre Corneille*, nous trouvons une étude, en partie empruntée au récent ouvrage de M. Auguste Dorchain, sur la profondeur des sentiments religieux du grand poète et sur l'influence, jusque dans ses tragédies, des livres sacrés et de l'Imitation, même avant qu'il eût entrepris la traduction en vers de ce dernier ouvrage.

André Lesort.

Lieutenant-Colonel honoraire Emile Simond. *Histoire de la troisième République (de 1899 à 1906; présidence de M. Loubet)*. Paris, Lavauzelle, 1922. In-12 de 592 pages.

Tous ceux qui recherchent un exposé précis, méthodique et impartial de l'histoire politique contemporaine, accueilleront avec satisfaction le quatrième volume qui vient de paraître de l'Histoire de la troisième République par Emile Simond.

La période de 1899 à 1906 que passe en revue ce quatrième volume fut, au point de vue religieux, une des plus agitées. C'est dans un discours prononcé à Toulouse le 28 octobre 1900, que M. Waldeck-Rousseau annonçait son intention de donner la première place, parmi les réformes politiques à entreprendre, à la loi sur les associations. C'est alors que, pour la première fois, il lançait cette affirmation dont on connaît le retentissement populaire : la valeur des biens de

main morte possédés par les congrégations dépassait 1 milliard. L'auteur rappelle toutes les polémiques que souleva le projet de loi et cite de larges extraits des discours de MM. Viviani, de Mun, Waldeck-Rousseau, Ribot, qui présentèrent avec éclat tous les arguments dans les deux sens. Une discussion acharnée aboutit au vote de la loi du 1er juillet 1901. Puis ce fut le ministère Combes qui, par une série de décrets et de circulaires, rendit l'application de la loi extrêmement rigoureuse, en ce qui concerne les congrégations. Les résistances qui se manifestèrent, particulièrement en Bretagne et dans le Rhône, amenèrent, par réaction, le président du conseil, à outrepasser les intentions mêmes du promoteur de la loi et à transformer une loi de contrôle en une loi d'exclusion. En fait, le ministère Combes n'admit que quelques rares demandes d'autorisation : celle des Pères Blancs, des Missions Africaines de Lyon, des Cisterciens, des Trappistes, des Frères de Saint-Jean de Dieu et s'attacha à faire rejeter toutes les autres.

Cet historique objectif, exempt de toute passion, relate des faits à peine distants de nous d'un quart de siècle! A le lire aujourd'hui, cependant, il nous semble narrer des événements d'un autre âge. Hélas! nous avons dû payer bien cher l'esprit de liberté et de tolérance. Ce n'est pas une des moindres conquêtes de la grande guerre que d'avoir, en unissant les cœurs dans un même amour de la patrie, rendu si naturel à l'immense majorité des Français, l'appel à l'apaisement religieux que lançait, au lendemain de la guerre, un ancien lieutenant de Waldeck-Rousseau : M. Millerand. L'octroi prochain à l'Eglise de France de statuts qui assurent, dans le respect des lois, son existence et sa dignité, montre le chemin parcouru depuis 1901.

J. L.

Mgr Grente, évêque du Mans. *Une mission dans le Levant*. Paris, Beauchesne, 1922. In-8° de 347 pages.

« Jamais homme ne fut si maître de sa plume ». Cette parole de Joseph de Maistre à propos de Bossuet, nous revenait à l'esprit en lisant Mgr Grente. Associé à une mission aussi importante que délicate, et historien de cette mission, l'évêque du Mans dit nettement ce qu'il veut et doit dire, et, avec beaucoup d'art, il sait faire comprendre au lecteur français et averti ce qu'il ne dit pas. Nos chers alliés, les Anglais, en Palestine surtout, ne sortent pas grandis de cette étude. Mais ils ne peuvent se plaindre du narrateur. Ce narrateur est un maître qui vous saisit dès le commencement et jusqu'au bout vous tient sous le charme. Ceux qui ont vu ne fût-ce qu'un recoin du pays dont il parle, et entrevu jadis quelques-unes des figures qu'il met sous nos yeux, sont particulièrement frappés de la vérité de son récit, de la finesse de ses observations. Cette œuvre aussi originale que vivante réclame une place à part dans les « Voyages en Orient ».

C'est que le voyage lui-même est un événement intéressant au

plus haut point l'histoire ecclésiastique de France. Qu'allait devenir après la guerre mondiale le protectorat religieux en Orient? Qu'allait devenir l'influence de la France, jusqu'alors tutrice incontestée des catholiques et de presque tous les établissements religieux? Au milieu des compétitions et des rivalités d'alliés, moins unis là-bas que sur le front, que pouvait-on sauver de cet héritage? On comprit à Paris que l'envoi d'un cardinal français visitant la Palestine l'Egypte, la Syrie, apparaissant à Smyrne, à Athènes, à Constantinople, et jusque dans les pays balkaniques, voyant tous les établissements français, ranimant partout les vieilles affections pour la France, suscitant des sympathies nouvelles, pourrait rendre un service immense. Rome ne pouvait qu'approuver un tel dessein, puisque l'influence de la France se confond dans ces pays avec celle du Catholicisme. S. Em. le cardinal Dubois, alors archevêque de Rouen, fut chargé de le réaliser. C'était une tâche autrement ardue que la mission toute liturgique confiée jadis au cardinal Langénieux. A Constantinople on devait se souvenir que depuis le célèbre Isidore de Kiew, légat du pape, au moment de la prise de la ville par les Turcs, aucun cardinal n'avait paru sur le Bosphore. Partout on devait regarder le prince de l'Eglise avec une vénération mêlée chez beaucoup d'affection filiale et chez plusieurs d'espérance.

Th. Malley.

Michel d'Herbigny, S. J. *L'Anglicanisme et l'Orthodoxie gréco-slave*. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8° de 159 pages. Prix : 12 francs.

Cet ouvrage étudie le rapprochement que tente l'Anglicanisme avec l'Eglise orthodoxe du monde gréco-slave. Il omet le côté politique de la question et ne veut considérer que les Anglicans travaillant « en chrétiens sincères et désintéressés » à restaurer « la catholicité de l'Eglise », sans la participation de Rome. Le P. d'Herbigny avait déjà décrit dans les *Etudes* (5 oct. 1920) la tentative de fortifier la vie « catholique » de l'Eglise anglicane, en l'associant aux antiques églises de l'Orient ». Ici il expose les négociations anglo-orthodoxes jusqu'en 1920, puis celles qui suivirent la conférence anglaise de Lambeth de juillet 1920, où fut fait un progrès considérable vers le rapprochement; mais tous les espoirs furent déçus par la mort du jeune roi Alexandre de Grèce. L'Anglicanisme toutefois s'infiltre et s'impose dans tous les centres religieux de l'Orient. Le P. d'Herbigny ne semble pas connaître les leçons faites à Upsal, en septembre 1920 (*Anglicanism. Lectures on the Olaus Petri foundation, delivered in Upsala during sept. 1920*, Londres 1921), où l'évêque anglican de Durham, Herbert Hensley Henson, montre les tentatives sans cesse renouvelées pour unir à celles d'Orient l'Eglise nationale d'Angleterre. Il est évident que le gouvernement ne saurait que favoriser de telles vues : quel avantage ne serait-ce pas pour l'empire britannique, s'il se substituait aux tsars comme

protecteur de presque tous les chrétiens d'Orient, de ceux même de Russie? (Voir l'article de Headlam sur « la chrétienté orientale; réforme et réunion », dans *The Quaterley Review*, janvier 1919.

G. Constant.

ARCHÉOLOGIE

J.-A. Brutails. *Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158, et ses constructions* (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LXXXIII, 1922). In-8° de 7 pages.

Des quatre monastères fondés par Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux, à savoir Fontaine-le-Comte au diocèse de Poitiers, Sablonceaux au diocèse de Saintes, Pleineselve et l'Isle au diocèse de Bordeaux, il subsiste des édifices dont ce prélat peut avoir dirigé les travaux.

L'auteur publie, en pièces justificatives, deux actes relatifs à la construction du monastère de l'Isle. L'un, qui vient d'entrer aux archives de la Gironde, est une autorisation donnée en 1130 par Arnaud, archevêque de Bordeaux, à Geoffroi du Louroux de construire l'église de l'Isle (commune d'Ordonnac). Le second est relatif à la donation faite par Gombaud-Odon de Lesparre, d'une carrière et de sable, pour construire l'église et les bâtiments conventuels de l'Isle (1153). Ces dates sont d'autant plus intéressantes à retenir que la salle capitulaire du monastère de l'Isle, détruite depuis peu, était couverte d'une voûte sur croisée d'ogives, qui était, suivant l'opinion de l'auteur, la plus ancienne des voûtes de cette espèce dans la Gironde.

Jean Vallery-Radot.

Jules Roussel. *La Normandie*. Cinq cartes et légendes archéologiques dressées et rédigées par J. Roussel. Paris, Laurens, s. d. (*Atlas monumental de la France*).

Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de leur signaler cette publication destinée à rendre d'utiles services, à cause du précieux répertoire monumental qu'elle contient. Dans ce répertoire normand, inutile de le dire, les églises tiennent la plus grande place.

Le sous-titre « cartes archéologiques, itinéraires artistiques », définit clairement le but que l'on s'est proposé. La Normandie monumentale est donc représentée tout entière par cinq feuilles in-folio dont chacune est consacrée à l'un des cinq départements de cette ancienne province. Au recto, une carte mentionne les seules localités dignes d'être signalées du point de vue archéologique ou monumental. Le verso renferme sur deux colonnes imprimées en petits caractères, la liste alphabétique de ces localités qu'accompagne une notice indiquant sommairement le genre d'édifice mentionné ainsi que les dates approximatives de construction. Nous avons pu nous assurer que ces notices témoignent d'un effort méritoire de la part

de leur auteur. Telle commune de la Seine-Inférieure, Ambrumesnil, par exemple, est signalée ici pour son église de la Renaissance (1554-1561). On chercherait vainement ce renseignement dans tel dictionnaire des communes antérieur.

L'utilité et l'intérêt de cette nouvelle publication, qui possède, en outre, l'avantage d'être très maniable, étant clairement démontrée, nous nous permettrons maintenant de regretter que le manque de place n'ait pas permis de bien détacher le nom des localités étudiées, en tête de chaque ligne du répertoire. Ce dernier y eût gagné en clarté. Toujours, en raison du manque de place, on a désigné les différents styles caractérisant les monuments par des initiales, méthode algébrique transformant en autant d'équations chacune des notices. Ainsi : *Argueil. Ch. F. Fl. T. M.* devra se lire : Argueil, château appartenant à l'art français (XIIIe et XIVe s.), à l'art flamboyant et à l'art des temps modernes.

Les termes mêmes, qui désignent les différents styles, ne laissent pas, à notre avis, que de prêter quelque peu à l'équivoque. L'auteur divise en effet l'art de notre pays en art roman, en art français qui correspond selon lui aux XIIIe et XIVe siècles, en art flamboyant, en art de la Renaissance et en art des temps modernes. N'y eut-il donc un art français qu'aux XIIIe et XIVe siècles? Cette classification tendrait à le faire croire. Mais tout ceci est pure question de détail. Remercions très sincèrement l'auteur de son travail considérable, utile autant qu'ingrat, car un répertoire monumental — quand donc se décidera-t-on à le faire sur une grande échelle pour la France tout entière? — ne rentre-t-il pas, comme la bibliographie, dans la catégorie des travaux pour les autres?

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

E. PERRET. *Histoire de saint Kilien d'Aubigny. Sa vie, son culte.* Calais, 1920. In-16 de XV-141 pages. Chez l'auteur, à Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais). Prix : 4 francs.

Prié par ses paroissiens d'écrire une histoire de leur Patron, M. Perret a su tirer des meilleures sources une œuvre à la fois concise et de lecture agréable.

Avant de s'établir près de la villa du comte Eulfes et de l'antique oratoire de Saint-Sulpice à Aubigny, saint Kilien a vécu dans les cloîtres irlandais; il a suivi le mouvement d'émigration inauguré par saint Colomban et, traversant les Gaules, s'est dirigé vers Rome; onze ans durant, il a séjourné dans le monastère basilical de Saint-Pierre; à son retour, il a été retenu à Meaux par saint Fiacre et saint Faron. C'est vers 640 qu'il s'est enfin fixé sur les bords de la Scarpe, à l'époque où les saints gaulois Amand et Eloi, les irlandais ou les bretons Sidonius et Etton, les luxoviens Omer, Bertin, Mommelin évangélisaient les diocèses de Cambrai et d'Arras sous l'épis-

copat de saint Aubert. Lui-même éleva à Aubigny, d'où il rayonna sur la région comprise entre Arras et Saint-Pol, une communauté de clercs qui devint plus tard prieuré de Chanoines réguliers et dura jusqu'à la Révolution.

La vie d'un saint des temps mérovingiens présente nécessairement bien des points obscurs ou légendaires. M. Perret, critique judicieux, s'est attaché aussi à combler les lacunes des documents par d'heureux rapprochements ou par des aperçus d'histoire générale. Son petit livre fera justement oublier celui qu'a publié sous le même titre en 1861, M. Cuvillier.

E. Vansteenberghe.

Dom B. del Marmol : *Saint Albert de Louvain.* Paris, Lecoffre, 1922. In-16 de 165 pages (Collection « Les Saints »).

Cette vie se résume presque en un épisode, mais il est significatif des luttes de l'Eglise au XIIe siècle. Destiné à la cléricature comme cadet de grande famille, Albert, malgré une velléité de s'adonner à la carrière des armes, obtint fort jeune de hautes dignités ecclésiastiques. Nommé archidiacre de Liège, il en fut bientôt élu évêque. Son compétiteur, Albert de Rethel, recourt à l'empereur Henri VI, et celui-ci veut profiter du débat pour imposer à l'Eglise liégeoise une de ses créatures, l'indigne Lothaire de Hochstaden. Cependant le saint fugitif reçoit le cardinalat, puis est sacré solennellement à Reims. Mais l'exil a pour suite la misère; et bientôt deux chevaliers allemands soudoyés par les usurpateurs assassinent l'évêque dont ils avaient capté la confiance.

Cette brève analyse ne peut donner l'idée de l'ouvrage si vivant de dom del Marmol : calqué sur le texte colorié de la *Vita Alberti* et agrémenté de notes substantielles, il satisfait à la fois au goût et à l'érudition. Un dernier chapitre relate la découverte récente, dans la cathédrale de Reims, d'un corps que les experts ont reconnu pour celui de saint Albert, en attribuant à l'archevêque Odalric les ossements transférés en 1612 à Bruxelles, sous le nom du saint.

Auguste Viatte.

Elie Maire. *Saint Norbert.* Paris, Lecoffre, 1922. In-16 de 204 pages (Collection « Les Saints »).

Converti, puis fondateur des Prémontrés, puis évêque de Magdebourg : peu de vies de saints offrent plus de variété que celle de saint Norbert. Elle séduit à la façon d'un roman d'aventures en même temps qu'elle nous édifie. Du moins, cette impression se dégage du travail de M. Maire. La lecture en est agréable et facile. Trop souvent des ouvrages de seconde main suppléent aux sources originales. On pourrait aussi reprocher à M. Maire sa complaisance pour les récits merveilleux; il fait aisément bon marché de ce qu'il appelle « les suggestions d'une critique aussi commode que primesautière » (p. 100). Mais nous passerons sur ces imperfections; il

a voulu surtout faire œuvre attrayante et pieuse; insuffisant comme récit historique, son livre nous émeut à la façon des belles légendes auxquelles il emprunte les « gestes » de son héros.

Auguste VIATTE.

R. P. Eusèbe CLOP. *Saint Bonaventure*. Paris, Lecoffre, 1922. In-16 de 209 pages (Collection « Les Saints »).

La vie du Docteur Séraphique ne prête pas au même genre d'intérêt que celle de saint Norbert. Elle demande plus de citations, plus d'érudition; l'essentiel est moins la biographie du saint que l'expression de ses doctrines. Le R. P. Clop n'a pas hésité à sacrifier l'agrément à l'exactitude; sa détermination l'a bien servi. Je regrette cependant que les répétitions contenues dans les chapitres II à VI laissent une impression un peu confuse. Les chapitres suivants traitent de l'activité du saint comme ministre général et comme cardinal. L'attitude de Bonaventure en faveur de l'Immaculée-Conception, du Sacré-Cœur et d'autres dévotions paraît heureusement caractérisée. On y trouve aussi une esquisse intéressante de l'ordre Franciscain en ce premier siècle de son existence. Au total, ce récit biographique possède une valeur considérable au point de vue documentaire.

Auguste VIATTE.

L'abbé Léon MAHIEU. *Un apôtre. Un éducateur. M. le chanoine Louis Dewaulle, vice-recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille* (1854-1916). Lille, Desclée, 1922. In-12 de x-234 pages.

Patiemment, minutieusement, comme on finit un dessin à la plume, M. Mahieu a tracé le portrait d'un prêtre dont le tempérament semblait appeler plutôt le large pinceau du peintre. Il a réussi néanmoins à mettre en belle lumière la figure de celui qu'il qualifie si exactement « un excitateur d'énergie et un prédicateur d'idéal ». Un demi-siècle d'histoire religieuse locale revit dans cette biographie. Elle en fait attendre avec confiance une autre, celle du recteur, du « père » qui mieux que personne a compris et aimé « l'âme de feu » de M. Dewaulle : Mgr Baunard.

E. V.

ORDRES RELIGIEUX

La Congrégation de Sainte-Chrétienne. Paris, Letouzey, 1922. In-16 de 160 pages et 14 planches (Collection « Les Ordres religieux »).

Fondée à Metz, en 1807, à l'instigation de Mgr Jauffret, par la veuve d'un officier de l'ancien régime, cette Congrégation s'adonne à l'éducation des enfants et au soin des malades. Sa fondatrice s'était préparée à ce rôle par les œuvres charitables auxquelles elle s'était vouée, avec l'assistance de son mari, pendant la tourmente

révolutionnaire. L'époque de rénovation sociale qui fut celle de ses débuts paraît avoir été particulièrement favorable à son expansion; dans la suite, l'annexion de la Lorraine créa bien quelques difficultés, mais aujourd'hui ses religieuses sont répandues en France, principalement dans les provinces recouvrées, en Belgique, en Autriche et même en Amérique.

Cette monographie assez développée est dépourvue de tout appareil scientifique, son but étant plutôt de propagande. Malgré cela il est visible que l'on peut faire crédit à l'auteur dont la documentation a été nécessairement puisée aux archives mêmes de la Congrégation. Il n'y a point trouvé pourtant d'explication bien probante des motifs qui poussèrent l'évêque de Metz à donner à cette famille religieuse le patronage d'une sainte au surnom expressif, mais dont le vrai nom reste ignoré et le choix peu justifié. Les faits relatés ne dépassant guère l'étendue d'un siècle, l'on ne peut faire un sérieux grief à l'historien d'avoir suivi l'ordre strictement chronologique. Et cependant il en résulte de nombreuses digressions — notamment les biographies des mères décédées — qui interrompent trop souvent le récit au détriment des vues d'ensemble. Néanmoins l'œuvre est bonne et la présentation matérielle digne de ses éditeurs.

Pierre Besnard.

[E. T.]. *La Congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus*. Paris, Letouzey, 1923. In-16 de 157 pages et 2 planches (Collection « Les Ordres religieux »).

Un prêtre lorrain, venu à Paris pour entrer dans l'Institut des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, est appelé par son ministère à diriger les jeunes domestiques de langue allemande. Ce lui semble une indication divine de fonder une congrégation destinée tout d'abord à la préservation des jeunes filles dans les centres populeux; cette fondation, réalisée en 1866, s'étendra presque aussitôt à l'éducation des orphelines et au soin des indigents. Les débuts de la nouvelle famille sont plutôt pénibles; la maison-mère émigre successivement de Grenelle à Sèvres, à Saint-Cloud, à Argenteuil et finalement à Versailles. L'ordre se répand en France et essaime à l'étranger deux filiales, l'une en Angleterre et l'autre en Autriche.

Cette Congrégation ne peut avoir une histoire bien longue; c'est grâce uniquement à un artifice typographique que le volume se présente sous une apparence identique à celui consacré aux Sœurs de Sainte-Chrétienne. La rédaction, pour être plus courte, n'en est pas moins séduisante : le récit s'enchaîne mieux; tout au plus pourrait-on y relever quelques redites. L'auteur cache ses initiales à la fin de son œuvre; elles suffisent pour expliquer l'absence de toute référence et me permettre de soupçonner qu'il s'est incidemment nommé (p. 145).

Pierre Besnard.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.

XLe vol. (10e de la 2e série). 1921. Bourges, Tardy-Pigelet, 1922.

Docteur Nollet : *Note sur des pierres sculptées de l'époque gallo-romaine trouvées à Thauvenay (Cher)*, p. 13-17. L'auteur décrit sommairement des fragments de colonnes et de statues et en donne la reproduction (5 pl. hors-texte).

Emile Chénon : *Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry* (14e série), p. 18-109. Ces notes concernent : 1° des antiquités gallo-romaines récemment découvertes à Villebernier, comm. de Pouligny-Notre-Dame (Indre) et à Châteaumeillant (Cher); 2° les origines féodales de diverses villes du Bas-Berry (étudiant les anciennes circonscriptions connues sous les noms de *vicus*, *burgus* et *castrum*, l'auteur donne des exemples de déplacements, de géminations et de dédoublements de centres paroissiaux); 3° les origines de Saint-Satur et de Sancerre (l'auteur estime que la colline sur laquelle est bâtie la ville actuelle de Sancerre a été, à l'époque de Jules César, le siège de l'*oppidum* boïen appelé *Gorgobina* ou *Gortona;* qu'aux époques romaine et franque, cet *oppidum* est devenu d'abord la ville de *Gordo*, puis le *castrum Gordonis;* qu'à l'époque féodale, le *castrum Gordonis* a donné naissance au *burgus* et *castrum Sancti Satyri* et qu'il faut en définitive identifier ce *castrum sancti Satyri* avec Sancerre : Sancerre ou *Saint Cere* n'étant que la forme romane de *Sanctum Satyrum*); 4° enfin l'histoire du prieuré de Prahas, près Culant, dont on étudie l'église, les prieurs, les revenus et charges et les fermiers.

Emile Chénon : *Etudes historiques sur le Berry religieux au moyen âge.* Deuxième étude : *Lettres apostoliques concernant la collation des bénéfices dans le diocèse de Bourges* (de 1174 à 1254), p. 110-171. D'après les registres pontificaux actuellement publiés. Le mémoire porte sur une période de 80 ans, de janv. 1174 à déc. 1254.

F. Deshoulières : *Monuments funéraires relevés en Berry par dom Claude Estiennot*, p. 172-190. Catalogue de 70 tombes berrichonnes publié avec commentaires et notes, d'après les ms. lat. 12.742 et 12.743 de la Bibl. nat. Une table onomastique (p. 191-194) est annexée à ces extraits des *Antiquités Bénédictines*, extraits qui ne devront pas dispenser de recourir aux manuscrits de dom Estiennot.

Paul GAUCHERY : *Renseignements complémentaires sur la vie et les travaux de Jean de France, duc de Berry, d'après des documents nouveaux*, p. 195-211. Ces renseignements, qui font suite à deux études parues l'une en 1887, l'autre en 1896, sont empruntés aux registres des comptes de l'Hôtel du duc de Berry. 7 planches, dont deux hors-texte, représentent les 18 pleurants du tombeau ducal et le duc Jean lui-même, par H. Holbein.

Maurice de BENGY-PUYVALLÉE : *Le livre d'affaires d'un marchand berrichon au XVe siècle*, p. 225-272. Fin d'une série de travaux entrepris sur Michau Dauron, valet de chambre de Louis XI.

Charles BARBARIN : *La croix du cimetière de Coust et son inscription*, p. 273-276. Faite en 1473.

Paul CHENU : *Note sur un ms. dont les illustrations sont attribuées à Jean Colombe et particulièrement sur une miniature de ce ms.*, p. 277-295. Il s'agit des *Passages d'outremer*, traité commencé à Troyes par Sébastien Mamerot, originaire de Soissons et chantre de Saint-Etienne de Troyes. 1474.

Jean BÉREUX : *Observations sur une inscription de l'église Saint-Ursin de Bourges*, p. 296-305. Inscription de 1486, relative à Etienne Marchand, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier.

Abbé A. HUCHET : *L'Inscription de Saint-Paterne d'Issoudun*, p. 306-325. Inscription de 1514, relative à la translation des reliques de saint Paterne, évêque de Vannes. Texte publié pour la première fois d'après l'original.

Mémoires de la Société historique du Cher.

4e série, 33e vol., 1922. Bourges, Desquand, 1922.

Ch. de MECQUENEM : *Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen (de Rouen), abbé commendataire de Fécamp et d'Issoire, archevêque de Bourges (1515-1519), cardinal (1517)*, p. 1-47.

E. TAUSSERAT : *Notes et documents pour servir à l'histoire de Mehun-sur-Yèvre*, p. 111-156. Suite à une étude parue dans les *Mémoires de la Société historique du Cher* (XXXII, 4).

Paul et Robert GAUCHERY : *La demeure des ducs de Berry au Petit Palais de Bourges et le Monastère de l'Annonciade*, p. 157-175.

Hippolyte BOYER : *Histoire des Corporations et Confréries d'arts et métiers de Bourges* (suite), p. 176-234. L'auteur ne parle ici que de la draperie et des drapiers.

INDRE

Revue du Berry et du Centre.

Châteauroux, Langlois; Paris, Picard, 1921.

P. GUÉRIN : *Notice bibliographique sur Eudes de Châteauroux* (suite), p. 1-15. Chancelier de l'église de Paris, puis cardinal (1244).

J. PIERRE : *Lacordaire à Bourges*, p. 17-22. L'auteur publie deux lettres de Lacordaire. La première, datée de Toulon, le 4 jan-

vier 1848, fut adressée à M. de Lutto, vicaire général à Bourges du cardinal Du Pont. La seconde, datée de Sorèze, le 17 septembre 1860, était destinée à Mlle Henriette Maret, rue des Trois-Maillets, Bourges.

Chanoine Vilaire : *L'œuvre littéraire du chanoine Clément*, p. 45-55. A cette étude est annexée une liste bibliographique des publications du chanoine.

A. Huchet.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société historique du Limousin.

Tome LXIX, première livraison. Limoges, Ducourtieux, 1919. In-8°.

Jacques de Font-Réaulx : *Sancti Stephani Lemovicencis cartularium*, p. 1-258. Au cours des âges le chapitre cathédral de Saint-Etienne de Limoges fit transcrire sur des registres les actes concernant son temporel. Tous ces cartulaires sont maintenant perdus. Du plus ancien d'entre eux nous possédons, d'une part, des analyses et des copies faites, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par divers érudits, et, d'autre part, une excellente et presque complète copie exécutée par dom Col entre 1765 et 1768. En puisant à ces diverses sources, M. de Font-Réaulx a restitué ce très ancien cartulaire, qui renferme 204 pièces allant du VIIe siècle à 1188. Ces actes concernent non seulement le Limousin, mais encore tout le centre de la France; ils fournissent aussi d'intéressants renseignements sur l'histoire religieuse (notamment n° 77, p. 89), l'histoire des institutions et l'histoire économique. Une liste des dignitaires de l'église de Limoges depuis le IXe siècle jusqu'à 1150 et six tables fort précieuses complètent cette publication, à laquelle l'Académie des Inscriptions accorda récemment une mention au concours des antiquités de la France.

Maurice Rousset.

CORREZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.

Tome XLIV. Brive, 1922.

Victor Forot : *Saint Robert* (suite), p. 10-43, 131-159, 209-242. Histoire économique, politique, sociale et religieuse de cette localité depuis 1789 jusqu'à 1795. Solide et intéressant travail.

René Fages : *Les Noailles peints par Oudry*, p. 44-52. Un de ces portraits représente François de Noailles, évêque de Dax de 1555 à 1585; un autre montre Gilles de Noailles, qui, après son frère, occupa le siège épiscopal de Dax de 1585 à 1597.

Raoul Laffon : *La commune de Chasteaux pendant la Révolution*, p. 160-188, 193-208. De 1789 à 1795. Par rapport aux affaires reli-

gieuses, l'auteur a su piquer la curiosité du lecteur sans la satisfaire.

Julien LALANDE : *Notice sur l'Hôpital de Brive*, p. 271-286. Du premier hôpital de Brive on sait seulement qu'il tombait en ruines en 1388. A cette date un certain Jean Brossard fonda un second hôpital, qui dura jusqu'en 1681. L'auteur énumère les donations faites à cet établissement; mais il ne peut ni nous renseigner sur une bulle pontificale (datant de l'époque du Grand Schisme), dont il signale l'importance et la singularité, ni réussir à tirer des documents l'histoire administrative et charitable de l'hôpital. Cette monographie est à reprendre.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XXXIX. Tulle, 1922.

Bernard MARQUE : *Les origines ethniques et linguistiques de notre pays corrézien*, p. 5-32, 202-248. Certains prétendent aujourd'hui que la civilisation romaine masqua, sans la supplanter, celle des populations indigènes, et que nos idiomes romans viennent, non pas du latin, mais des langues parlées par ces indigènes. Bien que contenant des parcelles de vérité, cette thèse n'est qu'une hypothèse hasardée. M. Marque soutient précisément cette opinion; mais dans les parties de son travail publiées jusqu'à présent, il se contente de répéter, en le déformant, ce qui fut écrit en ces dernières années sur les populations paléolithiques et néolithiques. Un fait pourtant est apporté par M. Marque : il prétend que les habitants de la vallée de la Vézère accentuent sur la finale les mots portant l'accent tonique sur la pénultième; mais ce fait ne pourra être tenu pour certain qu'après avoir été soigneusement vérifié par des gens plus compétents que M. Marque et surtout plus libres d'esprit. La thèse anti-romaine n'est qu'un paradoxe; et par sa façon subjective et anti-scientifique, M. Marque, sans s'en douter, travaille à discréditer ce paradoxe, et c'est le seul service que rendra son travail.

Maurice ROUSSET : *Un transport de justice à Egletons en 1664*, p. 65-77. Après la disgrâce de Fouquet, Louis XIV créa le Conseil royal des finances (15 sept. 1661); mais par l'édit de novembre 1661 il établit aussi une Chambre de justice chargée de rechercher les abus et malversations commis dans les finances depuis 1635. Ce tribunal extraordinaire siégea à Paris; mais dans les provinces il eut des subdélégués. Celui de Brive fut amené à se transporter à Egletons en août 1664 et à rédiger un procès-verbal que M. R. publie et annote copieusement. Ce fort curieux document montre qu'en plein règne de Louis XIV la justice royale fut mise en échec, et que la puissance des financiers s'opposait déjà à celle du souverain.

Victor FOROT : *L'Hôpital de Tulle*, p. 125-143, 274-283. Uni en 1675 à l'Hôpital général qui avait été fondé en 1670. Résumé de documents.

Abbé Borie : *Le siège de Tulle en 1585*, p. 249-273. L'armée protestante, commandée par le vicomte de Turenne, enlève la ville après cinq jours de combat le 3 nov. 1585. Récit agréable, fait de seconde main.

Maurice Rousset.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXII, fasc. 1-2, Guéret, 1922.

Abbé Urbani : Communication sur le culte de saint Roch, invoqué comme protecteur du bétail, à Saint-Sulpice-le-Dunois, et sur une coutume observée autrefois (offrande de laine) dans la chapelle du Mas-Saint-Jean, même commune, p. viii-ix.

Albert Mazet : Communication sur un processionnal pour la fête de la Trinité à La Souterraine, imprimé à Limoges au xviiie s., p. xvii-xviii.

Antoine Thomas : Communication sur le contrat de mariage du 26 janv. 1450, passé au monastère des cisterciennes des Ayes (comm. de Crolles, Isère), entre un Dauphinois, Claude de Beaumont, et Antoinette de Saint-Agnan, appartenant à une famille limousine; cette famille de Saint-Agnan a fourni un abbé au monastère de Sainte-Marie-de-Boscodon, diocèse d'Embrun, et six abbesses à celui des Ayes, p. xxii-xxv.

Pierre Larbaneix : *La grange du Saillant (possession de l'abbaye du Palais en Bas-Limousin)*, p. 159-165. Vignoble dans la paroisse de Voutezac (Corrèze), appartenant à l'abbaye cistercienne du Palais, près Bourganeuf. Bail du 9 janv. 1635.

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
Année 1921. Clermont-Ferrand, Impr. générale.

E. Everat : *Une famille de magistrats de la Cour des Aides de Clermont. Lecourt de Saint-Aigne*, p. 20-22. Fin d'une étude signalée précédemment. Tableau généalogique de la famille Lecourt.

Régis Crécut : *Albert de Mun. Son séjour à Clermont*, p. 68-76-83-87. Quelques lettres inédites.

Abbé Raphanel : *L'emplacement des églises de Clermont au xe siècle. Examen de quelques assertions de Savaron*, p. 107-116, 150-157, 172-186. Le premier historien de Clermont, J. Savaron, avait tenté de déterminer l'emplacement d'un certain nombre

d'églises mentionnées dans un catalogue du xe siècle. Quelques-unes de ses identifications semblaient contestables, mais on n'avait pu y substituer jusqu'ici aucune conjecture solide. Par d'ingénieuses déductions, en utilisant d'anciens itinéraires de processions, M. Raphanel a pu situer exactement la plupart de ces églises, même celles aujourd'hui disparues.

Colonel Pluyette : *Etude critique sur les opérations de l'amiral d'Estaing aux Etats-Unis et aux Antilles*, 1778-1779, p. 161-172, 193-202, 222-230 et année 1922, p. 43-47, 75-78, 92-95, 106-109, 121-128, 134-136.

Abbé Ossedat : *Un évêque de Clermont et un humaniste florentin au* xvie *siècle*, p. 187-192, 203-208, 231-239. Il s'agit de l'évêque Guillaume Duprat et du florentin Siméoni qu'il avait attiré dans son diocèse. Siméoni est l'auteur d'un livre curieux sur la Limagne d'Auvergne.

Ch. Juge-Chapsal : *L'hérédité des charges et une famille de robe riomoise sous l'ancien régime. Les Valeix*, xvi-xxe *siècles*, p. 211-221, et année 1922, p. 36-37, 136-142, 160-167, 209-204. On ne publiera jamais trop de travaux de ce genre : l'histoire sociale, l'histoire des mœurs du passé est encore mal connue. Celui-ci, bien qu'un peu long, étayé sur des documents, ne manque pas d'intérêt.

Année 1922.

G. Roughon et E. Morand : *Les boiseries de l'église de Saint-Amable de Riom*, p. 65-75. Beau travail d'artistes auvergnats et bourbonnais de la fin du xviie s., Mercier et Boysen, le dernier tout à fait inconnu jusque là. Aujourd'hui reléguées à la sacristie, elles ornaient autrefois le chœur des chanoines.

H. Salveton : *Notice sur l'église d'Usson et sur quelques pièces de son mobilier*, p. 84-92. Brève description archéologique de l'église, d'un tabernacle datant de 1620, d'une statue équestre de saint Maurice, du xve s. et de deux tableaux représentant la Crucifixion et la Résurrection de Lazare.

A. Aymar : *Un aumônier militaire auvergnat au* xviiie *s.*, p. 99-106. Ce fut un bon prêtre, courageux et zélé que l'abbé de La Tour; il appartenait à une famille de bonne noblesse, les La Tour de la Borie, mais nullement à l'illustre maison de La Tour d'Auvergne, bien qu'il s'en vantât.

E. Everat : *Maisons curieuses de Riom*, p. 150-159, 189-192, 203-209. Répertoire bien complet des richesses architecturales de cette ville.

A. de Remacle : *Les du Bourg. Leurs armoiries et leurs hôtels à Riom*, p. 193-196, 226-231, 250-254. L'auteur établit que les armes de la branche des du Bourg fixée en Auvergne étaient : un chevron accompagné de trois cloches; il les retrouve sur deux maisons de la ville de Riom, dont l'une est justement célèbre sous le nom de Maison des Consuls. Elle aurait été construite dans le premier tiers

du XVIe s. par Jacques du Bourg, qui devint plus tard lieutenant général de la Sénéchaussée.

Colonel PLUYETTE : *Une bourgade d'Auvergne en 1921 : Saint-Saturnin*, p. 221-225, 243-250. Etude économique, sommaire mais précise et bien documentée.

Revue d'Auvergne.

Années 1921 et 1922. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis.

G. DESDEVISES DU DEZERT : *Histoire de la civilisation espagnole* (an. 1921, p. 1-20). Brillant tableau de la civilisation d'un pays dont la décadence n'est pas aussi profonde et irrémédiable qu'on le croit d'ordinaire.

G. POISSON : *L'origine celtique de la légende de Siegfried* (an. 1921, p. 26-47). Etude des légendes qui se rapportent à celle de Siegfried : l'or du Rhin, le trésor des Nibelungen, Brunhilde, Attila.

G. ROUCHON : *Listes des protestants de Clermont* (Auvergne), 1567-1574; an. 1921, p. 145-158. Résumé des faits connus de l'histoire du protestantisme à Clermont, et listes inédites des réformés qui prirent les armes en 1567 et de ceux qui abjurèrent après la Saint-Barthélémy.

L. BRÉHIER : *Le martyr de Saint-Sébastien sur un chapiteau de Saint-Nectaire* (an. 1921, p. 159-164). Ce qui distingue l'école de sculpture romane de l'Auvergne, c'est l'iconographie pleine de verve de ses chapiteaux historiés et son goût pour la représentation des légendes locales. A côté du chapiteau qui rappelle la vie de saint Nectaire, M. Bréhier place celui où l'on avait voulu voir un Christ et qui est une des premières représentations connues du martyre de saint Sébastien. L'auteur rappelle à ce propos que l'abbaye de Manglieu, où l'on conservait des reliques de ce saint, était le but d'un pélerinage très fréquenté au moyen âge.

J. REYNOUARD : *Un chef-lieu de district pendant la période révolutionnaire. Besse de 1789 à 1800* (an. 1921, p. 165-177; an. 1922, p. 12-48, 68-139, 170-192). M. Reynouard étudie successivement, d'après des documents d'archives : la formation du district, les origines du personnel de gouvernement, la vie administrative et religieuse. Le chapitre relatif au clergé réfractaire et au clergé constitutionnel est particulièrement nourri; on y voit que là comme ailleurs la révolution n'aurait trouvé que peu d'obstacles, n'eût été la malencontreuse Constitution civile du Clergé. A signaler aussi un excellent chapitre sur la vente des biens nationaux.

J. BEAUVERIE : *Une correspondance inédite de M. Jacquemont, La vie pittoresque du comte de Montlosier à Randanne* (an. 1922, p. 145-154). Dans ces lettres, le naturaliste Jacquemont fait un portrait amusant de l'original que fut le comte de Montlosier. Il lui reconnaît d'ailleurs une espèce de génie et des idées neuves et belles.

E. DOUSSET : *L'âme gauloise* (an. 1922, p. 155-169).

Semaine religieuse de Clermont. Années 1921-1922.

F.-R. Gamon : *Notice sur le Séminaire de Clermont*, passim. Cet important travail, resté jusque-là inédit, est l'œuvre d'un prêtre de Saint-Sulpice, décédé en 1886, et qui fut quelque temps professeur au séminaire de Montferrand. La création du séminaire de Clermont est due à l'évêque Louis d'Estaing, secondé par l'official Pereyret; les lettres patentes sont de l'année 1654. Dès le début, il fut dirigé par les Sulpiciens, sauf, pendant un court intervalle, de 1811 à 1812. Le petit séminaire fut ouvert seulement au XVIIIe siècle. Les évêques successeurs de d'Estaing, Massillon notamment, assurèrent des ressources par l'union de plusieurs prieurés.

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne.

Années 1919-1920, fasc. 2 à 4; année 1921, fasc. 1 à 4.
Aurillac, Impr. moderne.

A. Aymar : *Echos du voyage de Prosper Mérimée en Haute-Auvergne* (an. 1919-1920, p. 129-135). Notes critiques relatives à deux des rares monuments signalés par Mérimée dans le Cantal : une corniche disparue après 1837 et ornée d'une inscription liminaire et un tesson de poterie portant la marque Acutus-Billicus.

Abbé B. Poulhès : *Raulhac pendant la Révolution* (an. 1919-1920 p. 136-169; an. 1921, p. 55-59, 181-189). Suite de l'excellente étude du prêtre érudit qu'était M. l'abbé Poulhès, récemment décédé. Le tableau de la vie religieuse y est, on pouvait s'y attendre, tracé avec un soin particulier. L'auteur la résume ainsi : sur 21 prêtres, 6 prêtent le serment pur et simple, 2 le serment restrictif, 13 ne prêtent aucune espèce de serment; 4 s'étant rétractés par la suite, il ne reste au schisme que 2 voix.

E. Delmas : *De l'anoblissement de la famille de Veyre* (an. 1919 1920, p. 183-187). Curieuse application d'une ordonnance de 1576 qui imposait aux nouveaux anoblis l'obligation d'indemniser les paroisses sur lesquelles leur cote de taille devait retomber désormais.

Chanoine Chaludet : *Les évêques de Saint-Flour. L'épiscopat de Pons d'Aurouse* (an. 1919-1920, p. 209-252; an. 1921, p. 60-84). Cet évêque appartenait à l'importante maison des Courcelles, dans laquelle s'était fondue celle des Rochefort d'Aurouse. On sait peu de choses de sa jeunesse. Lorsqu'il fut promu à l'évêché de Saint-Flour, en 1734, il était chanoine de Brioude, après l'avoir été de Saint-Flour. Sa carrière fut attristée par de douloureuses épreuves : 40 procès avec les consuls de sa ville épiscopale. M. Chaludet, qui vante la mansuétude de Pons d'Aurouse, estime qu'il choisit mal ses officiers, et que, faible à leur égard, il leur dut les humiliations dont il fut victime. Rumeur vraie ou fausse, l'évêque fut considéré

comme partisan des routiers anglais qui menaçaient Saint-Flour, et comme il s'opposait à la réfection des murailles attenantes à l'évêché, une émeute éclata en 1375, où les officiers de l'évêque faillirent laisser la vie. Lui-même, insulté et menacé, crut devoir quitter la ville et se réfugier à son château d'Aurouse; il ne revint qu'en 1383 et mourut cette année même, réconcilié avec les consuls.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.

Année 1922. Moulins, Les Imprimeries réunies, 1922.

L. Burias : *Le trésor des chartes de Busset, d'après un inventaire du* XVIII*e siècle*, p. 126-137. Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, à Philippe de Bourbon, comte de Busset (1533 et 1546).

P. Tiersonnier : *Le Père Bobynet, jésuite, et son « Horographie ingénieuse »*, contenant des connaissances et des curiosités agréables dans la composition des cadrans; 24 grav. en taille-douce. Paris, 1663, in-12, couv. parch. Le Père Bobynet, né à Montluçon, en 1593, fut recteur des collèges de Moulins et de Quimper-Corentin et mourut à Orléans, le 25 juin 1668.

Les Amis de Montluçon.

N°s 17-19, janvier-décembre 1922. Montluçon.

Dr J. Cornillon : *Le typhus de Moulins de 1809 à 1814 et le livre d'or des médecins de l'hôpital Saint-Joseph*, p. 179-185. Il s'agit de l'épidémie dite le « Mal espagnol ».

Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales.

N°s 10-12, 1922.

J. Viple : *Les cahiers des trois ordres de la Sénéchaussée du Bourbonnais*, supplément au n° 10, 4 pages. Cahier du tiers-état.

Chanoine Clément : *La chevauchée de Jeanne d'Arc à Moulins, en 1429*, supplément au n° 12, 8 pages.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Année 1922. Nevers, 1922, 1er et 2e trim., p. 1-58.

Abbé Cachet : *Bertrand Tissandier, évêque de Nevers (1339-1359)*, p. 21-25. La conclusion de cette étude est qu'il faut supprimer Albert

Acciajoli de la liste des évêques de Nevers donnée par la *Gallia christiana*.

De Terline : *La princesse Bénédicte de Gonzague* (1617-1638), p. 25-27, religieuse, puis abbesse à l'abbaye d'Avenay (Marne).

Abbé Cachet : *Le diocèse de Nevers et ses quinze archiprêtrés* (xviie-xviiie *siècles*), p. 34-38. Cette division du diocèse a été substituée, dans le cours du xviie siècle, à la division par Gilles de Châteaurenaud, en 1283, en huit archiprêtrés ruraux, plus l'archiprêtré de Nevers.

Abbé Cachet : *Un prétendu évêque de Nevers*, p. 41-42. Eufrone était évêque de Tours, et non évêque de Nevers (566). Il faut donc le rayer des listes données par Cotignon et par la *Gallia*.

M. Bouchacourt : *Le prieuré Saint-Etienne à Nevers*, p. 52-56. Court historique, sans références.

Mémoires de la Société académique du Nivernais.

Tome XXIV. Nevers, 1912.

P. Destray : *Contributions à l'histoire de l'association en Nivernais. I. La région de Clamecy* (xviie *et* xviiie *siècles*), p. 1-32. L'interprétation de la Coutume de Nivernais est moins étroite qu'au xvie siècle, et son ressort géographique s'est agrandi par la conquête, sur la coutume d'Auxerre, de la région de Varzy.

[A. Desforges] : *Le droit de garçonnade*, p. 113-115. Amusements et excès des jeunes gens à l'occasion de mariages. Leur interdiction par Mgr Colbert, évêque d'Auxerre (1685), par le Parlement de Paris (1750).

[A. Desforges] : *Notre-Dame de l'Orme*, p. 115-116. Brève notice sur cette chapelle des environs de Nevers et indications sur l'antique culte des arbres.

[Général Taverna] : *Passages de Napoléon Ier à Nevers*, p. 117-119, an VIII; an X, 1805 et 1814.

Paul Destray.

LYONNAIS

RHONE

Revue du Lyonnais. 1922. Lyon.

Kleinclausz : *Les origines d'une grande cité. Lyon jusqu'au milieu du* xviie *siècle* (n° 5, janv., p. 1-38). A partir de l'époque romaine.

Fabia : *Les mosaïques romaines des musées de Lyon* (n° 5, janv., p. 39-68; n° 6, avr., p. 15-45; n° 7, juill., p. 19-46; n° 8, déc., p. 31-64). Historiques, descriptions et remarques archéologiques, accompagnées de nombreuses planches.

Mathieu Varille : *Les Grands Jours de Lyon en 1596* (n° 5, janv., p. 90-112; n° 6, avr., p. 71-89; n° 7, juil., p. 60-70; n° 8, déc., p. 69-79). Analyse des procès-verbaux.

Ed. Perrin : *La Terreur Blanche à Lyon sous le Directoire* (n° 5, janv., p. 113-123). Assassinat de Pancrace d'Istria.

Carcopino : *Gens et choses du pays d'Arles* (n° 6, avr., p. 47-70). Etudes archéologiques sur l'Arc du Rhône, Annius Camars et la Camargue et sur Pauline l'Arlésienne.

M[ollière] : *Esquisse d'une histoire du sentiment religieux à Lyon* (n° 7, juill., p. 1-18).

Jean Tricou : *Recherchés sur Jacqueline Stuard, lyonnaise* (n° 7, juill., p. 99-108). Appartient à la pléïade des poètes lyonnais du xvie s. Renseignements sur la famille et ses origines bourgeoises.

A. Grand : *Les anciennes écoles primaires de la Croix-Rousse* (n° 7, juill., p. 109-123. Recrutement des élèves au début du xixe s.

E. Leroudier : *L'abbé Antoine Lacroix*, 1708-1781 (n° 8, déc., p. 7-28). Dignitaire du chapitre de Saint-Just, amateur d'art, écrivain et fondateur de plusieurs écoles.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.

N°s 3 et 4 : juillet-octobre 1922. Lyon.

Abbé Rochigneux : *De quelques usages funéraires en Forez au moyen âge*, p. 79-83. Figure.

Abbé Brémond : *Jacques Cretenet* (1603-1666), p. 84-91, portrait. Chirurgien mystique qui fonda les Missionnaires de Saint-Joseph.

Chanoine Vanel : *Deux livres de compte du cardinal Fesch*, p. 72-104, 163-186, et en 1923, p. 45-77, 97-131, pl. et portr. avant le départ du cardinal pour Rome. On y a joint une série d'études sur les portraits du prélat.

Chanoine Sachet : *La chapelle du Sacré-Cœur à Saint-Jean de Lyon*, p. 105-123 (fig.). La consécration eut lieu en 1834.

Jean Tricou : *Notes et souvenirs d'Antoine Sabatier sur les églises et chapelles de Lyon* (1768-1770), p. 141-162; et an. 1923, p. 10-40. Ecrits à l'une de ses nièces.

N°s 5 et 6 : janvier-avril 1923, Lyon.

Buche : *L'abbé Jean-Baptiste Martin*, p. i-xvi. Notice nécrologique sur le fondateur du *Bulletin* et le continuateur des *Conciles* de Mansi.

Abbé Petiot : *Sur les sources de l'histoire du diocèse de Lyon aux archives de Mâcon*. Notes sur la série G, p. 1-9. Visites pastorales du diocèse.

Berdiel : *L'abbé Cabuchet. Un faux-pas dans la vie d'un saint prêtre*, p. 41-43. Sermon favorable aux idées nouvelles, mais peu après rétracté, à l'époque révolutionnaire.

Geruain de Montauzan : *Saint Eucher, évêque de Lyon, et l'école de Lérins*, p. 81-96. Son rôle dans la controverse de la grâce. Son génie littéraire.

Jean Tricou : *Mereaux et jetons armoriés des églises et du clergé de Lyon*, p. 133-161, pl. Précisions sur leurs usages et descriptions.

H. Mollière.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXI, nos 1-4. Montbrison, Drassart, 1922-1923.

E. Male : *Nouvelle découverte de peintures murales dans l'église de Saint-Maurice-sur-Loire*, p. 40-43. Au tome XIX de ce périodique, p. 41-49, le très érudit Joseph Déchelette avait décrit une première série de fresques découvertes dans cette église en avril 1912. Celles mises au jour depuis, qui font l'objet de la présente publication, « offrent un véritable intérêt iconographique. On y rencontre une des plus anciennes représentations de la légende du semeur de Bethléem ». Elles datent du XIIIe siècle.

Abbé Rochigneux : *Notes sur les relations de Montbrison et d'Ambart*, p. 48-55. Consacrées à quelques voies de communication entre le Forez et l'Auvergne.

Chanoine Sachet : *Les Mosniers de Viverols au clocher de Saint-Jean de Lyon* (1555-1589), p. 68-71. L'auteur vient de donner un travail définitif sur *La Grosse Cloche de Saint-Jean de Lyon* (*1622-1922*). *La Sonnerie lyonnaise*, Lyon, 1922. 248 p., in-8° avec planches.

Comte de Neufbourg : *Montre du capitaine Rochette à Montbrison, mars 1591*, p. 72-75. Intéressante par les noms cités.

Comte de Neufbourg : *Inféodation de Montagny à Renaud de Forez, archevêque de Lyon*, p. 75-85. Ce texte, dont l'original appartient aux archives départementales du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, armoire Gad, vol. 33, n° 1, avait été publié par M.-C. Guigue dans les pièces justificatives de l'*Obituarium Lugdunensis Ecclesiae*, Lyon 1867, et par Georges Guigue dans le *Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon*, Lyon, 1893; l'auteur de la présente publication y a joint un commentaire très étudié.

Bataille : *Un sarcophage à Luviecq*, p. 82-85. Ce monument présente cette intéressante particularité que, « au centre de la cuve se trouve une curieuse excavation circulaire, taillée en biseau, d'environ 0 m. 20 de diamètre, et qui, en amincissant la paroi du fond sans la percer, permettait le stationnement et l'écoulement des liquides tout en s'opposant à l'entrée dans le cercueil des petits animaux ».

Noël Thiollier et Gabriel Brassart : *Peintures murales découvertes dans l'église de Saint-Forgeux-l'Espinasse*, p. 83-90. Sous un enduit appliqué au XIXe siècle, ont été retrouvées des fresques appartenant à deux époques différentes. C'est d'abord une sainte accompagnée de deux jeunes filles, qu'il n'a pas été possible d'identifier rigoureusement, mais qui, d'après les attributs qui l'accompagnent, paraît être sainte Agnès; puis un baptême du Christ, et, à la suite, un pélerin tenant un bourdon. Cette première série remonte, semble-t-il, à la fin du XIVe siècle. La seconde. certainement postérieure, fournit

une Notre-Dame de Pitié, un saint Claude et un blason très mutilé. Comme celle concernant Saint-Maurice-sur-Loire, cette étude est accompagnée de deux planches.

Comte de NEUFBOURG : *Accord entre le comte de Forez et le duc de Bourbon au sujet de la dot de Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez. Octobre 1349-octobre 1351-décembre 1366*, p. 94-99. Avec une annotation savante.

Jean DUFOUR : *Les vieux ponts de Saint-Rambert-sur-Loire*, p. 100-116. Etude sur les voies de communication de la région et les ouvrages d'art établis sur la Loire. « Il faut arriver à la fin du XIIIe siècle pour avoir la certitude d'un pont existant .»

A. GRANGER : *Prix faits pour l'orgue du monastère Sainte-Catherine de Sienne de Saint-Etienne*, p. 116-120. Le 8 juin 1683, Pierre Feaugat, facteur d'orgues, résidant à Lyon, traite pour les constructions de l'instrument, le 11 septembre suivant, Claude Désiré, sculpteur de Saint-Etienne, pour celle du buffet.

BATAILLE : *Le dolmen de Luriecq*, p. 120-125. Description de ce monument, que Joseph Déchelette estimait unique en Forez.

A. de SAINT-PULGENT : *Les Foréziens dans la diplomatie*, p. 125-126. Addition à la liste publiée par l'auteur dans le tome XX de la même publication. Elle mentionne, au XVe siècle, Claude Dodieu, envoyé extraordinaire près de Paul III, au XIXe, Louis Courbon de Saint-Genest et Maurice d'Assier de Valenches, tous deux diplomates de carrière.

J. BEYSSAC.

DAUPHINÉ

ISERE

Bulletin de l'Académie delphinale.

5e série, tome XII, 1920-1921. Grenoble, 1922.

A. BOUCHAYER : *Introduction à une étude sur les plans de Grenoble*, p. 33-52. L'auteur qui a réuni une importante collection de plans de Grenoble manuscrits et imprimés, en donne une description sommaire en les classant d'après les phases successives du développement de la ville (11 pl. hors-texte).

P. SAINT-OLIVE : *Relation du voyage de l'Académie delphinale à la frontière delphino-bugiste*, p. 109-154. Notes historiques sur les villages de Saint-Benoît, Grolée, Lhuis, Portès, Saint-Sorlin, La Balme-Amblérieu, Quirieu, Saint-Alban, Mérieu.

Bulletin de la Société scientifique de l'Isère.

(Ancienne Société de Statistique).

5e série, tome I (42e de la collection). Grenoble, 1921.

J. de REY PAILHADE, A. ROME et Aug. FAVOT : *Le cadran solaire du Lycée de jeunes filles de Grenoble*, p. 213-310. Etude détaillée

avec reproductions photographiques de ce très beau cadran solaire qui se trouve dans le bâtiment de l'ancien collège des Jésuites et qui est l'œuvre d'un professeur de ce collège, le P. Bonfa, qui l'exécuta au cours des années 1672-1673.

5e série, tome II (43e de la collection). Grenoble, 1922.

Ph. Arbos : *La vie pastorale dans les Alpes françaises*, p. 1-716. Très importante étude géographique qui comporte de nombreuses digressions historiques et des considérations économiques utiles à l'historien.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois.

2e série, tome I (fasc. 3.). Grenoble, 1922.

G. Vellein : *Edmond Maignien, 1847-1915, conservateur de la Bibliothèque municipale de Grenoble. Biographie et bibliographie*, p. 107-156. Bibliographie complète des nombreux travaux historiques de cet estimable érudit.

Revue de géographie alpine. Tome X, 1922. Grenoble.

H. Toutant : *La vie économique dans le Vercors méridional et ses abords, d'après le cartulaire de l'abbaye de Léoncel* (1137-1790), p. 547-607. En dépit du titre, très peu sur le moyen âge. Montre comment cette abbaye, O. C., établie à 350 m. d'altitude, exploitait surtout au XVIIIe siècle son domaine de montagne, forêt, pâturage, subsidiairement cultures, et comment elle put établir un centre de population.

L. Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.

Tome LI, 1922. Gap, 1922.

S. Moulin : *La carrière d'un marin au XVIIIe siècle. Joseph de Flotte* (1734-1792), p. 1-61, 99-150. Biographie détaillée faite d'après les documents des archives nationales.

R. et C. Blanchard : *L'art populaire dans le Briançonnais. Les Vertus et les Vices*, p. 62-72, 180-204. Description avec photographies des peintures murales de la chapelle des Horres, de l'église de Salbertrand, de la chapelle Saint-Etienne à Jaillons et de la chapelle des Missions à Villafranca.

B. Faucher : *Note sur les origines du Canal de Gap dérivé du torrent d'Ancelle*, p. 151-127. Avec la publication de lettres patentes de Louis XI, du 7 juillet 1448.

P. Thomé de Maisonneufve : *Oronce Fine et sa famille*, p. 175 179. Elle était briançonnaise et plusieurs de ses membres s'adonnaient, au XVe siècle, à l'étude de la médecine et des arts libéraux.

L. Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.

Tome LVI, 1922. Valence, 1922.

Charles Bellet : *Histoire de Tain pendant la Révolution*, p. 17-85, 145-183, 257-303, 369-435 (fin). Ch. XI : les suspects, les émigrés, suppression de la Société populaire et du Comité de surveillance. Ch. XII : la constitution de l'an III, le Directoire, nouvelle organisation du canton de Tain...; ch. XVI : le Concordat, le rétablissement du culte à Tain. Travail fait presque exclusivement d'après les archives communales, et avec des considérations générales. Notes curieuses sur la réorganisation du culte et l'installation du curé Séguin, constitutionnel, ancien vicaire de Tain avant 1790 et qui y était rentré en 1795.

Chanoine U. Chevalier : *La vie religieuse du chapitre de Vienne : I. La résidence*, p. 86-97. Chapitre de l'*Etude... sur la constitution de l'église de Vienne*, dont il sera rendu compte prochainement.

Humbert de Terrebasse : *Jean de Conches, de Valence en Dauphiné, petit poète du* XVIe *siècle*, p. 112-124. Etude sur ce poète et sa famille.

A. Duget : *Antoine Raimbaud, avocat du Tiers-Etat au procès des Tailles* (1597-1602), p. 197-213. Analyse de ses plaidoyers prononcés par lui à cette occasion contre les ordres privilégiés, clergé et surtout noblesse.

Chanoine A. Magnat : *Identification d'Epao*, p. 248-251; Charles Bellet, *Une question de géographie historique, Epaone*, p. 348-350. M. A. M. prétend identifier Epao (concile de 517) avec *Les Epas* (Drôme, canton de Grand-Serre, comm. de Saint-Sorlin). Réfutation de cette théorie et maintien de l'identification avec Saint-Romain d'Albon (Drôme, canton de Saint-Vallier).

Jules Perrot : *La basilique de Saint-Apollinaire. Cathédrale de Valence. Essai historique et archéologique*, p. 304-334, 437-454. Préliminaires : utile nomenclature des églises ou parties d'églises romanes du département de la Drôme; part des écoles à la cathédrale de Valence, Auvergnate (méthode de neutralisation des poussées), Bourguignonne (dispositions de détails), Provençale (décoration). Chapitre I : Les premiers édifices chrétiens, église Saint-Félix. Sarcophage du IVe siècle, Notre-Dame-la-Pronde; le baptistère Saint-Jean; la première cathédrale de Valence, Saint-Etienne. Sauf du baptistère, connu par les fouilles, il ne reste de tout cela que des souvenirs. Gravures et plans.

En appendice *M. le chanoine Ulysse Chevalier, officier, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur*, 25 p. Cérémonies et discours à cette occasion.

Jacques de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

La Savoie littéraire et scientifique. Chambéry, 1921.

Henry Bordeaux, délégué de l'Académie française : *Discours à l'occasion du Centenaire de la fondation de l'Académie de Savoie et de la mort de Joseph de Maistre*, p. 200-213.

Georges Goyau : Conférence sur *La Modernité de Joseph de Maistre*, p. 213-231.

Mgr Costa de Beauregard : Etude très suggestive de psychologie religieuse sur *La Duchesse de Ventadour*, fondatrice du Carmel de Chambéry (1611-1660). Discours de réception à l'Académie, p. 274-302.

Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

Nouv. série, 2e vol., 4e livr., 1922.

Abbés Richermoz et Emprin : Notes précises sur l'antique *prieuré bénédictin de Saint-Martin d'Aime*, en particulier, sur ses prieurs et ses possessions, p. 407-416.

Abbé Emprin : *Texte du testament de Mgr de Montfalcon du Cengle*, dernier archevêque de Tarentaise (1785-1793), p. 417-423.

J. Burlet.

HAUTE-SAVOIE

La Revue savoisienne. 3e et 4e trim., Annecy, 1922.

Désormaux : *Saint François de Sales et l'éducation moderne*, p. 112-124. Cette allocution, pleine d'observations judicieuses sur le rôle éducateur des œuvres du saint docteur de la piété, a été prononcée dans une séance extraordinaire de l' « Académie florimontane » pour solemniser le tricentenaire du fondateur de l'Académie.

Mgr Rebord : *Le maître à la maîtrise d'Annecy* (1719-1743), p. 132-135. Etude précise sur les charges, les obligations et les revenus des maîtres de musique de cette maîtrise au début du XVIIIe siècle.

Charles Buttin : *Les éperons à l'Eglise*, p. 135-159. Dans cette étude, qui est d'intérêt général pour l'histoire du XVe siècle, l'érudit spécialiste dans les questions d'armures commente les textes qui font allusion soit à la défense faite aux chevaliers de porter des éperons — extrêmement longs à cette époque — dans le chœur des églises, soit aux curieuses sanctions établies par l'usage qui obligeaient les chevaliers pris en faute à racheter leurs éperons aux enfants de chœur. Le commentaire très clair est encore illustré de gravures parlantes, Les exemples caractéristiques se rapportent à la Normandie.

J. Burlet.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Annales de Provence. 19e année, 1922. Aix-en-Provence, 1922.

Abbé A. Pascal : *Monographie de l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix-en-Provence* (suite), p. 54-67, 75-102. Le chapitre VI est consacré à l'analyse sommaire des archives de l'Hôpital, qui ont commencé à être classées en 1675. Le chapitre VII est la monographie de l'église de l'Hôpital, fondée à une époque très ancienne sous le vocable de saint Jacques; elle portait au XIe siècle le nom de Notre-Dame de Consolation, qu'elle garda jusqu'en 1790 : les Capucins s'y installèrent en 1585 et en furent chassés à la Révolution. A partir de cette époque, elle devint une annexe de l'hôpital et prit de nouveau le nom de Saint-Jacques; elle a été restaurée en 1884 et comporte quatre chapelles, souvent décrites. Le chapitre VIII fait l'historique des Incurables, hospice fondé en 1722, et de la Charité, destiné aux vieillards et aux enfants pauvres depuis 1641. Au chapitre IX apparaissent de nombreux renseignements sur les Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, chargées depuis 1804 du soin des malades : la Mère Pauline de Pinczon du Sel y établit un noviciat, qui forma une branche séparée de l'ordre sous le nom d'Hospitalières de N.-D. de Grâce.

L. Fontanier : *Recherches historiques sur les confréries de Pénitents à Marseille*, p. 34-43. Préambule à l'histoire des Pénitents Noirs, analysée dans la précédente chronique régionale (juillet 1922, p. 381) : c'est un aperçu général sur le caractère particulier de ces confréries, dont l'origine est italienne et qui se répandirent ensuite dans toute la France : l'auteur, d'après un manuscrit de Lazare de Cardier, prieur des Pénitents Blancs du Saint-Esprit en 1661, les fait remonter au XIIIe siècle, décrit leur développement après les guerres d'Italie.

L. Fontanier : *Histoire des Pénitents Noirs de Marseille* (suite), p. 102-114. Continuation de l'étude analysée précédemment : Etat de la confrérie en 1689, les difficultés avec les Pénitents Bleus, synode de 1712, qui, sous la présidence de Mgr Belzunce, établit un réglement détaillé pour les confréries des Pénitents du diocèse de Marseille (texte complet), peste de 1720.

E. Duprat : *Note sur la peste de Marseille en 1580*, p. 67-75 : étude d'un document notarial de 1580, récit d'un témoin oculaire qui échappa au désastre, peut-être aussi violent que celui de 1720.

Provincia. Bull. trim. de la Société de statistique de Marseille. Tome I, an. 1921, 3e et 4e trim. Aix-en-Provence, 1921.

L. Laurent : *A propos du bois sacré des Massaliotes*, p. 101-117. Intéressante étude de topographie et de religion ancienne, à propos

d'un texte de Lucain, dans la *Pharsale* (chant III, v. 375-79) : l'auteur établit les faits tels que les relate Lucain; puis il critique les données botaniques et géologiques contenues dans le texte; enfin il essaie de faire concorder ces données avec ce que l'on trouve aujourd'hui autour de Marseille, et il conclut à la probabilité de l'identification proposée par M. Camille Jullian, dans son *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 584, n. 6.

L. Fontanier : *Le Tiers-Ordre observantin et son bureau d'assistance : l'œuvre de la Pénitence du Bon-Jésus, en faveur des Enfants des Marins pauvres*, p. 122. Après la réédification du Monastère de l'Observance, en 1535, se forma un Tiers-Ordre séculier de l'Observance de Saint-François (27 juin 1591), qui fut le berceau de la Confrérie des Pénitents disciplinés, dits « *Bourras* ». Ces deux organisations, unies par le même lien de charité, eurent leurs chapelles distinctes. En 1660, le Tiers-Ordre établit un bureau d'assistance en faveur des enfants pauvres, qui fonctionna jusqu'en 1771, date à laquelle il se fondit avec l'Œuvre de la Pénitence du Bon-Jésus, qu'avait créé la Confrérie des Pénitents Bourras pour aider les enfants des marins pauvres. Organisation et fonctionnement de cette œuvre.

V.-L. Bourrilly : *La crise municipale de 1229-1230, à Marseille*, p. 134-147. Détails sur un des principaux ennemis des Marseillais, l'abbé de Saint-Victor : procès, luttes, vengeances diverses des uns et des autres, qui se multiplient de 1227 à 1230, date de la soumission des Marseillais (30 janvier).

Nota. L'Académie d'Aix et les *Annales de la Faculté des lettres d'Aix* n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

J. Sautel.

VAR et BASSES-ALPES

La Société d'études de Draguignan et celle des Basses-Alpes n'ont fait paraître aucun numéro depuis la recension de l'an dernier.

M. de Dainville.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Annales de la Société des lettres des Alpes-Maritimes.

Tome XXIV, 1922-1923.

R. Latouche : *Chronique des études historiques dans les A.-M. depuis 1914*, p. 5-17. Recension des plus importantes à signaler, faite par M. l'archiviste départemental.

Rance-Bourrey : *Les dernières fêtes napoléoniennes dans les A.-M.*, p. 19-68. Rôle de l'évêque Colonna d'Istria lors du 15 août 1813, du *Te Deum* pour la victoire de Dresde, de l'anniversaire du couronnement.

G. Doublet : *Trois émigrés à Nice, le duc de Rohan, sa femme et leur petite-nièce*, p. 69-93. On ne saurait lire sans émotion le texte du testament, qui a une grande élévation religieuse, de la duchesse.

L.-H. Labande : *Bullaire de l'abbaye de Lérins*, p. 115-198. M. le conservateur des Archives du Palais de Monaco a reconstitué, pour la période du VIe siècle au XIIIe, tout ce qui manquait aux travaux de Moris, soumis le Cartulaire du monastère à une critique qui faisait encore défaut, publié des bulles restées inédites ou fort mal éditées jusqu'ici, réuni 90 pièces authentiques du plus grand intérêt, dont une trentaine inconnues avant son article.

Nice historique. 25e année, 1922, et 26e, 1923.

Presque rien qui, dans cette excellente publication de l'Academia Nissarda, intéresse strictement l'histoire générale de la France et l'histoire ecclésiastique. Signalons toutefois l'article de M. l'archiviste R. Latouche (26e année, p. 4-6, sur le fonds « Citta e contado di Nizza » aux Archives d'Etat de Turin, où il fit, le premier, sur l'initiative du Conseil général, une enquête fructueuse, destinée à en donner l'inventaire. Le reste de cet article est sous presse.

L'Aloes. Revue méditerranéenne. Nice, 1922.

G. Doublet : *Le Nain de Julie et la marée*, n° de juin, p. 29-39. Les conflits d'Antoine Godeau, évêque de Vence, et des seigneurs laïques de cette ville au sujet du droit d'acheter du poisson sont racontés d'après les pièces inédites des Archives départementales.

G. Doublet : *Le vol de l'Aigle suivi de Nice par le consul de Louis XVIII*, n° de décembre, p. 5-19. L'article ne se compose guère que de citations des parties les plus curieuses de la correspondance officielle, jusque-là inédite et même ignorée, du marquis de Candolle. La valeur historique du témoignage du consul de France à Nice sur le débarquement de Napoléon au Golfe Juan et ce qui suivit n'échappera pas à quiconque s'intéresse aux événements de 1815.

Georges Doublet.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Rhodania.

Bulletin de l'association des préhistoriens et des archéologues.. du Bassin du Rhône. Aix-en-Provence, 1922.

M. Luneau : *La collection de médailles papales du Musée-Calvet d'Avignon*, n° 485 (p. 80-82). L'auteur, qui a donné sa collection de 1330 pièces à cette institution, divise son étude en trois parties : 1° Suite de médailles coulées des papes, qui ont régné à Rome depuis saint Pierre jusqu'au XVIe siècle; — 2° une autre suite, qui va jus-

qu'au XVIIe s., et qui comprend des médailles en cuivre rouge, et 3° les médailles frappées par les papes eux-mêmes, qui sont d'un module très varié et sont au nombre de plus de 800.

A. LABLOTIER et L. MEYER : *Les pas du Diable et les pieds de Saint-Dizier*, n° 489 (p. 94). Les auteurs montrent que ces sculptures pédiformes sont l'œuvre d'une érosion lente, et qu'après avoir été l'objet d'un culte avant le christianisme, elles ont été sanctifiées par l'érection d'une croix et sont devenues « les pieds de saint Dizier ».

Annales de l'École palatine.

Année 1921, n°s 3 et 4. Vaison, 1922.

J. GIRARD : *Avignon, ville du moyen âge*, p. 87-100. Vue d'ensemble sur les monuments d'Avignon aux XIIIe et XIVe siècles.

Chanoine L. RUY : *Fléchier*, p. 127-144. Sa vie est indiquée à grands traits et l'auteur insiste sur l'homme qu'il étudie comme rhéteur, c'est-à-dire comme habitué des Académies « précieuses » et de l'hôtel de Rambouillet, et comme évêque de Nîmes, remarquable par son esprit d'analyse, sa vive sensibilité et sa piété sincère et profonde.

L'auteur caractérise ensuite le bel esprit dans les *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne* et la Correspondance, et enfin l'orateur des oraisons funèbres, des panégyriques, des sermons et des mandements, dans lesquels nous retrouvons toutes les qualités et les défauts du bel esprit.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.

2e série, t. XXII, an. 1922. Avignon, 1922.

Dr COLOMBE : *Les constructions et les réparations de François de Clermont de Lodève au palais des Papes d'Avignon*, p. 49-79. L'œuvre du dernier François de Clermont Lodève consista surtout en travaux d'entretien, au Palais Apostolique, un peu abandonné par ses prédécesseurs : toiture, vitraux, charpentes des toitures, etc..., la question de la Mirande est plus complexe, mais le Dr Colombe n'hésite pas à en attribuer une partie au cardinal de Clermont-Lodève. A la suite, neuf pièces justificatives.

Pierre BOISSIN : *Placide Cappeau; son œuvre et ses relations littéraires*, p. 121-133. C'est l'auteur des paroles du fameux *Noël* d'Adam et M. Boissin raconte en détail les circonstances dans lesquelles il fut composé et chanté pour la première fois.

Nota. Les Annales d'Avignon et du Comtat n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

J. SAUTEL.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse.

XLIIe année. 1er et 2e trim., n°s 433 à 440. Bastia, Piaggi, 1922.

Emile Franceschini : *Notes pour servir à l'histoire de la Corse sous la Restauration*, p. 243-268 (et XLIIIe année, n°s 445-448, p. 269-346, à suivre). C'est la correspondance adressée de 1816 à 1818 au ministre de la police générale, Decazes, par le commissaire de la Corse, Constant. Cette correspondance, où l'on trouve de tout, fait une large part au politique et au religieux.

XLIIe année, 3e trimestre, n°s 441-444.

Jean de Servières : *Les réfugiés Corses à Marseille pendant la Révolution*, 1793-1797, p. 5-105. L'auteur, en guise d'introduction, raconte le séjour à Marseille de la famille Bonaparte (p. 15-57). Suit la liste des réfugiés sous la dictature de Paoli (p. 58-105).

V. Carrière.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1921.

C. Enlart : *Reconstruction d'une partie de l'église d'Hénin-Liétard en 1482*, p. 17. Un devis, conservé aux archives de cette ville du Pas-de-Calais, et aujourd'hui perdu, par suite de l'invasion allemande, a été signalé par M. Enlart qui date ce document de l'année 1482.

F. Deshoulières : *Chapiteaux romans en Berry*, p. 96. La comparaison établie entre un certain nombre de ces sculptures conservées dans différentes églises du Berry, permet de conclure à l'existence dans cette province, au XIIe siècle, d'un atelier florissant.

M. Prinet : *Sceaux d'évêques français des* XIII-XVe *siècles*, p. 106. Les évêques qui se servaient soit des armes de leur famille, soit de celles de leur siège, prennent à partir du XIVe siècle l'habitude de réunir les unes et les autres sur le même écu; l'exemple le plus ancien de ce fait, est donné par un sceau de Guillaume, archevêque de Sens, en 1356. Cf. *Revue*, t. VIII, p. 354-355.

L. Pasquier : *Château des évêques de Comminges à Alan*, p. 114. Un bas-relief surmontant la porte d'entrée avait été vendu à un brocanteur. La population s'opposa à l'enlèvement de cette œuvre d'art, classée ensuite, mesure qui devrait également être prise pour protéger, dans un village voisin, le tombeau d'un évêque de Lombez, de la famille d'Ornezan, ainsi qu'un « sépulcre » dû au même prélat.

F. Martroye : *Destruction par les chrétiens des statues de divinités païennes*, p. 151. L'administration impériale qui, jusqu'à la fin du IVe siècle, avait été favorable à la conservation des statues placées dans les temples et les monuments publics prescrivit, au contraire, à partir de 399, leur enlèvement ou même leur destruction. M. Martroye estime que c'est à cette circonstance qu'est dû, à Vaison, l'enfouissement d'un grand nombre de statues récemment découvertes par M. l'abbé Sautel.

C. Bruston : *L'anneau de l'évêque Ulger à Angers*, p. 155. L'inscription qui figure sur cet anneau du XIIe siècle serait un texte hébreu relatif à la guérison de la goutte.

A. Boinet : *Fragments de vitraux à la cathédrale de Metz*, p. 163. Œuvres du XIIIe siècle se rapportant pour la plupart, à la vie de saint Paul et se rattachant aux vitraux sortis des ateliers de Chartres.

J. Formigé : *Chapelle du cimetière d'Alleins (Bouches-du-Rhône)*, p. 166. Petit monument roman qui renferme deux chapiteaux ayant appartenu à un édifice antérieur et qui paraissent remonter à l'époque carolingienne.

F. de Mély et H. Stein : *Pierre de Montereau ou de Montreuil?*

p. 171-196. Nouvelle discussion au sujet du nom de ce célèbre architecte à qui l'on devait, parmi d'autres monuments, la très remarquable chapelle de la Vierge dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à Paris.

F. Daguin : *Cérémonial des évêques, exécuté pour A. de la Barre, archevêque de Tours* (1528-1547), p. 178. Ce beau manuscrit comporte une grande miniature représentant l'offrande de l'ouvrage au prélat, ainsi que de nombreuses bordures toutes décorées de fleurs, de feuillages et d'insectes. Le texte, en plus d'un « cérémonial des évêques », comprend plusieurs oraisons et aussi l'office de saint Martin, A. de la Barre ayant été doyen de Saint-Martin de Tours. On y a intercalé un feuillet donnant une reproduction de l'hostie miraculeuse de la sainte Chapelle de Dijon à laquelle ce manuscrit avait, par la suite, appartenu.

F. Deshoulières : *Crosseron à l'abbaye de Villeloin*, p. 188. En nivelant le sol de l'ancienne salle capitulaire, on a retrouvé sous un carrelage du moyen âge, deux sépultures de pierre dans l'une desquelles se trouvait un crosseron d'ivoire ainsi qu'un sabot de bronze ayant terminé la hampe de la crosse qui datait vraisemblablement du XIIe siècle

L. Demaison : *Sculpteurs et maîtres d'œuvre de la cathédrale de Reims*, p. 196. Confirmant les observations faites par M. Mâle sur l'identification de certaines statues de la cathédrale, notamment celle de sainte Hélène, très vénérée autrefois dans le diocèse de Reims, M. Demaison revient ensuite sur la question de la chronologie des maîtres d'œuvre de la cathédrale et explique les raisons pour lesquelles il croit devoir maintenir l'ordre qu'il avait précédemment adopté, les raisons alléguées pour modifier cet ordre ne reposant que sur des témoignages ou des documents de faible valeur.

M. Aubert : *Peintures murales de Selles-Saint-Denis en Sologne*, p. 204. Elles datent du XVe siècle et sont relatives à la légende de saint Genou; malheureusement le mauvais état de la toiture de l'édifice les compromet.

L. Coutil : *Fouilles à l'église de Rugles* (Eure), p. 207. Elles ont fait apparaître des vestiges d'une villa romaine dont les matériaux ont d'ailleurs été remployés dans l'église qui peut remonter à la période carolingienne.

J. Formigé : *Panneau de chancel à Saint-Julien-le-Montagné* (Var), p. 207. Encastrée dans la façade de l'église, cette dalle de marbre ornée de croix et d'entrelacs a dû appartenir à une clôture de chœur de l'époque mérovingienne, dont plusieurs autres fragments existent dans une baie de l'abside.

R. Grand : *Statue funéraire en bois au Temple de Carentoir (Morbihan)*, p. 212. Cette image funéraire d'un chevalier, datant de la fin du XIIIe siècle, est l'un des rares exemples conservés en France d'un « gisant » de bois, et il y a lieu de la comparer avec les effigies, taillées dans la même matière, qui se rencontrent beaucoup plus nombreuses en Angleterre.

Cte de Loisne : *Cartulaire de la Commanderie des Templiers de Sommereux (Oise)*, p. 223 et 299. Ce manuscrit, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, renferme un grand nombre de bulles et d'actes royaux, la plupart inédits.

J. Maurice : *Origine de la couronne des rois de France*, p. 233. La couronne articulée des rois d'Israël fut reprise par les empereurs de Byzance à qui les rois de France l'empruntèrent.

J. Marquet de Vasselot et M. Prinet : *Plaque funéraire en émail de Limoges*, p. 239. Ce remarquable monument donne l'épitaphe d'un clerc, nommé Guy de Meyios, dont l'image, dans la partie supérieure de la plaque, est représentée agenouillée aux pieds de saint Louis. L'inscription porte la date du 4 mars 1307.

F. Martroye : *Les « defensores ecclesiarum »*, p. 241. Notice sur l'origine et les fonctions de ces personnages, créés en 407 pour l'Eglise d'Afrique et qui n'avaient aucune analogie avec les *defensores civitatum*. Leur rôle était uniquement celui de représentants en justice pour les affaires auxquelles des églises étaient intéressées.

L. Demaison : *Vierges du* XIVe *siècle en Champagne*, p. 255. Deux belles statues du XVIe siècle, jadis consacrées à Cernay-lès-Reims et à Dontrieu et qui ont vraisemblablement péri dans la dévastation de ces villages.

Mgr Batiffol : *Le 58e canon du concile d'Elvire*, p. 256. Etablissement du texte authentique de ce canon et interprétation de la « *prima cathedra episcopatus* » qui s'applique, non à un siège primatial ou métropolitain, mais au siège de Rome (Résumé d'un mémoire destiné au *Journal of Theological Studies* de Cambridge).

E. Lefèvre-Pontalis : *Plaques de chancel provenant du prieuré de Carennac (Lot)*, p. 259. Dalles de marbre blanc, ornées d'entrelacs variés et percées de trous circulaires; elles paraissent remonter au IXe siècle et doivent avoir appartenu à l'église ayant précédé l'édifice actuel qui date du XIIe siècle.

A. Boinet : *Feuillet d'un psautier du* XIIIe *siècle à Reims*, p. 262. Ayant figuré à Reims dans une exposition de manuscrits appartenant à la bibliothèque de la ville, il représente dans deux médaillons circulaires, la crucifixion et les saintes femmes au tombeau. Cette miniature est tout à fait semblable à celles du psautier de saint Louis, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

F. Deshoulières : *Eglises romanes du Berry*, p. 275. Il s'agit des églises à nef unique, d'une grande largeur, non voûtées et dont les supports de l'arc triomphal sont percés d'étroits passages.

R. Fage : *Eglise de Coustouge (Pyrénées-Orientales)*, p. 282. Petit édifice bien complet du milieu du XIIe siècle, voûté en berceau sur doubleaux, avec abside en cul-de-four et où l'on remarque dans une travée de la nef des « trompes » qui ont dû servir à contrebuter celle-ci et non à l'édification projetée d'une coupole dont la construction aurait été impossible.

Abbé Plat : *La tour Charlemagne à Saint-Martin de Tours*, p. 285 C'était un clocher-porche que des comparaisons avec d'autres édi-

fices subsistants permettent de dater de 1050 environ. Des traces de voûtes en berceau que l'on aperçoit sur la face Sud de cette tour sont contemporaines et amènent à conclure que l'apparition de ces voûtes en Touraine est plus reculée que l'on ne le pensait jusqu'à maintenant.

E.-A. Stückelberg : *Croix processionnelle avec armoiries françaises en Suisse*, p. 292. Dans l'église cistercienne de Oesberg, canton d'Arbovie, se trouve une croix de procession ornée de fragments d'orfèvrerie ancienne parmi lesquels on remarque un écusson aux armes des Mallet de Graville.

Comte Durrieu : *Les « heures de Coëtivy » à la Bibliothèque de Vienne (Autriche)*, p. 301. Ce beau livre d'heures, orné de nombreuses miniatures, de diverses mains, renferme des blasons et des portraits qui prouvent qu'il a été fait pour Olivier de Coëtivy et pour sa femme, Marguerite de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, par un peintre enlumineur bien connu, Henri de Vulcop.

M. Aubert : *Date de la clôture du chœur de N.-D de Paris*, p. 317. Cet ensemble de sculptures remonte à des dates diverses : la partie nord paraît avoir été exécutée de 1300 à 1318 sous la direction de Jean de Chelles, tandis que la partie sud et aussi, vraisemblablement, la partie tournante aujourd'hui disparue, sont l'œuvre de Jean Ravy et de Jean le Bouteiller qui la terminèrent en 1351, comme l'indiquait une inscription lue et copiée par Gaignières.

Louis Serbat.

Revue des Etudes historiques. Année 1922.

Paul Marmottan : *Le cardinal Maury et les Bonaparte*, p. 17-58. Etude qui a le mérite de donner le texte de nombreuses lettres inédites du cardinal, dont plusieurs sont intéressantes. La première partie est consacrée à rappeler rapidement le rôle politique de Maury alors qu'il était ardent royaliste, soit sous la Constituante, soit comme conseiller du Prétendant, le futur Louis XVIII, dont il représentait les intérêts à Rome. Ebranlée par le rapprochement entre le Pape et le Premier Consul, d'où devait sortir le Concordat, sa fidélité à l'ancienne royauté céda quand il vit à quelle prodigieuse fortune était appelé Bonaparte. Dès la fin de l'année 1803, il se rallia délibérément au nouveau pouvoir et les lettres citées par M. Marmottan montrent qu'il ne négligea rien pour attirer sur lui les faveurs impériales. Un certain nombre sont adressées à la princesse de Lucques, Elisa Bonaparte, qui le tenait en grande faveur. Dans les extraits de sa correspondance avec son neveu, l'abbé Maury, on suit la façon dont il manœuvrait pour faire réussir ses prétentions ambitieuses qui furent couronnées par sa nomination à l'archevêché de Paris.

Georges Servières : *La suppression de l'église des Saints-Innocents* (1786-1789), p. 161-174. La suppression de cette église eut son ori-

gine dans la mesure de salubrité qui, en 1780, fit décider la fermeture du cimetière des Innocents et des charniers qui l'entouraient. On voulut profiter de tout l'espace libre ainsi obtenu et faire en même temps disparaître l'église. L'archevêque sollicité de donner son autorisation fit faire une enquête, dont parle en détail M. Servières ainsi que des combinaisons financières imaginées pour indemniser le clergé et les employés de l'église. Le titre paroissial fut réuni à celui de Saint-Jacques-la-Boucherie et les tableaux, le mobilier, les motifs décoratifs, les œuvres d'art, trouvèrent asile dans divers monuments religieux ou bien furent vendus, et l'on suit la trace des principaux d'entre eux dans la notice qui nous occupe. Les ossements des charniers furent transportés dans les carrières de la plaine Montsouris, justifiant le nom de catacombes qui leur fut appliqué.

Marcel Langlois : *Avant le Concordat. Une double mission secrète : Beulé et Astier*, p. 175-216. Après quelques pages où sont donnés de façon assez confuse des renseignements sur la marche des négociations préliminaires au Concordat, l'auteur expose en détail ce que l'on connaît du voyage accompli à Rome, de décembre 1800 à mars 1801, par deux prêtres, M. Beulé, du diocèse de Chartres, et M. Astier, du diocèse de Gap. Ils avaient ostensiblement pour but d'obtenir l'autorisation du pape en faveur de la Société du Cœur-de-Jésus et de la Société du Cœur-de-Marie que le P. de Clorivière se proposait d'instituer en France. Il est possible, d'après certains indices, qu'ils aient été en outre chargés auprès du Saint-Père d'une mission secrète de la part du gouvernement. En appendice sont publiés les différents textes qui se rapportent au voyage de ces deux prêtres.

Eugène Forgues : *Quelques inédits de Lamennais. Lettres à divers*, p. 217-226. Lettres ou billets au P. Orioli, à Madame Z. Clément, au baron de Vitrolles, à deux inconnus et à E.-D. Forgues.

Emile Duvernoy : *Henri IV et l'Université de Pont-à-Mousson (rectification)*, p. 385-386. Publication d'un arrêt du Parlement du 27 janvier 1603, interdisant aux sujets du roi d'envoyer leurs enfants à cette Université dirigée par les Jésuites.

Jean Harmand : *L'histoire littéraire du sentiment religieux en France d'après une publication récente*, p. 497-508. Indique les grandes lignes de l'ouvrage de l'abbé Brémond, dont le mérite littéraire vient de recevoir de l'Académie française une si flatteuse consécration.

Maximilien Buffenoir : *Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848*, p. 541-556. L'influence de l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collège de Lyon, avait préparé la jeunesse catholique de cette ville à l'étude des questions sociales et la prédication du carême de 1845 par Lacordaire donna à ce mouvement une vive impulsion. Plusieurs sociétés catholiques furent fondées pour s'occuper d'œuvres sociales. Celle de Saint-Vincent de Paul tout d'abord, créée à Paris, en 1833, par Frédéric Ozanam, établit à Lyon, trois ans plus tard, une conférence dans la paroisse Saint-

Pierre et se répandit bientôt dans plusieurs autres paroisses de la ville avec ses œuvres d'assistance aux familles pauvres, aux apprentis. La société de Saint-François-Xavier, qui avait également pris naissance à Paris, exerça à Lyon une influence importante par ses groupements d'ouvriers, auxquels elle cherchait à donner un enseignement moral et religieux. Ses succès lui valurent d'être vivement combattue par les clubs. Une riche lyonnaise, Mlle Jaricot, entreprit d'organiser une usine destinée à des ouvriers chrétiens, mais l'œuvre n'aboutit pas. Enfin au mouvement social qui précéda 1848 se rattachent les efforts, tentés quelques années plus tard par l'abbé Rambaud pour multiplier les institutions charitables en faveur des ouvriers.

Léon Legrand.

Revue internationale des Sociétés secrètes.

Tome XI, 6e année, 1922. Paris, 96, boul. Malesherbes.

Dom Boucher : *Les Papes et la Franc-Maçonnerie* (suite), p. 135-152. Clément XII et Benoît XIV avaient solennellement condamné toutes les sociétés secrètes, et deux constitutions apostoliques avaient successivement signifié à tout l'univers catholique l'arrêt ainsi porté contre la Franc-Maçonnerie. Leurs successeurs immédiats, Clément XIII, Clément XIV et Pie VI ne jugèrent pas nécessaire de renouveler cette condamnation; ils se contentèrent de dénoncer et de frapper, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, les erreurs du Naturalisme, qui se trouvent à la base même de la Franc-Maçonnerie. A l'avènement au trône pontifical de Clément XIII, en 1758, l'incrédulité faisait des progrès effrayants. *L'Esprit*, ouvrage d'Helvétius, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, l'*Emile* de Rousseau propageaient une philosophie hostile à toute idée de surnaturel, parfois à toute idée saine morale. Par un bref du 31 janvier 1759, Clément XIII proscrivit *l'Esprit* comme un « ouvrage subversif non seulement de la doctrine chrétienne mais encore de la loi et de l'honnêteté naturelle ». Le 3 septembre suivant, la constitution *Ut primum...* condamnait l'*Encyclopédie* de Diderot. Le 26 octobre 1769, le pape approuva la condamnation de l'*Emile* par la Sorbonne; enfin, le 25 novembre 1766, une encyclique remarquable dénonçait au monde catholique le péril que faisait courir à l'Eglise et à la Société les publications des « philosophes ». Même cri d'alarme poussé par Clément XIV dès le début de son pontificat par la bulle *Cum summi apostolatus* (12 déc. 1769). On était à l'heure où le mouvement révolutionnaire préparait au Souverain Pontife les anxiétés les plus cruelles peut-être que celui-ci ait jamais connues. Néanmoins, à peine monté sur le siège de Pierre, Pie VI dénonce les desseins criminels des novateurs qui se targuent d'être philosophes, mais dont la philosophie n'est qu'un masque qui sert à couvrir leur impiété et à séduire le peuple (25 déc. 1775). Ce courage joint à une constance admirable à maintenir la discipline

essentielle de l'Eglise valut à Pie VI, en butte aux fureurs révolutionnaires et dépouillé de tout, de mourir en captivité, à Valence, au terme d'une voie douloureuse comptant non plus 14 mais jusqu'à 21 stations (Cf. *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*. t. VI, 1914-1919, p. 590). P. R.

Revue des Deux-Mondes. 1922.

Alfred Rébelliau : *La préhistoire de Bossuet* (15 nov. 1922, p. 350-380). Etude très documentée sur les ancêtres et les collatéraux de Bossuet. Les Bossuet et les familles auxquelles ils s'allient, les Mochet, les Bretaigne, les Humbert, sont des Bourguignons ou des Francs-comtois qui, en deux siècles, s'élèvent à la bourgeoisie et à la noblesse de robe. Ils exercent des charges de finance ou de judicature. Le grand-père de Bossuet, Jacques, devient conseiller au Parlement de Bourgogne, puis maire de Dijon. Son père, Bénigne, après avoir quitté Dijon, achète une charge de conseiller au Parlement de Metz. Gens travailleurs, positifs, habiles à se pousser, eux et les leurs, les Bossuet sont très dévoués à la cause du roi qu'au temps de la Ligue ils ne sacrifient jamais à celle de l'Eglise. Ils ne se portent pas aux fonctions cléricales et Bossuet est le premier de sa ligne qui poursuive un idéal plus élevé que les « biens de fortune ». André Courtet.

Le Correspondant. 1922.

Henri Bremont : *Publications récentes sur l'histoire religieuse du* XVIIe *siècle. Saint Vincent de Paul, Alain Solminihac, Henry Arnauld* (10 avr. 1922, p. 116-132). Dans la correspondance de saint Vincent de Paul que publie notre confrère, M. Pierre Coste, les lettres échangées entre le saint et Alain de Solminihac, évêque de Cahors (1593-1659), éclairent la figure trop peu connue de ce dernier. Prélat de la plus haute vertu, ses lettres le montrent soucieux du choix des évêques dans les diocèses voisins du sien et inquiet des progrès du jansénisme naissant. Il fut des 80 évêques de France qui demandèrent à Innocent X la condamnation des « cinq propositions » et accueillit avec enthousiasme la bulle *Cum occasione*. Quelles furent les vraies intentions du pape, quand il lança sa bulle, c'est ce que précise le beau livre de Claude Cochin sur Henry Arnauld, évêque d'Angers. Innocent X, prudent et pacifique, trancha la question de droit, mais se garda bien, en fait, de stigmatiser nommément le novateur. L'Assemblée du Clergé interpréta pourtant la bulle comme une condamnation précise de Jansénius. Henry Arnauld, lui, traduisit fidèlement dans un mandement la pensée pontificale. Conciliant, « ami de tout le monde et même des Jésuites », il « ne fut jamais janséniste que par bienséance et pour ne pas rompre ouvertement avec son terrible frère, Arnauld le Grand ». Cf. *Bulletin critique*, ci-dessus, p.

Jacques Zeiller : *Monseigneur Duchesne* (25 mai 1922, p, 671-680). Renouant la grande tradition des Pétau, des Tillemont et des Bénédictins du XVIIIe siècle, Mgr Duchesne a reconquis pour l'Eglise de France le domaine des antiquités chrétiennes. Son *Etude sur le Liber pontificalis*, ses *Origines du culte chrétien*, ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, son *Histoire ancienne de l'Eglise*, sont des œuvres qui dureront. On s'est plu à noter surtout chez Mgr Duchesne — pour l'en blâmer ou l'en louer indiscrètement — les résultats destructeurs de sa critique appliquée aux traditions hagiographiques. Il serait injuste d'oublier le travail de consolidation dont il a fait bénéficier les traditions qu'a laissé subsister sa rigoureuse méthode scientifique. Ce dénicheur des saints a énergiquement défendu l'authenticité de l'histoire de sainte Geneviève et admis la possibilité d'une prédication évangélique dans notre Provence dès le temps des Apôtres. Elle reste seulement à démontrer. A Rome, où il dirigea l'Ecole française, d'une main paternelle et obligeante, de 1895 à sa mort, il prit une place de premier ordre. Léon XIII qui l'estimait, le nomma protonotaire apostolique. Sa connaissance parfaite de la vieille Rome chrétienne le fit choisir comme président de la commission d'archéologie sacrée. Sa vieillesse fut attristée par la condamnation de son Histoire ancienne dont trois volumes avaient paru de 1906 à 1910. Il attendait pour publier le quatrième volume que le successeur de Pie X annulât une décision à laquelle Léon XIII s'était toujours montré contraire : cette joie eût été infiniment douce à son cœur de Breton croyant et de prêtre soumis.

André Courtet.

Revue Mabillon. Année 1922. Ligugé (Vienne).

Louis Bréhier : *L'église romane de Souvigny et les dates de sa construction*, p. 1-12. Cette église d'un important prieuré clunisien au diocèse de Clermont, a été commencée en 1064 et fortement remaniée aux XIIe et XVe siècles; elle est intéressante pour l'histoire des rapports entre l'art bourguignon et l'école auvergnate. Elle était comme la réduction de l'église détruite de Cluny.

J. Depoin : *Grandes figures monacales des temps mérovingiens. Saint Arnoul de Metz*, p. 13-25, 105-118 (suite et fin). Naissance et carrière de cet évêque issu des rois francs de Cologne; relations de sa famille avec celle de saint Bertrand du Mans. Mort d'Arnoul à Remiremont (640); ses fils; Clodoul, évêque de Metz; le duc Ansgise, tige des Carolingiens. Consanguinité d'Arnoul avec Dagobert. Wandrille; sa parenté avec Guéric, autrement appelé Abbon, évêque de Metz. Précisions sur la chronologie des évêques de Metz aux VIIe et VIIIe siècles.

Dom Wilmart : *Le recueil des discours de Serlon, abbé de Savigni*, p. 26-38. Les discours de ce dernier abbé de Savigni, mort le 10 septembre 1158, sont conservés dans le ms. 1771, XIIe siècle, de la bibliothèque de Troyes. Bref sommaire de 34 discours.

R[OMAN] : *La fin de l'abbaye de Boscodon (1766-1779)*. Ce monastère dauphinois, dernier vestige de la congrégation bénédictine blanche de Chalais dissoute au XIVe siècle, fut déloyalement dépouillé de ses biens.

Mgr E. LESNE : *Les bénéficiers de Saint-Germain des Prés au temps de l'abbé Irminon*, p. 73-89, 209-218. Par une étude comparative du Polyptyque de Saint-Germain des Prés et des inventaires similaires de Saint-Wandrille, Saint-Riquier, Saint-Pierre de Corbie, Mgr Lesne complète, rectifie ou précise, après Guérard et Longnon, la situation des bénéficiers de la grande abbaye parisienne. Les bénéfices compris dans la *dominicatura* des moines, c'est-à-dire affectés à leurs usages, consistent en 2.000 manses environ avec bonniers de terre et, de rares fois, église et moulin. Ils sont plus étendus que la plupart des biens cultivés par des colons ou des serfs dépendant des moines et leurs titulaires ou tenanciers sont des hommes libres. Un certain nombre constituent un fisc, c'est-à-dire un ensemble de biens fonds soumis à un même système de redevances, de services et de coutumes et appartenant à un même bénéficier; ainsi celui de Villemeux, au pays de Dreux, qui renferme 40 petites localités groupées autour de ce village. Sa population comporte *coloni* et *colonae*, assemblés en une *familia*. Les bénéficiers précaristes dont on vient de parler restaient au-dessous des *vassi*, des *milites*, de ces bénéficiers de plus de 4 manses, astreints aux charges militaires et tenant leur bénéfice, non de l'abbé ou des moines mais d'une concession supérieure, par exemple du roi. Ces *vassi*, ces bénéficiers de plus haut rang ne cultivent pas eux-mêmes les terres bénéficiales qu'un ordre du roi leur a attribuées parmi les possessions d'un monastère, d'une église et, contrairement à la législation des Capitulaires, ils ne payent pas à l'église dépossédée la double dîme des revenus produits par leur bénéfice. Mais les bénéficiers de ce rang ne sont pas dénombrés dans le Polyptyque de Saint-Germain des Prés, non plus que dans les inventaires semblables d'autres monastères. La description de leurs bénéfices, sortis de l'avoir monastique, était consignée dans des brefs rédigés par ordre du roi. La dîme d'un grand nombre de domaines dépendant de l'avoir foncier des moines devait être affectée à l'hôtellerie du monastère de Saint-Germain, bien que cette affectation ne soit expressément formulée que pour le bénéfice d'Evrinus à Gennevilliers. Mgr Lesne conjecture enfin que dans la partie du Polyptyque consacrée aux bénéfices, ceux-ci devaient être rangés par ordre d'importance.

DOM L. GOUGAUD : *La question des Abbayes-évêchés bretonnes*, p. 90-104. L'institution de l'abbaye-évêché a existé à Lindisfane (635), qui eut cependant un évêque-moine et non un évêque-abbé; en Cornwall (Angleterre) et en notre Bretagne, à Dol et peut-être aussi à Tréguier.

DOM WILMART : *Un livret bénédictin composé à Gellone au commencement du IXe siècle*, p. 119-133. Ms. du musée Calvet

d'Avignon, l'un des plus anciens de la Règle bénédictine. Fragments de martyrologe ou bréviaire hiéronymien.

Jean VIREY : *A propos de saint Philibert de Tournus*, p. 134-142. Tente de fixer les étapes de la construction de cette église, IXe-Xe siècles.

M. DESHOULIÈRES : *Les dates de l'église de Souvigny*, p. 143-146. Croit contrairement à M. Bréhier (ci-dessus), que l'église de 1064 fut entièrement remplacée par un nouvel édifice que l'on agrandit vers 1150. Remarques de M. Bréhier sur cette dernière campagne de travaux.

Dom VAN DEN BOREN : *Propriétés et rentes de l'abbaye du Trésor, O. C., à Bray (S.-et-O.)*, p. 147-159. Abbaye fondée en 1228. Inventaire de titres (1235-1685). Texte de chartes (1243-1314) (à suivre).

Abbé J.-B. KAISER : *La réforme de l'abbaye Saint-Vincent de Metz au XVIIe siècle*, p. 160-172, 277-296. Exposé des vicissitudes de l'abbaye de 1587 à 1610; tableau de la vie religieuse en l'abbaye en 1633; désirs avortés de sécularisation; enfin accomplissement de la réforme en 1642 par la Congrégation de Saint-Vanne. Pièces justificatives.

Maurice LECOMTE : *Les deux derniers procureurs des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur à Rome*, p. 173-180 (suite d'une étude abondante en détails curieux et parfois pittoresques sur les faits et gestes de ces chargés d'affaires des Mauristes). Années 1723-1724 (à suivre).

Abbé MARTIN : *Bibliographie liturgique de l'ordre de Saint-Benoit*, p. 181-188. Numéros 148-199; période 1577-1614.

Abbé L. de LACGER : *Vieux en Albigeois. Ses corps saints et son monastère*, p. 219-241. Saint Amarand, saint Eugène, primat de Carthage, sainte Carissime, Longin et Vindemial, évêques africains, autant de personnages dont les tombeaux donneront naissance au monastère fondé sans doute au VIe siècle. La translation du monastère à Albi eut lieu en 1494. Documents inédits de 861, 986 et 1708.

Jean REGNÉ : *L'abbaye des Chambons de 1153 à 1500*, p. 242-262. Ce monastère cistercien, fondé dans les Cévennes vivaraises par Guillaume de Borne, eut un rôle très actif dans l'exploitation agricole de cette région. Détails intéressants. Catalogue de 53 actes. Vente de pâturages, 1251.

Dom P. DE MONSABERT : *Anciens usages de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers avant la réforme de 1519*, p. 263-276. Liste en 122 articles, des charges de l'abbesse, d'après un manuscrit « curieux par les détails de mœurs d'intérieur monastique ».

Maurice LECOMTE.

Revue bénédictine. 34e année, 1922. Maredsous, Paris.

B. LEFEBVRE : *Un martyr de l'abbaye de Gembloux, Dom Jean Tichon*, p. 209-223. C'est un épisode peu connu des guerres religieuses des Pays-Bas. Un arrière petits-fils du « Sanglier des Arden-

nes », connu sous le nom de comte de Lumey, après s'être révolté contre son suzerain l'évêque de Liège, s'est rangé sous l'étendard de Guillaume le Taciturne et fait une guerre implacable à l'Eglise. Des incendies, des égorgements, des cruautés de tout genre signalent son passage. Il se plait surtout à torturer les prêtres et les religieuses. C'est ainsi que le 29 octobre 1568, sortant de l'abbaye de Flones, qu'il vient de livrer aux flammes, il fait arrêter et accoster au rivage une barque publique, qui remontait la Meuse, en arrache un prêtre, dom Jean Tichon, moine de l'abbaye de Gembloux, le fait attacher par la manche à la croupe de son cheval, courir ainsi par monts et par vaux, jeter ensuite dans la prison du château de Seraing et enfin lier à un arbre et achever à coups d'arquebuse.

Dom A. Wilmart : *Le vrai pontifical de Prudence de Troyes*, p. 282-294. Ce « vrai pontifical » ressemble à la pierre philosophale des alchimistes. Beaucoup en ont parlé, plusieurs l'ont cherché, d'aucuns ont cru l'avoir et l'ont cité. Et il se trouve qu'on avait pris pour un pontifical de Prudence un missel de l'église de Troyes, « écrit vers le milieu du xie siècle, quelque peu complexe, lacuneux, brouillé par les relieurs, mais tel enfin que son âge le pouvait produire ». Ce missel est entré à la Bibliothèque du roi (nationale) en 1712, et porte le n° 818.

Th. Malley.

Cisterzienser Chronik. Tome 34. Bregenz, 1922.

L. Peter : *Studienordnung in Collège des Bernardins im Paris*, p. 10-12. Une lettre adressée à leur abbé par quatre religieux cisterciens de l'abbaye de Saint-Urbain (Suisse) et étudiants à Paris (entre 1668-1671), contient le règlement de la journée au collège des Bernardins. Cette journée commençait à 3 heures du matin pour ne finir qu'après 8 heures du soir.

S. Friedrich : *Oetenberg oder « Mont des Olives »*, p. Le nom du couvent alsacien qui a appartenu successivement aux Augustins, Jésuites et Trappistes, est d'origine celtique, le nom latin est d'origine purement littéraire et ne se rencontre qu'au xviiie siècle; la traduction française est postérieure à la Révolution.

J. Gass.

Revue de Genève. Année 1922.

Ernest Seillière : *L'évolution morale de Taine*, p. 142-167, 311-334. Je mentionne cette remarquable étude pour mémoire, en raison de l'importance de la pensée de Taine dans l'histoire des idées philosophiques et même religieuses. M. Seillière nous montre l'auteur des *Origines de la France contemporaine* passant du point de vue « rousseauiste » au point de vue chrétien, et ne gardant quelques vestiges de sa première attitude que dans son interprétation du classicisme.

Daniel Halévy : *France. La question religieuse*, p. 747-770. Dans cette chronique, M. Halévy fait observer que la renaissance reli-

gieuse, certaine dans la bourgeoisie et parmi les intellectuels, n'ébranle pas encore l'indifférence du peuple. Il étudie les œuvres les plus représentatives de ce mouvement, l'*histoire religieuse* de M. Goyau et celle de M. l'abbé Brémond, à laquelle il décerne de grands éloges. Il analyse aussi les plus récents ouvrages de MM. Maritain, Gonzague Truc, Bernoville et Guignebert; et il conclut par un intéressant résumé de la polémique du *Jardin sur l'Oronte*.

Revue de théologie et de philosophie.

Nouv. série, 10e année, 1922. Lausanne.

Paul Wernlé et Arthur Reymond : *Pascal et l'apologétique chrétienne*, p. 5-34. Polémique entre protestants sur la valeur démonstrative des *Pensées*. Pour M. Wernlé, cette apologétique « éminemment catholique détruit tous les points d'attache que l'esprit humain offre à la pensée religieuse ». M. Reymond combat cette opinion, et s'attache en même temps à réfuter une critique de M. l'abbé Journet parue dans le *Courrier de Genève*.

Musée neuchâtelois.

Nouv. série, 9e année, 1922. Neuchâtel.

Jules Pétremand : *Les vies manuscrites de Farel*, p. 1-22. Ces biographies, qui datent du XVIIIe siècle, sont conservées à Neuchâtel, à la bibliothèque de la ville et à celle des pasteurs. Je ne saurais mieux résumer l'étude consciencieuse de M. Pétremand qu'en reproduisant la conclusion de son travail : « La tradition parle de l'évangélisation de Gap, qui est discutable, mais ignore l'activité en Guyenne : Rosselet, Perrot font passer Farel par Metz et Strasbourg pour atteindre à Bâle, tandis qu'il s'y rend directement de Lyon. De Bâle (janvier à mai 1524) Farel a visité, semble-t-il, Zurich et Constance, pour revenir dans la cité d'Erasme, en être chassé (fin juin), évangéliser Montbéliard et se fixer à Strasbourg (avril 1525 à octobre 1526), d'où il tente de prêcher à Metz. La tradition promène le réformateur français jusqu'à Wittenberg, intervertit ou dédouble ses séjours à Montbéliard et Strasbourg, mais ignore tout de ses écrits et de sa puissante action religieuse, politique, ecclésiastique durant ces années-là... On voit, par cet exemple, combien les vies manuscrites sont incomplètes et peu sûres, et comme l'étude des documents du XVIe siècle, de la correspondance des réformateurs en particulier, a enrichi, précisé et éclairé la biographie de Farel ».

Auguste Viatte.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

S. Gr. Mgr Rumeau [509], évêque d'Angers (Maine-et-Loire), présenté par Mgr Baudrillart.

M. l'abbé Louis-Charles Pinel [510], aumônier de l'abbaye de Montebourg, Le Moulin, à Montebourg (Manche), présenté par M. Sévestre.

M. Lewis Leicester [511], 418, Brookhurst avenue, Narberth, Pensylvanie (Etats-Unis d'Amérique), présenté par M. Letouzey.

M. Alfred Marcille [512], avocat au Conseil d'Etat, rue de Monceau, 64, Paris (VIIIe), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé J.-B. Landon [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne), présenté par M. Guimbaud.

Le 56me Congrès des Sociétés savantes.

Le Congrès s'est ouvert le mardi 3 avril 1923 à la Sorbonne, sous la présidence de M. Aulard. Parmi les communications faites, nous résumons, suivant l'usage, celles qui intéressent particulièrement l'histoire religieuse de la France ou dont les auteurs appartiennent à notre Société.

Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715).

Séance du Mardi, 3 avril 1923.

Journal officiel du 4 avril 1923, p. 3.393-3.394.

M. L. Auvray fait une communication sur un essai de restitution d'un recueil historique et biographique de Saint-Florent de Saumur (XIe s.). Le ms. est aujourd'hui perdu, mais souvent cité par le bénédictin D. Jean Huynes dans un ouvrage presque entièrement inédit sur l'*Historie de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur*, composé entre 1643 et 1647.

M. Omont, président de la section, analyse une communication de M. Etienne Deville sur le plus ancien registre du tabellionnage de Lisieux pour les années 1390-1394. M. Deville en a extrait de précieux renseignements notamment sur les vocables des chapelles de la cathédrale de Lisieux, les prébendes, les chanoines, chapelains et autres personnes notables de la région. Il a reproduit *in extenso* le texte de 21 actes, les plus intéressants du registre. Deux se rapportent aux vitraux de la cathédrale Saint-Pierre auxquels travailla Roger de Tumièges; un autre nous apprend qu'en 1390, Guillaume d'Estouteville, alors évêque de Lisieux, faisait travailler en son château de Courtonne-la-Meurdrac.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN, 4 avril.

Journal officiel du 5 avril 1923, p. 3.346-3.347.

M. FAUCHER fait une communication sur la déclaration royale du 14 décembre 1563 et l'état-civil des Réformés. L'article 9 de cette déclaration confiait aux officiers de justice l'enregistrement des nouveaux-nés issus de protestants non groupés en église officiellement constituée. Il démontre que la laïcisation de l'état-civil des Réformés, loin d'être une conception de Louis XIV, est une très heureuse institution de Charles IX, que les événements ont empêché d'entrer sérieusement en vigueur.

M. VIDIER attire l'attention sur un registre d'état-civil protestant de 1559 conservé à Saint-Nazaire et sur des registres tenus subrepticement pendant la Révolution par des prêtres insermentés.

M. DEPOIN lit un mémoire sur les rameaux de la Saint-Sixte et le rite de l'offrande des prémices de la vigne. Ce rite exceptionnel, qui fut en vigueur jusque sous Charles VIII à Notre-Dame de Paris, et qu'on retrouve dans d'autres cathédrales de France et de Germanie, consistait dans la présentation au célébrant, le 6 août, à la messe solennelle, de pampres portant des raisins déjà clairs. Le prêtre, après les avoir bénis, les distribuait au peuple; mais dans plusieurs diocèses le jus des plus beaux grains, pressés entre les doigts du célébrant, se mélangeait au vin consacré. Il en fut ainsi longtemps encore après le moyen âge, à Saint-Pierre de Saintes dont le portail est orné de la statue du pape Sixte II.. Celui-ci aurait été auparavant écolâtre de l'église romaine et aurait formé par ses leçons les premiers apôtres de la Gaule et de l'Austrasie. Le plus ancien office bénédictin d'Eutrope, fondateur de l'église de Saintes, fait allusion à la vigne mystique, emblème de la propagation de l'Evangile, d'après une parabole du Christ lui-même (Voir la *Revue*, t. VII, 1921, p. 221).

M. Jacques SOYER, identifie le domaine *Mons Belleni* (alias *Mons Beleni*), formée par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy. C'est aujourd'hui le Beaulin ou Beaulin, ferme de la comm. de Mézières-lés-Cléry (Loiret). Ce vocable rappelle l'existence d'un sanctuaire de la divinité gauloise *Belenus* ou *Bellenus*, *Belinus* ou *Bellinus*, assimilée à l'Apollon romain.

Notre confrère, M. DE FONT-RÉAULX étudie une charte concernant les droits de tonlieu dus à l'abbaye de Saint-Sulpice-lés-Bourges, qui, d'après le texte conservé dans le cartulaire de l'abbaye, auraient été concédés par un précepte de Pépin le Bref. Or, d'après les formules de l'acte, il est dû certainement à Charles le Chauve.

Section d'archéologie.

SÉANCE DU MARDI, 3 avril.

Journal officiel du 4 avril 1923, p. 3.394-3.395.

Notre confrère, M. LESORT donne quelques indications sur les sépultures mérovingiennes découvertes au début de l'année 1922 à Brunoy

(vallée de l'Yèvre) et à Tessancourt (vallée de l'Aubette). Malheureusement ces fouilles conduites sans méthode et même sans soin n'ont permis que des observations fragmentaires.

Séance du Mercredi matin, 4 avril.

Journal officiel du 5 avril 1923, p. 3.437-3.438.

M. l'abbé J. Sautel, notre confrère, passe en revue les survivances romaines dans les édifices de la ville de Vaison. Il les signale dans la construction elle-même, dans l'appareil et le plan même de la cathédrale qui la rapproche des basiliques antiques. Ces survivances sont encore plus évidentes dans la décoration. Partout, architectes et sculpteurs ont imité et copié les vestiges qu'ils avaient sous les yeux, y ont ajouté leur inspiration personnelle et donné au roman provençal un caractère particulier. M. l'abbé Sautel signale ensuite de nouvelles inscriptions romaines trouvées récemment à Vaison. M. Cagnat félicite M. l'abbé Sautel de ses recherches archéologiques à Vaison qui ont donné de si beaux résultats.

Séance du Mercredi soir, 4 avril.

Journal officiel du 5 avril 1923, p. 3.438-3.439.

M. l'abbé Chaillan, communique et commente le dessin d'une pierre tombale de l'église paroissiale de Trets (Bouches-du-Rhône). C'est une dalle funéraire de François de Foresta, seigneur de Trets, maître d'hôtel ordinaire du roi Henri II, mort en 1573.

M. l'abbé Chaillan signale ensuite dans la même église un bénitier du XVIe siècle sur la panse duquel se déroule en lettres capitales l'inscription : *Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro et omnes ad quos pervenit aqua ista salvi facti sunt*, qui est l'antienne qu'on chante à l'aspersion de l'eau bénite avant la grand'messe de Pâques à la Trinité.

M. Pierre Coquelle présente la monographie de l'église de Théméricourt (Seine-et-Oise). On voit encore dans les combles de cette église huit fenêtres romanes dont l'ébrasement intérieur possède des restes de peinture murale certainement antérieure au XVIe siècle, époque de la construction des voûtes actuelles, avec leurs nervures semblables à celles de Saint-Eustache de Paris.

M. Léon Coutil fait une communication sur le monastère mérovingien et carolingien de Pentale à Saint-Samson-la-Roque (Eure). Il rappelle les origines légendaires de ce monastère construit par le roi Childebert Ier. M. Coutil a entrepris des sondages dans une sorte de butte non loin de l'ancienne église et trouvé onze énormes sarcophages du Ve siècle ainsi que de nombreux débris antérieurs au XIe siècle. Donc, M. Coutil a bien retrouvé l'emplacement du vieux monastère construit par Childebert Ier pour Saint-Samson vers 550, et qui dut être réparé vers le Xe siècle ou le début du XIe siècle.

M. le chanoine Chartraire, lit un mémoire sur les mitres du trésor de la cathédrale de Sens, attribués à saint Thomas de Cantorbéry. Il démontre : 1° qu'il n'existait pas, à Sens, de mitre de saint

Thomas avant le XVIIe siècle; 2° que la mitre du trésor de Sens, attribuée en 1607 à saint Thomas et qui a disparu, était une œuvre bien plus moderne, du XVe siècle probablement; 3° que les mitres actuellement désignées comme ayant servi à saint Thomas sont des mitres d'archevêque de Sens du XIIIe siècle. La lecture du mémoire de M. Chartraire provoque les applaudissements de l'assemblée.

Section des sciences économiques et sociales.

SÉANCE DU MARDI, 3 avril.

Journal officiel du 4 avril 1923, p. 3.395-3.397.

M. P. BOISSONNADE expose sa communication intitulée : « La formation de la vie urbaine dans la région Ouest de la France au moyen âge ». Il montre que les neuf dixième des villes actuelles sont nées autour des châteaux forts, des abbayes, des centres de commerce ou d'industrie.

M. René FAGE ajoute quelques observations; il indique que Limoges prit un essor nouveau sous l'impulsion de la puissante abbaye de Saint-Martial. La lutte d'influence qui exista entre l'évêque et l'abbé de Saint-Martial contribua dans une certaine mesure aux progrès de la ville. Saint-Junien et Saint-Yrieix doivent leur existence et leur fortune aux saints qui y ont été ensevelis.

Section d'histoire moderne et contemporaine (depuis 1715).

SÉANCE DU MARDI, 3 avril.

Journal officiel du 4 avril 1923, p. 3.397-3.398.

L'ordre du jour appelle la 10e question du programme : « Etudier dans une région de la France l'activité philosophique et philantropique de la franc-maçonnerie au XVIIIe siècle ».

Communication est donnée à ce sujet par M. Aulard du travail de MM. AUCLAIR et DESFORGES, relatif aux loges maçonniques du Nivernais.

M. BAZEILLE expose ensuite les troubles de Champosoult (1790-1792) (Orne) au temps de Louis Degrenthe, moine augustin, prieur, puis curé de la paroisse.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN, 4 avril.

Journal officiel du 5 avril 1923, p. 3.441-3.442.

M. GUILLARD fait une communication sur « Les curés de Miallet (Dordogne), de 1200 à 1923 ». M. Lesage fait remarquer que les difficultés des habitants avec les curés à propos des redevances, sont la cause de l'absence de sympathie de la population pour le clergé dans certaines communes rurales.

M. MAURY fait ensuite connaître « l'inventaire du cabinet d'histoire naturelle de Clairvaux à la Révolution ». Cabinet assez modeste. L' « état des objets » qui y furent trouvés comprend 26 articles. Malgré sa concision, nous voyons que les moines s'intéressaient aux

nouveautés scientifiques puisqu'ils possédaient deux corps qui venaient d'être découverts ou isolés : le molibdène et le tungstène.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR, 9 avril.

Journal officiel du 5 avril 1923, p. 3.442-3.443.

Sous le titre « Menées du clergé réfractaire de Saint-Tropez (1791) », M. Louis HONORÉ analyse le procès-verbal d'une information judiciaire, ordonnée en août 1791 par le tribunal du district de Fréjus sur les agissements de quatre prêtres insermentés de la paroisse de Saint-Tropez. M. Honoré indique les moyens employés par ces réfractaires pour discréditer les desservants constitutionnels : injures, pression sur les consciences aussitôt après l'acte de confession, manifestations bruyantes de dévotes aux messes des capucins assermentés. Son étude éclaire l'histoire des conflits entre assermentés et insermentés que mentionnent simplement les documents officiels sans entrer dans le détail des manœuvres de l'un ou de l'autre parti.

Sur la 19e question du programme : « Etudier l'application du Concordat dans un diocèse de l'an X à 1814 », M. SAINT-MARTY expose l'histoire de cette application dans le diocèse de Cahors.

Nota. La réunion du 57e Congrès des Sociétés savantes est fixée au mardi, 22 avril 1924, à Dijon.

Le Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles.

Parfaitement organisé sous la direction de M. Henri Martin, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, ce congrès s'est tenu à la Sorbonne, du 3 au 9 avril 1923.

Les communications présentaient un double caractère. Les unes d'ordre pratique ou actuel intéressaient les livres et leur conservation, la production et la multiplication des documents, l'installation et l'organisation des bibliothèques, les bibliothèques en tant qu'offices d'information. D'autres traitaient de questions relatives à la bibliographie, à la classification, aux catalogues. Quelques-unes enfin consistaient en une série d'études très érudites sur l'histoire du livre, également attrayantes pour les bibliophiles et utiles pour les savants. Toutes matières auxquelles un auteur et particulièrement un historien doit s'intéresser par nature, quand même, cas peu fréquent, il ne serait pas bibliophile. C'est pourquoi on ne saurait trop encourager les organisateurs du Congrès à éditer un « Livre du Congrès » comportant les comptes-rendus des communications; chacun pourrait ainsi tirer tout le profit possible de cette belle manifestation scientifique.

J. L.

Ve Congrès international des Sciences historiques.

983 congressistes, plus de 400 communications, voilà ce que représentent, matérialisées par des chiffres, les grandes assises historiques

tenues à Bruxelles dans le Palais des Académies, du 8 au 15 avril 1923.

Ainsi s'est trouvée renouée par la très heureuse initiative des savants belges une tradition déjà vieille de vingt-trois ans. Cette tradition, arrêtée par la guerre, voulait que, chaque lustre, les historiens de tous les pays se rencontrassent en quelque ville hospitalière pour mettre en commun leurs idées, préciser les résultats acquis depuis l'étape précédente, échanger leurs vues d'avenir et chercher ensemble les moyens de mieux servir la science historique.

A Bruxelles, toutes les branches de l'histoire ont été l'objet de cette mise au point et l'histoire ecclésiastique, moins qu'aucune autre, ne fut délaissée. Parmi les mémoires particulièrement consacrés à l'histoire religieuse de la France, nous tenons à signaler les suivants :

Marcel Laurent : *La croix de Suger à Saint-Denis.* L'auteur étudie la restitution de la grande croix émaillée que Suger fit exécuter à Saint-Denis par des orfèvres lotharingiens, d'après les textes qui en font mention et s'efforce de déterminer les compositions symboliques dont elle était ornée. Il tire de cette analyse quelques conclusions relatives à l'influence que le célèbre abbé put exercer sur le symbolisme typologique dans l'art rhéno-mosan.

Abbé J. Walter : *Le système iconographique de la façade de la cathédrale de Strasbourg.* Un premier cycle iconographique donne un caractère particulier au transept (première moitié du XIIIe siècle). Ici déjà le rôle de Salomon est très important. Le second cycle décore d'une façon très riche la façade (fin du XIIIe siècle). Les trois portails avec leurs tympans, voussures et statues, représentent d'abord l'histoire de l'économie du salut. Le symbolisme du trône de Salomon embrasse toutes les parties hautes, exemple unique de la théorie des deux puissances du moyen âge : le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

L.-H. Labande : *Les peintures du XIVe siècle au Palais des papes d'Avignon.* Ces fresques sont en partie détruites, en partie dégradées. Malgré tout, elles constituent un des monuments les plus précieux de la peinture au XIVe siècle dans le midi de la France. L'artiste qui exerça l'action la plus grande est l'archiprêtre Matteo di Giovanetti, originaire de Viterbe. Il eut de nombreux collaborateurs. Enumération des œuvres qu'on peut lui attribuer et dont la plupart sont détruites.

Dom F. Cabrol : *Les écrits liturgiques d'Alcuin.* Des découvertes récentes en ont renouvelé l'étude. L'auteur résume le rôle liturgique d'Alcuin et montre dans quel sens, pour être vraiment utiles, devraient être dirigées les recherches.

Mgr E. Lesne : *Des diverses acceptions du terme « beneficium » du VIIIe au XIe siècle (Contribution à l'étude des origines du bénéfice ecclésiastique.* Le terme *beneficium* indique d'abord une concession révocable et un mode de jouissance précaire. C'est une expression juridique abstraite. Il prendra en outre la valeur d'une expression concrète désignant le bien tenu *in beneficio.* En ce cas il est déter-

miné par des compléments qui rapportent le *beneficium*, soit : 1° au propriétaire du bien cédé en bénéfice; soit : 2° au personnage qui en jouit. A l'origine, ces *beneficia* sont toujours des biens quelconques. A côté, on voit ensuite apparaître des bénéfices à caractère fixe, perpétuel, attribués à un personnage déterminé, pourvu d'une charge proprement dite. Parmi les bénéficces qui répondent à ectte notion, on rencontre : 1° des *beneficia ecclesiarum*, dévolus au titulaire d'une charge ecclésiastique; 2° des *beneficia regis* qui, d'une manière générale, sont des *honores regni*. L'évolution postérieure du droit fera disparaître tous les bénéfices autres que les *beneficia ecclesiarum* de cette seconde catégorie et le concept du bénéfice deviendra proprement ecclésiastique.

Robert Fawtier : *Les reliques rouennaises de sainte Catherine d'Alexandrie et la date de l'invention du corps de la sainte au Mont Sinaï.* Il y aurait eu des reliques de la sainte à la Trinité-au-Mont, à Rouen, dès le temps de l'abbé Isambert († en 1054). L'invention du corps de la sainte serait de très peu antérieur, et pas avant 1035.

Augustin Fliche : *La réforme grégorienne dérive-t-elle de la réforme clunisienne?* L'auteur estime que sans doute l'esprit qui anime Grégoire VII et ses disciples est bien à certains égards celui de Cluny; mais on n'a eu à Cluny aucune des idées dites grégoriennes. Tout d'abord Cluny n'a jamais sérieusement envisagé une réforme générale de l'Eglise; en second lieu la littérature clunisienne ne révèle aucun indice des idées essentielles qui constituèrent le programme grégorien. En réalité l'origine de ces idées est tout autre : c'est dans l'ancien royaume de Lorraine qu'il faut en chercher les premières ébauches. Dès le xe siècle, Ratier, dit de Vérone, mais originaire de Liège, éntrevoit quelques-unes d'entre elles; au milieu du xie siècle, elles se dessinent avec plus de précision, dans l'entourage de Wason; l'arrivée de moines lorrains à Rome au temps de Léon IX sera le gage de leur succès grandissant.

Robert Genestal : *La livraison du clerc criminel au bras séculier dans le droit ecclésiastique français du* xiiie *siècle.* Le droit ecclésiastique français suit le droit canonique dans ses transformations avec un peu de retard (Cf. *Revue*, t. VIII, 1922, p. 531).

Dr Ernest Wickersheimer : *Les accusations d'empoisonnement au* xvie *siècle contre les lépreux et les juifs; leurs relations avec les épidémies de peste.* L'accusation portée en 1348 et 1349 contre les juifs, notamment en Savoie, en Suisse et en Alsace, au moment de la peste noire, a son origine dans le souvenir d'événements survenus en France vingt-sept ans plus tôt. En 1321, les lépreux du Languedoc, du Poitou, de la Touraine et d'ailleurs avaient été accusés d'empoisonner les eaux avec la complicité des Juifs. Il n'y eut pas alors d'épidémies; mais en 1348, l'accusation de propager la peste noire se substitua peu à peu à celle d'empoisonner les eaux ou plutôt se combina avec celle-ci.

Marc Bloch : *Une « contamination » de croyances : les rois de France guérisseurs d'écrouelles, saint Marcoul et les septièmes fils.*

Dans l'ancienne France, trois sortes de thaumaturges passaient pour capables de guérir les scrofuleux : les rois, — un saint, saint Marcoul, — les septièmes fils, ou « septennaires », c'est-à-dire les derniers-nés d'une série continue de sept garçons, sans filles intermédiaires. Chacun de ces pouvoirs ou prétendus pouvoirs avait son origine dans une croyance différente : pour les rois, la vieille idée de la royauté sacrée, — pour saint Marcoul, les conceptions généralement répandues au sujet des attributions merveilleuses des saints, et plus particulièrement sans doute, dans le cas envisagé, une sorte de jeu de mots conduisant à spécialiser le saint dans les maladies du *cou*, — pour les septièmes fils, les spéculations sur les nombres, popularisées à partir du XVIe siècle par toute une littérature magico-scientifique. Entre ces puissances thaumaturgiques primitivement tout à fait étrangères les unes aux autres, la conscience collective établit bientôt un lien. Dès le XIVe siècle, les rois de France prennent l'habitude d'aller après leur sacre faire leurs dévotions au principal sanctuaire de Saint-Marcoul, le prieuré de Corbeny dans le diocèse de Laon; et l'on considère de plus en plus généralement ce saint comme l' « intercesseur » à qui ils doivent leur don surnaturel. Dans l'iconographie, saint et roi deviennent presque inséparables. Quant aux septièmes fils, à partir du XVIIe siècle au moins, on imagine entre eux et la dynastie royale une relation mystérieuse, qui se marque, dit-on, par une fleur de lys qu'ils portent, dès leur naissance, empreinte sur une partie de leur corps. Par ailleurs, ils guérissent au nom de saint Marcoul et font reconnaître leur pouvoir par les moines de Corbeny. Ces superstitions vivront jusqu'en plein XIXe siècle. Ainsi se manifeste un phénomène de psychologie collective, qu'on peut appeler la confusion ou « contamination » des croyances.

Alfred Rebelliau : *Un « Père Joseph » de la marine française au début du règne de Louis XIV*. Le duc de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, employait comme son oncle, le cardinal de Richelieu, des religieux au service de la France. Ce sont les écrits de quelques-uns de ceux-ci, entre 1645 et 1660, que l'auteur signale à l'attention des historiens.

Abbé Arthur Janssen : *Une controverse théologique au XVIIe siècle*. La question de savoir si, pour la réception fructueuse du sacrement de la Pénitence, il faut la contrition parfaite ou si l'attrition ou contrition imparfaite est suffisante, fut l'objet de vives controverses au XVIIe siècle. Intervention du pouvoir civil — Richelieu fait arrêter le Père Séguenot et l'abbé de Saint-Cyran favorables à la thèse de la nécessité de la contrition. — Pascal, dans sa X^e lettre provinciale combat l'attritionnisme. Controverses. — Les assemblées du clergé, notamment celle de 1700, auront à s'occuper de ces questions. — La littérature ne reste pas étrangère à la lutte. Vers de Boileau dans le Lutrin, la XIIe Epitre et la XIIe Satire. Cela pour la France. — En Belgique la controverse se déroule dans les cadres classiques. Les évêques sont favorables à l'attritionnisme. Le clergé paroissial a des tendances plus sévères. La Faculté de théologie de

Louvain eut également à intervenir. — Rome prit parti à plusieurs reprises, notamment par les décrets d'Alexandre VII, d'Innocent XI et d'Alexandre VIII.

Henri LEMAITRE : *Les couvents des Sœurs Grises en Belgique et en France.* Deux siècles avant saint François de Sales et saint Vincent de Paul, dès la fin du XIVe siècle, il existait dans le sud de la France et en Belgique des religieuses qui vivaient dans le monde, visitaient des malades à domicile; ce sont les Sœurs Grises Hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François. Dans les Flandres, chaque bourg possédait une de leurs maisons; il y en eut jusqu'en Normandie. L'auteur donne la liste de leurs établissements. Avant de faire une histoire d'ensemble de ces couvents, il faudrait que chacun fut l'objet d'une monographie sérieuse; le travail est commencé.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans la séance du 13 avril 1923, M. Gustave COHEN, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, indique aux membres de l'Académie dans quelles circonstances il a découvert à la Bibliothèque publique de Mons quatorze cahiers manuscrits dans lesquels il a reconnu le livre même du régisseur pour le « Mystère de la Passion » joué dans cette cité en juillet 1501, document unique non pas seulement dans l'histoire du théâtre français, mais de tous les anciens théâtres. Mutilés quant au texte, qui ne donne que la première et la dernière ligne de chaque réplique, le reste étant représenté dans la marge par un chiffre romain désignant le nombre de vers à réciter, les « Abregiets » présentent par contre des *didascalies* ou indications de mise en scène si complètes qu'elles permettent de reconstituer presque dans tous ses détails la représentation. Restait à savoir jusqu'à quel point ces prometteuses rubriques avaient été réalisées. Ceci, un autre document, qui repose aux Archives de la ville de Mons, permet de le vérifier : *C'est le compte et renseignement des deniers ad cause du Mistere de la Creation du Monde, du Deluge et de la Nativité, Passion et Resurrexion de Nostre Seigneur Dieu, fait en la dicte ville au mois de juillet anno mil chinc cens et un.* Par ces *Despenses de la Passion*, retrouvées aux Archives de Mons, nous apprenons que c'est à « ceulx de la Loy » d'Amiens, donc en France, qu'on emprunta « les pieces, coppies et originaulx dudit mistere », que c'est à Chauny, chez nous aussi, que les Montois demandèrent des « feintiers, conducteurs de secrets » ou machinistes.

L'étude combinée des deux documents ne modifie pas les conclusions générales auxquelles M. Gustave Cohen était arrivé dès 1906 dans son *Histoire de la Mise en scène dans le Théâtre religieux français du moyen âge* (Paris, Champion, in-8°), mais elle permet de les préciser et de les étoffer. Le principe appliqué à Mons, comme dans toute la France, et conditionné par une action qui n'est limitée ni dans l'espace ni dans le temps, est celui de la mise en scène simultanée. Il semble même avoir été pratiqué ici sur une plus vaste

échelle qu'à Valenciennes en 1547, car si Hubert Cailleau, dans la fameuse miniature qui se rapporte à cette dernière représentation, aligne entre le Paradis et l'Enfer dix « mansions » différentes, le livre de scène de Mons de 1501 n'en postule pas moins de soixante et une. Or, comme il était impossible de les faire tenir sur un « hourd » ou « échafaud » de 60 à 100 mètres de large, il était nécessaire d'utiliser parfois le même « ostel » pour plusieurs scènes, en précisant ce changement d'affectation par un « briefvet » épinglé sur les décors.

En dehors des précisions que *Livre de scène* et *Compte des Despenses* nous donnent sur les « mansions », ils renferment encore les indications les plus minutieuses sur les fosseries et « huissets », c'est-à-dire sur les trappes et sur les « secrets » du « trébuchement des Angles » (Anges), de la Transfiguration, de l'Ascension, en un mot sur l'ensemble de la machinerie.

De même nous sommes initiés aux allées et venues des acteurs depuis le « lieu » ou « siège », qui ne les dérobe jamais aux regards, jusqu'à la « mansion » où leur rôle les appelle, ainsi qu'à leur mimique expressive, à leurs costumes et à leurs travestissements, aux records ou répétitions qu'on leur impose, à tout leur effort bénévole pour la gloire de Dieu. Peu nombreuses sont les femmes qui se mêlent à eux. Si à Mlle Waudru sont confiés les rôles de Marie à quatorze ans, de Florence-Salomé et de Victoria, femme de Sion, par contre celui d'Eve appartient à Colin Rifflart et celui de Marie-Madeleine en sa mondanité à Maistre Maisnard, prêtre et chanoine de Saint-Germain.

Le *Compte des Despenses* fournit encore un tableau complet des entrées qui permet de tracer la courbe du succès de la pièce du lundi 5 juillet au lundi 12 juillet 1501, d'où il résulte que la recette maximum se place au dimanche 11, où se joua la *Passion* proprement dite.

L'affluence que laisse supposer la recette de 316 livres 9 sols 6 deniers, enregistrée ce jour-là s'explique en partie par les invitations adressées aux Chambres de Rhétorique de villes fort éloignées comme Arras, Douai, Cambrai et Nivelles et dont deux au moins sont au roi de France : Amiens et Tournai. Ceci atteste que, malgré la mobilité des frontières politiques tracées par la guerre et par les traités, l'ancienne Picardie possède une vie littéraire et intellectuelle commune. D'autre part, comme c'est une pièce exclusivement française que jouent en français des acteurs populaires montois, il en résulte que la langue centrale tend déjà à prendre le pas sur le dialecte, fait que confirme l'œuvre d'un Jean Lemaire de Belges et d'un Philippe de Commines.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie et Sources.

Audard (L'abbé E.). Collection générale des Actes des Martyrs de la Révolution. Texte intégral, publié d'après les originaux sous la direction de l'abbé E. Audard. Tome III. Martin Raynard, les Sexagénaires déportés, actes de décès des martyrs déportés à Bordeaux, Prosper Lesuire, André Chesneau, actes épars extraits de la correspondance des Nonces. Tours, Œuvre des Martyrs, 24, rue Voltaire, 1923. In-8°, x-209 p. Prix 12 fr.

Bossuet. Correspondance, publiée par Ch. Urbain et L. Levesque. Tome XIV : novembre 1702-avril 1704 et supplément. Paris, Hachette, 1923. In-8°, 536 p. Prix 30 fr.

Bourgeois (Emile) et Louis André. Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715). Tome III. Biographies. Paris, A. Picard, 1923. In-8°, XII-373 p. Prix 15 fr.

Cottin (Paul). Lettres inédites de Maury et de Consalvi au marquis et à la marquise d'Osmond (1793-1798). Introduction et notes (Extr. de *la Révolution française*). Paris, 3, rue Furstenberg, 1923. In-8°, 43 p.

Duine (F.). Essai de bibliographie de Félicité Robert de La Mennais. Paris, Garnier, 1923. In-8°, VII-152 p. Prix 5 fr.

Eginhard. Vie de Charlemagne. Editée et traduite par L. Halphen. Paris, Champion, 1923. In-8°, XXIV-125 p. Prix 7 fr. 50 (Classiques de l'histoire de France au moyen âge, n° 1). :

Lachèvre (Frédéric). Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle (du jardin de plaisance, 1502, aux recueils de Toussaint du Bray, 1609). Paris, Champion, 1922. In-4°, 621 p. Prix 80 fr.

Roman (J.-Ch.). Les chartes de l'ordre de Chalais. 1101-1400. Tome Ier (1101-1200). Ligugé, abbaye Saint-Martin (Vienne); Paris, Picard, 1923. In-8°, 135 p. Prix 20 fr. (*Archives de la France monastique*, vol. XXIII).

Roupain. Pages choisies de Mgr d'Hulst. Paris, J. de Gigord, 1923. In-8°, 416 p. Prix 10 fr.

Histoire générale.

Amann (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. LVI-LIX (1re partie : Infidèles (salut des) — Irvingiens (Tome VIII², col. 1729-2570). Fasc. LIX (2e partie) : Isaac-Italie (Tome IX, col. 1-160). Paris, Letouzey, 1923. In-4°.

Bournet (Abbé Léon). Le Christianisme naissant. Expansion et luttes. Paris, Tequi, 1923. In-12, x-482 p. Prix 8 fr.

Bremond (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en

France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tome VI : La conquête mystique : Marie de l'Incarnation — Turba magna. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8°, 529 p. Prix 20 fr.

Cabos (Abbé Alban). Un essai de propagande française à l'étranger au xvie siècle. L'apologie de la Saint-Barthélemy par Guy Du Faur de Pibrac. Paris, Champion, 1922. In-8°, xix-69 p.

Cabrol (Dom Fernand) et dom Henri Leclercq. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. LI-LV, tome V, col. 1537-2744. Paris, L. Letouzey, 1923, in-4°.

Coulet (R. P.). L'Eglise et le problème international. Paris, « éditions Spes », 17, rue Soufflot, 1923. In-12, 248 p. Prix 5 fr.

Fernessole (L'abbé Pierre). Les origines littéraires de Louis Veuillot (1813-1843). Paris, J. de Gigord, 1923. In-8°, 450 p. Prix 15 fr.

Filleau de la Chaise. Discours sur les Pensées de M. Pascal. Introduction et notes de Victor Giraud. Paris, éditions Bossard, 1922. Petit in-8°, 216 p. Prix 12 fr. (Collection des Chefs-d'œuvre méconnus).

Gougaud (Dom Louis), O. S. B. Gaelic Pioneers of Christianity. The work and influence of Irish monks and saints in continental Europe (vith-xiith. cent.). Dublin, Gill and Son, 1923. In-12, xxiii-166 p.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la Nation française. T. XIII. Histoire des lettres, t. II. De Ronsard à nos jours, par Fortunat Strowski. Paris, Plon, 1923. In-4°, 614 p., fig. et pl. Prix 48 fr.

Huvelin (Abbé). Quelques directeurs d'âmes au xviie siècle. Paris, Gabalda, 1923. In-12, xii-239 p. Prix 6 fr.

Koerperich (Richard). Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques. Etude sur l'édit du 15 septembre 1753. Louvain, impr. P. Smeesters, 1922. In-8°, xv-287 p. Prix 15 fr.

La Boétie. Discours sur la servitude volontaire, suivi du Mémoire touchant l'Edit de janvier 1562. Introduction et notes de Paul Bonnefon. Paris,, éditions Brossard, 1922. Petit in-8°, 214 p. Prix 12 fr. (Collection des Chefs-d'œuvre méconnus).

Lavisse (Ernest). Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919. Tome X, Tables générales. Paris, Hachette, 1922. In-4°, 1-459 p. Prix 30 fr.

Marchand (Dr A.). Les Faits de Lourdes et le Bureau des constatations médicales, avec une lettre de S. Gr. Mgr Schœffer. Paris, Téqui, 1923. In-12, xv-171 p. Prix 4 fr.

Marion (Marcel). Dictionnaire des institutions de la France aux xviie et au xviiie siècles. Paris, Picard, 1923. In-8°, 562 p. à 2 col. Prix 35 fr.

Martin (Victor). La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1595 (Extrait de la *Revue des sciences religieuses*). Paris. E. de Boccard, 1922. In-8°, 89 p.

Romier (Lucien). La conjuration d'Amboise. L'aurore sanglante de la liberté de conscience. Le règne et la mort de François II. Paris, Perrin, 1923. In-8° écu 290 p. Prix 10 fr.

VINCENT (Francis). Saint François de Sales, directeur d'âmes. L'éducation de la Volonté. Paris, Beauchesne, 1923. In-8°, VIII-581 p.

VINCENT (Francis). Le travail du style chez saint François de Sales, d'après les corrections faites sur l'*Introduction à la Vie dévote*. Paris, Beauchesne, 1923. In-8°, 115 p.

Archéologie.

ARNAUD-D'AGNEL (G.). Notre-Dame de la Garde. Paris, A. Tacussel, 1923. In-4°, 255 p., 60 pl. Prix 120 fr.

CARRIÉ (Ch.). Notre église Sainte-Foy de Morlaas. Bruxelles, Van Oest, 1923. In-12, 286 p., fig.

GOYAU (Georges). Saint Pierre. Paris, Laurens, 1923. In-8°, 64 p., 35 ill. Prix 3 fr. (Collection « L'art et les saints »).

MARGUILLIER (Auguste). Saint Georges. Paris, Laurens, 1923. In-8°, 64 p., 33 ill. Prix 3 fr. (Collection « L'art et les saints »).

POMMEROL (J.). Notice sur l'église Saint-Maurice de Besançon (Extrait des « *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* », 9e série, t. I, 1921). Besançon, impr. Dodivers, 1922. In-8°, 48 p.

SACHET (Chanoine). La grosse cloche de Saint-Jean de Lyon (1622-1922). La sonnerie lyonnaise. Lyon, chez l'auteur à Fourvière. In-8°, 248 p., fig.

TABOURIER (L.). La sculpture religieuse à travers les âges au pays d'Alençon du XIIe au XIXe siècle. Alençon, impr. Alençonnaise, 1922. In-4°, 32 p.

Biographies.

BUSSON (Henri). Charles d'Espinay, évêque de Dol et son œuvre poétique (1531?-1591). Paris, Champion, 1923. In-8°, 200 p. Prix 15 fr. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, t. VI).

DANTIN (L'abbé L.). Monseigneur Laurence, fondateur du petit séminaire et évêque de Tarbes. Bagnères-de-Bigorre, s. d. In-16, 49 p.

DUSAUTOIR (L'abbé Augustin). Saint Omer, apôtre de la Morinie et ses successeurs sur les sièges épiscopaux de Thérouanne, Saint-Omer et Arras. Saint-Omer, impr. de l'Indépendant, 1922. In-8°, VII-160 p., fig. I.

FERNESSOLE (L'abbé Pierre). Bio-bibliographie de la jeunesse de Louis Veuillot (1813-1843). Paris, J. de Gigord, 1923. In-4°. Prix 15 fr.

GILOTEAUX (Abbé Paulin). La bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus. Physionomie surnaturelle. Paris, Téqui, 1923. In-12, XIII-213 p. Prix 5 fr.

KANNEINGIESER (Mgr A.). Un sociologue alsacien, l'abbé Henri Cetty, curé de Mulhouse. Sa vie et ses œuvres. Colmar, Société alsacienne d'édition Alsatia. 1923. In-8°, 440 p. Prix 25 fr.

LAVEILLE (Mgr). Thérèse Durnorin, fondatrice de la Société des Amis des Pauvres, d'après des documents inédits (1848-1905). Paris, Téqui, 1922. In-8°, XIV-460 p. Prix 10 fr.

Menjot d'Elbenne (Vicomte). Madame de la Sablière. Ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé, avec portr. et grav. Paris, Plon-Nourrit. 1923. In-8°, 471 p. Prix 20 fr.

Mourey (Gabriel). Sainte Douceline, béguine de Provence (1214-1274). Paris, éditions du Monde nouveau, 1922. In-16, 260 p., fig. Prix 10 fr.

Nicol (Abbé P.). Une mystique bretonne au XVIIIe siècle. Madeleine Morice. Paris, Beauchesne, 1922. In-16, 512 p. Prix 10 fr.

Perroy (Louis). Le Père de la Colombière de la Compagnie de Jésus (1641-1682). Paris, Lethielleux, 1923. In-16, VI-296 p. Prix 7 fr.

Retté (Adolphe). Une miraculée de Lourdes. Louise Ripas. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-12, VI-303 p. Prix 7 fr.

Roserot de Melin (Joseph). Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515?-1570). Paris, Letouzey, 1923. In-8°, LIII-449 p., 3 tableaux et une carte h. t. (Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France).

Roserot de Melin (Joseph). Le P. Paul Roserot, procureur général de la Congrégation du Saint-Esprit (1845-1921). Paris, Maison-Mère des PP. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond. 1922. In-12, XVI-261 p., 3 pl.

Touvé (Hélène). Sœur André de Marie-Immaculée, catéchiste-missionnaire aux Indes (1881-1915). Paris, Gigord, 1922.

Van Dyke (Paul). Catherine de Médicis. New-York, Scribner's Sons, 1922. 2 vol. in-8°, XI-389 et VII-467 p.

Villefranche (J.-M.). Vie de dom Marie-Augustin (marquis de Ladouze), premier abbé de Notre-Dame des Dombes. Bourg, impr. du « Journal de l'Ain », 1922. In-16, XI-223 p., fig.

Histoire locale.

Chapelle (Chanoine A.). Les Saintes-Maries-de-la-Mer; l'église et le pélerinage. Notice historique. Marseille, impr. Moullot, 1922. In-8°, 80 p.

Crousaz-Crétet (P. de). Paris sous Louis XIV. T. II. La vie paroissiale et la vie charitable. La vie administrative et la vie politique. Paris, Plon-Nourrit, 1923. In-8°, 507-V p. Prix 15 fr.

Deries (Madeleine). Le district de Saint-Lô pendant la Révolution. Paris, Picard, 1923. In-8°, XXIX-515 p. Prix 20 fr.

Leroy (L'abbé Maurice), curé doyen de Moreuil. L'étude de l'histoire locale. Moreuil (Somme), chez l'auteur, 1922. In-8°, 91 p.

Martin (Eugène). Notre-Dame de Sion en Lorraine. Paris, Letouzey, 1923. In-12, 160 p. Prix 4 fr. (Collection « Les Grands Pélerinages »).

Pascal (Chanoine Adrien). Monographie de l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix-en-Provence. Aix, Dragon, 1922. In-8°, 112 p., fig.

Quénédey (R.). La prison de Jeanne d'Arc à Rouen. Etude historique et archéologique. Paris, Ed. Champion, 1923. In-8°, 120 p. Prix 10 fr.

Reuss (Rodolphe). La constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795. T. II. Paris, Istra, 1922. In-8°, VI-378 p. Prix 15 fr.

Ordres religieux.

Calendini (L'abbé Louis). L'ordre de saint Dominique dans le diocèse du Mans (Extr. de *l'Année dominicaine*, 1923, p. 185-201). Paris. In-8°.

Compagnie de Marie (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 158 p. 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation de Sainte-Chrétienne (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 160 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 160 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 159 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 157 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus (La). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 157 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Couderc (Le P. J.-B.). La Congrégation du Sacré-Cœur de Marie de Béziers; son origine, son histoire. Montauban, Prunet, 1922. In-16, II-355 p.

Déonna (W.) et E. Renard. L'abbaye d'Abondance en Haute-Savoie. Paris, P. Pellissier, 1923. In-8°, 130 p. Prix 15 fr.

Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. Paris, Letouzey, 1923. In-12, 159 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Institut des Frères du Sacré-Cœur. Paris, Letouzey, 1923. In-12, 160 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux »).

Letonnelier (Gaston). L'abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège. Etude sur le développement de l'exemption clunisienne des origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Ligugé, abbaye Saint-Martin (Vienne), Paris, Picard, 1923. In-8°, XVI-153 p. Prix 20 fr. (*Archives de la France monastique*, vol. XXII).

Religieuses de Notre-Dame de Sion (Les). Paris, Letouzey, 1923. In-12, 160 p. Prix 3 fr. 50 (Collection « Les Ordres religieux »).

Sainte Angèle Merici et l'ordre des Ursulines, par une religieuse du même Ordre. Paris, J. de Gigord, 1922. 2 vol. in-8°, XXIII-440, 591 p. Prix 20 fr. les deux.

Valons (Guy de). Le domaine de l'abbaye de Cluny aux Xe et XIe siècles. Paris, Champion, 1923. In-8°, 190 p. Prix 15 fr.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-M. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

LA COUR DE ROME ET L'EXTENSION DE LA RÉGALE*

IV. LES DÉBUTS D'INNOCENT XI.

En réalité, les vrais triomphateurs du conclave de 1676 étaient ceux-là mêmes qui depuis des années soupiraient après l'affranchissement de l'Eglise et sa mise hors de la tutelle envahissante des princes, ceux qui rêvaient d'une réforme des mœurs. Le groupe des cardinaux indépendants qui, depuis le temps d'Innocent X, s'était constitué sous le nom d'*Escadron volant* et qui comptait dans son sein des hommes aussi distingués qu'Othoboni, Dezio Azzolini, Carlo Pio, avait fait passer son cardinal préféré[26].

Au conclave, comme d'usage, tous les cardinaux avaient signé des capitulations relatives à la propagation et à la conservation de la foi, à la restauration des bonnes mœurs à Rome et dans le clergé, à la promotion des meilleurs sujets aux charges sacrées, à la concorde entre les princes chrétiens, au bien du domaine temporel, aux privilèges des cardinaux, à la reconstitution du trésor et de la chambre apostolique presque ruinés, à la répression des excès du népotisme et des abus en matière judiciaire. C'était tout un programme qui s'imposait à la conscience scrupuleuse du nouveau pape. Innocent XI en poursuivra la réalisation avec une rigueur que ses électeurs trouveront bientôt exagérée : son neveu don Livio fut réduit au train d'un simple particulier; la stricte économie du pape, ses rares aptitudes financières remplirent un trésor que ses libéralités en faveur de

* Voir ci-dessus, p. 161.

26. L'histoire de l'Escadron volant est encore à écrire. C'était un parti de cardinaux indépendant des couronnes, recruté d'abord dans l'élite promue sous Innocent X. Cf. Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 51.

la croisade turque, très large pourtant, ne purent épuiser, il fut sévère pour la licence des mœurs. Entre autres mesures célèbres, il fit défendre aux dames de Rome sous peine de refus des sacrements et en cas de récidive d'excommunication pour elles, leurs maris ou leurs pères, de sortir dans les rues de Rome sans avoir le sein, la gorge et les bras jusqu'au poignet couverts d'un toile opaque. Tout de suite la conduite du pontife éveilla en France dans le parti qui souhaitait ardemment un retour à l'antique sévérité de la discipline les plus magnifiques espérances.

Le cardinal Grimaldi qui, suivant un joli mot du chancelier le Tellier, « s'en tenait toujours à l'antiquité et voudrait réduire toute chose à la vieille mode[27] », avait emporté à Rome un travail de Jean du Ferrier : *Mémoires à proposer à Nosseigneurs les Eminentissimes Cardinaux pendant la vacance du Saint-Siège, le 25 août 1676*. L'abbé toulousain proposait l'abolition de toutes les mauvaises pratiques tolérées ou favorisées par la Curie dans la collation des bénéfices français et le rétablissement des conciles provinciaux : bref un retour aux anciennes coutumes. Le cardinal d'Estrées, alors bien vu du parti réformateur auquel il avait rendu service lors de la Paix de l'Eglise, conseilla de ne pas le remettre encore au nouveau pape, Grimaldi s'était contenté d'en parler à Innocent XI, pour préparer les voies à une action ultérieure. Mais de retour à Aix, il n'y avait pas tenu et avait expédié au pape le mémoire sur les conciles provinciaux : ce n'était qu'un fragment des vastes projets que roulait dans sa tête le vieil archevêque, il ne cessera plus d'en révéler un à un les éléments à quelques-uns de ses correspondants, et c'est par lui que très souvent les réformateurs français feront parvenir leurs propres plans à la Curie. « Il y a lieu d'espérer quelque chose du nouveau pape, avait écrit le 22 octobre 1676 à l'abbé de Pontchâteau, l'évêque

27. Arch. Segr. Vat., *Nunz. Francia*, t. 425 (Spada), lettre du nonce à son conseiller le cardinal Rocci, 10 juillet 1675. Les lettres de Grimaldi à Jean du Ferrier furent saisies chez ce dernier en 1683 à Albi. Dossiers à la bibl. nat. de Paris, f. fr. 13844. Le 7 nov. 1676, Grimaldi prévient du Ferrier que le cardinal d'Estrées n'a pas jugé à propos de remettre son mémoire au nouveau pape. Mais le 3 déc. 1676 il en écrivait directement à Innocent XI. Arch. Segr. Vat., *Nunz. Francia*, t. 317, A.

de Grenoble, et M. le cardinal Grimaldi fait ses efforts pour lui inspirer de bons sentiments pour l'Eglise[28]. »

D'autres y tâchaient aussi. Dès le mois d'octobre 1676, le grand Arnauld écrivait au cardinal d'Estrées pour se féliciter de l'exaltation d'un si saint pape[29]. Au même moment une députation de Lovanistes se préparait à venir à Rome, répondre aux dénonciations portées contre eux à Clément X par le franciscain Bruno Neusser : ils voulaient informer le pape de leurs doctrines et l'engager à obvier au relâchement de la morale.

Pavillon averti par un ami (le dominicain appaméen Mailhat fixé à Sainte-Sabine) que le pape avait avantageusement parlé de lui, expédiait le 3 novembre une lettre que ce religieux fit tenir au Palais au mois de janvier 1677. Elle fut lue à Innocent XI par un secrétaire, celui-là même, je pense, que nous verrons mêlé à toute l'affaire de la régale, Agostino Favoriti, et elle tira des larmes aux yeux du pontife. C'est en effet une très belle page, habile et de grand style.

Très Saint Père,

Pendant que tout le monde se presse de témoigner à Votre Sainteté la joie qu'il ressent de son exaltation sur le siège apostolique et fait des vœux au ciel pour lui souhaiter un long et heureux pontificat, j'ai cru qu'elle n'aurait point désagréable que je me joignisse à tant d'autres et que ne pouvant m'acquitter en personne de ce que je lui dois en cette rencontre, je le fisse par cette lettre que je lui adresse avec tout le respect et toute la soumission dont je suis capable. Et je n'appréhende point, très Saint-Père, que ma faible voix ne soit étouffée par ces grands applaudissements que Votre Sainteté reçoit de toutes parts, ni qu'un évêque d'une petite ville et d'un aussi pauvre diocèse que le mien ait de la peine à s'approcher de votre trône apostolique, parmi cette foule de personnes très éminentes soit ecclésiastiques ou séculières qui y abordent, pour vous rendre leurs respects et leurs hommages. Je sais que Votre Sainteté, dans cette suprême dignité où la Providence l'a

28. Ingold, *Lettres du cardinal Le Camus*. Paris, Picard, 1892, p. 277.

29. Dès le 26 de ce mois il s'adressait directement au pontife et au cardinal Cybo; il leur envoyait sa fameuse *Perpétuité*... L'original est Arch. Segr. Vatic., *Lettre di Particolori*, 1676, t. 56, fol. 342.

élevée, fait gloire d'imiter la conduite si humble et si charitable du Sauveur du monde, qui daigna regarder l'offrande d'un pauvre veuve et la distinguer parmi les dons magnifiques d'un grand nombre de personnes riches qui semblaient la devoir dérober à ses yeux. Tout le monde, très Saint-Pierre, est persuadé que Votre Sainteté considère moins l'éclat de la gloire qui l'environne dans cette suprême dignité que l'obligation où elle entre de veiller au salut de tout le troupeau qui lui est confié : et qu'elle n'a rien tant à cœur que de travailler de toutes ses forces à l'exaltation de notre sainte foi, au rétablissement de la discipline et à procurer à toute la chrétienté une stable et heureuse paix. Ce sont les espérances que tous les fidèles ont conçues de votre promotion au souverain pontificat. Plaise à la divine bonté de répandre sur votre personne sacrée l'abondance de ses grâces afin que vous y répondiez par des effets qui surpassent encore notre attente. Mais, Très Saint-Père, si l'Eglise universelle, qui a été commise aux soins de votre béatitude, se promet de si grandes choses de sa sagesse, de sa piété et de son zèle, l'Eglise gallicane en particulier s'assure de sa prudence et de son équité qu'elle affermira pour toujours la paix dont le Clergé de France a commencé à jouir depuis quelques années, et qu'étant animée de cet esprit qui la rend le centre de la communion ecclésiastique et le lien de tous les fidèles, elle assoupira pour jamais les contestations qui s'étaient élevées ci-devant entre les théologiens catholiques. Je puis assurer Votre Sainteté qu'elle fera en cela une chose non-seulement très glorieuse pour elle et très avantageuse à ce royaume, mais encore très utile pour le rétablissement de la discipline et la réformation des mœurs, qui est ce qu'elle souhaite avec le plus d'ardeur.

Pour mon particulier, Très Saint-Père, je puis dire que depuis près de quarante ans que Dieu a permis que j'aie été chargé de la conduite de ce diocèse, je me suis principalement appliqué à instruire mes diocésains des choses nécessaires à leur salut, à faire observer les règles de la discipline dans l'administration des sacrements et à régler les mœurs du clergé et du peuple sur les maximes de l'évangile, autant que la faiblesse de ces derniers temps le peut permettre, en me proposant pour modèle la conduite du saint concile de Trente. Je reconnais avec déplaisir que ce n'a pas été avec tout le succès qu'il serait à souhaiter à cause de mes péchés qui y ont mis obstacle. Mais tel que puisse être maintenant mon diocèse, j'ose, Très Saint-Père, le présenter à Votre Sainteté et me prosternant humblement devant elle, avec le petit troupeau qui

m'a été confié, je la supplie de vouloir nous accorder sa bénédiction paternelle.

C'est la plus grande consolation que je puisse recevoir en l'âge de quatre-vingts ans, dont je me vois proche, et rien ne sera plus capable de m'encourager et de me donner la force d'achever heureusement ma course que d'apprendre dans la suite que votre charité apostolique ne juge pas indigne de son approbation la conduite que j'aie gardée jusqu'ici dans le gouvernement de mon diocèse et qu'elle veut bien m'honorer de sa bienveillance et de sa protection. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conserve de longues années Votre Sainteté pour le bien de son Eglise : afin qu'ayant multiplié les talents qu'il vous a donnés et rempli tous les devoirs d'un bon et fidèle ministre de l'évangile, vous entriez enfin pour jamais dans la joie du Seigneur.

A la lettre de son ami et maître, Caulet joignit la sienne, le 1er décembre 1676. Elle n'a pas la même allure. C'est aussi un compliment sur le zèle du pape pour le rétablissement de la discipline et une exhortation à ne point défaillir à la tâche. C'est à peine si le prélat fait allusion à la querelle janséniste et c'est pour dire le mot que Pavillon refusait de prononcer : le mot de « soumission intérieure » aux décisions du Saint-Siège sur les questions de fait[30].

A mesure que les bonnes nouvelles des dispositions réformatrices d'Innocent XI parvenaient dans les évêchés français, un à un les prélats zélés imitaient l'exemple des évêques

30. « Quant à ce qui me regarde, Très Saint-Père, j'ai toujours eu une singulière vénération pour le Saint-Siège et j'aurais de bon cœur donné ma vie plutôt que de manquer à la révérence et à la fidélité qui lui sont dues. J'ai reçu les décrets avec autant de soumission intérieure que de témoignages extérieurs de mon respect, et je les ai fait exécuter autant que je l'ai pu, ne doutant point que c'est du siège apostolique, comme d'une source très vive, que la foi et la piété doivent couler et se répandre sur toutes les Eglises du monde. Mais cette dévotion et cette obéissance que j'ai toujours eues pour la chaire de Saint-Pierre n'ont pas peu augmenté depuis que j'ai su que Dieu s'était choisi une personne vraiment selon son cœur pour la remplir ».

30. Traduction française des deux lettres dans l'ouvrage de Louis du Vamei, théologal d'Alet. *Relation de ce qui s'est passé touchant l'affaire de la Régale dans les diocèses d'Alet et de Pamiers jusqu'à la mort de M. l'évêque d'Alet* (1681), p. 85 et suiv. Le texte latin est publié en appendice, p. 222 et suiv. Des copies de ces deux lettres sont Arch. segr. Vat., *Lettere de Vescovi*, 1676, t. 62, fol. 252 et 296. Je n'ai pas trouvé les originaux.

d'Alet et de Pamiers : on semblait toucher au but, le rétablissement de la bonne morale, et l'on n'entendait pas ménager les derniers efforts.

L'évêque de Grenoble, « consolé par le récit que Dirois, théologien du cardinal d'Estrées, lui a fait d'un entretien avec le pape », envoie le 30 décembre à Innocent XI une lettre de compliments sur sa promotion : il lui rend compte des soins qu'il a eus d'abolir l'usure dans son diocèse et de faire suivre aux confesseurs les règles de saint Charles (30 décembre 1676). Dans le courant de l'année 1677, Henri Arnauld évêque d'Angers l'imite le 3 mars, puis Claude Joly d'Agen le 26 mars, Guy de Sève de Rochechouart d'Arras le 8 avril, Félix Vialart de Châlons le 25 du même mois, Pierre-Jean-François Percin de Montgaillard de Saint-Pons, le 8 juin, etc. Tous demandent la condamnation des moralistes relâchés, mais quelques-uns plus hardis, Vialart et Montgaillard par exemple, réclament en outre une confirmation solennelle de la paix Clémentine. L'évêque de Saint-Pons fait une très longue apologie de ceux qu'on nomme Jansénistes[31].

Le pape semble avoir été un peu embarrassé de ce débordement de respects, de tendresses et de requêtes. Dans une dépêche adressée à Mgr Airoldi, nonce à Venise, le cardinal Cybo raconte qu'avant de répondre à Antoine Arnauld et aux évêques, Innocent XI consulta les cardinaux et les prélats les plus sages du Saint-Office[32]. Arnauld dut se contenter d'une lettre très courtoise du cardinal Cybo, postérieure de deux mois à son épître (2 janvier 1677). On n'attendit guère que trois semaines pour Pavillon et Caulet, et ce fut le pape lui-même qui répondit par des brefs très affectueux. A l'évêque d'Alet, Innocent XI exprimait la joie qu'il avait ressentie des marques que le prélat donnait de sa dévotion et de son obéissance; la vue de ses vertus, le souvenir des veilles qu'il avait consacré au bien des âmes donnaient au pape le courage de porter moins tristement le lourd fardeau du pontificat, et lui faisait espérer que la singulière piété de Pavillon susciterait dans l'épiscopat des imitateurs de son zèle. Il louait particulièrement le désir qu'avait le vieux prélat d'entretenir

31. Arch. Seg. Vat., *Lettere de Vescovi*, t. 62, fol. 327, et t. 63, fol. 59, 79, 97, 121, 196, 200.

32. Texte publié par F. de Bojani, *Innocent XI, sa correspondance avec ses nonces*, Rome, 1910, t. I, p. 15 et suiv.

la concorde parmi les théologiens et promettait de concourir lui-même à cette œuvre comme à celle de la paix entre les princes chrétiens.

Le bref adressé le même jour à Caulet répète à peu près les mêmes éloges : il aidera le pape à restaurer la discipline ecclésiastique et les mœurs chrétiennes[33].

Des lettres si honorables à leurs destinataires ne pouvaient évidemment pas demeurer ensevelies dans le secret de leur cabinet : tant d'humilité eut été une trahison de la bonne cause. Des copies en coururent. On en fit quelque ostentation... et ce fut à la cour un beau scandale.

Le nonce Varese, accepté depuis la fin de 1676 comme nonce ordinaire, mais par les mains de qui cette correspondance n'avait point passé, en référa tout ému le 2 avril 1677[34].

« De plusieurs côtés on me dit que M. Arnauld ayant écrit à notre Seigneur pour le féliciter de son exaltation et lui offrir un livre imprimé par lui il y a sept ans, a reçu en réponse une lettre très bienveillante que Votre Emminence lui a écrite au nom de Sa Sainteté; on dit que vous y louez sa piété et sa vertu. Plusieurs en sont fort surpris, car en d'autres temps ledit Arnauld a montré ouvertement qu'il suivait les doctrines de Jansénius, et universellement on le tient aujourd'hui encore pour un Janséniste. On ajoute que Votre Eminence a écrit aussi aux évêques d'Angers, d'Alet et à d'autres, regardés comme Jansénistes. On en a fait divers discours. A qui m'a ainsi parlé j'ai répliqué : s'il était vrai que Votre Eminence avait écrit, j'étais sûr qu'elle avait écrit ce qu'il était bon d'écrire; et que la chose ne pouvait être autrement que je la disais. Je n'en ai point dit davantage, n'étant point certain de la vérité du fait et n'en connaissant pas les véritables circonstances. »

Varese expédia en même temps une copie de la lettre du cardinal au théologien.

C'est un chiffre du 30 avril 1677 qui lui porta de la part de Cybo cette apologie un peu hautaine... et embarrassée[35].

33. Traduction et textes dans *Relation de ce qui s'est passé....* p. 93-95, 228-230.

34. Arch. segr. Vat., *Nunz. Francia*, t. 157, second chiffre de ce jour.

35. Ibid., second chiffre de ce jour.

« L'étonnement conçu par quelques personnes et que mentionne Votre Seigneurie Illustrissime, au sujet de la réponse courtoise qu'au nom du pape j'ai faite à la lettre de l'abbé Arnauld, et au sujet des brefs envoyés par Sa Sainteté, en réponse à celle des évêques d'Alet, d'Angers et d'autres fauteurs, comme vous dites, de jansénisme, est vraiment digne de nous étonner nous-mêmes. Votre Seigneurie Illustrissime pourra voir par le texte de cette lettre qu'on n'a point canonisé la doctrine d'Arnauld, on s'est borné à louer les livres publiés par lui contre Calvin qu'il offre à Sa Sainteté. Non seulement ces ouvrages-là n'ont jamais été censurés, mais ont été approuvés par tous les catholiques. Puis on le complimente de son talent et de son érudition ce qui prescinde des enseignements et de la croyance qu'on laisse tels quels. Le genre de valeur (vertu) considéré chez lui, lui est commun même avec les professionnels des arts mécaniques et la piété dont on parle est en relation manifeste avec les querelles religieuses (calvinistes) dont parle sa lettre. Ainsi toutes les formules se réduisent à des actes de pure courtoisie et ne peuvent s'alléguer en faveur de la cause d'Arnauld. J'ajoute qu'au moment où ce personnage et les évêques en question, après avoir gardé pendant des années, de peur d'être peu agréés en cette cour, un silence respectueux, en viennent à rendre spontanément obéissance à Sa Sainteté et au Siège apostolique en termes si pleins de révérence, il eût été trop contraire à la charité apostolique, à l'amour dû par un père à ses enfants, à la tradition et à la pratique de l'Eglise de ne pas les acceuillir avec bienveillance, de ne pas leur ouvrir un cœur paternel, de ne pas oublier les amertumes passées afin de les encourager ainsi à retourner à la voie droite, s'ils s'en sont écartés, et à rétracter les machinations et les erreurs qu'on les accuse, comme vous me le dites, de couver encore dans leur cœur. Cependant le Saint-Siège, qui ne juge pas des pensées secrètes mais seulement des œuvres et de la vie extérieure, ne doit certainement pas avoir sur eux une opinion aussi fâcheuse : aucun d'entre eux n'a jamais été condamné par l'Eglise, on les a seulement pendant quelque temps soupçonnés d'être peu inclinés à seconder les sentiments de Rome. Cette contumace a été suffisamment purgée par la signature du Formulaire sous Clément IX. Ce pape a honoré ces évêques de brefs pleins de bienveillance et, au nom de Clément X, Arnauld a reçu une réponse courtoise du cardinal Altieri. Depuis, on n'a reçu contre eux aucune plainte justifiée. Ainsi, à leur égard il n'a rien été fait ni écrit présentement qui soit chose nouvelle ou en désaccord avec le devoir pastoral et

paternel du souverain pontife, avec les règles de la prudence humaine. Ceux qui se sont plaints à Votre Seigneurie Illustrissime devraient réfléchir que la Chaire apostolique est une bonne mère qui embrasse avec un égal amour tous ceux de ses enfants qui recourent à elle, comme l'ont fait Arnauld et ces évêques, et ne s'approprie pas les passions étrangères. Je me suis étendu sur ce point pour la gouverne de Votre Seigneurie Illustrissime en cas semblables, quoique Votre Seigneurie ayant été assesseur du Saint-Office au temps où les querelles jansénistes étaient les plus ardentes et étant maintenant nonce à Paris, elle ne puisse ignorer ce qui s'est passé, l'état de cet affaire et la manière dont procédaient alors et dont procèdent aujourd'hui les intéréssés. »

Entre temps le nonce[36] avait fait observer que les Jésuites n'étaient pas les seuls à s'inquiéter du jansénisme, tous les religieux, tous les séculiers sont engagés dans la querelle et le roi lui-même, qui ne perd pas une occasion de mortifier les Jansénistes.

Le 5 mai[37] le secrétaire d'Etat éprouve le besoin de revenir sur les observations transmises à propos de la lettre à Arnauld : l'érudition en elle-même n'a aucune couleur doctrinale, l'érudit rapporte ce qu'ont dit les autres sans prendre parti; celle d'Arnauld en matière profane et sacrée est remarquable. Il y a vingt ans qu'il a publié des livres auxquels on ne saurait reprocher l'hétérodoxie, comme ses méthodes de la langue latine et de la langue grecque. Sa *Fréquente Communion* n'a pas été condamnée, « et l'on ne peut dire qu'elle contienne des hérésies si on l'interprète sans passion et avec discrétion ». Il y a plusieurs mots dont on abuse comme d'une approbation pour les vieilles erreurs des théologiens : un *jam pridem* qu'on leur rapporte et qui ne doit désigner que l'ouvrage contre les calvinistes écrit depuis huit ans, un *non tam in fide errores* d'où l'on conclut que la Curie reconnaît que le docteur n'a jamais enseigné d'erreurs... Le nonce est prié de ne plus donner audience à de pareilles récriminations.

Varèse put constater que sa montre retardait sur l'hor-

36. Ibid. *Nunziature diverse*, t. 100, 30 avril 1677. Ce volume des nonciatures contient en autres pièces les minutes des lettres et chiffres échangées entre Varese et la curie.

37. Ibid., *Nunziature diverse*, t. 100.

loge du Vatican : il l'avait réglée sous Clément X. Le 14 mai 1677[38], il fit observer à son chef qu'il avait cru nécessaire de le tenir au courant de rumeurs devenues très générales, au point que le roi s'était plaint de ces lettres au cardinal d'Estrées. Le nonce avait fait de son mieux, malgré l'absence de nouvelles certaines où on l'avait laissé pour justifier la Curie. S'il n'a pas fait davantage, il prie le cardinal de vouloir bien avoir compassion de son peu de lumière, mais de ne point douter de sa fidélité, de son affection et de sa bonne volonté au service du Saint-Siège.

La Curie était donc toute disposée à faire bon accueil aux plaintes des évêques d'Alet et de Pamiers, si elle était saisie par eux de leur querelle avec le roi de France au sujet de la régale. Elle ne le fut pas pendant les six premiers mois de l'année 1677.

V. L'EXTENSION DE LA RÉGALE AUX ABBAYES ET AUX ÉVÊCHÉS DU COMTAT-VENAISSIN.

Quoique du Ferrier eut envoyé à Rome, dès avant le mois de décembre 1676, un mémoire contre la régale, le Palais n'était pas encore bien au courant de cette affaire.

Le 19 février 1677[39], Varese, sur un on-dit, prévenait le cardinal Cybo que le roi, pour obvier à la négligence des ecclésiastiques pourvus par lui, leur avait fixé un délai pour obtenir leurs bulles, après lequel au lieu de recevoir la totalité des fruits échus en régale, dont le prince leur faisait habituellement le don, ils subiraient une réduction d'un tiers affecté à secourir les nouveaux convertis. La mesure serait louable, répondait la Curie le 16 mars[40], si elle n'empiétait pas sur la juridiction ecclésiastique : seul le pape peut fixer pareil délai et établir semblable attribution des revenus. Ne faites donc aucun acte d'approbation ou de désapprobation; au reste « la régale n'a été introduite dans l'Eglise que par la violence des laïques, quand les papes étaient aux prises avec les empereurs schismatiques, au sujet des investitures;

38. Ibid., *Nunziature diverse*, t. 100, second chiffre du 14 mai.
39. Ibid., *Nunziature Francia*, t. 155, quatrième lettre à ce jour.
40. Ibid., t. 157, 1re partie, chiffre de ce jour.

elle a été plutôt dissimulée qu'admise par le siège apostolique ». Le nonce était invité à se procurer le texte exact de l'ordonnance et à chercher quelque homme de loi qui pût exactement renseigner le Palais apostolique sur cette particularité de notre droit français.

Le 5 mai[41], Varese était prié de savoir s'il y avait quelque évêque ou quelque monastère qui protestât contre ce droit, et sur quel fondement; la Curie sait en effet que toutes les Eglises de toutes les abbayes de France ne sont pas sujettes à la régale. Il semble qu'on touche à la question déjà brûlante d'Alet. Point du tout : le nonce écrit, le 28 mai 1677[42], qu'il n'a pas entendu parler de résistance à l'arrêt. On obéit toujours promptement au roi.

Ce n'est pas à propos des évêchés languedociens qu'entre les deux cours va s'engager la conversation, mais bien à propos des domaines pontificaux d'Avignon.

Deux contestations se produisirent au cours de l'année 1677[43], où s'affirma pour la première fois la divergence des principes. La chambre apostolique jouissait du droit de dépouille sur les biens ecclésiastiques sis en terre pontificale : pendant la vacance du siège français de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le vice-légat, Mgr Aguisciola, fit donc mettre sous séquestre les revenus avignonnais de cet évêché. Quand l'Eglise fut pourvue par le roi, le prélat nommé, Claude Tuffier, prétendit se faire restituer les fruits échus pendant la vacance. Le roi écrivit au vice-légat le 24 juillet 1676, qu'il estimait fondée la requête de son sujet; la lettre arriva au moment où le fonctionnaire pontifical était mourant, ce fut l'archevêque d'Avignon, Libelli, qui répondit à sa place; mais comme il était lui-même en instance pour obtenir du roi le don des fruits de son archevêché séquestrés en France, il laissa dormir l'affaire.

Entre temps, un nouveau vice-légat, Mgr Nicolini, fut envoyé en Avignon et l'évêque de Saint-Paul insista pour avoir une réponse définitive. La somme réclamée était peu

41. Ibid., premier chiffre de ce jour.
42. Ibid., premier chiffre de ce jour.
43. La correspondance relative à cet incident a été échangée entre Varèse et Mgr Nicolini, vice-légat d'Avignon, du 24 avril 1677 au 5 juin 1678. Le tout est conservé au tome 331 du même fonds des *Nonciatures de France*.

considérable, le revenu annuel des domaines avignonnais de l'évêché de Saint-Paul semble n'avoir pas dépassé 1.000 ou 1.200 francs; mais le prélat soutenaît un principe : le roi faisant don des fruits échus en France aux archevêques d'Avignon et aux évêques de Carpentras et de Cavaillon, la Curie devait user de réciprocité en faveur de l'évêque de Saint-Paul. Pour négocier la main pleine, Claude Tuffier fit mettre l'embargo sur 40 ou 50.000 francs de revenus français appartenant à l'Etat d'Avignon.

La thèse pontificale opposée par Nicolini à Pomponne se ramène aux points suivants : ceux-ci ne manquent pas d'intérêt et valent la peine d'être rapprochés des principes assez analogues des légistes français.

Le pape, écrit le vice-légat, jouit du droit de régale — qu'on appelle dépouille dans l'espèce, — parce qu'il a le domaine suprême des biens de l'Eglise. Leurs revenus destinés à soutenir tel ecclésiastique de son vivant demeurent à l'Eglise dans l'interrègne. Le pape exerce ce droit sur les évêchés, abbayes et bénéfices non pas seulement sur les terres soumises à sa domination médiate ou immédiate, mais en Italie, en Espagne et en Portugal, où le saint-siège entretient des collecteurs qui administrent sans contestation les biens des églises veuves. Si pareil droit appartient au souverain pontife dans des pays où il n'a que la juridiction spirituelle, on ne saurait le lui disputer à Avignon où il est en même temps souverain temporel. Après cette affirmation de principe, le prélat passe au cas de Saint-Paul. En fait, dit-il, les revenus avignonnais de Saint-Paul-Trois-Châteaux ont toujours été séquestrés pendant la vacance; ce n'est pas un attentat contre le concordat, qui ne concerne que les terres françaises. Alors même que les ministres pontificaux auraient négligé d'exercer cette prérogative de leur maître, cette négligence ne peut préjudicier au droit du pape. En terre pontificale, toute la matière bénéficiale, temporelle comme spirituelle, dérive de lui, et il pourrait au besoin introduire à son gré le droit de dépouille.

On peut noter combien la question de fait est ici faiblement traitée. Pomponne le fera remarquer et le vice-légat avouera que l'on n'a pas de précédents nets à alléguer précisément sur Saint-Paul-Trois-Châteaux, le seul évêché fran-

çais possessionné en Avignon. Il n'a pas vaqué depuis 1630 sinon par résignation, et avant cette date l'archive caméral ne détaille pas l'origine des revenus.

Aussi le prélat passe-t-il tout de suite à l'argument d'analogie :

Le roi n'a jamais contesté ce droit que la Chambre apostolique a exercé à l'égard des abbayes de nomination royale. Le 9 juillet 1643, quand La Chaise-Dieu vaqua par la mort du cardinal de Richelieu, le cardinal Sforza, vice-légat, fit séquestrer pendant sept mois la tour de Sabran qui en dépend, de même à la mort du frère du cardinal qui lui succéda (2 mai 1653). Après la mort de Mazarin, pourvu lui aussi de cette abbaye, comme le cardinal Mancini n'obtint pas ses bulles, le vice-légat Lascaris mit encore la main sur la tour. Le roi protesta le 18 mai 1661, mais le nonce Piccolomini ayant expliqué au prince le bon droit du saint-siège la protestation fut retirée. Voilà pour la régale temporelle, et voici maintenant pour la spirituelle. En 1643, le vice-légat Sforza avait pourvu de l'abbaye de Saint-Martial, l'abbé della Costa. Le roi de France prétendant que cette abbaye dépendait de Cluny, la donna de son côté à Pierre Aymar. D'où procès qui se termina en faveur du pourvu d'Avignon, lequel du reste jouit toujours des revenus avignonnais de son bénéfice.

On objecte que le pape ne doit pas urger ses droits, alors que le roi se montre bienveillant quand il s'agit des biens français des évêchés pontificaux. Cette facilité du roi est contestable : en 1649 on a saisi en Provence et en Languedoc les domaines de l'archevêché d'Avignon et on ne les a restitués que le 2 octobre 1657, à l'élection de Mgr de Marinis. Quand mourut l'évêque de Carpentras, M. de Fortias, en 1661, les officiers pontificaux reçurent défense de rien toucher des revenus provençaux de cet évêché; même défense à l'égard de Cavaillon et des archevêques postérieurs d'Avignon y compris Mgr Libelli.

Un second mémoire de Mgr Nicolini se termine par ces trois propositions remarquables :

1° Si le roi fait don des fruits échus en France pendant la vacance aux archevêques et évêques avignonnais, c'est libéralité gratuite : il serait libre de les appliquer comme autrefois à quelque œuvre pie;

2° Il ne tient ce droit de disposition des revenus de la vacance que d'une faculté apostolique, et par suite ne peut obliger le saint-siège à disposer de même de son propre domaine;

3° Enfin la Curie invoque en faveur de son droit de dépouille universelle, le principe même qu'invoque le roi en faveur de son droit de régale : c'est au prince à montrer que les biens avignonnais de Saint-Paul-Trois-Châteaux sont exempts de la loi générale.

L'affaire traitée directement entre Pomponne, le nonce et le vice-légat devait se terminer par un compromis : de part et d'autre on leva les séquestres, en réservant plus ou moins efficacement le principe du droit de dépouille sur les domaines avignonnais de Saint-Paul. A noter cependant que dans cette affaire, les officiers pontificaux acceptent l'extension de la régale aux domaines provençaux et languedociens des évêchés avignonnais : elle était du reste pratiquement appliquée à leur égard au moins depuis 1649.

La seconde contestation était relative à l'évêché d'Orange[44].

En janvier 1673, Louis XIV avait permis au comte d'Auvergne de s'emparer de la principauté d'Orange, en représailles de la prise de Berg-op-Zoom par le stathouder Guillaume d'Orange-Nassau. Le domaine patrimonial du grand adversaire du roi de France devait demeurer en gage sous la main de Louis XIV jusqu'à la fin de la guerre de Hollande. C'était en somme une saisie féodale; le roi, comte de Provence, prétendait faire revivre une suzeraineté, au reste désuète, et punir un vassal. Entre temps, l'évêché d'Orange vaqua et l'abbé d'Obeill en fut pourvu. Comme évêque des Etats pontificaux il était soumis à l'examen *in Curia*, mais comme évêque momentanément français il en devait être dispensé. Le pape inclinait à donner la dispense, et cette tendance devait prévaloir en juin 1677, mais l'opposition des officiers pontificaux retarda quelques mois l'expédition des bulles et donna ainsi ouverture à deux nominations en régale.

En septembre 1676, mourut l'archidiacre d'Orange Joseph-Barthélemy d'Henricy. Son bénéfice fut aussitôt demandé au

44. L'affaire d'Orange est traitée dans la correspondance ordinaire entre le nonce et la Curie. Arch. Segr. Vatic., *Nunz. Francia*, t. 156 et 157 aux dates indiquées dans le texte.

roi et obtenu par Louis de Guiran, prêtre du diocèse de Toulon (23 octobre 1676).

Le frère du défunt, Elzéar Ignace, alléguant une résignation en sa faveur et une provision du légat d'Avignon, s'était opposé, le 21 janvier 1677, à la prise de possession du régaliste et le chapitre lui avait donné raison. Louis de Guiran, dans un mémoire fort habile, se plaignait à Louis XIV de ce corps « le seul en France qui osât disputer ses droits au roi, qui conspirait avec la cour d'Orange-Nassau et soutenait que le pays, relevant pourtant notoirement du comté de Provence, formait une principauté indépendante ». Un arrêt du Conseil avait renvoyé l'affaire au Parlement qui, le 26 septembre 1677, avait adjugé au régaliste la possession provisoire de l'archidiaconé en litige. Le nonce n'intervint pas en cette affaire.

Un peu avant Joseph Barthélemy d'Henricy (août 1676), était mort un autre chanoine Charles de Raisse. Quelques mois après, Louis XIV donnait en régale son bénéfice à un certain Pancrace Girard, du diocèse de Fréjus, qui, le 5 juillet 1677, demanda à être mis en possession. Sur le refus du chapitre, il se fit installer par un simple prêtre. Les chanoines d'Orange avaient de multiples raisons pour justifier leur refus. D'abord la prébende réclamée n'était pas vacante ni en droit, ni en fait. En 1662, Joseph de Cartier, natif de Vaison, avait obtenu du pape Alexandre VII, sur résignation faite en sa faveur par Charles de Raisse, une bulle de coadjutorerie avec future succession. Il avait été installé le 29 juillet 1662, et depuis quinze ans desservait son bénéfice. Par ailleurs, le roi ne pouvait réclamer en régale que les stalles de collation épiscopale, celles d'Orange étaient toutes à la nomination du chapitre, qui en avait pourvu lui-même Raisse et son prédécesseur Saint-Geniès. Ajoutez que le pape ne pouvait, sans exposer à la régale l'archevêché même d'Avignon, tolérer l'introduction de ce droit dans un évêché du Comtat; qu'en fait ce droit n'y avait jamais existé, que la principauté n'était pas du royaume, que ces princes n'avaient pas fait hommage au roi depuis de cent ans, que de 1558 à 1668 les évêques n'avaient prêté serment qu'à leur prince particulier, que la Déclaration de 1673 — contestée en cour de Rome — ne s'appliquait qu'au territoire français, et qu'enfin

l'évêché d'Orange n'était pas compris dans le concordat parmi ceux dont le roi nommait au pape le titulaire.

Le nonce était, je crois, trop avisé pour ne pas faire un choix parmi les arguments que lui fournissaient les chanoines d'Orange : quelques-uns de ceux qu'on vient de lire, quoique très fondés en droit, eussent été capables de déterminer le roi de France à insister sur ses prétentions. La Curie cependant lui donna ordre de porter au roi lui-même les réclamations du chapitre et du palais apostolique en faveur de Cartier. Pour disposer Louis XIV à les recevoir, Varese ne pouvait compter sur l'archevêque de Paris, François de Harlay, très jaloux des prérogatives de l'ordinaire, qui refusait de céder la droite au représentant du Saint-Siège en visite chez lui; cette querelle de préséance rendait impossible toute rencontre entre le nonce et le conseiller ecclésiastique le plus écouté par le roi. Restait le confesseur. Malgré les inconvénients graves — bientôt intolérables — d'une ingérence diplomatique dans la direction de la conscience royale, le P. de La Chaize se prêtait alors assez volontiers à transmettre les observations de la Curie. Dans l'espèce, d'ailleurs, le recours du nonce à son intervention était tout naturel : Pomponne avait appris à Varese que le roi avait chargé son confesseur d'étudier la question de la régale à Orange. Le nonce fit donc une démarche chaleureuse (*caldo ufficio*) auprès du religieux. Le Jésuite répondit : « Sur informations fournies par l'archevêque de Paris (Harlay alléguait un précédent, je pense celui de Louis de Guiran, contre lequel la Curie n'avait pas protesté), Sa Majesté a déclaré en effet que son droit s'étendait à cette église; mais l'opposition de M. de Pomponne a retardé la publication de cette décision. » Le confesseur acceptait de présenter au roi, si l'occasion s'en offrait, les arguments fort dignes de considération que lui soumettait le nonce. Pomponne, que le diplomate aborda ensuite, parut fort touché de cette idée qu'il n'était pas convenable de voir un prince catholique diminuer à Orange les prérogatives dont avait joui le saint-siège sous les princes hérétiques de Nassau.

Peu de jours après, Varese sut que La Chaize avait dit à M. d'Obeill qu'après avoir examiné les raisons du pape, le roi s'était convaincu qu'il fallait procéder ici avec les plus

grands égards. En effet, le 3 septembre 1677, le nonce pouvait annoncer qu'on parlait de déléguer des commissaires pour arbitrer le différend.

Ainsi donc, au moment où s'achevait la première année du pontificat d'Innocent XI, la question de la régale, limitée à des discussions sur quelques applications particulières aux États pontificaux, était traitée entre les deux cours dans l'esprit de la plus parfaite concorde. A Rome du reste le duc d'Estrées, débarrassé de la tutelle du turbulent cardinal son frère, passait pour le favori du palais apostolique. Il obtenait du pape de longues heures d'audiences confidentielles. Innocent XI se laissait dire et répéter à satiété qu'il devait la tiare au roi Louis XIV; le pontife écoutait tout, songeant seulement à réconcilier le cardinal Altieri avec la cour de France, à procurer la paix à l'Europe, à réformer les mœurs de la cour et de la ville. De son côté, « le duc d'Estrées, écrivait le 16 mars 1677 le cardinal Litta, fait de Sa Sainteté des éloges *ad miraculum;* cet ambassadeur assiste à toutes les chapelles, cavalcade à toutes les cérémonies, va à des audiences extraordinaires, tient en ordre parfait tout son quartier et fait toutes les révérences imaginables[45] ». Rome entière était édifiée de la piété et de la modestie de ce bon Seigneur!

La Curie ne pensait pas troubler les douceurs de cette lune de miel quand elle expédia, le 22 septembre 1677, au nonce de Paris l'instruction qu'on va lire, intéressante parce que c'est la première qui traduise une connaissance exacte de la question de la régale — nous verrons tout à l'heure où l'avaient puisée les officiers du pape, — et aussi parce que s'y dessinent déjà les grandes lignes de la politique ultérieure d'Innocent XI en la matière[46].

« Le droit de régale en France, disait le secrétaire d'Etat, n'appartient pas au roi dans toutes, mais seulement dans quelques-unes des églises auxquelles le roi a droit de nomination, en vertu du Concordat. Ces églises sont en nombre fixe, déter-

45. Vienne (Autriche) Hof Bibliotek, n° 5582, lettres du 1er déc. 1676 et du 16 mars 1677.

46. Arch. Segr. Vat., *Nunz. Françia*, t. 157, premier chiffre de ce jour.

mine, bien connu des écrivains français; elles sont individuellement mentionnées, par exemple dans le traité de René Choppin *De sacra Politia*, ou dans l'ouvrage plus récent intitulé *Specimen juris ecclesiastici in Gallia*. Par conséquent, la régale ne peut avoir lieu dans la cathédrale d'Orange, non comprise dans le Concordat et qui n'appartenait pas à la France il y a seulement dix ou douze ans. En outre, la régale n'a pas d'autre fondement de l'aveu des auteurs français que la coutume immémoriale : on n'en trouvera à Orange aucun exemple ni ancien ni moderne de sa pratique. Que Votre Seigneurie Illustrissime continue donc à remontrer à M. de Pomponne et au roi lui-même l'inconsistance des prétentions nouvelles sur les bénéfices de cette église; il importe souverainement de ne pas laisser prendre pied une pareille introduction, je veux dire une pareille intrusion abusive. Et puisque le P. de La Chaize se montre docile en ces matières, à sa profession et au poste qu'il occupe, entendez-vous avec lui pour apprendre au roi combien on le conseille mal en lui suggérant ces moyens nouveaux de tirer à lui l'autorité de l'Eglise. C'est tenter Dieu et provoquer ses châtiments ».

Le nonce fut convaincu par la lecture des pièces que lui signalait la Curie que la régale ne pouvait être universelle en France. Il ne faisait pas grand fond sur l'intervention de Pomponne auprès du roi : « il est, dit-on, d'une nature si respectueuse, écrivait-il à cette date, que souvent il n'ose pas représenter au prince, ni au conseil ses véritables sentiments, quand il a peur de se heurter à quelque dureté, et cela ne porte pas un petit préjudice aux affaires qu'on traite avec son Exellence. » Ainsi, pensait-il porter ses plaintes directement à Louis XIV. Néanmoins le cas lui parut si clair qu'il parla d'abord des châtiments de Dieu au ministre et au confesseur, et crut les laisser persuadés.

La Curie pourtant insistait pour une démarche auprès de la personne royale, elle soutenait la thèse générale de la limitation de la régale à quelques Eglises, mais n'en faisait encore l'application particulière qu'au cas d'Orange. En attendant de pouvoir exécuter ces ordres, le nonce continuait le siège de Pomponne, lui opposait des raisons auxquelles le ministre n'avait, dit-il, rien à répondre, mais dont il finit au début de novembre 1677 par arrêter net l'exposé : « C'est

une affaire déjà terminée par le roi et le Conseil, qui l'ont renvoyée à la grand chambre du Parlement. Et comme le nonce voulait insister : mais au Parlement les pourvus par le Saint-Siège n'ont pas le pouvoir d'invoquer le principe qui justifie leur droit, à savoir que le roi a droit de régale seulement là où la coutume en est établie. » Le secrétaire d'Etat répéta : « C'est une affaire finie, je ne dois plus en parler. »

Pour la cour de France, en effet, c'était une affaire finie et tous les évêques du royaume, ceux d'Alet et de Pamiers en particulier, devaient s'en tenir pour avertis.

Ces premiers mois de 1677 avaient vu la guerre se continuer dans le diocèse de Pavillon : elle allait aussi se déchaîner dans celui de Caulet et c'est dans la querelle de ces évêques avec le roi que le pape allait intervenir.

VI. LES RÉGALISTES A PAMIERS ET A ALET : PROMESSE D'INTERVENTION DE LA CURIE.

La cour cependant ne poursuivait pas les deux évêques avec un acharnement spécial : elle se contentait de presser partout l'exécution de la Déclaration de 1673. Il est même fort notable qu'à cette date, le roi témoignait plus de rigueur à l'archevêque de Toulouse, au prélat dont la complaisance pour le pouvoir civil allait scandaliser Caulet et le pape, qu'aux évêques jadis compromis par leur résistance au Formulaire : preuve indéniable que personne encore ne songeait à se servir des événements de 1677 pour venger une querelle vieille de dix ans. En effet, Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse, ayant négligé non pas de faire enregistrer son serment, mais tout simplement de faire signifier aux officiers du roi qui administraient le temporel de son Eglise, ses lettres de main-levée, la chancellerie et une prébende de cette métropole furent considérées comme vacantes en régale. Un arrêt du Parlement de Paris, intervenu le 15 mars 1677, enjoignit aux officiers royaux de faire saisir les fruits des évêchés, dès qu'ils vaqueraient, et d'empêcher les prélats pourvus d'entrer en possession, tant qu'ils n'auraient montré lesdites lettres et l'attestation de l'enre-

gistrement de leur serment[47]. C'était un arrêt de principe, mais c'était l'Eglise de Toulouse qui était frappée. L'Eglise de Pamiers, dont le titulaire était bien moins en règle que son métropolitain, ne pouvait tarder à l'être.

Quinze mois auparavant Caulet avait demandé au P. de La Chaize de faire pourvoir de l'archidiaconé de Pmiers son disciple de prédilection Henri Dorat, archiprêtre d'Ax; mais celui-ci y avait spontanément renoncé et aucune autre présentation n'avait été faite à la cour[48]. Le 18 janvier 1677, le roi, par un brevet signé Colbert, donna cette dignité à M. Pierre Paucet, prêtre du diocèse de Laon et bachelier en théologie, à la charge de se faire religieux dans l'an qui suivrait sa prise de possession. C'était, dit-on, le parent d'un domestique ou d'un commis de M. de Châteauneuf et un protégé du P. de La Chaize[49].

Paucet, le 12 mars suivant, donna procuration à un prêtre de Comminges, résidant à Toulouse, Jean-Louis Lacaze, pour qu'il s'en fût à Pamiers prendre pour lui possession de l'archidiaconé.

La commission n'était pas encore exécutée, quand Caulet averti, prit l'offensive et, dès le 27 avril 1677, publia une ordonnance générale destinée à fermer son diocèse à tous les régalistes. Les considérants de cet acte ont été rédigés par un bon canoniste : nous verrons qu'ils ne manquaient pas dans l'entourage du prélat[50].

« L'obligation que notre caractère nous impose de conserver les droits de notre église, disait l'évêque, et le commandement exprès du concile général de Lyon, sous Grégoire X... d'empêcher autant qu'il dépend de nous l'établissement de la régale dans les diocèses où elle n'avait jamais eu lieu, font

47. Arrêt et plaidoirie de M. Talon, *Mémoires du Clergé*, t. XI, col. 1018 et suiv.

48. Voir sur cette affaire mon article cité plus haut. *La querelle de la Régale sous Louis XIV. Le premier heurt*, dans la Revue des questions historiques, 1er octobre 1922.

49. *Relation de ce qui s'est passé touchant l'affaire de la Régale...* p. 96 et suiv. *Inventaire des pièces concernant l'affaire de l'Eglise de Pamiers*, 1681, p. 1.

50. Le plus connu est *Antoine Charlas*, l'auteur du traité *de Libertatibus Ecclesiae Gallicanae* qu'essaya de réfuter Bossuet. Charlas a été l'objet d'une thèse de doctorat en théologie, soutenue à la Faculté de Théologie de Toulouse par l'abbé Pujol et publiée en partie dans la *Revue de Gascogne*.

que nous ne pouvons en conscience... consentir ni dissimuler l'introduction de la régale qu'on veut établir dans notre diocèse.

Et quand même la régale aurait lieu dans ce diocèse, ce qui n'est pas, elle ne pourrait pas s'étendre sur notre cathédrale, parce qu'étant régulière de son institution et réformée, nul n'y peut posséder aucune chanoinie, ni dignité, qu'il n'en ait été reconnu capable et appelé de Dieu à la vie régulière après un noviciat exact, conformément à la bulle de Sa Sainteté. Le siège épiscopal se trouve d'ailleurs rempli de notre personne quoique très indigne, depuis trente-deux ans, pendant lequel temps nous avons pourvu aux bénéfices vacants qui dépendent de la mense épiscopale sans aucune contradiction... »

A ces causes, l'évêque de Pamiers défendait aux deux chapitres de sa cathédrale et de Notre-Dame-du-Camp, à peine de suspense, de recevoir les régalistes, sous la même peine à tout ecclésiastique d'assister ou d'aider à leur installation, et aux régalistes eux-mêmes, sous peine d'excommunication, de s'ingérer dans les bénéfices de son église.

Le prélat avait employé la copie du travail sur la régale qu'il avait demandée à du Ferrier le 12 février 1677[51], et il utilisait habilement le refus tout récent opposé par le souverain à l'extension de la régale aux abbayes régulières.

L'ordonnance épiscopale fut signifiée au P. Carla, syndic du chapitre et prieur claustral, le même jour 27 avril,... et l'on attendit les événements.

Déjà Caulet et son chapitre avaient distribué les prébendes vacantes, l'archidiaconé abandonné par Dorat fut conféré à un religieux originaire du diocèse de Tarbes, le P. Michel d'Astorg d'Aubarède; on ignore la date de cette collation, elle est probablement postérieure au testament et à la profession solennelle de ce jeune religieux, datées du 15 et du 16 mai.

Le 22 juin 1677[52], entre huit et neuf heures du matin, avant

51. Bibl. nat. fonds fr., 13844.

52. Archives départementales de l'Ariège, série G. 87, *Registres des délibérations capitulaires*, fol. 260. La protestation du chapitre devant le notaire Fontès, en l'étude de son confrère Gardebosc a été publiée : *Relation*, etc., p. 99, mais elle est datée par erreur du 20.

la messe capitulaire, le P. Carla se rendait à son confessionnal, à Notre-Dame-du-Camp, quand il fut abordé par le prêtre J.-L. Lacaze, procureur du régaliste Pierre Paucet. Cet ecclésiastique montra au prieur en originaux le brevet royal conférant l'archidiaconé et sa procuration, lui en remit des copies authentiques, le somma d'exécuter l'ordre du roi en l'installant en réelle et actuelle possession du bénéfice.

Carla prit les documents et déclara qu'il assemblerait le chapitre pour en délibérer aussitôt après l'office.

Ainsi fut fait. Quatre chanoines seulement étaient présents : les PP. Carla, Reich, d'Aubarède et Bartholomé; les deux derniers, pourvus depuis la déclaration de 1673, et profès seulement depuis quelques semaines. Bien que les quatre religieux fussent absolument d'accord sur l'attitude à tenir, on fit durer la délibération assez longtemps pour que Lacaze s'impatientât. Le procureur, suivant ses propres expressions « de nouveau et plus fort » pria, somma et requit d'être mis en possession. Le chapitre, sans en avoir cure, protesta d'abord contre la teneur du brevet royal qui qualifiait les chanoines indépendants de leur église, de « chanoines de Saint-Augustin et de Sainte-Geneviève », ce qui paraissait les soumettre à une congrégation étrangère, et ensuite contre son fond lui-même : il pria en conséquence le P. Carla « de répondre avec tout respect ne pouvoir recevoir le requérant :

Premièrement, parce que le pape Alexandre VII, par bulle expresse, autorisée par lettres patentes de Sa Majesté, ordonne que les bénéfices de l'église cathédrale de Pamiers ne soient conférés qu'à des personnees qui aient fait profession dans ladite église après un noviciat exact, qu'ils doivent avoir fait suivant l'ordre de l'évêque.

Secondement, parce que M. l'évêque a défendu au chapitre de recevoir aucuns pourvus en régale dans les bénéfices de leur église en vertu des provisions par eux subrepticement obtenues, les installer, leur donner place au chœur ou au chapitre et les admettre à aucune fonction des bénéfices à peine de suspense *ipso facto* contre tous ceux qui auraient appuyé ou favorisé ladite collation.

Troisièmement, parce qu'ils ne peuvent en aucune manière donner appui ni faveur au droit de régale, qui n'a jamais eu lieu dans leur église, sans se rendre désobéissants aux ordres de l'Eglise, qui leur ont été marqués par le concile général

de Lyon, dans le chapitre qui commence *Generali Constitutione*, qui a été fait exprès pour cette matière, et encore par le concile de Trente, session XXII, ch. XI *de Reformatione*, qui leur défend sous peine d'anathème, de consentir à ce que les églises soient privées de leur droit ».

Quand on eut pris le temps de copier tout cela sur le registre des délibérations capitulaires, Carla sortit pour répondre à Lacaze. Il lui lut sa déclaration et le requit de l'insérer dans le procès-verbal qu'il ne manquerait pas de dresser. Lacaze et ses témoins s'y refusèrent, et pour éviter une sommation juridique sévadèrent de l'église. Le prieur claustral ne voulut point lâcher si facilement les intrus. Il rejoignit Lacaze auprès du notaire François Fontès, que le procureur de Paucet avait amené de Toulouse, et tandis que le prêtre de Comminges faisait dresser le procès-verbal de son aventure et protestait contre le chapitre de désobéissance aux ordres du roi, le prieur claustral lui faisait signifier les raisons qu'avait le chapitre de ne point obtempérer aux réquisitions de Paucet.

Lacaze se pourvut devant le sénéchal de Pamiers. Celui-ci rendit une ordonnance en vertu de laquelle M. de Malenfant, juge-mage, vint ce même jour, 22 juin, mettre le procureur de Paucet en possession de sa stalle. C'était un des premiers actes de la rude guerre qu'Etienne de Malenfant, greffier en chef du Parlement de Toulouse, pourvu depuis le mois de février 1677 des charges de juge-mage, président présidial et lieutenant général civil de Pamiers, allait mener pendant trois ans contre l'évêque son compatriote. Restait au régaliste de toucher les revenus du bénéfice conquis. Paucet, pour se les faire délivrer, assigna le chapitre au Conseil du roi. L'affaire ne traîna pas. Un arrêt du 2 juillet cassa l'ordonnance de Caulet, comme attentatoire aux déclarations de 1673 et 1675, prescrivit l'exécution intégrale des ordonnances royales dans le diocèse de Pamiers, ajourna les parties à deux mois et accorda à Paucet la récréance de son bénéfice avec la jouissance tant présent qu'absent, de tous ses revenus à partir du jour de ses provisions[53].

53. Toutes ces pièces sont aux Archives départementales de la Haute-Garonne, Archives notariales, diocèses étrangers, *Etude Fontès*. Il y a dans la *Collection de Camp*, à la Bibl. nat. de Paris,

Une scène toute pareille se reproduira le 2 août lorsqu'un nouveau régaliste François Charreton de la Terrierre[54], premontré, abbé régulier de Marcheroux, diocèse de Rouen, apparenté lui aussi dans le personnel de la maison ou des bureaux de M. de Châteauneuf, pourvu par le roi de l'infirmerie du chapitre, envoya un ecclésiastique toulousain, nommé Mably, prendre possession de sa prébende. Les capitulants appaméens, toujours réduits au nombre de quatre, furent inébranlables dans leur opposition.

Cependant la cour suscitait alors à Caulet une autre querelle.

« L'on a donné avis au roi, écrivait, le 7 juin 1677, à l'intendant Foucault, le ministre Louvois, que M. l'évêque de Pamiers a défendu aux prêtres et religieux de son diocèse de confesser et de donner l'absolution à aucun officier, cavalier, ni soldat, même dans le temps de Pâques, et qu'il exhorte ceux qui lui portent des plaintes de quitter le service de la guerre, comme étant contraire à leur salut[55]. »

Il est probable que quelques curés du diocèse poussant à l'extrême la doctrine de leur évêque s'étaient montrés fort difficiles à l'égard des militaires, au reste assez peu édifiants. Mal payées, les troupes cantonnées en cette extrémité de la France, pillaient l'habitant et plusieurs fois, Louvois fit à l'intendant des observations sévères sur la mauvaise conduite des soldats. Ni le prélat ni son clergé n'étaient d'humeur à tolérer ces désordres, ils refusaient l'absolution aux officiers qui négligeaient le devoir de la répression et il n'est pas invraisemblable, que conséquents avec leurs principes, ils aient répondu aux objections de pénitents déclarant impossible l'observation des lois intimées pas les confesseurs, par le conseil de quitter un métier devenu occasion prochaine et

(f. fr. 10233) un recueil de pièces collectionnées sur les originaux par de Malenfant, juge-mage du présidial de Pamiers, depuis son érection en évêché, avec les copies du plaidoyer du comte de Foix et les défenses de Bernard de Saissetti, dernier abbé de Saint-Antonin et premier évêque de Pamiers, sur le droit de régale prétendu par le comte de Foix, in-folio. Le juge-mage portait la guerre même sur le terrain de l'érudition.

54. Arch. dip. de l'Ariège, G. 87, fol. 267.

55. Lettre de Louvois dans *Mémoires de Nicole-Joseph Foucault*, publiées et annotées par F. Baudry, Paris 1862, p. 507. Appréciation de Foucault sur le fait, p. 44.

nécessaire de pécher. Un officier de cavalerie, entrepris de la sorte à Pamiers, vint se confesser à Toulouse au P. Pagès, plus tard propincial des Jésuites et se plaindre de la violence faite à sa conscience.

A peine Caulet fut-il mis au courant de l'accusation portée contre lui qu'il crut devoir saisir l'occasion de parler directement à son souverain. Dès le 29 juin, il écrivit au roi[56] : « J'ai appris, Sire, qu'on a supposé à Votre Majesté que je ne souffrais point que mes diocésains embrassassent la profession des armes et que j'avais ordonné aux confesseurs de mon diocèse de refuser les sacrements à ceux qui l'ayant embrassée, n'y voulaient pas renoncer. »

Ainsi grossie jusqu'à l'absurde, l'accusation n'était pas difficile à réfuter : nombre d'appaméens servaient dans les armées du roi, les confesseurs étaient prêts à attester « qu'ils ont administré les sacrements à plusieurs cavaliers ou pour mieux dire à tous ceux qui ont voulu s'y disposer », Caulet avait lui-même « donné le sacrement de confirmation à quelqu'un »... « Si j'ai parlé sur ce sujet à quelqu'un de ceux qui sont engagés dans le métier militaire, ç'a été pour lui proposer les mêmes avis que saint Jean-Baptiste donnait aux soldats, et pour l'exhorter à observer fidèlement les ordres de Votre Majesté, lesquels je voyais être violés ouvertement par les diverses exactions et violences qu'on exerçait sur votre peuple. »

Puis poursuivant sur un autre point sa justification, l'évêque de Pamiers demandait au roi la permission de lui exposer les principes qui l'avaient dirigé dans l'affaire Paucet. Il insistait particulièrement sur ce point : « L'introduction de ce droit de régale. Sire, causerait un préjudice particulier à cette église parce qu'il donnerait lieu à ce que la réforme qui a commencé à s'y établir si heureusement fut renversée, contre le dessein de Votre Majesté, qui a donné avec tant de bonté son secours et sa protection pour son établissement... Car il n'y a nulle apparence, Sire, que celui qui a obtenu les provisions de l'archidiaconé... et les autres... aient aucun dessein d'y venir résider pour y faire un noviciat exact et y vivre dans la régularité et la parfaite communauté de biens qui s'y observe... »

56. *Inventaire des pièces, etc.*, p. 3.

Louvois, divisant les deux affaires, répondit uniquement aux renseignements transmis par Foucault sur l'attitude de Caulet à l'égard des militaires[57] : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous avez pris la peine de m'écrire le 1er de ce mois sur la conduite de M. lévêque de Pamiers, laquelle Sa Majesté a jugé à propos de dissimuler à cause de son grand âge. »

Le souverain n'entendait donc pas saisir toutes les occasions de pousser à bout le vieux prélat; mais pour la question de la régale, il était résolu à ne pas céder d'une ligne, les prébendes dépendant des deux évêques récalcitrants étaient données à qui les demandait et les régalistes étaient mis en demeure d'aller, par leur prise de possession, affirmer sur les lieux les droits du souverain.

Les événements qui troublaient l'église de Pamiers s'étaient déjà produits à Alet, l'année précédente. Les censures fulminées par Nicolas Pavillon avaient écarté du chapitre de sa cathédrale Gaston de Foix, mais le roi ne renonçait pas à nommer des régalistes dans ce diocèse.

Le 12 juillet 1677, Jean George Traversier de Rodeille vint à Alet; il salua l'évêque qui refit à son intention le discours qu'il avait tenu à Gaston de Foix[58].

Rodeille « répondit... avoir consulté des docteurs et même des prélats, qui l'avaient assuré qu'il n'y avait point de censure à craindre et qu'il serait venu plus tôt s'il n'avait été arrêté dans le diocèse de Sens, où il avait prêché l'Avent et le Carême ». Pavillon lui observa qu'un prédicateur devait l'exemple de l'obéissance à l'Eglise. Rodeille repartit : « Qu'il avait pris son conseil à Paris, qu'il était résolu de prendre personnellement possession du bénéfice selon les ordres qu'il en avait reçus : sur quoi il allégua M. de Châteauneuf et le P. de La Chaize. »

L'évêque fit intimer au prétendant son ordonnance du 5 mars 1676; le régaliste déclara n'y avoir point égard, vu qu'elle avait été cassée par un arrêt du Conseil. Le lendemain sur le refus d'un chanoine de l'installer dans sa stalle, il s'y plaça lui-même en présence d'un notaire et de deux témoins, puis, quand l'office de tierce fut commencé sous la

57. *Mémoires de Foucault*, p. 508.
58. *Relation*, etc., p. 105 et suiv.

présidence de Pavillon, il vint au chœur en habit de chanoine. Absorbé dans la prière, l'évêque n'y prit pas garde... Averti bientôt il fit interrompre l'office et ordonna à Rodeille de se retirer. Résistance de l'intrus qui finit pourtant par céder. Après-midi, il voulut revenir à vêpres. On les retarda pour dresser une ordonnance qui devait servir de seconde monition, prélude presque immédiat de la dénonciation de l'excommunication... Rodeille répondit par des protestations juridiques, mais le soir même il quitta la ville.

Trois jours après, il était remplacé par un écolier de douze ou treize ans, originaire du diocèse de Couserans qui, pourvu de la chanoinie du promoteur Digeon, exilé à Saint-Affrique, vint avec un de ses parents, un notaire et deux témoins, se mettre en possession de la prébende. Il partit aussitôt après, faisant signifier au syndic du chapitre un arrêt du Conseil l'assignant à ce tribunal et accordant provisoirement au régaliste les fruits du canonicat usurpé[59].

Les lettres de Pavillon et de Caulet, pas plus que les observations du nonce, n'avaient donc agi sur la volonté arrêtée du prince. Des actes avaient signifié aux deux prélats qu'elle était inébranlable; la réponse de Pomponne à Varese avait convaincu de l'inanité de tous les efforts le diplomate romain; mais d'une part l'obstination royale se heurtait chez les évêques à une obstination pareille et de l'autre Rome ne pouvait de sitôt perdre l'espérance de pouvoir, en éclairant l'esprit du roi, faire revenir le souverain à une plus exacte observation de la justice et des lois ecclésiastiques.

Le 10 novembre 1677, un chiffre significatif était envoyé à Varese : « Que Votre Seigneurie Illustrissime continue à réclamer contre les régales que le roi veut introduire contre toute raison et contre tous les exemples de ses prédécesseurs dans les cathédrales qui, au témoignage de tous les auteurs français confirmé par l'étude des registres royaux, en furent toujours exemptés. Cependant on examine ici diligemment les moyens d'opposer l'autorité apostolique à une introduction aussi déraisonnable, j'en donnerai avis en son temps à Votre

59. Ibid., p. 109 et suiv.

Seigneurie Illustrissime. En attendant il est nécessaire d'élever la voix pour retenir le courant[60]! »

Point de doute possible : la Curie se préparait à intervenir dans la querelle entre le roi et les deux vieux prélats pyrénéens : elle le ferait avec vigueur; elle abordait le problème avec une connaissance précise de notre droit français. Il reste à dire qui l'avait ainsi décidée et renseignée.

Marc Dubruel, S. J.

60. Arch. Segr. Vat., *Nunziature Francia*, t. 157, troisième chiffre.

COMMENT CONCEVOIR UNE MONOGRAPHIE PAROISSIALE? *

DEUXIÈME PARTIE

ESSAI D'UN PROGRAMME POUR L'ÉTUDE LOCALE DES INSTITUTIONS PAROISSIALES DE L'ANCIENNE FRANCE [1]

Introduction. Raison d'être de la monographie qui fait l'objet de la publication. Sources et bibliographie.

A propos des sources, détails spéciaux sur les archives de la paroisse et sur celle de la commune dont elle fait partie aujourd'hui; renvoi aux inventaires ou publications de textes qui peuvent exister déjà.

I. — LA PAROISSE CONSIDÉRÉE DANS SON ENSEMBLE.

Sa définition en tant que localité : son nom (mentions anciennes et formes diverses). Bref exposé de sa situation géographique [accompagné, si l'on veut, d'une description topographique et de quelques détails sur ses caractères actuels]. Les circonscriptions anciennes dont elle faisait partie : circonscriptions « laïques » (coutumières, féodales et monarchiques); surtout, circonscriptions ecclésiastiques (diocèse, archidiaconé, doyenné ou archiprêtré, district, territoire d'exemption ou grand domaine religieux, etc.). — Sa définition en tant que paroisse : comment elle réalise ou a réalisé les condition juridiques (surtout canoniques) de l'existence des paroisses [conditions à indiquer sommairement].

Que sait-on, que peut-on savoir de ses origines?

S'il y a lieu, indiquer comment se sont faites sa création, sa délimitation, son extension ou sa diminution, sa dispari-

* Voir ci-dessus, p. 369.

1. Ce plan, à cause de sa brièveté... relative et de sa généralité, nous semble pouvoir être utilisé pour la préparation des monographies de paroisses urbaines comme pour celle des monographies de paroisses rurales, malgré les différences déjà signalées et dont il faudrait tenir compte dans des cadres plus précis.

tion (comment elle y fut appliquée [illegible] suppressions, démembrements et unions de paroisses). [illegible] caractères juridiques spéciaux (dans certains cas) : à quelle catégorie de paroisses elle appartenait, sa situation de supériorité ou de dépendance vis-à-vis d'autres paroisses.

Éléments et subdivisions de la paroisse. Éléments locaux particuliers : agglomérations diverses (« bourg », villages, hameaux, etc.); subdivisions et fractions territoriales d'origines et d'importances différentes (sections plus ou moins distinctes et indépendantes : « collectes », « trèves », « frairies », etc.). — Éléments juridiques d'ordre personnel, administratif et canonique : la population de la paroisse aux diverses époques, le groupe de paroissiens et ses catégories (familles, classes, professions, etc.).

Coup d'œil préliminaire sur l'histoire de la paroisse et ses faits principaux, sur l'ensemble de la vie paroissiale et des intérêts paroissiaux, sur les institutions par lesquelles s'exercent : 1° l'administration spirituelle; 2° (spécialement au point de vue ecclésiastique et pour les intérêts religieux) l'administration temporelle de la paroisse.

II. — L'ÉGLISE PAROISSIALE.

[On étudiera ses caractères, ses dépendances, ses droits et ses charges, les principes de sa condition et de son administration.]

Son importance dans la paroisse, dont elle constitue le centre religieux et, jusqu'à un certain point, la raison d'être. Mots la désignant. Son — ou ses vocables; « titulaires » ou saints patrons. Ses principaux caractères particuliers : 1° [si l'on veut] Caractères matériels : situation topographique, aspect [Ici peut se placer l'étude archéologique de l'édifice et de son mobilier]; 2° Caractères juridiques : à quelle catégorie d'églises elle appartenait dans certains cas (églises mères; églises « filles » ou « filiales », « chapelles » paroissiales; annexes, succursales; églises divisées en portions; églises servant non seulement aux paroissiens, mais aussi et surtout à des chanoines ou à des religieux; églises de prieurés-cures ou de commanderies, etc.); condition pouvant en résulter vis-à-vis d'autres églises, et déterminant la situation hiérarchique (déjà indiquée) de la paroisse elle-même. —

quand, comment, par qui, sur quelles initiatives [illegible] (ou ont pu se faire) l'établissement de l'église (fondation, [illegible]cation, bénédiction ou consécration), quelquefois sa « réconciliation »; dans certains cas, son transfert d'une subdivision de la paroisse à une autre, sa désafectation ou sa destruction.

Renseignements relatifs à la destination et à l'emploi de l'église. Sa destination essentielle, d'ordre religieux, pour le service divin et l'administration des sacrements. (Etudier, si possible, la manière dont s'y accomplissaient ce service et cette administration : cérémonies du culte, liturgie, usages diocésains ou locaux; l'acquittement des fondations, les processions, les sonneries de cloches, etc.). — Emploi de l'église pour l'exercice de la juridiction, de l'administration générale et de la police ecclésiastiques ou même civiles (jugements, exécution de sentences, monitoires et publications, etc.)[2]; pour l'administration temporelle de la paroisse (assemblées et réunions diverses); pour des usages profanes, interdits ou quelquefois tolérés par l'autorité ecclésiastique (séances de tribunaux laïques; marchés; danses et festins; spectacles, préservation des récoltes, refuge pour les personnes et les biens en cas de danger; défense et service militaires. Eglises fortifiées; leur régime légal).

La condition de l'église en droit (quant aux principes juridiques généraux) et en fait. Ses caractères canoniques, reconnus par le droit civil, de lieu saint servant au culte et de personne morale. — Conséquences du caractère de lieu saint servant au culte : le droit d'asile; les règles de la police du culte et de l'église. — Conséquences de la personnalité morale et juridique : A. Le « droit paroissial » (possédé par l'église sur ses fidèles)[3] et la charge générale du service divin (supportée par l'église) : leurs règles et leurs applications. — B. L'église paroissiale raison d'être, siège, support des diverses institutions et des divers pouvoirs paroissiaux; établissement religieux public et *sui juris*[4], c'est-à-dire indépendant

2. D'autre part, son emploi *contre* l'exercice de la juridiction « laïque », dans les cas où s'exerçait le droit d'asile.

3. dont il contribue à maintenir et à délimiter le groupement par son lien religieux (le *paroichage* au Moyen âge, etc.)

4. comme relevant de l'Eglise universelle, que représentent les autorités ecclésiastiquee centrales.

en droit de toute *propriété* privée. Principes et formes de cette indépendance canonique; l'église paroissiale bien ecclésiastique (*res sacra*), susceptible de *possession* particulière, sous le contrôle général des autorités religieuses, comme *titre* et comme *bénéfice*. En fait, appropriations individuelles ou collectives de l'église, considérée et traitée à diverses époques comme objet soit de propriété laïque, soit de propriété ecclésiastique détenue par des clercs ou par d'autres établissements religieux. Origines de ces appropriations [quelques mots du droit de patronage[5]]. Les églises privées de l'époque carolingienne; relations de l'église avec la seigneurie. Usurpations de propriété (héréditaire) par les laïques et même par des ecclésiastiques; lutte de la législation et des autorités religieuses contre ces abus; restitutions faites soit aux évêques, soit aux établissements religieux, et, en fin de compte, détruisant toute propriété laïque, mais laissant subsister, outre le droit de patronage[6], un droit de propriété perpétuelle reconnu aux établissements religieux[7], et, d'autre part, déterminant la naissance d'un droit nouveau *sui generis*, reconnu aux paroissiens. Raisons d'être, caractère et portée de ce droit, corrélatif à une portion des charges[8], exercé sur l'église par la communauté paroissiale. — C. (Troisième conséquence de la personnalité morale et juridique reconnue à l'église). L'église paroissiale possédant elle-même des dépendances (qui la complètent, sont associées à sa destination et participent à sa condition), des ressources et des charges d'ordre temporel.

Dépendances de l'église : 1° Des établissements religieux [à étudier plus loin] qui sont ses annexes : les églises-filles (ou filiales) dans certains cas; les chapelles de certaines sortes et les chapellenies[9] qui s'y trouvent attachées. — 2° Les croix des chemins et autres monuments de dévotion : leur nombre, leurs emplacements, leur érection, leur destination et leur statut légal (notamment en Bretagne) : privilèges des croix,

5. à étudier plus loin.
6. patronage laïque ou ecclésiastique.
7. évêchés, chapitres, monastères, etc.
8. On reviendra, un peu plus loin, sur la répartition générale des droits et des charges de l'église.
9. On sait que la chapellenie d'une chapelle est constituée par les fonctions et les ressources attribuées au chapelain.

lieux d'asile constitués ou délimités par elles, etc. — 3° Le cimetière, dépendance essentielle et, pour ainsi dire, prolongement de l'église paroissiale : mots le désignant; règles de sa formation (acquisition, bénédiction, clôture, agrandissement, transfert, etc.) et de sa destination; son emploi pour la sépulture des paroissiens et pour d'autres usages [à ce propos, étude des sépultures établies hors du cimetière, et notamment dans l'église]; sa condition canonique et civile, ses revenus, sa propriété, son administration et sa surveillance. — 4° Le presbytère [qui, comme le cimetière et même davantage, est non seulement une dépendance, mais aussi un bien fonds de l'église] : règles et faits de sa construction, de son entretien, de son affectation; ses propres dépendances, son mobilier.

Ressources de l'église (droits utiles, revenus et biens). Le patrimoine de l'église en général : ses raisons d'être (affectation aux charges); ses origines et sa formation; sa condition canonique (inaliénabilité, etc.) et sa condition civile (tenure en aumône et en main-morte, etc.); son importance aux diverses époques. — Droits utiles; leurs caractères juridiques généraux. Leurs catégories : 1° revenus ecclésiastiques proprement dits, ordinaires (les dîmes[10]; les prémices, le casuel, constitué par les oblations[11] [mots qui désignent l'ensemble des ressources « provenant de l'autel » : *altalagium, autelage*, etc.], les droits de sépulture et les legs); spéciaux et grevés de charges particulières (revenus des fondations); extraordinaires (provenant de dons et aumônes); 2° autres revenus (provenant de rentes ou d'immeubles). — Biens immobiliers et mobiliers de diverses catégories. — Gestion des biens et revenus de l'église (modes de jouissance, d'exploitation et de perception).

Charges et dépenses de l'église, comprenant : d'une part, les dépenses qui résultent des besoins locaux et de la charge générale (paroissiale) du service divin (frais du culte, entretien de l'église elle-même, du cimetière, du presbytère, etc.;

10. dont on connaît l'importance historique et dont on pourra étudier bien des aspects : leur caractère obligatoire, leur montant, leurs principaux objets, leurs diverses sortes, leurs accessoires, leur perception, actes et procès les concernant, etc.

11. offrandes faites à l'autel et redevances payées(ou, canoniquement, « offertes») pour les sacrements ou cérémonies.

subsistance du prêtre et de ses auxiliaires; charges des fondations, frais de l'enseignement et de l'assistance)[12]; — d'autre part, celles que comportent pour l'église paroissiale et pour ses ressources l'obligation ou la nécessité de contribuer aux charges générales du diocèse et aux besoins de l'Eglise universelle ou de l'Etat : impositions ecclésiastiques ordinaires, perçues par l'archidiacre, par l'évêque ou par d'autres à leur place (laïques usurpateurs, monastères exempts de la juridiction épiscopale, etc.); impositions ecclésiastiques extraordinaires ou impositions mixtes (décimes, etc.); impositions civiles (droits d'amortissement, etc.); redevances diverses (pensions ecclésiastiques, redevances féodales). — Etendue générale des charges de l'église; mesures prises à diverses époques pour les limiter.

Retour [s'il y a lieu], sur les principaux actes concernant, avec ou sans la propriété de l'église, la jouissance de ses biens et revenus, son régime pécuniaire (en particulier, appropriations de revenus et « unions » ou « incorporations » d'églises à des chapitres, monastères, hôpitaux; actes concernant les dîmes, inféodées ou non). — Les revenus de l'église constituant un ou plusieurs bénéfices[13]. [Brèves notions sur le régime des bénéfices]. « Valeur » des églises. Union des églises trop pauvres à d'autres bénéfices (prescrite par le Concile de Trente).

Coup d'œil général et sommaire sur la répartition, entre les divers représentants ou ayant-cause de l'église, entre les diverses personnalités ou autorités qui s'y rattachent, de ses droits et de ses charges, de son administration spirituelle et temporelle. Principes généraux (règles canoniques et civiles; distinction ancienne de l'église et de l'autel; statut des décimateurs, etc.) et, en fait, grandes lignes de cette répartition. — Droits supérieurs de disposition et de juridiction exercés sur l'église, régulièrement ou non, par les autorités ecclésiastiques ou laïques, et entraînant pour ces autorités les droits ou prérogatives pécuniaires déjà indiqués.

12. dont il sera question plus loin.
13. et donnant seuls à l'église ce caractère de *bénéfice*, déjà signalé.

III. — ADMINISTRATION SPIRITUELLE DE LA PAROISSE. LA CURE ET LE CURÉ (OU LE DESSERVANT).

La cure : mot employé souvent, du moins aujourd'hui, pour désigner le presbytère, mais pris ici pour caractériser : 1° dans son sens ancien, la « charge d'âmes » (*cura animarum*) des paroissiens, confiée au pouvoir ecclésiastique local du *curé* ou du desservant; 2° dans un sens plus large, une personne morale (distincte à la fois de la paroisse, de l'église et de la fabrique) constituée par l'ensemble des fonctions affectées, des ressources et des charges attachées à l'administration spirituelle de la paroisse.

Retour sur la définition ordinaire du curé : prêtre desservant la paroisse à titre spécial et permanent, investi de la charge d'âmes et préposé à la cure, subordonné à l'évêque et, en principe, choisi par lui. — Mots désignant le curé à diverses époques. — Sa situation juridique générale; conditions requises chez lui; obligations résultant de sa charge; sanctions de ces obligations. — Acquisition, possession et perte des fonctions curiales : actes et formalités canoniques nécessaires pour leur acquisition (notamment l'élection dans certains cas, le concours, la présentation et la collation par différentes autorités, personnalités ou collectivités); en fait, modes divers (notamment, au Moyen âge, conditions « laïques » et féodales) de cette acquisition. Caractère inamovible et viager de ces fonctions en principe; modes divers de leur possession en fait. Causes et formes de leur cessation en droit et en fait. Renseignements fournis sur tous ces points par l'histoire locale de la paroisse étudiée.

Attributions du curé : 1° Attributions religieuses (pour la célébration des offices et l'administration des sacrements; pour les purifications, les funérailles, la visite des malades; pour la prédication et l'enseignement religieux; pour les soins matériels que nécessitent la garde de l'Eucharistie, du saint chrême et de l'eau bénite, la propreté et l'ornementation intérieure de l'égise). — 2° Attributions mi-religieuses, mi-judiciaires ou administratives (pour certaines décisions et sanctions prises par lui au sujet de ses paroissiens; pour la police de l'église; pour diverses publications). — 3° Fonctions proprement judiciaires et administratives (pour de nom-

breux objets, en particulier pour la préparation et l'exécution des sentences ecclésiastiques; pour certaines délégations des autorités religieuses ou civiles; pour la police ecclésiastique générale; pour la réception des testaments; pour la tenue de registres, tels que les registres de baptêmes, mariages et sépultures; pour la gestion temporelle de l'église et de ses dépendances, la conservation de ses biens et revenus, son entretien; pour la surveillace ou le fonctionnement des services publics paroissiaux.

La distinction (entraînée par les variantes du régime juridique et pécuniaire de l'église) entre plusieurs sortes de curés; les curés de conditions spéciales et les desservants autres que le curé proprement dit. Propriété, possession, exercice des fonctions curiales dans les paroisses appartenant aux chapitres et aux monastères (effets produits par l' « incorporation » de ces paroisses) : en cas d'incorporation *pleno jure*, cures unies aux menses conventuelles — notamment prieurés-cures — et curés réguliers; en cas d'incorporation simple, distinction entre la qualité de *curé primitif*, reconnue à l'établissement religieux, et celle de *vicaire perpétuel*, attribuée au desservant. Titulaires ne résidant pas et ne desservant pas, autres que les curés primitifs. (La notion générale du titulaire et le sens des mots *persona, personne.*) Desservants autres que les vicaires perpétuels, institués, régulièrement ou non, par dérogation au principe de l'inamovibilité (vicaires temporaires ou révocables, vicaires délégués dans une succursale, primissiers, prêtres préposés ou fermiers). Sens des mots *vicairie, primissairie.*

Curés de rang supérieur : les archiprêtres et doyens [à étudier dans les cas et pour les époques où la paroisse qui fait l'objet de la monographie était le siège ou le centre d'un archiprêtré ou d'un doyenné]. Archiprêtrés et doyennés : leur établissement, leurs circonscriptions et leurs centres, leur suppression. [Pour les doyennés ruraux, en général, au Moyen âge surtout, pas de centre fixe, mais choix du doyen parmi les curés du ressort.] Mots désignant le doyen; sa nomination; durée et nature des fonctions administratives et judiciaires qu'il exerce comme représentant des autorités diocésaines. Réunions qu'il préside : les « kalendes », les synodes et les conférences du doyenné.

Coup d'œil général sur les relations diverses du curé ou desservant avec ses paroissiens, avec ses confrères, avec les autorités ecclésiastiques et civiles, avec les établissements religieux dont il ne dépend pas et les membres du clergé régulier (notamment à propos du ministère paroissial), avec les « personnalités » qui peuvent représenter, utiliser, soutenir ou exploiter l'église (titulaire non desservant, patron, décimateurs, etc.).

Ressources et charges de la cure et du curé. Les ressources de la cure, rémunérant les fonctions curiales et constituant la mense curiale. Leur origine juridique : partie plus ou moins large dans la répartition des ressources de l'église (retour sommaire sur cette répartition). Grandes lignes de leur histoire. Détermination et principe de la quotité laissée (notamment par les titulaires non desservants, patrons ou décimateurs) au desservant effectif : la *portion congrue*. Prélèvements faits, en dehors des impositions proprement dites, par les autorités ecclésiastiques, sur les ressources de la cure (dans certaines régions, droit de déport) ou sur celles du curé (à certaines époques, droit de dépouille), etc. En fait, étendue et nature des ressources curiales. — Charges ordinaires qui leur correspondent : participation de la cure aux charges de l'église (principes et faits). Charges et dépenses spéciales du curé ou desservant. — L'ensemble de la situation matérielle faite à la cure dans la paroisse aux diverses époques.

Etat personnel et social du curé. Histoire chronologique et biographique [dans la mesure du possible] des curés ou desservants de la paroisse étudiée. Leurs origines de famille et de classe, leur fortune privée, leur instruction, leur conduite, leurs habitudes; leur action, leur influence et leur rôle dans la paroisse et au dehors.

IV. — LES AUXILIAIRES DU CURÉ. LES AUTRES ECCLÉSIASTIQUES DE LA PAROISSE.

Coopérateurs ecclésiastiques du curé (ou plus exactement du desservant principal, curé ou « vicaire ») pour l'administration spirituelle de la paroisse. Prêtres qualifiés anciennement « compagnons » du curé. — Vicaires-adjoints, ordinairement dits « chapelains », leur choix, leurs fonctions, leur

rémunération. — Prêtres desservant des chapellenies, chapelains de confréries, « primissiers », « obitiers » et prêtres habitués : cas où ils prêtent leur concours au curé; « communautés » formées par eux. Autres associations (ou « fraternités ») paroissiales de prêtres « commmnalistes [14] » : leur organisation, leurs services, leurs ressources; situation et habitudes de leurs membres. — Prêtres venant, à des titres divers, exercer dans la paroisse un ministère exceptionnel. — Rôle des simples diacres dans certains cas.

Serviteurs et bas officiers de l'église. Serviteurs ou servants (*ministri*) nécessaires au curé pour la célébration des offices, pour la visite des malades, et qui ordinairement portent le titre, possèdent le caractère de *clercs* (règles générales les concernant; leur nombre, leurs fonctions, leur recrutement, leur rénumération). Bas-officiers de certaines églises (le *custos* ou « coutre », le sonneur, etc.) exerçant un office réglementé, possédant des revenus spéciaux, et soumis soit au curé, soit aux paroissiens.

Ecclésiastiques vivant dans la paroisse et étrangers à son gouvernement. Prêtres libres, chapelains de chapelles spéciales (quand ils ne prêtent pas leur concours au curé : leurs attributions, leur situation juridique et matérielle) ou simples paroissiens (obligations particulières imposées à ceux-ci). — Autres paroissiens possédant la qualité de clercs : quelques-uns se destinant à recevoir le sacerdoce (règles de leurs ordinations); la plupart restant dans les ordres mineurs (au Moyen âge, clercs mariés) mais jouissant des privilèges cléricaux (énumération de ces privilèges; devoirs des clercs; leur conduite).

V. — LE PATRONAGE ET SES DÉTENTEURS.

(Institution et autorités connexes à l'administration spirituelle de la paroisse et conditionnant son administration temporelle).

Retour sur la personne morale constituée, dans l'ancienne organisation paroissiale, par les droits et charges du patronage (ou patronat) de l'église et de la paroisse : institution disparue depuis la Révolution, mais très importante jusque-là,

14. terme employé par M. l'abbé Lesêtre (*La Paroisse*, p. 117).

en particulier au point de vue de ses rapports avec la cure et la fabrique pour la répartition des droits et des charges de l'église; institution concernant à la fois l'administration spirituelle de la paroisse (puisque le patron participe au choix du curé, — au choix du desservant si la qualité de patron se confond avec celle de curé primitif ou titulaire) et son administration temporelle (puisqu'il possède souvent certains droits pour l'usage de l'église, pour l'appropriation ou la jouissance de ses biens et de ses revenus; puisque, dans ce cas, les charges se divisent entre lui, le desservant et les paroissiens). — Définition juridique du patronage : pouvoir tutélaire pour l'église et plus ou moins utile pour les possesseurs de ce droit, reconnu dans la paroisse par les autorités religieuses comme par les autorités civiles. Mots le désignant.

Source canonique du droit de patronage : la fondation ou la dotation de l'église, conférant au fondateur ou donateur des prérogatives spéciales. Origines historiques, caractères successifs et différents de ce droit; ses liens fondamentaux[15] avec la condition générale et notamment avec la propriété de l'église; son évolution, permettant de distinguer entre le patronat-propriété et le patronat-protection, entre le patronage ecclésiastique et le patronage laïque, entre les diverses catégories de patrons. Ses conséquences les plus importantes en principe et en fait[16] : pour le curé ou le desservant (à l'égard duquel il affecte les caractères tantôt d'une simple suprématie, tantôt d'une véritable seigneurie ou d'une domination directe); pour le patron (relativement auquel, attaché fréquemment à un fief, et soumis en ce cas au régime ordinaire des tenures féodales, il augmente le prestige et la valeur du domaine); pour les paroissiens (dont, en particulier, il influence les charges, mais qui peuvent eux-mêmes le posséder dans certains cas plus ou moins extraordinaires). Retour sur diverses formes spéciales données, diverses dérogations apportées au patronage par le régime des bénéfices (prérogatives des Universités et de leurs gradués, des Parlements, de la Couronne, de la Curie romaine, etc.).

Retour, en ce qui concerne la paroisse étudiée, sur les éléments essentiels et les objets principaux du droit, les avan-

15. déjà signalés.
16. déjà indiquées en partie.

tages qu'il confère au patron : 1° La présentation du curé ou desservant; 2° La jouissance, en beaucoup de cas, d'une part des ressources de l'église (réserve faite, normalement, d'une contribution à ses charges); la qualité de décimateurs donnée soit aux patrons ordinaires, soit aux établissements religieux propriétaires de l'église ou curés primitifs; [le statut des décimateurs]; 3° Les droits honorifiques (leurs divers objets, leurs manifestations et leurs monuments).

Acquisition, exercice et perte ou cessation du droit de patronage. Modes d'acquisition autres que la fondation de l'église. Personnes, autorités ou établissements exerçant ce droit dans la paroisse. Modes de son exercice : pour la présentation (ses formes; son partage en cas de présentations alternatives et doubles, etc.); pour la perception des revenus et pour la contribution aux charges corrélatives. — Principaux actes concernant le patronage des églises (donations, procès, etc.). Causes de sa perte ou de sa cessation.

VI. — ADMINISTRATION TEMPORELLE DE L'ÉGLISE ET DE LA PAROISSE[17]. LA FABRIQUE.

Retour sommaire sur les notions précédemment acquises relativement à l'administration temporelle de l'église et à certains des objets pour lesquels se répartit cette administration : ceux qui regardent le curé ou desservant, les patrons et décimateurs. Pour d'autres objets[18], existence et intervention d'une personne morale constituée : 1° par une fraction des charges et des droits de l'église; 2° par un double démembrement de la personnalité juridique de l'église et de celle du groupe des paroissiens. Importance de cette personne morale, la fabrique, relativement aux liens déjà signalés entre l'organisation de la paroisse et la vie de la communauté.

Origines de sa notion; emploi primitif, acceptions successives et diverses des mots *fabrica*, *fabrique;* leurs synonymes : *œuvre*, *forge* (dans le Maine), et, à un certain point de vue, *thesaurus*, *trésor*. Double sens de ces mots (sens per-

17. dans la mesure où elle concerne un organisme et une responsabilité spéciale.

18. et sauf, en principe, dans le cas où un établissement religieux est propriétaire de l'église.

sonnel, employé surtout aujourd'hui; sens réel, ancien et fondamental); double caractère de la fabrique (institution ecclésiastique par son principe, laïque par ses représentants ordinaires). Raison d'être de l'intervention des paroissiens dans les affaires de l'église : leur contribution à ses charges, imposée par l'autorité ecclésiastique pour les églises n'appartenant pas aux établissements religieux et supportant des droits utiles de patrons ou de décimateurs. Sources et conséquences de leurs obligations, qui entraînent des droits ou pouvoirs corrélatifs.

Principaux objets des charges, obligations et dépenses de la fabrique (qui représentent son « côté passif » et constituent, surtout anciennement, sa véritable essence) : pour l'entretien partiel de l'église et de ses dépendances; pour le logement du curé; pour divers traitements; pour l'acquittement des fondations; pour le payement d'impositions ecclésiastiques et laïques; pour la conservation et la gestion des droits et biens de l'église; pour d'autres dépenses de la communauté. — Distinction (réelle ou fictive) faite au sujet de ces charges, par certains auteurs, entre charges de la fabrique et charges des habitants.

Ressources de la fabrique (qui représentent son « côté actif », désigné plus particulièrement par le mot *trésor*), provenant : 1° des contributions paroissiales et impositions locales (qui ont formé originairement le trésor de l'église); 2° des droits, revenus, biens immobiliers et mobiliers attribués à la fabrique ou acquis par elle et incorporés au trésor. — Ressources spécialement grevées de certaines charges. — Distinction entre ressources ordinaires et ressources extraordinaires. — Distinction (très incomplète dans les faits) entre ressources de fabrique et ressources de communauté.

Réglementation ecclésiastique et civile des charges et des ressources de fabrique. Rapports, à leur sujet, entre la personnalité morale de la fabrique, celle de l'église et celle de la communauté paroissiale.

Administration de la fabrique par la communauté. Retour sur ses origines et sur ses principes. Agents exécutifs et corps délibérants[19] chargés de cette administration : carac-

19. qui constituent, de diverses manières suivant les époques, la « fabrique personnelle », caractérisée plus haut, et un conseil de fabrique plus ou moins étendu.

tères généraux de leurs pouvoirs et des relations qui les unissent; leur utilisation, dans beaucoup de cas, non seulement pour les affaires de fabrique, mais aussi pour les autres affaires de la communauté.

L'assemblée paroissiale, organe principal d'administration de la fabrique. Assemblée de paroisse et assemblée de communauté : question de leur distinction; identité foncière et différences (possibles) de détail entre ces deux modes d'une même assemblée[20]. — Composition de l'assemblée. Ses formes (convocation, lieux et moments de réunion, présidence, délibérations). Ses objets principaux (pour l'assemblée de paroisse et l'assemblée de communauté). Assemblées ordinaires et extraordinaires. Assemblées des villes (assemblées paroissiales distinctes de l'assemblée générale ou « général de communauté »). — Abus des assemblées; leur remplacement dans certains cas (et surtout dans les villes) par des réunions ou conseils de notables.

Les agents paroissiaux, préposés à l'administration de la fabrique comme représentants des paroissiens et sous le contrôle de l'assemblée. Leurs noms : *trésoriers*, *marguilliers*, *fabriciens* (dans le Maine, *forgeurs*) ou *membres de l'œuvre*, *procureurs de la fabrique* (ou *procureurs des habitants*), *procureurs-syndics*, *syndics*, etc., etc. Ces agents constituant, dès leurs origines, une élite reconnue, choisie ou acceptée par l'autorité religieuse. Leur double caractère d'agents de la fabrique et d'agents de la communauté (Gestion, dans beaucoup de cas, de toutes les affaires de la communauté par les agents de la fabrique. Identité fréquente, distinction dans certains cas entre les fabriciens et les syndics, agents généraux de la communauté). Leur nombre; leur nomination ou leur élection; leur remplacement; caractères principaux de leus fonctions; leurs rapports avec l'assemblée (comptes, etc.) et avec le curé. — Subordonnés de ces agents (et de l'assemblée) comme du curé : les serviteurs de l'église[21].

Le conseil de fabrique (en tant que corps restreint, distinct de l'assemblée, et formé surtout par les agents paroissiaux). Conseil de fabrique ancien (quand il existe) : simple réunion tenue par ces agentss (trésoriers, marguilliers) ou par d'au-

20. qui peut traiter dans une même séance les affaires paroissiales et les autres affaires de la communauté.

21. (déjà étudiés), dans la mesure où ils dépendent de la fabrique.

tres délégués que les paroissiens ont chargés d'exercer leur contrôle. Cas où (notamment en Bretagne) un conseil de marguilliers, substitué à la communauté paroissiale, représentait le « général » de paroisse et prenait ce nom[22]. Les réunions du « banc d'œuvre » ou de la sacristie. Le « bureau ordinaire » (principalement dans les villes) sous l'Ancien régime : sa composition (adjonction du clergé paroissial); formes de ses réunions; caractères des fonctions de ses membres. L'assemblée paroissiale constituant en réalité, par ses droits supérieurs, le véritable conseil de fabrique.

Attributions respectives de l'assemblée, des agents paroissiaux et de leur conseil pour l'administration de la fabrique. Rappel des principes de cette administration; ses formes juridiques générales (intervention, au moins théorique, de la communauté dans tous ses actes). Fonctions diverses des divers agents paroissiaux, ordinaires et extraordinaires : pour la perception des ressources (recettes de différents ordres, quêtes, etc.); pour leur conservation (entretien de l'église et des autres immeubles, garde des objets mobiliers, des fonds et des titres; procès); pour leur emploi (dépenses); pour la police de l'église, la surveillance des établissements et services publics paroissiaux; pour d'autres affaires. Rôle du conseil et du « bureau ordinaire ». Pouvoirs et droits de gestion possédés par les agents et le bureau; leurs obligations, leur responsabilité. Les comptes de fabrique. Pouvoirs de l'assemblée pour la réception des comptes; principaux objets de ses attributions et de son intervention (pour les affaires de fabrique proprement dites, pour diverses autres affaires de l'église et de la communauté); formes multiples de son contrôle : nominations, votes sur les dépenses, les aliénations, les emprunts, les procès, etc. — Rôle de la municipalité et de ses magistrats quand ils existent, notamment dans les villes.

Intervention du curé dans les affaires de la fabrique; dans les réunions de l'assemblée, comme dans celles du bureau; dans l'approbation des comptes. Caractères de son autorité. Droits supérieurs de l'évêque et de ses représentants. — Tutelle administrative exercée sur la fabrique par l'autorité civile; théorie laïque de son administration. Prédominance des principes canoniques.

22. Ci-dessus, p. 374, note 13.

VII. — LES ANNEXES DE L'ÉGLISE ET DE LA FABRIQUE. LES SERVICES PUBLICS PAROISSIAUX.

Etablissements religieux constituant une première catégorie d'annexes de l'église, dont ils sont des dépendances[23] : les églises filles (ou filiales); les chapelles et chapellenies rattachées à l'église ou même établies dans l'église. Leurs destinations et leurs caractères; leur fondation, leur patronage, leurs ressources. Règles communes à ces chapelles et aux chapelles indépendantes (notamment pour la fondation et les principes du service[24]) : statut canonique des « oratoires », etc.

Institutions constituant (avec les raisons d'être de certains autres établissements) une autre catégorie d'annexes pour l'église et la fabrique : les services publics annexés au culte pour la communauté paroissiale. Raisons d'être, objets, principes et caractères juridiques généraux de ces services.

Services de mutualité spirituelle et temporelle (visant à la fois l'exercice du culte, l'assistance réciproque en matière spirituelle et diverses formes d'assistance réciproque dans l'ordre temporel) : les confréries paroissiales (*charités* en Normandie, etc.). Leurs objets; leur organisation; leurs charges; leurs ressources; leur direction et leur administration; leurs cérémonies, leurs œuvres et leur action. Leur place dans la paroisse, leurs rapports avec l'église et le curé.

Services d'assistance publique proprement dite. Le droit spécial reconnu aux pauvres de la paroisse. Charges en résultant pour la cure et pour la fabrique : aumônes et secours divers, accordés régulièrement à certains pauvres (*matricu-*

23. On pourrait, au surplus, signaler brièvement d'autres établissements religieux, ceux qui, situés sur le territoire de la paroisse, restent étrangers à son organisation (et dont, par suite, l'étude ne concerne pas les institutions *de la paroisse*) : collégiales (quand elles n'assurent pas le service paroissial); monastères de catégories et d'importances diverses; établissements hospitaliers indépendants; chapelles et chapellenies indépendantes de l'église paroissiale, rattachées soit à ces monastères ou hôpitaux, soit aux manoirs épiscopaux ou seigneuriaux, soit aux châteaux royaux. — Le seul intérêt de leur mention, pour notre étude, consisterait à pouvoir indiquer les rapports de ces divers établissements, notamment des chapelles ou chapellenies, représentées par leurs titulaires ou desservants, avec l'église, le curé, les paroissiens.

24. les détails du service des diverses chapellenies ayant pu être déjà étudiés, à propos de leurs chapelains (coopérateurs du curé ou ecclésiastiques vivant dans la paroisse).

larii, pauvres prébendés, etc.). Ressources destinées à supporter ces charges : leurs origines (quêtes, taxe des pauvres, dons et legs, biens et fondations des pauvres); leur administration (notamment par la fabrique); règles de leur gestion. L'assemblée de charité (forme de l'assemblée paroissiale) et le bureau de charité (délégation ou restriction de l'assemblée) : leur fonctionnemment. Représentants de l'assemblée, du bureau ou d'associations charitables : dames de charité, etc. — Hôpitaux ou hospices et (au Moyen âge) léproseries ou maladreries appartenant à la paroisse : leur destination, leur fondation, leur organisation et leur régime; leur service et leur contrôle religieux; leurs ressources; leur administration et leur entretien par la fabrique et la communauté.

Services d'instruction publique. Les établissements scolaires paroissiaux : petites écoles ou écoles de charité, etc. Leurs origines; leur fondation; leur réglementation; leur organisation et leur direction (maîtres ou « recteurs » et maîtresses, laïques ou ecclésiastiques : recrutement et choix, condition et rémunération de ces maîtres); leur enseignement (mesure dans laquelle il était gratuit pour les écoliers et les familles, *écolage*, etc.; programmes ou usages suivis; résultats obtenus). Leurs locaux (maisons d'école) et leurs ressources. Leur surveillance par le curé et l'autorité ecclésiastique. Leur contrôle, leur administration et leur entretien par la fabrique et la communauté.

Autres services publics assurés plus ou moins par la fabrique[25]. [Rappel sommaire des cas d'extension de ses attributions ou de ses charges à des services de communauté autres que les services proprement paroissiaux].

[Retour sur les services publics confiés directement — soit en partie, soit complètement — au curé[26]].

VIII. — LA VIE DE PAROISSE[27]. — CONCLUSIONS.

[Après avoir passé en revue les diverses institutions qui représentent les rouages du système paroissial, qui sont pour

25. et, dans certains cas, contrôlés par le curé, comme le choix et la surveillance des sages-femmes.

26. comme la réception des testaments et la tenue des registres de l' « état-civil ».

27. (Fonctionnement du régime paroissial. Son évolution).

la paroisse les organes de son régime et de sa vie, on peut reprendre — sommairement et dans une certaine mesure — quelques objets de cette étude, combinée avec celle des faits, pour observer encore la vie paroissiale sous ses aspects généraux].

La vie paroissiale comprenant non seulement ses manifestations et ses « réalisations » nécessaires ou utiles à divers points de vue pour les paroissiens (comme les cérémonies du culte, les pratiques ou habitudes religieuses collectives[28] et la mise en œuvre des services publics), mais aussi les rapports qui existent entre les divers « rouages » de la paroisse, les divers « organes » de son régime : Retour sur les rapports entre le curé, le patron ou les décimateurs et la fabrique ou la communauté.

De plus, la vie paroissiale se trouvant influencée dans une certaine mesure par les rapports [déjà indiqués] entre paroisses, entre églises, entre curés, entre communautés, — mais surtout par les rapports de la paroisse et de ses différents organes avec les pouvoirs publics : Retour sur les rapports de la paroisse considérée dans son ensemble et sur les rapports spéciaux du curé, du patron ou des décimateurs, de la fabrique ou de la communauté paroissiale avec les diverses autorités ecclésiastiques et laïques, centrales ou régionales[29].

Ces multiples rapports ne restant pas toujours les mêmes, et leurs modifications graduelles influant profondément sur la constitution et la vie de la paroisse : Coup d'œil sur leur évolution historique.

[A propos de leurs transformations et de l'évolution du régime paroissial — dont on marquera les causes, les tendances, les limites et la portée — l'étude monographique au terme de laquelle on se trouvera ainsi parvenu devra permettre de formuler certaines conclusions générales sur les grandes caractéristiques des diverses époques comme des

28. qui ont pu être déjà étudiées à propos des divers emplois de l'église ou des confréries.

29. ainsi, sur la situation juridique dans laquelle se trouve la paroisse vis-à-vis de l'évêque : dépendance de droit commun (marquée anciennement par certaines charges, comme les processions de la Pentecôte et le payement de la *débite*) ou exemption.

divers organes de l'ancienne vie paroissiale, et sur son importance dans le développement de la vie publique locale[30]].

Telles sont donc les matières des principales questions, des principales observations qui nous semblent devoir concerner l'étude — l'étude locale comme l'étude générale — des institutions paroissiales. On les trouvera peut-être bien nombreuses, bien compliquées ou bien théoriques; on nous objectera peut-être qu'une monographie ne saurait guère, sur place, les rencontrer ou les soulever toutes. Nous n'en disconviendrons pas, nous l'avons même déjà reconnu; mais nous persisterons à penser que l'on devra les envisager, les examiner toutes, au moins sommairement, même hors de la paroisse et dans leurs traits généraux, pour aborder avec compétence et pour terminer avec fruit ce travail — au champ modeste, mais à l'importante et féconde complexité — de la monographie paroissiale.

Il nous reste maintenant à esquisser une bibliographie sommaire, dont les indications n'auront évidemment pas la prétention d'être complètes, se contenteront même de signaler quelques ouvrages parmi les plus utiles à connaître, et négligeront volontairement, comme nous l'avons déjà fait, non point de mentionner telle ou telle étude locale, mais de donner une énumération développée ou critique, un véritable choix de monographies.

30. A ce point de vue tout spécialement, d'utiles indications seront fournies par l'ouvrage de M. l'abbé Lesêtre (ci-dessus, p. 386, note 47).

TROISIÈME PARTIE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES POUR L'ÉTUDE DES ANCIENNES INSTITUTIONS PAROISSIALES[1]

I. Grandes « sources imprimées » Recueils et répertoires généraux du droit public et administratif de l'ancienne France.

A. *Grands recueils ecclésiastiques.*

Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France (éd. Le Gentil). Paris, 1675, 6 vol. in-folio.

Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France. Paris, 1768-1771, 14 vol. in-4°

Garreau. Manuel ecclésiastique de discipline et de droit, ou Sommaire des Mémoires du Clergé. Paris, 1778, in-8°.

Collection des procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent. Paris, 1767-1780, 9 vol. in-folio.

Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle collection des procès-verbaux des Assemblées générales et particulières du Clergé de France. 1780, in-folio.

Précis des Rapports de l'Agence générale du Clergé de France, 1786, in-folio.

B. *Législation monarchique.*

Fontanon. Les édicts et ordonnances des rois de France... 2e éd. Paris, 1585, in-folio.

Michel (Gabriel). Les édicts et ordonnances des rois de France... (nouv. éd. du recueil de Fontanon, continué jusqu'en 1609). Paris, 1611, in-folio.

Néron et Girard. Recueil d'édicts et d'ordonnances royaux... Edi-

1. Pour le classement de ces notes bibliographiques, un ordre méthodique et chronologique en même temps, nous a paru s'imposer dans la première section; dans la seconde, l'ordre chronologique serait le plus rationnel, mais surtout devant la difficulté de bien connaître toutes les dates et toutes les variantes des éditions d'un même ouvrage, le simple ordre alphabétique nous a semblé le plus clair; dans la troisième, nous avons cru pouvoir revenir à l'ordre chronologique.

tions diverses, à partir de 1626. Ed. de Laurière et de Ferrière, Paris, 1720, 2 vol. in-folio.

LAURIÈRE (E. de) et autres. Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race, 22 vol. in-folio (continué par l'Académie des Sciences morales et politiques : Catalogue des actes de François Ier, t. I-X.).

ISAMBERT. Recueil général des anciennes lois françaises. Paris, 1822 et années suiv., 29 vol. in-8°.

C. *Textes divers.*

Nouveau recueil des édits, déclarations, arrests et règlemens concernant la jurisdiction ecclésiastique... depuis 1656 jusqu'à présent. Rouen (éd. diverses, notamment 1741 et (?) 1747), 2 vol. in-12.

HÉRICOURT (L. de). Les loix ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel... [? 1re éd., 1743]. Nouv. éd., Paris, 1756, in-folio.

D. *Travaux et collections de doctrine, de pratique et de jurisprudence.*

FLEURY (Cl.). Institution au droit ecclésiastique. Paris, éd. diverses (notamment 1676 ou 1677, 1736, 1781), 2 vol. in-12.

DU ROUSSEAUD DE LA COMBE (Guy). Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale. Paris, 1748, in-folio. Nouv. éd., Paris, 1783, in-folio.

DURAND DE MAILLANE. Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale. Avignon, 1761; Paris, éd. de 1770 et 1776, 4 (ou 5) vol. in-4°.

GUYOT. Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale. 2e éd., Paris, 1776-1783, 64 vol. in-8°. Supplément, Paris, 1786, 17 vol. in-8°.

II. TRAITÉS ET RECUEILS SPÉCIAUX CONSACRÉS SOUS L'ANCIEN RÉGIME, A L'ORGANISATION ET A L'ADMINISTRATION DES PAROISSES.

Arrêts du Parlement de Bretagne qui servent de règlement et fixent la manière de faire les assemblées des paroisses, délibérations et impositions des fouages et levées des dixmes et autres. Nantes, 1738, in-8°.

BARBOSA. De officio et potestate parochi. Lyon, 1647, in-folio.

BEHOTTE (A.). Du droict de Déport et de son origine... Rouen, 1630, in-12.

BOYER (L'abbé de). Principes sur l'administration temporelle des paroisses... Paris, 1786, 2 vol. in-12.

CAMUS. Commentaire sur l'édit du mois de Mai 1768, ou Traité des portions congrues. Paris, 1776, 2 vol. in-12.

Code des Curés, ou nouveau recueil des règlemens concernant les Dixmes, les Portions congrues, les fonctions, droits, honneurs, exemptions et privilèges des curés, vicaires perpétuels, vicaires amovibles et autres bénéficiers, et la Jurisdiction ecclésiastique... Paris, 1736, 2 vol. in-12.

Code des Curés. Nouveau traité concernant les Dixmes, les Portions congruës..., etc. Paris, 1752, 3 vol. petit in-8°.

DRAPIER. Traité des oblations des fidèles. Paris, 1685.

DRAPIER. Recueil des principales décisions sur les dîmes, les portions congrues, les droits et charges des curés primitifs. Nouv. éd. Paris, 1741, 2 vol. in-12.

DUCASTEL. Mémoire sur les dismes pour le Clergé de Normandie contre les cultivateurs de la même province. Caen, 1773, in-16.

DUNOD DE CHARNAGE. Traité des prescriptions, de l'aliénation des biens d'Eglise et des dixmes suivant les droits civil et canon. 4e éd., Paris, 1765, in-4°.

DU PERRAY. Notes et observations sur les cinquante articles de l'édit de 1695 concernant la juridiction ecclésiastique. Paris, 1718, in-12.

DU PERRAY. Traité des droits honorifiques et utiles des patrons et curés primitifs, de leurs charges et de celles des décimateurs. Paris, 1720, in-12.

DU PERRAY (Michel). Traité des portions congrues des curez et vicaires perpétuels, avec plusieurs questions sur les offrandes, pensions, incompatibilité des bénéfices et autres... [1re éd. 1688 ?]. Nouv. éd., Paris, 1720, 2 vol. in-16.

DU PERRAY. Traité historique et chronologique des dixmes. Paris, 1724-1725, 2 vol. in-12.

DUVAU. Dissertation sur le pécule des religieux curez, sur leur dépendance du supérieur régulier et sur l'antiquité de leurs cures régulières. Paris, 1697, 2 vol. in-12.

EVEILLON. Traité des excommunications et des monitoires. 2e éd., Paris, 1672, in-4°.

FARGNA (Fir. de). Commentaria in singulos canones de jure patronatus. Romæ, 1717, 3 vol. in-folio.

FERRIÈRE (Cl. de). Des droits de patronage, de présentation aux bénéfices, de préséances des patrons, des seigneurs et autres. Paris, 1693, in-4°.

FRÉMINVILLE (Edme de la Poix de). Traité général du gouverne-

ment des biens et affaires des communautés d'habitants des villes, bourgs, villages et paroisses du royaume. Paris, 1760, in-4°.

F[RÉMINVILLE] (E[dme] d[e] L[a] P[oix] d[e]). Traité historique de l'origine et nature des Dixmes et des Biens possédés par les Ecclésiastiques en franche Aumône et de leurs charges. Paris, 1762, in-16.

FURGOLE (J. B.). Traité des curés primitifs. Toulouse, 1736, in-4°.

GUYOT. Observations sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisse (formant le tome VII du Traité ou dissertation sur plusieurs matières féodales). Paris, 1758, in-4°.

J[OUSSE]. Traité du gouvernement spirituel et temporel des Paroisses, — où l'on examine tout ce qui concerne les fonctions, droits et devoirs des Marguilliers dans l'administration des Fabriques, des biens des Pauvres et des Ecoles de Charité, — comme aussi ce qui regarde les fonctions, droits et devoirs des Curés et autres personnes préposées au Gouvernement et au soin des Eglises [? 1re éd. 1769]. Nouv. éd. augmentée, Paris, 1773, in-12.

JOUY (L. F. de). Principes et usages concernant les dixmes. Paris, 1775, in-12.

LA PALUELLE (R. A. de). Résolution... de plusieurs cas de conscience touchant les devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux, des patrons et des curés... [1re et 2e éditions, Caen, 1710 et 1714]; 3e éd., Rouen, 1746, in-8°.

LA PLACE (Cl. de). De necessaria paræcorum in ecclesiis suis assiduitate et residentia opusculum. Paris, 1655, in-8°, 553 p.

MARESCHAL. Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises... Paris, 1705, 2 vol. in-12 (autre éd., 1735, 2 vol. in-12).

MARÉCHAL. Traité des droits honorifiques des patrons et des seigneurs dans les églises... avec les autres traités qui y étoient joints. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée du chap. XI du Traité des seigneuries de Loiseau, où il traite des droits honorifiques, et d'un très grand nombre d'observations... par M. J. A. SERIEUX, avocat au Parlement. Paris, 1762, 2 vol. in-12.

PIALES. Traité des collations et provisions des bénéfices. Paris, 1754-1756, 8 vol. in-12.

PIALES. Traité des réparations et reconstructions des Eglises et autres bâtiments dépendans des Bénéfices... Paris, 1762, 4 vol. in-12.

POINSIGNON. Le pasteur instruit de ses obligations, ou Institution des Curés. Paris, 1767, 3 vol. in-12.

POTIER DE LA GERMONDAYE. Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne...

PRADELLE (J. de), archidiacre et vicaire général de Bayeux. Du droit de déport dans l'Eglise de Normandie... Caen, 1788, in-8°.

RAYMOND. Droits des curés et des paroisses considérés sous le double rapport spirituel et temporel. Paris, 1776.

REBUFFI (P.). Tractatus novus de decimis, congrua portione... nominationibus... Lyon, 1576, in-folio.

RECLUSIUS. Tractatus de concursibus et vacationibus parochiarum aliorumque beneficiorum. Rome, 1763.

Recueil des édits, déclarations et arrests rendus en faveur des curez, vicaires perpétuels, vicaires amovibles, chanoines et autres bénéficiers, concernant... [notamment les églises et fabriques]. Nouv. éd. augmentée. Paris, 1700, petit in-8°.

RICHARD (Nic.). Jus pastorum titularium et ecclesiarum parochialium ad oblationes, primitias, decimas et maxime novales, sive dissertatio historico-canonica... Leodii, 1716, in-8°.

ROUAULT. Traité des monitoires. Paris, 1740, in-12.

SALLÉ. Nouveau code des curés, contenant un traité sommaire de la matière curiale. Paris, 1780, 4 vol.

SIMON (Denys). Traité du droit de patronage, de la présentation aux bénéfices et des droits honorifiques des seigneurs dans les églises. Paris, 1686, in-12.

THIERS (J. B.). Traité de la dépouille des Curez. Paris, 1683, in-12.

THOMASSIN (le P. Louis). Vetus et nova Ecclesiæ disciplina circa beneficia et beneficiarios. Lugduni, 1688 (autre éd. 1706), 3 vol. in-folio.

THOMASSIN (le P. Louis). Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers [1re éd., 1678]. Nouvelle édition... suivant l'ordre de l'édition latine. Paris, 1725, 3 vol. in-folio.

III. OUVRAGES, PUBLICATIONS ET RECUEILS CONSACRÉS, DEPUIS LA RÉVOLUTION, A L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS PAROISSIALES.

DELISLE (L.). Le Clergé normand au XIIIe siècle [d'après le Journal des Visites d'Eude Rigaud] (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. VIII, p. 479-499). 1846.

DELISLE (L.). Etude sur l'agriculture et la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen âge. Evreux, 1851, et Paris, 1903, in-8°.

GRÉA. Essai historique sur les archidiacres (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XII, p. 39 et suiv., 215 et suiv.). 1851.

CAUVET (J.). Du droit de patronage ecclésiastique dans l'ancienne Normandie relativement aux paroisses des campagnes (*Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XX, p. 345-366). 1853, in-4°.

BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de). Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen âge. Evreux et Rouen, 1865, in-8°.

MOREY (L'abbé). Notes historiques sur les curés de campagne en Franche-Comté (du VIIe au XVIIe s.)... Besançon, 1866, in-8°.

FONTENAY (Harold de). Recherches sur les actes de l'état civil aux XIVe et XVe siècles, à propos d'un registre de paroisse de l'an 1411 (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXX, p. 543-558). 1869.

BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de). Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789. Evreux, 1872, 3 vol. in-8°.

BOISLISLE (A. de). Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des provinces. Paris, 1874, 3 vol. in-folio.

Mgr MEIGNAN. Le Clergé des campagnes avant la Révolution de 1789 (*Le Correspondant*, t. 112, p. 418 et suiv.). 1878.

BABEAU (A.). Le village sous l'Ancien régime. Paris, 1879 [4e éd., 1891], in-12.

BOUTILLIER (Abbé). Concordat entre le curé de S. Père de Nevers et ses paroissiens (*Bull. de la Société Nivernaise*, 2e série, t. VIII, p. 179). 1880.

ALLAIN (L'Abbé E.). L'instruction primaire en France avant la Révolution... Paris, 1881, in-12.

MAITRE (L.). L'instruction publique dans les villes et les campagnes du comté Nantais avant 1789. Nantes, 1882, in-8°.

CHASSIN. Les cahiers des curés. Paris, 1882, in-12.

BABEAU (A.). La ville sous l'Ancien régime. Paris, 1884, 2 vol. in-12.

BABEAU (A.). La vie rurale dans l'ancienne France, 2e éd. Paris, 1885, in-12.

BEAURAIN (G.). Les curés de campagne au XVIIIe siècle (*Le Correspondant*, t. 148, p. 1102 et suiv.; t. 149, p. 151 et suiv). 1887.

MERLET (L.). Des assemblées de communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois. Châteaudun, 1887, in-12.

BACALERIE (L'Abbé E. J.). La paroisse rurale dans l'ancienne

France et en particulier dans le Toulousain (*Bull. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. XVI, p. 19-42). 1888.

Aussy (Denys d'). L'assistance publique dans les campagnes avant la Révolution (*Revue des Questions historiques*, t. XLIV, p. 540-555). 1888.

Le Cerf (R.). Le général d'une paroisse bretonne au XVIIIe siècle (*Revue de Bretagne et de Vendée*, an. 1888, nouv. période, t. IV, p. 54-65, 110-119, 203-210). 1888.

Sicard (L'abbé A.). Un monde disparu. Les dispensateurs des bénéfices ecclésiastiques avant 1789 (*Le Correspondant*, t. 156, p. 856-894). 1889.

Sicard (L'abbé A.). Les curés avant 1789 (*Le Correspondant*, t. 158, p. 389-420 et 693-730). 1890.

Guillaume (J.). Recherches sur l'organisation et l'administration religieuses des paroisses en Normandie du XIe au XVIe siècle (Ecole nationale des chartes. Positions des thèses... de la promotion de 1890, p. 53-70. Mâcon, 1890, in-8°).

Imbart de la Tour (P.). De ecclesiis rusticanis ætate carolingica... (thèse de doctorat). Bordeaux, 1890, in-8° (c. r. par J. Guillaume dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LIII, 1892, p. 626-634).

Brutails. Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen âge. Paris, 1891, in-8°.

Bernier (L'abbé P. D.). Essai sur le Tiers-Etat rural ou les paysans de Basse-Normandie au XVIIIe siècle (thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté des Lettres de Caen). Paris, 1892, in-8°.

Prévost (G. A.). L'Eglise et les campagnes au moyen âge. Paris, 1892, in-8°.

Veuclin (E.). Documents concernant les confréries de Charité normandes. Evreux, 1892, in-8°.

Babeau (Henri). Les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIIIe siècle à la Révolution. Paris, 1893, in-8°.

Clément (Maurice). Etude sur les communautés d'habitants dans la province de Berry. Châteauroux, 1893, in-8°.

Babeau (A.). La province sous l'Ancien régime. Paris, 1894, 2 vol. in-8°.

Le Cacheux (P.). Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances[2]. Paris, 1895-1899, 2 vol. in-8°.

2. Renseignements importants sur les rapports de l'Hôtel-Dieu et de sa confrérie avec les paroisses, notamment la paroisse Saint Pierre-de-Coutances.

CLÉMENT (Maurice). Recherches sur les paroisses et les fabriques au commencement du XIIIe siècle, d'après les registres des Papes (Extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, t. XV). Rome, 1896, br. in-8°.

SÉE (H.). Etude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge (*Annales de Bretagne*, 1896).

FOURNIER (Paul). La propriété des églises dans les premiers siècles du Moyen âge (*Nouv. Revue hist. de droit français et étranger*, t. XXI, 1897).

FROGER (abbé L.). De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789 au diocèse du Mans (*Revue des Questions historiques*. Nouv. série. t. XIX, p. 406-436). 1898[3].

STUTZ (U.). Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts. Berlin, 1898.

LERCHEVIN DE PRÉVOISIN (R.). Du droit de patronage ecclésiastique relativement aux paroisses de campagne et de son histoire (thèse de doctorat). Paris, 1898, in-8°.

FLEURQUIN (A.). De l'administration du village sous l'Ancien régime (thèse de doctorat). Paris, 1899, in-8°.

MARIGNAN. Etudes sur la civilisation française (I. La société mérovingienne; II. Le culte des saints sous les Mérovingiens)[4]. Paris, 1899, 2 vol. in-8°.

IMBART DE LA TOUR (P.). Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle. Paris, 1900, in-8°.

SÉE (H.). Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen âge. Paris, 1901, in-8°.

GADBIN (R.) [Article sur un] Arrêt du Parlement concernant les négligences dans la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Fort-en-Anjou, 26 mai 1772 (*Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, 2e série, t. XVII, p. 53 et suiv.). 1901.

DUBARRAT (abbé V.). Un procès sur la confession pascale à Pontacq en 1781 (*Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1902, t. II, p. 115-125).

LALLEMAND. Histoire de la Charité. Paris, 1902-1912, 5 vol. in-8°.

MÉTIVIER (R.). Les bastides et églises fortifiées du Gers. Caen, 1903, in-8° (*Supplément au Bull. de la Soc. arch. du Gers*, 1902).

3. — et autres travaux du même auteur cités dans celui-ci.
4. Nombreux renseignements sur les origines de la vie paroissiale.

TRAMBLIN. Cimetière fortifié et église de Bermerin. Lille, 1903, grand in-8°.

DELMAS (E.). Essai historique sur le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, VIIe-XVIIIe siècles[5] (Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses... de la promotion de 1905...).

LE CACHEUX (publ. par P.). Le livre de comptes de Th. du Marest, curé de Saint-Nicolas-de-Coutances (1397-1433)... Rouen (*Société de l'Histoire de Normandie*). 1905, in-8°.

AGEORGES (J.). Le clergé rural sous l'ancien régime. Sa vie et son organisation. Epilogue : Le rôle social du curé de campagne au XVIIIe siècle, par G. GOYAU. Paris, Bloud (collection *Science et religion*). 1906, in-16.

BRUNET (E.). La charité paroissiale à Paris au XVIIe siècle, d'après les règles des Compagnies de charité (thèse de la Faculté de théologie protestante de Paris). Caen, 1906, in-8°.

LESÊTRE (L'abbé H.). La Paroisse. Paris, 1906, in-12.

SÉE (H.). Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Paris, 1906, in-8°.

THOMAS (P.). Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge (*Bibl. de l'Ecole des hautes études, Sciences religieuses*, fasc. XIX). Paris, 1906, in-8°.

DUINE (L'abbé). Les généraux des paroisses bretonnes. Saint-Martin-de-Vitré. Paris, 1907, in-8°. 56 p.

GUILLAUME (J.). Quelques principes de l'organisation paroissiale en France avant la Révolution (*La Croix* des 3-4, 6 et 7 février 1907).

LAENEN (J.). Le patrimoine des églises paroissiales et les « provisores fabricæ » avant le Concordat (Origines des fabriques d'églises en Belgique) — dans la *Vie diocésaine, Bulletin du diocèse de Malines* (1re année, 1907, n°s 1 à 4).

LAURAIN (E.). Questions fabriciennes (*Bull. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, t. XXIV, XXV, XXVI, XXXII). 1908-1916.

CHARMASSE (A. de). Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire (Extr. de la *Société Eduenne*, nouv. série, t. XXXV, 1909). Autun, 1909, in-8°.

LESNE (L'abbé E.). Histoire de la propriété ecclésiastique en France (t. Ier : Epoques romaine et mérovingienne; t. II : La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne, fasc. I : Les étapes de la sécularisation des biens d'Eglise du VIIIe au Xe siècle).

5. Très nombreux détails sur les rapports de ce chapitre avec les paroisses et sur l'organisation paroissiale.

Lille et Paris (fasc. VI et XIX des *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*). 1910 et 1922, 2 vol. in-8°.

VIARD (P.). Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au Décret de Gratien. Paris, 1909, in-8°.

VIARD (P.). Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles. Paris, 1912, in-8°.

VIARD (P.). L'évolution de la dîme ecclésiastique en France au XIVe et XVe siècles *(Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte Kanonistiche Abteilung*, t. III, 1913, p. 107-140).

VIARD (P.). Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVIe siècle. Paris, 1914, in-8°.

DOBIACHE-ROJDESTVENSKY (Olga). La vie paroissiale en France au XIIe siècle d'après les actes épiscopaux. Paris, 1911, in-8°.

DUPUY (Ant.). Etudes sur l'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle. Paris et Rennes, 1911, in-8°.

HARDY (G.). L'administration des paroisses au XVIIIe siècle. Les réparations des bâtiments ecclésiastiques [d'après les Archives du Cher] (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1911, p. 5-27).

MAITRE (L.). La vie communale et paroissiale en Bretagne sous les ducs et à la fin de l'Ancien régime (*Revue des Questions historiques*, t. 89, p. 134-152). 1911.

PARIS-JALLOBERT (L'abbé), continué par R. DU GUERNY [Publication de registres paroissiaux, intitulée d'abord] Anciens Evêchés de Bretagne [puis] Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Rennes, 1911 (ou antérieurement) et années suivantes, in-12.

SAUVAGE (R. N.). Histoire et développement économique d'un monastère normand au Moyen âge. L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle[6] (Extr. des Mémoires *de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV). Caen, 1911, in-4°.

SEVESTRE (L'abbé Em.). L'organisation du clergé paroissial à la veille de la Révolution. Correspondance du curé de Saint-Nicolas de Coutances à l'occasion de son procès avec les chanoines prébendés (1784-1788). Paris, 1911, in-8°.

GAGNOL (chanoine P.). La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle. Paris, 1911, in-8°.

6. — notamment : « II. Développement économique... Temporel de l'abbaye. Importance des églises et des dîmes... Rapports de l'abbaye avec les communautés d'habitants. Contestations sur les dîmes et les communaux... Rapports de l'abbaye avec les curés. Les divers modes de perception des dîmes... »

Marion. La dîme ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression. Paris, 1912, in-8°.

Fosseyeux. Les écoles de charité à Paris sous l'Ancien régime et dans la première partie du XIXe siècle (thèse de doctorat). Paris, 1912, in-8°.

Le Coq (Dom Ch.). L'administration paroissiale à Ernée au XVIIIe siècle (*Bull. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, 2e série, t. XXIX). 1913.

Martin (P.). Assemblées dans les églises de Bretagne, au Moyen âge et à la Révolution (*Revue de Bretagne*, t. L, p. 201-220). 1913.

Martin (P.). Assemblées prônales [depuis le XVe siècle] (*Revue morbihannaise*, 1913, p. 177-185, 214-224).

Pérouse (G.). Les paroisses rurales d'un diocèse de Savoie au XVIIe siècle. L'Archevêché de Tarentaise (*Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1913, p. 113 à 140, 253 à 268, 481 à 515).

Brutails. Note sur les fonds bénédictins des Archives de la Gironde[7] (*Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 4e série, t. II, 1915, p. 261 et suiv.).

Guillaume (J.). Remarques sur le sens des termes canoniques « persona », « personatus » en Normandie du XIIe au XIVe siècle (Extr. du *Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXIII, 1918). Caen, 1920, in-8°.

Mathurin (L'abbé J.). Un baptême solennel et litigieux [à Rennes] en 1781[8] (*Bull. et Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Villaine*, t. XLVI, 2e partie, 1919, p. 163-173).

Auzoux (A.). Une institution d'autrefois. Les Charités normandes. (*Revue des Etudes historiques*, 1921, p. 171-190).

Parinet (Le chanoine). Cures de Malte. Nomination et installation d'un curé de Bourganeuf en 1622 (*Mém. de la Société des sciences... archéologiques de la Creuse*, t. XXI, fasc. 5 à 7, p. 385-391). Guéret, 1921.

Vaissière (P. de). Curés de campagne de l'ancienne France. Les curés bénéficiers et la gestion de leurs bénéfices (*Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. VII (1921), p. 353 et suiv.; t. VIII (1922), p. 23 et suiv., 183 et suiv.).

Dupont (E.). Les Trinitaires déchaussés de Marseille [chargés du

7. Considérations intéressantes et documents sur les paroisses, les confréries, leurs rapports entre elles et avec les divers groupes d'habitants.

8. Histoire d'une contestation entre le chapitre cathédral et les recteurs de la ville.

service paroissial au quartier de la Palud en 1671] (*Bull. de la Société archéologique de Provence*, t. III, p. 282-304). Marseille, 1922.

GASSER (A.). et FAITOUT (Ch.). Histoire de la paroisse et du prieuré-cure d'Autrey (*Mém. de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, année 1922, p. 483-684).

CROUSAZ-CRÉTET (P. de). Paris sous Louis XIV... (t. II : La vie paroissiale et la vie charitable...) Paris, 1922-1923, 2 vol. in-8°.

SÉE (H.). Notes sur les origines de l'organisation municipale en Bretagne (*Annales de Bretagne*, t. XXXV, p. 388-401). 1923.

Nous arrêtons ici nos modestes indications, nos trop longues réflexions sur l'objet de cette étude, non sans souhaiter vivement qu'elles puissent n'être pas tout à fait inutiles aux chercheurs, aux « isolés », et que ceux-ci, en les mettant à profit, puissent eux-mêmes les compléter, pour le plus grand bien de l'histoire générale comme de l'histoire locale.

Joseph GUILLAUME.

Ancien archiviste aux Archives nationales,
Professeur aux Facultés catholiques de Lille.

BULLETIN CRITIQUE

L'abbé Edouard FOURNIER. — *Les origines du vicaire général.* Etude d'histoire et de droit canon. — Paris, A. Picard, 1922. In-8° de 153 pages.

Dans cette étude, qui lui a valu le grade de docteur en droit canonique, M. l'abbé Ed. Fournier s'est proposé de nous montrer que le vicaire général, contrairement à une théorie assez répandue, doit être distingué de l'official juridiquement et historiquement. Juridiquement, leurs fonctions sont diverses : le vicaire général a toujours été chargé, dans tout ou partie du diocèse, de l'administration et de la juridiction gracieuse, l'official toujours chargé de la juridiction contentieuse; aussi est-ce à juste titre que le nouveau *Code canonique* distingue expressément les deux charges. Il s'agit maintenant de savoir si historiquement elles ont la même origine ou des origines séparées.

Au lieu d'attaquer directement la question à l'aide des textes, M. l'abbé Ed. Fournier, suivant une méthode généralement abandonnée aujourd'hui, consacre tout un chapitre (ch. I) à exposer les opinions antérieures des canonistes depuis Thomassin jusqu'à Schmalz. Il définit ensuite avec précision ce qu'il faut entendre par vicaire général, à savoir l'auxiliaire de l'évêque *in spiritualibus et in temporalibus* (ch. II) ; mais il s'attarde encore (ch. III) à montrer les relations juridiques entre les fonctions de l'évêque et celles de l'archidiacre, que dom Gréa et quelques autres ont présenté comme un vicaire général et par suite comme l'origine probable de l'official et du vicaire général proprement dit.

Dans le chapitre IV, l'auteur étudie les origines et les attributions de l'official : c'est alors qu'il entre véritablement dans son sujet. Il fait remarquer d'abord le caractère élastique du mot *officialis,* qui a servi à désigner des officiers de nature très diverse, employés aussi bien par les autorités civiles que par les autorités religieuses. Les évêques avaient des officiaux laïques et des officiaux clercs. Un certain nombre, qui restaient à côté de lui, formaient sa cour *(curia episcopalis).* L'un d'eux semble en avoir été le chef sous le nom d'*officialis curiae.* C'est celui-là qui, au XIIIe siècle, au moment où les officialités s'organisent, deviendra le véritable lieutenant de l'évêque au point de vue judiciaire; mais un simple lieutenant, n'ayant pas de capacité propre, et empruntant celle de l'évêque, si bien qu'on ne pouvait pas appeler de l'official à l'évêque, les deux ne faisant qu'un. Dès lors, il est im-

possible de dire que l'official est un vicaire général; il n'a de compétence qu'en matière contentieuse; il ne remplace l'évêque, ni en matière spirituelle, ni en matière temporelle administrative, comme le vicaire général. C'est en France que cette institution de l'official-juge s'est formée; elle a gagné ensuite l'Angleterre et l'Allemagne, mais n'a point pénétré en Italie.

Si le vicaire général ne provient pas de l'official, d'où vient-il? Ici M. l'abbé Ed. Fournier nous apporte une solution neuve et qui paraît fondée. Il fait observer (ch. V) qu'à partir du XIIIe siècle se répand l'habitude de se faire représenter, le cas échéant, par des *procuratores*. Déjà sous Alexandre III et Innocent III, les papes remplaçaient provisoirement par des procurateurs certains évêques décédés ou suspendus. Ce que le pape faisait, les évêques, quand ils s'absentaient ou tombaient malades, le firent spontanément, et désignèrent pour les suppléer un *procurator generalis :* c'est ce *procurator generalis* qui est l'origine du vicaire général. — Arrivé à ce point de son étude, l'auteur, dont le plan est un peu déconcertant, remonte dans l'antiquité, retrouve des vicaires généraux dès l'époque de saint Mamert, signale un capitulaire de 882 qui prescrit aux évêques qui s'absentent de prendre un *adjutor*, et cite plusieurs exemples de véritables vicaires généraux *(vicarii)*, en 1901 et au XIIe siècle, à Cambrai, Verdun, Paris, Liège, Reims, Milan. Cela étant, l'auteur conclut à bon droit que le vicaire général s'est confondu avec le *procurator généralis*, et non qu'il en dérive. Les croisades rendirent les vicaires généraux indispensables, quand les évêques partaient pour la Palestine. Au XIIIe siècle, l'institution se développe. Les deux dénominations de *vicarius* et *procurator* se mêlent alors; ce n'est qu'à partir de Grégoire IX que prévaut l'expression *vicarius generalis*. Le vicaire général se distingue désormais très nettement de l'official, et, sauf en Italie, les deux institutions vont maintenant coexister.

Dans le chapitre VII, M. l'abbé Ed. Fournier en poursuit l'histoire aux XIVe et XVe siècles, tout en constatant que parfois les deux fonctions sont confiées à un même clerc. Il termine en exposant la conception spéciale de l'Italie, où cette confusion est la règle. — Dans un chapitre final, il reprend et précise ses conclusions. La principale à retenir, c'est la différence traditionnnelle en France entre le vicaire général et l'official. Peut-être eût-elle apparu plus clairement, si l'auteur avait nettement suivi le plan chronologique qui s'impose en matière historique, et montré, en suivant pas à pas les textes qu'il a su rassembler, comment et quand les deux institutions avaient pris naissance, et comment au cours des siècles elles ont pu réagir l'une sur l'autre.

Emile CHÉNON.

Ch. J. HEFELE. — *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, trad. par dom H. LECLERCQ. Tome VII, 1re et 2e parties. — Paris, Letouzey, 1916. 2 vol. In-8° de 1371 pages.

Les deux volumes qui constituent le Tome VII de l'*Histoire des Conciles*, sont presque entièrement consacrés aux conciles de Constance (1414-1418) et de Bâle (1432), sans omettre les synodes qui les précèdent, comme le concile de Pise (1409), ou qui en dérivent comme les conciles de Ferrare et de Florence (1437). Cette matière historique, si intéressante au point de vue de l'évolution du pouvoir pontifical, a suscité, depuis la seconde édition d'Hefele, de nombreux travaux, tant en France qu'à l'étranger. Dom Leclercq en a connu et utilisé un grand nombre, du moins si l'on en juge par les notes copieuses dont il a enrichi ces volumes. Malheureusement, là où le texte primitif aurait eu besoin d'être sérieusemenet remanié, pour être mis au courant des conclusions acquises par Noël Valois, par Haller, par Finke, etc... il est à peine retouché. Par contre, dans certaines notes étendues, Dom Leclerq développe complaisamment ses vues générales sur un ton et avec des idées parfois déconcertantes. Quelques exemples précis feront mieux saisir la méthode.

Au début de l'exposé concernant le concile de Pise (1409), Dom Leclercq écrit en note : « Ce concile de Pise n'est pas seulement in-
« téressant par lui-même, mais encore par les manœuvres qui s'exer-
« cèrent au cours de ces préliminaires. Juridiquement, on doit s'éton-
« ner de voir des cardinaux s'arroger le droit de convoquer un con-
« cile du vivant du pape légitime, quel qu'il fût; mais au seuil du
« XVe siècle on n'était plus à s'étonner de ces étrangetés, les réserves
« de surprises étaient depuis longtemps épuisées et, ce qui ne laissait
« pas d'être suggestif, c'est que le mouvement était donné par des
« cardinaux italiens. Les deux universités de Paris et de Bologne me-
« naient la campagne et c'est dans l'écrit d'un Italien, d'un Padouan,
« François Zabarella, qu'on peut lire explicitement la doctrine dite
« gallicane de la supériorité du concile sur le pape... Le premier jet
« de son traité est daté du 4 novembre 1408, mais il le retoucha et
« le renforça dans le sens indiqué. Selon lui, rien ne s'oppose à ce
« que les deux papes fussent contraints d'abdiquer. Cf. SCHARD, *De*
« *jurisdictione... imperiali et potestate ecclesiastica*, in-fol., Basilœ
« 1566, p. 706; J. F. SCHEUFFGEN, *Beiträge zu der Geschichte des*
« *grossen Schismas*, p. 118; A. KNEER, *Kardinal Zarabella*, in-8°,
« Münster, 1891, p. 58, 59; Noël VALOIS, *La France et le Grand*
« *Schisme d'Occident*, in-8°, Paris, 1902, t. IV, p. 57, note 5. » Je

consulte le texte cité de Noël Valois et j'y retrouve identiquement indiqués les travaux auxquels se réfère Dom Leclerq, sans oublier les plusieurs points de la citation de Schard, *De jurisdictione... imperiali et potestate ecclesiastica.* Noël Valois constate que « Zarabella » écrivit, sous la date du 4 novembre 1408, puis remania, peu après, un traité qui a été longtemps confondu avec deux autres traités du même auteur. Cela nous explique l'étrange expression de D. L. : « Le premier jet (qu'en sait-il?) de son traité est daté du 4 novembre 1408 ». Il ne reste donc à l'actif de D. L. que sa locution bizarre et les réflexions qui la précèdent, où il s'étonne que ce soit « dans l'écrit d'un Italien, d'un Padouan » qu'on puisse « lire explicitement la doctrine dite gallicane de la supériorité du concile sur le pape. » Mais, d'abord, s'il avait lu attentivement Noël Valois, p. 57 et 58, il aurait vu que le Milanais, ainsi que Padoue patrie de François Zabarella, et la plus grande partie de la Haute-Italie, était gagnée d'avance aux idées défendues par l'Université de Paris. » Or celle-ci, avec des maîtres comme Marsile de Padoue dont le *Defensor Pacis* parut en 1324, comme Guillaume d'Ockam qui mourut en 1347, comme Conrad de Gelnhausen qui écrivait son *Epistola concordiae* en 1379, n'avait pas attendu l'écrit de Zabarella, pour formuler « explicitement » la doctrine de la supériorité du concile sur le pape. A vrai dire, c'est le schisme qui a mûri les théories conciliaires; mais il n'est nullement étonnant qu'en face de Grégoire XII et de Benoît XIII qui se disputaient obstinément la tiare, ce soit les cardinaux qui aient pris l'initiative de convoquer le concile de Pise, pour essayer de mettre fin à une situation sans issue. Que reste-t-il donc de la longue note de Dom Leclercq?

Autre remarque. Ses notes sont parfois d'une généralité, d'un vague où toutes les inexactitudes de pensée peuvent se trouver à l'aise, et qui, en tous cas, contrastent avec la précision que nous sommes habitués à attendre d'un historien. Dans l'exposé, un peu maigre, d'Hefele sur la *Pragmatique sanction de Bourges* (1438), il y avait lieu d'introduire les précieux résultats acquis par l'étude de Noël Valois sur l'histoire de ce fameux édit de Charles VII, notamment sur le régime antérieur et sur l'application de la Pragmatique. Dom Leclercq se contente d'y renvoyer en disant (p. 1054, note 1) que ce travail « peut tenir lieu de tous ceux qui l'ont précédé. » Mais 268 pages plus loin, à propos de la fin du concile de Mantoue, il juge à propos, dans une longue note (p. 1322, note 4) de nous confier sa philosophie de la Pragmatique. Voici dans quels termes : « Depuis la proclamation de « la Pragmatique sanction de Bourges... la France s'appliquait à en « maintenir la discipline et identifiait par conséquent sa politique « avec le mouvement conciliaire qui avait trouvé à Constance son « apogée et Bâle son écueil. Le prosélytisme qui fait avec l'indépen-

« pendance le fond du tempérament français, le désir de convaincre « tout venant qu'on a raison pour soi et contre lui, cette foi offensive « et souvent agressive qui fait la noblesse et le péril d'un grand peu- « ple toujours impatient d'entraîner l'adhésion, contribuaient à trans- « former les principes contenus dans la Pragmatique en une sorte « de charte d'opposition contre les principes opposés défendus par « la cour de Rome. L'expérience douloureuse du grand Schisme avait « pu laisser écœurés des peuples ensevelis dans une crasse ignorance, « comme l'Espagne, ou attachés par dessus tout aux démonstrations « historiques comme l'Angleterre; la France, toujours passionnée de « logique et conformant sa conduite à sa conviction, voyait dans le « développement du principe des nationalités la solution universelle « en politique comme en religion. En ce moment donc, elle appliquait « à la religion un principe fécond en politique, non pas pour la vaine « satisfaction de contredire ou de contrecarrer l'Eglise... mais parce « que son génie et sa destinée l'ayant placée au sommet de la hiérar- « chie intellectuelle des nations, elle doit à cette dignité suprême d'en- « treprendre et d'accomplir, fût-ce à ses dépens, les expériences histo- « riques dont elle fera connaître ensuite les résultats utiles ou fâ- « cheux à la troupe des nations attardées derrière elle. Après les « nationalités, elle épuisera d'autres expériences : absolutisme, démo- « cratie, socialisme et leur fera rendre tout ce qu'ils contiennent (!!) « Au milieu du XVe siècle, la France était engagée dans une de ces « démonstrations et elle la poussait à bout. L'esprit, le talent, l'en- « train avec lesquels théologiens, légistes et jurisconsultes exploi- « taient toutes les directions ouvertes par un texte (celui de la Prag- « matique sans doute) devaient hâter l'obtention des résultats, mais « la papauté s'alarmait, prévoyant la contagion possible de l'exemple. « Le bon sens français sera toujours une garantie contre les entraî- « nements du tempérament national... Si Pie II l'eût mieux connue « et plus fréquentée, il se fût rassuré, mais c'était moins la France « versatile — c'est entendu — que le reste de l'Europe, qu'il redou- « tait de voir engagé dans une doctrine d'opposition à l'Eglise. Avec « ces peuples obstinés, les Anglais; ignorants, les Espagnols; ba- « lourds, les Allemands; il n'était que juste d'appréhender que la « séduction des idées françaises opérant sur eux, plus ou moins à « leur insu, il devint ensuite impossible de les en détacher jamais. « Et là était le péril; c'est ce qui permet de comprendre pourquoi « Pie II apporta tant d'attention et de sollicitude à obtenir l'abandon « par la France des principes contenus dans la Pragmatique. Il ne « faisait que reprendre les démarches tentées par Eugène IV, par Ni- « colas V et par Calixte III. »

Si j'ai bien compris ce passage qui pourrait s'intituler : « Discours sur le génie de la France et autres nations à propos de la Pragmati-

que sanction de Bourges », la France s'est appliquée avec la logique la plus rectiligne à maintenir la Pragmatique et à « épuiser » cette « expérience. » Or, Noël Valois, auquel D. L. rendait un enviable hommage en disant que son livre dispense de lire ceux qui l'ont précédé, a montré par une série de textes, que Charles VII lui-même est le premier à violer la Pragmatique quand elle gêne ses combinaisons. De plus, il a mis en évidence que ce fameux édit a été critiqué non seulement par des prélats français mais par l'Université de Paris elle-même. N'a-t-elle pas décidé le 25 septembre 1438, l'établissement d'une commission pour rechercher un régime meilleur, attendu que le système imaginé au concile de Bourges ne paraît guère convenir : « quia provisio inventa in concilo Bicturis non videtur sibi conveniens[1]. » Et le 22 décembre 1445, les Maîtres de l'Université n'écrivaient-ils pas au roi une lettre collective dans laquelle ils manifestaient sans ambages, leur préférence pour le retour à l'ancien régime[2]. Quant à Louis XI, on sait qu'entre ses mains, l'édit de Bourges devient un instrument diplomatique auquel il donne sa faveur ou la retire, selon le jeu variable de ses intérêts politiques.

Il serait cruel d'insiter. Beaucoup d'autres notes sont utilisables et, tout compte fait, les volumes édités par Dom Leclercq, si imparfaite que soit leur mise en œuvre, rendent à tous les travailleurs d'incontestables services. Mais il est vraiment dommage qu'un tel travail, si digne des nobles traditions bénédictines, ne se présente pas avec toutes les garanties scientifiques désirables.

H. X. Arquillière.

Sainte Angèle Merici et l'ordre des Ursulines, par une Religieuse du même ordre. — Paris, J. de Gigord, 1922. 2 vol. in-8° de XVIII-440 et 591 pages, nombreuses illustrations.

Née vers 1474, sur les bords du Lac de Garde, sainte Angèle Merici avait atteint la soixantaine quand elle réunit, auprès de l'église Sainte-Afre de Brescia, les premières compagnes qui devaient former avec elle la société religieuse de Sainte-Ursule, destinée à l'éducation des jeunes filles; le décret d'approbation est daté du 8 août 1536. Cette institution, d'une forme toute nouvelle dans l'Eglise, correspondait à un tel besoin, et était animée d'un tel esprit apostolique qu'elle prit un rapide essor, au point de compter, à la fin du XVIIe siècle, 350 monastères avec 9.000 religieuses, élevant plus de 100.000 élèves.

1. Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique sanction de Bourges*, Paris, 1906, p. CXVII, note 2.
2. *Ibid.*, p. CXIX.

A l'origine, les Ursulines, vivant chacune chez soi, ne se réunissaient que pour l'accomplissement de leurs œuvres et pour la célébration de certains offices. En 1566, saint Charles Borromée les appelle à Milan, les place sous le gouvernement des évêques, les lie par des vœux et leur impose, avec la vie commune, une règle modifiée, qui régit encore aujourd'hui un certain nombre de maisons. De nouvelles communautés prennent naissance des deux côtés des Alpes, soit spontanément et par imitation de celles qui existaient déjà, soit à l'aide de colonies issues de ces communautés. En 1608, deux Ursulines d'Aix-en-Provence, répondant à l'appel de Mme de Sainte-Beuve arrivent à Paris, font faire leur noviciat aux sœurs de Sainte-Geneviève groupées par Mme Acarie en vue de leur agrégation au Carmel et s'établissent au couvent du faubourg Saint-Jacques, le premier de ceux qui adoptèrent la clôture; la bulle du 13 juin 1612 confirma cette fondation et ses règles.

Nous ne pouvons retracer ici l'histoire des innombrables fondations issues de ce couvent et de celles, non moins fécondes, de Bordeaux et de Lyon; nous ne pouvons pas davantage suivre l'expansion de la famille ursuline dans le centre et le nord de l'Europe et en Amérique, sa résurrection en France immédiatement après la Révolution, ses missions en Grèce, au Texas, en Alaska, aux Indes néerlandaises; d'ailleurs, dans le corps de l'ouvrage, des tableaux très pratiques résument la chronologie et la filiation de ces fondations. Il nous faut au moins signaler l'importance des établissements de haut enseignement tenus par ces religieuses à Vienne, à Gratz, au Canada et aux Etats-Unis (New-Rochelle). Il nous faut surtout noter les grands efforts poursuivis en vue de la centralisation du gouvernement de l'Ordre et les résultats obtenus dans ce sens, en grande partie sur l'initiative du couvent de Blois et de la mère Saint-Julien, par la création de l'Union romaine, encouragée par le pape Léon XIII, réalisée pratiquement en novembre 1900 par un grand nombre de communautés et dont la constitution a été approuvée par Pie X le 8 mai 1905.

Telle est, très brièvement résumée, l'histoire « extérieure » de l'ordre des Ursulines.

Son histoire « intérieure » nous montre la surabondance de sainteté qui règne dans toutes les maisons. Le présent ouvrage nous en rapporte d'innombrables et touchants témoignages, au moins pour le XVIIe et le XIXe siècles, car il conserve sur le XVIIIe siècle un silence à peu près absolu et dont il ne nous dissimule pas la cause. En effet, pour écrire ces deux volumes, l'auteur n'a guère eu recours aux sources originales, je veux dire aux archives mêmes de l'Ordre, soit que ces collections fussent conservées dans les couvents encore existants, soit que des confiscations révolutionnaires les eussent fait entrer dans des dépôts publics. Sauf en ce qui concerne la vie de sainte Angèle, pour

laquelle elle a eu recours aux pièces mêmes du procès de canonisation, elle s'est à peu près exclusivement bornée à utiliser les *Chroniques* de l'Ordre rédigées par la mère Sainte-Paule de Pomereu, du monastère de Paris, et éditées en 1673; le *Journal des illustres religieuses*, imprimé de 1684 à 1690; les *Annales de Sainte-Ursule*, éditées par les Ursulines de Clermont-Ferrand en 1856 et en 1858 et qui s'appliquent seulement aux temps modernes; l'*Histoire de sainte Angèle Merici et de tout l'ordre des Ursulines* de Mgr Postel (1878) et quelques monographies locales.

Sans doute, dans les archives publiques, les « fonds » des Ursulines contiennent surtout des pièces relatives à l'administration des biens possédés par les couvents supprimés, mais on y trouve aussi, et en quantité non négligeable, des dossiers de fondations, des contrats avec des municipalités pour des créations d'écoles (tel, aux Archives de Seine-et-Oise, le contrat passé en 1645 avec la ville de Poissy) ou avec d'autres communautés (tel, aux mêmes Archives, l'acte conclu en 1696 entre les monastères de Saint-Germain-en-Laye et de Bourg-Saint-Andéol pour l'entretien, dans cette dernière maison, d'une religieuse qui ne pouvait supporter le climat de la région parisienne), même (quoique plus rarement) des actes capitulaires très utiles pour la connaissance de la vie intérieure des couvents.

Ces renseignements seraient infiniment précieux pour nous, car, si la galerie des portraits retracés dans le présent ouvrage remet sous nos yeux l'existence intime d'une foule de saintes religieuses, la vie même des couvents ne nous est décrite que tout à fait indirectement et, par suite, très imparfaitement. De ci de là, apparaissent des personnalités ecclésiastiques, comme le cardinal de Sourdis, Bossuet, les PP. Coton, Gontery, Romillon, au XVIIe siècle; Mgr Berteaud (de Tulle), Mgr Purcell (de Cincinnati), l'abbé Lambertz, au XIXe siècle; mais on voudrait être plus amplement informé sur les rapports de l'Ordre avec l'autorité ecclésiastique. On nous parle bien aussi, incidemment, du rôle des municipalités dans la fondation des maisons d'Angers, de Nevers, de Ploërmel, de Tonnerre : mais ce qu'on nous en dit nous fait regretter de n'être pas mieux informés de ce qui s'est passé dans les autres localités. Nulle part, croyons-nous, il n'est question de l'autorité judiciaire : et cependant, il serait bien surprenant qu'aucune juridiction, aucun Parlement notamment, n'ait eu à se prononcer sur quelque affaire intéressant la création ou le fonctionnement d'un monastère d'Ursulines.

A maintes reprises, on nous parle, mais toujours incidemment, de l'administration matérielle des communautés (apothicaireries bien montées, fabrication du pain par les religieuses, élevage des vers à soie dans le couvent de Lyon); des bibliothèques possédées par certaines maisons (Rome, Dijon); du soin particulier donné, dès le

XVIIe siècle, à l'enseignement des beaux-arts (musique, dessin, peinture, broderie). Quelques traits de la vie d'une religieuse sont révélateurs des méthodes à la fois douces et fortes par lesquelles les Ursulines s'attachent à faire de leurs élèves des femmes d'une foi solide et éclairée et d'un caractère énergique et généreux. Mais nous voudrions en savoir davantage sur le fonctionnement administratif des communautés, sur leur vie intellectuelle, les résultats profonds et réels de leurs admirables œuvres d'éducation.

Une documentation plus abondante et plus variée aurait également permis d'éviter quelques erreurs. On nous dit, par exemple (t. I, p. 311), que le P. Coton contribua, par sa prédication du carême de 1598 à Aix-en-Provence, à la fondation du couvent de cette ville. Or, nous savons précisément que cette prédication lui fut interdite par ordre de Henri IV (Le P. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus de France*, t. II, p. 500-501), mais qu'il avait prêché dans cette même ville l'avent de 1597 et qu'il n'y reparut plus ensuite que pour l'avent de 1602 et le carême de 1603 (*Ibid.*, p. 557) ; il faudrait donc mettre en doute la réalité de son intervention ou, tout au moins, en discuter la date. Ailleurs (t. I, p. 331), on nous parle du refus que fit la sœur Anne de Luynes, du couvent de Pont-Saint-Esprit, d'accepter la crosse abbatiale de Maubuisson : cet incident aurait mérité une étude critique et documentée, car ni les archives de Maubuisson, ni l'Histoire de cette abbaye, publiée par MM. Depoin et Dutilleux, n'en renferment la moindre trace.

Nous avons déjà signalé la regrettable lacune qui, en raison de la nature des sources utilisées, laisse dans l'ombre l'histoire du XVIIIe siècle. On nous déclare seulement que, dans la seconde moitié de ce siècle, les vocations se faisaient plus rares : et cependant, combien il aurait été intéressant d'en savoir davantage sur la mesure dans laquelle l'Ordre a été atteint par la décadence religieuse qui marque cette période! La qualité des vocations n'aurait-elle pas diminué comme leur quantité? Mais voici quelque chose de plus grave : on nous assure (t. II, p. 154) qu'il a échappé au jansénisme. Cette affirmation, un peu sommaire et dénuée de preuves, est malheureusement contredite par la réalité : en effet, les Ursulines de Saint-Cloud refusèrent, en 1762, les confesseurs que leur avait envoyés l'archevêque de Paris et dénoncèrent au Parlement, heureux de se mêler d'une telle affaire, la contrainte dont elles auraient été l'objet pour se soumettre à la bulle *Unigenitus*. Le conflit dura trois ans et il fallut, en 1765, employer la force pour disperser les religieuses rebelles (Voir notamment les Archives de Seine-et-Oise [Ursulines de Saint-Cloud], et Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle* [3e éd., 1885], t. IV, p. 85 et 188).

Notre auteur nous apprend aussi qu'à l'époque révolutionnaire

nombre d'Ursulines continuèrent en cachette leurs œuvres d'apostolat ou passèrent à l'étranger pour continuer d'y vivre en communauté; elle rappelle les souffrances de beaucoup d'entre elles et le martyre de leurs sœurs d'Orange et de Valenciennes. Mais, au risque de paraître trop exigeant, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer encore ici le regret que son information ne soit pas plus abondante. N'aurait-il pas été possible de connaître, au moins approximativement, le nombre de religieuses de l'Ordre qui exprimèrent le désir de continuer la vie commune et le nombre de celles qui demandèrent leur sécularisation? La question des serments ne s'est-elle pas posée pour elles, et, dans l'affirmative, comment l'ont-elles résolue? Sur les circonstances dans lesquelles se sont opérées les fermetures des maisons et la dispersion des religieuses, on ne nous dit absolument rien.

Sans doute, cette nouvelle publication est avant tout destinée à la famille religieuse de sainte Angèle, et la piété filiale de son auteur donne à son œuvre une saveur toute particulière, un sens de la « vie de famille » — pour reprendre les termes d'une lettre à elle adressée par le R. P. Burnichon — qu'on ne rencontrerait pas sous la plume d'un étanger. » Sans doute, cette œuvre est très méritoire, et, dans l'ensemble, on y voit les très sincères efforts de l'auteur pour ne rien avancer sans preuve. Mais la critique historique se montre plus sévère dans la recherche et dans l'emploi des matériaux : et, tout en louant comme il convient la conscience de l'auteur, la parfaite clarté de son exposition, et même l'aspect agréable de ses deux volumes abondamment illustrés; tout en constatant les précieux services qu'ils sont appelés à rendre, nous sommes obligés de constater que la matière n'est pas épuisée et qu'il reste encore à écrire un ouvrage où l'histoire si intéressante de l'Ordre des Ursulines serait abondamment nourrie à l'aide des nombreux documents encore inédits et envisagée dans les aspects, inconnus ou à peine connus, que nous avons sommairement indiqués tout à l'heure.

André Lesort.

Lucien Romier. — *Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion.* — Paris, Perrin et Cie, 1922. 2 vol. In-8° écu de xxxvi-243 et 303 pages. Prix 20 fr.

Il est heureux pour nous que des historiens doués et rompus à l'érudition assument à l'occasion la tâche d'initier le public lettré aux résultats de la recherche scientifique : les généralisations et les vues de l'esprit ne vivifient pas seulement l'œuvre abstraite des savants,

elles ouvrent d'utiles perspectives et constituent pour les travailleurs des instruments de découvertes nouvelles.

Des synthèses de ce genre valent surtout par l'apport personnel de leur auteur. La conception purement objective d'un sujet, — tel l'état général de la France à la mort de Henri II, par exemple, — dans laquelle l'on se contenterait de préciser l'état actuel des questions, importera toujours moins qu'un exposé explicatif et critique, où l'auteur, laissant intervenir sa propre vision, formulerait des vues d'ensemble, des suggestions inédites. Mais là se cache l'écueil. Bon nombre de travaux importants ont déjà éprouvé mainte manière de voir; on peut craindre que l'imagination, le souci d'être original ne mêle un grain de paradoxe à d'excellentes vérités; le nouveau, d'ailleurs, n'est plus guère accessible en dehors du document inédit; et celui-là manquerait à son sujet qui, cédant à l'attrait des choses non dites, chercherait à le renouveller autrement que par l'expression d'une pensée supérieure. En signalant ces difficultés, à propos d'une œuvre remarquable par le talent très personnel de l'auteur et sa maîtrise du sujet, nous indiquons les nuances et certaines réserves qu'il convient de préciser.

Un défaut de ce livre d'histoire, semble-t-il au premier abord, serait d'avoir un titre un peu romanesque. Pourquoi *Le royaume de Catherine de Médicis?* Du vivant de Henri II déjà, l'expression eût été une flatterie; au temps de François II et sous le gouvernement des Guise, elle implique une hyperbole qui ne se justifie guère. Objectera-t-on que l'ouvrage, par une foule de détails, décèle le rôle prépondérant de la reine mère sous les derniers Valois? Mais encore... Et si le sujet s'étend à la durée de plusieurs règnes, pourquoi en avoir rétréci l'énoncé en lui donnant cet autre titre (qui seul convenait) : *La France à la veille des guerres de religion?*

L'ouvrage commence par une copieuse préface sur les *Témoignages* des guerres de religion. Comme introduction à un livre qui s'arrête à la Conjuration d'Amboise, cela peut sembler un hors-d'œuvre. Ce qui étonne davantage, c'est la manœuvre esquissée dès le début, et un peu passée de mode, qui consiste à déclarer que le sujet dont l'auteur a fait choix n'a pas encore été compris ni traité congrûment par personne, faute d'une étude approfondie des sources, d'une méthode critique renouvelée et d'une impartialité judicieuse. Faut-il ne voir là qu'un moyen d'intéresser le lecteur à une œuvre en préparation, ou même un artifice pressant, ou prohibitif, à l'adresse de ceux qui travaillent le sujet et ne se décident pas à publier?... Question d'opportunité à part, la thèse est fondée. Depuis de Thou, « dont une légende a trop vanté la modération », l'historiographie des guerres de religion n'a réalisé en effet que peu de progrès. Ressassage des mêmes formules, abus des épisodes, vues étroites ou systématiques, inappétence à l'inédit ou incapacité d'interpréter les documents dans un sens

autre que celui de la tradition, voilà bien les défauts qui gâtent la plupart des monographies et qui se perpétueront aussi longtemps qu'on ne substituera pas, dans l'utilisation des sources, les textes documentaires (actes, correspondances, dépêches) aux récits narratifs (relations, mémoires, biographies), aussi longtemps qu'on ne procèdera pas à un reclassement des faits et des hommes.

Dociles à ces deux idées directrices que préconisait déjà le P. Daniel dans des temps très anciens[1], les futurs biographes ne seront plus en défaveur auprès de M. Romier. Car ce sont eux, à l'entendre, qui déforment l'histoire soit qu'ils acceptent sur les faits de portée générale les jugements courants, soit qu'ils accordent aux personnes ou aux groupes une importance excessive. L'auteur, en déprisant ainsi la biographie, songeait-il à sa thèse de chartiste, éditée en volume, sur le maréchal de Saint-André? Il m'apparaît bien difficile de comprendre les événements d'une époque sans l'étude psychologique et l'analyse mentale des personnages qui les ont provoqués ou vécus et pour ainsi dire incarnés. La biographie exige un effort d'art, j'en conviens, mais peut-on proscrire ou rendre responsable de l'inexpérience des auteurs un genre qui nous a donné de récents chefs-d'œuvre comme le *Blaise de Monluc* de M. Courteault, le *Jean de l'Espine* de Louis Hogu, ou encore la thèse, soutenue en Sorbonne ces temps derniers, sur *Antonio Caracciolo* par M. l'abbé Roserot de Melin? Mais quittons ce préambule et arrivons au sujet.

Le besoin de procéder par de larges ensembles a dicté à M. Romier la division en sept chapitres intitulés : la famille royale et la cour; — la diplomatie du roi; — les gentilhommes, les soldats, les grands seigneurs; — les bourgeois et les gens de robe; — les « pauvres sujets » des champs et des villes; — l'Eglise gallicane; — les protestants français.

Le chapitre sur la cour et la famille royale concentre l'attention autour de la personnalité de Catherine de Médicis. Le portrait est bien venu, sympathique, trop peut-être, mais à la veille des guerres civiles la reine mère n'avait pas encore chargé l'arme qui frappa Coligny. La préoccupation de réagir contre l'impression que nous ont donné du XVIe siècle les truculences et les empanachements d'un certain romantisme historique imprime à ces pages une messéante réserve. La forme en est agréable, certes, originale, mais caractérisée par cette idée fixe de l'auteur de ne pas s'échauffer, de rester pondéré, grave. M. Romier rougirait de s'en faire accroire, ce qui l'amène à défendre la vertu des dames de la cour, uniquement, semble-t-il par protestation contre Brantôme et ceux qui ont usé de ses écrits.

La diplomatie royale est l'objet d'une étude très poussée en profon-

1. *Histoire de France...*, Paris, 1713, 3 in-fol. Préface.

deur; les vues en sont nettes et justes. M. Romier manœuvre là sur un terrain qu'il connaît de longue date. Analysons. Au lendemain du traité du Câteau-Cambrésis qui, d'Italie, nous ramenait vers une politique rhénane, la monarchie semblait n'avoir plus que le choix entre deux systèmes d'alliance. Ou bien s'allier avec les nations catholiques contre l'hérésie, avec prépondérance de l'Espagne; ou bien s'allier avec les puissances protestantes, les Turcs et les Barbaresques contre l'Espagne, mais avec une Angleterre jouant son jeu à part et toujours prête à seconder les vues de Philippe II contre nous. Or, chacun de ses deux systèmes d'alliance comportait un danger et un risque. Dans le premier cas, alliée aux Espagnols, la France renonçait à toute expansion vers l'Est où, depuis la conquête des Trois-Evêchés, l'Espagne était menacée plus que jamais dans ses communications avec les Pays-Bas; on risquait aussi de soulever à l'intérieur les protestants dont les amitiés s'accordaient avec la politique du roi contre Philippe II. Dans le second cas, c'était recommencer la guerre contre la maison d'Autriche et dans des conditions plus défavorables que par le passé; on risquait aussi de mécontenter les catholiques du parti des Guise. Telle était la situation; et l'on sait que Catherine, à force de ruses, de fourberies même, évitant tout conflit armé, sut sauvegarder en même temps l'avenir dynastique de ses fils et l'indépendance nationale.

Les pages que M. Romier consacre aux différentes classes de la société confirment généralement les idées reçues, et cela malgré la peine visible qu'il se donne pour ne pas citer les travaux de certains de ses devanciers[2]. Il avance, du reste, beaucoup trop la décadence et la ruine de la noblesse, et maintes remarques qu'il rapporte aux environs de 1560 s'expliquent seulement en fonction des guerres civiles.

Je m'arrêterai plus longtemps sur le chapitre de l'Eglise gallicane, dont le titre suffit à lui seul à piquer notre curiosité et à saisir notre plus sympathique attention. Par malheur, on y rencontre moins d'idées originales que singulières, plus singulières que vraiment intéressantes.

Et d'abord, le plan pouvait être meilleur. Le tableau des désordres de l'état ecclésiastique n'eut rien perdu de sa précision, les effets de lumière eussent adouci les touches trop fortes, l'auteur se fut aussi épargné maints tours et retours si, au lieu de commencer son exposé par le bas de la hiérarchie, il avait montré, en partant des sommets, la part de responsabilité qui revenait aux privilégiés de tout rang dans un état de choses abusif, issu du régime bénéficial et perpétré depuis des siècles au détriment du service divin et des pauvres. Les

2. Les ouvrages de M. Pierre de Vaissière et de M. Henri Sée, entre autres ne sont pas indiqués une seule fois.

menus prêtres, vicaires ou desservants, sur qui retombait tout le ministère des âmes et qu'un traitement à peine rémunérateur réduisait trop souvent pour vivre au trafic des choses saintes, à la simonie, eussent paru moins coupables au regard et à la suite des profiteurs du régime, évêques, abbés et autres gros bénéficiers.

M. Romier a pour juger ce petit clergé une formule au moins inattendue. Au XVIe siècle, s'il faut l'en croire, « on ne se moque plus des clercs, on les méprise; il y a un décri étonnant du sacerdoce » (p. 89). Notons de suite la confusion établie ici entre l'état de cléricature et le sacerdoce, et, sans plus insister sur ce détail, examinons l'argumentation de l'auteur.

Pour couper court à une discussion oiseuse, j'abandonnerai à M. Romier les textes qu'il cite et tous ceux qu'il pourrait recueillir à nouveau concernant les infractions à la discipline du célibat ecclésiastique. En général, au XVIe siècle, l'immoralité des clercs pas plus que celle des laïcs n'est matière à scandale, et c'est moins les personnes que le siècle dont la responsabilité morale est en jeu. Toutefois je me reprocherai de laisser à l'écart un texte bien connu, que M. Romier ne cite pas, de l'ambassadeur vénitien Jérôme Lippomano. « Le prêtre français, écrit-il en 1575, n'est pas très débauché; il n'a d'autre vice que celui de la gloutonnerie, qui lui est commun avec le reste de la nation. » Et il ajoute aussitôt : « Il serait donc moins difficile d'améliorer ce clergé que celui des autres pays, où les excès sont bien plus criants. »[3]. Cette supériorité du clergé français, reconnue par un étranger, était-elle donc en France si peu appréciée des fidèles, que dis-je? les prêtres étaient-ils si discrédités, voyait-on parmi eux tant de gens déclassés, d'individus déconsidérés, déshonorés, que le sacerdoce lui-même était du commun décrié et ses ministres objet de mépris? L'étude de René de Maulde-la-Clavière sur « le clergé à la veille de la Réforme »[4]; celle d'Albert Desjardins sur les « abus dans le corps ecclésiastique »[5], et ce que j'ai écrit là-dessus, d'après les registres inédits du Parlement de Paris,[6] ne semblent pas autoriser un tel langage. Le décri du sacerdoce est une idée protestante, une arme de polémique religieuse que ceux-là brandissaient contre le catholicisme qui, de Genève, passaient en France « pour exciter le peuple à l'aversion des prêtres et des moines »[7]. Reprendre cette idée à son compte, c'est méconnaître l'action initiale du petit clergé,

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Documents inédits). t. II, p. 581.

4. *Les Origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle* (Paris, 1889), p. 137 à 185.

5. *Les sentiments moraux au XVIe siècle* (Paris, 1887), p. 350 à 367.

6. *Comment le Protestantisme a progressé sous François II et pendant les premières années de Charles IX* (Paris, 1909), p. 144 à 166.

7. *Relations des ambassadeurs vénitiens*. (Documents inédits). t. II, p. 129.

du clergé des campagnes, dans la formation du grand mouvement populaire de la Ligue, constitué d'abord en face du calvinisme, et du calvinisme seul; c'est oublier l'un des facteurs importants de l'échec de la réforme en France au XVIe siècle. M. Romier essaie de justifier sa manière de voir à l'aide de faits et de citations; mais par une fatalité que je m'explique mal, il se trouve que de tout le livre ces pages sont précisément celles qui prêtent le plus à la discussion.

Tout le monde ne sait peut-être pas que nos paroisses rurales sont pauvres d'églises de la Renaissance. « C'est là, selon M. Romier, un signe de la grande décadence du zèle apostolique, du refroidissement de la charité chez les clercs de l'église romaine à la veille du concile de Trente » (p. 88). L'affirmation serait-elle exacte, n'aurions-nous plus en France que peu d'églises de la Renaissance, il faudrait encore vérifier les prétendus rapports entre cette crise de la construction et l'insuffisance de ferveur religieuse chez les ecclésiastiques. Mais je suis renseigné. Loin de décliner, au seizième siècle, l'architecture religieuse a pris sous l'impulsion d'inspirations nouvelles un essor nouveau. Il suffit pour s'en rendre compte, de consulter le répertoire d'églises de la Renaissance dressé par M. Enlart, où l'on trouve le nom de plusieurs centaines d'églises encore debout[8]. Aucune de nos provinces n'en est dépourvue. Bien mieux, une véritable fièvre de reconstruction, comparable à celle qui anima les maîtres d'œuvre du treizième siècle, s'était emparée de certaines régions. Voyez l'ancien diocèse de Soissons et surtout la Champagne méridionale. Mais laissons la parole à M. Lefèvre-Pontalis : « D'autres régions de la France, comme une partie de la Picardie, où l'on vit s'élever les belles églises de Saint-Vulfran d'Abbeville, de Rue, de Saint-Riquier, de Folleville, de Tilloloy, comme le Vexin où deux familles d'architectes, les Lemercier à Pontoise et les Grappins à Gisors, travaillèrent dans un grand nombre de paroisses, comme la Bretagne ou comme les bords de la Loire, furent animés du même souffle artistique, mais le diocèse de Troyes peut revendiquer l'honneur de former un groupe d'une importance exceptionnelle par le nombre et la beauté de ses églises. »[9]. Et comment oublier cette charmante floraison d'églises de la Renaissance dans le Parisis que des travaux récents ont attribué au maître-maçon Nicolas de Saint-Michel : Luzarches, Attainville, Mareil-en-France, Plessis-Gassot, Mesnil-Aubry, etc. Inutile d'insister : c'est enfoncer une porte ouverte.

Arrivons aux citations. Nous ne pouvons pas dire que M. Romier nous paraisse avoir fait toujours le meilleur usage des textes, ni que

8. *Manuel d'archéologie française*, (Paris, 1920), t. II, p. 785 à 791.

9. *Congrès archéologique de France*, LXIXe session, en 1902, (Paris, 1903), p. 307.

son choix a été des plus judicieux. Prenons quelques exemples. Veut-il expliquer la densité croissante du clergé au XVIe siècle? C'est que les petites gens, dit-il, recherchent le sacerdoce « comme un moyen d'échapper à la misère » (p. 92). Et il invoque à l'appui de cette interprétation avilissante, le témoignage de Claude Haton qui ne la corrobore nullement. Voici d'ailleurs le passage, qui se rapporte à une période de prospérité agricole sans précédent : « Y avait par la France assez grand nombre de prêtres, et si l'accroissait-on tous les ans : car le temps étant comme en paix, les laboureurs des villages qui avaient trois ou quatre garçons se réjouissaient d'en envoyer l'un aux écoles pour le faire prêtre, nonobstant que la plus grande part [desdits laboureurs] fussent vicieux et mal vivants. » Sont-ce bien là des miséreux? Et ce texte n'expliquerait-il pas plutôt les mœurs faciles du bas clergé et l'indulgence de la conscience populaire à leur égard?

Autre citation. M. Romier aurait constaté le décri du sacerdoce dans une lettre pastorale de l'évêque d'Autun à son clergé, en 1534. Le document traduit, légèrement altéré, doit être rétabli ainsi : « Oh douleur! je ne sais par quelle infortune nous en sommes venus à ce point que les plus lâches et les plus indignes sont presque les seuls qui aspirent à une profession si honorable. » (p. 91). Relisez la phrase et considérez que l'évêque s'adressait en latin à son clergé. Qui se laisserait prendre à ce langage virulent? N'y reconnaît-on pas une de ces manières de parler qui ne sont pas forcément des manières de penser, une de ces élévations oratoires comme en recèlent tant de sermonnaires d'autrefois, — à supposer que l'usage en soit de nos jours complètement disparu, — et dont l'évidente exagération exclue toute interprétation dans le sens strict.

Où M. Romier a raison, c'est lorsqu'il dénonce l'extrême légèreté avec laquelle certains évêques procédaient aux ordinations. « Ceux qui ont pouvoir de conférer les ordres s'en servent comme de récompenses qu'ils distribuent à leurs créatures ou même à leurs domestiques. » (p. 92). Et l'auteur met en avant la protestation au roi de Jean de Monluc, évêque de Valence : « Les cardinaux et les évêques baillent les bénéfices à leurs maîtres d'hôtels et, qui plus est, à leurs valets de chambre, cuisiniers, barbiers et laquais. » (p. 92). Mais le malheur veut que cette citation n'ait que faire ici : car, à bien l'entendre, elle signifie en propre que la domesticité des hauts dignitaires de l'Eglise était trop souvent rémunérées avec des bénéfices; et chacun sait qu'il n'était pas besoin d'être engagé dans les ordres pour obtenir une cure, une abbaye, la simple tonsure suffisait pour y prétendre, et, s'il n'était pas d'église, le postulant avait toujours la ressource de s'aboucher avec un titulaire par confidence.

On comprend, néanmoins, que des curés ainsi pourvus aient été

peu enclins à résider sur leur bénéfice. M. R. le rappelle à bon droit, mais l'exemple choisi déroutera des inexpérimentés. « En Berry, dit-il, des trois cents prieurés ruraux on ne trouve pas un seul qui soit affermé. » (p. 94) : comme si les prieurés simples dont il s'agit étaient des prieurés-cures, c'est-à-dire des bénéfices à charge d'âmes.

Ne voyons là que des inadvertances répétées. Mais à côté de ces distractions, le recours à certaines références[10], quelques commentaires aussi, seraient à relever si j'avais le moindre goût pour les procès de tendance.

On s'étonne par exemple qu'un auteur sérieux, qui professe un docte mépris pour les textes narratifs, aille se documenter sur un sujet particulièrement délicat chez le facétieux Noël du Fail; et non pas dans les *Propos rustiques :* les extraits que produit M. Romier appartiennent aux récits les plus obscènes des *Contes et discours d'Eutrapel*[11] (p. 89). Plus loin, on mentionne un ecclésiastique condamné pour homicide au supplice de la roue (1555) ; — et de ce fait isolé, de ce cas pathologique peut-on dire, exceptionnel à tout le moins, M. Romier, toujours grave, de conclure : « Il n'est pas rare qu'on entende parler de vols et de meurtres commis par des prêtres. » (p. 90). Même page, on souligne « la tranquille régularité avec laquelle un curé estimé comme Jean Glaumeau note sur son livre de raison la naissance de ses bâtards. » Mais on oublie d'ajouter que ce « curé estimé » de l'auteur était passé à la Réforme.

Ailleurs, M. Romier se montre moins bienveillant. Il fait grief au clergé des pays dévastés par la première guerre civile, de n'avoir pas réintégré leur maison une fois la paix conclue (p. 94). Le reproche ne saurait atteindre qu'une fraction minime des gens d'église et, partant,

10. A propos de références, je dois signaler une innovation absolument condamnable. L'appel de note n'a pas lieu pour chaque référence, mais par alinéas. Un alinéa peut motiver plusieurs références, sans que rien au bas de la page ne permette de savoir à quel passage telle référence convient. Impossible aussi de distinguer à première vue ce que l'auteur à tiré de son propre fonds ou d'ailleurs. On dirait une série de devinettes qu'il peut être amusant de résoudre, mais cela exige un effort d'attention et des loisirs qui ne sont pas le lot de tout le monde.

11. Deux textes sont extraits, l'un *De l'amour de soi-même*, l'autre *De trois garces*. De ce dernier conte M. Romier détache ce proverbe :

Qui veut tenir nette maison
Ne loge prêtre, pigeon, n'oison.

L'idée première d'un tel dicton, que Noël du Fail attribue plaisamment à Homère, n'est-elle pas d'importation allemande? Marc-Monnier (*La Réforme de Luther à Shakespeare* (Paris, 1885, p. 2, n. 2) rapporte que le père de Luther, mineur de son état, disait : « Celui qui veut tenir sa maison propre doit laisser dehors les prêtres et les moines.

Wer wil haben rein sein Haus
Der behalt Pfaffan und Mönche drauss. »

Nous posons la question.

ici encore, M. Romier a tort de vouloir généraliser. Grand nombre d'ecclésiastiques étaient morts sous les coups des huguenots, qui ne le sait? Les autres, contraints de fuir pour sûreté de leurs personnes, comprendrait-on qu'ils soient tous revenus de sitôt dans ces villages dont les églises avaient été incendiées ou mises à sac et les presbytères du tout pillés de leurs meubles sinon détruits? Où trouver les ressources pour reconstruire, alors que les paroissiens avaient dû subir les misères de l'occupation ou le pillage des troupes de passage? Comment y vivre surtout? car, en maintes localités, ou bien les huguenots s'étaient saisis du bénéfice et en touchaient les revenus, ou bien ceux-ci étaient devenus irrécouvrables, soit par le mauvais vouloir des tenanciers, soit par la perte totale des titres et la complicité des gens de justice? Si M. Romier, dans un prochain volume, en vient à traiter à fond les conséquences des guerres de religion, je me permets de lui signaler, aux Archives nationales, les registres de la série G[8] *, où de nombreux documents ne manqueront pas d'éclairer sa bonne foi.

Enfin, puisque M. Romier avait abordé le problème de la valeur morale du clergé au XVIe siècle, il ne m'eut pas déplu qu'il évoquât, ne fût-ce qu'en passant, les difficultés rencontrées de la part des autorités diocésaines en matière de correction et de discipline ecclésiastique. Ç'eût été l'occasion de rappeler la faveur que les clercs insoumis et les maisons religieuses rencontraient auprès des Parlements au moyen de l'appel comme d'abus (édit donné à Villers-Cotterêts, en 1539). C'est une lacune également d'avoir gardé le silence sur les intentions de réforme et la réaction déjà commencée dans le clergé dès 1560. Et je crois que l'auteur eût jugé moins sévèrement le sacerdoce catholique, s'il avait étudié d'un peu près les associations de charité corporelle et de piété qui, d'âge en âge, sont autant de remèdes apportés par l'Eglise aux maux du siècle.

Une autre idée non moins contestable que le décri étonnant du sacerdoce, concerne l'attitude du clergé de France à l'égard du Saint-Siège vers 1560. M. Romier s'étonne que les évêques nommés par le roi aient « presque toujours été des évêques ultramontains » (p. 128). Affaire de loyalisme, quelle que soit l'époque. Mais en face du calvinisme et plus que jamais au lendemain de la constitution des Eglises réformées, évènement si gros de périls pour le catholicisme français, il revenait à l'épiscopat de parer au danger d'un schisme en donnant au royaume l'exemple de la fidélité à l'unité de la foi romaine. Et la conduite des évêques fut ce qu'attendait d'eux l'opinion. N'exagérons rien pourtant. Tous les évêques d'alors ne furent pas d'une irréprochable orthodoxie, et l'ultramontanisme du clergé français ne s'affirma guère aux dépens de son gallicanisme : malgré les exhortations et les reproches venus de Rome, on le voit en effet s'opposer, à di-

verses reprises, à l'introduction en France du concile de Trente, et c'est seulement aux états de Blois, en 1576, puis à l'assemblée de Melun en 1579, qu'il s'efforçera d'obtenir du roi, en vue de sa propre réforme la publication des décrets qui devaient en accélérer le développement[12].

Le dernier chapitre de l'ouvrage reproduit l'importante étude que M. Romier a publiée en 1917 dans la *Revue historique* sur *les Protestants français à la veille des guerres civiles*. Nous l'avons analysée en son temps ici même, et le lecteur voudra bien s'y reporter (t. VI, 1920, p. 302). M. Romier y témoigne une large sympathie à l'égard de la Réforme, ce qui était peut-être le meilleur moyen d'en parler avec équité. Sur un point cependant je ne serais pas de son avis. Le nombre des gens de justice qui, lors de la première guerre, désertèrent leur poste et prirent du service dans les armées huguenotes était, je crois, fort imposant. Ce ne sont pas seulement les contemporains qui s'en plaignent. Après l'édit d'Amboise, le Parlement de Paris, toutes chambres réunies, dénoncera cet espèce de scandale : « Le roi a bien été expérimenté comme par les officiers de judicature qui ne tiennent sa religion, ses villes et églises ont été occupées, pillées et saccagées »[13]. Et je pourrais appuyer ces « remontrances » de listes entières de magistrats de même bailliage ou sénéchaussée, « tous de la nouvelle opinion, ayant contrevenu aux édits du roi et en fuite ». Aussi bien s'imagine-t-on facilement l'embarras de tous ces gens de sacs et de code, traîtres à leur état, lorsqu'une amnistie royale leur permit de réintégrer leurs prétoires et d'y exercer la judicature comme ci-devant.

En fermant l'ouvrage de M. Romier une pensée de reconnaissance me rapproche de lui. L'état politique, social et religieux de la France à la veille des guerres de religion était un sujet neuf encore. Il fallait un réel courage pour l'aborder de front. Les défauts que j'ai signalés, inévitables peut-être dans une entreprise de ce genre, n'atténuent en rien de grands et d'incontestables mérites. L'érudition, l'étendue de pensée, les vues d'ensemble coutumières à l'auteur lui ont permis d'écrire avec succès une œuvre d'historien. Et j'ai eu plaisir à ranger dans ma bibliothèque ces deux in-octavo, entre le livre si finement écrit de René de Maulde-la-Clavière sur *les Origines de la Révolution française au commencement du* XVIe *siècle*, et celui, composé avec un sens plus aigu, de M. Hanotaux sur *la France en 1614*. Ces trois ouvrages, disposés côte à côte, représentent comme les volets d'un triptique où je retrouve, à trois moments de son histoire, les traits et la physionomie de l'ancienne France, dans le siècle le plus riche de vie, le plus tumultueux qui fut jamais.

Victor CARRIÈRE.

12 V. MARTIN, *Le Gallicanisme et la Réforme catholique* (Paris, 1919), p. 102, 128.
13. Archives nationales, X^1a^ 1605, fol. 216 v°.

Abbé G. CONSTANT. — *La Légation du cardinal Morone près l'Empereur et le Concile de Trente, avril-décembre 1563.* Fascicule 233 de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes.* — Paris, Champion, 1922. In- 8° de LXV-612 pages.

C'est à une courte période de huit mois que se rapporte la publication de M. l'abbé Constant; mais il en est peu dans l'histoire de l'Eglise, qui présentent plus d'importance. Ouvert une vingtaine d'années auparavant, le Concile de Trente, deux fois interrompu, avait, le 15 janvier 1562, repris ses séances; mais, dès le 17 septembre, il les suspendait et près de dix mois devaient s'écouler avant qu'il recommençât de siéger; encore put-on croire qu'il allait se séparer sans achever sa tâche, l'accord ne pouvant se faire entre les prélats espagnols et français d'une part, et la Curie, dont les Italiens soutenaient le point de vue, d'autre part, sur la question de la résidence et de l'institution des évêques. Au milieu de ces interminables disputes, le cardinal de Mantoue, qui présidait le Concile, mourait le 3 mars 1563; quinze jours plus tard, le second légat, Seripando, disparaissait à son tour. Les Pères laissés sans direction, se préparaient à quitter Trente.

Pie IV désigna, pour remplacer Mantoue, le cardinal Giovanni Morone et ce choix excellent permit, contre toute attente, de mener rapidement le Concile à un heureux terme. Les évêques étaient divisés en deux camps opposés : en face des Italiens, généralement acquis au point de vue du Saint-Siège, les étrangers, ou, comme on disait alors, les ultramontains : Français, Italiens, Allemands, appuyés par leurs ambassadeurs, faisaient bloc; de là, des difficultés sans cesse renaissantes qui mettaient à tout instant en péril l'œuvre de conciliation entreprise par les légats. Morone vit clairement qu'il fallait « diviser les opposants, briser leur action commune, de façon à ne plus avoir à les combattre qu'isolément » : ses talents diplomatiques remportèrent dans cette voie des succès inespérés. Tout d'abord, Morone entreprit le siège de l'Empereur et, profitant de l'ascendant personnel que ses précédentes missions à la cour impériale lui avaient permis d'y acquérir, alla trouver Ferdinand à Innspruck; quand, après une absence de près d'un mois, il revint à Trente le 17 mai, l'opposition des évêques allemands n'était plus à craindre.

Restait à rompre l'alliance des Français et des Espagnols. Morone n'eut pas de peine à en discerner la fragilité; l'accord des deux éternels rivaux ne survécut pas à une de ces querelles de préséance, si sensibles à l'honneur chatouilleux des diplomates d'autrefois, que le premier légat eut l'habileté de faire naître dès le début de juin. Il

circonvenait en même temps le cardinal de Lorraine, flattait l'orgueil de ce grand ambitieux et, en un tourne-main, faisait de lui le soutien le plus ferme de la politique pontificale. Il n'est pas jusqu'aux évêques espagnols que Morone ne parvint à détacher de l'ambassadeur de Philippe II qui se montrait hostile à la clôture rapide du Concile. Les obstacles ainsi écartés, Morone put, en quelques mois, faire décider les différents points depuis si longtemps demeurés en suspens : quand, le 4 décembre 1563, le Concile se sépara, il avait accompli sa tâche et Rome pouvait se flatter d'un triomphe complet, dont une bonne part était due, sans conteste, à l'adresse et à la fermeté du cardinal Morone.

Tous ces événements étaient, dans leurs grandes lignes, bien connus, mais il appartenait à M. l'abbé Constant de les élucider dans le détail; non seulement il a retrouvé et publié 151 lettres émanées de Morone ou à lui adressées et 78 pièces annexes : lettres de divers grands personnages aux légats ou aux principaux Pères du Concile, correspondance entre Borromée et le nonce d'Espagne, etc., mais il a accompagné tous ces documents d'une savante annotation qui en éclaire les moindres obscurités. M. l'abbé Constant a lu et s'est assimilé tout ce qui lui a paru — études d'ensemble, monographies ou recueils d'actes — sur le Concile de Trente; les nombreux dépôts d'archives italiens lui sont familiers et, en dehors de la péninsule, il a exploré ceux de Madrid, de Simancas, de Vienne, d'Innspruck, de Munich, etc. Avouerons-nous que l'éditeur nous paraît avoir pêché par excès de scrupule et même, dans une certaine mesure, par manque de méthode? Ces notes, si copieuses que, souvent, de toute une page, une seule ligne reste pour le texte, ne pouvaient-elles être allégées? Le lecteur le plus intrépide risque d'être découragé par cette dense typographie, par ce commentaire d'une science impitoyable. N'eut-il pas fallu, tout au moins, rejeter aux pièces annexes les nombreux documents qui sont reproduits *in-extenso* dans les notes et ne contribuent pas peu à les alourdir? Nous chicanerons également l'auteur sur sa façon d'indiquer les différentes versions des documents qu'il publie ou qu'il cite; il est, pour le classement de ces versions, des règles bien connues et qui ont fait leurs preuves : du premier coup d'œil, le lecteur doit pouvoir distinguer l'original des copies, apprécier la valeur relative de chacune de ces dernières; la disposition typographique adoptée par M. l'abbé Constant ne permet pas de le faire aisément.

Ces menues critiques montrent combien il s'en faut de peu que le savant éditeur de *la Légation du cardinal Morone* ait atteint la perfection du genre.

Ch. HIRSCHAUER.

Abbé Victor MARTIN. — *Le Gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente (1563-1615)*. — Paris, Picard, 1919. In-8° de XXVII-415 pages.

Pourquoi la France, presque seule des nations catholiques, se refusa-t-elle à « recevoir » les décrets du Concile de Trente? Dans quelle mesure et par quels biais une part importante de ceux-ci furent-ils néanmoins introduits dans la législation du royaume? C'est le problème que le nouveau doyen de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg s'est proposé de résoudre. Il est curieux que personne ne s'en soit avisé avant lui, car cette question domine l'histoire de l'Eglise de France pendant les cinquante années qui séparent la fin du Concile de l'assemblée du Clergé de 1615. Ce demi siècle est rempli d'ardentes controverses, — dont d'innombrables factums et libellés nous ont conservé la trace, — entre adversaires et tenants de la publication.

Dans le premier camp, M. l'abbé Martin range avec raison les Parlementaires, gardiens jaloux des « Franchises et libertés de l'Eglise gallicane »; singulières libertés qui devaient, en fait, soumettre étroitement celle-ci à l'action gouvernementale. En face d'eux, — et c'est un point que les historiens, ne disposant guère que de sources gallicanes, n'avaient pas su, jusqu'ici, mettre en lumière, — l'auteur place le Clergé de France lui-même : tout d'abord un peu méfiant à l'égard des nouveautés introduites par le Concile, il ne tarde pas à s'y rallier sans réserve et à y voir la condition nécessaire de la contre réforme catholique dont il sent profondément le besoin.

Le Parlement, détenteur de la puissance législative, eut le dernier mot dans cette lutte et put empêcher la publication officielle du Concile; certes, la vérité porte sa force en soi et bien des décrets disciplinaires, adoptés par le pouvoir royal, passèrent et dans les lois et dans les mœurs; mais l'introduction totale des décisions de Trente n'eut jamais lieu : bientôt les querelles jansénistes vinrent pour longtemps diviser l'Eglise de France et favoriser dans son sein une reprise de l'esprit gallican, fort peu propice à la réalisation des vœux émis par l'assemblée du Clergé de 1615. Même si le Concile avait été publié en France, le statut religieux du royaume eût-il été parfait? M. l'abbé Martin en doute et, dans une conclusion d'une pénétrante hardiesse, montre que la contre-réforme ne pouvait être complète tant que les revenus exagérés des grands bénéfices donnaient prise à la brigue et à la simonie. Par une conséquence que les auteurs de la Constitution civile du Clergé n'ont certes pas prévue, l'Eglise de France sor-

tit de la Révolution « pauvre, mais dégagée des liens qui l'attachaient à la terre », et M. l'abbé Martin n'est pas éloigné de penser, avec bon nombre de catholiques, que, dépouillée de ses derniers biens par la loi de Séparation, elle n'a pas payé trop cher son indépendance retrouvée.

On le voit par ce bref aperçu, le livre de M. l'abbé V. Martin est de ceux qui donnent à penser; écrit d'une plume alerte, parfois un peu familière, il a le grand mérite d'ouvrir des aperçus nouveaux sur une question importante. Il est cependant permis d'espérer que l'auteur de cet « essai » reprendra son travail en sous-œuvre pour le compléter et lui donner des fondements plus solides encore. Le reproche principal que l'on peut faire à M. l'abbé Martin est de s'en être tenu aux seules archives vaticanes; certes, ce devait être la maîtresse source de sa thèse et divers coups de sonde que nous avons pu porter nous ont prouvé que l'auteur n'y avait rien laissé échapper d'important; mais, si les papiers des nonces résidant en France offrent un intérêt de premier ordre, ceux des ambassadeurs du roi Très Chrétien n'en présentent guère moins; si la série n'en est pas aussi complète, il en subsiste d'assez beaux restes, ne serait-ce qu'à la Bibliothèque nationale, pour qu'il ne fût permis de les négliger. Et si l'on ne peut faire grief à l'auteur, vu l'étendue chronologique de son sujet, de n'avoir point dépouillé les correspondances des représentants diplomatiques de l'Espagne, de l'Empereur, de Florence, de Venise, tant à Rome qu'à Paris, où il eût cependant pu faire une abondante et intéressante moisson de documents, du moins, son enquête, pour la période de la Ligue, devait porter sur les dépêches des agents espagnols en France, intégralement conservés aux Archives nationales dans le fonds dit de Simancas.

Ch. HIRSCHAUER.

Louis BROCHARD. — *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris.* — Paris, Champion, 1923. In-8° de XII-404 pages, fig., pl. et plans. Prix 35 fr.

Ecrire l'histoire d'une paroisse de Paris et surtout d'une grande paroisse comme Saint-Laurent, dont le passé est très ancien et les formes d'activité extrêmement nombreuses, n'est certes pas chose aisée. Plus que d'autres peut-être les institutions religieuses, tout en évoluant, ont le privilège de maintenir en grande partie les organismes anciens, d'où avec le temps une grande complexité. En veut-on un exemple? M. Brochard retrouve nettement dès le XVe siècle l'existence d'une confrérie à Saint-Laurent et peut la suivre jusqu'au XVIIIe siècle; mais,

dans l'intervalle, d'autres confréries sont nées et c'est de dix-neuf confréries qu'il s'agit de débrouiller les rôles divers à la fin de l'ancien régime. L'érudition de l'auteur et ses patientes recherches lui ont permis de faire un travail vraiment scientifique. Il n'a négligé aucune source importante; il a utilisé et aussi critiqué de très près d'innombrables documents.

M. Brochard a adopté, pour la période qui va des origines à la Révolution, la division par matières, d'où une précision certaine, plus de clarté aussi et ce plan du reste s'imposait; mais cela est moins suggestif qu'un récit qui adopterait l'ordre chronologique, et n'existait-il pas les éléments d'un chapitre qui eût permis de suivre le développement de la vie religieuse au cours des âges à Saint-Laurent? L'intérêt en eût été de mieux mettre en lumière une question essentielle à traiter dans une monographie de paroisse et de compenser le nécessaire inconvénient de présentation signalé plus haut. Ce sentiment se trouve renforcé à la lecture des dernières pages du livre consacrées à l'histoire de Saint-Laurent de 1789 au Concordat de 1802. La législation révolutionnaire a pris soin, hélas, d'élaguer et de simplifier le sujet et rendu possible une exposition synchronique de l'ensemble des faits intéressant la paroisse. A ce récit moins neuf assurément que les premiers chapitres, car ici l'auteur avait des devanciers : M. l'abbé Grente et M. le chanoine Pisani, M. Brochard a su donner un tour personnel et la lecture en est attachante.

On ne peut prétendre résumer tous les petits faits qui forment la trame de l'existence quotidienne de Saint-Laurent. Mais il convient de noter spécialement quelques points de ce bon et utile travail. Toute la discussion relative aux origines de Saint-Laurent, à l'emplacement primitif de l'église, abbaye ou paroisse, est savamment conduite. La conclusion en est que l'édifice actuel occupe bien la place du sanctuaire dédié à Saint-Laurent dès le VIe siècle. L'auteur fait minutieusement l'histoire des incidents variés dont le territoire de Saint-Laurent fut le théâtre depuis cette date reculée; il suit pas à pas l'œuvre des différents curés de la paroisse. Le XVIIe siècle l'arrête tout particulièrement. C'est l'étape culminante de cette longue histoire. A ce moment l'église sera restaurée et agrandie, les œuvres religieuses et charitables prendront un essor et des directions encore inconnues. Plus agité apparaît le XVIIIe siècle; les querelles théologiques nuiront à la bonne harmonie des paroissiens et du clergé, la fabrique connaîtra des jours pénibles. Le très instructif chapitre consacré à celle-ci expose en détail ces difficultés, qui amèneront un moment la faillite. Dans un autre ordre d'idées, de semblables vicissitudes jalonnent l'histoire du territoire paroissial qui subit maint retranchement, par suite de l'extension de la capitale et de l'accroissement de la population. Les confréries, les fondations, le clergé et le

ministère paroissial sont étudiés en des chapitres distincts. L'édifice enfin est décrit minutieusement. Il eût été utile à notre avis de préciser sur un plan à échelle suffisamment grande l'ancienneté relative de chacune des parties du monument.

Une illustration nombreuse et documentaire vient encore enrichir cet ouvrage solide que complète un appendice où sont reproduits des documents d'un vif intérêt comme le « Règlement de l'Assemblée de Charité, établie en la paroisse de Saint-Laurent, pour le soulagement des pauvres honteux, malades et pour l'entretien et direction des écoles de charité » (XVIIIe siècle), règlement tout à l'honneur de la piété et de l'esprit pratique de nos pères.

M. Brochard n'a pas poussé ses recherches au delà du Concordat de 1802 et avec une trop grande modestie entend laisser à d'autres le soin de terminer l'histoire de la paroisse Saint-Laurent. Souhaitons qu'il renonce à sa résolution et achève l'œuvre que personne mieux que lui ne saurait mener à bonne fin.

Jean de LA MONNERAYE.

Joseph BRAUNER, Diœzesan-Archivar. — *Die Strassburger Priester-Märtyrer der Schreckenszeit.* 1793-1794. *Vier biographische Stizzen.* — Rech (Moselle), Colportage catholique, 1922. In-8° de VII-142 pages, avec portrait de Bernardin Saglio.

Ces quatre esquisses biographiques de prêtres strasbourgeois martyrs pendant la Terreur, sont groupées en deux paragraphes. Le premier est consacré aux victimes de la retraite autrichienne d'Haguenau en 1793 : Bernardin Saglio, prédicateur de la cathédrale et directeur du séminaire; Jean-Frédéric Beck, vicaire de la cathédrale; Daniel Frey, franciscain de Haguenau.

Le premier, épuisé par le fatigues de son apostolat de charité auprès des blessés français et impériaux, succomba dans la forêt de Haguenau, en fuyant l'armée révolutionnaire rentrée victorieuse dans la ville, le 22 décembre 1793. L'abbé Beck, saisi au moment de passer le Rhin, périt sur l'échafaud à Strasbourg, le 24 décembre. Rien n'est plus émouvant que le sobre récit de son jugement et de son exécution (p. 50 à 56). Le père franciscain Daniel Frey subit le même sort le 8 janvier 1794.

Dans la seconde partie (p. 82 à 135), l'auteur développe plus amplement la vie et la mort héroïque de celui qu'il appelle, sans exagération, l'apôtre de Strasbourg pendant la Terreur. C'est Henri Wol-

bert, vicaire et chapelin du haut chœur de la Cathédrale. Bien qu'il eût refusé le serment, il continua de se consacrer au soin des âmes.

Le tableau de son apostolat nous vaut en même temps une brève peinture, très vivante et très instructive, de la vie catholique strasbourgeoise sous le proconsulat d'Euloge Schneider, le moine apostat. Sans effort de style, sans aucune affectation de lyrisme, en utilisant simplement les plus humbles circonstances avec précision et vérité, l'auteur atteint, dans ce récit, un émouvant pathétique, plus puissant encore d'être sobrement contenu (spécialement pages 107 à 132). Le 2 juin 1794 (14 prairial an II), à 10 heures du soir, sur la place d'armes, l'apôtre vénéré de Strabourg montait à la guillotine, et avec lui deux chrétiennes héroïques, qui l'avaient caché dans les derniers jours.

Un appendice excellent donne, sans rien laisser à désirer, les sources et la littérature du sujet; enfin, exemple qui devrait bien être suivi dans tous les essais historiques du même genre, l'auteur ajoute un index des noms de personnes et de lieux.

L'auteur a voulu, pour ainsi dire, faire entrer l'Alsace dans le mouvement de recherches provoqué par l'introduction, en cour de Rome, de la cause des martyrs français. Il ne néglige pas de marquer lui-même cette intention; il prend plaisir par exemple à relever, parmi les saintes victimes de la guillotine déjà placées sur les autels, le nom d'une alsacienne, Marie-Anne Brideau, de Belfort, sous-prieure, sous le nom de Mère Saint-Louis, des Carmélites de Compiègne (p. 7). A sa manière sobre et discrète, l'abbé Brauner éprouve de la fierté, dans la joie de la patrie retrouvée, après un demi-siècle de séparation forcée, à renouer les liens des glorieuses traditions communes à la petite patrie et à la grande. Et c'est à très juste titre; car le clergé alsacien a payé largement à la foi le tribut de la fidélité héroïque. Jusqu'à présent on ne connaît pas moins de vingt victimes sacerdotales de la persécution révolutionnaire, dont l'Alsace peut légitimement être fière.

Le livre de l'abbé Brauner commence de nous les faire connaître. Il est à souhaiter qu'il continue, et élève à tous ses compatriotes martyrs un monument définitif, témoignage de l'ancien attachement de la chère province retrouvée, à la religion et à la France.

Les quatre portraits qu'il nous a déjà tracés prouvent qu'il est parfaitement préparé à ce travail. Il en donne d'ailleurs l'esquisse dans son introduction. Archiviste du diocèse, il applique avec maîtrise la méthode historique la plus rigoureuse (p. 4 à 7). Il sait trouver et juger les documents, les mettre en lumière, les utiliser enfin avec la netteté d'un discernement très averti. Il faut signaler encore le talent qu'il exerce avec une parfaite mesure, de replacer ses héros dans leur

milieu familial et social, et de faire ainsi servir leur histoire à l'histoire générale.

Ses notices peuvent véritablement servir de modèles, débarrassées qu'elles sont des vains développements oratoires auxquels se laissent trop souvent entraîner les panégyristes des victimes révolutionnaires. « Ce sont les faits qui louent », et ici nous les trouvons recueillis et rangés, avec toute la prudence et la méthode qu'exige l'histoire. Aussi, en constatant combien l'œuvre de M. Brauner mérite la diffusion d'un large succès, je me permets de'xprimer avec instance le déisr : c'est que l'auteur donne bientôt lui-même une traduction française des « Prêtres-martyrs de Strasbourg. » Il a déjà commencé en faisant paraître dans la *Revue catholique d'Alsace* (février-mai 1922) la première de ses figures historiques : « l'abbé Bernardin Saglio. » Qu'il achève; et en libérant son excellent français de quelques germanismes, il fera goûter à ses confrères d'en-deça des Vosges un exemple d'érudition sûre et définitive, en même temps qu'il fera aimer ces admirables confesseurs de la foi qui sont à jamais l'honneur de la vieille France catholique.

C'est grâce à la même information sérieuse, à la même méthode scrupuleuse, que les historiens diocésains serviront puissamment l'enquête canonique qui enrichira bientôt, il faut l'espérer avec l'abbé Brauner, nos autels nationaux de vertus et d'exemples admirables.

E. LAVAQUERY.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

EGINHARD. *Vie de Charlemagne*, éditée et traduite par Louis HALPHEN, Paris, Champion, 1923. Pet. in-8° de XXIV-127 pages (Les Classiques de l'Histoire de France au moyen âge, fasc. I).

La *Vie de Charlemagne* n'avait pas été publiée en France depuis 1840, et il faut féliciter M. Halphen d'avoir inauguré la collection qu'il dirige, par cette édition. Il l'a fait précéder d'un introduction qui nous donne, en dix-huit pages, toutes les précisions nécessaires sur l'auteur, l'œuvre, sa date et sa valeur, ses sources, les manuscrits, les éditions et les traductions. Nul autre que M. Halphen, maître de l'histoire carolingienne, n'aurait pu rassembler avec plus de concision tant de détails indispensables à la connaissance de l'œuvre. Mettant au point les dernières données de la science historique, il nous rappelle qu'Eginhard (auquel il n'a pas voulu enlever son nom traditionnel), né vers 775 dans la vallée du Rhin, mort en 840, vécut à la cour de Charlemagne, dont il écrivit la vie entre 830 et 836, sur le cadre de la Vie des douze Césars de Suétone, en utilisant les Annales royales, divers textes dont l'*Histoire des Evêques de Metz* de Paul Diacre et les continuateurs de Frédegaire, et surtout ses souvenirs personnels. Dans le nombre considérable des manuscrits de cette *Vie*, M. Halphen, avec raison, n'a gardé que les cinq copies des IXe et Xe siècles qui paraissent les plus proches de l'original. L'éditeur a maintenu la division traditionnelle en chapitres qui remonte au premier éditeur du IXe siècle, Walahfrid Strabon.

Le texte latin est accompagné, page par page, d'une traduction aussi fidèle que possible, qui rendra service au commun des lecteurs; l'annotation, assez sobre, comprend les variantes utiles et des notes explicatives donnant les indications nécessaires à l'intelligence du texte. En appendice, le prologue de Walahfrid Strabon pour son édition. Enfin, un index alphabétique.

La *Vie de Charlemagne* ouvre la Collection des Classiques de l'Histoire de France au moyen âge, qui doit comprendre des éditions critiques correctes, à bon marché, accompagnées de traductions quand il y aura lieu, des principaux textes de notre histoire. Nous ne pouvons que louer les éditeurs d'avoir inauguré par ce texte remarquable et trop peu connu leur heureuse entreprise de vulgarisation.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

Chanoine Ulysse CHEVALIER. *Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du Fonds Anatole de Fontgalland.* Paris, Picard, 1921. In-8° de 86 pages (Extrait du *Bulletin de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. LV).

Cette belle collection de 344 volumes vient d'être heureusement recueillie par la société Dauphin Humbert II, à Valence, où elle sera soigneusement conservée et facilement accessible aux érudits. Le chanoine Ul. Chevalier en rappelle l'histoire et en décrit les plus précieux volumes. La plupart proviennent d'anciens couvents. Réunis, lors de la confiscation révolutionnaire, dans la Bibliothèque du district de Die, ils s'en échappèrent mystérieusement, entrèrent dans le cabinet du docteur Long, et enfin dans celui de M. A. de Fontgalland qui s'en fait aujourd'hui le généreux donateur.

Ces livres datent, en majorité, du XVIe ou de la première moitié du XVIIe siècles. Il en est de fort rares, puisque selon M. de Font-Réaulx, un tiers d'entre ces auteurs manquerait à la Bibliothèque nationale. Dans l'Introduction au catalogue, M. Ulysse Chevalier rapporte des extraits piquants sur les polémiques entre ministres protestants et prédicateurs de la Compagnie de Jésus. Il y joint des observations judicieuses sur l'impulsion qu'elles donnèrent aux études et à la critique historiques. Le lecteur regrette seulement l'absence de renvois permettant de se reporter pour chaque livre du Catalogue à l'Introduction.

B.-A. P. H.

Charles SCHMIDT. *Les sources de l'histoire des territoires rhénans de 1792 à 1814 dans les Archives rhénanes et à Paris,* par Charles SCHMIDT, avec la collaboration de J. ESTIENNE, J. DE FONT-RÉAULX, J. DE PANGE, A. PFEIFFER, G. RITTER. Paris, Rieder, 1921. In-8° de 318 pages.

L'attention un peu somnolente portée chez nous à l'histoire des Pays Rhénans durant leur incorporation à la France s'est réveillée durant la guerre et a été particulièrement vive au début de notre occupation. A côté des ouvrages exposant l'histoire du pays durant cette période, M. Schmidt a cherché à dresser un inventaire des ressources administratives de cette histoire, et, après diverses missions au cours de la période d'armistice, avec l'aide de collaborateurs dont certains avaient poursuivi dans l'armée d'occupation des recherches analogues, il a dressé en 1920 les inventaires qui composent ce volume de *sources*. Sont repertoriés de la sorte, plus ou moins sommairement, le dépôt des archives nationales, les archives des anciens départements de la Roer (Düsseldorf), du Rhin-et-Moselle et de la Sarre (à Coblence), du Mont-Tonnerre (à Darmstadt et à Spire), de la ville de Mayence, avec diverses notes sur les archives de l'électorat de Trèves pour la période de 1774 à 1794; répertoriés également les archives d'état de Wiesbaden, celles des Affaires étrangères, de la Bibliothèque nationale et celles du ministère de la Guerre. Cologne a fait l'objet d'un travail analogue en Allemand de M. J. Hashagen, paru en 1920. On regrettera par contre que l'on ait négligé des villes comme Aix-la-Chapelle, Bonn où sont les papiers de la sous-préfecture et d'autres encore.

Le travail de M. Schmidt était d'autant plus utile qu'aucune publication allemande ne guidait jusqu'ici les chercheurs pour les dépôts rhénans : on sait en général les archivistes de ces pays, peu intéressés aux

papiers modernes, ne publient guère de répertoires et d'inventaires, et que leur classement même est trop souvent systématique. Un exemple le montrera: pour la période du commissariat général, de 1797 à 1802, les archivistes de Coblence ont eu l'étrange idée de les diviser en 6 tranches chronologiques au nom des divers commissaires. A Darmstadt, le fonds, très diminué, a été en partie bouleversé, en partie laissé intact, si bien que l'auteur de ces lignes a dû procéder à un nouveau classement, corrélatif à la confection d'un répertoire. Peut-être y avait-il une excuse dans le dépeçage qu'ont subi les papiers de la période antérieure à l'établissement des préfectures, pour lesquels des soins minutieux eussent été nécessaires, si l'on avait voulu reconnaître et maintenir exactement la provenance des fonds.

La valeur des répertoires des collaborateurs de M. Schmidt dépend beaucoup des circonstances : ceux des archives de Coblence suivent de très près les inventaires manuscrits allemands; M. Estienne a essayé de débrouiller sur le papier la provenance des différents papiers, mais il aboutit trop souvent à ne donner qu'une série de chiffres qui n'apprennent rien sur le contenu des liasses. Le meilleur inventaire rhénan est celui de Spire, dû à l'archiviste lui-même, M. Pfeiffer, qui a très heureusement aménagé le contenu de ses archives.

M. Schmidt, à qui l'on doit le répertoire des dépôts parisiens, y a joint une très utile préface, avec tableaux annexes, sur l'organisation administrative depuis la première occupation française : l'exactitude de son exposé le fera préférer aux récits antérieurs au sien.

Quel profit l'histoire religieuse peut-elle tirer des archives rhénanes pour la période française, il me serait difficile de le dire en détail, encore que ces sources administratives ne m'ont pas semblé bien abondantes. En 1912, M. Usinger a publié une thèse à Giessen sur l'évêché de Mayence sous la domination française, dont on m'a dit du bien, en utilisant les archives de Darmstadt. Après avoir feuilleté un grand nombre de ces papiers, il m'est resté de cette période l'impression suivante : acceptation sans résistance de la suppression des abbayes et congrégations religieuses qui a inauguré le régime français, vie matérielle du clergé bien assurée, pratiques religieuses maintenues, mais sans élan et sans vie expansive, surveillance et protection un peu lourde du gouvernement impérial, particulièrement du point de vue universitaire (témoin la lutte acharnée pour faire suivre aux élèves du petit séminaire de Mayence les cours du lycée); dans l'ensemble entente entre les deux pouvoirs, et vie religieuse un peu engourdie.

J. de Font-Réaulx.

HISTOIRE GÉNÉRALE

E. Amann. *Dictionnaire de théologie catholique.* Fasc. LVI-LIX (1re partie) : Infidèles-Irvingiens : Tome VII, col. 1729-2570. Paris, Letouzey, 1923. In-4°.

Le dictionnaire de théologie poursuit la publication de ses fascicules

avec une louable diligence, sous l'énergique impulsion de M. Amann, qui ne craint pas de payer de sa personne pour de nombreux articles. La tenue générale de ces derniers fascicules est particulièrement digne d'intérêt par l'importance des sujets traités et la compétence de leurs auteurs. L'article de Mangenot, par exemple, sur l'*Inspiration*, est un véritable traité, mis au courant de toutes les controverses récentes, enrichi de la longue expérience de l'auteur et aussi de ses idées personnelles.

Parmi les articles principaux qui touchent à l'histoire de l'Eglise de France, il faut signaler les articles relatifs aux papes Innocent, depuis Innocent Ier à Innocent XIII, tous intéressants mais dont les plus importants et les mieux traités, sont dus à la plume de M. Amann. Son Innocent III est une large fresque d'histoire, dont l'ampleur ne nuit pas à la précision. Il y a un point qui aurait pourtant gagné à être mieux mis en lumière. Après avoir suivi de près l'action pontificale dans toutes les grandes affaires qui intéressaient le Saint-Siège, M. Amann a eu l'heureuse idée, bien à sa place dans ce dictionnaire, de dégager les idées théologico-politiques du grand pape. « Tout compte fait, dit-il, il me semble qu'Innocent III a professé la théorie du pouvoir direct du spirituel sur le temporel. Quand il met en avant la doctrine du pouvoir indirect, c'est seulement qu'il craint de susciter de trop vives résistances. » Et ailleurs, il écrit : « cette date de 1215 à tous égards marque donc le point culminant de la puissance pontificale au moyen âge. » On hésite à souscrire à pareil jugement quand on se souvient de l'attitude fort indépendante du roi Philippe-Auguste vis-à-vis d'Innocent III. Il y aurait beaucoup à dire aussi sur l'attitude du pape à l'égard de l'empire. Mais restons cantonnés dans le domaine de l'histoire de France. Dans l'affaire, pourtant morale et religieuse, de son divorce avec Ingeburge de Danemarck, Philippe-Auguste, pendant vingt ans, fit la sourde oreille à toutes les objurgations du pontife, et quand il se décida à reprendre l'infortunée souveraine, c'est que son intérêt politique évident le lui commandait. Il y a plus. Il est le premier de nos rois qui affirme ouvertement, nettement et en principe, que le pape n'a pas à se mêler d'affaires politiques : « en matière féodale, déclare-t-il, il n'a pas d'ordres à recevoir du Saint-Siège. Le pape n'a pas à se mêler des affaires qui s'agitent entre les rois. » (P. L., t. CCXV, col. 177). Innocent III réplique que si le pape n'a pas à intervenir en matière féodale, du moins sa juridiction s'impose-t-elle *ratione peccati*. Distinction fameuse qui est entrée depuis lors dans le *Corpus juris canonici* et qui a servi à fonder toute la théorie du pouvoir indirect. Mais, en réalité, cette distinction était un recul. Les successeurs d'Innocent III ne cesseront pas de se proclamer maîtres « de l'empire céleste et terrestre ». Mais la lézarde, qui s'est dessinée sous son pontificat, ne fera que s'élargir sous les coups des légistes jusqu'à ce qu'elle entraîne, derrière l'échaffaudage des théories protectrices, la ruine de l'édifice théocratique. Si donc, on veut conserver l'opinion traditionnelle qui fait d'Innocent III le pape le plus puissant de l'histoire (ce qui d'ailleurs n'est nullement nécessaire), il faut l'entourer de sérieuses atténuations.

Il faut mentionner encore, pour ceux qu'intéresse particulièrement

l'histoire de l'Eglise de France, l'article de M. Vacandard sur l'*Inquisition,* étude historique et juridique, conduite avec un sens judicieux et constamment objectif.

Enfin, parmi les meilleures études, qui touchent à l'objet de cette Revue, il faut faire une place à part à l'article de M. Vernet sur *saint Irénée* (col. 2394 à 2533). Il forme la matière d'un volume qui mériterait d'être publié séparément et où l'étude de la doctrine, de ses sources, de la place que tient Irénée dans l'histoire de la théologie, est conduite avec une ampleur d'informations et un sentiment personnel qui décèlent un maître.

H.-X. Arquillière.

Abbé Léon Bournet. *Le christianisme naissant. Expansion et luttes.* Paris, Téqui, 1923. In-16 de x-482 pages.

Les pages de ce livre « reproduisent intégralement les leçons données pendant un semestre aux élèves de philosophie du Grand Séminaire de Versailles » et mettent « en suffisante lumière les principales conclusions des meilleurs historiens contemporains ». De fait, cet ouvrage est composé en majeure partie de citations, ce dont je me garderai bien de louer, d'autant que ces citations ne sont pas toujours exactement reproduites. Ainsi l'on fait écrire à Gaston Boissier (cité p. 413) : « Voilà ce qui est malaisé de découvrir »; alors que l'historien avait plus correctement écrit : « Voilà ce qui est fort malaisé de découvrir. » Toutefois, le style clair, souvent incisif, de M. l'abbé Bournet nous fait regretter une œuvre un peu plus personnelle.

Il semble bien que ce travail n'ait pas été primitivement rédigé en vue de l'impression. Sans parler de l'inconvénient des références se rapportant à des éditions différentes d'un même auteur, l'on pourra regretter que M. Bournet ne soit pas remonté aux sources. On chercherait en vain dans la « *Vita Const.,* I, 32 » la phrase d'Eusèbe (citée p. 202), que je soupçonne d'être tirée de son *Histoire ecclésiastique* (IX, 9). Plus d'une référence à ce dernier écrit mériterait une revision (1); les citations bibliques sont dans le même cas (2), et c'est sans doute parce qu'il nous la donne de seconde main que Bourges est substitué à Cologne dans la liste des Eglises représentées au concile d'Arles de 314 (p. 242).

1. Exemples : page 185, ligne 8, l'incise « après saint Pierre » n'est pas dans le texte d'Eusèbe; p. 203, l. 17, au lieu de VIII, 1, lire VIII, 14; p. 268, l. 16, au lieu de VI, 10, lire VII, 10; p. 364, note 1, au lieu de VII, 23, lire VII, 13; p. 437, note 1, au lieu de VI, 30, lire VI, 39; p. 436, l'appel de la note 2 est mal placé. De même pour la *Vita Constantini*, p. 409, ligne 22, au lieu de II, 39, lire I, 40. Pour Tertullien, *Apolog.*, page 456, note 1, lire 50 au lieu de 56, etc.

2. Page 11, ligne 31, la référence *Joan.*, IV, 9, est absente; p. 51, l. 18 et p. 162, l. 23, lire *I Cor.*; p. 158, l. 16, on pourrait ajouter *Rom.* et *Gal.*; p. 167, l. 15, au lieu de « verset 3 », lire 8; p. 169, l. 9, au lieu de IV, 15, lire IV, 14; p. 208, note 1, au lieu de XXVIII, 18, lire XXVIII, 20; p. 216, note 1, au lieu de V, 13, lire V, 12; p. 223, l. 30-31, la double référence s'explique mal, elle aurait gagné à être fondue en une seule : *Rom.*, X, 12; cf. *Gall.*, III, 20; p. 224, l. 3, au lieu de II, 13, lire II, 12-13, et enfin à la toute dernière référence, p. 470, au lieu de X, 18-21, lire X, 18-20.

Je ne voudrais pas cependant laisser à penser que ce manuel est sans mérite; pour ceux que n'intéressent ni les questions dogmatiques ni les question liturgiques, c'est presque une nouvelle *Histoire ancienne de l'Eglise,* ne faisant pas double emploi avec ses devancières, conçue dans une forme plus objective et surtout condensée en un format pratique et partant vulgarisateur. Comme le sous-titre le spécifie, deux grandes questions ont retenu l'attention de l'auteur : l'évangélisation primitive et les persécutions jusqu'au triomphe final de Constantin. Il faut reconnaître que le professeur a su faire œuvre d'historien et imposer silence au philosophe. Malgré son titre : « Valeur apologétique du martyre », le dernier chapitre est du plus haut intérêt.

Je me demande toutefois si dans ces pages destinées avant tout à des lecteurs français, M. l'abbé Bournet a bien réservé à la Gaule chrétienne la place qui lui est due. Au chapitre de la prédication il est vraiment trop bref : serait-ce pour éviter de parler de certaines légendes dont il ne souffle mot? d'autres régions, la Perse notamment, sont sur ce point beaucoup plus favorisées. Et lorsque, vers la fin de son œuvre, il juge à propos de mentionner les lieux qui se glorifient d'avoir été le théâtre de la vision de Constantin, c'est pour nommer seulement quelques localités des bords du Rhin, comme si les traditions lorraine et bourguignonne étaient inexistantes.

Si, comme tout le laisse à penser, ce manuel qui pourrait être un précieux aide-mémoire pour les travailleurs devait être l'objet d'une réimpression, l'on ne saurait trop recommander à l'auteur d'en améliorer la présentation matérielle. Encore qu'il ait paru nécessaire, pour plus de clarté, de placer les références tantôt dans le texte, tantôt en bas des pages, pourquoi une règle inflexible n'a-t-elle pas été uniformément suivie? Et puis quelques-unes de ces références ne sont-elles pas un peu trop abrégées? les profanes pourront-ils comprendre ce que signifie « *Dict. de Th. cath. V. M.* » et à plus forte raison « D. V. M. »? même observation pour le B. A. L. A. C.; si pour le *Bulletin d'ancienne littérature* une référence plus explicite peut mettre sur la voie, par contre Vacant et Mangenot ne sont pas une seule fois nommés. Ce serait aussi l'occasion propice de rectifier quelques coquilles malencontreuses, surtout celles qui dénaturent des citations latines ou des titres d'ouvrages allemands et italiens. L'accentuation des citations grecques, trop souvent fautive, demanderait elle aussi une sérieuse revision.

Pierre BESNARD.

Dom Louis GOUGAUD. *Gaelic pioneers of christianity. The work and influence of irish monks and saints in continental Europe* (VI th XII th cent.) by Dom Louis Gougaud, benedictine of St. Michael's Abbey Farnboroug, translated from the french by Victor Collins, with a Preface by Father Augustin, O. S. F. C. Dublin, H. Gill and son, 1923. In-8° de XXIII-166 pages.

Ces pages, où l'auteur étudie l'influence des moines irlandais sur l'Europe continentale au haut moyen âge, ont déjà paru en français, non

pas, il est vrai sous la forme d'un volume, mais d'articles de revue; la première partie dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de l'Université de Louvain, sous le titre : *L'Œuvre des Scotti dans l'Europe continentale (fin* VIe-*fin* XIe *s.)*, t. IX, 1906, p. 21-37 et 255-277; l'autre dans la *Revue celtique*, t. XXXIX, 1922, p. 199-226, sous ce titre : *Les Saints irlandais dans les traditions populaires des pays continentaux*. Dom Gougaud n'a pas manqué de mettre à profit les travaux parus, ou connus de lui, depuis sa première rédaction pour donner, dans la présente traduction anglaise, une édition complétée et corrigée. J'ai relevé des modifications concernant l'épiscopat de Virgile de Salzbourg (p. 22), les pseudo-évêques (p. 27, n. 1), Murcherat (p. 89), le tombeau de s. Coloman à Metz (p. 97), saint Brendan (p. 120), l'autel de saint Kilian dans la collégiale d'Essen (p. 140), etc.

Le livre se trouve divisé naturellement, d'après son origine, en deux parties : dans la première l'auteur retrace l'œuvre historique des moines irlandais appelés « Scots », tels que saint Colomban, saint Gall, saint Fursy et les moines de l'école palatine d'Aix-la-Chapelle, il analyse finement les causes de leur succès; en sa seconde partie, il recherche, dans la légende, les traces de cette renommée. Si les Irlandais n'ont pas laissé en France d'établissements durables, et bien peu en Allemagne, l'imagination populaire a longtemps conservé l'habitude d'invoquer certains d'entre eux, en particulier saint Brendan, sainte Gertrude, saint Fiacre, saint Renan, etc. Un index facilite les recherches.

L'auteur des *chrétientés celtiques* n'a pas ici la prétention de nous apporter des hypothèses nouvelles ni des textes inconnus. Bien servi par un style agréable, il met à la portée du simple curieux des questions parfois austères. On aimerait lire ce travail en français, car les revues d'où ses éléments ont été tirés ne figurent certes pas dans toutes nos bibliothèques publiques.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Alfred MARTINEAU. *Dupleix et l'Inde française* (1722-1741). Paris, Champion, 1920. In-8° de XI-534 pages.

D'autres ont dit la haute valeur documentaire et l'intérêt historique général de ce livre qui, en plus, se lit avec tant d'agrément. Il est consacré, on le sait, aux origines de Dupleix et aux débuts de sa carrière comme directeur, pour la Compagnie des Indes, du Bengale et de Chandernagor. Dans ces pages sont successivement et minutieusement étudiés les premières années de Dupleix, l'état du Bengale en 1731, les rapports du gouverneur avec le nabad de Mourchidabad, sur les états duquel nous étions établis, ses relations avec les Compagnies anglaises et hollandaises, son administration à Chandernagor de 1731 à 1741, l'extraordinaire impulsion qu'il donna pendant ces dix dernières années au commerce de la Compagnie, le développement qu'il assura à nos comptoirs. Mais un des chapitres doit être, en particulier, signalé aux lecteurs de cette Revue, c'est celui intitulé l'*Affaire des Jésuites* et qui est une page bien curieuse et bien amusante aussi des démêlés de nos ordres religieux aux colonies

avec les autorités civiles, démêlés, d'ailleurs, dont il ne faudrait pas exagérer la portée.

Lorsqu'à la fin du XVIIe siècle, les Français bâtirent la loge et le fort de Chandernagor, leurs premiers aumôniers furent les Jésuites, mais l'établissement de ces Pères fut rattaché alors à la cure d'Hougly desservie par les Pères Augustins. Comment les Jésuites prétendirent-ils, dès 1698, s'affranchir de cette dépendance et réussirent-ils à faire ériger par l'évêque portugais de Saint-Thomé leur chapelle de Chandernagor en cure indépendante, c'est ce que nous raconte de fort piquante manière M. Martineau, qui nous retrace ensuite les mille péripéties du conflit : décision de l'évêque de Saint-Thomé retirant aux Jésuites ce qu'il leur avait d'abord accordé, obstination de ces derniers à demeurer quand même, retrait qui leur est fait, alors, par Dirois, prédécesseur de Dupleix, de leur qualité d'aumônier de la chapelle du gouvernement et nomination à ce poste d'un capucin italien, puis d'un capucin français, dont l'intrusion vient achever de compliquer la situation; appel fait par les intéressés à l'archevêque de Goa, primat des Indes. Ce fut, comme le dit M. M., une véritable affaire du lutrin, affaire dommageable surtout à tant de pauvres diables qui mariés les uns par le jésuite Boudier, les autres par le capucin italien, ceux-ci par le capucin français, risquaient à tout moment de se voir opposer la nullité de leur union. Bref, en 1733, et à la suite d'un accord passé entre les Jésuites et la Compagnie, à l'instigation de Dupleix l'affaire fut décidément réglée... au profit des Jésuites, est-il besoin de le dire, puisque non seulement leur était confié le service de la cure définitivement établie à Chandernagor, mais celui aussi d'une seconde paroisse créée au même comptoir : la première étant destinée aux Français et aux agents de la Compagnie, l'autre aux Bengalis et naturels du pays. Les choses ne furent pas, d'ailleurs, terminées pour autant, car lorsque Dupleix, auquel les Jésuites étaient en partie redevables de leur victoire, prétendit se faire reconnaître l'appui prêté à l'Ordre par quelques privilèges, comme celui de fixer les heures de la messe et des vêpres, ces demandes ne paraissent pas avoir obtenu l'agrément qu'elles eussent mérité.....

En sorte que si ce chapitre de l'ouvrage de M. M. n'est pas la partie capitale de son travail, elle n'en est pas, certes, je le répète, la moins piquante, ni la moins colorée.

Pierre de VAISSIÈRE.

BIOGRAPHIES

Abbé Joseph AMADIEU. *Sainte Fleur et l'Hôpital-Beaulieu. Origines de la maison. Histoire de la sainte.* Aurillac, 1923. Petit in-8° de 136 pages, avec gravures.

La vie de sainte Fleur et l'histoire des origines de l'Hôpital-Beaulieu avaient été déjà écrites par un prêtre du diocèse, M. l'abbé Lacarrière. Mais outre que le volume était devenu très rare, l'auteur avait traduit la vie de sainte Fleur d'après les actes publiés par les Bollandistes, dont le latin était une traduction de la Vie romane composée par un contem-

porain. M. l'abbé Amadieu a donné la traduction directe de cette *Vie*, avec sa connaissance très sûre de nos patois, et il l'a fait précéder de quelques pages d'histoire que nous aurions désiré plus développées. Nous aurions voulu encore qu'il traduisit aussi les récits miraculeux qui se trouvent dans la vie de la sainte; un certain nombre de ces récits, semblables au premier abord à tant de récits analogues, nous donnent l'impression de la grande désolation de notre pays au temps de la guerre de Cent ans.

Il est à remarquer que jusqu'au XVIIe siècle, le diocèse de Cahors fut le seul à posséder des maisons de religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. A l'Hôpital-Beaulieu se rattachaient les maisons ou hôpitaux de Martel et Barbaroux, d'Issordel et des Fieux. C'est une raison d'attirer l'attention sur le petit volume de M. l'abbé Amadieu.

Ed. ALBE.

La Révérende Mère de Nicolay et les origines de la congrégation de la Sainte-Famille de la Délivrande. La Délivrande et Caen, Itier (1920). In-8° de 390 pages.

Dans un livre fort bien documenté et agréable à lire, la Mère assistante de la « Sainte-Famille de la Délivrande », nous donne en même temps qu'une histoire des origines de sa congrégation, une biographie fort attachante de la Révérende Mère de Nicolay, qui en fut la troisième supérieure. Ces deux parties d'un même volume sont en effet intimement liées ensemble et ne pouvaient être séparées, car la vocation de Simplicie-Louise-Pauline, septième fille du baron de Nicolay, née en 1824, et la fondation de la « Sainte-Famille » sont l'œuvre du même prêtre, le P. Saulet, supérieur des Missionnaires de la Délivrande. C'est en 1854 que commencèrent les débuts très humbles de la nouvelle congrégation, qui ne tarda pas à fonder deux filiales, l'une à Caen, l'autre à Roubaix.

Plus d'une vingtaine d'années auparavant, le P. Saulet adressait le 25 septembre 1838, à Mlle de Nicolay, la première lettre d'une longue correspondance, dont de nombreux extraits sont donnés dans ce livre. On pourrait reprocher à la multiciplicité de ces extraits de couper quelque peu le fil d'un récit que l'auteur a su rendre très attachant, en le parsement d'une foule d'anecdotes concernant le milieu aristocratique auquel appartenait Mlle de Nicolay, milieu très brillant et intéressant à connaître, car Mlle de Nicolay était russe par son père et française par sa mère, la princesse de Broglie-Revel. Ses frères étaient élevés dans la religion paternelle qui était la religion réformée; elle-même et ses sœurs, au contraire, avaient gardé la religion de leur mère. Dans ce milieu où fleurissait une vie spirituelle intense, il résultait de cette dualité de religion, des luttes de conscience aboutissant bien souvent à des conversions dont les étapes nous sont contées, comme celle du propre frère de la supérieure de la « Sainte-Famille », le général de Nicolay abjurant le protestantisme, et quittant l'armée qu'il commandait au Caucase, pour aller s'enfermer à la Grande Chartreuse. Par son côté nettement historique, intéressant au premier chef un point d'histoire ecclésiastique normande dans le

milieu du XIXe siècle, ce livre mérite à juste titre d'être signalé à l'attention des lecteurs de la *Revue*.

Jean VALLERY-RADOT.

Gustave GAUTHEROT. *Un demi siècle de défense nationale et religieuse. Emile Keller (1828-1909)*. Paris, Plon, 1922. In-8° de VIII-425 pages avec portrait. Prix : 16 francs.

L'histoire religieuse du XIXe siècle s'écrit peu à peu. Les biographies des catholiques associés à la marche des événements viennent s'ajouter aux quelques essais tentés ici et là d'une histoire des mouvements de pensée qui ont orienté et divisé le dernier siècle. Il faut désirer que les familles des grands catholiques de cette époque ouvrent avec libéralité leurs archives; la plupart des discussions qui ont creusé un si large fossé entre tant de défenseurs éminents de la cause catholique, n'ont plus de raison d'être; elles sont un souvenir historique. Les pontificats ont passé, de Pie IX à Benoît XV, amenant des définitions dogmatiques et l'apaisement. La pensée des catholiques est orientée vers d'autres devoirs de restauration intellectuelle, morale et sociale. Et ce que nous aimons à rechercher aujourd'hui dans la vie de ceux qui nous ont précédé sont leurs efforts de besogne constructive plus que leurs éloquentes protestations. Un Ozanam a sur nous une emprise qu'un Lamennais n'a plus; le Montalembert de la liberté d'enseignement nous intéresse plus que celui des discours de Malines, le Keller qui organise « la Société générale d'Education et d'Enseignement », qui sauve nos écoles libres, plus que le président de l'Union de la France chrétienne ou l'opposant au ralliement.

Toutefois, l'existence détaillée de ces hommes qui ont dévoué leur vie à répandre le règne de Dieu doit nous être connue, les difficultés qu'ils ont rencontrées, les erreurs qu'ils ont pu commettre, leurs attitudes devant les sautes de pensée qui ont secoué le dix-neuvième siècle nous demeurent un précieux enseignement; car pour une part plus ou moins large, avec une mesure plus ou moins grande, nous sommes leurs héritiers, nous portons dans notre intelligence et nous retrouvons comme un élan ou comme un obstacle à notre action les positions intellectuelles, politiques et sociales qu'ils ont été amenés à prendre.

La vie d'un Emile Keller, dont M. Gautherot vient de nous donner une consciencieuse et éloquente biographie, peut se résumer en ces mots : servir l'Eglise, servir la France. Elle a connu deux grandes douleurs : la longue persécution qui va tenter de ruiner l'Eglise de France, la guerre de 1870 qui arrache à la patrie les terres de Lorraine et d'Alsace si particulièrement chères à Keller. Et dans les assemblées parlementaires de la troisième république où le patriote siégera, il sera véritablement « la revendication vivante et perpétuelle de notre unité nationale. »

Né en Alsace d'une vieille famille alsacienne, Emile Keller était de tous temps, semble-t-il, destiné à une vie politique, son arrière grand-père avait siégé à l'assemblée provinciale d'Alsace, son grand-père au conseil des Cinq-Cents. Il devait épouser Mlle Humann dont le nom est en Alsace synonyme de droiture, de charité. Mais l'Empire s'installait qui soulevait de délicats problèmes de conscience pour les hommes décidés à faire avant

tout de la politique catholique. Il faudra que la question romaine vienne au premier plan des préoccupations nationales pour que Keller sorte de son isolement. C'est alors qu'il a ses premiers succès de tribune, qu'il se fait une situation enviée parmi les défenseurs du Pape entre Montalembert et Louis Veuillot. Comme ceux-ci la politique italienne de Napoléon l'éloigne de l'Empire auquel il s'était habitué, puisqu'un moment même il avait accepté d'être un candidat officiel.

La guerre de 1870 vint, particulièrement redoutable et vite particulièrement douloureuse pour ce fils passionné de l'Alsace. Par son attitude en ces jours néfastes, Keller n'appartient plus seulement à l'histoire religieuse du XIXe siècle, il appartient à l'histoire de France.

Après 1870, l'action religieuse d'Emile Keller se ressentit des incertitudes et des divisions qui continuèrent si malencontreusement et si fatalement à déchirer les catholiques de France ballotés entre intransigeants et libéraux, entre adversaires et partisans d'une adhésion au régime républicain. Elle eut cependant une règle fixe : s'opposer sans défaillance et sans compromissions à tous les assauts que le radicalisme et la franc-maçonnerie menaient contre l'Eglise. Et si dans cette lutte de trente ans, Keller, ses amis et ses camarades de combats ne purent sauver ni les congrégations ni la situation officielle de l'Eglise de France, ni les biens de cette Eglise, ils sauvèrent l'honneur, ils maintinrent intact le dépôt de la foi. Pour n'avoir pas plié durant l'adversité, ils ont permis les temps de renouveau que nous pouvons espérer.

De 1860 à 1909, Emile Keller a été mêlé à tous les grands événements de notre histoire nationale, à tous les soubresauts de notre histoire religieuse : sa vie contient de précieux enseignements et laisse d'utiles leçons.

Victor BUCAILLE.

A. HAMON, S. J. *Le Père René de Maumigny, de la Compagnie de Jésus.* Paris, Beauchesne, 1921. In-12 de 279 pages. Prix : 6 francs.

Le P. Hamon a consacré un volume fort intéressant à la mémoire d'un saint religieux de sa compagnie, mort récemment à Paris au début de 1918, après une vie très féconde, le P. de Maumigny. Né d'une ancienne famille du Limousin, René de Maumigny entra dans la Société de Jésus et y remplit avec zèle et piété diverses fonctions importantes, d'abord comme recteur d'un scolasticat à Laval, puis à Jersey, et de 1885 à 1887, comme supérieur au Mans. En 1887, on lui confia la charge délicate d'instructeur du troisième an qu'il occupa jusqu'à l'épuisement de ses forces en 1913. C'est dans cette charge que le P. de Maumigny donna toute sa mesure. Il contribua à la formation spirituelle d'un grand nombre de religieux, et il résuma les enseignements qu'il distribuait à ses disciples, en même temps que les expériences de sa vie intérieure, dans un livre remarquable, la *Pratique de l'Oraison mentale.* Cet ouvrage permet au biographe du P. de Maumigny de l'appeler à bon droit : *un maître de la vie mystique.* Le livre du P. Hamon, écrit dans un style simple, alerte, élégant et avec un accent touchant de piété filiale, fait très bien revivre la physionomie originale, aristocratique et pieuse du P. de Maumigny.

J. B. SABRIÉ.

Mgr ODELIN. *Le cardinal Richard (1819-1908). Souvenirs.* Paris, de Gigord, 1922. In-8° de 149 pages, avec portrait.

Il y a dans ces « Souvenirs », non pas seulement une ressemblance achevée du portrait à son modèle, mais une âme qui donne une singulière vie à tout l'ouvrage.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties.

La première est consacrée au « gouvernement » du cardinal Richard, c'est un gouvernement inspiré et guidé en tout par des vues surnaturelles. Homme de tradition et d'autorité, esprit très ouvert en même temps, le cardinal Richard a une sûreté de coup d'œil étonnante. Il encourage les initiatives généreuses, même quand elles ne répondent pas pleinement à son idéal; il avertit quand on s'écarte, il met en garde contre les dangers; il ne « lâche » que ceux qui cessent d'obéir.

Dans la seconde partie, Mgr Odelin nous fait connaître la « vie intime » du cardinal. Cet exposé est bien propre à encourager ceux qui espèrent une béatification future : c'est littéralement une vie de saint qui passe sous nos yeux. Nous retrouvons d'abord dans l'évêque, le parfait séminariste, la règle vivante, une profonde piété, un zèle ardent pour la conversion des peuples, un attachement au Saint-Siège qui lui fait renoncer à ses propres vues dès qu'elles font obstacle aux directions venues de Rome. Le cardinal Richard est très austère dans sa vie, mais comme les saints, il voile ses pénitences d'humilité et de charité. Sa famille épiscopale est une vraie famille. Il a pour elle toutes les délicatesses. Au dehors, sa charité est inépuisable; à Rome, elle est même un peu exploitée par les pauvres qui le connaissent.

La troisième partie, « sa vie publique », nous montre ce que fut le cardinal en face d'un pouvoir hostile à l'Eglise, et qui fit la loi de séparation. Signalons en cet endroit un curieux chapitre sur M. Dumay.

La quatrième partie, « dernières années », nous apprend comment le cardinal Amette, de si pieuse mémoire, devient coadjuteur de Paris, et nous fait assister à la mort précieuse devant Dieu du cardinal Richard.

Th. MALLEY.

HISTOIRE LOCALE

Abbé Maurice LEROY. *L'étude de l'histoire locale.* Albi, Imprimerie des Orphelins-Apprentis, 1922. In-8° de 91 pages.

Ce petit volume est inspiré de l'excellent *Manuel d'histoire locale* par l'abbé C. Allibert (Avignon, Aubanel, 1912, in-8°, 394 p.) et de sa préface par M. G. Fagniez, de l'Institut. Il ne prétend pas le remplacer, car il n'en a ni l'ampleur, ni le caractère encyclopédique, ni l'allure strictement objective et rigoureusement scientifique. Il y ajoute une bibliographie des sources et des ouvrages de synthèse, intéressant la Picardie. L'auteur, qui est membre résident et actif de la Société des Antiquaires de cette ancienne province, a déjà fait ses preuves d'historien dans une série de monographies (Grandcourt, Morlaincourt, Moreuil, Quesnel et Saint-

Mard-en-Chaussée, Chapitre et chapelains, employés et officiers de la cathédrale d'Amiens). Il a qualité pour encourager ses collègues du clergé d'Amiens et les maîtres des écoles publiques et privées, en s'autorisant des conseils prodigués depuis quelques années par les évêques d'Amiens et d'Arras, et par divers ministres de l'instruction publique. Il ne dissimule pas, bien qu'il s'abstienne d'y appuyer, la grande difficulté de telles études, si l'on veut que l'histoire locale soit autre chose qu'une simple collection de traits disparates, de descriptions isolées, mais une contribution à l'histoire régionale et à l'histoire générale. Il faut alors, non seulement posséder l'évolution historique de la société civile et religieuse et savoir nettement distinguer ses multiples étapes, mais encore pénétrer fort avant dans la connaissance des institutions féodales, monarchiques, ecclésiastiques. A cette condition l'histoire particulière s'insère dans la générale, l'enrichit, la précise, la contrôle, la fait progresser.

M. Leroy consacre deux petits chapitres à des généralités où d'aucuns regretteront le ton polémique et apologétique, et six autres à des conseils didactiques où l'on souhaiterait plus d'acribie, spécialement dans la notation des indices bibliographiques.

L. de Lacger.

Dictionnaire topographique du département de l'Isère, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé d'après les manuscrits d'Emm. Pilot de Thorey, sous-archiviste aux Archives de l'Isère, et publié par le Chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Ouvrage honoré de souscriptions par le Conseil général de l'Isère et par le Conseil municipal de Grenoble. Romans, Imprimerie « Jeanne d'Arc », Albert Domergue, 1921. In-4° de 375 pages.

L'ouvrage publié par M. le chanoine Ulysse Chevalier d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thorey est bien plutôt qu'un *Dictionnaire topographique*, au sens quasi officiel du mot, une table des formes anciennes et modernes des noms de lieu de l'Isère. On les trouve, en effet, rangées à peu près alphabétiquement dans les langues latine (1), franco-provençale ou française, avec leurs graphies différentes. Etant donné le procédé, il aurait fallu une méthode impeccable de renvois pour donner à l'ouvrage un caractère de précision répondant aux services qu'il voulait rendre. Ce n'est pas toujours le cas. Beaucoup d'identifications de noms de lieu, généralement en *italiques,* ne sont pas reportées à leur place alphabétique : ainsi Accus Mons, l'Œuilly, montagne, commune Séchilienne, n'est pas rapporté à *Œuilly;* Mansus de Seuza, la *Marsosie,* commune Herbeys, n'est pas reporté à *Marsosie. Seuza* lui-même est introuvable à la lettre S. On pouvait multiplier les exemples d'omissions de ce genre.

Les formes relevées sont généralement accompagnées d'une date de siè-

1. Il est assez étrange de voir les noms de lieu latins rangés dans l'ordre des cas, ainsi : *Mons*, se cherchera à *mons*, *montem*, *montes*, *montis* ; *Rupes*, à *rupem*, *rupis*, *rupibus* et *ruppes*, *ruppibus*, etc. ; *Molendinum*, à *molendina*, *molendini*, *molendinis*, sans préjudice des graphies françaises, naturellement. C'est chaotique.

cle sans la moindre indication de sources. On est souvent dans le doute de savoir s'il s'agit d'une véritable identification ou d'une approximation fantaisiste entre une forme ancienne et sa forme actuelle : ainsi : *Marnauderiis?*, les Arnauds, *Battoleri*, la Baronnière?, Fiscali, *Feyzin?*[2].

L'auteur donne dans cet ouvrage un certain nombre de noms de lieu de l'Ain, de la Drôme et du Rhône, qu'il eût été bon d'exclure de la nomenclature départementale. On ne voit pas en quoi les chemins de fer, avec leur point de départ et leur point d'arrivée, se rangent dans la catégorie des noms de lieu.

En somme, travail peu scientifique pour une région dont les noms de lieu présentent de l'originalité et ont un vif intérêt linguistique et géographique.

Géraud LAVERGNE.

Chanoine Ulysse CHEVALIER. *Etude historique de la constitution de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné* (origines-1500). Edition de la « Société des Amis de Vienne ». H. Martin, Vienne, 1922. In-8° de IV-331 pages.

Nul n'était mieux qualifié que M. le chanoine U. Chevalier pour écrire une histoire constitutionnelle de l'église de Vienne, une des plus vénérables de l'ancienne France. A défaut d'archives de l'archevêché et du chapitre, qui présentent des lacunes considérables et irréparables, l'auteur a amplement utilisé le travail d'un archidiacre de Vienne qui vivait au XVIIIe siècle et se nommait Claude Charvet. Le titre de cet ouvrage resté manuscrit est à peu près celui de l'étude de M. Chevalier : *Constitution ancienne et moderne, discipline, rites, coutumes de l'église de Vienne.* Il date de l'année 1765 et se trouve dans une bibliothèque particulière. Il faut donc savoir gré à l'auteur du présent ouvrage d'avoir publié et mis en ordre la grande quantité de renseignements que contient ce manuscrit, en y ajoutant tous les documents qui, de près ou de loin, peuvent nous renseigner sur l'église de Vienne.

Une première partie est consacrée au personnel de l'église, aux élections de l'archevêque et aux admissions des membres et des divers officiers du chapitre. Puis l'auteur fait une description très fouillée des locaux du chapitre, de la cathédrale, du cloître et des maisons qui en dépendaient. Vient ensuite l'étude de la vie commune, des assemblées, des statuts et enfin de la liturgie pour laquelle on possède un précieux rituel du XIIIe siècle, utilisé au XVIIIe siècle par Lebrun-Desmarettes dans son voyage liturgique et dont M. le chanoine Chevalier va faire paraître incessamment le texte dans sa *Bibliothèque liturgique.* Mentionnons, entre autres, les deux curieuses fêtes, réminiscence probables du paganisme, qui se célébraient à Vienne : *La fête des Merveilles* (2 juin) qui consistait en une procession sur le Rhône, et les *Mayenches* ou *Fête des Noircis* qui avait lieu le premier jour de mai et, au dire de l'archidiacre Charvet, « n'avait que trop de rapports avec les anciennes Lupercales ».

2. Quelquefois, les formes sont données d'une façon fautive, ainsi : *Gesores* qui est à lire évidemment *Gesvres* ; *Lovacery*, qui représente un type *lupatarius* et qu'il faut orthographier *Lovatery*.

Le seconde partie de cet ouvrage, qui est annoncée par l'auteur, comprendra les listes chronologiques des archevêques, des dignitaires et des membres du chapitre Saint-Maurice de Vienne, des origines à l'an 1500, qui constitueront un nouveau chapitre à ajouter à la *Gallia christiana novissima* dont M. le chanoine Chevalier s'est fait le vaillant éditeur.

L. Royer.

Abbé P. Pons. *Histoire, archéologie, tourisme. Souillac et ses environs.* Aurillac, 1923. Petit in-8° de 223 pages, nombreuses gravures.

Volume très bien imprimé et illustré, mais la forme est d'accord avec le fond. L'auteur, un vicaire de Souillac, s'est attaché à l'histoire de sa paroisse, non seulement de l'abbaye bénédictine, qui eut jadis son importance, mais encore de la ville elle-même, et surtout à l'étude des beautés archéologiques de son église (primitivement l'église abbatiale), magnifique église à coupoles, remarquable « par la pureté des lignes, une sobre élégance et par son unité de style. » Le livre est agréable à lire : le récit est rapide, clair, intéressant. Les descriptions sont faites avec amour et compétence. Nous pouvons prédire à l'auteur de cette belle monographie d'une ville touristique un très grand et légitime succès.

Ed. Albe.

Abbé Allemand. *Fons en Quercy. Région figeacoise.* Avignon, 1923. Petit in-8°, de 198 pages, nombreuses gravures.

C'est à la fois l'histoire d'un prieuré clunisien, très important, dépendance de l'abbaye de Figeac, et resté couventuel, après la sécularisation de l'abbaye, et d'une petite ville royale, où résidaient les officiers royaux avant que l'abbé de Figeac eût cédé au roi la seigneurie. L'auteur a mis en œuvre surtout des documents réunis par M. Léon Lacabane, longtemps directeur de l'Ecole des Chartes, et conservés aux archives du Lot. Monographie intéressante, écrite avec amour, un peu compacte, peut-être. C'est une excellente contribution à l'histoire du diocèse, et d'après les plus sûrs documents.

Ed. Albe.

ORDRES RELIGIEUX

La Compagnie de Marie. Paris, Letouzey et Ané, 1923. In-16 de 158 pages. Prix : 3 fr. 50 (Collection : « Les Ordres religieux »).

La Compagnie de Marie fut longtemps fort modeste. Le P. Grignon de Montfort qui avait pu voir de près le succès des missions prêchées en Bretagne par les PP. Le Nobletz et Maunoir, voulut faire bénéficier de la même méthode d'apostolat les régions poitevine et saintongeoise, au milieu desquelles il avait fondé, à Saint-Laurent sur Sèvre, les Filles de la Sagesse. A sa mort, l'œuvre à ses débuts ne comptait que deux prêtres. Leur nombre, jusque vers 1820, ne dépasse guère la douzaine. Mais ces

douze apôtres se dépensèrent sans compter et l'on attribue à leur zèle la profondeur des sentiments catholiques chez les paysans de la « Vendée militaire ». Le P. Desayes, mort en 1841, donna à cette petite communauté une impulsion nouvelle. Déjà fondateur des sœurs de Saint-Gildas, et co-fondateur, avec Jean-Marie Lamennais, des Frères de Ploërmel, il enrichit la Compagnie de Marie de congrégations auxiliaires : les Frères de Saint-Gabriel furent créés pour instruire les enfants et soigner les sourds-muets, les Frères de Saint-François d'Assise pour enseigner l'agriculture. On élargit le champ des missions en l'étendant aux territoires exotiques, à Haïti d'abord, puis, à la suite de l'expulsion des écoles publiques (en 1880) et de la dispersion (en 1901), les prêtres de la Compagnie de Marie portèrent leurs efforts à l'étranger, en Hollande, au Canada et dans quelques missions non attribuées à d'autres ordres, au Shiré (Lac Nyass), au Mozambique et en Colombie. Le nombre des prêtres de la Compagnie qui, en 1855, s'était élevé à 28, ne serait pas aujourd'hui inférieur à 305. La règle a été approuvée par le Saint-Siège, en 1904; enfin, détail caractéristique, le supérieur général de la Compagnie de Marie est en même temps supérieur général des Filles de la Sagesse.

Le présent volume, bien qu'il ne soit pas négligeable, est trop superficiel. Il ne donne aucune lumière ni sur les causes qui poussèrent Grignon à fonder la Compagnie, ni sur les constitutions qu'il leur donna ni sur l'opposition et les critiques qu'il rencontra. Le spectre du jansénisme est agité, si j'ose dire, comme un *diabolus ex machina,* mais sans que rien indique en quoi sont fondés les griefs qu'on lui impute. Enfin le style a la fadeur, pour ne pas dire l'insipidité, des ouvrages « d'édification ».

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. Paris, Letouzey et Ané, 1923. In-16 de 159 pages (Collection : « Les Ordres religieux »).

Ce livre est visiblement l'œuvre d'un Frère qui a pu puiser aux sources « officielles » pour la période récente, et résumer, pour l'époque de Lamennais et du R. F. Cyprien, les travaux considérables de Mgr Laveille. C'est une succincte et excellente histoire du célèbre « Institut ». On s'en rappelle l'origine : Au lendemain de la Révolution l'enseignement primaire est à l'abandon, les Frères de la Doctrine chrétienne, fondés au XVIIIe siècle par saint Jean-Baptiste de la Salle, sont dans l'impossibilité de subvenir à tous les besoins, et leur règle, qui leur impose de rester groupés par deux ou trois, fait de leurs écoles une charge trop lourde pour les petites paroisses rurales. Jean-Marie de Lamennais (frère de Félicité), frappé de cette lacune vint la combler : il placera un frère par école et lui épargnera l'isolement en l'installant au presbytère, sous le toit et l'autorité du « recteur ». Telle est l'idée initiale destinée à un immense succès, limité par l'expresse volonté du fondateur qui se refusa à essaimer hors de Bretagne. Libre aux autres diocèses d'envoyer leurs enfants s'initier chez lui aux bonnes méthodes (qui étaient celles de Jean-Baptiste de la Salle), mais ses Frères se réservaient pour la Bretagne,

à laquelle ils ajoutèrent à la prière du gouvernement, les Colonies, puis, pour se ménager un nouveau foyer devant la persécution, le Canada.

L'enseignement des Frères de Ploërmel peut être jugé sur la riche collection de livres classiques dont ils sont les auteurs. Ils ont été en outre les initiateurs de l'enseignement primaire supérieur et secondaire moderne, idée féconde. Leur valeur a été reconnue par leurs adversaires qui ont été parfois jusqu'à tenter de « débaucher » certains d'entre eux, au profit du corps enseignant de l'Etat. Approuvé pour les cinq départements bretons par ordonnance royale de 1822, et pour toute la France, en 1876, l'Institut se vit néanmoins retirer l'autorisation d'enseigner, en 1903. Il ne disparut point. Tandis que certains Frères se sécularisaient pour sauver les écoles bretonnes, les autres se réfugiaient au Canada. La maison mère vient d'être transférée à Jersey. On n'y compte guère moins de trois cents novices. Puisse la France profiter à nouveau de leur activité!

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Institut des Frères du Sacré-Cœur. Paris, Letouzey et Ané, 1923. In-16 de 160 pages. Prix : 3 fr. 50 (Collection : « Les Ordres religieux »).

« Les Frères du Sacré-Cœur, au nombre de 1200 environ, instruisirent plus de 30.000 enfants répartis dans les écoles primaires, des orphelinats, des institutions de sourds-muets, des collèges d'enseignement secondaire et commercial. » Voilà un bilan qui est un éloge. Ladite congrégation a été fondée à Lyon, en 1821, par le prêtre André Coindre. Très actif, en même temps qu'il établissait les Sœurs du Sacré-Cœur pour diriger une « Providence » de jeunes filles, il créa le Pieux-Secours que desservaient les Frères du Sacré-Cœur. Il transféra bientôt ceux-ci dans la Haute-Loire, puis, au bout de trois ans, les quitta pour aller diriger les Missionnaires de Saint-Martin à Blois, et y mourir âgé seulement de trente-six ans. Après ces débuts difficiles et la néfaste administration d'un supérieur prodigue qui le mena aux portes de la déconfiture, l'Institut reprit le dessus et multiplia ses écoles. Lorsque fut votée la loi de 1901, il comptait, en France, 800 religieux et 130 écoles, surtout nombreuses en Haute-Loire et en Lozère. Dès 1847, il s'était établi aux Etats-Unis, puis, en 1872, au Canada, enfin, après l'expulsion, en Belgique et en Espagne. Actuellement chacun de ces pays possède ses maisons de formation et se recrute en partie, sur place. Cette congrégation approuvée par ordonnances royales de 1825 et de 1829, se vit néanmoins refuser l'autorisation, en 1903. Reconnue par la Cour de Rome en 1891 (décret laudatif) et en 1894 (bref d'approbation), elle sollicite du Saint-Siège la confirmation de ses constitutions.

La présente histoire, riche en renseignements précieux, pêche cependant par quelque défaut de précision, une ignorance un peu naïve de l'histoire générale et des règles de l'étymologie, une certaine confusion dans la suite des idées, enfin le style est trop souvent déparé par les formules vides de l'hagiographie. En commun avec les autres monographies de la même collection, elle a le mérite de nous apprendre le sort de nos

communautés religieuses depuis l'injustifiable législation Waldeck-Rousseau, et de nous faire connaître comment elles ont surmonté la double épreuve de l'expropriation et de l'expulsion.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

A. Hamon, S. J. *Les Auxiliatrices des Ames du Purgatoire, 1856-1909.* Paris, Beauchesne, 1921. 2 vol. in-8° de 545 et 550 pages.

Une pieuse jeune fille d'une angélique vertu, née à Hoos-lez-Lille, au diocèse de Cambrai, en 1825, Eugénie Smet conçut de bonne heure l'idée de fonder une société religieuse spécialement vouée au soulagement des âmes du purgatoire. Après des tâtonnements et des déboires nombreux, guidée par un curé de Saint-Merry, puis par des jésuites éminents, le P. Basuiau et le P. Olivaint, elle arriva à organiser à Paris, rue de la Barouillère, la congrégation des *Auxiliaires des Ames du Purgatoire,* qui, non contente de prier pour l'Eglise souffrante dépense au service des pauvres et des infirmes les trésors de la charité chrétienne. Eugénie Smet et sa Congrégation ont eu la bonne fortune d'avoir pour historien le P. Hamon. Celui-ci, à l'aide des papiers religieusement conservés par les filles d'Eugénie Smet, a raconté en détail, et du reste sans être prolixe, la pieuse enfance d'Eugénie Smet, la genèse et les développements progressifs de son œuvre admirable. De son livre se dégage un parfum de piété qui sera bienfaisant à toutes les âmes qui le liront. Ajoutons qu'en même temps le livre du P. Hamon constitue un document précieux pour l'histoire de l'Eglise de France au XIXe siècle.

J. B. Sabrié.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON *(ROUERGUE)*

Revue historique du Rouergue.

Tome III, 1922. Rodez, Impr. Catholique.

Abbé Camille Belmon : *Visites pastorales de Bertrand de Polignac, évêque de Rodez, en 1495* (fin), p. 294-295, 310-312, 319-321. Résumé des procès-verbaux; ces derniers ne présentent pas grand intérêt.

Chanoine Frédéric Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres avant 1789*, p. 341-344, 353-356, 364-367, 375-378, 386-389, 399-401, 413-415, 424-427 (A suivre). L'auteur se propose de donner un état aussi détaillé que possible de l'ancien diocèse de Vabres détaché de Rodez en 1317 par Jean XXII. Travail d'autant plus méritoire que l'histoire de ce diocèse est extrêmement pauvre en documents. Les sources principales consistent en un pouillé latin de 1318 et un autre dressé en 1729. M. Hermet mérite toute confiance.

Camille Belmon.

LOT *(QUERCY)*

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome XLIII. Deux fascicules. Cahors, 1922.

Ludovic de Valon : *Essai historique et généalogique sur la famille de Valon*, p. 1-64 (et tome XLIV, p. 65-128). Il s'agit des Valon de Lavergne et de Thégra. Nombreuses personnalités ecclésiastiques dans cette famille. Tirage à part.

Chanoine Albe : *Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de Cahors.* XIVe siècle, 2e fasc., p. 1-28. C'est la suite (à continuer longtemps) d'un travail commencé en 1914. Documents intéressant l'église de Cahors et son évêque, de 1315 à 1335.

Ed. Albe.

TARN-ET-GARONNE *(QUERCY)*

Le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, non plus que le *Recueil des travaux de l'Académie* n'ont pas encore paru pour 1922.

B. Faucher.

LOT-ET-GARONNE *(AGENAIS)*

Revue de l'Agenais. 49e année, 1922. Agen, Impr. Moderne.

Chanoine Durengues : *André Constant, évêque de Lot-et-Garonne*, p. 26-34, 84-115, 145-175, 251-276 et pl. A. Constant, religieux domini-

cain, avait enseigné la théologie à Bordeaux avant d'être évêque constitutionnel de Lot-et-Garonne. M. Durengues qui avait déjà parlé de lui dans son ouvrage sur *Le diocèse de Lot-et-Garonne,* reprend ici, grâce à des documents nouveaux, la biographie de ce gallican invétéré, mort à Paris en 1811.

Ch. Bastard : *Curieuse fondation de l'église de Fousserie. Les obsèques solennelles de Julienne d'Esparbès de Lussan,* p. 124-126. Enterrée en 1579 dans la petite église de de Plavis, près Mézin.

R. Bonnat : *Mgr Duchesne et les prunes d'Agen,* p. 132. Lettre écrite en 1898 à un érudit gascon, M. Bladé.

J. R. Marboutin : *Le portail à clef pendante de Sainte-Colombe de Duras,* p. 209-211, pl. Portail de la fin du XIIe siècle, curieux par sa construction et son ornementation.

R. Bonnat : *Compte-rendu du Congrès de l'Union historique et archéologique des sociétés savantes du Sud-Ouest,* tenue à Agen du 25 au 29 juillet 1922, p. 291 à 331 et pl. Ce congrès qui réunit plus de 80 adhérents venus des départements voisins, prouva l'utilité et la vitalité de l'Union.

P. Courteault : *Blaise de Monluc devant la légende et devant l'histoire.* Conférence faite à la séance solennelle du congrès. Pour beaucoup de gens Monluc est l'émule du baron des Adrets, un monstre gascon. Légende à la formation de laquelle Monluc lui-même ne fut pas étranger. Le conférencier montre que le maréchal ne fut pas plus cruel que la plupart des soldats de son temps, qu'il ne fut pas fanatique et que le Monluc de l'histoire vaut beaucoup plus que celui de la légende.

J. R. Marboutin : *La nef de l'église de Monsempron,* p. 393-395 et pl. Cette nef, attribuée jusqu'ici au XIIe siècle, fut refaite au XVIIe.

Chan. Durengues : *Anciens établissements religieux de Monflanquin,* p. 418-432. Historique succinct d'un prieuré bénédictin, d'un couvent d'augustins, et de l'hôpital du lieu.

La Semaine catholique du diocèse d'Agen. Agen, 1922.

J. R. M. : *Notre-Dame de la Rose,* p. 381-382, 398-400, 413-414, 428-430, 446-447, 462-463. Histoire d'un petit pélerinage à la Sainte Vierge disparu pendant les guerres de religion, relevé au début du XVIIe siècle, dirigé d'abord par les religieux de N.-D. de Garaison, puis par les Lazaristes au temps de saint Vincent de Paul. Lettre inédite du saint.

J. R. M. : *Rétractation d'un vicaire cathédral de l'évêque constitutionnel d'Agen,* p. 750-751. Lettre remarquable écrite de Lyon le 5 juin 1797, par l'abbé Concordan.

J. R. Marboutin.

DORDOGNE *(PERIGORD)*

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Tome XLIX. Périgueux, 1922.

Mis de Cumond : *La commanderie générale d'Aubeterre de l'ordre de Saint-Antoine en Périgord (1100-1838),* p. 85-94, 164-173, 209-218, 258-269, et t. L, p. 53-68 et 89-103. L'auteur mélange continuellement l'his-

toire générale de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois et celle de la Commanderie d'Aubeterre, et noye dans de fastidieux développements les quelques particularités locales intéressantes qu'il est parvenu à découvrir. A n'utiliser qu'avec prudence.

Dr E. Dusolier : *Le prieuré du Chalard de Ribérac,* p. 94-108.

E. Roux : *L'ancien service paroissial dans le quartier de la Cité à Périgueux,* p. 108-115. Le contenu de l'article ne répond pas à son titre. On y trouve des renseignements de seconde main sur les églises du quartier de la Cité démolies au XIXe siècle, et qui servaient de paroisse avant la Révolution.

G. Lavergne : *Le prieuré de la Daurade à Périgueux,* p. 160-163. L'église Sainte-Marie la Daurade, fondée par un riche bourgeois périgourdin, Hélie de Charroux, près du pont de pierre de Périgueux, rive gauche de l'Isle, le long de la route de pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, fut donnée en 1207 par l'évêque de Périgueux à l'abbaye de Cadouin, dont elle devint un prieuré. Ce fut ensuite une léproserie dont on perd la trace à la fin du XIVe siècle.

Dr E. Dusolier : *Note sur l'ancienne église de la Trinité de Ribérac,* p. 173-182. Livrée au culte en 1731, marché aux grains et dépôt de fourrages durant la Révolution, elle s'élevait sur l'emplacement du théâtre actuel.

Abbé A. Jarry : *Bail à cheptel consenti par dom François Lebrun, syndic de l'abbaye cistercienne de Peyrouse, près de Saint-Saud, en 1733, en faveur de Pierre de Grandcoingt,* p. 182-183.

Archiprêtre Prieur : *M. le chanoine Brugière,* p. 189-192. Nécrologie d'un érudit périgourdin (1831-1922).

Chanoine Roux : *Hôpitaux de la Cueilhe et de Sainte-Anne,* p. 218-221. Dans le quartier de la Cité à Périgueux (XVIIe siècle).

Dr E. Dusolier : *Dissentiments entre le comte et les chanoines de Ribérac,* p. 221-227. De 1698 à 1705.

Dr E. Dusolier : *Notre-Dame de Ribérac. La Collégiale et les chanoines,* p. 269-288, 305-320. Précisions historiques tirées des archives départementales et notariales, avec une liste documentée des chanoines de cette collégiale, depuis 1560.

G. Lavergne : *La confrérie de Madame Sainte-Quitterie de Thiviers (XVe-XVIe siècles),* p. 302-305. Analyse du livre et extraits de statuts de cette confrérie, utilisé comme livre de comptes domestiques par la famille de Vaucocour, et retrouvé aux archives départementales.

Géraud Lavergne.

GIRONDE

Archives historiques du département de la Gironde.

Tome LIV, année 1921-1922. Paris, Picard.

Paul Caraman : *La Fronde à Bordeaux, d'après le registre secret du Parlement de Guyenne* (suite), p. 1-84. Pièce tirée du manuscrit 1501 de la Bibl. de Bordeaux et qui contient le récit des événements du 6 avril 1649 au 18 mai 1649 (à suivre).

Chronique Bordelaise de 1638 à 1736, p. 85-124, tirée des Archives du château de Cayla à Rions (Gironde). Donne à côté des événements généraux, quelques renseignements locaux intéressants au point de vue religieux, du 5 sept. 1638 au mois de juin 1736 (*V. Revue,* t. VII, 1921, p. 428).

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.

Tome XV, année 1922. Bordeaux, Feret.

Dom Réginald Biron : *Quelques glanes sur l'abbaye bénédictine de Saint-Ferme* (ancien diocèse de Bazas), xie siècle-1789, p. 33-46, 78-90. Etudie l'histoire de l'abbaye elle-même, de ses possessions, des prieurés, décrit l'église abbatiale et donne la liste des abbés.

F. Randier : *Les orgues et les organistes de l'église primatiale de Bordeaux* (fin), p. 47-58, 91-105, 158-169. Décrit les orgues restaurées de 1811 à 1838.

J. Carreyre.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.

46e année, 1922. Dax, H. Labèque.

L. Despins : *Césaire Daugé,* p. 7-30, 31-63. Aperçu sur les œuvres littéraires d'un curé des Landes, l'abbé Césaire Daugé, poète gascon, dont l'âge n'a pas ralenti l'activité.

P. Coste : *La vraie date de la naissance de saint Vincent de Paul,* p. 79-99. Saint Vincent de Paul est né, non pas le 24 avril 1576, mais le 24 avril 1581. L'auteur de l'article appuie son affirmation sur les témoignages nombreux et concordants du saint lui-même.

G. Beaurain : *Pontacq (Basses-Pyrénées),* p. 101-125, 161-177. Ce travail en est à sa première partie. Nous trouvons ici la continuation du chapitre II : *La personnalité des ecclésiastiques;* et le commencement du chapitre III : *Le culte.*

A. Degert : *Patrimoine du « Monastère » de Buglose avant la Révotion,* p. 127-144. Ce patrimoine s'est formé progressivement par des donations et des achats. Il consistait en immeubles, terres, bois et droits seigneuriaux. A signaler tout particulièrement la baronnie de Pouy, qui fut unie au domaine de Buglose en 1715.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, t. XVII, 1922, Auch.

A. Clergeac : *M. de Montillet, archevêque d'Auch, et les Philosophes ses contemporains,* p. 1-22. Etude sur la lettre de cet archevêque (23 janv. 1764) démasquant les erreurs des Philosophes. Les appréciations de ce prélat concordent avec les jugements des maîtres de la critique contemporaine.

— *Autour de la lettre pastorale de M. de Montillet,* p. 114-127. L'au-

teur prouve l'authenticité de la lettre du 23 janvier 1764 qu'un lecteur de la Revue semblait attribuer au jésuite Patouillet et montre que cette fausse attribution est l'œuvre de Voltaire.

— *Antoine de Galard-Brassac, abbé de Simorre et chanoine d'Agen,* p. 143. Le texte des *Acta Camerarii* porte qu'il était chanoine et grand archidiacre d'Agen au moment de sa promotion à l'abbaye de Simorre.

A. Degert : *Un ancien pèlerinage : Buglose,* p. 23-33, 128-142, 174-182. L'auteur fait l'histoire de ce pèlerinage et démêle, en s'appuyant sur des documents nouveaux et en interprétant les documents connus, la part de la légende et celle de l'histoire.

— *Les Assemblées provinciales du Clergé gascon,* p. 66-76, 203-217. Histoire des Assemblées tenues entre 1723 et 1746.

— *Lettre de l'évêque Tristan d'Aure à Louis XI,* p. 184-185. Lettre inédite qui montre quels rapports existaient entre l'évêque et le roi. L'évêque s'excuse sur un ton presque familier d'avoir recommandé un peu inconsidérément un candidat pour une prébende vacante dans l'église de Tournai.

S. Edgarlet : *Autour des débuts du mouvement de rénovation historique au* XVII*e siècle,* p. 49-59. Le mouvement inauguré à Toulouse par François Bosquet pour faire pénétrer la critique historique dans l'histoire ecclésiastique eut son retentissement en Gascogne, en particulier sur les historiens P. Bajole et Marca.

P. Tallez : *Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch,* p. 76-82, 217-224. C'est une série de notes critiques pour servir à l'histoire de la vie de ce prélat et une réponse aux calomnies des *Nouvelles ecclésiastiques.*

A. Laffont : *Assermentés et insermentés du diocèse de Lombez,* p. 84-87. Contribution toute locale à l'histoire du clergé de cet ancien diocèse pendant les premières années de la Révolution.

L. Médan : *Inscription d'un abbé de Gimont,* p. 88-89. Il s'agit de Mathieu II qui, le 11 mai 1309, fit le paréage avec le roi Philippe le Bel à l'occasion du terroir de Gimont.

J. Lestrade : *Richier de Cerisy, évêque de Lombez, à Gimont en 1762,* p. 90-91. L'évêque annonce au curé de Gimont la visite pastorale qu'il fera le 25 avril et les jours suivants à Gimont, désigne les personnes qu'il faut convoquer et rappelle les affaires à traiter.

J. Contrasty : *Démission de l'évêque de Lescar, Marc-Antoine de Noé,* p. 186-187. Publication de la lettre de démission du 26 sept. 1801 qui fait le plus grand honneur à cet évêque.

.. *Démission de l'évêque de Comminges, Antoine-Eustache d'Osmond,* p. 224-229. L'acte de démission est accompagné d'une longue lettre explicative.

Bulletin de la Société archéologique du Gers.

XXIII*e* année, 1922, Auch.

C. Bourgeat : *Une école de charité au* XVIII*e siècle,* p. 29-35. Histoire de la fondation par Mgr d'Apchon, l'abbé de Laroque et l'abbé Campardon, vicaires généraux, d'une école de Charité à Auch pour les jeunes

filles pauvres. Elles devaient apprendre à lire, à écrire et à faire quelque travail qui pût les mettre à l'abri de la misère. Cet établissement fut confirmé par lettres patentes du roi, juillet 1782.

J.-L. Arrivets : *Le chapitre de Saint-Justin*, p. 55-61. Détails nombreux sur la composition de ce chapitre, ses revenus que les guerres de religion amoindrirent au point que de 10 les prébendiers furent réduits à 5, en 1646. Un siècle plus tard, en 1751, le chapitre fut supprimé et les revenus appliqués à l'établissement d'un vicaire à Saint-Justin et à l'érection de deux prébendes cantorales et musicales dans le chœur de l'église métropolitaine.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XVII, 1922. Tarbes.

L. Caddau : *L'architecte Jean-Jacques Latour* (1812-1866), p. 201-217. Dans cette étude, intéressant l'histoire de l'art, on trouvera des renseignements utiles sur les églises de Puyo, d'Ossun, — construites dans le goût roman, — et celles de Laloubère, des Carmes de Bagnères-de-Bigorre, reconstruites ou restaurées dans l'art gothique. L'architecte Latour fut un précurseur : il eut le rare mérite de réagir contre l'opinion, généralement admise de son temps et suivant laquelle l'art « gothique » était, à la lettre, l'art « barbare ».

Tome XVIII, 1923. Tarbes.

F. Romary : *Un saint hispano-aquitain au temps des Wisigoths : Histoire de saint Savin de Lavedan*, p. 1-26, 50-66, 81-102. Après avoir publié une *Etude critique sur la vie de saint Savin*, qui a été signalée ici même, l'auteur pensant à juste raison, que la vie proprement dite de ce saint n'a jamais été écrite, se propose de la raconter suivant un nouveau cadre, plus complet et surtout plus critique. Pour lui, saint Savin aurait vécu vers l'an 500. Il décrit le milieu social wisigothique où il a grandi, son départ de Barcelone, son *curriculum vitae* en Gaule jusqu'au jour où il entre dans l'état monastique, aux portes de Poitiers.

E. Lafforgue : *Histoire de l'ancien couvent et de l'église des Carmes de Tarbes*, p. 33-37, 41-47, 106-113. Couvent fondé en 1280. On raconte ici ses vicissitudes jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle.

J. Duffo : *Quelques lettres de Mgr de Lorry*, p. 72-76, 116-118. Ces lettres s'échelonnent de 1770 à 1779. Elles étaient intéressantes à publier à cause des renseignements qu'elles nous donnent sur le couvent des Ursulines de Tarbes et surtout sur le caractère de ce prélat si « vagabond ».

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Albi, 1923.

A Vidal : *La vie intérieure du chapitre cathédral de Sainte-Cécile [d'Albi] à la fin du XVIe siècle.* Tiré à part : in-8° de 31 p. Albi, Impr.

Coopérative du Sud-Ouest. L'auteur exploite un registre du notaire albigeois Vaurelhan qui contient les actes d'administration des bailes et syndics du chapitre cathédral entre 1581 et 1593, sous l'épiscopat de Julien de Médicis et sous le gouvernement de la Ligue. Les traits colligés se rapportent au service de la chapelle du clocher et aux processions contre les intempéries, à la maîtrise des huit enfants de chœur, aux sonneries de cloches dont les plus grosses portaient les noms de la légende de la sainte patronne : Cécile, Valérien, Tiburce, Urbain, Maximin, à la refonte périodique de ces cloches, à l'horloge de la cathédrale, aux vingt-neuf verrières du chœur, « tant en dehaut qu'au bas des chapelles », dont on change ou « nettoie les images des visages, les vêtements des figures et personnages et escussons » et dont il ne reste aujourd'hui que de rares débris. Très appréciable contribution à l'histoire de la cathédrale.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome IX. Toulouse, 1922.

A. Chauliac : *Bruguières et le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce,* p. 21-45, 111-133, 209-238, 287-305. Monographie documentée d'une localité des environs de Toulouse et d'un pèlerinage très ancien dont la chapelle fut confiée, au xviie siècle, aux Dominicains.

Abbé Lestrade : *Deux lettres inédites de l'abbé Sicard,* directeur des Sourd-muets, originaire du Comminges, p. 45-46, 176-177.

Serres de Gauzy : *Le comte de Moret est-il mort à la bataille de Castelnaudary (1er sept. 1632)?* p. 47-56, 135-149, 178-199. Problème historique concernant Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, et légitimé. Il prit part à la révolte de Gaston d'Orléans et du duc de Montmorency. Il tomba frappé d'un coup de pistolet, à la bataille de Castelnaudary. Y fut-il tué? Plusieurs historiens l'affirment. D'autres croient à sa survivance et à son identité avec un ermite, mort en odeur de sainteté en Anjou, en 1691. L'auteur présente des documents qui établissent la thèse de la survivance.

Abbé Degert : *Comment Louis de la Valette devint cardinal,* p. 81-109. C'est le récit fort intéressant des intrigues du duc d'Epernon pour obtenir la nomination de son troisième fils au cardinalat. Cette nomination fut obtenue en 1621. Louis de La Valette, archevêque de Toulouse sans être dans les ordres, se sentant porté vers la vie militaire plutôt que vers la carrière ecclésiastique, devait abandonner celle-ci et mourir à la tête d'une armée.

Abbé H. Auriol : *L'ancienne décoration de l'église du Taur,* p. 200-209. Il s'agit d'une église de Toulouse qu'on avait ornée, au xviie siècle, d'un vaste décor architectural, en bois sculpté et doré, et dont elle fut dépouillée, il y a cinquante ans. L'auteur fait la description de cette œuvre artistique.

Abbé Lestrade : *L'infiltration janséniste à Toulouse sous Charles de Montchal,* p. 241-263, d'après le livre récent de l'abbé Alphonse Auguste « Les origines du Jansénisme dans le diocèse de Toulouse ». C'est le compte-rendu critique de cet ouvrage sérieux, auquel M. Lestrade ajoute

quelques précisions sur des personnages de Paris ou de Toulouse mis en scène.

Bulletin de Littérature ecclésiastique.

Publié par l'Institut catholique de Toulouse, année 1922. Toulouse.

Abbé Louis SALTET : *Le commencement de la légende de saint Saturnin,* p. 30-60. La *Passio sancti Saturnini,* l'un des textes les plus précieux sur les origines du christianisme en Gaule, écrite entre 430 et 450, fait venir saint Saturnin à Toulouse sous le consulat de Dèce et de Gratus, en l'an 250. Au siècle suivant la légende commença à se saisir du texte primitif de la *Passio* pour le farcir d'épisodes fantaisistes et pour faire du premier évêque de Toulouse, un disciple des apôtres. M. Saltet s'applique à montrer l'origine véritable de ces déformations et montre en même temps, « par un cas concret, combien les procédés de la légende sont imprévus et quelquefois peu innocents ». Première partie d'une savante et probante étude.

Abbé C. de SUPLICY : *La peinture religieuse anglaise,* p. 143-150. Explication du contraste entre la pénurie de la peinture religieuse en Angleterre et la persistance des sentiments religieux du peuple anglais. Le protestantisme dessèche et détruit l'inspiration de l'artiste religieux.

Abbé MONBRUN : *La lutte « philosophique » en province* (suite), p. 161-181, 280-295. Continuation d'une étude qui a pour objet les idées de l'Académie des Jeux-Floraux au XVIIIe siècle. L'auteur relève les idées en politique, en économisme, note l'influence Fénelonienne et l'enthousiasme suscité par la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

E. LEVESQUE : *Fénelon et les candidats à l'épiscopat,* p. 182-186. Texte inédit de l'avis motivé, parfois sévère de Fénelon sur neuf candidats à l'épiscopat : un seul y parvint.

Abbé de LACGER : *La règle mitigée de Citeaux au XIIe siècle,* p. 187-211. L'exemple de l'abbaye d'Ardorel en Albigeois sert au savant historien à rechercher les raisons d'une anomalie qui caractérise la vie des abbayes cisterciennes du Midi de la France aux origines : elles ne paraissent cisterciennes que par leur dépendance de Cîteaux : par leurs usages et leurs constitutions propres elles forment comme une variété distincte dans la famille bénédictine. Voir ci-dessus, p. 268.

Mgr LÉGASSE : *La Préfecture apostolique de Saint-Pierre et Miquelon,* p. 330-341. Discours prononcé par Mgr l'évêque de Périgueux, à la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique, le 14 novembre 1922. Emouvant récit des épreuves et des mérites de la population de Saint-Pierre et Miquelon dont Mgr Légasse a été Préfet apostolique.

Nota. — *Le Bulletin de la Société archéologique du Midi* (Toulouse) doit reprendre sa publication dans le 4e trimestre de 1923.

Clément TOURNIER.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien. Tome X, n° 74. Nîmes, 1922

Chanoine Louis BASCOUL : *La jeunesse du cardinal de Bausset,* p. 603-615. Ses études chez les Jésuites de la Flèche; il entre à Saint-Sulpice

à dix-sept ans. Anecdotes au sujet de sa dévotion à N.-D. de Lorette à Issy.

Chanoine Albert DURAND : *Le Culte catholique dans le Gard sous la* Terreur, p. 616-629 (suite). Pendant les mauvais jours le diocèse d'Alais ne fut pas complètement privé de secours religieux. Pour la moyenne et haute vallée du Gardon, où domina l'élément protestant, l'auteur n'a aucun renseignement positif; mais on sait que le fanatisme huguenot y rendait impossible le séjour des prêtres insermentées. Dans la vallée du Vidourle, les difficultés n'étaient pas moins grandes. En la région Viganaise, au contraire, un certain nombre de prêtres insermentés peuvent exercer leur ministère. Il est digne de remarque que les prêtres du Gard restés dans le pays pendant la Terreur demeurèrent étrangers aux mouvements politiques, exception faite pour Jean-Louis Solier le fameux prieur de Colognac, surnommé le Sans-Peur.

Abbé Marcel BRUYÈRE : *Le caveau des évêques à la cathédrale de Nîmes,* p. 30-37. Etude monumentale.

Chanoine Albert DURAND : *Erection de confrérie du Sacré-Cœur de Jésus* (XVIIIe *siècle*), p. 638-644. En 1735, à Aiguesmortes; en 1748, à Saint-Gilles.

Prosper FALGAIROLLE : *Libéralités de Mgr de Becdelièvre faites aux pauvres de la ville de Nîmes en 1774 et 1775,* p. 645-48. Donation aux pauvres de l'Hôpital Général de toute son argenterie estimée 38.000 livres.

X : *Jean Arnaud de Castellane évêque de Mende, et Michel-Ange de Bruges vicaire-général de Mende,* p. 649-55. Notes sur de Castellane massacré à Versailles le 9 sept. 1792 et sur son neveu de Bruges l'une des 45 victimes de la prison des Carmes, originaires du Gard.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

VIIIe série, tome XL. Années 1920 et 1921.

Ed. BONDURAND : *Le tracé de la voie Dominitienne dans Nîmes,* p. 11-37. Contrairement à l'opinion de Ménard, M. B. prouve que la Voie Domitienne entrait dans Nîmes.

Prosper FALGAIROLLE : *Un gouverneur d'Aiguesmortes au début du* XVe *siècle. Louis de Malepue et sa famille,* p. 39-60. Actes et fin tragique de ce personnage traître à son roi.

L. TRIAL : *Un prédicateur inconnu. « Reguis »,* p. 61-68. Curé à Auxerre, à Gap et enfin à Lisieux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les protestants ont étudié son œuvre. Ramu à Genève la recommandait à ses paroissiens comme source d'édification.

Chanoine Albert DURAND : *La Révolution française dans le Gard. La crise de l'apostasie,* p. 87-120. Récit allant de l'automne 1793 au 9 Thermidor de l'an II. Sur les 361 communes du Gard, 268 auraient renoncé au culte public et 232 érigé des temples à la Raison. Prêtres catholiques et ministres protestants abdicataires s'élèveraient au nombre de 268.

Marcel FABRE : *Uzès révolutionnaire. L'application de la loi des suspects en l'an II,* p. 121-150. La presque totalité des suspects furent libérés après le 9 Thermidor. Quelques uns, ceux qui avaient des attaches de famille avec la noblesse ou des émigrés, restèrent détenus quelques

mois encore. Huit d'entre eux furent exécutés à Nîmes et deux autres à Paris.

Pierre Edm. HUGUES : *La « Contribution » patriotique dans le Gard. (1789-An VIII)*, p. 151-169. Très peu payèrent sans protestation.

M. de VILLEPERDIX : *Les clochettes ou Tintinnabula*, p. 235-242. Leur usage dans l'antiquité.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère.

Mende, Ignon-Renouard.

I. **Archives Gévaudanaises.** Tome III, 1922.

R. ROHMER : *Catalogue des documents des archives de la Lozère antérieurs à 1200*, p. 297-316. Analyse de 71 documents (originaux ou copies), le plus ancien daté de 951 et le plus récent, de 1198, relatifs à la vie monastique et au pouvoir temporel des évêques de Mende, ainsi qu'à la domination des rois d'Aragon sur la vicomté de Gévaudan.

II. **Archives Gévaudanaises.** Tome V, 1922.

Abbé Félix REMIZE : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 17-64. Généalogie de la famille de Châteauneuf de Randon (dates extrêmes : 1062-1365).

III. **Chroniques et Mélanges.** Tome III, 1922.

Comte B. DE LIGONNÈS : *Le château de Ressouches*, p. 149-154. Monographie d'un château dont l'évêque de Mende était autrefois suzerain.

Marius BALMELLE

ARDECHE

Revue historique... du Vivarais.

Tome XXIX, 1922. Aubenas, impr. Habauzit.

R. L[E] S[OURD] : *Baptême d'un esclave hindou à Vals, sous Louis XVI*, p. 31-32. Texte (1778). Le baptisé natif de Calcutta, avait été acheté, à l'âge de six ans, vers 1767, par un Vivarois, officier d'artillerie.

Henri LEMAITRE : *Le R. P. Claude-Agrève Lascombe de Crouzet, dernier gardien du grand couvent des Cordeliers de Paris et le reliquaire de la Sainte-Croix* dudit couvent, p. 57-63, 81-87, pl. Fin de cet excellent et très intéressant article. Voir *R. H. E. F.*, t. VII, 1921, p. 456-457.

Ulysse ROUCHON : *Un épisode de l'histoire du schisme d'Occident. Lettres de Charles VI ordonnant la mise sous séquestre de la temporalité de l'évêché du Puy, sous l'épiscopat d'Elie de Lestrange, 2 oct. 1406*, p. 65-72.

Chanoine FROMENTON : *Le petit séminaire de Vernoux*, p. 97-101, 129-135, 173-180, 206-208, grav. Histoire détaillée et attachante de cet établissement depuis sa fondation, vers 1815, jusqu'à sa suppression par suite de la loi de séparation. Le petit séminaire de Vernoux fut transféré,

pendant quelques années, sous la Restauration, au château de Maisonseule, dans la paroisse de Saint-Basile.

J. Favre : *La guerre au commencement du* XVIIe *siècle*, p. 161-168, 209-215.

Jean Régné : *L'abbaye de Mazan*, p. 187-192, 216-223, 235-241, 272-276. L'auteur retrace dans ce savant travail l'histoire de l'abbaye cistercienne de Mazan; il définit son rôle historique et donne de nombreux détails sur le personnel et la temporalité de l'abbaye. Liste des abbés de la fin du XVe siècle à la Révolution.

A. Dechêne : *Lettres inédites de Barruel à son retour en France (1802-1806)*, p. 242-250, 261-270. L'éditeur de ces très curieuses lettres prétend n'apporter « qu'un modeste appoint pour de plus compétentes études ». Sa publication n'en est pas moins très précieuse, soigneusement annotée et précédée d'une intéressante introduction.

Construction de la chapelle de Notre-Dame de Pramailhet (1648), p. 277-278. Prix fait de la construction de cette modeste chapelle, située sur le plateau du Coiron, entre Privas et Aubenas. L'éditeur de cette pièce a négligé de rappeler le rôle que joua cette chapelle dans l'histoire religieuse du Vivarais pendant la Révolution.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Rien n'a paru depuis notre dernière recension.

A. Sabarthès.

HERAULT

Semaine religieuse de Montpellier, 1923.

M. Granier : *Le centenaire du Petit-Séminaire de Saint-Pons, 1823-1923 (7 juillet)*. Fondé par Mgr Fournier dans l'ancien couvent des Récollets à Saint-Pons, dirigé par les prêtres du diocèse jusqu'à 1865, et depuis par les Lazaristes, transféré à Ardouane en 1905. Ce séminaire a fourni quelques illustrations; parmi les professeurs on compte Mgrs Paulinier, Dubrueil, Montéty et Jarlin; quatre anciens élèves ont été élevés à l'épiscopat : Mgrs Bessieux, Douais, David et Bessière. Le poète Henri de Bornier et le romancier Ferdinand Fabre y firent leurs humanités.

Nota. — La « Société archéologique de Montpellier » n'a pas fait paraître le bulletin depuis notre dernière recension. La 3e livraison du t. XI du *Bulletin de la Société archéologique... de Béziers*, parue en 1921, n'offre rien d'intéressant au point de vue historique.

J. Rouquette.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.

7e année, 1922. Le Puy, impr. Marchessou, 1923.

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome* (1724-1732), p. 97-111, 238-262 (suite et à suivre). Chap. IV. Le Con-

clave de 1730. Un duel diplomatique entre Cienfugos et Polignac. Les préparatifs d'un conclave. Les instructions de Louis XV. La mort de Benoît XIII et l'élection de Clément XII. Melchior de Polignac demande son rappel. Il est remplacé par le duc de Saint-Aignan. Une opinion de Saint-Simon sur la mission de Polignac et ce qu'il faut en penser.

Emile GAUTHERON : *Etudes sur l'histoire de l'art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay,* p. 112-128, 328-344. (suite et à suivre). Intéressante liste d'artistes dont les noms nous ont été conservés par des tableaux d'Eglise.

Dr Paul OLIVIER : *Notre-Dame du Puy d'après l' « Atlas Marianus »* (1657) *du R. P. Gumppenberg, de la Cie de Jésus,* p. 170-179. L'auteur de la belle étude sur la statue romane de N.-D. du Puy, vierge noire miraculeuse (Le Puy, 1921, in-4°), attire l'attention sur l'ouvrage du P. G., cite le texte latin de l'*Atlas* et en donne une traduction prouvant que le jésuite s'est abondamment inspiré du livre d'Odo de Giney sur N.-D. du Puy.

Almanach de Brioude et de son arrondissement.

4e année, 1923. Brioude, Imp. Watel.

A. BRUNEREAU : *La danse macabre de la Chaise-Dieu,* p. 21-32. L'auteur apporte des observations nouvelles dans l'étude de la fresque peinte sur le mur de clôture du chœur de l'édifice abbatial. Il en recherche les origines, il en décrit les personnages et fait ressortir les qualités techniques qui la caractérisent.

Dr P. OLIVIER : *La Croix d'or émaillée des chanoines-comtes de Brioude,* p. 35-56. Etude curieuse de l'insigne concédé par brevet royal du 9 juin 1772 aux membres du chapitre noble de Saint-Julien. La croix de Brioude était une croix d'or à deux faces, à huit pointes émaillées de blanc, vuidées de bleu, bordées d'or, cantonnées dans chaque angle d'une fleur de lys d'or, les deux pointes supérieures étant surmontées d'une couronne de comte d'or perlée d'argent. En chœur, un médaillon ovale portait : à l'avers, sur fond émaillé bleu, un saint Julien debout tenant une lance et une palme; et sur le pourtour en légende circulaire sur fond émaillé vert : ECCLES. COMITVM BRIVAT.; au revers, sur fond émaillé bleu, saint Louis debout, le manteau royal émaillé de blanc, et, sur le pourtour en légende circulaire, sur fond émaillé vert : LUDOVICUS XV INSTITUIT. La croix était suspendue par une bélière d'or à un ruban bleu liseré de rouge. Il y avait deux types de croix : celle de chœur et celle de ville. Le Dr O. reproduit les deux types d'insigne d'après des tableaux et gravures. Il donne également une photographie d'un des rarissimes exemplaires de cette distinction.

E. HERMET : *Une abjuration au* XVIIe *siècle,* p. 75-80. A Lubilhac, en présence du curé d'Ally, délégué de l'évêque de Saint-Flour (1685).

J. POUGET : *Les Chazes,* p. 11-122 (à suivre). Début d'une étude sur l'abbaye bénédictine Saint-Pierre des Chazes fondée vers l'an 800 par Claude, seigneur de Chanteuges.

Semaine religieuse du diocèse du Puy.

43e année, 1922-23. Le Puy, Imp. de *l'Avenir*.

Saint-Bertrand de Comminges et la Chaise-Dieu, p. 417-8. Bertrand de l'Isle fut élève des bénédictins de la Chaise-Dieu vers 1070.

Ulysse ROUCHON.

BÉARN

BASSES PYRENEES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

2e série, tome XLVI. Pau, 1923.

A. MEILLON : *Les possessions de l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan à Saragosse, au* XIIe *siècle*, p. 7-21. La cité de *Syracustanensi*, mentionnée dans une bulle du pape Alexandre III, qui confirme les biens de Saint-Savin, ne serait pas *Syracuse* comme on le croyait jusqu'à ce jour, mais Saragosse, en Espagne. Utilisant les découvertes de l'archiviste de la cathédrale de Saragosse, l'auteur donne les preuves irrécusables de cette nouvelle identification.

J. B. LABORDE : *Notes sur l'ancienne église de Bruges et sur un retable sculpté par Guillaume Navarret, au* XVIIe *siècle*, p. 41-47. L'intérêt particulier de ce travail est de révéler le nom d'un sculpteur béarnais qui paraît avoir eu une certaine notoriété.

V. DUBARAT : *Histoire de l'hérésie du Béarn*, p. 48-75. Ce nouveau chapitre de l'historien Sallefranque intéresse la décadence du protestantisme en Béarn et la répercussion que le massacre de la Saint-Barthélemy eut dans cette région.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque.

Tome VI. Pau. 1923.

Ce périodique, dont la guerre avait interrompu la publication, reparaît depuis janvier 1923.

B. G. ANDRAL : *Une Œuvre toulousaine à Pau*, p. 25-37. A propos d'un saint Roch en terre cuite du XVIe siècle, qu'il apparente aux « Donateurs » du musée de Toulouse, l'auteur indique les traits caractéristiques d'un atelier très particulier, fort peu connu, et qu'il propose de désigner, en l'absence d'une dénomination plus précise, sous le nom d'*Atelier des Prophètes et des Sibylles de Saint-Sernin*.

J. B. LABORDE : *Les paroisses d'Asson et de Bruges après la Réforme pendant le* XVIIe *siècle*, p. 53-70, 125-144. Autour des visites épiscopales, faites dans ces deux importantes paroisses, l'auteur a groupé de multiples renseignements qui éclairent le mouvement de la contre-Réforme en Béarn.

J. ANNAT.

COMTÉ DE FOIX

ARIEGE

Le Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans, n'a fait paraître, depuis notre dernière recension, que deux numéros sans intérêt pour la *Revue.*

Louis BLAZY.

ROUSSILLON

PYRENEES-ORIENTALES

Ruscino. Revue d'archéologie et d'histoire du Roussillon.

12e année. Perpignan, Barrière et Cie, 1922.

Henri ARAGON : *Les hommes politiques du Roussillon sous la Révolution et l'Empire* (1790-1815), p. 5-89, 123-212, tels que les députés Siau, Guiter, Birotteau, Cassagnes (1790) ; et autres personnalités de 1814-15, d'après leurs écrits et discours (imprimés de l'époque) que reproduit M. Aragon.

Pierre VIDAL : *Les sciences occultes pratiquées à Perpignan au* XIVe *siècle,* p. 80-92 (d'après l'étude de M. Falgairolle, *Un envoûtement au Gévaudan en 1347*, Nîmes, Catelan, 1892). C'est à Perpignan que l'envoûteur (Etienne Pépin) de l'évêque de Mende se serait formé aux pratiques de ce genre d'après le *Liber juratus* que Jacques II (et non Jacques III), roi de Majorque, lui aurait procuré, vers 1344.

Paul MASNOU : *L'Œuvre du sculpteur catalan Lazare Tremullas en Roussillon* (1643-56), p. 93-110, 213-234, où il a, en treize ans, passé dix-neuf marchés pour la confection de retables pour églises, à colonnes corinthiennes et à panneaux peints ou sculptés, dont le modèle n'existe qu'en Catalogne française et en Espagne.

Chanoine Philippe TORREILLES : *Les tribulations d'un curé janséniste,* 1745-1748 (fin), p. 111-121. Inculpé d'hérésie, ce prêtre passe des prisons de l'officialité à celles, autrement dures, du Conseil Souverain ; puis, exilé à Narbonne, où l'archevêque le traite en « pestiféré » ; il meurt en 1766, on ne sait où ni comment. « Il ne fit plus parler de lui ici-bas, et c'est ce que le Roi lui demandait en l'exilant ».

Jean SARRÈTE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

Tome LXXXIII. Année 1922. Paris, Picard.

J.-A. Brutails : *Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158 et ses constructions,* p. 54-64. Voir ci-dessus, p. 412.

Paul-M. Bondois : *L'affaire du Val-de-Grâce (août 1637). Les documents de la cassette de Richelieu,* p. 111-165. Renseigné sur les négociations d'Anne d'Autriche avec la cour d'Espagne, Richelieu fait arrêter un de ses agents, Pierre de la Porte, alors qu'il a sur lui une lettre de la Reine destinée à sa confidente, la duchesse de Chevreuse, reléguée à Tours (juillet 1637). Sur son ordre, le chancelier Pierre Séguier se rend au Val-de-Grâce pour perquisitionner dans la cellule de la reine. Mais l'abbesse a fait disparaître à temps les documents compromettants. La Porte emprisonné à la Bastille commence par protester de son ignorance au sujet des négociations de la reine, puis celle-ci ayant avoué sa faute et en ayant exprimé le regret devant Richelieu, il la suit dans la voie des aveux. Grâce aux documents conservés dans la collection de Saint-Albin à la Bibliothèque nationale, M. Bondois a donné un récit très détaillé de cette célèbre affaire. Il l'a fait suivre d'une liste des pièces qui la concernent et que contenait la cassette de Richelieu.

André Courtet.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques. Année 1920. Paris, Impr. nationale.

M. Rouchon : *Les poids du chapitre noble de Saint-Julien et de la comté de Brioude. Prix fait de leur fabrication,* p. 1-4. Convention du 7 juin 1663.

E. Poupé : *Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence du* xve *au* xviie *siècle,* p. 145-158. Titres de drames religieux relevés dans des comptes communaux.

A. Destandau : *Etat religieux de la ville d'Arles en 1563,* p. 159-160. Attestation adressée au roi sur le nombre des églises, prêtres et fidèles de la ville d'Arles.

G. Baguenault de Puchesse : *Henri IV et Strasbourg,* p. 251-255. Correspondance de Henri IV avec Bongars dont l'auteur a retrouvé le chiffre. Il y est question de Strasbourg et notamment d'une Chartreuse voisine de cette ville, qui avait été léguée à Henri IV.

P. Lauer : *Le diplôme du roi de France Charles III le Simple pour l'abbaye d'Andlau* (Châtenois, 3 février 912), p. 345-360. Etude critique et publication de ce diplôme — Preuve de sa fausseté — Suivant l'auteur, il aurait été fabriqué pour faciliter la confirmation par l'empereur Charles IV en 1347 des privilèges accordés à l'abbaye.

G. Guigue : *Date de la fondation de l'abbaye des dames de Saint-Pierre de Lyon,* p. 371-376. On peut admettre que les religieuses installées par saint Sacerdos, entre 547 et 552, à Sainte-Eulalie, ont été transférées par saint Ennemond, entre 652 et 657 ou 658, à Saint-Pierre, où elles sont restées jusqu'à la Révolution.

G. Hérelle : *Répertoire du théâtre basque. Catalogue sommaire de toutes les « pastorales » connues à ce jour,* p. 425-477. Ces pièces s'appellent aujourd'hui des « tragéries »; mais plusieurs textes prouvent qu'autrefois on les appelait des « mystères ». Plusieurs sont tirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament ou sont relatives à des vies de saints.

Jean Vallery-Radot.

Bulletin Monumental. Année 1922.

F. Deshoulières : *Nouvelles remarques sur les églises romanes du Berry,* p. 5-27. Etude méthodique des nefs, transepts, chœurs, absides, façades, clochers des églises de la région.

R. Fage : *Les clochers-murs de la France* (fin), p. 28-71, 310-339. Cf. *Revue,* t. VIII (1921), p. 344.

M. Prou et F. Deshoulières : *L'église de Néris (Allier),* p. 72-117. Sur l'emplacement d'un édifice romain du haut-empire, dont il reste quelques vestiges, on éleva entre le IVe et le VIe siècle une basilique dont les lignes générales du plan se retrouvent encore dans l'église actuelle (XIe et XIIe siècles). Cf. ci-dessus, p. 257.

M. Lotte : *L'église d'Ennery (Seine-et-Oise),* p. 118-143. Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

J. Vallery-Radot : *L'église de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne),* p. 144-164. Eglise dont la construction s'échelonne du XIIIe au XVIe siècle. Son plan la rattache à la famille des églises de la région parisienne. Claire-voie précoce au chevet.

C. Terrasse : *Les œuvres de l'architecte Nicolas de Saint-Michel en Parisis au XVIe siècle,* p. 165-188. Cet architecte a construit en tout ou en partie les églises de Luzarches, d'Attainville, de Mareil-en-France, du Plessis-Gassot, du Mesnil-Aubry, de Fontenay-en-Parisis. Biographie de ce maître maçon.

Ct. Lefebvre des Noettes : *Un chapiteau de la crypte de Saint-Denis,* p. 189-197. Ce chapiteau qui représente une charrette attelée d'un cheval est la plus ancienne figuration en pierre de l'attelage rationnel du cheval.

E. Lefèvre-Pontalis : *Les nefs sans fenêtres dans les églises romanes et gothiques,* p. 257-309.

Deshoulières et Gauchery : *L'abbaye de Massay (Cher),* p. 340-360. Abbaye bénédictine.

C. Moreux : *L'église de Gourdon (Saône-et-Loire),* p. 361-367. *Eglise du* XIIe siècle.

Chanoine C. Urseau : *La grande salle de l'hôpital Saint-Jean d'Angers,* p. 368-379. L'auteur en reporte la date de construction, après une discussion de textes, avant 1181.

P. Deschamps : *Les deux tympans de Saint-Bénigne de Dijon et de*

Thil-Châtel (Côte-d'Or), p. 380-386. Furent exécutés par un sculpteur du nom de Pierre, originaire de Dijon, à une date voisine du milieu du XIIe siècle. Ce Pierre est probablement l'auteur du tympan de la Cène à Saint-Bénigne.

A. PERRAULT-DABOT : *Une réplique du puits de Moïse à Dijon*, p. 415-423. Ce deuxième puits de Moïse se trouve à Dijon dans le jardin de l'hôpital général. Il est dû à l'initiative de frère Guillaume Sacquenier et date de 1508.

Année 1923 (fasc. 1-2).

E. LEFÈVRE-PONTALIS : *L'école du Périgord n'existe pas*, p. 7-15. Les églises à coupoles du Sud-Ouest de la France constituent non pas une école proprement dite, mais plutôt une famille. Il n'en existe, en effet, qu'une soixantaine. Ce groupe vient se fondre dans la grande école du Sud-Ouest où les nefs uniques voûtées en berceau brisé sont extrêmement nombreuses.

Dr LESUEUR : *L'église abbatiale Saint-Lomer de Blois*, p. 36-65. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Le plan du chœur, du déambulatoire et des chapelles rayonnantes rappelle celui de Fontgombault. L'élévation des travées de la nef s'inspire de la cathédrale de Chartres. Intérêt de cette église bénédictine pour la question des origines du style gothique dans la région de la Loire.

J. VALLERY-RADOT : *La façade de la cathédrale de Bayeux. Etude archéologique des tours*, p. 66-94. Historique et description des tours de façade. Ces tours romanes couronnées de flèches gothiques furent, pendant le moyen-âge, l'objet de différents travaux de consolidation et de restauration dont il est rendu compte dans cette étude. Causes du désaxement de la façade.

L. DEMAISON : *Les figures des vices et des vertus au portail occidental de la cathédrale de Reims*, p. 130-161. Nouvelles identifications proposées par l'auteur; discussions des précédentes.

Henry MARTIN : *La parenté de Notre-Dame*, p. 162-170. Le tableau généalogique de la Vierge tel que l'exposait Gautier de Coincy a inspiré les artistes : frontispice du poëme de cet auteur (Arsenal); livre d'heures d'Etienne Chevalier; sculpture décorant l'église de Chavanat (Creuse).

A. MAYEUX : *Vitraux de Saint-Denis-de-Jouhet (Indre)*, p. 181-184. Verrières des XIIe et XIVe siècles relatives à la vie légendaire de saint Denis.

Jean VALLERY-RADOT.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.

LXXIe année, 1922. Paris, Fischbacher.

W. W. : *A nos lecteurs*, p. 5-6. M. le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français ne semble pas s'être encore remis de l'émotion par lui ressentie à l'apparition du livre sur *La France chrétienne dans l'histoire*, voici un quart de siècle et plus. Il y revient dans un « appel » adressé à la générosité des lecteurs du *Bulletin* et conçu

en termes désobligeants pour « Monseigneur — Bossuet se contenterait d'être appelé Monsieur — Baudrillart », à qui il reproche d'avoir écrit sans preuves ces lignes qui, paraît-il, ne sont toujours pas historiquement démontrées : « Ce furent les protestants français qui commencèrent la guerre civile en 1562. Les premiers, ils justifièrent l'assassinat politique et le régicide... » L'attachement de M. Weiss à son sens propre, son intention visible d'abuser de la bonne foi du lecteur, me remettent en mémoire un article publié quelques semaines auparavant par M. René Gilloin dans la *Semaine littéraire de Genève* (18 févr. 1922). Parlant de son frère le Dr Gilloin, mort récemment dans la communion protestante, l'auteur reprochait à sa religion « son manque de sens de l'histoire ». La remarque est à coup sûr excessive et injuste si on l'étend à tous les coréligionnaires de M. Gilloin. Mais il serait bien difficile d'en dire autant appliquée à M. Weiss.

V. L. Bourrilly : *Les Protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV,* p. 7-40. Cet article, rédigé avec l'aide de documents tirés des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, apporte un complément à l'histoire générale des protestants de la région provençale, écrite par Arnaud. L'auteur raconte l'action du clergé en vue de ramener à l'Eglise les calvinistes. Cette action est secondée par la Compagnie du Saint-Sacrement, dont un groupement, celui de Marseille, avait été fondé en 1639, et par la Société pour la Propagation de la foi, établie à Aix en 1656. Tout d'abord on exigea du parlement d'Aix la stricte application de l'Edit de Nantes, ce qui amena la suppression du culte protestant dans une quinzaine de localités. Puis les prédications de missionnaires se combinent avec divers moyens de pression morale et matérielle. D'où, à partir de 1677, conversions nombreuses.

Victor Carrière.

Annales Révolutionnaires, 14e année.

H. Soanem : *Roux-Fazillac et la chasse aux prêtres réfractaires dans le Puy-de-Dôme,* p. 55-60. Publication d'un arrêté du représentant du peuple ordonnant des recherches. Les résultats furent vains. Seuls furent découverts, des objets de piété, des prières liturgiques et des correspondances sacerdotales.

A. Richard : *Le culte du soleil à Tarbes,* p. 75. Reproduction de quelques lignes extraites du journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes relatant une scène d'adoration du soleil à son lever sur les rives de l'Adour.

Henri Lion : *Essai sur les œuvres politiques et morales du baron d'Holbach,* p. 89-98, 265-280, 441-463. Cette série d'articles substantiels ont de l'intérêt au point de vue religieux. Les relations du baron d'Holbach. Autour de lui se groupent des personnages importants. Par ailleurs ses idées religieuses influent sur ses idées politiques et morales.

Léon Dubreuil : *La palinodie de Marmontel,* p. 319-333. Dans cet article curieux, des renseignements nous sont fournis sur divers personnages ecclésiastiques, entre autre sur l'évêque réfractaire d'Angers qui se retira

à Saint-Germain de Navarre, sur Lecerf et Lehec qui eurent une certaine influence dans l'Eure pendant la Révolution.

Paul VIARD : *Une enquête politique dans l'arrondissement de Dijon*, p. 387 et suivantes. Dans les notes, ici utilisées, du secrétaire général de la préfecture qui fit sur place une enquête au début de la Restauration, se rencontrent quelques données sur Mgr Reymond, l'ex-évêque constitutionnel de l'Isère, et sur plusieurs ecclésiastiques, notamment le vicaire d'Auxonne.

A. MATHIEZ : *Erreurs et légendes de l'histoire révolutionnaire. Le motif religieux de la fuite à Varennes*, p. 414-417. Dès 1789, Louis XVI complotait contre la Révolution. La Constitution civile du Clergé lui a servi de prétexte pour cacher ses desseins d'opposition ; — *Le 10 août et les massacres de septembre*, p. 422-423. La crise de septembre est expliquée par la crise du 10 août.

H. SOANEM : *Le baron de Gleichen franc-maçon*, p. 428-430. Le rôle du baron de Gleichen dans la franc-maçonnerie est précisé et ses relations sont sommairement indiquées.

Edmond COMPAGNAC : *Une chanson patoise contre un curé rouge*, p. 430-432. A rapprocher des couplets sur François Chabot.

A. MATHIEZ : *Les curés et les registres de l'Etat civil, après la loi du 20 septembre 1792*, p. 504. Avec l'assentiment de Roland, les curés et vicaires faisant partie du conseil général de la commune furent autorisés à être officiers publics. Ils peuvent même être lecteurs publics.

M. J. GELLÉ.

Revue historique de la Révolution française.

10e année, 1922. Reims, 46, rue Libergier.

F. UZUREAU : *L'évêque de Clermont et le serment de Liberté-Egalité*, p. 1-20. On sait à quelles controverses donna lieu ce fameux serment distinct de celui qu'avait condamné Pie VII, et postérieur d'une année à cette condamnation. Plusieurs ecclésiastiques crurent pouvoir le prêter. L'immense majorité des évêques le repoussa. M. Uzureau a retrouvé aux archives de l'archevêché de Lyon un mémoire de Mgr de Bonnal, évêque de Clermont, que Mgr de Marbœuf, archevêque de Lyon, nous a conservé et dont il paraît s'être inspiré dans la direction donnée à ses prêtres. Dans ce mémoire, composé avant les massacres de septembre, Mgr de Bonnal pose et résout trois questions : 1° Lorsqu'on est requis de prêter un serment, doit-on le faire dans le sens connu de ceux qui l'exigent? 2° Connaît-on le sens que l'Assemblée dite législative attache aux expressions du serment qu'elle exige? 3° Peut-on jurer dans ce sens? — A la première question il répond avec saint Augustin : La foi du serment est seulement remplie, quand il est fait selon l'intention connue de celui qui le commande ». Il ne suffit donc pas d'examiner les paroles, il faut voir le sens qu'elles ont, dans la bouche de ceux qui les emploient, et qui demandent de jurer suivant ces paroles. 2. A la seconde question il répond qu'on sait parfaitement le sens attaché par l'Assemblée législative à ce serment, que l'égalité dont elle parle n'est autre chose que le

renversement de la royauté, à laquelle on avait juré de rester fidèle; la liberté telle qu'elle l'entend, une licence opposée à l'Evangile, et qui met sur le même pied la vérité et l'erreur, ou plutôt qui tend à détruire la religion elle-même. 3. A la troisième question, qu'on ne peut que déplorer la funeste précipitation de ceux qui ont cru pouvoir prêter serment. Il persévéra dans ces idées jusqu'à sa mort, arrivée à Munich, le 3 septembre 1800. Le pape ne condamna point ce serment, comme il avait dû condamner le premier. Mais une réponse de la congrégation des cardinaux, en date du 23 sept. 1794, en avertissant ceux qui l'ont prêté de pourvoir à la sûreté de leur conscience, semble bien indiquer la pensée de Rome.

O. Karmin : *La Révolution française vue de l'Intendance de Lisbonne* (1792-1796), p. 81-207). C'est une série de pièces extraite des Archives nationales de la République portugaise et tirées des tomes III à V du journal de l'Intendance générale de police. Celui qui les rédige est l'Intendant général lui-même, homme énergique et actif, qui renseigne la Cour sur les moindres événements arrivés à Lisbonne, et surveille de près, quand il n'en demande pas l'expulsion, les jacobins venus de France. Plusieurs de ces pièces sont assez intéressantes, piquantes même. Çà et là apparaissent quelques prêtres, quelques religieux proscrits, qui viennent chercher l'hospitalité en terre portugaise. L'Intendant donne leur nom, dit où il les a envoyés, et c'est tout.

Th. Malley.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Christian de La Chevalerie [514], mandataire au Tribunal de commerce, 187, rue de Grenelle, Paris, présenté par M. Carrière.

M. André Lancien [515], 10, rue Jacquemont, Paris, présenté par M. de La Chevalerie.

R. P. Janin [516], curé-archiprêtre de la cathédrale, à Fort-de-France (Martinique), présenté par M. de La Monneraye.

Tableau d'honneur.

Notre confrère, M. l'abbé Henri Bremond, a été élu par 17 voix membre de l'Académie française, le 19 avril 1923. Spécialiste de la mystique et historien des âmes, il a reconstitué selon la plus rigoureuse méthode toute une phase du développement religieux de notre pays, l'une des plus fécondes et des plus originales; il l'a comprise en psychologie et décrite avec un sobre et souple talent. Mais en même temps que nous félicitons tout particulièrement ici le pénétrant analyste de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* nous ne saurions oublier l'auteur, entre autres belles œuvres, de l'*Apologie pour Fénelon,* des études sur *Newman,* de l'*Enfant et la vie* et du *Charme d'Athènes.*

⁂ M. Emile Chatelain, membre de l'Académie des inscriptions, membre de notre Conseil d'administration, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, par décret présidentiel du 31 janvier 1923, à l'occasion du cinquantenaire de la section de philologie et d'histoire de l'Ecole pratique des hautes études.

⁂ Mgr Louis de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan et membre du conseil de la « Société d'histoire ecclésiastique de la France », a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par décret du 1er septembre 1923, à cause de ses « 24 ans de ministère en qualité d'évêque de Perpignan ».

Notre collaborateur, M. Max Prinet, directeur à l'Ecole pratique des hautes études, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par décret présidentiel du 31 janvier 1923, à l'occasion du cinquantenaire de la section de philologie et d'histoire de cette école.

Notre confrère, M. Barr Ferree, citoyen américain, directeur de « The Pennsylvania Society », a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par décret présidentiel du 20 août 1922.

⁂ Notre confrère, M. l'abbé Maurice Giraud, aumônier du Prytanée militaire de la Flèche, a été nommé officier d'Académie (12 août 1923).

⁂ Notre collaborateur, M. l'abbé Henri Busson, professeur au Petit séminaire Sainte-Croix, de Châteaugiron, a été reçu docteur ès lettres

en Sorbonne, le 19 décembre 1922, avec mention « très honorable ». La thèse principale est intitulée : *Les sources et le développement du Rationalisme dans la littérature française de la Renaissance (1553-1601)*; la thèse complémentaire : *Charles d'Epinay, évêque de Dol et son œuvre poétique (1531?-1591).*

Notre confrère, M. l'abbé Joseph Roserot de Melin, vicaire général de Mgr Rémond, a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 14 mai 1923, ses thèses de doctorat ès lettres : thèse principale : *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515?-1570)*; thèse complémentaire : *Rome et Poissy (1560-1561).* Il a été déclaré digne du grade de docteur avec mention « très honorable ».

Notre confrère, M. Ch. Hirchauer, conservateur de la bibliothèque de Versailles, a soutenu ses thèses devant la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, le 12 juin 1923, et a été reçu docteur ès lettres avec mention « très honorable ». Thèse principale : *Les Etats d'Artois de leurs origines à l'occupation française (1340-1640)*; thèse complémentaire : *La politique de saint Pie V en France (1566-1572).*

⁂ Dans sa dernière séance de décembre 1922, l'Académie des sciences morales et politiques a attribué, sur le prix du baron de Courcel, une récompense de 500 francs à notre regretté confrère M. Georges Lardé, pour son livre *Le tribunal du clerc à l'époque romaine et dans la Gaule franque,* et sur le prix Drouyn de Lhuys, 500 francs à notre collaborateur M. Charles Samaran pour son *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis.*

En 1923, l'Académie des inscriptions a accordé la deuxième mention du Concours des antiquités nationales de la France à notre confrère, M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, pour son *Cartulaire du chapitre de Saint-Etienne de Limoges.* La même Académie a décerné sur le prix Saintour, à notre confrère, M. l'abbé Guillaume Mollat, professeur à l'Université de Strasbourg, pour son ouvrage sur *la Collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon,* une récompense de 1000 francs; sur le prix Jean-Jacques Berger, à notre collaborateur M. Léon Mirot, pour divers travaux relatifs à l'histoire de Paris, en particulier l'*Hôtel et les collections du connétable de Montmorency,* 2000 francs; à notre confrère, M. l'abbé Louis Brochard, second vicaire de Saint-Martin-des-Champs de Paris, pour son *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris,* 1500 francs. La médaille Ulysse Chevalier a été attribuée à notre confrère, M. l'abbé Joseph Sautel, professeur d'histoire au collège Saint-Joseph d'Avignon, pour son *Catalogue du Musée de Vaison.*

L'Académie des sciences morales a décerné à notre confrère, M. Jean de Pange, 1000 francs sur le prix Marcel Flach, pour son livre *Les libertés rhénanes,* et à notre secrétaire archiviste, M. Jean de La Monneraye, 500 francs sur le prix Le Dissez de Penanrun, pour le *Régime féodal et les classes rurales dans le Maine au* XVIIIe *siècle.*

⁂ M. le chanoine Augustin Sicard, curé de Saint-Pierre de Chaillot (Paris), membre du Conseil d'administration de notre société, vient de

fonder un prix de 3.000 francs à décerner annuellement par l'Institut catholique de Paris à un ouvrage imprimé d'inspiration religieuse et pouvant servir à l'apologétique chrétienne (philosophie religieuse, écriture sainte, histoire ecclésiastique). (Momentanément on pourra présenter au concours des travaux dactylographiés, mais avec engagement de les publier s'ils sont couronnés).

La « Pecia » dans les manuscrits du moyen âge.

Le R. P. Jean Destrez, O. P., a communiqué à l'Académie des inscriptions, le 3 août 1923, une étude sur la « pecia » dont voici le résumé :

Dans les abbayes du haut moyen âge, un certain nombre de moines écrivent sous la dictée d'un même lecteur qui a sous les yeux un texte choisi et corrigé. Ce système primitif permettra la multiplication et la correction des manuscrits. Mais les copistes séculiers qui évoluent autour des universités médiévales sont trop individualistes pour se plier à un pareil régime; pour faire face à ce nouvel état social, on invente à l'Université de Paris, au milieu du XIIIe siècle, un régime si pratique qu'il gagne peu à peu les autres universités.

On établit une première copie officielle de l'ouvrage que l'on veut mettre en circulation, soigneusement corrigée par une commission universitaire et faite sur des cahiers de quatre feuillets, laissés indépendants les uns des autres. Chacun de ces cahiers est composé d'une peau de mouton pliée en quatre, c'est-à-dire d'une pièce, *pecia;* par extension, ce cahier de quatre feuillets est lui-même appelé *pecia.* Grâce à ces pièces que les copistes emprunteront l'une après l'autre, l'espace de temps qui eût été nécessaire à un seul copiste pour faire une seule copie, devient suffisant, dans le cas d'un ouvrage qui comprend cinquante-sept pièces, pour qu'une cinquantaine de scribes puissent opérer chacun leur transcription sur un texte soigneusement copié.

Les copistes étaient payés d'après le nombre de pièces copiées et les expressions « travailler aux pièces », « être payé aux pièces » ont probablement pris naissance dans le milieu universitaire parisien.

Lorsqu'on examine les marges de certains manuscrits du XIIIe ou du XIVe siècle, on remarque tous les quatre feuillets environ une numérotation suivie et continue, indiquée le plus souvent en chiffres romains, à côté desquels se trouve généralement la lettre *p* accompagnée d'un petit *a.* C'est la *pecia* et il se trouve des manuscrits qui portent ce mot en toutes lettres. Tels sont, résumés, les principaux points acquis d'une étude que poursuit le R. P. Destrez sur la *pecia* et qui trouve sa justification d'une part dans les statuts et les cartulaires des universités médievales et d'autre part dans une soixantaine de manuscrits qu'il a retenus comme contenant des indications sur les quelque six cents documents de ce genre qu'il a examinés jusqu'à ce jour. Il tend à établir dans une première partie ce qu'était la *pecia* à l'université de Paris dans les dernières années du XIIIe siècle; dans la deuxième il tâche de déterminer quels services une étude d'ensemble de la *pecia* paraît pouvoir rendre aux études de critique textuelle.

A propos du procès de Jeanne d'Arc.

M. Salomon Reinach a communiqué à l'Académie des inscriptions, dans les séances des 10 et 17 août 1923, une étude dont il est l'auteur et qui est intitulée : « Observations sur le texte latin du procès de Jeanne d'Arc. »

A propos de l'excellente édition en latin et en français donnée par M. Pierre Champion du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, il montre qu'il reste fort à faire pour l'interprétation des passages difficiles. Cela tient surtout à ce que le procès-verbal qui nous est parvenu est un résumé où beaucoup de questions posées à Jeanne sont omises, alors que l'on a fait un bloc de ses réponses.

En restituant le questionnaire intégral on arrive à éclairer des textes obscurs, par exemple celui où Jeanne dit n'avoir *pas* jeuné la veille de sa première vision. Cette réponse était motivée par une question dont l'objet secret était de faire soupçonner que Jeanne d'Arc épuisée d'inanition avait été victime d'une hallucination de la faim.

Les questions posées par le tribunal, ajoute M. Reinach, répondent à un intérêt de doctrine théologique : telles celles qui concernent la clarté qui accompagnait les visions de Jeanne. Celle-ci dit une fois que cette clarté ne venait pas toute entière sur elle, mais qu'elle était répandue tout alentour, ce qu'on a également mal compris en croyant qu'elle se moquait d'un de ses juges auquel elle aurait dit que « toute lumière n'était pas pour lui ».

M. Reinach estime que le long examen subi par Jeanne à Poitiers, alors qu'elle demeurait chez l'avocat général du roi, lui a permis de connaître certains moyens de défense dont elle a fait usage à Rouen pour écarter les questions non pertinentes. Il montre aussi par le témoignage même de Jeanne, que cet examen de Poitiers a été très laborieux, qu'elle s'est heurtée à beaucoup de mauvais vouloir et que l'intervention du roi y a seule mis fin.

Passant aux informations dont disposaient les juges de Rouen, il estime qu'ils durent être renseignés par des gens du parti français, hostiles à Jeanne et qui passèrent au parti anglais entre 1429 et 1431. Il est question de ces transfuges dans une admonestation lue à l'accusée par l'archidiacre d'Evreux.

Les « Defensores ecclesiæ » aux Ve et VIe siècles.

M. F. Martroye a fait à la « Société d'histoire du Droit », le 15 mars 1923, la communication suivante :

La qualification de *defensor ecclesiae* a désigné deux institutions différentes : l'une légale et judiciaire, l'autre de l'administration intérieure de l'Eglise. La première fut créée, en 407, par une loi de l'empereur Honorius, qui accordait aux Eglises le privilège d'avoir un représentant légal, choisi dans le corps des avocats et chargé de faire valoir leurs droits en justice. Elle ne fut pas de longue durée. Dès le milieu du Ve

siècle, les textes juridiques et les textes ecclésiastiques ne mentionnent plus sous le titre de *defensores ecclesiae,* que des fonctionnaires de l'Eglise, d'un rang inférieur dans l'ordre des clercs. Les pièces du recueil de Cassiodore, les Novelles de Justinien, nous montrent de même les *defensores ecclesiae,* en Italie et en Orient, subordonnés à l'évêque et affectés à des services de l'Eglise. Les épîtres de saint Grégoire-le-Grand nous font connaître le mode de leur nomination, leur organisation au collège, et leurs attributions dans l'Eglise romaine. Agents des affaires de l'Eglise, ils sont, à son siège même, affectés à des emplois administratifs; au dehors, ils sont préposés à la gestion de son patrimoine. Hommes de confiance du pape, et agents à ses ordres, ils sont chargés par le Souverain Pontife de missions diverses. L'Eglise romaine eut des défenseurs clercs, apparemment dès le IIIe, assurément dès les premières années du Ve siècle, sous les pontificats d'Innocent I et de Zozime. Les défenseurs clercs et le défenseur laïque représentant légal de l'Eglise en justice ont donc coexisté pendant la première moitié du Ve siècle.

La propriété ecclésiastique devant la fiscalité du comte de Toulouse et de Poitiers au milieu du XIIIe siècle.

M. P. Guébin a présenté à la « Société d'histoire du Droit », le 14 juin 1923, une communication sur *La propriété ecclésiastique devant la fiscalité du comte de Toulouse et de Poitiers au milieu du treizième siècle,* avec deux cartes, un graphique et plusieurs fac-similés. En voici le résumé :

Pour les trois grands problèmes de l'amortissement, des ordres militaires et de la régale, les mesures prises par la royauté capétienne à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle ont leurs antécédents dans l'administration d'Alphonse, frère de Saint-Louis.

1° *L'amortissement.* — La menace de contraindre l'Eglise à mettre hors de sa main les biens nouvellement acquis est inscrite dans la majorité des chartes de coutumes émanant de la chancellerie alphonsine. Cette menace peut être écartée moyennant finance. Environ soixante-dix établissements monastiques furent inquiétés à ce sujet, principalement pendant les préparatifs des croisades d'Egypte et de Tunis. Procédure : saisie opérée par les sénéchaux; réclamation des intéressés auprès du comte qui accorde une recréance à court terme et ordonne de négocier à prix d'argent la confirmation; tournées d'agents financiers spéciaux; expédition ruineuse, par la chancellerie, des lettres patentes d'amortissement (la plus anciene datant de 1248, la plus récente de 1270). La proportionnalité entre la taxe payée et la valeur du revenu acquis n'est pas complètement observée.

2° *Les ordres militaires.* — Ceux-ci, banquiers d'Alphonse à Paris, grands propriétaires fonciers à l'intérieur des comtés de Poitiers et de Toulouse, étaient, par leurs richesses, exposés à des mesures de fiscalité.

Après plusieurs conflits particuliers, où leur expropriation fut prononcée avec parti pris par les fonctionnaires capétiens, une grande crise éclata en 1267; les biens des Templiers furent partiellement saisis en Auvergne, en Poitou, dans le Midi, et ne furent rendus que moyennant finances après de laborieuses négociations; une procédure identique fut conduite simultanément contre les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

3° *La régale.* — La question de la régale se posa pour trois sièges épiscopaux : à Poitiers, où après cinq ans de réflexion (1257-1262), Alphonse désavoua les actes de son sénéchal et déclara cette église « *jure regalium libera et immunis* »; à Toulouse, où, après la fausse nouvelle du décès de l'évêque, la saisie du temporel par le viguier, l'intervention de l'official, du pape et de deux inquisiteurs de la foi, il ordonna une enquête sur ses droits en matière de régale dans ce diocèse (1267); enfin à Agen, où, après mainmise du sénéchal et accord entre le comte et le nouvel élu, ce dernier abandonne toute demande d'indemnité, mais le comte renonce à pratiquer de semblables saisies à l'avenir, « afin d'éviter qu'un droit institué jadis dans l'intérêt et pour la garde de l'Eglise ne tourne au préjudice de celle-ci » (1269).

Ces multiples incidents montraient la nécessité de mesures d'ensemble. La royauté capétienne les réalisa peu après. Elle employa alors d'anciens agents alphonsins comme receveurs des amortissements dans le Midi, elle vidima d'anciennes lettres alphonsines relatives aux ordres militaires et à la régale, rendant ainsi justice au rôle précurseur joué dans ces problèmes par l'administration du comte de Toulouse et de Poitiers .

Une grave faute professionnelle.

Dans l'intérêt des savants de tout pays, nous signalerons un fait qui, espérons-le, restera unique, puisqu'il rend vains travail, recherches et frais. En 1913, M. Imbart de la Tour, membre de l'Institut, faisait copier pour les « Archives de l'Histoire religieuse de la France », où elle devait paraître, la correspondance du cardinal de Mantoue avec son neveu le cardinal Fr. Gonzaga, durant le concile de Trente[1], correspondance estimée perdue[2], que M. G. Constant, ancien membre de l'Ecole française de Rome, avait le premier longtemps étudiée et en partie analysée, en 1904 et 1907, aux Archives de Parme. Le savant et distingué directeur de *l'Archivio di Stato,* M. A. Capelli, procura très aimablement deux copistes, dont l'un, M. Giovanni Drei, archiviste, écrivit à M. Constant, qui lui envoya, aux Archives de Parme, la liste détaillée des lettres réparties depuis son passage en des liasses nouvelles. Ce même M. G. Drei, trois ans plus tard, se vantait d'avoir eu la bonne fortune de découvrir la correspondance du cardinal de Mantoue, qui jusqu'ici avait échappé aux recherches des savants[3]; il en tirait deux articles et la publiait, sans

1. Outre quelques lettres de son secrétaire Camillo Olivo.
2. Susta, *Die Römische Kurie und das Konzil von Trient*, t. I (1904), p. LIII et suiv.
3. *Archivio storico italiano*, Florence, 1916, p. 247.

que les Revues, où ceux-ci parurent, soupçonnassent en celui qui désormais se prétendait spécialisé dans l'histoire du concile de Trente, une grave faute professionnelle relevant du ministère italien.

Revue d'histoire franciscaine.

En 1912 s'était créée, sous le titre de *La France franciscaine,* une revue trimestrielle dont le programme était de préparer des documents pour écrire plus tard et définitivement l'histoire religieuse, politique et sociale des trois Ordres de Saint-François en France. Cette tâche, *la France franciscaine* s'en est fidèlement acquittée depuis sa fondation jusqu'à l'année 1922. Revendiquée alors par les Frères Mineurs de la Province de France, *la France franciscaine,* en vertu d'une obédience reçue de Rome le 13 janvier 1923, a annoncé qu'elle élargissait et changeait son programme et qu'elle devenait une revue franciscaine d'intérêt général. Par le fait même, elle sera privée désormais de la collaboration des travailleurs étrangers à l'Ordre, qui ne pourront plus prêter leur concours à un périodique, lequel a cessé de se consacrer à l'érudition pure.

Cependant, les Franciscanisants sont assez nombreux en France pour que s'impose l'existence d'une revue où ils puissent échanger leurs idées, publier leurs études et les documents qu'ils veulent faire connaître ou commenter, enfin se tenir au courant des travaux nouvellement parus. Cette revue va paraître, à partir de janvier 1924 sous le titre de *Revue d'histoire franciscaine;* elle sera dirigée par M. Henri Lemaître, archiviste-paléographe, qui s'est assuré le concours des spécialistes les plus marquants.

Quel sera le programme du nouvel organe?

Il ne prétend nullement aller sur les brisées de l'*Archivum franciscanum historicum* en étendant comme lui son cadre à tout ce qui est franciscain; il lui arrivera, sans doute, d'accueillir des articles d'auteurs français sur les problèmes généraux de l'histoire franciscaine et sur l'influence de la pensée franciscaine, mais il se consacrera surtout à tout ce qui touche les trois Ordres de Saint-François en France : couvents, provinces, personnes, œuvres, ministères, constitutions, nécrologes. Jusqu'à présent, c'est un terrain qui a été très peu défriché; en dehors des *Annales Minorum* de Wadding et du *De seraphicae religionis origine* de Gonzaga — et j'ajouterai du *Gallia christiana* pour les seules Clarisses, — l'historien ne peut s'adresser nulle part pour identifier des personnages franciscains; les monographies de couvents que l'on possède ont été le plus souvent compilées par des chercheurs locaux, qui ne se sont pas souciés de faire œuvre critique, ni de dépouiller la totalité des documents que pouvaient leur fournir les archives, encore moins d'établir les rapports existants entre l'établissement étudié par eux et les couvents voisins ou l'administration provinciale. Il importe donc, en premier lieu, de publier de façon critique les sources et de tirer de leur examen les indications qu'elles peuvent donner, puis de déblayer le chemin à coups de monographies; l'aide que pourront prêter l'archéologie et l'iconographie ne

sera pas négligée; une large place sera réservée à l'étude des monuments franciscains et de nombreuses illustrations contribueront à les faire connaître.

Chaque année, une table très détaillée relèvera tous les noms propres cités dans les articles, répertoire qui rendra les identifications moins pénibles, en attendant que le jour arrive de hasarder des travaux de synthèse.

D'ores et déjà la *Revue d'histoire franciscaine* se propose de former une collection de volumes avec les travaux qui lui seraient envoyés et qui seraient trop importants pour paraître en article. En outre, à l'occasion du septième Centenaire de la mort de saint François, qui sera célébré en 1926, elle a projeté la publication d'un important volume de Mélanges, pour lequel elle recueille déjà les collaborations.

La Revue d'histoire franciscaine paraîtra par fascicules trimestriels de 152 pages environ, illustrés de nombreux hors-texte, les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre. Abonnement : 30 francs pour la France et la Belgique; 35 francs pour les autres pays de l'Union postale; quelques exemplaires, en nombre limité ,sur papier pur fil Lafuma, sont souscrits au prix de 60 francs. Pour la rédaction comme pour l'administration, s'adresser à la librairie Auguste PICARD, 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

ERRATA

Page 381, note 38, ligne 17. Au lieu de *Seine-et-Oise*, lire Saône-et Loire.

Page 407, ligne 15. Au lieu de *Jamtlique*, lire Jamblique.

Page 456, ligne 6. Lire : les bénéfices qui répondent à cette notion.

TABLE DU TOME IX

ARTICLES

Busson (Henri), La réaction contre le rationalisme de 1542 à 1553 40

Cherel (A.), Autour du « Génie du Christianisme » 63

Degert (Ant.), Le Clergé de France et les origines de la diplomatie française 321

Dubruel (Marc), La Cour de Rome et l'extension de la Régale 161, 465

Guillaume (Joseph), Comment concevoir une Monographie paroissiale? 369, 493

Roserot de Melin (Joseph). L'illusion d'Antonio Caracciolo. 347

Théry (P.-G.), Hilduin et la première traduction des écrits du Pseudo-Denis 23

Vaquier (André), Les origines de la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris 206

Welvert (Eugène), La légende de Lakanal. Lakanal en mission en Dordogne 185

BULLETIN CRITIQUE

Sainte Angèle Merici et l'ordre des Ursulines [André Lesort].

Berr (Henri), L'histoire traditionnelle et la synthèse historique [Maurice Rousset] 67

Boyer (Ch.), Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin [H.-X. Arquillière] 70

Brauner (Joseph), Die Strassburger Priester-Märtyrer der Schreckenszeit, 1793-1794, Vier biographische Stizzen [E. Lavaquery] 548

Bremont (Henri), Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours : III. La conquête mystique. L'Ecole française. — IV. L'Ecole de Port-Royal. — V. L'Ecole du Père Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus [Louis Delaunay] 225

BROCHARD (Louis), Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris [Jean de La Monneraye] 546
CHARBONNIER (Abbé F.), La poésie française et les guerres de religion (1560-1574) [Victor Carrière] 79
CHEVALIER (Chanoine Ulysse), Gallia christiana novissima, t. VII, Avignon [Ant. Degert] 395
COCHIN (Claude), Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692) [Louis Delaunay] 397
CONSTANT (Abbé G.), La Légation du cardinal Morone près l'Empereur et le Concile de Trente, avril-décembre 1563 [Ch. Hirschauer] 543
DOMMANGET (Maurice), La Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise (1790-1801), 2e partie [J. Gallerand] 400
FOUQUERAY, S. J. (Le P. Henri), Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762), t. III. Epoque de Progrès (1604-1623) [G. Fagniez] 234
FOURNIER (l'Abbé Edouard), Les origines du vicaire général [Emile Chénon] 524
GAZIER (Augustin), Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours [J. Carreyre] 239
GILLET (Louis), Histoire des arts (Histoire de la Nation française par Gabriel Hanotaux, t. XI) [Marcel Aubert] 216
GOYAU (Georges), Histoire religieuse (Histoire de la Nation française, par G. Hanotaux, t. VI) [René Aigrain] 389
HANOTAUX (Gabriel), v. GILLET, GOYAU.
HEFELE (Ch. J.), Histoire des Conciles d'après des documents originaux, trad. par Dom H. Leclercq, t. VII [H. X. Arquillière] 526
KIRSCH (B.) et H.-S. ROMAN, Les Ordres frères. Saint François d'Assise. Pèlerinages aux Sanctuaires franciscains [Paul Sabatier] 219
LECLERCQ (Dom H.), v. HEFELE.
MARTIN (Abbé Victor), Le Gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente (1563-1615) [Ch. Hirschauer] 545
MEYER (Albert de), Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649 [Ch. Urbain] 83
MOLLAT (G.), La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon [Ch. Samaran] 223
PERRIN (Joseph), Le martyrium de saint Savinien, premier évêque de Sens [André Courtet] 73
POMMERET (Hervé), L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution 1789-1799 [H. Waquet] 86

PROU (Maurice), Ecole nationale des Chartes. Livre du centenaire (1821-1921), t. I-II [Maurice Rousset]..... 402
ROMAN (H.-S.), v. KIRSCH.
ROMIER (Lucien), Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion [Victor Carrière]. 533
TEIL (Baron Joseph du), Un amateur d'art au xve siècle. Guillaume Fillastre, évêque de Tournai. L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer [E. Vansteenberghe]. 77

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Almanach Catholique français pour 1923, Préface de Mgr Baudrillart [J. de La Monneraye]..... 94
Annuaire pontifical catholique, XXVIe année, 1923 [J. L.].. 257
Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]..... 567
Institut des Frères du Sacré-Cœur [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 566
La Compagnie de Marie [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé].... 565
La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny [Paul Deslandres]. 269
La Congrégation du T.-S. Rédempteur [Paul Deslandres[.. 269
La Congrégation de Sainte-Chrétienne [Pierre Besnard].... 415
[E. T.]. La Congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus [P. Besnard]..... 416
La Révérende Mère de Nicolay et les origines de la Congrégation de la Sainte-Famille de la Délivrande [Jean Vallery-Radot] 559
Société des Conférences lorraines. Conférences lorraines. Hiver 1921-1922 [Aug. Viatte]..... 267
AIGRAIN, v. BAUDRILLART.
ALBON (Marquis d'), Cartulaire général de l'Ordre du Temple (1119?-1150). Fascicule complémentaire [Victor Carrière]. 252
ALLEMAND (Abbé), Fons en Quercy. Régions figeacoise [Ed. Albe] 565
AMADIEU (Abbé Joseph), Sainte-Fleur de l'Hôpital-Beaulieu : Origines de la maison. Histoire de la Sainte [Ed. Albe].. 558
AMANN (E.), Dictionnaire de Théologie catholique, t. VII, fasc. LVI-LIX. Infidèles-Irvingiens [H.-X. Arquillière]..... 553
AUBERT (Marcel), Noyon et ses environs [Jean Vallery-Radot]. 95
AUDOLLENT (G.), La création de l'Archevêché de Paris [J. de La Monneraye] 266
BARON (François), Le cardinal Pierre de Foix le Vieux (1386-1464) et ses légations [P. Ubald d'Alençon]..... 97

BAUDRILLART (Mgr Alfred), R. AIGRAIN, P. RICHARD et U. ROUZIÈS, Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Fasc. XV-XVI, Antioche-Arabie [H. Waquet]..... 254
BESNARD (Pierre), Les débuts de la Réforme et la confrérie du Saint-Esprit à Châlon-sur-Saône [Auguste Viatte]..... 266
BLIARD (Pierre), Le Père Loriquet. La légende et l'histoire [H. Waquet]..... 99
BOURNET (Abbé Léon), Le Christianisme naissant [Pierre Besnard] 555
BRICOUT (J.), L'éducation du Clergé français. L'enseignement du Cathéchisme en France [Louis Marcel]..... 256
BRUTAILS (J.-A.), Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1153 et ses constructions [Jean Vallery-Radot] 412
BUCAILLE (Victor), Denys Cochin [Louis Marcel]..... 100
CABROL (Dom F.) et Dom H. LECLERCQ, Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, t. V [M. A.]..... 93
CAPEILLE (Abbé Jean), Michel de Perellos, archevêque d'Embrun (1379-1427) [Th. Malley]..... 259
CHÉNON (Emile), Histoire de la paroisse de Vic-sur-Aubois et du prieuré de Bois-l'Abbé en Bas-Berry [J. de Font-Réaulx]. 264
CHEVALIER (Chanoine Ulysse), Dictionnaire topographique du département de l'Isère comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé d'après les manuscrits d'Emm. Pilot de Thorey [Géraud Lavergne]..... 563
CHEVALIER (Chanoine Ulysse), Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland [B.-A. P. H.]..... 551
CHEVALIER (Chanoine Ulysse), Etude historique de la constitution de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné [L. Royer]..... 564
CLOP (R. P. Eusèbe), Saint Bonaventure [A. Viatte]..... 415
COCHIN (Claude), Cardinal de Retz. Supplément à la correspondance [G. Fagniez]..... 253
CORBIÈRE (Charles), Le Christianisme et la fin de la Philosophie antique [J. L.]..... 406
COSTE (P.), Correspondance de saint Vincent de Paul, tt. III, IV, V (1646-1656) [A. Villien]..... 89
DESHOULIÈRES (P.), v. PROU.
DUBRULLE (Abbé Henry), Suppliques du pontificat de Martin V (1417-1431) [E. Vansteenberghe]..... 89
EGINHARD, Vie de Charlemagne, éd. et trad. par Louis Halphen [P. Piétresson de Saint-Aubin]..... 551
ESTIENNE (J.), v. SCHMIDT.

FERRATA (Cardinal Dominique), Mémoires. Ma nonciature en France [Louis Marcel] 92
FONT-REAULX (J. de), v. SCHMIDT.
GAUTHEROT (Gustave), Un demi-siècle de défense nationale et religieuse. Emile Keller (1828-1909 [Victor Bucaille] 560
GAVARD (Chanoine), v. REBORD.
GELLON (Abbé V.), Trois précurseurs du renouveau catholique : Lacordaire, l'abbé Perreyve, Frédéric Ozanam [Auguste Viatte] 101
GIBRAT (Abbé Joseph), Aperçu historique sur l'abbaye d'Arles-sur-Tech [R. N. Sauvage] 268
GIRAUD (Victor), Georges Goyau. L'homme et l'œuvre [Auguste Viatte] 262
GOUGAUD (Dom Louis), Gaelic pioneers of Christianity. The work and influence of irish monks and saints in continental Europe (VI-XII cent.) [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 556
GRATIEN O. M. C. (P.), Le grand schisme et la réforme des Cordeliers à Saint-Omer (1408-1409) [Th. Malley] 103
GRÉGOIRE (Abbé P.), Histoire de Sucé (Loire-Inférieure) [Léon Maître] 265
GRENTE (Chanoine Joseph), La bienheureuse Jeanne de Valois (sainte Jeanne de France) d'après les procès canoniques [André Lesort] 98
GRENTE (Mgr), Une mission dans le Levant [Th. Malley] .. 410
GRUYER (Paul), Les Calvaires bretons [Jean Vallery-Radot]. 95
HALPHEN (Louis), v. CHEVALIER.
HAMON (A.), S. J., Le Père René de Maumigny [J. B. SABRIÉ]. 561
HAMON (A.), S. J., Les Auxiliatrices des Ames du Purgatoire (1856-1909) [J. B. Sabrié] 561
HANNEZO (J.), Chézery. Son abbaye et sa vallée [R. N. Sauvage] 268
HERBIGNY (Michel d'), S. J., L'Anglicanisme et l'Orthodoxie gréco-slave [G. Constant] 411
LACGER (L. de), La règle mitigée de Citeaux au XIIe siècle. A propos d'Ardorel en Albigeois [V. Carrière] 268
LAUNAY (A.), La Société des missions [Louis Marcel] 269
LECLERCQ (Dom H.), v. CABROL (Dom F.).
LEROY (Abbé Maurice), L'étude de l'histoire locale [L. de Lacger] 562
MAHIEU (L'Abbé Léon), Un apôtre. Un Educateur. M. le Chanoine Louis Dewaulle, vice-recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille (1854-1916) [E. V.] 415
MAIRE (Elie), Saint Norbert [A. Viatte] 414
MARMOL (Dom B. del), Saint Albert de Louvain [A. Viatte]. 414

MARTINEAU (Alfred), Dupleix et l'Inde française (1722-1741) [Pierre de Vaissière] 557
MICHEL (André), Histoire de l'art, t. VI. L'art en Europe au XVIIe siècle, 2e partie [Marcel Aubert] 258
ODELIN (Mgr), Le cardinal Richard (1819-1908). Souvenirs [Th. Malley] 562
PANGE (J. de), v. SCHMIDT.
PARISOT (Robert), Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés), t. I et II (des origines à 1789) [Maurice Rousset] 263
PERRET (E.), Histoire de saint Kilien d'Aubigny. Sa vie, son culte [E. Vansteenberghe] 413
PFEIFFER (A.), v. SCHMIDT.
PILOT DE THOREY (Emm.), v. CHEVALIER.
POIRÉE (Elie), Sainte Cécile [Jean Vallery-Radot] 96
PONS (Abbé P.), Souillac et ses environs [Ed. Albe] 565
PROU (Maurice) et P. DESHOULIÈRES, L'Eglise de Néris [J. A. Brutails] 257
REBORD (Mgr), A la recherche d'un Sanctuaire Salésien; — Dictionnaire du Clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours; — Complément du Dictionnaire...; — Gerbe de notes et documents; — Synodes de saint François de Sales, de ses prédécesseurs et de ses successeurs; — Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920, t. I [J. Burlet] 405
REYNAUD (L.), L'influence allemande en France au XVIIIe et au XIXe siècles [F. Lachèvre] 255
RICHARD (P.), v. BAUDRILLART.
RITTER (G.), v. SCHMIDT.
ROBERT (Gaston), La seigneurie de l'Hôtel-Dieu de Reims [J. Massiet du Biest] 102
ROCAL (Georges), Les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord [Maurice Rousset] 101
ROJDESTVENSKY (Olga), Le culte de saint Michel et le moyen âge latin [L. Boyer] 407
ROSEROT DE MELIN (Joseph), Le P. Paul Roserot, procureur général de la Congrégation du Saint-Esprit (1845-1921) [Victor Carrière] 262
ROUSSEL (Jules), La Normandie [Jean Vallery-Radot] 412
ROUZIÈS (U.), v. BAUDRILLART.
SABATIER (P.), A quelle époque sainte Claire obtint-elle du Souverain Pontife le « Privilège de la Pauvreté ». Avec une bulle solennelle inédite, d'Innocent III, du 6 mai 1201 [P. Ubald d'Alençon] 103

SAINT-JOSEPH (R. P. Marie Amand de), O. C. D., Vie du P. Firmin de la Nativité, carme déchaussé du couvent d'Amiens et martyr de la Révolution [E. Lavaquery].... 260
SCHMIDT (Charles, Les sources de l'histoire des territoires rhénans de 1792 à 1814 dans les Archives rhénanes et à Paris (avec la collaboration de J. ESTIENNE, J. DE FONT-RÉAULX, J. DE PANGE, A. PFEIFFER, G. RITTER) [J. de Font-Réaulx]. 552
SIMOND (Lt-colonel Emile), Histoire de la troisième République de 1899 à 1906; présidence de M. Loubet [J. L.].... 409
SOL (Eugène), Le clergé du Lot sous la terreur fructidorienne [U. Rouziès] 267
THOMASSIN (Chanoine), Mgr Joseph Chapelier (1834-1921) [L. Lévêque] 100
VACANDARD (E.), Etudes de critique et d'histoire religieuse [A. Lesort] 408

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 569. — Ain, par L. ALLOING, 130. — Aisne, par L. BROCHE, 277. — Allier, par M. FAZY, 425. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 434. — Alsace, 123. — Angoumois, 299.— Anjou, 284. — Ardèche, par A. LE SOURD, 578. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 115. — Ariège, par L. BLAZY, 581. — Artois, 105. — Aube, par P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, 112. — Aude, par A. SABARTHÈS, 579. — Aunis et Saintonge, 300. — Auvergne, 421. — Aveyron, par C. BELMON, 569.

Bas-Rhin, par J. GASS, 123. — Basses-Alpes, par M. DE DAINVILLE, 434. — Basses-Pyrénées, par J. ANNAT, 581. — Béarn, 581. — Berry, 417. — Bouches-du-Rhône, par J. SAUTEL, 433. — Boulonnais, 105. — Bourbonnais, 425. — Bourgogne, 127. — Bretagne, 290.

Calvados, par R. N. SAUVAGE, 287. — Cantal, par G. ROUCHON, 424. — Champagne, 112. — Charente, par A. MAZIÈRE, 299. — Charente-Inférieure, par Ch. DANGIBEAUD, 300. — Cher, par A. HUCHET, 417. — Comtat-Venaissin, 435. — Comté de Foix, 581. — Comté de Nice, 434. — Corrèze, par M. ROUSSET, 419. — Corse, par V. CARRIÈRE, 437. — Côte-d'Or, par M. CHAUME, 127. — Côtes-du-Nord, par H. WAQUET, 292. — Creuse, par L. LACROCQ, 421.

Dauphiné, 429. — Deux-Sèvres, par J. SALVIN, 296. — Dordogne, par G. LAVERGNE, 570. — Doubs, par M. PERROD, 131. — Drôme, par J. de FONT-RÉAULX, 431.

Eure, par V. CARRIÈRE, 286. — Eure-et-Loir, par Y. DELAPORTE, 279.

Finistère, par H. WAQUET, 292. — Flandre, 106. — Franche-Comté, 131. — Foix (comté de), 581.

Gard, par P.-L. Baudoui-Salze, 576. — Gers, par A. Clergeac, 572. — Gironde, par J. Carreyre, 571. — Guienne et Gascogne, 569.

Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 575. — Haute-Loire, par U. Rouchon, 579. — Haute-Marne, par L. Marcel, 114. — Haute-Saône, par M. Prinet, 131. — Haute-Savoie, par J. Burlet, 432. — Haute-Vienne, par M. Rousset, 419. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 430. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 574. — Haut-Rhin, par J. Gass, 126. — Hérault, par J. Rouquette, 579.

Ile-de-France, 271. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Bogerie, 290. — Indre, par A. Huchet, 418. — Indre-et-Loire, par P. Calendini, 284. — Isère, par L. Royer, 429.

Jura, par M. Perrod, 131.

Landes, par P. Coste, 572. — Languedoc, 574. — Limousin, 419. — Loire, par J. Beyssac, 428. — Loire-Inférieure, par L. Maitre, 295. — Loiret, par Ch. de Beaucorps, 278. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 279. — Lorraine, 115. — Lot, par Ed. Albe, 569. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 569. — Lozère, par M. Balmelle, 578. — Lyonnais, 426.

Maine, 281. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 284. — Manche, par R. N. Sauvage, 289. — Marche, 421. — Marne, par Dr Pol Gosset, 113. — Mayenne, par P. Calendini, 283. — Meurthe, par L. Marchal, 115. — Meuse, par M. Rousset, 120. — Morbihan, par J. de La Martinière, 294. — Morinie, 105. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 116.

Nièvre, par P. Destray, 425. — Nivernais, 425. — Nord, par E. Vansteenberghe, 106. — Normandie, 285.

Oise, par A. Beaudry, 277. — Orléanais, 278. — Orne, par R. N. Sauvage, 289.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 105. — Périgord, 570. — Picardie, 109. — Poitou, 296. — Provence, 433. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 421. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 582. — Quercy, 569.

Rhône, par H. Mollière, 426. — Rouergue, 569. — Roussillon, 582.

Saintonge (et Aunis), 300. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 129. — Sarthe, par P. Calendini, 281. — Savoie, par J. Burlet, 432. — Seine, par J. de La Monneraye, 271 .— Seine-et-Marne, par Maurice Lecomte, 276. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 274. — Seine-Inférieure, par H. Labrosse, 285. — Somme, par G. Durand, 109.

Tarn, par L. de Lacger, 574. — Tarn-et-Garonne, par B. Faucher, 569. — Touraine, 284.

Var, par M. de Dainville, 434. — Vaucluse, par J. Sautel, 435. — Vendée, par A. Poirier, 297. — Vexin, 275. — Vienne, par J. Salvini, 296. — Vosges, par L. Lévêque, 121.

Yonne, par A. Courtet, 128.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta Bollandiana, t. XL, 1922 [R. AIGRAIN] 136
Annales Révolutionnaires, 14e année, 1922 [M. J. GELLÉ] .. 586
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXXIII, 1922 [André COURTET] 583
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, LXXXIe année, 1922 [Victor CARRIÈRE] 585
Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1921 [Louis SERBAT] 438
Bulletin monumental, 1922-1923 (fasc. 1-2) [Jean VALLERY-RADOT] 584
Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques, 1920 [Jean VALLERY-RADOT] 583
Cisterzienser Chronik, t. XXXIV, 1922 [J. GASS] 448
Etudes, t. 170 à 173, 1922 [Th. MALLEY] 138
Franciscana. Continuation de la Neerlandia Franciscana, t. IV et V, 1921-1922 [P. UBALD D'ALENÇON] 307
Freiburger Dioezesanarchiv, t. XLIX et L, 1921-1922 [J. GASS] 139
Historisches Jahrbuch, t. 52, 1922 [J. GASS] 141
La Révolution française, t. 75, 1922 [P. MAUTOUCHET] 306
Le Correspondant, 1922 [A. COURTET] 444
Les Lettres, 4e série, t. II, 1922 [Th. MALLEY] 135
Musée Neuchâtelois, 1922 [A. VIATTE] 449
Nouvelle Revue historique de droit français et étranger 1921 et 1922 [G. LARDÉ] 304
Recherches de Science religieuse, t. XIII, 1922 [H.-X. ARQUILLIÈRE] 135
Revue d'Ascétique et de Mystique, 3e année, 1922 [Auguste VIATTE] 137
Revue bénédictine, 34e année, 1922 [Th. MALLEY] 447
Revue catholique des institutions et du droit, 60e vol., 1922 [G. LARDÉ] 302
Revue des Deux-Mondes, 1922 [A. COURTET] 444
Revue des Etudes historiques, 1922 [Léon LEGRAND] 441
Revue de Genève, 1922 [A. VIATTE] 448
Revue d'histoire ecclésiastique, t. XVIII, 1922 [Th. MALLEY]. 301
Revue internationale des Sociétés secrètes, t. XI, 1922 [P. R.]. 443
Revue Mabillon, 1922 [Maurice LECOMTE] 445
Revue des Questions historiques, 50e année, 1922 [Th. MALLEY] 132
Revue de la Révolution française, 10e année, 1922 [Th. MALLEY] 588

Revue des Sciences religieuses, 2e année, 1922 [Auguste Viatte] 134
Revue de théologie et de philosophie, 1922 [A. Viatte].... 449
Sitzungsberichte der Bayerischen Academie der Wissenschaften, 1921 [J. Gass] 140
Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, nouv. série, t. XXXVII, livr. 1-3, 1922 [J. Gass] 140

ECHOS ET INFORMATIONS

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 152, 458, 591
A propos du procès de Jeanne d'Arc..... 591
Ve Congrès international des Sciences historiques..... 454
La « pecia » dans les manuscrits du moyen âge..... 593
La propriété ecclésiastique devant la fiscalité du comte de Toulouse et de Poitiers au milieu du XIIIe siècle..... 593
Le 56e Congrès des Sociétés savantes, 1923..... 450
Le Congrès international des Bibliothécaires et des Bibliophiles. 454
Les « Defensores ecclesiæ » aux Ve et VIe siècles..... 592
Notices nécrologiques : Le chanoine Charpentier, par A. Sabarthès 315
— M. Claude Noël Desjoyeaux, par H.-X. Arquillière.... 149
— M. Georges Digard, par E. Jordan..... 313
— M. Georges Lardé, par E. M..... 151
— M. Jules Mathorez, par V. Carrière..... 312
Pour refaire la « Gallia Christiana ». Lettre de Mgr Grente, évêque du Mans 316
Revue d'histoire franciscaine..... 595
Société d'histoire du Droit..... 592
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 148, 311, 450, 589; — Assemblée générale, 142;— — Réunion du Conseil d'administration, 311; — Statuts et liste des membres, 5; — Tableau d'honneur..... 589
Thèses de l'Ecole des Chartes, 1923..... 320
Travaux divers publiés par les membres de la Société, par M. Rousset..... 318
Une grave faute professionnelle..... 594

LIVRES NOUVEAUX

Archéologie 156, 462
Bibliographie et Sources..... 154, 460

Biographies 156, 462
Hérésies et Protestantisme 160
Histoire générale 155, 460
Histoire locale 157, 463
Ordres religieux 159, 464

ERRATA

ERRATA 320, 596

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v. 9
1923

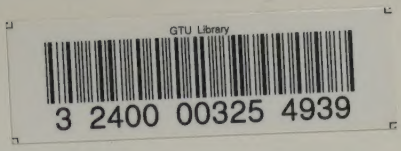

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

DATE DUE

59272

BR
840
R46
v.9
1923

REVUE D'HISTOIRE DE
L'ÉGLISE DE FRANCE

DATE	ISSUED TO
	100098

BR
840
R46
v.9
1923

59272

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library